GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO
PLANS D'ACTIVITÉS
2002 - 2003

NOVEMBRE 2002

Ontario

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario 2002-2003

Table des matières

Message du président du Conseil de gestion du gouvernement

Affaires autochtones

Affaires civiques

Affaires francophones

Affaires intergouvernementales

Affaires municipales et Logement

Agriculture et Alimentation

Culture

Développement du Nord et Mines

Éducation

Énergie

Entreprise, Débouchés et Innovation

Environnement

Finances

Formation et Collèges et Universités

Procureur général

Richesses naturelles

Santé et Soins de longue durée

Secrétariat du Conseil de gestion

Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance

Services aux consommateurs et aux entreprises

Sûreté et Sécurité publique

Tourisme et Loisirs

Transports

Travail

103-02266/

Message du président

Conseil de gestion du gouvernement

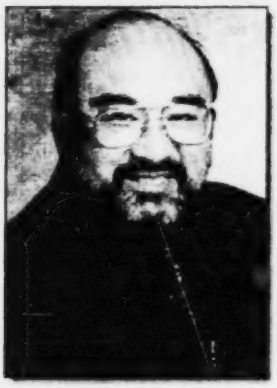

L'hon. David H. Tsubouchi

Cela fait maintenant sept exercices consécutifs que le gouvernement de l'Ontario rend fidèlement compte aux contribuables de la province de ses réalisations et de ses engagements.

Les plans d'activités pour 2002-2003 indiquent clairement de quelle façon nous allons continuer à faire preuve de discernement dans la façon dont nous dépensons l'argent des contribuables et à gérer nos activités de façon responsable et judicieuse.

Nous tenons notre promesse de rendre des comptes à la population de l'Ontario et d'assurer la transparence de nos activités.

Cette année, les plans d'activités mettent en lumière les réalisations de 24 ministères. Tous ces ministères continuent d'évaluer soigneusement leur performance dans le but de faire du gouvernement de l'Ontario le service public le mieux géré du monde.

Les plans d'activités témoignent de notre engagement envers un programme de croissance, de reddition de comptes et de responsabilité financière. Non seulement nous continuons à créer emplois et croissance, à éliminer les formalités administratives inutiles et à viser une efficacité toujours plus grande, mais nous restons attentifs au public qui nous demande d'investir davantage dans les services qu'il juge importants, comme la santé et l'éducation.

Notre objectif est de faire de l'Ontario le meilleur endroit où vivre, travailler, investir et élever une famille au XXI^{e} siècle.

Le président du Conseil de gestion du gouvernement,

David H. Tsubouchi

SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. David Young

Le présent plan d'activités constitue le rapport au public du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. Il énonce les réalisations de l'année écoulée et fixe les objectifs en fonction desquels nous mesurerons les résultats à venir.

J'ai rencontré et écouté des représentants des organismes des Premières nations, des Inuits, des Autochtones hors-réserve et des Métis, des centres d'accueil, des femmes et des jeunes autochtones de tout l'Ontario. Nous partageons l'objectif commun de collaborer afin de traiter des questions qui nous préoccupent mutuellement. À l'occasion de la rencontre de janvier 2002 des ministres de l'Ontario et des dirigeants des Premières nations de l'Ontario, nous avons signé une lettre d'intention en vue d'organiser des rencontres régulières entre les ministres de l'Ontario et les dirigeants des Premières nations, dans le but de promouvoir un dialogue suivi.

Le gouvernement Eves encourage fortement les efforts des communautés autochtones de tout l'Ontario afin de bâtir des économies locales dynamiques, d'attirer les investissements et de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. En mai 2001, à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux, nous avons accepté les conclusions d'un rapport portant sur les moyens de renforcer la participation des Autochtones à l'économie en appuyant la mise sur pied de partenariats et la création d'emplois. On prépare actuellement pour 2003 un sommet national des affaires dont l'Ontario sera l'hôte en collaboration avec des partenaires du secteur privé, des organismes autochtones et le gouvernement fédéral.

En novembre 2001, des célébrations ont marqué la remise du deuxième *Prix d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario* afin de reconnaître le partenariat établi entre Six Nations Natural Gas Company Limited et Union Gas Limited. Ce partenariat a apporté des avantages économiques à la Première nation et lui a permis d'acquérir des compétences spécialisées en affaires, tout en ouvrant un nouveau partenariat pour Union Gas.

L'Ontario continue de miser sur la vigueur de son économie afin de contribuer à créer une meilleure qualité de vie pour toute la population de la province. Nous nous employons à dynamiser davantage l'économie et à bâtir un avenir meilleur, grâce au leadership de notre nouveau premier ministre, M. Ernie Eves.

Le procureur général et ministre délégué aux Affaires autochtones,

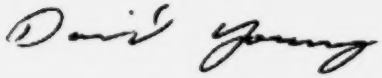

David Young

Objectifs généraux du Secrétariat

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario envisage un avenir où :

- les collectivités autochtones bénéficient d'économies plus dynamiques et sont plus autonomes;

- les rapports entre les Autochtones et les autres résidents de l'Ontario sont équilibrés et stables.

Les objectifs généraux du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario s'harmonisent aux objectifs de la *Politique-cadre pour les Autochtones*, qui présente la démarche de l'Ontario en ce qui concerne les questions autochtones relevant du mandat que lui confèrent la loi et les politiques. Ces objectifs généraux orientent également le Secrétariat dans la prestation de ses activités de base : les négociations relatives aux revendications territoriales et au gouvernement autonome, le développement économique des collectivités autochtones ainsi que la coordination des affaires autochtones dans l'ensemble du gouvernement.

Activités de base

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario :

- mène, sur des fondements juridiques et historiques, les négociations sur les revendications territoriales au nom du gouvernement provincial, met en oeuvre les règlements conclus à cet égard pour supprimer les obstacles aux investissements afin d'accroître les possibilités de développement économique offertes aux collectivités autochtones et non autochtones, et représente les intérêts de l'Ontario lors des négociations sur l'autonomie entre le Canada et les Premières nations;

- collabore et établit des partenariats avec des entreprises et des organismes autochtones, le monde des affaires de l'Ontario, le secteur privé, les ministères provinciaux et le gouvernement fédéral en vue de favoriser l'autonomie et le développement économique des Autochtones;

- élabore les politiques provinciales portant sur les questions autochtones, coordonne avec les autres ministères la démarche générale du gouvernement à cet égard et s'emploie à améliorer les relations avec les organismes des Premières nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones hors-réserve, comme les centres d'accueil, le gouvernement fédéral, les intervenants et le public.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Négociations

Le gouvernement de l'Ontario a réalisé des progrès considérables dans 10 dossiers relatifs à des revendications et à des négociations territoriales. Une entente de règlement définitif a été signée avec la Première nation de Sand Point, ce qui facilite la création d'une réserve par le Canada. En outre, une entente de règlement définitif a été mise de l'avant entre la Première nation, le Canada et l'Ontario dans le dossier de la revendication territoriale de Wahta. Deux ententes de principe ont été signées avec la Première nation Lake Nipigon Ojibway et la Première nation Pic Mobert. Les négociateurs de la Première nation Temagami, les Teme-Augama Anishnabai et l'Ontario ont élaboré un modèle de règlement pour la revendication historique de Temagami.

Le règlement de revendications territoriales accroît les possibilités de développement économique des collectivités autochtones et non autochtones car cela permet de fermer les dossiers en suspens et d'éliminer les incertitudes quant aux titres des terrains et des diverses questions juridiques.

Vingt et une négociations relatives aux revendications territoriales et autres questions territoriales sont en cours. Environ 46 revendications en sont au stade de la négociation préliminaire, c'est-à-dire qu'elles font l'objet d'examens historique, juridique et politique. La mise en oeuvre de cinq ententes se poursuit avec les Premières nations Assabaska, Big Grassy, Thessalon, Nipissing et Manitoulin.

Développement économique autochtone

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario continue de collaborer avec des entreprises, organismes et collectivités autochtones, des entreprises de la province, des ministères provinciaux et le gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse* ainsi que du programme *Partenariats de travail*. La stratégie est une initiative coordonnée qui regroupe plus de 35 programmes et services dans 11 ministères provinciaux.

En novembre 2001, l'Ontario a lancé une nouvelle trousse documentaire, *Le potentiel des partenariats : nouvelles occasions pour les Autochtones et les entreprises de l'Ontario*. Cette trousse documentaire donne suite aux

demandes des collectivités autochtones et des entreprises, qui réclamaient un guide simple sur la manière d'établir des partenariats. On peut en trouver une version électronique à www.aboriginalbusiness.on.ca

Au cours de l'exercice écoulé, la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse* a favorisé la création d'environ 4 500 emplois, ainsi que l'expansion ou la création de 216 partenariats ou entreprises, en plus d'aider plus de 12 000 Autochtones à entreprendre ou à terminer des études postsecondaires et des programmes de formation.

En 2001-2002, 48 projets ont été financés dans le cadre du *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones*, pour un investissement total de 1 226 067 $, y compris 12 projets de développement d'entreprises, 17 projets de développement organisationnel ainsi que 19 projets de création de capacités économiques. Le *Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone* (PSICA) apporte un appui financier aux installations communautaires qui offrent un point de prestation des services communautaires et d'activités commerciales. Quatre projets ont été réalisés à la faveur du PSICA en 2001.

Le Secrétariat a établi un partenariat avec la Fondation nationale des réalisations autochtones afin d'offrir deux programmes de prix annuels. Le premier de ces programmes, la *Bourse d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario*, est doté de fonds de 100 000 $. Trois étudiants ont reçu cette bourse en 2001. Le deuxième programme annuel est le *Prix d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario*, qui a été remis en novembre 2001 au partenariat établi entre Six Nations Natural Gas Company Limited et Union Gas Company Limited.

Relations avec les Autochtones et le gouvernement fédéral

En mai 2001, le procureur général et ministre délégué aux Affaires autochtones, les dirigeants autochtones nationaux et les ministres responsables des questions autochtones aux paliers fédéral, provincial et territorial, ont approuvé l'ébauche du rapport *Favoriser la participation des Autochtones à l'économie*, afin d'optimiser l'engagement des peuples autochtones à l'économie canadienne. En décembre 2001, les ministres et les dirigeants ont donné aux responsables le mandat de poursuivre la mise en oeuvre des recommandations du rapport, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Tout au long de l'année, le ministre délégué aux Affaires autochtones a rencontré des dirigeants et des représentants d'organismes et de collectivités autochtones d'importance et visité des collectivités et

organismes autochtones dans toute la province.

En janvier 2002, l'Ontario et les dirigeants des Premières nations de l'Ontario ont signé une lettre d'intention visant la tenue de rencontres régulières entre les ministres de l'Ontario et les dirigeants des Premières nations afin de promouvoir un dialogue suivi et de résoudre les questions d'intérêt commun.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Négociations

En 2002-2003, le Secrétariat continuera à négocier des ententes territoriales en vue d'offrir des possibilités de développement économique aux collectivités autochtones et de régler définitivement certaines questions territoriales et juridiques.

Conformément à l'engagement du gouvernement d'écouter, de consulter et de prendre des mesures pour favoriser la vigueur de la province, le Secrétariat réalisera d'importants progrès en matière de revendications territoriales et tentera de conclure des ententes à la fois positives et durables. Ces efforts pourront porter, entre autres, sur la négociation d'ententes territoriales ou sur l'achèvement de l'examen de questions historiques et juridiques, sur l'ouverture de nouvelles négociations ou sur le classement de dossiers. Le Secrétariat fera par ailleurs avancer un certain nombre de revendications qui sont actuellement au stade de la recherche et de l'étude.

Le Secrétariat réaffirmera l'engagement vigoureux du gouvernement envers la participation du public au règlement des revendications territoriales pour veiller à ce que le processus reste inclusif et responsable, et tienne compte des intérêts de toutes les personnes en cause.

Le Secrétariat continuera de représenter, au besoin, les intérêts du gouvernement provincial lors des négociations sur l'autonomie menées par le Canada et les Premières nations.

Développement économique autochtone

Compte tenu de son objectif d'accroître l'autonomie des collectivités autochtones et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, le gouvernement de l'Ontario continuera de gérer l'application de la stratégie intitulée *Une économie autochtone plus vigoureuse* et d'assurer la prestation de ses programmes clés comme le programme *Partenariats de travail*, le *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones* et le *Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone*.

La stratégie vise à accroître la capacité des Autochtones de participer à la vie économique de la province. Le Secrétariat continuera d'établir des

partenariats avec les organismes autochtones voués au développement économique, y compris dans le cadre de l'*Initiative de renouveau économique* – www.economicrenewal.on.ca – et avec le monde des affaires de l'Ontario et les entreprises du secteur privé, les ministères provinciaux et le gouvernement fédéral afin de promouvoir et d'appuyer les entreprises autochtones et de favoriser les partenariats et le développement économique.

Le programme *Partenariats de travail* poursuivra son objectif de promouvoir l'établissement de partenariats économiques.

L'*Initiative des conseillers en développement des partenariats* continuera à créer des capacités au moyen de démarches novatrices visant à éliminer les obstacles et à faciliter les partenariats. Au sein d'organismes autochtones de développement économique, ces conseillers s'emploient à créer des liens entre les collectivités et les entreprises autochtones et le secteur des entreprises. Le Secrétariat des affaires autochtones continuera de chercher de nouvelles occasions de faciliter le partage de compétences spécialisées en affaires et d'encourager l'établissement de partenariats.

Le Secrétariat administrera également le *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones* et le *Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone* en mettant en oeuvre des dispositions prévoyant d'autres modes de prestation des services afin d'améliorer les programmes de développement économique dans les collectivités autochtones.

De concert avec ses partenaires du milieu des affaires, et dans le cadre notamment de l'*Initiative de renouveau économique*, le Secrétariat continuera de parrainer des forums et des ateliers régionaux et sectoriels axés sur l'établissement de partenariats. Parmi les sujets abordés, mentionnons le développement des ressources humaines, le commerce international, ainsi que la place des femmes dans le monde des affaires.

En outre, le Secrétariat s'est engagé à assurer une prestation moderne et efficace des services et à en donner pour leur argent aux contribuables. Le Secrétariat encourage des modes de prestation des programmes et des services axés sur la qualité.

Coordination interministérielle des affaires autochtones

Afin d'encourager un dialogue constructif, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario continuera d'organiser des rencontres régulières entre les ministres et les représentants du gouvernement provincial et les dirigeants autochtones. Il s'emploiera aussi à resserrer les liens avec les

Premières nations, les Métis, les Inuits, les organismes autochtones hors-réserve, les centres d'accueil, les femmes et les jeunes autochtones.

En décembre 2001, les ministres responsables des questions autochtones aux paliers fédéral, provincial et territorial et des dirigeants des organismes autochtones nationaux ont demandé aux représentants officiels de planifier un sommet national des affaires en 2003. L'Ontario sera l'hôte du sommet en collaboration avec le gouvernement du Canada, un organisme autochtone national et un représentant du secteur privé. Le sommet aura lieu à Toronto.

Le Secrétariat continuera à encourager le gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités, y compris ses responsabilités financières, le cas échéant, en ce qui concerne les questions autochtones.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Négociations

1. Nombre de revendications territoriales pour lesquelles des progrès considérables ont été réalisés, en pourcentage de l'engagement exprimé dans le Plan directeur, soit 21 dossiers.

Progrès dans les négociations relatives aux revendications territoriales

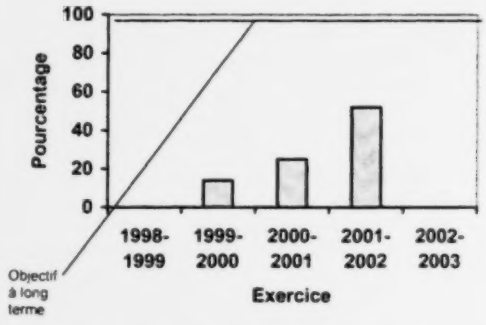

Le pourcentage indiqué pour 2001-2002 est une prévision.
(données non disponibles pour 1998-1999)

Apport du Secrétariat

- Le Secrétariat poursuit la mise en oeuvre des stratégies visant à gérer l'engagement de l'Ontario en matière de négociations liées aux revendications territoriales. Il demeure engagé à mener à terme les négociations concernant des revendications en cours et à mettre en oeuvre les ententes déjà conclues à la suite d'autres revendications. Les négociations sont principalement tripartites, le gouvernement fédéral et les Premières nations étant les autres parties. En outre, d'autres ministères du gouvernement y participent.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique les progrès cumulatifs par année, mesurés en fonction des revendications territoriales pour lesquelles des progrès considérables ont été réalisés (pour au moins une des 15 étapes du processus de règlement des revendications), en pourcentage des engagements exprimés dans le Plan directeur. Les étapes du processus de négociation comprennent les suivantes : recherche sur la revendication et son bien-fondé; examen juridique de la légitimité de la revendication; acceptation pour négociation; négociations; entente de principe; entente définitive; mise en oeuvre.
- Le graphique n'indique pas les progrès réalisés dans les autres négociations que poursuit actuellement le Secrétariat.
- Sept des revendications rendues à l'étape de la négociation devraient progresser considérablement en 2002-2003, sous réserve de la coopération de toutes les parties en négociation.

Engagements en 2002-2003

- Réaliser des progrès considérables en vue du règlement de sept revendications territoriales et faire état de progrès dans la mise en oeuvre des revendications réglées. Le progrès peut se mesurer par l'atteinte d'étapes vers le règlement ou la fermeture d'un dossier.

Objectifs à long terme

- Faire état de progrès en vue du règlement des 21 revendications territoriales pour lesquelles des négociations sont en cours, avec l'objectif à long terme de parvenir à un règlement définitif, au retrait de la revendication ou à l'arrêt des négociations.
- L'engagement à long terme était de négocier 21 revendications territoriales. Cinq de ces revendications ont été réglées et mises en oeuvre, trois ont fait l'objet d'une entente de principe, et une a été fermée.
- Les attentes en matière de performance dans les négociations de revendications territoriales en 2002-2003 et pour les années à venir sont raisonnablement positives. Toutefois, la responsabilité du progrès des négociations de revendications territoriales ne revient pas entièrement au Secrétariat, qui doit compter sur la coopération du gouvernement fédéral et des Premières nations.

Activité de base : Développement économique autochtone

2. Nombre d'Autochtones qui poursuivent des programmes de formation ou d'études postsecondaires, en pourcentage de la population autochtone totale en âge de travailler.

Hausse de l'éducation et de la formation des Autochtones

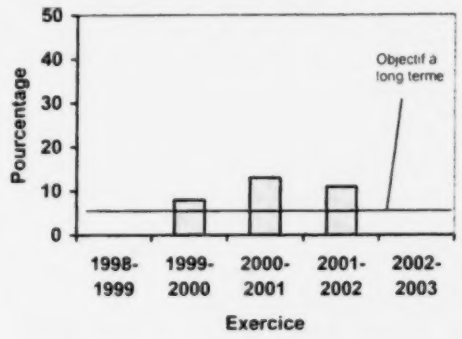

(données non disponibles pour 1998-1999)

Apport du Secrétariat et des ministères partenaires de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*

- Le Secrétariat a la responsabilité de coordonner la stratégie et de faire état de ses résultats généraux, et il apporte son soutien aux ministères partenaires pour recueillir et présenter ces résultats.
- Les résultats en matière de formation et d'éducation comprennent les résultats des ministères suivants : Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance (MSCFE), Richesses naturelles (MRN), Développement du Nord et Mines (MDNM), et Formation, Collèges et Universités (MFCU). Le MFCU, qui produit 95 pour 100 des résultats, administre un éventail de programmes axés sur l'amélioration de l'éducation et de la formation des Autochtones, p. ex. des programmes spéciaux pour les Autochtones qui aident les étudiants autochtones à accéder aux programmes d'éducation postsecondaire et aux programmes généraux qui favorisent l'apprentissage et la formation axée sur l'acquisition des compétences d'emploi, et à terminer ces programmes. Par l'entremise du programme Ontario au travail, le MSCFE contribue au recyclage des bénéficiaires de l'aide sociale en facilitant leur retour sur le marché du travail. Le MRN et le MDNM offrent de la formation aux Autochtones dans le secteur des ressources.

Que signifie le graphique?

- Le nombre d'Autochtones qui sont en âge de travailler et qui sont inscrits à des programmes d'alphabétisation, d'apprentissage et de formation a augmenté, passant de 7 300 (8 pour 100) à 12 000 (13 pour 100). Toutefois, compte tenu des défis que présentent la collecte des données et la préparation de prévisions, cette hausse n'est pas nécessairement une tendance.
- Les ministères recueillent leur propres données selon des mesures générales convenues aux fins de la stratégie. Les données sont résumées et transmises au Secrétariat. Il incombe à ce dernier de rassembler toutes les données provenant des ministères partenaires de la stratégie.
- On s'est servi du recensement de 1996 pour déterminer le nombre total d'Autochtones en âge de travailler (de 15 à 64 ans) en Ontario, soit 92 270 personnes pour une population autochtone totale de 141 520.

Engagements en 2002-2003

- Le Secrétariat continue à coordonner et, le cas échéant, à soutenir l'action des ministères, dans leurs efforts pour améliorer leurs systèmes de collecte et de présentation des données.

Objectifs à long terme

- Sous réserve de l'entente des ministères partenaires pertinents de la stratégie, maintenir le niveau de 1999-2000 de 8 pour 100 d'Autochtones en âge de travailler qui sont inscrits à des programmes d'éducation postsecondaire ou de formation, jusqu'à ce que des données supplémentaires soient disponibles.

Activité de base : Développement économique autochtone

3. Nombre d'Autochtones qui ont trouvé un emploi, en pourcentage du nombre d'Autochtones en âge de travailler.

Hausse de l'emploi chez les Autochtones

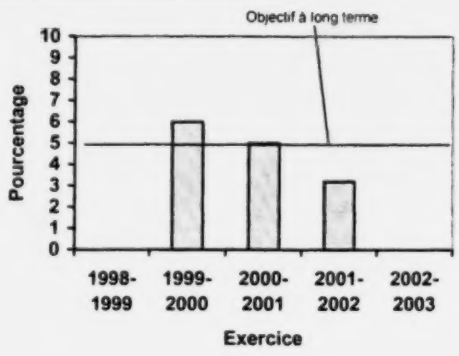

(données non disponibles pour 1998-1999)

Apport du Secrétariat et des ministères partenaires de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*

- Le Secrétariat a la responsabilité de coordonner la stratégie et de faire état de ses résultats généraux, et il apporte son soutien aux ministères partenaires pour recueillir et présenter ces résultats.
- Six ministères partenaires (MAAO, MAC*, MRN, MDNM, MFCU et le Secrétariat) offrent divers programmes qui contribuent directement ou indirectement à l'emploi des Autochtones. Le MFCU soutient des programmes d'éducation et de formation pour les Autochtones afin d'aider les personnes admissibles à acquérir les compétences nécessaires à l'emploi, et les cinq autres ministères offrent divers programmes de développement économique et d'expansion commerciale qui soutiennent la création d'emplois (*ne sera pas inclus en 2001-2002).

Que signifie le graphique?

- La diminution en chiffres absolus du nombre d'emplois chez les Autochtones, qui est passé de 5 660 à 4 600, s'explique par des variations dans la qualité des données et par les diverses interprétations que font les ministères de la définition des emplois (à temps partiel, à temps plein, saisonnier). En raison des sources variées de données des ministères, des organismes et des tierces parties, il faut considérer que l'exactitude et la fiabilité des résultats présentés sont préliminaires.
- Les ministères recueillent leurs propres données selon des mesures générales convenues aux fins de la stratégie. Les données sont résumées et transmises au Secrétariat. Il incombe à ce dernier de rassembler toutes les données provenant des ministères partenaires de la stratégie.
- On s'est servi du recensement de 1996 pour déterminer le nombre total d'Autochtones en âge de travailler (de 15 à 64 ans) en Ontario, soit 92 270 personnes pour une population autochtone totale de 141 520.

Engagements en 2002-2003

- En collaboration avec ses partenaires (des secteurs public et privé), le Secrétariat continue à soutenir la création d'emplois et l'emploi chez les Autochtones.
- Le Secrétariat continue à coordonner et, le cas échéant, à soutenir l'action des ministères, dans leurs efforts pour améliorer leurs systèmes de collecte et de présentation des données.

Objectifs à long terme

- Sous réserve de l'entente des ministères partenaires pertinents de la stratégie, maintenir le niveau de 2001-2002 de 5 pour 100 de l'emploi chez les Autochtones, jusqu'à ce que des données supplémentaires soient disponibles.

Activité de base : Développement économique autochtone

4. Nombre de partenariats et d'entreprises qui ont été créés ou qui ont pris de l'expansion, en pourcentage du nombre total d'entreprises enregistrées en Ontario.

Hausse du nombre de partenariats et d'entreprises autochtones

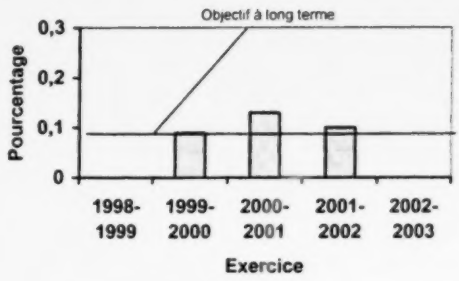

(données non disponibles pour 1998-1999)

Apport du Secrétariat et des ministères partenaires de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*

- Le Secrétariat a la responsabilité de coordonner la stratégie et de faire état de ses résultats généraux, et il apporte son soutien aux ministères partenaires pour recueillir et présenter ces résultats.
- Cinq ministères partenaires (MAAO, MAC*, MRN, MDNM et le Secrétariat) offrent divers programmes qui contribuent directement ou indirectement à faciliter et à appuyer les partenariats et entreprises autochtones (*inclus seulement pour 1999-2000 et 2000-2001).

Que signifie le graphique?

- La hausse apparente en chiffres absolus du nombre de partenariats et d'entreprises autochtones, qui est passé de 143 à 216, s'explique par le délai qui doit s'écouler pour que les partenariats évoluent jusqu'au point où ils peuvent être comptés, ainsi que par les variations dans la qualité des données et par les diverses interprétations que font les ministères de la définition de partenariat ou d'entreprise. En raison des sources variées de données des ministères, des organismes et des tierces parties, il faut considérer que l'exactitude et la fiabilité des résultats présentés sont préliminaires.
- Les ministères recueillent leurs propres données selon des mesures générales convenues aux fins de la stratégie. Les données sont résumées et transmises au Secrétariat. Il incombe à ce dernier de rassembler toutes les données provenant des ministères partenaires de la stratégie.
- Le nombre d'entreprises enregistrées en Ontario (157 035 et 163 723 en 2000-2001 et en 2001-2002 respectivement) est fourni par le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises.

Engagements en 2002-2003

- En collaboration avec ses partenaires (des secteurs public et privé), le Secrétariat continue à soutenir la création de partenariats et le développement des entreprises.
- Le Secrétariat continue à coordonner et, le cas échéant, à soutenir l'action des ministères, dans leurs efforts pour améliorer leurs systèmes de collecte et de présentation des données.

Objectifs à long terme

- Sous réserve de l'entente des ministères partenaires pertinents de la stratégie, maintenir le niveau de 1999-2000 de 0,09 pour 100, jusqu'à ce que des données supplémentaires soient disponibles.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du Secrétariat par activité de base en 2001-2002**

Secrétariat des affaires autochones de l'Ontario	
Fonctionnement	14,0 millions de $
Immobilisations brutes [2]	3,0 millions de $
	55 employés [1]

Négociations	
Fonctionnement	5,0 millions de $
	18 employés

Coordination interministérielle des affaires autochtones	
Fonctionnement	2,0 millions de $
	16 employés

Développement économique autochtone	
Fonctionnement	4,0 millions de $
Immobilisations brutes	3,0 millions de $
	9 employés

Administration du Secrétariat	
Fonctionnement	3,0 millions de $
	12 employés

Remarque :
1) Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2) Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le Secrétariat par activité de base

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	
Fonctionnement	15,0 millions de $
Immobilisations brutes [2]	6,0 millions de $
	60 employés [1]

Négociations	
Fonctionnement	6,0 millions de $
	19 employés

Coordination interministérielle des affaires autochtones	
Fonctionnement	3,0 millions de $
	18 employés

Développement économique autochtone	
Fonctionnement	4,0 millions de $
Immobilisations brutes	6,0 millions de $
	10 employés

Administration du Secrétariat	
Fonctionnement	2,0 millions de $
	13 employés

Remarque :
1) Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2) Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Visitez nos sites Web à http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca et http://www.aboriginalbusiness.on.ca ou contactez les personnes suivantes :

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario
720, rue Bay, 4e étage, Toronto (Ontario) M5G 2K1
Réception
Tél. : 416 326-4740
Téléc. : 416 326-4017

L'honorable David Young
Procureur général et ministre délégué
aux Affaires autochtones
Tél. : 416 326-4000
Téléc. : 416 326-4016

Conseiller du ministre, affaires autochtones
Ron Ross
Tél. : 416 326-4000
Téléc. : 416 326-4016
Courriel : Ron.Ross@jus.gov.on.ca

Sous-procureur général adjoint et secrétaire des affaires autochtones
Yan Lazor
Tél. : 416 326-4741
Téléc. : 416 326-4017
Courriel : Yan.Lazor@jus.gov.on.ca

Négociations
Doug Carr
Tél. : 416 326-4771
Téléc. : 416 326-4017
Courriel : Doug.Carr@jus.gov.on.ca

Relations avec les Autochtones et le gouvernement fédéral
Pat Sawchuk
Tél. : 416 326-4379
Téléc. : 416 326-4017
Courriel : Pat.Sawchuk@jus.gov.on.ca

Services juridiques
David Carson
Tél. : 416 326-2372
Téléc. : 416 326-4017
Courriel : David.Carson@jus.gov.on.ca

Coordination interministérielle des affaires autochtones
Richard Saunders
Tél. : 416 326-4744
Téléc. : 416 326-4017
Courriel : Richard.Saunders@jus.gov.on.ca

Développement des entreprises et de l'économie
Donna Elliott
Tél. : 416 314-6780
Téléc. : 416 314-7428
Courriel : Donna.Elliott@jus.gov.on.ca

Communications
Rosemary Sampson
Tél. : 416 326-4780
Téléc. : 416 326-4779
Courriel : Rosemary.Sampson@jus.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Carl DeFaria

L'Ontario est une province riche en possibilités. En ma qualité de ministre des Affaires civiques et de ministre délégué aux Affaires des personnes âgées, j'ai l'honneur de présenter notre plan d'activités 2002-2003. Ce plan est entièrement voué à la poursuite de la tradition de notre ministère d'accroître et d'améliorer les possibilités offertes à tous les Ontariens et toutes les Ontariennes grâce à la création de partenariats.

Notre gouvernement oeuvre sans relâche pour améliorer la qualité de vie de toute la population ontarienne. Nos objectifs demeurent inchangés : aider les nouveaux arrivants en Ontario à profiter de la structure économique et du tissu social de la province et à y contribuer. Notre priorité consiste toujours à optimiser, d'une part, les possibilités qui s'offrent aux immigrants en Ontario et, d'autre part, les avantages qui résultent de l'immigration. Notre stratégie sera principalement axée sur les discussions permanentes que nous avons avec le gouvernement fédéral concernant des questions relatives à l'immigration.

La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* est la seule loi du genre au Canada. Pour assurer le succès de sa mise en oeuvre, nous avons créé un nouveau Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario ainsi qu'une Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Le travail conjugué de ces deux organismes aura une influence directe sur la création de nouvelles possibilités qui permettent aux personnes handicapées de contribuer à la vie de leur collectivité.

Notre gouvernement reconnaît le rôle important que les personnes âgées continuent de jouer pour faire de l'Ontario une province sûre et florissante. Malheureusement, ces personnes sont parfois les plus vulnérables de notre société. C'est pourquoi le gouvernement ontarien vient d'investir 4,3 millions de dollars dans la mise sur pied d'une stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Nous avons la chance de vivre dans une province d'une grande diversité où se mêlent 165 communautés culturelles. Pour célébrer cette richesse, notre gouvernement organisera une conférence sur la diversité qui mettra en valeur les réussites de l'Ontario et explorera les différents moyens par lesquels notre population diversifiée peut accroître notre compétitivité à l'échelle mondiale et en tirer profit.

Nous avons le privilège, en Ontario, d'avoir des femmes et des hommes exceptionnels. Des prix comme les Distinctions de l'Ontario pour contribution bénévole exceptionnelle et des douzaines de réceptions locales sont prévus pour souligner la contribution de ces milliers de bénévoles dans toutes les régions de la province. Le bénévolat est une

grande réalisation qui permet à la fois de créer et d'offrir des possibilités à toute la population.

Je me réjouis à l'idée de collaborer avec nos nombreux partenaires pour continuer à faire de l'Ontario un endroit où tous les citoyens et toutes les citoyennes profitent de chances égales.

Le ministre des Affaires civiques et
ministre délégué aux Affaires des personnes âgées,

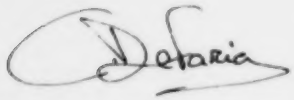

Carl DeFaria

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

En qualité de ministre déléguée à la Condition féminine, je souscris à la vision d'un Ontario où les femmes peuvent atteindre l'autonomie économique et où leurs enfants et elles-mêmes peuvent vivre à l'abri de la violence.

En 2002-2003, nous affecterons plus de 160 millions de dollars à des programmes et des services pour aider les femmes et les enfants victimes de violence. C'est plus que n'importe quel autre gouvernement provincial n'a fait dans ce domaine. Il s'agit en fait d'une augmentation de plus de 70 pour 100 par rapport à 1995. Notre stratégie de prévention de la violence familiale vise principalement trois volets : la protection et les poursuites judiciaires, le soutien aux victimes, et la prévention et l'éducation.

Le 5 septembre 2002, nous avons annoncé l'octroi de 21,4 millions de dollars à de nouvelles initiatives visant à appuyer les victimes et à tenir les abuseurs responsables de leurs actes. Cet engagement mise sur des éléments existants de notre stratégie de prévention de la violence familiale. La stratégie comprend une affectation de 26 millions de dollars au titre de l'expansion des refuges, jusqu'à 9 millions de dollars par année d'ici 2004 au titre du counseling et d'autres mesures de soutien aux victimes, et 4,5 millions de dollars sur cinq ans pour la mise sur pied d'une ligne d'aide à l'échelle de la province à l'égard des femmes victimes de violence. Elle propose aussi l'amélioration des lignes téléphoniques offrant des services de soutien et d'orientation à la collectivité francophone. Enfin, le gouvernement a dépassé son engagement de doubler le nombre de tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale.

Les nouvelles initiatives favoriseront et consolideront ces éléments. Des hauts fonctionnaires et moi-même rencontrerons des représentants d'associations provinciales, des experts et des fournisseurs de services locaux à l'échelle de la province pour discuter de la meilleure façon de mettre en oeuvre diverses mesures de prévention de la violence familiale.

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) continuera de faire équipe avec des groupes communautaires et des organismes des secteurs public et privé dans le cadre d'initiatives qui encouragent l'autonomie économique des femmes et aident à prévenir la violence à leur endroit.

La création de possibilités pour les femmes fait partie des grandes priorités de notre gouvernement. Nous allons continuer d'investir dans des initiatives novatrices qui font avancer l'autonomie économique des

femmes. Nous continuons de soutenir les efforts déployés par les femmes pour acquérir des compétences monnayables et se libérer d'une situation de dépendance pour atteindre l'autonomie.

Je me réjouis de collaborer avec Carl DeFaria, ministre des Affaires civiques et ministre délégué aux Affaires des personnes âgées, ainsi qu'avec d'autres collègues au sein du gouvernement et nos partenaires dans les collectivités, aux efforts que nous mettrons en oeuvre pour faire de l'Ontario un endroit où chaque femme a la possibilité de réussir sur le plan économique et de vivre en sécurité.

La ministre déléguée à la Condition féminine,

Dianne Cunningham

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires civiques s'emploie à promouvoir la pleine participation de toutes les personnes qui résident en Ontario, de sorte qu'elles puissent profiter de la richesse et des bienfaits de la vie dans notre province tout en participant à la vie de leur collectivité. Nous travaillons avec des partenaires pour favoriser l'épanouissement et la prospérité des personnes et des diverses collectivités de la province.

Nous protégeons les droits de la personne, nous célébrons les réalisations d'Ontariennes et d'Ontariens exceptionnels, et nous encourageons le développement d'un sentiment d'appartenance et d'attachement à la collectivité et à la province. Notre force réside dans l'établissement de relations et le développement des capacités.

Activités de base

Le ministère des Affaires civiques poursuit son objectif général, qui consiste à créer une province où l'on soutient les plus vulnérables et où chaque personne peut vivre dans la dignité, par le biais de trois activités de base, à savoir les affaires civiques, la condition féminine et les affaires des personnes âgées.

Affaires civiques

Dans ce secteur, le ministère applique les mesures législatives concernant les droits de la personne et favorise et appuie l'égalité des chances, la responsabilité civique et l'action bénévole pour assurer le bien-être économique et social de nos collectivités.

La Division des affaires civiques a pour objectif de faire de l'Ontario un endroit où les nouveaux arrivants sont les bienvenus, où les droits de la personne sont respectés, où la diversité est célébrée, où le bénévolat est reconnu à sa juste valeur et où tous collaborent pour améliorer la qualité de vie de chacun.

Personnes handicapées

Dans le cadre de cette activité de base, le ministère s'emploie à donner aux personnes handicapées toute liberté de participer à la vie de la société en éliminant les obstacles existants et en veillant à ce qu'il n'en soit pas créé d'autres. La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario ont été créés par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario aidera les municipalités, les ministères, les entreprises de transports en commun, les conseils scolaires, les hôpitaux ainsi que les collèges et universités dans la préparation de leur plan d'accessibilité annuel, comme le prévoit la Loi. Le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario a notamment pour fonction de conseiller le ministre des Affaires civiques sur les questions ayant trait aux personnes handicapées.

La Direction générale, qui fait partie du ministère des Affaires civiques, soutient le travail du Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario et collabore avec des organismes d'établissement de normes, la communauté des personnes handicapées et le milieu des affaires en vue d'élaborer des lignes directrices et des normes d'application volontaire pour améliorer l'accessibilité.

Condition féminine

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) oriente l'action du gouvernement dans les domaines qui concernent les femmes. En partenariat avec différents secteurs de la société, la Direction générale oeuvre à l'avancement de l'autonomie économique des femmes et à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants, afin de permettre aux jeunes filles et aux femmes de réussir dans leur vie personnelle et professionnelle.

La DGCFO s'efforce de répondre aux objectifs du ministère visant à faire de l'Ontario une province où les personnes et les familles peuvent contribuer à la vie de leur collectivité et profiter de ses bienfaits. Son but est de créer une province où toutes les femmes peuvent atteindre l'autonomie économique et où elles peuvent vivre sans craindre la violence à leur égard et à l'égard de leurs enfants.

Affaires des personnes âgées

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario élabore des politiques visant à améliorer la qualité de vie des aînés de la province et influence les initiatives dans ce domaine, en plus de soutenir les efforts d'éducation publique visant la population âgée de l'Ontario. Le Secrétariat collabore également avec les principaux organismes représentant les personnes âgées de l'Ontario et d'autres ministères pour s'assurer que l'on tient compte des besoins des aînés dans toutes les politiques et tous les programmes publics qui pourraient avoir un effet sur leur bien-être.

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario s'efforce de réaliser l'objectif général du ministère, à savoir permettre à toutes les personnes âgées de vivre à l'abri du danger, de participer pleinement à la vie de leur collectivité et de voir leurs contributions reconnues et respectées.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Affaires civiques

Personnes handicapées

Le ministère a poursuivi la mise en oeuvre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes handicapées du gouvernement provincial, avec l'adoption en décembre 2001 de la nouvelle *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Cette loi est la plus exhaustive du Canada pour ce qui est d'accroître l'autonomie et les perspectives d'avenir des personnes handicapées. Elle a été promulguée en février 2002, créant la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario.

Le rôle premier de la Direction générale est d'aider les municipalités, les autres ministères, les entreprises de transports en commun, les conseils scolaires, les hôpitaux ainsi que les collèges et les universités à préparer leur plan d'accessibilité annuel et à remplir leurs obligations en vertu de la Loi. La Direction générale collaborera aussi à l'élaboration de lignes directrices et de normes d'application volontaire pour améliorer l'accessibilité et l'équité pour les personnes handicapées. Un des principaux buts visés consiste à former de nouveaux partenariats avec le milieu des affaires, la communauté des personnes handicapées, les municipalités et le secteur public en général pour rendre les services et les lieux de travail plus accessibles, encourager les entreprises à recruter et à intégrer des travailleurs ayant un handicap, et favoriser la création de ressources et de services à l'intention des employeurs et des personnes handicapées à la recherche d'un emploi.

Le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario conseillera le ministre sur l'application de la loi et sur la préparation de règlements. Il fera également des suggestions sur les programmes d'information du public liés à cette loi et à l'accès des personnes handicapées aux services fournis ou financés par le gouvernement de l'Ontario. La Loi stipule que la majorité des membres du Conseil doivent être des personnes handicapées, choisies pour leurs vastes compétences et leur longue expérience des questions relatives aux personnes ayant un handicap.

Le ministère continue de soutenir diverses initiatives permettant d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et d'améliorer leurs possibilités d'accès grâce au financement de deux programmes.

Communauté-Accessibilité

En 2001-2002, le programme Communauté-Accessibilité a versé 200 000 $ à l'appui de 38 initiatives communautaires regroupant de nombreux partenaires. Dans le cadre du programme InterActions pour le changement, une somme de 500 000 $ a été affectée au financement d'un large éventail de projets réalisés avec des partenaires du milieu des affaires et du secteur à but non lucratif, comme l'association des hôteliers du Grand Toronto et l'Association canadienne pour la santé mentale (Division de l'Ontario). Cette aide financière contribue à améliorer l'accès aux programmes et services dans leurs secteurs respectifs.

Commission ontarienne des droits de la personne

Le ministère a continué de soutenir les efforts déployés par la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) pour accroître l'efficacité de ses systèmes de gestion des dossiers afin d'améliorer le service à la clientèle et d'accélérer le processus de traitement des plaintes. Dans un rapport présenté en juillet 2002, la Commission faisait état de progrès considérables dans ses méthodes de fonctionnement au cours du dernier exercice. L'amélioration du système de gestion des dossiers, l'instauration d'un guichet unique pour les demandes de renseignements et l'ouverture des dossiers ainsi qu'un service de médiation très fructueux ont permis de régler 73,6 pour 100 des causes. Le délai moyen de règlement des plaintes a pour sa part été réduit à un peu plus de 12 mois.

Bénévolat

Notre ministère assume la responsabilité de l'engagement pris par le gouvernement de l'Ontario de consolider le secteur bénévole et d'encourager l'activité bénévole en tant que force vitale du bien-être des collectivités. En 2001, nous avons célébré l'Année internationale des volontaires et apporté notre appui financier à l'organisation de 47 *Sommets sur l'action bénévole communautaire* dans toute la province afin de souligner l'importance du travail réalisé par les bénévoles, d'encourager davantage d'Ontariennes et d'Ontariens, particulièrement les jeunes, à faire du bénévolat et de donner l'occasion aux bénévoles, aux organismes et aux autres intervenants locaux de discuter des priorités et des stratégies communautaires. Le ministère a rendu hommage à des bénévoles de tous âges grâce à d'importants programmes de récompenses : Distinctions de l'Ontario pour services bénévoles, Distinctions pour contribution exceptionnelle, Prix d'excellence pour les personnes âgées, Prix d'initiatives communautaires et Prix Lincoln M. Alexander. D'autres initiatives ont permis d'accroître la capacité du secteur bénévole de répondre aux besoins de la population ontarienne. Une somme de 1,73 million de dollars a été allouée par le programme Action bénévole en ligne pour financer 21 projets qui ont permis à 123 groupes bénévoles de travailler plus efficacement en recourant à la technologie Internet. Grâce à

l'Initiative ontarienne de filtrage, des groupes bénévoles ont appris à assurer la sécurité de la collectivité en adoptant des pratiques rigoureuses pour le recrutement et la supervision des bénévoles.

Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants

Le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que d'autres initiatives spéciales ont permis de financer des services communautaires d'intégration des nouveaux immigrants, contribuant ainsi au développement d'une société ontarienne forte et diversifiée. Des subventions totalisant 3,9 millions de dollars ont été versées à 88 organismes par l'entremise du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants pour aider les immigrants à s'adapter plus facilement à leur nouvelle vie en Ontario.

Condition féminine

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) a travaillé avec divers ministères pour coordonner les initiatives ontariennes de prévention de la violence à l'endroit des femmes.

En 2001-2002, la DGCFO a poursuivi ses efforts pour s'assurer que les personnes qui travaillent avec des femmes victimes de violence reçoivent une formation qui leur permette d'apporter à ces dernières une assistance appropriée et adaptée à leur culture. Elle a notamment participé à des initiatives de formation et d'éducation continue des agents de police, de correction et de libération conditionnelle, des procureurs de la Couronne et d'autres travailleurs de première ligne du secteur judiciaire pour veiller à ce que la violence faite aux femmes soit prise au sérieux et que les victimes soient traitées avec respect et bienveillance.

La DGCFO a aussi fait équipe avec des partenaires communautaires dans le cadre de diverses activités d'éducation du public visant à combattre et à éliminer les stéréotypes et les comportements négatifs face à la violence familiale, ainsi qu'à renseigner les victimes sur la façon d'obtenir de l'aide. À titre d'exemple, la Direction générale a collaboré avec le Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (METRAC) à la publication d'une série de documents d'éducation du public à jour sur la prévention de la violence. La DGCFO a aussi versé une aide financière à la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) pour qu'elle organise des ateliers à l'intention des jeunes francophones de partout en Ontario sur la violence dans les fréquentations et les relations saines.

Pour remédier aux répercussions néfastes de la violence familiale sur les enfants, la Direction générale a financé une initiative de formation des éducateurs de la petite enfance dans tout l'Ontario pour les préparer à apporter une aide adéquate aux enfants qui vivent dans un foyer violent.

Grâce à l'appui financier de la DGCFO, la nation nishnawbe-aski a instauré dans ses communautés membres une politique de tolérance zéro en matière de mauvais traitements et d'agressions sexuelles. Cette politique comporte diverses composantes, dont l'organisation d'activités de sensibilisation du public, un programme de formation spéciale à l'intention du personnel infirmier oeuvrant dans le Nord et la création de comités communautaires de justice réparatrice.

La Direction générale de la condition féminine est aussi fermement résolue à renforcer la capacité des femmes de contribuer avec succès à la vie économique. Plusieurs programmes ont pour objet d'aider les femmes à atteindre l'autonomie économique de façon à pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Parlons travail est un programme conçu pour aider les jeunes filles et les femmes à faire un bon choix de carrière, une étape cruciale pour parvenir à l'indépendance économique. Ce populaire programme qui propose des modèles positifs aux étudiantes en est à sa troisième année d'existence. Par l'entremise de son bureau de conférencières bénévoles, le programme Parlons travail a permis à des femmes qui ont réussi dans diverses carrières de visiter les écoles et de raconter leur cheminement professionnel aux jeunes filles et jeunes femmes. En 2001-2002, Parlons travail a encouragé plus de 5 000 étudiantes à faire des choix de carrière positifs.

Divers projets ont contribué à promouvoir l'autonomie économique des femmes. L'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés a été élargie et compte désormais onze programmes de préappentissage dans des métiers très en demande, comme l'outillage et l'usinage de précision ainsi que l'électricité industrielle. L'initiative est offerte dans huit établissements de formation en Ontario, dont un nouveau programme francophone à Ottawa.

Grâce au Programme pilote de formation des femmes à la technologie de l'information (TI), des femmes récemment immigrées et à faible revenu ont pu acquérir des compétences de base en TI dans des secteurs en plein essor. Environ 80 pour 100 des participantes à l'un ou l'autre des deux programmes suivent la formation jusqu'au bout. Jusqu'à maintenant, 208 femmes ont obtenu leur diplôme ou sont en voie de terminer leur formation en TI ou dans un métier spécialisé, et trouvent un emploi dans le domaine qu'elles ont choisi.

Affaires des personnes âgées

L'Ontario fait face aux défis associés au vieillissement rapide de la société grâce à des initiatives novatrices qui protègent la santé et le bien-être des personnes âgées.

La Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, annoncée en mars 2002, est une première au Canada. Cette stratégie, à laquelle 4,3 millions de dollars ont été affectés, met l'accent sur une meilleure coordination des services communautaires visant à combattre et à prévenir les mauvais traitements infligés aux personnes âgées; sur la formation spécialisée du personnel de première ligne dans le domaine des soins de santé, des services financiers et d'autres secteurs en rapport avec la population âgée; et sur une plus grande sensibilisation du public aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario a poursuivi la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. De nouveaux progrès ont été réalisés avec la publication d'un *Guide de planification préalable des soins*, en collaboration avec la Société Alzheimer de l'Ontario. Ce guide répond aux principales questions des personnes âgées sur la planification de leurs soins personnels et de santé dans l'éventualité où elles seraient frappées d'incapacité. En outre, 90 chefs d'équipe de ressources locales ont été formés pour dispenser une formation professionnelle ainsi que des séances d'éducation du public sur la planification préalable des soins dans différentes collectivités réparties dans tout l'Ontario à compter de mai 2002.

Le Secrétariat a participé à de nombreuses activités spéciales à l'intention des personnes âgées, notamment l'inauguration du pavillon *55 and Better* à l'Exposition nationale canadienne et l'organisation de séminaires dans les collectivités locales sur l'utilisation sécuritaire des médicaments (préparés en collaboration avec l'Ontario Pharmacists' Association). D'autres séminaires sur l'art de vieillir en santé et les choix de vie positifs pour les aînés sont en préparation avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Association canadienne des automobilistes et d'autres partenaires. Ces séminaires, qui traiteront notamment des moyens de protection contre les escroqueries et de la conduite automobile sécuritaire, seront offerts partout dans la province à compter de l'automne 2002.

Le Secrétariat a réalisé un nouveau guide de poche sur les services provinciaux, fédéraux, municipaux et communautaires à l'intention des personnes âgées de l'Ontario. Ce guide est disponible sous forme de brochure ou en ligne sur le site Web du ministère. (www.gov.on.ca/citizenship/seniors/indexf.html)

Le Secrétariat a apporté son appui au Projet Mémoire de l'Institut du Dominion, un programme éducatif qui amène les anciens combattants à raconter leur expérience de la guerre aux jeunes générations. Environ 1 000 anciens combattants seront préparés, dans le cadre d'une initiative de formation échelonnée sur trois ans, à parler à plus de 50 000 élèves du secondaire et des programmes d'anglais langue seconde (ALS) des sacrifices qu'ils ont dû faire pour protéger nos libertés démocratiques. Des

ressources éducatives en ligne et des documents d'accompagnement sur papier sont en préparation pour aider les élèves et les enseignants de l'Ontario à tirer pleinement profit des visites des anciens combattants dans les classes.

En septembre 2001, le Secrétariat a contribué à la tenue de la première Conférence internationale sur la technologie et le vieillissement, en partenariat avec les ministères de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, du Développement économique et du Commerce, et de la Santé et des Soins de longue durée. La conférence, organisée par le Sunnybrook and Women's College Health Sciences Centre, a attiré plus de 350 participants et conférenciers en provenance de 19 pays.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Affaires civiques

Personnes handicapées

Notre ministère poursuivra ses efforts afin d'accroître les chances d'emploi, d'autonomie et de participation à la société des personnes ayant un handicap. Nous progresserons dans la mise en oeuvre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes handicapées et de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Ces activités seront soutenues par la nouvelle Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, qui favorisera la création de vastes partenariats avec le secteur privé et parapublic, les organismes au service des personnes handicapées et les groupes communautaires, en vue d'améliorer l'accès à tous les aspects de la vie communautaire.

Diversité

Nous allons demeurer le maître d'oeuvre de la stratégie ontarienne visant à souligner et à célébrer la diversité ethnique et régionale de la province, et continuer à mettre cette richesse à profit pour le bénéfice de toute la population. Nous allons, en collaboration avec le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation (MEDI), préparer et accueillir une conférence internationale qui mettra en valeur les réussites de l'Ontario et permettra d'explorer par quels moyens tirer profit de la diversité et des talents de notre population pour améliorer notre compétitivité à l'échelle mondiale. Notre population diversifiée, avec ses contacts à l'échelle de la planète, constitue l'avantage concurrentiel naturel de l'Ontario dans l'économie mondiale.

Immigration

Pour appuyer la stratégie économique de la province, le ministère participera à l'élargissement de la stratégie ontarienne en matière d'immigration qui proposera notamment de nouvelles façons de travailler avec le gouvernement fédéral au règlement des questions liées à l'immigration. Le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants sera maintenu pour faciliter l'adaptation des nouveaux venus à leur nouvelle vie en Ontario.

Condition féminine

La Direction générale de la condition féminine continuera de faire équipe avec des groupes et des organismes communautaires et des secteurs privé et public pour offrir des programmes qui favorisent l'autonomie économique des femmes et aident à prévenir la violence à leur endroit.

Le programme Parlons travail sera élargi de manière à rejoindre les étudiantes francophones de Windsor et Sudbury. L'actuel bureau des conférencières de Parlons travail desservant les étudiantes anglophones a été adopté par la Financière Manuvie et sera étendu à l'échelle du pays.

Dans le cadre de l'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés, les participantes pourront acquérir les compétences requises pour occuper un emploi bien rétribué dans le secteur de l'automobile, où on prévoit une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée dans les cinq à dix années à venir. Le Programme de formation des femmes à la technologie de l'information continuera pour sa part à préparer les femmes à travailler dans le secteur de la TI, ce qui leur permettra d'accroître leur autonomie économique tout en faisant progresser leurs objectifs de carrière.

La ministre déléguée à la Condition féminine et les hauts fonctionnaires du ministère organiseront des rencontres avec les experts, les fournisseurs de services locaux et les associations provinciales de toutes les régions de l'Ontario afin d'obtenir des conseils sur la meilleure manière de mettre en oeuvre des initiatives précises dans le domaine de la prévention de la violence familiale.

Le gouvernement affectera 5 millions de dollars sur trois ans à une campagne publique de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les organismes, les experts et les dirigeants communautaires, notamment les représentants francophones et des diverses communautés, afin de faire participer la population ontarienne aux initiatives de prévention de la violence familiale. La campagne constituera un appel à l'action auprès des Ontariens et Ontariennes afin de les inciter à faire leur part pour prévenir la violence familiale. Puisque la violence est un comportement acquis, nous inculquerons également aux jeunes et aux enfants les notions dont ils auront besoin pour comprendre et briser le cycle de la violence.

Une affectation supplémentaire de 600 000 $ servira à rassembler des dirigeants communautaires, des fournisseurs de services et des sommités du domaine de la prévention de la violence, qui pourront partager des stratégies, des connaissances et des idées à l'occasion d'une série de conférences régionales et provinciales visant l'amélioration des services aux victimes. On s'attend à ce que ces conférences se traduisent par une amélioration de l'efficacité des services aux femmes victimes de violence.

Affaires des personnes âgées

En partenariat avec le ministère du Procureur général, le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario entreprendra la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. On embauchera une coordonnatrice ou un coordonnateur provincial, huit coordonnatrices ou coordonnateurs régionaux de la prévention des mauvais traitements infligés aux aînés, ainsi qu'une coordonnatrice ou un coordonnateur de la sensibilisation du public et de la formation aux fins de la stratégie. En outre, on mettra sur pied un comité consultatif externe pour la mise en oeuvre de la stratégie. Un congrès sur la violence envers les personnes âgées aura lieu en novembre 2002 sur le thème *Discuter des solutions : Définir l'avenir*, pour favoriser un échange sur les meilleures pratiques dans le domaine et encourager la création de partenariats.

Nous continuerons de travailler à la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En tout, 80 sessions d'éducation du public et de formation des professionnels sur la planification préalable des soins seront organisées dans des collectivités locales de toute la province. La recherche sur les besoins des familles dont un des membres est atteint de la maladie d'Alzheimer se poursuivra avec la collaboration des aidants naturels, des responsables de l'élaboration des politiques et des fournisseurs de soins professionnels. Une coalition multidisciplinaire d'experts dans des domaines apparentés est en voie d'être formée pour promouvoir la recherche sur la maladie d'Alzheimer et agir comme ressource pour le gouvernement de l'Ontario.

Le Secrétariat fait équipe avec plusieurs organismes pour donner une série de séminaires à l'échelle de la province sur le vieillissement et les choix de vie sains pour les personnes âgées. C'est à l'automne 2002 que débutera la présentation des séminaires, sur les sujets suivants : l'utilisation sécuritaire des médicaments pour les personnes âgées; protégez votre argent : fraudes, escroqueries et boniments; la conduite automobile sécuritaire chez les aînés; comprendre quels services et programmes existent pour les personnes âgées de l'Ontario; la planification préalable des soins; et bien manger pour vieillir en santé. Les députés provinciaux et les organismes pour personnes âgées contribueront à l'organisation de ces séminaires.

Le Secrétariat publiera un *Guide des programmes et services à l'intention des personnes âgées de l'Ontario* qui dressera l'inventaire complet des services fédéraux, provinciaux, municipaux et communautaires. Produit avec l'aide des principaux organismes pour personnes âgées de l'Ontario, ce guide sera disponible dès l'automne 2002 sur papier et en ligne sur le site Web du Secrétariat.

Le ministre délégué aux Affaires des personnes âgées de l'Ontario a agi en qualité d'hôte conjoint de la sixième réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux délégués aux Affaires des personnes âgées, qui se déroulait à Toronto en juin 2002. Au cours de la rencontre, axée principalement sur les grands défis posés par le vieillissement de la population, les ministres ont abordé une variété de sujets comme les moyens d'assurer la viabilité financière du Régime de pensions du Canada et du programme de la Sécurité de la vieillesse, les meilleures pratiques en matière de soins à dispenser aux personnes âgées dans la collectivité, les moyens d'action face à la discrimination en raison de l'âge, et la prévention de la violence envers les personnes âgées. L'âgisme, le vieillissement en santé, le mieux-être et la violence envers les personnes âgées sont au nombre des sujets retenus en priorité par les ministres pour orienter les futurs efforts de collaboration visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées au Canada.

Initiatives axées sur la qualité des services

Dans le Discours du Trône d'avril 2001, le gouvernement s'est engagé à mesurer son propre rendement, y compris celui de ses cadres supérieurs, en se fondant sur la prestation des services et la satisfaction de la clientèle.

Le ministère des Affaires civiques encourage et préconise des méthodes de prestation des services et des programmes axées sur la qualité, au sein de sa propre structure organisationnelle et auprès de ses partenaires et des organismes avec lesquels il interagit. Nous tenons à fournir des services modernes et efficaces, qui représentent une bonne valeur en échange des deniers publics qui y sont consacrés. Nous appliquons des méthodes de gestion visant l'excellence pour assurer la satisfaction du public et rendre compte de notre rendement.

Dans le cadre de notre approche axée sur la qualité, nous étudions les moyens de rationaliser et d'améliorer les processus d'attribution des subventions du ministère. Nous examinons aussi les moyens d'améliorer nos services ainsi que notre interaction avec les intervenants.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Affaires civiques (Commission ontarienne des droits de la personne)

1.1. Diminution du délai de traitement des plaintes par rapport aux années passées

Durée de vie moyenne des dossiers à la fermeture (en mois)

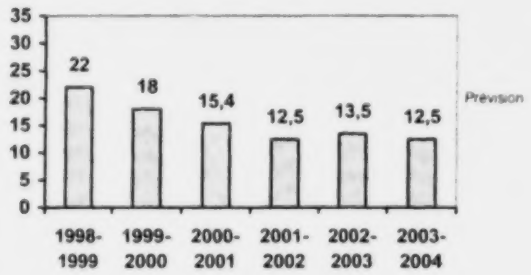

Apport de la Commission

- Introduction de la médiation comme solution de rechange et méthode fructueuse de règlement des différends
- Investissement annuel de 350 000 $ dans le système intégré de gestion des dossiers de la Commission

Mesure des dépenses affectées à l'activité de base

Les activités relatives à l'observation du Code représentent 88 pour 100 des dépenses totales approuvées de 11,36 millions de dollars en 2001-2002, soit 10 millions de dollars.

Que signifie le graphique?

- La hausse du nombre de nouveaux cas pourrait faire grimper à 13,5 mois le délai de règlement des plaintes en 2002-2003.
- Le temps moyen requis pour régler une plainte à la fin de 2000-2001 était de 15,4 mois, comparativement à 18 mois l'année précédente et à 22 mois auparavant.
- En 2001-2002, le délai moyen de traitement des plaintes était de 12,2 mois.
- En 2001-2002, la CODP a reçu 2 438 nouvelles plaintes, soit 663 de plus qu'en 2000-2001. On prévoit que cette tendance se maintiendra, et on s'attend à une hausse additionnelle d'environ 700 nouvelles plaintes au cours des exercices 2002-2003 et 2003-2004 combinés.

Engagements en 2002-2003

- Utiliser le processus de médiation pour régler 65 pour 100 des causes qui y sont renvoyées

Objectifs à long terme

- La norme à long terme visée par la Commission consiste à ramener à 12 mois le temps moyen requis pour régler les dossiers et à régler un plus grand nombre de plaintes par le processus de médiation.

Activité de base : Affaires civiques (Accroître l'autonomie et les possibilités d'accès des personnes handicapées)

1.2. Hausse du nombre cumulatif de nouveaux partenariats formés avec des intervenants engagés dans des initiatives visant l'élimination et la prévention des obstacles

Augmentation du nombre de nouveaux partenaires

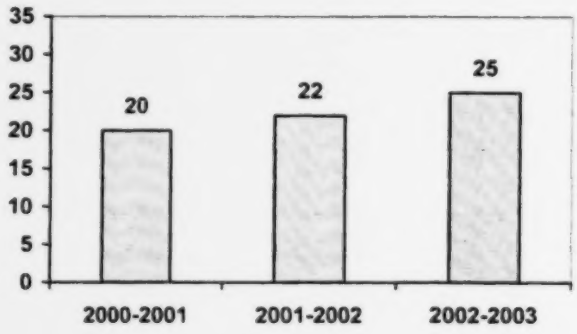

Apport du ministère

- La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a reçu la sanction royale le 14 décembre 2001. La proclamation de la Loi a lieu par étapes au cours de 2002-2003.
- La LPHO a établi au sein du ministère des Affaires civiques une Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario chargée de l'établissement des programmes, des partenariats, des politiques et de la planification.
- La LPHO a créé un Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario chargé de conseiller le gouvernement sur la mise en oeuvre de la Loi.
- La Direction générale participera à des programmes de partenariats pour aider et encourager les intervenants à prévenir et à éliminer les obstacles avec le temps.

Mesure des dépenses affectées à l'activité de base

- Budget proposé en 2002-2003 pour la mise en oeuvre de la LPHO : 2,71 millions de dollars

Que signifie le graphique?

- L'exercice 2002-2003 sera le premier exercice de fonctionnement de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario au sein du ministère des Affaires civiques.
- L'objectif présent et à long terme du ministère est d'accroître de 10 pour 100 par année le nombre de nouveaux partenariats établis (à noter que l'ancienne Direction de l'égalité des chances et de l'accès pour les personnes handicapées s'est déjà engagée dans des activités de création de partenariats qui serviront de point de référence pour mesurer la croissance future).
- Un partenaire est un organisme qui a collaboré avec le ministère à la mise en place d'une initiative particulière visant l'élimination des obstacles.
- On peut aussi inclure parmi les partenaires les organismes disposés à donner l'exemple à titre de leaders de l'élimination des obstacles.

Engagements en 2002-2003

- Accroître de 10 pour 100 le total cumulatif des partenaires de l'extérieur qui contribuent à la mise en place d'initiatives visant la prévention et l'élimination des obstacles.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est de maintenir une hausse annuelle de nouveaux partenaires de 10 pour 100.

Activité de base : Affaires civiques (Favoriser l'égalité des chances et la responsabilité civique)

1.3. Accroître le pourcentage de services financés par le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants pour aider ces derniers à trouver un emploi

Pourcentage de services financés par le programme pour faciliter l'emploi

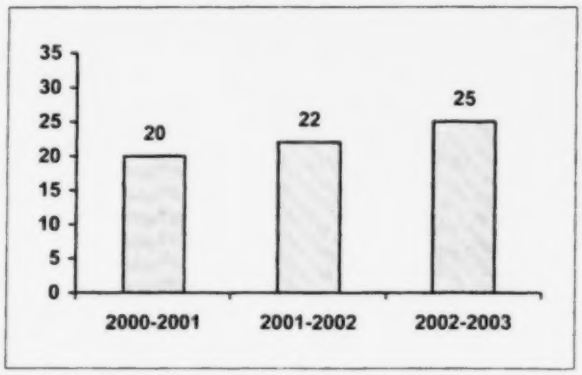

Apport du ministère

- Le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants dispose d'un budget de 3,9 millions de dollars. Le ministère passe des contrats avec des organismes communautaires pour qu'ils offrent des services d'établissement de base, comme l'information et l'orientation, facilitent l'emploi ou entreprennent des projets sectoriels.
- Le programme restructuré d'aide à l'établissement est entré en vigueur en 2000-2001. Les principaux changements ont concerné la présélection des priorités du gouvernement et la passation de contrats pour la prestation des services.

Mesure des dépenses affectées à l'activité de base

- Un budget de 3,9 millions de dollars est alloué par le ministère au programme. Le financement des services généraux d'établissement comme l'information et l'orientation a diminué, mais l'achat de services liés à l'emploi a augmenté en réponse à la demande des nouveaux arrivants qui ont besoin d'aide pour se préparer à travailler en Ontario.
- Le financement va de plus en plus aux organismes ayant pour mandat d'offrir des programmes d'acquisition de compétences et de préparation au marché du travail.

Que signifie le graphique?

- La passation de contrats pour la prestation de services particuliers relevant du programme a commencé en 2000-2001.
- En 2000-2001, 18 pour 100 des services fournis étaient des services d'aide à l'emploi plutôt que des services généraux d'établissement, comme l'information et l'orientation. Une fois les rapports définitifs de 2001-2002 pris en compte, la proportion de services d'aide à l'emploi passera probablement à 22 pour 100.
- Le ministère travaille avec le bureau du gouvernement fédéral responsable de la région de l'Ontario afin d'affecter les fonds à des services qui répondent aux aspirations professionnelles des nouveaux arrivants. On fera de plus en plus appel à des organismes extérieurs qui dispensent une formation linguistique ou qui reçoivent des fonds de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour offrir une formation professionnelle aux nouveaux arrivants.

Engagements en 2002-2003

- En 2002-2003, les services d'aide à l'emploi représenteront 25 pour 100 des services du Programme qui font l'objet de contrats.

Objectifs à long terme

- Si la demande de services de préparation au marché du travail pour les nouveaux arrivants se maintient, l'achat de services liés à l'emploi passera à 30 pour 100 et le programme continuera de passer des contrats avec des organismes qui offrent des programmes de formation ou de préparation au travail. Il reste à déterminer si cet objectif sera atteint soit en haussant le financement alloué aux organismes déjà subventionnés, soit en augmentant le nombre d'organismes financés pour offrir des services liés à l'emploi.

Activité de base : Direction générale de la condition féminine de l'Ontario : Augmenter l'autonomie économique des femmes

2.1. Pourcentage de femmes qui terminent la formation et réussissent à trouver un emploi stable dans un secteur en plein essor moins de six mois après avoir terminé le programme de formation des femmes aux métiers spécialisés (FFMS) ou le programme de formation des femmes à la technologie de l'information (FFTI)

Pourcentage de femmes qui terminent la formation et trouvent un emploi stable

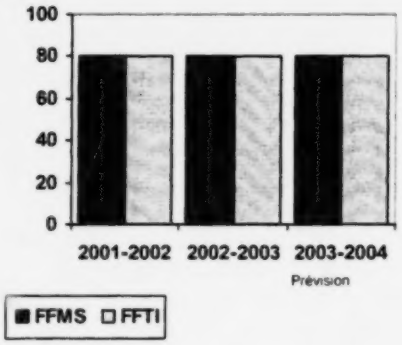

Apport du ministère

- Les deux programmes ont été élaborés et mis en place par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario.
- Ces programmes de préapprentissage permettent aux femmes qui étaient auparavant sans emploi ou sous-employées de trouver un emploi dans un secteur en plein essor ou dans un métier spécialisé.

Mesure des dépenses affectées à l'activité de base

- Le budget alloué au programme de FFMS est de 5,8 millions de dollars sur cinq ans (de 1999-2000 à 2003-2004).
- Le budget alloué au programme de FFTI est de 2 millions de dollars sur trois ans (de 2000-2001 à 2002-2003).

Que signifie le graphique?

- Le graphique représente le pourcentage de femmes qui terminent les programmes de FFMS et de FFTI et trouvent par la suite un emploi dans un métier spécialisé dans le domaine manufacturier, en technologie de l'information ou dans un autre secteur en plein essor.
- Les partenaires du programme communiquent ces données à la Direction générale.
- Il existe un risque qu'un ralentissement économique retarde l'obtention d'un emploi ou entraîne le congédiement des femmes qui ont trouvé un emploi.
- Les programmes ciblent les femmes handicapées, les femmes autochtones, les mères seules, les femmes sous-employées ou sans emploi depuis longtemps et les bénéficiaires de l'aide sociale. À cause des difficultés additionnelles qu'elles rencontrent sur le marché du travail, ces femmes prennent plus de temps à se trouver un emploi stable.

Engagements en 2002-2003

- La Direction a pris l'engagement d'accepter 180 femmes dans le programme de FFMS et 57 femmes dans le programme de FFTI.
- Parmi les femmes inscrites à l'un ou l'autre des deux programmes, 80 pour 100 de celles qui termineront la formation en 2002-2003 trouveront un emploi.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme tant pour le programme de FFMS que celui de FFTI est que 80 pour 100 des femmes qui terminent la formation trouvent un emploi stable dans un secteur en plein essor.

Activité de base : Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

3.1 Nombre d'anciens combattants recrutés et nombre d'élèves rejoints en salle de classe dans le cadre du Projet Mémoire

Nombre d'anciens combattants recrutés et nombre d'élèves rejoints en salle de classe

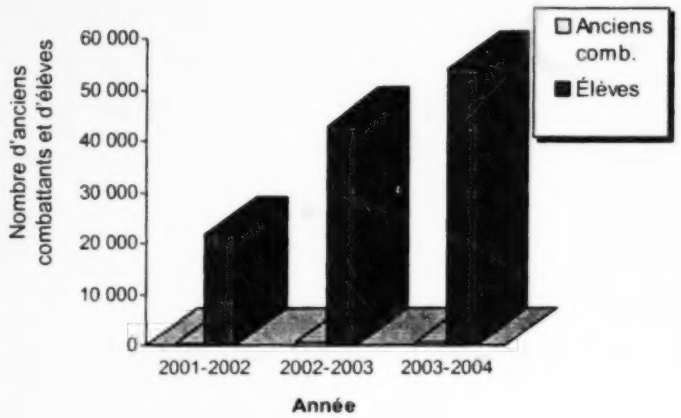

Résultat : Les jeunes de l'Ontario rencontrent des anciens combattants qui leur racontent l'expérience qu'ils ont vécue et les sacrifices qu'ils ont dû faire pour défendre nos libertés démocratiques.

Apport du ministère

- Le soutien des efforts d'éducation du public pour mieux faire connaître la contribution des personnes âgées envers leurs familles, leurs collectivités et le pays est l'une des activités de base du Secrétariat.
- Le Projet Mémoire de l'Institut du Dominion a été lancé en 1999, dans le but de bâtir une communauté formée d'anciens combattants, d'éducateurs et d'élèves pour favoriser l'apprentissage par le biais d'un site Web interactif, de trousses éducatives et de visites en classe. L'objectif triennal du projet consiste à recruter et à former au moins 1 000 anciens combattants qui sont ensuite mis en contact avec plus de 50 000 élèves répartis dans tout l'Ontario.
- En 2001-2002, 375 anciens combattants ont été recrutés et formés pour le Projet Mémoire de l'Institut du Dominion.

Mesure des dépenses affectées à l'activité de base

- La contribution du gouvernement au Projet Mémoire de l'Institut du Dominion de 1999 jusqu'à maintenant totalise 1,01 million de dollars.

Que signifie le graphique?

Exercice 2001-2002 :

- Grâce à l'appui financier du ministère, 375 anciens combattants ont été recrutés et ont pu rencontrer 21 800 élèves.
- Pour chaque ancien combattant recruté, 58 élèves ont été rejoints.

Exercice 2002-2003

- On recrutera 350 anciens combattants de plus, qui pourront rencontrer 21 150 élèves de plus.
- Pour chaque ancien combattant recruté, on pourra rejoindre 60 élèves.

Exercice 2003-2004

- D'ici la troisième année, on aura recruté un total de 1 000 anciens combattants qui auront rencontré 54 000 élèves.
- Pour chaque ancien combattant recruté, on aura pu rejoindre 54 élèves.

Engagement en 2002-2003

- 350 anciens combattants seront recrutés et formés dans les centres régionaux suivants : Ottawa à North Bay, London à Chatham, et Kingston à Peterborough.
- On prévoit que 21 150 élèves participeront au programme en 2002-2003.

Objectifs à long terme

- Recrutement et formation d'au moins 1 000 anciens combattants pour raconter leur expérience à au moins 50 000 élèves du secondaire.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002

Ministère des Affaires civiques	
Fonctionnement (Remarque 1)	75,4 millions de $
	443 employés (Remarque 2)

Affaires civiques	
Fonctionnement	34,0 millions de $
	203 employés

Direction générale de la condition féminine	
Fonctionnement	14,9 millions de $
	24 employés

Secrétariat aux Affaires des personnes âgées	
Fonctionnement	2,0 millions de $
	17 employés

Services régionaux (Remarque 3)	
Fonctionnement	7,2 millions de $
	73,5 employés

Administration du ministère (Remarque 3)	
Fonctionnement	17,3 millions de $
	126 employés

Remarque 1 : Selon la méthode comptable du CCSP.
Remarque 2 : Le nombre d'employés est exprimé en équivalents temps plein et comprend les employés de la Commission ontarienne des droits de la personne, un organisme de l'annexe I.
Remarque 3 : Les services régionaux et ministériels sont fournis au ministère des Affaires civiques, au ministère du Tourisme et des Loisirs et au ministère de la Culture.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère des Affaires civiques	
Fonctionnement (Remarque 1)	69,2 millions de $
	476 employés (remarque 2)

Affaires civiques	
Fonctionnement	31,1 millions de $
	209 employés

Direction générale de la condition féminine	
Fonctionnement	12,7 millions de $
	29 employés

Secrétariat aux Affaires des personnes âgées	
Fonctionnement	1,0 million de $
	14 employés

Services régionaux (remarque 3)	
Fonctionnement	7,0 millions de $
	92 employés

Administration du ministère (remarque 3)	
Fonctionnement	17,4 millions de $
	132 employés

Remarque 1 : Selon la méthode comptable du CCSP.
Remarque 2 : Le nombre d'employés est exprimé en équivalents temps plein et comprend les employés de la Commission ontarienne des droits de la personne, un organisme de l'annexe I.
Remarque 3 : Les services régionaux et ministériels sont fournis au ministère des Affaires civiques, au ministère du Tourisme et des Loisirs et au ministère de la Culture.

Personnes à contacter

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions ou commentaires au sujet du plan d'activités du ministère.

Bureau du ministre DeFaria
Barb Fisher
Tél. : 416 325-3460
Téléc. : 416 325-6195

Bureau de la ministre Cunningham
Roberta McFadden
Tél. : 416 314-0268
Téléc. : 416 326-1656
Courriel : roberta.mcfadden @edu.gov.on.ca

Division des affaires civiques
Anna Furgiuele
Tél. : 416 325-6240
Téléc. : 416 314-7599
Courriel : anna.furgiuele@mczcr.gov.on.ca

Division des services régionaux et ministériels
Fiona Menzies
Tél. : 416 314-7315
Téléc. : 416 314-7313
Courriel : fiona.menzies@mczcr.gov.on.ca

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario
Brian Dopking
Tél. : 416 326-7067
Téléc. : 416 326-7079
Courriel : brian.dopking@mczcr.gov.on.ca

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario
Lisa Wolofsky
Tél. : 416 314-0365
Téléc. : 416 314-0247
Courriel : lisa.wolofsky@mczcr.gov.on.ca

Sites Web
Ministère des Affaires civiques :
www.gov.on.ca/citizenship/french/index.html
Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario :
www.gov.on.ca/citizenship/seniors/indexf.html
Direction générale de la condition féminine de l'Ontario :
www.gov.on.ca/citizenship/owd/indexf.html

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. John Baird

À titre de ministre délégué aux Affaires francophones, je suis fier de présenter les réalisations de l'Office des affaires francophones et notre engagement pour le nouvel exercice.

Les objectifs généraux de l'Office consistent à s'assurer que les francophones ont accès aux services en français du gouvernement de l'Ontario et qu'ils participent pleinement à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en préservant leur patrimoine linguistique et culturel.

Le gouvernement de l'Ontario a démontré sa volonté d'appuyer la population francophone dans ses efforts pour contrecarrer les effets de l'assimilation. Le Fonds d'aide au développement de la petite enfance a alloué cinq pour cent de son budget à la communauté francophone. Grâce au soutien du Comité directeur francophone pour le développement de la petite enfance, plus d'un million et demi de dollars ont été accordés aux projets francophones qui seront réalisés au cours des prochaines années.

Notre gouvernement travaille toujours en partenariat avec les organismes bénéficiant de paiements de transfert afin d'augmenter l'accès aux services en français pour la communauté francophone. Nous avons récemment désigné 11 organismes financés par le gouvernement de l'Ontario comme des fournisseurs de services en français aux termes de la *Loi sur les services en français*.

Je suis particulièrement fier que notre gouvernement ait adopté le drapeau franco-ontarien comme l'un des emblèmes officiels de l'Ontario. La *Loi de 2001 sur l'emblème franco-ontarien* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative de l'Ontario. Je suis fort conscient de l'importance du drapeau pour les francophones de la province.

Les IV^{es} Jeux de la Francophonie, qui se sont déroulés en juillet 2001 à Ottawa, ont été un succès retentissant. Le gouvernement de l'Ontario est fier de s'être associé à cet événement. Les répercussions économiques des Jeux ont été de taille pour la région d'Ottawa, principalement en ce qui concerne l'industrie touristique.

Au cours des prochains mois, j'ai l'intention de rencontrer des organismes francophones et des dirigeants communautaires pour discuter de la façon dont le gouvernement peut établir de meilleurs partenariats avec la communauté francophone. Je travaillerai également plus étroitement avec les groupes communautaires qui oeuvrent dans le domaine de la prévention de la violence contre les femmes afin d'offrir de meilleurs services aux femmes francophones.

Il m'importe également de promouvoir la contribution économique des francophones de l'Ontario. Je travaillerai de près avec mes collègues pour souligner l'apport important des francophones à l'échelon provincial, national et international.

Le ministre délégué aux Affaires francophones,

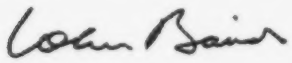

John Baird

Objectifs généraux de l'Office

Les objectifs généraux de l'Office consistent à s'assurer que les francophones aient accès aux services en français du gouvernement de l'Ontario et qu'ils participent pleinement à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en préservant leur patrimoine linguistique et culturel.

Activités de base

Agir à titre de conseiller principal auprès du gouvernement sur les affaires francophones et la prestation des services en français.

L'Office des affaires francophones offre conseils, renseignements et soutien à tous les ministères et organismes en ce qui concerne la prestation des services en français, en particulier dans les 23 régions désignées de la province. La prestation de services gouvernementaux de qualité en français témoigne de l'engagement pris par le gouvernement envers la communauté francophone.

Encourager la contribution de la communauté francophone à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en soutenant sa langue et sa culture.

À titre d'intermédiaire principal entre les francophones et le gouvernement provincial, l'Office des affaires francophones offre à la population franco-ontarienne des renseignements pertinents sur tous les programmes et services gouvernementaux, la communauté francophone et les ressources en français de la province.

Ces renseignements permettent aux francophones de préserver leur langue et leur culture et de prendre des décisions concernant leur vie quotidienne.

L'Office des affaires francophones continue également d'aider les ministères et organismes du gouvernement provincial à offrir des services à la collectivité francophone de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

L'Office des affaires francophones a continué de travailler avec les ministères et les organismes à la planification et à la prestation de services de qualité en français. Les ministères qui fournissent des services dans les domaines de la santé et des services sociaux ont poursuivi leurs efforts pour augmenter l'accès aux services en français de leurs organismes de paiements de transfert. De nouveux mécanismes ont été mis en oeuvre pour rationaliser et accélérer les enquêtes et le règlement des plaintes concernant la prestation par le gouvernement de services en français.

Après avoir attribué des crédits spéciaux à même le Fonds d'aide au développement de la petite enfance pour des projets élaborés par la communauté francophone, le gouvernement de l'Ontario a établi le Comité directeur francophone pour le développement de la petite enfance. Celui-ci a préparé un plan d'action qui souligne les priorités pour les programmes de développement de la petite enfance à l'intention de la communauté francophone. Le Comité a également recommandé des projets qui seront financés par le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Un montant total de 1,5 million de dollars a été alloué aux projets francophones qui seront entrepris entre 2001-2002 et 2004-2005.

Les ministères qui s'occupent de la prévention de la violence contre les femmes ont pris des mesures pour améliorer les services aux femmes francophones. Huit projets destinés aux femmes francophones qui ont subi des abus ou des agressions seront maintenant financés par le ministère du Procureur général, dans le cadre de ses programmes et services courants. Le gouvernement a également alloué des fonds pour améliorer les services provinciaux de ligne d'écoute téléphonique et de centres de refuge à l'intention des femmes francophones.

En juin 2001, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2001 sur l'emblème franco-ontarien*. Cette loi a donné un statut officiel au drapeau franco-ontarien qui a été hissé pour la première fois en 1975, à Sudbury. La Loi souligne la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario et sa contribution à la vie sociale, économique et politique de la province.

Plusieurs ministères de l'Ontario ont offert d'aider l'Office afin d'assurer le succès des IV^{es} Jeux de la Francophonie 2001 qui se sont déroulés à Ottawa et Hull. Le pavillon de l'Ontario a accueilli plus de 30 000 visiteurs, mis en vedette des groupes et artistes francophones ainsi que des vins et des mets ontariens, et fait la promotion de l'Ontario comme destination touristique de choix. Cinquante-deux pays et États ont participé aux Jeux, où les artistes et athlètes de l'Ontario ont remporté en tout 16 médailles, dont huit d'or.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

L'Office continuera de travailler avec les ministères et les organismes à l'intégration des services en français dans les initiatives du gouvernement et élaborera des outils pour aider les ministères dans le cadre de la planification, de la prestation et du suivi des services en français.

L'Office travaillera en partenariat avec les représentants de la communauté francophone pour déterminer les objectifs et les priorités de son programme d'éducation publique dans le domaine de la prévention de la violence contre les femmes.

À titre de centre d'orientation et d'information pour la communauté francophone de l'Ontario en matière de programmes et services du gouvernement et d'affaires francophones, l'Office fournira et distribuera des renseignements sur les programmes et services du gouvernement et sur les francophones de l'Ontario et leurs organismes.

De concert avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, l'Office fera la promotion d'une action plus coordonnée en matière d'affaires francophones et de prestation de services en français.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Agir à titre de conseiller principal du gouvernement sur les affaires francophones et la prestation des services en français.

1. Règlement efficace et rapide des plaintes des clients concernant les services en français du gouvernement

Pourcentage des plaintes réglées en 30 jours ouvrables ou moins

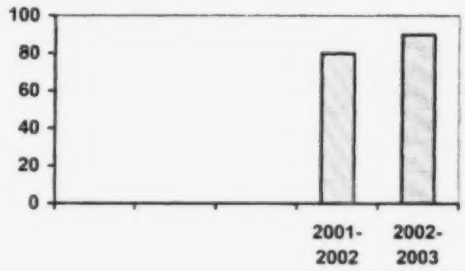

Apport du ministère

- L'Office examine la manière d'utiliser davantage l'informatique pour enquêter et régler les plaintes plus rapidement.

Que signifie le graphique?

Le graphique montre le pourcentage de plaintes envoyées à l'Office qui sont réglées en 30 jours ouvrables ou moins. Il ne comprend pas les plaintes transmises aux autres ministères et organismes de l'Ontario, car l'Office ne traite pas ces plaintes.

Engagements en 2002-2003

- D'ici 2003, 90 pour 100 des plaintes sur les services en français du gouvernement seront réglées en 60 jours ouvrables ou moins.

Objectifs à long terme

- D'ici 2008, 90 pour 100 des plaintes sur les services en français du gouvernement seront réglées en 30 jours ouvrables ou moins.

Activité de base : Encourager la contribution de la communauté francophone à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en soutenant sa langue et sa culture.

2. Les clients francophones sont satisfaits des renseignements fournis par l'Office

Proportion de clients francophones qui sont satisfaits des services rendus par l'Office

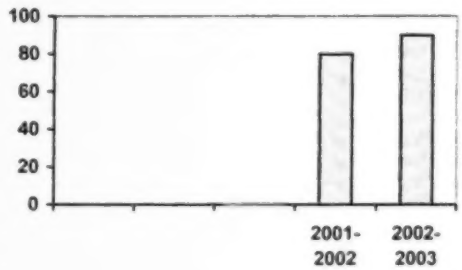

Apport du ministère

- L'Office a élaboré une carte électronique dynamique sur son site Web qui permet aux clients de trouver quels bureaux du gouvernement fournissant des services en français sont situés le plus près de leur lieu de résidence ou de travail.

Que signifie le graphique?

En 2001-2002, un sondage sur la carte dynamique du site Web de l'Office a révélé que 80 pour 100 des clients sont satisfaits des services.

Engagements en 2002-2003

- D'ici 2003, 90 pour 100 des clients francophones seront satisfaits des renseignements fournis par l'Office.

Objectifs à long terme

- D'ici 2008, 95 pour 100 des clients francophones seront satisfaits des renseignements fournis par l'Office.

*Données réelles provisoires sur les dépenses de l'Office par activité de base en 2001-2002**

Office des affaires francophones	
Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	15 employés

Activité de base 1	
Fonctionnement	1 million de $
Immobilisations	0 million de $
	10 employés

Activité de base 2	
Fonctionnement	4 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	5 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par l'Office par activité de base**

Office des affaires francophones	
Fonctionnement	3 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	20 employés

Activité de base 1	
Fonctionnement	1 million de $
Immobilisations	0 million de $
	15 employés

Activité de base 2	
Fonctionnement	2 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	5 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Office des affaires francophones
Gabriel Manseau
Tél. : 416 325-4938
Téléc. : 416 325-4980
Courriel : gabriel.manseau@ofa.gov.on.ca

Bureau du ministre délégué aux Affaires francophones
Jean-Claude Trottier
Tél. : 416 327-6745
Téléc. : 416 325-6364
Courriel : jc.trottier@est.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Ernie Eves

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2002-2003 du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce plan décrit les réalisations du ministère au cours de l'exercice écoulé ainsi que ses engagements pour l'exercice actuel.

Le ministère des Affaires intergouvernementales conseille le gouvernement de l'Ontario sur ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il doit également collaborer avec les ministères homologues dans ces gouvernements et avec les autres ministères de l'Ontario pour aborder les questions d'intérêt pour l'Ontario.

Pour ce qui est des relations fédérales-provinciales, la réforme et le financement des soins de santé demeurent à l'avant-plan. En effet, la 42e Conférence annuelle des premiers ministres tenue en août 2001 et la réunion spéciale des premiers ministres de janvier 2002 ont porté principalement sur les soins de santé.

Les tensions sur les coûts qui résultent notamment du vieillissement de la population et des nouvelles technologies très chères placent un fardeau énorme sur notre système de santé. Les gouvernements doivent continuer à relever ce défi, et l'Ontario entend jouer un rôle de meneur dans les négociations visant à ce que le gouvernement fédéral devienne un partenaire à part entière des provinces pour assumer les coûts croissants des services de santé.

Nous espérons que le rapport de la Commission Romanow, dont on prévoit la publication à l'automne 2002, contribuera à consolider le système de santé pour les années à venir. Cependant, nous sommes déjà conscients que la santé doit être une priorité nationale partagée et qu'il faut se doter des ressources nécessaires et procéder à des réformes pour améliorer la qualité des services de santé en Ontario et dans tout le Canada.

Le ministre des Affaires intergouvernementales,

Ernie Eves

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires intergouvernementales veillera à ce que l'Ontario continue à jouer un rôle constructif dans la consolidation de la fédération canadienne et la préservation de l'unité nationale, tout en assurant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

En collaboration avec les autres ministères de l'Ontario, le ministère fera progresser les priorités du gouvernement en fournissant des conseils dans les dossiers intergouvernementaux. Le ministère collaborera avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour améliorer la coopération entre les deux paliers de gouvernement et faire en sorte que des programmes efficaces et fiables soient offerts à la population canadienne.

Activités de base

Le ministère des Affaires intergouvernementales donne au gouvernement de l'Ontario des conseils sur des questions intergouvernementales.

L'Ontario participe à l'étude de plusieurs questions complexes relatives à des dossiers fédéraux, provinciaux et interprovinciaux, dont certains comportent parfois une dimension internationale. Le ministère fournit des conseils et des analyses sur la façon la plus efficace de gérer ces divers dossiers.

Pour appuyer cette activité de base, le ministère répartit son action en deux volets interreliés.

L'Ontario au sein de la fédération

Le ministère offre au premier ministre des conseils sur les dossiers intergouvernementaux de premier plan, afin de s'assurer que l'Ontario adopte une position cohérente et coordonnée dans le contexte de toutes les limites sectorielles.

Le ministère s'emploie à améliorer les relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires en entretenant des contacts avec les responsables des autres gouvernements, en recueillant des renseignements et en jouant un rôle de leadership pour définir des positions communes sur les grandes questions intergouvernementales.

Le ministère suit et prévoit les événements et les opinions dans les autres compétences canadiennes et formule des avis quant à leurs répercussions possibles pour l'Ontario. Selon les besoins, le ministère fournit également de l'aide et des conseils appropriés aux autres ministères et organismes ontariens qui participent à des négociations et à d'autres activités avec le gouvernement fédéral ou les gouvernements des autres provinces et territoires.

Conférence annuelle des premiers ministres et autres réunions intergouvernementales

Le ministère coordonne en outre la participation de l'Ontario à la Conférence annuelle des premiers ministres et aux réunions des premiers ministres et offre du soutien au premier ministre lors de ces échanges et des autres grandes réunions intergouvernementales. En collaboration avec le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil des ministres, le ministère coordonne l'élaboration de la politique et des objectifs de

communications de l'Ontario pour ces réunions et veille à l'établissement de stratégies pour la mise en oeuvre de ces objectifs.

Le ministère collabore aussi avec d'autres ministères afin de préparer les réunions des ministres provinciaux et territoriaux ainsi que les réunions des ministres des deux paliers. Le but est de veiller à ce que la position de l'Ontario aux réunions sectorielles soit conforme aux objectifs intergouvernementaux intégrés de la province, tels que les définit le Conseil des ministres, ainsi qu'aux engagements exprimés par le premier ministre à l'occasion des réunions et des conférences des premiers ministres.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Le ministère des Affaires intergouvernementales a réalisé des progrès considérables relativement à plusieurs grandes questions intergouvernementales en 2001-2002, incluant le financement et la réforme des soins de santé et la mise en oeuvre de l'entente-cadre sur l'union sociale.

Parmi les réunions intergouvernementales importantes, notons la 42e Conférence annuelle des premiers ministres, tenue à Victoria en août 2001, et la réunion spéciale des premiers ministres, qui s'est déroulée à Vancouver en janvier 2002.

Conférence annuelle des premiers ministres

La grande priorité de l'Ontario à la Conférence annuelle des premiers ministres a été le financement et la réforme des soins de santé, et ce dossier est devenu le principal point à l'ordre du jour.

Au cours de la conférence, l'Ontario a joué un rôle important dans l'étude des questions soulevées, a lancé un appel à l'action et s'est fait le promoteur de la coopération entre les provinces.

Dans le dossier des soins de santé, les premiers ministres ont établi un consensus qui témoigne des valeurs de la population canadienne et respecte les compétences fédérales-provinciales.

- Les premiers ministres ont exigé de nouveau du gouvernement fédéral qu'il rétablisse son financement des soins de santé (ainsi que d'autres programmes sociaux) pour le ramener au moins au niveau de 1994-1995, soit 18 pour 100, et qu'il mette en place un facteur de progression approprié qui rajusterait le niveau de financement chaque année en fonction de la hausse des coûts du programme.

- Les premiers ministres ont convenu de collaborer à un certain nombre de dossiers touchant la réforme des soins de santé, dont la gestion pharmaceutique, l'amélioration des soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que le recrutement et la formation des infirmières et des autres professionnels de la santé.

- Les premiers ministres ont accepté de tenir une réunion spéciale en janvier 2002, dans le but de faire progresser un plan d'action interprovincial-territorial pour améliorer la gestion des coûts de la santé.

Réunion spéciale des premiers ministres

La réunion spéciale des premiers ministres tenue en janvier 2002 à Vancouver a porté exclusivement sur le financement et la réforme des soins de la santé et les premiers ministres ont conservé la même orientation qu'à leur réunion de 2001.

Les premiers ministres ont convenu que les soins de santé au Canada se trouvent à un point tournant et que les provinces devront poursuivre les réformes nécessaires – avec ou sans le gouvernement fédéral. Ils ont fait fond sur leurs réalisations antérieures en prenant un certain nombre de mesures positives.

- Les premiers ministres ont réaffirmé leur position unanime quant à l'insuffisance du financement fédéral dans le domaine de la santé.

- Les premiers ministres ont convenu de collaborer à une série d'initiatives, dont l'étude commune des nouveaux médicaments à inscrire à leurs formulaires respectifs. Cette mesure ainsi que d'autres mesures poursuivies en collaboration réduiront les dédoublements et contribueront à diriger les ressources là où elles sont le plus nécessaires.

- Les premiers ministres ont été saisis du rapport *Génétique, dépistage et brevetage : Nouvelles frontières dans le domaine de la santé* de l'Ontario, une contribution utile aux débats sur la génétique, et ils ont accepté de collaborer à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour répondre aux difficiles questions éthiques, juridiques, sociales et économiques que soulèvent le dépistage et le brevetage génétiques.

Entente-cadre sur l'union sociale

Tout au long de l'exercice écoulé, le ministère des Affaires intergouvernementales a continué à collaborer avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux à la mise en oeuvre de l'entente-cadre sur l'union sociale (ECUS).

L'ECUS, signée en 1999 par tous les premiers ministres, à l'exception du premier ministre du Québec, met en place des lignes directrices sur la manière dont le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient collaborer à l'élaboration d'une politique sociale. Le Conseil du renouvellement de la politique sociale est le principal forum intergouvernemental à cette fin.

Dans le cadre de l'ECUS, les provinces et le gouvernement fédéral ont pris l'engagement de définir un processus pour éviter ou résoudre les différends relativement à la *Loi canadienne sur la santé*. L'Ontario

considère qu'un tel mécanisme est essentiel à la réussite de la mise en oeuvre de l'entente. Les efforts en vue de déterminer un processus acceptable pour les provinces et le gouvernement fédéral ont fait l'objet de beaucoup de discussions au cours du dernier exercice. La question a été réglée en avril 2002, lorsque le gouvernement fédéral a accepté qu'un comité de tierce partie formule des recommandations non exécutoires sur la résolution des différends relativement à la *Loi canadienne sur la santé*.

Pour concrétiser un autre engagement de l'ECUS, le ministère a publié en janvier 2002 son deuxième *Rapport annuel sur la mobilité*. Selon ce rapport, l'Ontario pourra vraisemblablement respecter le délai de 2002 qui figure dans l'entente-cadre pour ce qui est d'éliminer tout ce qui empêche, au-delà des limites raisonnables, les résidents des autres provinces d'avoir accès à l'enseignement postsecondaire, à la formation, aux services de santé, aux services sociaux et à l'aide sociale. Le ministère a publié ce rapport sur son site Web et a invité la population à faire des observations.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

- Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera à être l'une des principales sources de conseils sur les questions intergouvernementales auprès du gouvernement de l'Ontario.

- Afin d'appuyer ses efforts pour renforcer la fédération canadienne, le ministère suivra de près les activités et initiatives du gouvernement fédéral et des autres gouvernements provinciaux et territoriaux et fournira des conseils quant à leurs répercussions.

- En ce qui concerne les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral, le ministère cherchera à promouvoir et à protéger les intérêts de l'Ontario en s'assurant, de concert avec d'autres ministères de l'Ontario, que les positions de l'Ontario sont défendues et coordonnées avec soin.

- Le ministère collaborera également avec d'autres provinces et territoires sur des questions d'intérêt mutuel.

- Le ministère appuiera le ministre représentant le gouvernement de l'Ontario dans son rôle au Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales en continuant à discuter des priorités en matière de politique sociale et de la mise en oeuvre de l'entente-cadre sur l'union sociale.

- Le ministère travaillera avec d'autres ministères pour s'assurer que les positions de l'Ontario lors des réunions intergouvernementales sont conformes aux objectifs intergouvernementaux de l'Ontario et aux décisions prises lors des conférences, réunions annuelles et réunions spéciales des premiers ministres.

- Le ministère adoptera une gestion axée sur l'excellence, afin d'améliorer la satisfaction du public et la responsabilisation en matière de performance.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Affaires intergouvernementales	
Fonctionnement	5 millions de $
	35 employés

Activité de base 1 **Conseils stratégiques intergouvernementaux**	
Fonctionnement	4 millions de $
	34 employés

Activité de base 2 **Administration interne ** **	
Fonctionnement	1 million de $
	1 employé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Le budget consacré à l'administration interne comporte 0,6 million de dollars pour la location de bureaux et les dépenses informatiques.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Affaires intergouvernementales	
Fonctionnement	4 millions de $
	40 employés

Activité de base 1	
Conseils stratégiques intergouvernementaux	
Fonctionnement	3,3 millions de $
	39 employés

Activité de base 2	
Administration interne**	
Fonctionnement	0,7 million de $
	1 employé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Le budget consacré à l'administration interne comporte 0,6 million de dollars pour la location de bureaux et les dépenses informatiques.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Communications
Richard Frank
Tél. : 416 325-9079
Téléc. : 416 325-4788
Courriel : richard.frank@mia.gov.on.ca

Bureau du ministre
Paul Demers
Tél. : 416 325-3086
Téléc. : 416 325-5222
Courriel : paul.demers@opo.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Hodgson

Voici le plan d'activités que publie annuellement notre ministère pour vous informer de ses réalisations au cours du dernier exercice et de ses engagements pour le suivant.

Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli en 2001-2002. Après de vastes consultations, nous avons adopté la nouvelle *Loi de 2001 sur les municipalités*, qui constitue la pierre angulaire de nouvelles relations plus étroites entre la province et les municipalités pour le XXI^{e} siècle. Cette loi – la première refonte globale en 150 ans de la législation ontarienne s'appliquant aux municipalités – accorde aux administrations locales une souplesse beaucoup plus grande pour régler les questions locales tout en renforçant leur obligation de rendre compte aux contribuables.

En outre, la province a signé avec l'Association des municipalités de l'Ontario un protocole d'entente historique qui inaugure une ère de coopération sans précédent.

Nous avons adopté une loi qui protégera pour l'avenir 100 pour 100 des ressources en eau et des caractéristiques naturelles importantes de la moraine d'Oak Ridges tout en préservant les terres agricoles et en limitant les aménagements à des zones de peuplement approuvées.

Nous avons également fait beaucoup progresser l'initiative de croissance intelligente de l'Ontario, dont nous assumons la responsabilité principale, notamment en menant de vastes consultations régionales, en établissant le Secrétariat des initiatives de croissance intelligente, chargé de coordonner les mesures, et en créant des comités régionaux d'initiatives de croissance intelligente pour traiter des questions régionales. Nous avons aussi procédé à un examen complet des politiques provinciales sur l'aménagement du territoire, lequel incluait des consultations publiques.

Nous avons adopté une loi qui éliminera les obstacles à l'assainissement d'anciens sites industriels connus sous le nom de friches contaminées dans les grandes comme dans les petites localités. Nous avons terminé avec succès le transfert du logement social vers les administrations locales, et nous avons signé avec le gouvernement fédéral une importante entente sur le logement qui permettra d'accroître l'offre de logements à prix abordable pour la population de l'Ontario.

Nous avons également pris des mesures en vue d'améliorer la sécurité publique, de responsabiliser davantage les intervenants du secteur du bâtiment et de simplifier les inspections et le processus d'approbation en ce domaine.

Les objectifs que nous nous sommes fixés pour le prochain exercice sont tout aussi ambitieux. Je suis heureux de pouvoir travailler avec deux nouveaux ministres associés, Brian Coburn (Affaires rurales), et Tina Molinari (Affaires urbaines). Avec leur aide, et la vôtre, nous continuerons de créer de meilleures collectivités, toujours plus fortes, dynamiques et saines, pour l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,

Chris Hodgson

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère, qui sont fondés sur la volonté de consolider la province sur de vigoureuses collectivités urbaines et rurales, chacune bénéficiant d'une économie locale et régionale dynamique et offrant une qualité de vie attrayante, comprennent :

- l'établissement d'administrations locales efficientes vouées à l'excellence, responsables de leurs décisions devant les contribuables et répondant aux besoins locaux;
- le développement d'un marché du logement compétitif et abordable qui répond à tous les besoins en matière de logement des familles ontariennes, protège les locataires et encourage les investissements par les collectivités et le secteur privé.

Nous envisageons l'établissement d'un système d'administration locale amélioré et de liens encore plus étroits entre le gouvernement provincial et les municipalités pour nous aider à bâtir de meilleures collectivités partout en Ontario.

Nous misons sur un meilleur processus de gestion et de promotion de la croissance – la croissance intelligente – qui permettra de gérer la croissance dans les régions urbaines et rurales de la province au cours des dix prochaines années d'une manière qui favorise un environnement propre et sain, crée des collectivités vigoureuses et soutienne la prospérité des économies locales.

Nous créons un système d'aménagement du territoire, comprenant notamment un énoncé clair des intérêts provinciaux, pour permettre aux municipalités de l'Ontario de planifier et de se renouveler efficacement.

Nous envisageons l'existence, au niveau municipal, d'un processus d'approbation des constructions simplifié qui élimine les chevauchements en matière de réglementation, accroît la sécurité publique et stimule l'innovation dans le domaine du bâtiment.

Nous visons à ce que les collectivités soient dotées du pouvoir de fournir les services les plus efficaces possible et de la meilleure qualité qui soit pour soutenir les activités économiques locales ainsi que des quartiers sûrs. Nous aidons les collectivités à devenir compétitives à l'échelle mondiale et à poursuivre avec détermination leurs efforts afin de réduire leurs coûts tout en offrant un régime d'impôts fonciers stable.

Nous estimons que les collectivités doivent être autonomes, responsables et tenues de rendre des comptes. Les collectivités rurales doivent assurer un développement durable et respectueux de l'environnement.

Nous tenons à nous assurer que les collectivités utilisent des processus efficaces d'aménagement et d'approbation des constructions, et que les administrations locales peuvent répondre aux besoins de leur population et de leurs entreprises en matière de services plus accessibles, notamment l'accès 24 heures sur 24 s'il y a lieu.

Dans le secteur du logement, nous envisageons un marché compétitif offrant une gamme complète d'options en matière de logements à prix abordable; une offre stable de nouveaux logements, en particulier de logements locatifs. Nous souhaitons l'instauration d'un climat favorable à l'investissement dans des rénovations et la construction de nouveaux logements locatifs. Nous préconisons un cadre de réglementation qui protège les locataires existants contre les augmentations de loyer et les expulsions injustifiées, et prévoit le règlement rapide et juste des différends entre les locateurs et les locataires.

Nous envisageons un système de logements sociaux efficace, financièrement durable et administré par les municipalités, pour que les locataires qui en ont besoin puissent obtenir un logement social sûr, abordable et bien entretenu.

Activités de base

Le ministère des Affaires municipales et du Logement compte six secteurs d'activités principaux : administration locale, croissance intelligente, aménagement du territoire, marché du logement, réglementation du bâtiment et développement rural.

Administration locale

Les municipalités jouent un important rôle de direction au niveau local et offrent des services d'excellente qualité. Nous partageons leur objectif de maintenir un secteur municipal qui rende compte de ses activités et réponde aux besoins variés de la population et des entreprises. Ainsi, le ministère travaille avec les municipalités pour favoriser un processus décisionnel responsable tant sur le plan économique qu'environnemental, pour appuyer les priorités provinciales, notamment la responsabilité financière, la saine gestion publique et la compétitivité économique. Nous travaillons également ensemble pour faciliter le développement de collectivités dynamiques et prospères qui amélioreront la prestation des services locaux, réduiront les coûts et rendront mieux compte de leurs activités aux contribuables.

Croissance intelligente

La croissance intelligente exige l'intégration des processus décisionnels afin de réunir tous les intervenants concernant des questions comme le transport, l'infrastructure, l'aménagement du territoire, l'environnement, le logement et l'investissement public. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie dans les localités ontariennes grâce à un environnement propre et sain, à des économies locales robustes et à des collectivités vigoureuses. Le ministère administre la stratégie de croissance intelligente de l'Ontario et en assure la coordination avec tous les paliers de gouvernement, le secteur de l'industrie, le secteur agricole et des citoyens de divers secteurs afin de favoriser un aménagement plus efficace du territoire, la protection des ressources et des investissements judicieux en matière d'infrastructure.

Aménagement du territoire

Les collectivités bien conçues et aménagées, qui intègrent les principes de la croissance intelligente, sont davantage en mesure de fournir un cadre de vie sain et de soutenir une économie locale prospère en attirant des emplois et des investissements. Le ministère a mis en place un système d'aménagement du territoire simple et rationalisé qui permet que l'on prenne plus rapidement de meilleures décisions en matière d'aménagement

et qui accorde aux municipalités un rôle clé dans la prise de décisions. En collaboration avec d'autres ministères, nous précisons et protégeons les intérêts provinciaux et encourageons la planification judicieuse de l'infrastructure, la protection de l'environnement, le développement économique et l'existence de collectivités sûres.

Marché du logement

Les efforts du ministère visent à ce que le marché du logement soit solide, offre aux consommateurs des choix en matière de logement et les protège des pratiques déloyales. Nous encourageons le secteur privé et les organismes de soutien à construire de nouveaux logements à prix abordable, notamment des logements locatifs, et nous collaborons avec le gouvernement fédéral et les municipalités afin d'augmenter l'offre de logements. Le ministère favorise un marché des logements locatifs sain et concurrentiel qui protège les locataires contre les augmentations de loyer et les expulsions injustifiées, et qui procure aux locataires et aux locateurs un système simple, rapide et rentable pour régler leurs différends. Le ministère veille également à ce que les logements sociaux soient bien gérés et intégrés à d'autres services sociaux au niveau local.

Réglementation du bâtiment

Nous collaborons avec les administrations municipales, le secteur du bâtiment et les groupes de consommateurs afin d'améliorer et de rationaliser la réglementation pour favoriser l'efficacité des aménagements et la croissance du nombre d'emplois dans le secteur de la construction, tout en assurant la sécurité du public. Le ministère administre la *Loi sur le code du bâtiment* ainsi que le *Code du bâtiment* de l'Ontario, lequel régit la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation et l'entretien des bâtiments existants. Le ministère fournit aux responsables de la conformité et aux autres utilisateurs du *Code du bâtiment* des conseils et des renseignements pour qu'ils puissent en appliquer les exigences techniques de façon plus uniforme. Le ministère donne également son appui à la Commission du code du bâtiment, qui règle les différends entre les municipalités et l'industrie, et la Commission d'évaluation des matériaux de construction, qui approuve les nouveaux systèmes, matériaux et conceptions.

Développement rural

Au début de 2002, le ministère a assumé la responsabilité des activités liées au développement économique rural, qui relevaient jusque-là du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le ministère collabore avec les collectivités, municipalités, entreprises et organismes des régions rurales afin de renforcer l'économie rurale et d'améliorer la qualité de la

vie en appuyant le développement de l'infrastructure et en aidant les collectivités à mettre en oeuvre des plans d'action visant à régler des questions locales et régionales, à accroître la capacité et à soutenir leur secteur des affaires.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

La nouvelle *Loi de 2001 sur les municipalités* adoptée en décembre 2001 est la pierre angulaire de liens encore plus étroits entre la province et les municipalités pour le XXI^{e} siècle. Cette loi – la première refonte globale en 150 ans de la législation ontarienne s'appliquant aux municipalités – accorde aux municipalités une souplesse beaucoup plus grande pour régler les questions locales et pour réagir rapidement aux changements économiques, environnementaux et sociaux qui surviennent localement, tout en renforçant l'obligation de rendre compte aux contribuables.

Dans la foulée de cette nouvelle loi, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2003, un protocole d'entente historique sur les consultations entre la province et les municipalités a été signé par le ministre Chris Hodgson, au nom de la province, et par le président de l'Association des municipalités de l'Ontario. Ce protocole inaugure une nouvelle ère de coopération, car il assure une consultation préalable au sujet des initiatives provinciales qui pourraient exercer une influence financière sur le cycle budgétaire en cours des municipalités. Ce nouvel engagement s'ajoute aux consultations que le gouvernement poursuit sur un éventail de politiques.

En consultation avec nos partenaires, nous avons également élaboré des règlements d'application de la nouvelle loi, ainsi qu'un projet de loi relatif aux nombreuses modifications complémentaires à d'autres lois touchées par la nouvelle *Loi sur les municipalités*.

Au cours du dernier exercice, le gouvernement de l'Ontario a fait progresser sa stratégie de croissance intelligente sur plusieurs fronts, en commençant par un vaste processus de consultations. Nous avons reçu beaucoup d'observations lors de 17 réunions réunissant les intervenants en région et de 33 séances destinées aux municipalités. Nous avons également créé des comités d'initiatives de croissance intelligente chargés de formuler des conseils sur les questions liées à la croissance et d'élaborer des stratégies à long terme.

La loi historique sur la moraine d'Oak Ridges qui a été adoptée en décembre a mené à l'établissement d'un plan de conservation qui protégera dans l'avenir 100 pour 100 des ressources en eau et des caractéristiques naturelles importantes de la moraine, préserve les terres agricoles et limite l'aménagement à des zones de peuplement approuvées. Nous avons organisé de vastes consultations sur la loi, notamment des réunions publiques auxquelles ont assisté plus de 2 000 personnes. En

outre, nous avons établi la Fondation de la moraine d'Oak Ridges que nous avons dotée de fonds de démarrage de 15 millions de dollars afin d'élaborer des programmes et de rechercher des partenaires de financement, dans le but de contribuer à protéger la moraine.

Le ministère a entamé l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale qui précise les politiques du gouvernement de l'Ontario en matière d'aménagement du territoire. La première étape des consultations menées à cet égard est maintenant terminée.

Nous avons également pris une importante mesure visant à favoriser la croissance économique et un environnement sain lorsque nous avons adopté une loi sur les friches contaminées, laquelle constitue une autre composante essentielle de la stratégie de croissance intelligente de la province. Cette loi encourage le réaménagement de terrains abandonnés ou contaminés connus sous le nom de friches contaminées, et elle est le fruit de deux années de vastes consultations et discussions avec les municipalités, les promoteurs, les groupes environnementaux et d'autres intervenants.

Cette loi sans précédent sur les friches contaminées a permis au ministère de remporter plusieurs prix, notamment un prix *Brownie* de l'Institut urbain du Canada (centre d'études et de recherches qui est un chef de file en matière de politiques urbaines), et un prix provincial récompensant l'excellence professionnelle accordé par l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario, porte-parole reconnu de cette profession dans la province.

De plus, nous avons affiché 297 propositions et décisions importantes sur le plan de l'environnement dans le registre public de la *Charte des droits environnementaux*. Les consultations liées à la *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges* et à l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale ont inclus la publication d'avis dans ce registre.

Nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine du logement pour la population de l'Ontario. La réforme du logement social est maintenant terminée. Le transfert de l'administration de 156 000 logements sans but lucratif et coopératifs a commencé pendant l'exercice et a pris fin en mai 2002. Confié dorénavant aux municipalités, ce service essentiel se trouve dans les mains des administrations qui sont le mieux placées pour répondre aux besoins locaux. À la fin des séances de formation offertes aux représentants des municipalités concernant leurs nouvelles responsabilités, 96 pour 100 ont indiqué en être satisfaits. Le rôle de la province en matière de logement social se concentrera maintenant sur les

politiques, la surveillance, la gestion des risques et l'administration des hypothèques.

Nous avons conclu une entente avec le gouvernement fédéral afin de stimuler la construction de nouveaux logements à prix abordable. À la faveur d'un certain nombre d'initiatives municipales et provinciales, par exemple une subvention de 2 000 $ par logement visant à compenser la taxe de vente provinciale sur les matériaux utilisés pour la construction de logements à prix abordable, les contribuables de l'Ontario verseront des fonds équivalant aux fonds versés par le gouvernement fédéral. Ce programme vise à créer 10 500 nouveaux logements locatifs à prix abordable au cours des cinq prochaines années.

Le Tribunal du logement de l'Ontario, qui tranche les différends entre les locateurs et les locataires et fournit des renseignements sur leurs droits et obligations, a complètement éliminé son arriéré au cours de l'exercice. Grâce à l'installation d'un nouveau système téléphonique informatisé, la plupart des personnes qui appellent le Tribunal peuvent maintenant joindre une « vraie » personne dans les 60 secondes. Le système mesure également le temps d'attente, la rapidité de réponse et la durée des appels. Le centre d'appels fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et répond à près d'un million de demandes de renseignements par an.

La *Loi de 1997 sur la protection des locataires* continue de protéger efficacement les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. Le nombre de requêtes visant ce genre d'augmentations de loyer a chuté par rapport au nombre observé aux termes de la loi antérieure, passant de 198 par mois à une moyenne de 32 par mois.

Encouragés par un marché du logement plus sain et plus concurrentiel, les locateurs ont augmenté leurs dépenses pour le maintien et l'amélioration des logements locatifs. Ils ont ainsi réclamé 80,4 millions de dollars aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* afin de recouvrer le coût de réparations. Par comparaison, seulement 2,5 millions de dollars avaient été réclamés à cet égard en 1997-1998 aux termes de la loi antérieure.

Afin d'assurer une prestation plus efficace des services offerts au public, le ministère a élargi ses services fournis grâce à des moyens électroniques comme des sites Web, le courrier électronique, Internet, des centres d'appels et les télécopies. Par exemple, nous avons mis en place un guichet unique afin d'évaluer les répercussions des demandes d'aménagement sur les intérêts provinciaux. Le Tribunal du logement de l'Ontario a amélioré son service à la clientèle grâce à un centre d'appels virtuel et aux Centres d'information du gouvernement.

Dans le domaine de la réglementation du bâtiment, le ministère a entamé par l'intermédiaire du Web une consultation sur l'introduction d'un code du bâtiment fondé sur des objectifs. Les résultats de la consultation indiquent que l'accès en ligne a permis de tripler le taux de réponse habituel. La consultation a notamment porté sur l'importante question de l'amélioration de l'accès pour les personnes handicapées.

Au cours de l'exercice précédent, le ministère a élaboré un projet de loi recommandé par le Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment afin d'améliorer la sécurité publique, de renforcer l'obligation de rendre compte des intervenants du secteur du bâtiment et de rationaliser le système de réglementation du bâtiment. Le projet de loi a par la suite été adopté en juin 2002.

Nous avons instauré une autre mesure qui a fait date en matière de sécurité du bâtiment et rendu obligatoires les détecteurs d'oxyde de carbone dans tous les nouveaux immeubles d'habitation dotés d'appareils à combustible ou d'un garage. En outre, en juillet 2002, nous avons approuvé des modifications réglementaires du *Code du bâtiment* de l'Ontario afin de disposer de règlements précis visant la construction de piscines dotées de systèmes de jet d'eau.

Aux termes du Programme de mesure de la performance des services municipaux du ministère, conçu pour renforcer l'obligation de rendre compte des administrations locales, toutes les municipalités mesurent maintenant leur performance dans neuf domaines de services dont les coûts sont élevés, notamment les services d'eau, d'incendie, de ramassage des déchets, de police et de voirie. Le Centre des meilleures pratiques de mesure de la performance des services municipaux de l'Ontario, lancé au printemps 2002, est un partenariat entre le ministère, l'Association des municipalités de l'Ontario et plusieurs associations municipales. Par le truchement d'Internet, le centre communiquera les meilleures pratiques municipales en matière de prestation de services, dans au moins un domaine de services d'ici janvier 2003. Toutes les municipalités pourront y avoir accès gratuitement.

Le ministère a également présenté au public par voie électronique, soit par courrier électronique ou par l'intermédiaire d'un site Web, les résultats de plusieurs consultations, notamment sur l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale et la moraine d'Oak Ridges, afin que le public puisse fasse part de ses observations par voie électronique. Au cours des consultations sur la croissance intelligente, un pourcentage impressionnant, soit 97 pour 100, de l'accès aux renseignements s'est fait par l'entremise du site Web.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Administration locale

Dans nos efforts visant à établir des administrations locales plus vigoureuses et innovatrices, nous prendrons des mesures de sensibilisation et de formation afin de faciliter la transition vers la nouvelle *Loi sur les municipalités*. En collaboration avec nos partenaires municipaux, nous organiserons des séances de formation et nous élaborerons un guide. Cette loi historique accorde aux municipalités une nouvelle marge de manoeuvre pour régler les questions locales, tout en renforçant leur obligation de rendre compte aux contribuables.

Nous travaillerons avec nos partenaires municipaux afin de continuer à améliorer le Programme de mesure de la performance des services municipaux, pour qu'il réponde aux besoins des municipalités et des contribuables. Le ministère appuie également le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario en lui accordant du financement continu. Le Centre, fruit de la collaboration entre la province et le secteur municipal, a pour fonction de faire connaître les meilleures pratiques municipales en matière de prestation de services et d'encourager l'ensemble des municipalités ontariennes à intégrer, pour le bénéfice des contribuables, ces pratiques à leurs activités.

Croissance intelligente

Le ministère continuera d'administrer et de coordonner la stratégie de croissance intelligente de la province, qui vise à favoriser une économie robuste, des collectivités vigoureuses et un environnement propre et sain. Nous collaborerons avec d'autres ministères, les municipalités, des groupes d'intérêts dans les domaines de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral pour faciliter et gérer la croissance de manière à utiliser le mieux possible l'infrastructure en place, et d'une façon qui soit bien coordonnée au niveau local et régional. Nous collaborons avec les municipalités en fonction des objectifs de la croissance intelligente afin de renouveler et de développer les réseaux de transport en commun et de promouvoir un réseau de transport plus intégré et équilibré.

Cinq comités des initiatives de croissance intelligente, respectivement responsables d'une zone géographique particulière de l'Ontario,

conseilleront et appuieront la province pour ce qui est d'élaborer des stratégies de croissance intelligente adaptées à chacune des zones. Les comités conseilleront la province et l'aideront à concevoir des plans de croissance intelligente pour chacune des zones. Ils fourniront des renseignements à la province dans le cadre des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions en matière de gestion de la croissance et de développement durable.

Une autre des priorités du ministère au cours du prochain exercice sera de mettre en oeuvre le plan d'aménagement du territoire visant à protéger la moraine d'Oak Ridges. De concert avec les municipalités, nous veillerons à ce que les documents d'aménagement locaux se conforment au Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

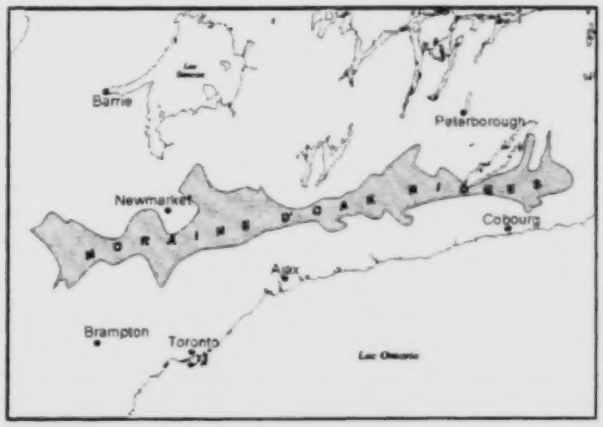

Nous mettrons également en oeuvre d'autres composantes du Plan, notamment les propositions d'échange de terrains, et appuierons le travail de la Fondation de la moraine d'Oak Ridges dont le mandat est de financer diverses activités comme la protection de terres, la création d'un réseau de sentiers, la sensibilisation du public, des travaux de recherches et la surveillance.

Par suite de l'adoption de la loi historique sur les friches contaminées au cours de l'exercice précédent, le ministère travaillera en étroite collaboration avec les municipalités, promoteurs, groupes environnementaux et dirigeants pour en appliquer les dispositions. Le réaménagement des friches contaminées permettra aux collectivités d'améliorer leur qualité de la vie, de protéger l'environnement et d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

Nous poursuivrons aussi notre examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale qui précise les politiques provinciales en matière d'aménagement du territoire.

Le ministère fournira aux représentants locaux de la formation et des outils pour les aider à bâtir un secteur municipal robuste, et évaluera leur

satisfaction vis-à-vis ces programmes. Nous consulterons les représentants municipaux pour vérifier qu'ils sont satisfaits du système d'aménagement du territoire à guichet unique maintenant offert par les bureaux du ministère partout dans la province.

Possibilités en matière de logements

La création de possibilités en matière de logements à prix abordable pour les familles ontariennes demeure l'une de nos principales priorités. Une entente sur le logement abordable conclue récemment entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial permettra d'y accorder 489 millions de dollars, incluant les contributions des municipalités, au cours des cinq prochaines années et de créer 10 500 nouveaux logements à prix abordable. Le ministère collaborera étroitement avec ses partenaires – municipalités, secteur privé et organismes communautaires – pour commencer la construction de ces logements dont on a grand besoin.

Nous surveillerons le marché du logement locatif et, en collaboration avec les municipalités et le gouvernement fédéral, nous tirerons parti des possibilités qui s'offrent d'améliorer le climat des affaires et du régime d'imposition pour stimuler cet important secteur du marché du logement. Le ministère a déjà créé le Groupe de travail sur l'offre de logements, qui se compose de représentants de l'industrie et du gouvernement, et lui a confié le mandat de mener des recherches sur la manière dont le régime d'imposition et le système financier influent sur l'offre de logements. Lorsque le groupe de travail présentera son rapport, nous veillerons à ce que le gouvernement fédéral et les administrations municipales soient informés des recommandations formulées.

Réglementation du bâtiment

Le ministère collaborera directement avec les représentants du secteur de la construction, les concepteurs et les constructeurs afin de les préparer à l'entrée en vigueur des modifications figurant dans la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne le code du bâtiment*. À cet égard, il mènera notamment les activités suivantes : évaluer les connaissances des représentants du secteur de la construction et des concepteurs relativement au *Code du bâtiment* de l'Ontario; créer un système d'accréditation pour ces intervenants, les constructeurs et les organismes autorisés chargés de l'exécution du Code; élaborer de nouvelles modalités et formules simplifiées pour l'exécution du Code; accélérer le processus de délivrance des permis de construire; travailler avec l'industrie des assurances en vue de créer des produits qui accroissent la responsabilisation des intervenants du secteur du bâtiment.

Le ministère, en partenariat avec le Bureau du commissaire des incendies, le gouvernement fédéral et d'autres provinces, passera à la prochaine étape des consultations publiques coordonnées portant sur l'élaboration d'un nouveau code du bâtiment fondé sur des objectifs. Ce nouveau code devrait être plus souple et mieux adapté aux nouvelles technologies, tout en garantissant la sécurité publique.

Services gouvernementaux en direct

Le ministère s'est maintenu au premier rang pour ce qui est d'offrir des services par voie électronique (courrier électronique et Internet). Nous continuerons d'élargir la prestation électronique de nos services au public. Au cours de l'exercice, les sites Web entièrement renouvelés du ministère, de la Croissance intelligente, du Tribunal du logement de l'Ontario et du *Code du bâtiment* de l'Ontario permettront au public et à nos autres clients de trouver plus facilement et plus rapidement les renseignements qu'ils cherchent. Nous continuerons de mener des consultations en ligne, en plus de consultations selon des méthodes plus conventionnelles.

Le Tribunal du logement de l'Ontario continuera d'améliorer son excellent service à la clientèle en introduisant le dépôt de requêtes par voie électronique. Cette innovation donnera aux locateurs et locataires un autre moyen de déposer leurs requêtes aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*.

Le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, qui est un partenariat entre le ministère et les intervenants municipaux, offrira un site Web affichant les meilleures pratiques en matière de prestation de services municipaux.

En collaboration avec l'Association des municipalités de l'Ontario et d'autres associations municipales, le ministère prépare un outil éducatif accessible par Internet qui appuiera l'application de la *Loi sur les municipalités*. Ce guide électronique sera disponible à l'automne 2002 et sera élaboré en trois étapes au cours de l'exercice.

Développement économique rural

Au début de l'exercice 2002-2003, le ministère a assumé la responsabilité des activités de développement économique rural relevant jusque-là du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le ministère aidera les collectivités et les entreprises et organismes des régions rurales à surmonter les obstacles au développement économique en vue de renforcer les économies locales et régionales. L'initiative Développement des

collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, un programme de développement économique rural, accorde des fonds à des projets approuvés de partenariats entre les secteurs privé et public, jusqu'à concurrence de 90 pour 100, dans le but de supprimer les obstacles au développement économique dans les collectivités rurales.

Infrastructure

Le ministère collaborera également avec SuperCroissance et d'autres ministères pour continuer d'assurer la prestation de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, dotée d'un budget de 600 millions de dollars et destinée à améliorer l'infrastructure et le développement économique dans les collectivités rurales.

Le gouvernement déposera également des dispositions législatives afin de créer des obligations de financement de projets qui aideront les municipalités à financer des projets d'infrastructure publics prioritaires. Si ces nouvelles dispositions législatives sont adoptées, elles accorderont une exemption d'impôt provincial aux investisseurs qui se procurent des obligations de financement de projets. Le ministère des Finances et le ministère des Affaires municipales et du Logement mèneront des consultations sur la conception générale de ces nouvelles obligations.

En outre, six zones pilotes d'incitatifs fiscaux seront créées afin d'encourager les entreprises petites et grandes à investir, à déménager ou à prendre de l'expansion dans les collectivités visées. Ces projets pilotes contribueront à déterminer les conditions nécessaires pour que les zones d'incitatifs fiscaux puissent donner de bons résultats en termes d'investissements des entreprises et de création d'emplois. Le ministère des Finances et le ministère des Affaires municipales et du Logement mèneront des consultations sur la conception du programme permanent de zones d'incitatifs fiscaux.

Service de qualité

Dans l'ensemble, le ministère encouragera et préconisera des approches axées sur la qualité pour assurer la prestation des services et des programmes à l'échelle de son organisation interne et parmi ses partenaires et organismes.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Administration locale

Résultats de la mesure de la performance des services municipaux communiqués aux contribuables locaux et échange de meilleures pratiques entre les municipalités.

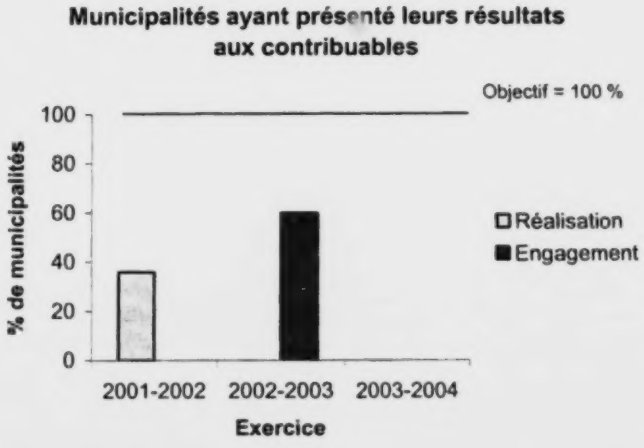

Apport du ministère

Le Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) est un outil de gestion et de responsabilisation qui aidera les municipalités à prendre des décisions en vue d'améliorer les services locaux et de mieux rendre compte de leurs activités aux contribuables. Le ministère fournit aux municipalités des programmes de formation et de sensibilisation, des conseils et de l'aide technique concernant le PMPSM et facilite l'échange de meilleures pratiques.

Depuis 2001, les municipalités communiquent annuellement leurs résultats dans le cadre du PMPSM à leurs contribuables par l'intermédiaire de la poste, des relevés d'impôts fonciers, d'annonces dans les journaux ou d'Internet.

Chaque année, le ministère fixe les dates limites pour la présentation des données à la province et aux contribuables. Il n'y a pas de pénalité directe si ces échéances ne sont pas respectées.

Que signifie le graphique?

Depuis 2001, le Programme de mesure de la performance des services municipaux exige que les municipalités communiquent à leurs contribuables le sommaire de leurs résultats dans le cadre du PMPSM. Avec l'aide d'un comité consultatif, le ministère a pu modifier le programme pour 2002, avec le résultat que les municipalités y participent davantage. Le graphique montre que le ministère a pu confirmer que 37 pour 100 des municipalités (159) avaient communiqué les résultats à leurs contribuables à la fin du troisième trimestre. Comme il s'agit d'un nouvel engagement pour 2002-2003, aucun engagement pour 2001-2002 ne figure dans le graphique.

Engagements en 2002-2003

Soixante pour cent des municipalités donneront à leurs contribuables accès aux résultats de leur performance dans les domaines clés de prestation des services municipaux.

Objectifs à long terme

Cent pour cent des municipalités donneront à leurs contribuables accès aux résultats de leur performance dans les domaines clés de prestation des services municipaux.

Activité de base : Aménagement du territoire

Satisfaction de la clientèle vis-à-vis du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système d'aménagement du territoire simplifié et rationalisé.

Satisfaction de la clientèle concernant le rôle du ministère pour ce qui est de simplifier et de rationaliser le système d'aménagement du territoire

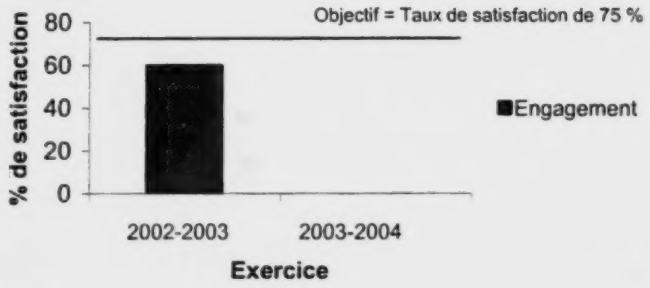

Apport du ministère

Cette mesure évalue l'efficacité du rôle joué par la province dans le système d'aménagement du territoire de l'Ontario fourni grâce au service provincial de guichet unique pour l'aménagement du territoire. Ce service inclut ce qui suit : consultation préalable efficace concernant les demandes et documents d'aménagement (plans officiels, demandes d'autorisation, plans de lotissement/de condominiums, modifications d'arrêtés de zonage, etc.), approbation de documents d'aménagement du territoire dans les cas où la province continue d'être l'autorité approbatrice, coordination des observations provinciales pour le compte d'autres ministères, communication de données, de cartes et de renseignements sur les ressources à jour (si possible sous forme électronique compatible avec le Système d'information géographique), conseils fournis par les bureaux de services aux municipalités concernant les questions d'aménagement du territoire, sensibilisation et formation continues. La clientèle du service de guichet unique pour l'aménagement du territoire comprend des municipalités, des particuliers et des urbanistes-conseils.

Que signifie le graphique?

Les résultats de cette mesure seront obtenus à l'aide de questionnaires et d'évaluations administrés à des représentants de la clientèle clé au cours de conférences organisées par les bureaux de services aux municipalités en région. Le ministère tient des conférences annuelles régionales dans les cinq régions de la province. Chaque municipalité de la région est invitée à participer à cette conférence. En général, jusqu'à 500 conseillers et employés municipaux et représentants d'organismes municipaux assistent aux conférences.

Les questionnaires, qui comprendront des questions normalisées, seront administrés au cours des conférences régionales et d'autres activités s'il y a lieu. Les questions porteront sur les services provinciaux de guichet unique qu'offre le ministère en matière d'aménagement du territoire.

Engagements en 2002-2003

Soixante pour cent des représentants de la clientèle clé consultée se disent satisfaits du rôle du ministère dans la prestation du service provincial de guichet unique pour l'aménagement du territoire.

Objectifs à long terme

Soixante-quinze pour cent des représentants de la clientèle clé consultée se disent satisfaits du rôle du ministère dans la prestation du service provincial de guichet unique pour l'aménagement du territoire.

Activité de base : Aménagement du territoire

Satisfaction de la clientèle vis-à-vis l'initiative de croissance intelligente visant à réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Que signifie le graphique?

Certaines données préliminaires, basées sur les consultations liées au projet de loi 56, la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées,* semblent indiquer que la plupart des intervenants clés jugent que ce projet de loi réduit les obstacles qui sont liés à la responsabilité, à l'aménagement et au financement et qui empêchent le réaménagement des friches contaminées.

Les données pour cette mesure proviennent notamment de ce qui suit : exposés d'intervenants lors des audiences du comité permanent concernant le projet de loi 56, correspondance reçue par le ministre, rapports de journaux, observations affichées dans le registre de la *Charte des droits environnementaux*, réponses fournies par des intervenants dans des formules d'évaluation remises à la fin de séances sur les friches contaminées lors de diverses conférences, notamment des conférences régionales sur l'aménagement. Une enquête sur la satisfaction de la clientèle sera également élaborée. Les intervenants clés comprennent entre autres : municipalités (Association des municipalités de l'Ontario et autres associations, notamment les Regional Planning Commissioners), promoteurs et constructeurs (Institut du développement urbain, Greater Toronto Home Builders Association, etc.), établissements de crédit (Association des banquiers canadiens), avocats et consultants en matière d'environnement, compagnies d'assurances.

Apport du ministère

Les friches contaminées sont d'anciens sites industriels ou commerciaux susceptibles d'être contaminés et qui présentent des difficultés particulièrement complexes sur le plan du réaménagement. Cette mesure vise une initiative provinciale pour élaborer des outils de planification et de financement et des programmes de sensibilisation et de formation à l'intention des municipalités en vue de l'aménagement des friches contaminées et de l'échange de meilleures pratiques avec les intervenants (municipalités, promoteurs, consultants, professionnels de l'assainissement, avocats et prêteurs). La *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* a reçu la sanction royale le 2 novembre 2001 et sera mise en vigueur au fur et à mesure que les règlements connexes seront élaborés par le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances. Le premier règlement est presque terminé, et l'élaboration et l'approbation du deuxième règlement devraient avoir lieu au début de 2003. Une fois mise en oeuvre par les municipalités, la loi aidera à réduire d'importants obstacles qui sont liés à la responsabilité, à l'aménagement et au financement et qui empêchent le réaménagement des friches contaminées. Cette mesure vise uniquement le rôle du ministère pour ce qui est de diriger, de coordonner et de faire connaître le cadre législatif provincial visant à réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Engagements en 2002-2003

Soixante-quinze pour cent des représentants d'intervenants clés consultés se disent satisfaits du rôle du ministère pour ce qui est de réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Objectifs à long terme

Maintien d'un taux de satisfaction élevé. Soixante-quinze pour cent des représentants d'intervenants clés consultés se disent satisfaits du rôle du ministère pour ce qui est de réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Activité de base : Marché du logement

Investissements dans des réparations faisant l'objet de requêtes présentées aux termes de la nouvelle *Loi de 1997 sur la protection des locataires*, par comparaison avec les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.

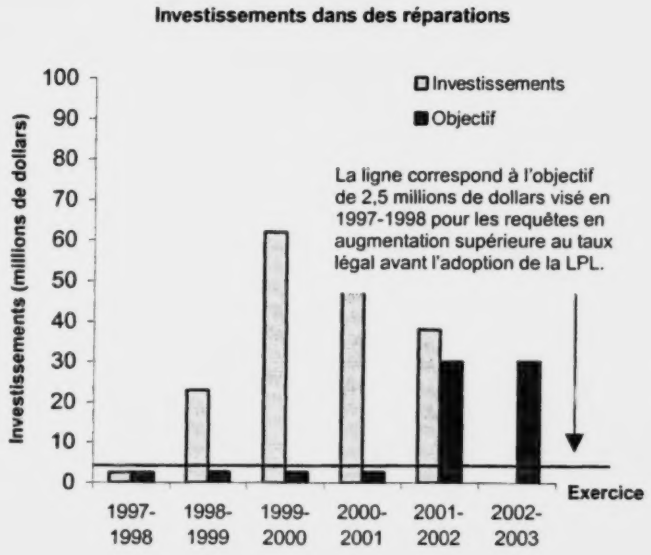

Apport du ministère

Cette mesure évalue l'efficacité de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* (LPL). Elle permet de suivre l'augmentation des investissements dans les réparations apportées aux immeubles locatifs privés, en fonction des requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations et présentées aux termes de la LPL. Cette mesure exprime l'entretien accru dont font l'objet les immeubles locatifs privés existants en Ontario, ce qui aide à conserver le parc de logements locatifs à long terme.

Que signifie le graphique?

Le graphique illustre une tendance à la hausse dans le nombre de requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations qui contribuent directement à l'entretien d'immeubles locatifs privés existants et à la conservation du parc de logements locatifs actuel.

Le nombre de requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations réglées aux termes de la LPL et les conditions de l'économie et du marché du logement peuvent influer sur les résultats. Les données proviennent des dossiers du Tribunal du logement de l'Ontario.

Engagements en 2002-2003

Atteindre des investissements de 30 millions de dollars pour les requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations et présentées aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* en 2002-2003, comparativement à 2,5 millions de dollars pour ce genre de requêtes en 1997-1998 aux termes de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.

Objectifs à long terme

Maintenir des investissements de 30 millions de dollars pour les requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations et présentées aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* en 2002-2003, comparativement à 2,5 millions de dollars pour ce genre de requêtes en 1997-1998 aux termes de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.

Activité de base : Marché du logement

Nombre moyen de requêtes par mois concernant une augmentation de loyer illégale présentées aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*.

Requêtes pour augmentation de loyer illégale

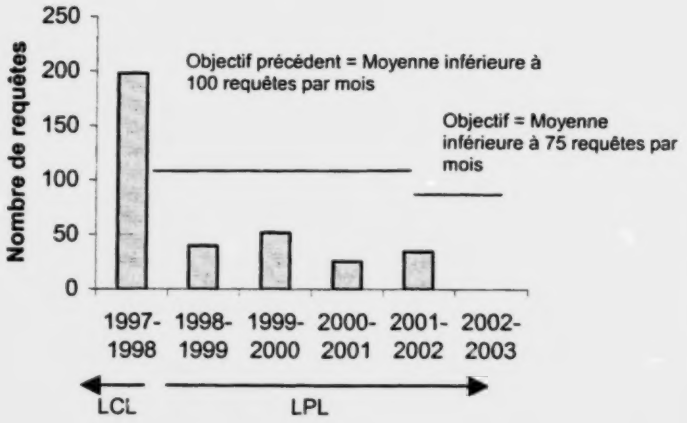

Apport du ministère

Le nombre moins élevé de requêtes pour augmentation de loyer illégale présentées par les locataires constitue une indication des importantes améliorations offertes par la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* (LPL) pour ce qui est de protéger les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées ainsi que de l'efficacité de la politique établie dans la LPL, comparativement à l'ancienne loi. Même si cette mesure correspond à un montant peu élevé relativement aux dépenses pour cette activité de base, elle représente un but important du gouvernement, soit de protéger les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. Cette mesure est un indicateur de l'efficacité de la loi (LPL) et du Tribunal du logement de l'Ontario pour ce qui est du règlement équitable des différends dans le marché du logement locatif.

Que signifie le graphique?

Le graphique illustre la réduction avec le temps du nombre de requêtes pour augmentation de loyer illégale par suite des améliorations apportées par la LPL.

Les conditions du marché et la sensibilisation du public concernant les droits des locateurs et des locataires peuvent influer sur les résultats. Les données proviennent des dossiers du Tribunal du logement de l'Ontario.

Engagements en 2002-2003

Réduire le nombre moyen de requêtes pour augmentation de loyer illégale, le faisant passer de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* (LCL) à moins de 75 par mois aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*.

Objectifs à long terme

Maintenir le nombre réduit – nombre moyen de requêtes pour augmentation de loyer illégale passant de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* (LCL) à moins de 75 par mois aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*.

Activité de base : Réglementation du bâtiment

Fournir à la clientèle des conseils et des services clairs, pertinents et d'excellente qualité concernant les politiques et les programmes relatifs au *Code du bâtiment*.

Satisfaction vis-à-vis de la révision des éléments de la *Loi sur le code du bâtiment*

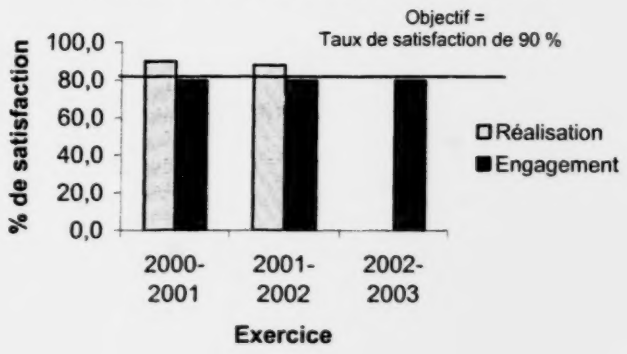

Apport du ministère

Cette mesure permet d'évaluer si la clientèle est satisfaite des révisions continues des éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* (LCB) qui portent sur l'administration et l'application et des exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario.

En particulier, cette mesure permet de déterminer le degré de satisfaction de la clientèle en ce qui concerne les processus suivis pour la réforme de la législation réglementant le bâtiment et l'élaboration d'un code fondé sur des objectifs. Ces processus comprennent notamment les suivants : consultations auprès des intervenants, groupes de discussion, séances d'information publiques, utilisation de technologies en ligne.

Que signifie le graphique?

En 2000-2001, l'engagement visant un taux de satisfaction de la clientèle de 80 pour 100 a été dépassé, car ce taux a atteint 93 pour 100.

Source : Réponses pondérées provenant de deux enquêtes distinctes :

- Enquête annuelle auprès des utilisateurs du *Code du bâtiment* effectuée par le ministère en mars.
- L'enquête est menée par l'intermédiaire du Web et vise les abonnés du service CodeNews.

Questionnaire envoyé aux groupes d'intervenants s'intéressant aux éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* qui portent sur l'administration et l'application et aux exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario. Le questionnaire est envoyé par la poste en mars aux organismes intéressés.

Engagements en 2002-2003

Quatre-vingts pour cent des clients sont satisfaits des révisions continues des éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* qui portent sur l'administration et l'application et des exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario.

Objectifs à long terme

Quatre-vingt-dix pour cent des clients sont satisfaits des révisions continues des éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* qui portent sur l'administration et l'application et des exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001- 2002**

Ministère des Affaires municipales et du Logement	
Fonctionnement	1 129 millions de $
Immobilisations brutes**	3 millions de $
	965 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	31 millions de $
	215 employés

Administration locale	
Fonctionnement	51 millions de $
Immobilisations	3 millions de $
	165 employés

Aménagement du territoire	
Fonctionnement	23 millions de $
	65 employés

Marché du logement	
Fonctionnement	1 020 millions de $
	490 employés

Réglementation du bâtiment	
Fonctionnement	4 millions de $
	32 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.
**Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère des Affaires municipales et du Logement	
Fonctionnement	688 millions de $
Immobilisations brutes**	4 millions de $
	850 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	32 millions de $
	200 employés

Administration locale	
Fonctionnement	32 millions de $
	165 employés

Aménagement du territoire	
Fonctionnement	10 millions de $
	60 employés

Marché du logement	
Fonctionnement	610 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	390 employés

Réglementation du bâtiment	
Fonctionnement	4 millions de $
	35 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Remarque : Les affectations au titre des initiatives de croissance intelligente et de développement des collectivités rurales n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse.

*Selon la méthode comptable du CCSP.
**Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Visitez notre site Web à www.mah.gov.on.ca, ou communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques au 416 585-7041. Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Direction des communications
Adrian Mann
Tél. : 416 585-6900
Téléc. : 416 585-6227
Courriel : adrian.mann@mah.gov.on.ca

Bureau du ministre
Alexandra Gillespie
Tél. : 416 585-7000
Téléc. : 416 585-6470
Courriel : alexandra.gillespie@mah.gov.on.ca

Croissance intelligente
Leslie Woo
Tél. : 416 585-6247
Téléc. : 416 585-7639
Courriel : leslie.woo@mah.gov.on.ca

Tribunal du logement de l'Ontario
Diana Macri
Tél. : 416 585-7604
Téléc. : 416 585-6363
Courriel : diana.macri@mah.gov.on.ca

Administration locale
Scott Thompson
Tél. : 416 585-6605
Téléc. : 416 585-7638
Courriel : scott.thompson@mah.gov.on.ca

Aménagement du territoire
Audrey Bennett
Tél. : 416 585-6072
Téléc. : 416 585-6870
Courriel : audrey.bennett@mah.gov.on.ca

Marché du logement
Scott Harcourt
Tél. : 416 585-7529
Téléc. : 416 585-7607
Courriel : scott.harcourt@mah.gov.on.ca

ou

Nick But
Tél. : 416 585-6517
Courriel : nick.but@mah.gov.on.ca

Réglementation du bâtiment
Ali Arlani
Tél. : 416 585-6665
Téléc. : 416 585-7531
Courriel : ali.arlani@mah.gov.on.ca

Développement rural
Thom Hagerty
Tél. : (519) 826-4533
Téléc. : (519) 826-3257
Courriel : thom.hagerty@omaf.gov.on.ca

Renseignements en français
Claude Martel
Tél. : 416 585-7306
Téléc. : 416 585-6227
Courriel : claude.martel@mah.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Helen Johns

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à faire de l'Ontario la province de choix où travailler, investir, vivre et fonder une famille. Pour tenir cet engagement, il est indispensable que l'économie soit robuste et en croissance. Or, un secteur agricole et alimentaire prospère est un des principaux piliers d'une économie robuste. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'est engagé à travailler en partenariat avec l'industrie, les milieux de la recherche et les autres paliers de gouvernement pour favoriser et soutenir l'autosuffisance du secteur agroalimentaire et sa capacité de développement durable.

Deuxième secteur manufacturier de l'Ontario, le secteur agroalimentaire a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 31 milliards de dollars en 2001 et employé plus de 650 000 personnes. Mais l'agriculture est plus qu'une industrie – c'est un mode de vie. Et un mode de vie qui pourrait disparaître si nous ne surmontons pas les défis de la concurrence mondiale et si nous ne mettons pas à profit les possibilités offertes par la science.

En ma qualité de ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, j'entends engager le secteur agroalimentaire de l'Ontario en position de force dans le XXI^{e} siècle en travaillant avec tous nos partenaires pour renforcer sa stabilité financière à long terme, améliorer sa compétitivité sur les marchés mondiaux et faire preuve d'innovation dans l'élaboration de produits nouveaux et d'utilisations nouvelles pour la vaste gamme de produits primaires de l'Ontario.

Je suis convaincue que nous pouvons atteindre cet objectif. En observant avec attention les autres secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire du monde, nous comprendrons mieux notre concurrence, et nous pourrons nous positionner pour exploiter les débouchés. Le transfert de la responsabilité des affaires rurales au ministère des Affaires municipales et du Logement nous permet de concentrer toutes nos ressources. En même temps, nous ne pouvons pas ignorer le fait que les liens qui unissent l'agriculture de l'Ontario à nos collectivités rurales sont plus forts que jamais. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation continuera donc à participer au renforcement de nos économies rurales.

Dans les pages qui suivent, nous décrivons notre objectif général et les stratégies que nous suivrons pour l'atteindre, de même que nos réalisations jusqu'ici. J'ai le plaisir et le privilège de vous les faire partager.

La ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Helen Johns

Objectif général du ministère

L'objectif général du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est de devenir un chef de file innovateur sur la scène internationale pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de pratiques responsables, durables et écologiques dans les domaines agricole et alimentaire.

Pour atteindre cet objectif général, le ministère applique des stratégies aux fins suivantes :

- élever le niveau d'autosuffisance et renforcer la capacité de développement durable des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation par une approche à long terme de la gestion des risques;
- améliorer les systèmes existants de salubrité des aliments pour promouvoir la santé publique et la confiance des consommateurs dans les produits agroalimentaires de l'Ontario;
- renforcer les mesures destinées à limiter l'incidence des activités agroalimentaires sur l'environnement et à mieux protéger la qualité de l'eau;
- stimuler l'innovation pour profiter au maximum des possibilités de croissance offertes par l'économie des sciences de la vie.

Par ces stratégies globales, le ministère entend saisir les possibilités que l'avenir nous offrira, tout en restant fidèles aux valeurs fondamentales du passé, et aider la province à réaliser tout son potentiel.

Activités de base

Agriculture, recherche et transfert de technologie

L'édification d'un secteur agroalimentaire plus fort et plus compétitif passe par le développement de techniques novatrices et leur transfert aux intervenants du secteur. L'investissement en recherche est indispensable pour stimuler la croissance et la création d'emplois dans le secteur. Les programmes de recherche adjugés par voie de concours et le partenariat renforcé du ministère avec l'Université de Guelph contribuent à la prospérité du secteur agroalimentaire et sont le terreau d'un plus grand nombre d'activités commerciales qui ont des retombées directes pour l'économie de l'Ontario.

Le ministère coordonne les mécanismes de fixation des priorités, administre les crédits budgétaires et veille à ce que des comptes soient rendus sur la gamme exhaustive de programmes de recherche en agriculture et en alimentation dont l'exécution est confiée à l'Université de Guelph et à d'autres établissements de recherche. L'information qui est issue de ces programmes et d'autres recherches menées dans le monde est adaptée aux conditions locales et provinciales et aux besoins des entreprises.

Le personnel du ministère joue un rôle crucial en intervenant auprès des clients et des chefs de file du secteur pour les tenir au courant des découvertes novatrices. Les efforts investis en recherche et en transfert de technologie répondent à la priorité du gouvernement qui est de stimuler l'essor économique de l'Ontario rural et d'encourager la croissance des secteurs qui sont d'une importance régionale toute particulière.

Investissement et développement des marchés

Le ministère appuie les objectifs gouvernementaux de croissance économique et de création d'emplois au moyen d'un programme dynamique de maintien des investissements existants et de recherche de nouveaux investissements. Ce programme a pour objet de maintenir les niveaux existants d'investissement dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario et d'inciter les clients nationaux et étrangers à faire de nouveaux investissements dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la biotechnologie et de l'alimentation. Le ministère fournit un accès efficace selon la méthode du « guichet unique » aux services du gouvernement et aux renseignements sur l'infrastructure, l'accès au capital, la recherche et le développement, la formation et le climat général des affaires.

Les activités de développement des marchés visent à rehausser l'avantage concurrentiel de l'Ontario sur les marchés nationaux et internationaux. Le programme « Ontario, terre nourricière », appliqué en partenariat avec les producteurs et les détaillants de produits alimentaires et le gouvernement, encourage les consommateurs à acheter des fruits et des légumes frais de l'Ontario.

Les agents du ministère qui sont affectés au développement des marchés collaborent avec des exportateurs nouveaux et établis pour augmenter les ventes de produits agroalimentaires de l'Ontario sur les marchés étrangers. Ces activités appuient et complètent celles du ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation.

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario veille à promouvoir la croissance économique dans les secteurs contingentés de l'industrie agroalimentaire de l'Ontario.

Gestion du risque

Le ministère facilite la gestion du risque dans deux domaines distincts. Dans le domaine de la production agricole, il offre aux agriculteurs, en collaboration avec le gouvernement fédéral, la possibilité d'adhérer à des programmes à coûts partagés de gestion des risques financiers.

Dans le domaine de la production alimentaire, le ministère, de concert avec les fabricants de produits alimentaires, est chargé d'appliquer les programmes provinciaux d'inspection alimentaire pour garantir l'innocuité des aliments. En outre, le ministère aide les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation basés en Ontario à mettre en oeuvre des normes nationales de salubrité des aliments selon une approche ordonnée qui maintient l'accès aux marchés existants et en ouvre de nouveaux.

AGRICORP, un organisme de la Couronne, offre plusieurs programmes de protection du revenu à coûts partagés, pour le compte des deux paliers de gouvernement, afin d'aider les agriculteurs à mieux gérer les risques financiers imputables aux intempéries, aux politiques et aux programmes d'autres pays et aux fluctuations anormales sur les marchés internationaux des produits primaires.

L'Ontario a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une nouvelle approche nationale de la gestion à long terme du risque financier des exploitations agricoles. Le nouveau cadre fédéral-provincial-territorial de politiques agricoles, le Cadre stratégique pour l'agriculture, a pour objet de réduire la dépendance des agriculteurs à l'égard de l'aide des gouvernements. À cette fin, il vise à rehausser la réputation du Canada en tant que chef de file mondial dans le domaine de la production durable

d'aliments sûrs et de grande qualité, et à faire progresser l'industrie par l'application novatrice de la science et de la technologie.

Grâce à ces programmes efficaces de gestion du risque, les agriculteurs et les transformateurs d'aliments peuvent investir dans leurs entreprises et les gérer avec plus de confiance tout en étant davantage sur un pied d'égalité avec leurs homologues des autres provinces et des autres pays.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

L'Ontario a maintenu son rang de première province canadienne pour ses exportations de produits agroalimentaires, en affichant des ventes de plus de 7,83 milliards de dollars, soit une hausse de 14 pour 100 par rapport à 2000, qui est bien supérieure aux prévisions de 2001, qui s'établissaient à 6,7 milliards de dollars. L'Ontario a également été au premier rang des provinces pour la production agricole, avec des recettes monétaires agricoles de près de 8,5 milliards de dollars en 2001.

En 2001, l'Ontario a été la destination de plus de 800 millions de dollars d'investissements nouveaux dans le secteur des boissons et des aliments.

Les politiques de subvention agricole des autres pays ont fait chuter le prix de nombreux produits agricoles primaires. Les mauvaises conditions de croissance en 2001 ont réduit le rendement des cultures chez beaucoup d'agriculteurs ontariens. Pour atténuer ces facteurs et aider à stabiliser le revenu agricole, l'Ontario a versé 777 millions de dollars à des dizaines de milliers d'agriculteurs en vertu des programmes fédéraux-provinciaux de protection du revenu agricole et d'aide en cas de catastrophe.

L'adoption, en décembre 2001, de la *Loi sur la qualité et la salubrité des aliments* a ouvert la voie à la mise en oeuvre d'un système scientifique visant à réduire au minimum le risque de toxi-infection alimentaire à chaque maillon de la chaîne de production alimentaire. Le système améliorera la protection de la santé publique et renforcera la confiance des consommateurs dans les aliments produits et transformés en Ontario.

Grâce au Fonds de stratégie d'emploi en milieu rural et à la Stratégie d'emploi pour les jeunes en milieu rural, le ministère a investi plus de 37,2 millions de dollars dans l'Ontario rural. Une somme additionnelle de 6,1 millions de dollars a été investie dans le milieu rural dans le cadre du programme Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario et du programme Développement économique rural de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario.

Dans notre économie fondée sur le savoir, la recherche est la clé de la croissance. Aux termes de son partenariat renforcé avec l'Université de Guelph, le ministère a versé 50,5 millions de dollars à cette institution qui est chargée des programmes de recherche, d'éducation et de laboratoire. Le ministère s'est également associé à l'Université pour établir un processus de commercialisation des technologies novatrices.

Les agriculteurs de l'Ontario ont toujours été d'excellents gestionnaires de nos richesses naturelles, mais devant l'expansion prise par les exploitations agricoles, le public réclame de plus en plus l'assurance que les impératifs environnementaux sont pris en compte. Suite aux préoccupations de la population, le ministère a présenté en juin 2001 le projet de loi 81, la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Le ministère est résolu à devenir un chef de file pour édifier un Ontario plus fort et en meilleure santé, en suscitant et en soutenant le développement durable et l'autosuffisance du secteur agroalimentaire, et en veillant à l'adoption de pratiques de production sûres et respectueuses de l'environnement.

Les consommateurs d'ici et d'ailleurs dans le monde veulent avoir l'assurance que leurs aliments sont salubres et qu'ils ont été produits selon des méthodes qui ne portent pas atteinte à l'environnement. En collaboration avec les intervenants du secteur et ses partenaires du gouvernement, le ministère élaborera les règlements d'application de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments* qui renforceront le système de salubrité des aliments de l'Ontario. Il collaborera aussi avec l'industrie pour améliorer continuellement la conformité aux normes de salubrité.

En juin 2002, la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* a été adoptée. Cette loi joue un rôle clé dans la stratégie gouvernementale visant à assurer la qualité de l'eau et donne suite à plusieurs des recommandations contenues dans le rapport d'enquête sur Walkerton du commissaire O'Connor. Le ministère s'associera à l'industrie agricole, aux municipalités et au ministère de l'Environnement pour mettre en place des normes qui amélioreront la protection de l'environnement et la qualité de la vie en milieu rural tout en protégeant la capacité concurrentielle de l'industrie.

Le ministère intègre les principes de la *Charte des droits environnementaux* aux aspects sociaux, économiques et scientifiques de son mandat, comme en témoigne l'objectif général du ministère qui est de favoriser l'élaboration de politiques et de pratiques responsables, durables et écologiques en ce qui concerne les secteurs agricole et alimentaire. La prise en considération de la *Déclaration des valeurs environnementales* est une partie importante du processus de planification des activités lorsque les décisions du ministère risquent d'avoir une incidence appréciable sur l'environnement physique.

Certes, la recherche visant à améliorer les pratiques dans les domaines de la production primaire et de la transformation des aliments continue de jouer un rôle important, mais le ministère s'attachera à accroître la compétitivité du secteur en élaborant des produits nouveaux et des utilisations nouvelles pour des produits existants grâce à une application

novatrice de la science. Une tranche de 45 millions de dollars du paiement de transfert que le ministère verse à l'Université de Guelph sera investie dans la recherche. Le ministère est également résolu à rentabiliser son investissement de plus de 50 millions de dollars dans des projets de recherche exécutés à l'externe. Ces activités soutiendront les travaux de recherche appliquée en cours et pourraient favoriser le développement continu de l'économie des sciences de la vie et la commercialisation des applications qui ont porté fruit.

Le ministère continuera de promouvoir les produits de l'Ontario dans le monde, en partenariat avec le secteur agroalimentaire. Maintenant que les marchés se rétablissent, l'Ontario est en bonne voie d'atteindre son objectif de 25 pour 100 des exportations agroalimentaires du Canada d'ici 2005.

Le ministère continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada, un projet national de cinq ans qui entrera en vigueur en mars 2003.

Le Cadre stratégique stimulera l'autosuffisance et le développement durable du secteur agroalimentaire en agissant sur plusieurs fronts. Premièrement, il mettra en place une stratégie de protection du revenu à long terme. Ensuite, il rendra les produits agroalimentaires canadiens synonymes de salubrité, de qualité et de protection de l'environnement pour en accroître l'attrait sur les marchés. Enfin, il soutiendra le développement des sciences de la vie pour encourager l'industrie agroalimentaire à tirer profit des nouvelles possibilités qui sont offertes.

Le ministère s'est engagé à accroître le nombre des agriculteurs qui adhèrent aux programmes de protection du revenu pour les aider à mieux gérer les risques associés à la production primaire. En outre, le personnel du ministère continuera d'élaborer des technologies et d'en promouvoir l'utilisation auprès des agriculteurs pour les aider à réduire les coûts de production et à hausser les rendements, et donc à améliorer les marges bénéficiaires.

En décembre 2001, la Cour suprême a rendu sa décision dans l'affaire *Dunmore c. l'Ontario*. La décision traite de la nécessité pour l'Ontario de protéger le droit des travailleurs agricoles de constituer des associations et d'assurer leur maintien. Le gouvernement a l'intention d'adopter d'ici juin 2003 une nouvelle loi qui protégera, d'une part, les fermes familiales et, d'autre part, les droits constitutionnels et les droits des particuliers.

Comme en témoigne la Table ronde du premier ministre sur l'agriculture, le ministère et le gouvernement connaissent bien la valeur inestimable d'un dialogue ouvert et des partenariats. Nous continuerons de travailler de concert avec les intervenants, les entreprises privées et les chercheurs

pour faire avancer l'industrie agroalimentaire de l'Ontario en attirant de nouveaux investissements et en incitant les entreprises existantes à prendre de l'expansion. Le ministère collaborera également avec ses partenaires du gouvernement pour promouvoir la santé de l'environnement et le développement économique des régions rurales.

Le ministère s'est aussi engagé à travailler avec la Commission de réduction des formalités administratives pour réduire les doubles emplois et les chevauchements dans les démarches administratives et promouvoir un climat d'investissement positif dans le secteur agroalimentaire. Le personnel continuera de recenser et d'éliminer les domaines où les formalités sont excessives en procédant régulièrement à un réexamen des programmes, des lois et des règlements.

Enfin, le ministère s'est engagé à favoriser l'excellence de la gestion afin de satisfaire la population et d'assurer la reddition de comptes en matière de rendement. Le ministère encouragera et parrainera des approches en matière de services et de prestation de programmes axées sur la qualité tant à l'échelle du ministère qu'à l'échelle de ses partenaires et des organismes qui relèvent de lui. Le personnel s'efforcera de fournir des services d'une manière moderne et rapide et d'optimiser l'argent des contribuables.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Agriculture, recherche et transfert de technologie

1. Coût de production laitière

Coût estimatif de production d'un hl de lait – Moyenne au Canada comparée à la moyenne en Ontario, en 2000

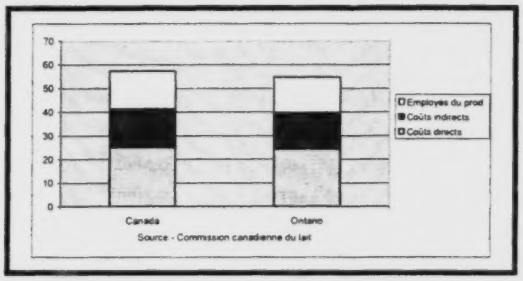

Apport du ministère

- Les activités de transfert de technologie ont pris les formes suivantes : ateliers, colloques, publications, élaboration d'outils d'aide à la décision, exposés donnés au cours de conférences. Elles ont visé essentiellement à informer les producteurs et les partenaires de l'industrie sur l'expansion des troupeaux et l'adoption de la stabulation libre à logettes. Cette tendance a contribué à réduire le poids du poste de la main-d'oeuvre dans la structure des coûts.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les données recueillies par la Commission canadienne du lait sur le coût de production en Ontario, et les compare aux données moyennes au niveau national.
- Le coût de production en Ontario en 2000 a été de 54,71 $ l'hectolitre, tandis que la moyenne canadienne était de 57,27 $. L'Ontario a affiché les coûts les plus faibles dans les trois catégories – coûts directs, coûts indirects et employés du producteur.
- Les chiffres concernant l'Ontario et le Canada sont fondés sur les coûts réels relevés dans les enquêtes sur les producteurs. Les données sur les producteurs dont l'efficacité et la taille étaient inférieures aux seuils spécifiés n'ont pas été utilisées dans le calcul des moyennes.
- Vu la production totale de lait dans la province, soit 24,89 millions d'hectolitres, l'efficacité des producteurs ontariens par rapport à la moyenne canadienne s'est chiffrée en 2000 à 24,89 X 2,56 $ = 63,71 millions de dollars, réduisant d'autant le coût au consommateur.

Engagements en 2002-2003

- Collaborer avec les partenaires de l'industrie pour informer les producteurs et les amener à adhérer au programme national d'assurance de la qualité du lait afin de maintenir le niveau élevé de qualité et de salubrité du lait en Ontario.
- Soutenir les programmes de recherche, de transfert de technologie et d'infrastructure qui fournissent aux producteurs de l'Ontario la connaissance et les outils nécessaires pour maintenir leur position concurrentielle grâce à de faibles coûts de production laitière.

Objectifs à long terme

- L'Ontario est la province canadienne où les producteurs ont les coûts de production les moins élevés par hectolitre (hl) de lait.

Activité de base : Agriculture, recherche et transfert de technologie

2. Porcs – Rentabilité des exploitations

Exploitations porcines canadiennes – Revenu net en pourcentage des recettes brutes

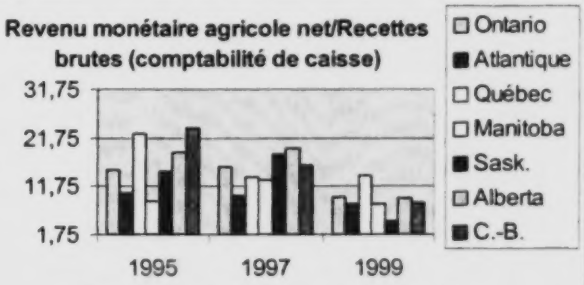

Source : Enquête financière sur les fermes de 2000 - Statistique Canada - Rapport bisannuel; les données de 2001 seront publiées en décembre 2002

Apport du ministère

- Les activités de transfert de technologie ont pris les formes suivantes : ateliers, colloques, exposés donnés à des conférences, publications, outils de gestion des entreprises. Les recherches sur les techniques de production sont confiées par contrat à l'Université de Guelph. Les programmes de soutien du revenu agricole apportent aux producteurs une aide financière destinée à atténuer les fluctuations du revenu et à soutenir leurs niveaux globaux de revenus.

Que signifie le graphique?

En 1999, l'Ontario occupait le deuxième rang au tableau des provinces pour le pourcentage du revenu monétaire par rapport aux recettes brutes d'exploitation, en progrès par rapport au quatrième rang qu'il occupait en 1995 et 1997.

Revenu des exploitations en % des recettes brutes (comptabilité d'exercice). Comparaison entre l'Ontario et des États américains.

Année	2000	1999	1998	1997	1996
Ontario	28,6	14,8	-12,3	22,3	15,0
Minnesota	14,4	8,3	-21,8	8,8	13,1
Illinois	14,4	7,26	-64,0	1,1	9,2
Iowa	21,3	N/D	N/D	N/D	N/D

Source : Ontario Farm Management Analysis Project et données de même ordre tirées de programmes de collecte de données sur la gestion agricole dans des États américains.

En 2000, l'Ontario a exporté pour 280 millions de dollars de porc frais, réfrigéré et congelé, soit environ 20,3 pour 100 des exportations de porcs canadiennes.

Engagements en 2002-2003

- L'Ontario maintiendra ou améliorera la rentabilité de la production porcine par rapport à celle des autres provinces canadiennes ou d'États américains.
- Mettre au point des méthodes plus poussées pour connaître la rentabilité financière des exploitations porcines.

Objectifs à long terme

- Les producteurs de l'Ontario ont un revenu monétaire agricole net plus élevé en pourcentage de leurs recettes d'exploitation brutes que les producteurs des autres provinces.

Activité de base : Agriculture, recherche et transfert de technologie (recherche et transfert de technologie)

3. Rendement des cultures de soya

Rendement du soya en Ontario, en Ohio et au Michigan

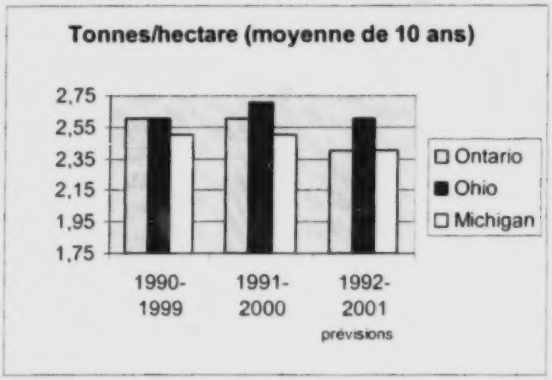

Apport du ministère

- Les activités de transfert de technologie ont pris les formes suivantes : ateliers, colloques, exposés donnés au cours de conférences, publications et essais de démonstration sur le terrain. Travaux de recherche menés sous contrat par l'Université de Guelph – sélection génétique, conduite des cultures (lutte contre les mauvaises herbes et les parasites), valeur ajoutée, utilisations nouvelles des graines de soya.

Que signifie le graphique?

- À cause de l'humidité de la saison de végétation 2000, les producteurs ontariens ont vu leurs rendements moyens baisser légèrement.
- La sécheresse et l'infestation par les pucerons en 2001 ont été plus graves en Ontario et la moyenne de 10 ans accusera une baisse.
- 1990-1999-ON 2,6; Ohio 2,6; Mich. 2,5 tonnes/ha.
- 1991-2000-ON 2,6; Ohio 2,7; Mich. 2,5 tonnes/ha.
- 1992-2001-ON 2,4; Ohio 2,6; Mich. 2,4 tonnes/ha.

Engagements en 2002-2003

- Le rapport de 2002-2003 indiquera une baisse des rendements en Ontario à cause des effets de la sécheresse et de l'infestation grave par les pucerons sur la campagne agricole de 2001. Les rendements seront comparables à ceux du Michigan, mais légèrement inférieurs à ceux de l'Ohio.

Objectifs à long terme

- Le ministère travaillera avec les chercheurs de l'Ontario et des États-Unis pour élaborer des stratégies de conduite des cultures visant à réduire l'incidence des infestations de pucerons. Pour diminuer les répercussions des conditions météorologiques, il raffinera les recommandations concernant les dates des semailles et le choix des variétés.
- Même niveau de rendement que la moyenne de 10 ans de l'Ohio.

Activité de base : Agriculture, recherche et transfert de technologie (recherche)

4. Montant du financement externe obtenu de sources autres que le gouvernement provincial (p. ex. les fonds versés par l'industrie et le gouvernement fédéral à la recherche en agriculture, en alimentation et en développement rural).

Financement externe de la recherche en agriculture, en alimentation et en développement rural

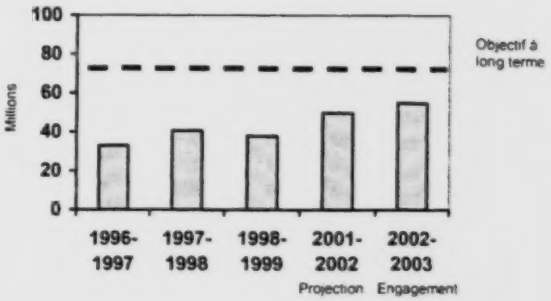

Apport du ministère

- En application de l'entente de partenariat entre le MAAO et l'Université de Guelph, le ministère investit plus de 45 millions de dollars dans des projets et des établissements de recherche en agriculture, en alimentation et sur les questions rurales. Cet investissement permet d'attirer du financement complémentaire de la part d'autres sources, dont l'industrie et le gouvernement fédéral, ce qui augmente la valeur de l'investissement du MAAO.

- Le montant total de l'enveloppe budgétaire prévue au contrat de l'Université de Guelph est de 50,5 millions de dollars par an, ce qui inclut le financement de l'enseignement et des laboratoires.

Que signifie le graphique?

- Le niveau de financement externe a augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'entente entre le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) et l'Université de Guelph (1997). Le niveau élevé de 1998-1999 s'explique par l'octroi à l'Université d'une bourse importante par la Fondation canadienne pour l'innovation.

Engagements en 2002-2003

- En 2002-2003, l'investissement du MAAO devrait rapporter plus de 50 millions de dollars en financement externe de la recherche.

Objectifs à long terme

- Durant les 4-5 années à venir, l'investissement du MAAO devrait rapporter plus de 60 millions de dollars en financement externe de la recherche.

5. Montants investis par l'industrie dans les programmes de recherche en agriculture, en alimentation et en développement rural du MAAO à l'Université de Guelph.

Investissement de l'industrie dans la recherche en agriculture, en alimentation et en développement rural

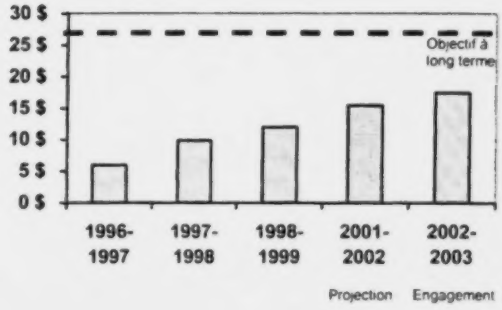

Apport du ministère

- En application de l'entente de partenariat entre le MAAO et l'Université de Guelph, le ministère investit plus de 45 millions de dollars dans des projets et des établissements de recherche en agriculture, en alimentation et en développement rural. Cet investissement permet d'attirer du financement complémentaire de la part de l'industrie, ce qui augmente la valeur de l'investissement du MAAO.
- Le montant total de l'enveloppe budgétaire prévue au contrat de l'Université de Guelph est de 50,5 millions de dollars par an, ce qui inclut le financement de l'enseignement et des laboratoires.

Que signifie le graphique?

- Le niveau des sommes investies par l'industrie a augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'entente entre le MAAO et l'Université de Guelph (1997).

Engagements en 2002-2003

- En 2002-2003, la part de l'industrie dans les investissements externes attirés par l'investissement du MAAO devrait dépasser 17,5 millions de dollars.

Objectifs à long terme

- Au cours des quatre à cinq prochaines années, la part de l'industrie dans les investissements externes attirés par l'investissement du MAAO devrait dépasser 25 millions de dollars.

Activité de base : Investissement et développement des marchés – Développement des marchés d'exportation

6. Progression des exportations agroalimentaires de l'Ontario

Croissance des exportations agroalimentaires de l'Ontario

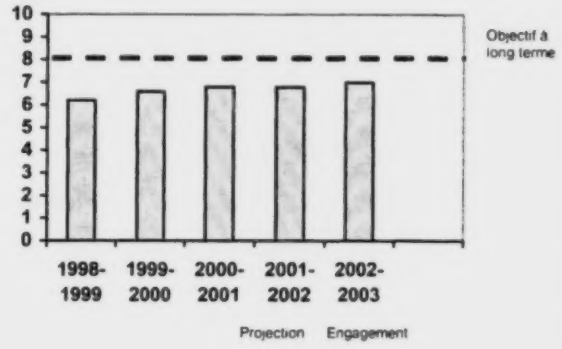

Apport du ministère

- Les activités du ministère stimulent directement le secteur en aidant les clients à augmenter leurs ventes à l'exportation. En outre, par son leadership visible, le ministère encourage les participants des secteurs de l'alimentation, des boissons et de l'agriculture à s'intéresser activement aux marchés mondiaux. Cette attitude et cette orientation entraînent une augmentation des exportations.

Que signifie le graphique?

- Le graphique témoigne d'un rythme de croissance constant qui permettra d'atteindre l'objectif du ministère pour 2005 : exporter au minimum pour 7,5 milliards de dollars de produits agroalimentaires de l'Ontario. La croissance affichée par les exportations jusqu'ici correspond au pourcentage minimum de croissance moyenne, soit 4 pour 100, qui est prévu pour atteindre l'objectif à long terme.

Engagements en 2002-2003

- En 2002, les exportations de produits agroalimentaires de l'Ontario atteindront 7,0 milliards de dollars. Cette croissance correspond au rythme annuel de croissance prévu de 4 pour 100 qui est nécessaire pour atteindre le but à long terme d'au moins 7,5 milliards de dollars d'ici 2005.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est d'au moins 7,5 milliards de dollars d'exportations d'ici 2005, étant supposé qu'il n'y aura pas de récession prolongée aux États-Unis (le plus grand marché de l'Ontario) qui puisse faire fléchir les exportations agroalimentaires de l'Ontario.

Activité de base : Gestion du risque – Risque financier des exploitations

7. Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Augmentation des adhésions au CSRN et du solde global des CSRN

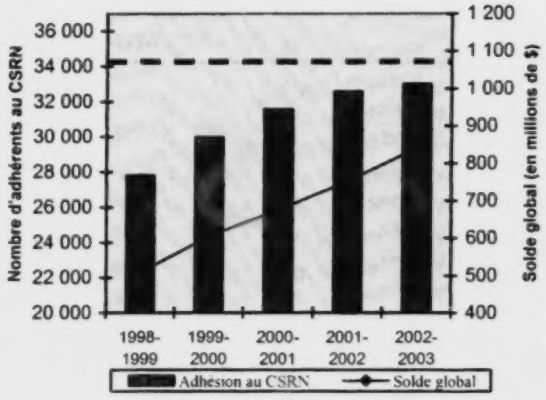

Apport du ministère

- Ces dernières années, le ministère a reconduit l'entente fédérale-provinciale sur l'amélioration du CSRN pour inclure l'année de programme 2000. Le personnel du ministère travaille avec les organisations de producteurs spécialisés et les producteurs pour encourager les producteurs ontariens à souscrire au programme CSRN. L'année passée, le ministère a travaillé avec les leaders du secteur agricole de l'Ontario à établir une stratégie ontarienne de protection du revenu agricole à long terme. L'approche prévoit une période de transition durant laquelle les producteurs seront encouragés à continuer d'accroître leur solde de CSRN. Par conséquent, il est nécessaire de garder comme mesure de la performance la croissance du solde global des CSRN.

Que signifie le graphique?

- Le 31 mars 2001, on dénombrait 32 566 comptes actifs (en hausse de 17 pour 100 depuis 1998-1999) et le solde global du programme était de 752 millions de dollars (en hausse de 48 pour 100 depuis 1998-1999). À la fin de l'exercice 2002-2003, on prévoit que les adhérents au CSRN seront plus de 33 000 et que le solde global dépassera les 840 millions de dollars.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère prévoit une nouvelle augmentation des adhésions et du solde global du CSRN. À la fin de 2002-2003, on prévoit que le nombre de producteurs inscrits au CSRN dépassera les 33 000 et que le solde global dépassera les 840 millions de dollars.

Objectifs à long terme

- Selon l'approche de protection du revenu agricole de l'Ontario, les producteurs seront incités à continuer d'accroître leur solde de CSRN durant encore quelques années. En extrapolant les tendances récentes, on prévoit que le solde total passera le cap du milliard de dollars d'ici deux ou trois ans. À long terme, les producteurs devront retirer plus d'argent de leur CSRN pour stabiliser leur revenu puisque d'autres programmes seront éliminés. À long terme, le niveau du solde global fluctuera – à la hausse les bonnes années, à la baisse les mauvaises années.

Activité de base : Gestion du risque – Risque financier des exploitations

8. Assurance-récolte (A-R)

Augmentation de la participation à l'assurance-récolte et de la superficie assurée

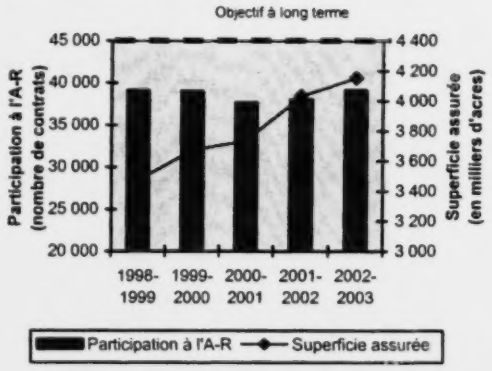

Apport du ministère

- Au cours des dernières années, le ministère a travaillé avec AGRICORP et le gouvernement fédéral à améliorer les régimes d'assurance-récolte. Le personnel du ministère travaille aussi avec les organisations de producteurs spécialisés et les producteurs pour encourager les agriculteurs à souscrire à l'assurance-récolte.

Que signifie le graphique?

- Le 10 décembre 2001, on dénombrait 38 023 contrats d'assurance-récolte actifs (soit un fléchissement d'environ 2,8 pour 100 depuis 1998-1999); toutefois, la superficie assurée est passée à 4,03 millions d'acres (soit une hausse de 16 pour 100 depuis 1998-1999).

Engagements en 2002-2003

- On prévoit que le nombre de producteurs souscrivant à l'assurance-récolte et la superficie assurée croîtront à nouveau. A la fin de l'exercice 2002-2003, on prévoit que la participation à l'A-R (nombre de contrats) dépassera les 39 000 et que la superficie assurée dépassera les 4,15 millions d'acres.

Objectifs à long terme

- L'assurance-récolte est le programme fondamental autour duquel s'articule l'approche ontarienne de protection du revenu agricole.

Activité de base : Gestion du risque – Santé et salubrité

9. Nombre de carcasses qui présentaient des niveaux inacceptables d'antibiotiques durant les activités d'inspection, de contrôle et de surveillance, en pourcentage du nombre total de carcasses ayant fait l'objet de tests.

Résidus d'antibiotiques dans la viande

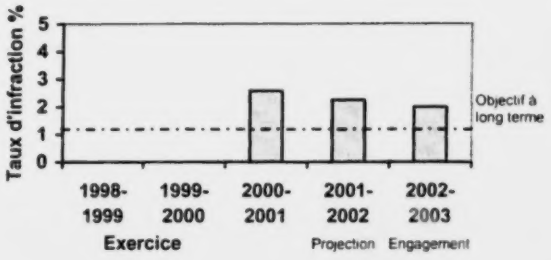

Apport du ministère

- La Direction de l'inspection des aliments réglemente, inspecte et contrôle un certain nombre de denrées primaires dans le secteur de la viande. En outre, l'influence du ministère est limitée aux secteurs de la production, de la transformation et d'une partie du secteur de la distribution. Les activités consultatives et de transfert de la technologie du ministère (Division de l'agriculture et des affaires rurales) contribuent à la production d'aliments exempts de contamination inacceptable.

Que signifie le graphique?

- Ces dernières années, nous avons utilisé comme mesure de la performance le nombre absolu de carcasses qui présentaient, à l'abattoir, des niveaux inacceptables de résidus d'antibiotiques. Les données concernant les nombres totaux de carcasses contrôlées ne sont pas faciles à réunir, mais ces nombres ont été relativement stables au fil des années. Le nombre des carcasses contrôlées a augmenté depuis le début de 2001.
  1995-1996 – 880 carcasses; 1996-1997 – 753; 1997-1998 – 758; 1998-1999 – 558.

- En 2000-2001, on a dénombré 455 carcasses inacceptables sur un total de 17 603 carcasses contrôlées, soit 2,58 pour 100. Ce taux devrait continuer de baisser du fait de la participation accrue aux programmes de salubrité des aliments à la ferme, de l'augmentation des contrôles de la conformité effectués par le ministère et de la plus grande sévérité des sanctions.

- Les données portent sur toutes les activités de contrôle des résidus d'antibiotiques dans les carcasses, tant les contrôles aléatoires sur les animaux normaux que les contrôles ciblant des animaux suspects. Cette mesure ne représente pas les niveaux de prévalence.

Engagements en 2002-2003

- Réduire l'incidence des niveaux inacceptables d'antibiotiques dans les produits de viande à moins de 2 pour 100 du nombre total d'animaux testés.

- On ne peut pas écarter la possibilité qu'il se produise à l'occasion des petites augmentations temporaires des taux d'infraction s'il y a des problèmes sanitaires dans le cheptel provincial ou si l'on utilise des méthodes d'analyses plus perfectionnées.

Objectifs à long terme

- L'incidence de taux de résidus inacceptables la plus faible au Canada – moins de 1 pour 100.

Activité de base : Gestion du risque – Santé et sécurité

10. Pourcentage des résultats non conformes d'épreuves de laboratoire auxquels il a été donné suite selon les protocoles et dans les délais prescrits.

Taux de conformité aux protocoles prescrits

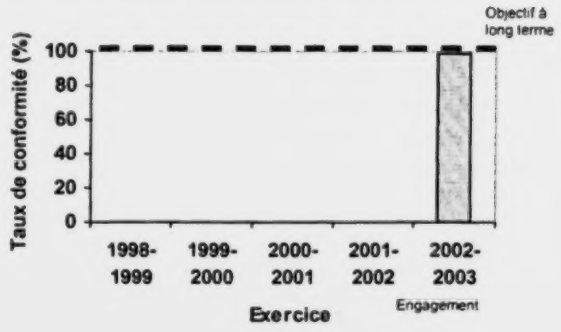

Apport du ministère

- Ce domaine relève de la zone d'influence du ministère et évalue les systèmes d'information et les délais de réalisation des suivis.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des cas d'infraction révélés par épreuves de laboratoire, tel qu'il est défini ci-dessus, auxquels il est donné suite conformément aux protocoles. Ce pourcentage englobe les épreuves de laboratoire sur les produits laitiers, horticoles et carnés réalisées dans le cadre des programmes de contrôle, de surveillance et d'investigation.

Engagements en 2002-2003

- 99 pour 100 des infractions révélées par les épreuves font l'objet des protocoles prescrits dans les délais prescrits.
- Certains protocoles n'ont pas encore été achevés ou n'ont été établis que récemment, et les vérificateurs contractuels et le personnel sont en période d'adaptation.

Objectifs à long terme

- 100 pour 100 des infractions révélées par les épreuves de laboratoire font l'objet des protocoles prescrits dans les délais prescrits.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	
Fonctionnement	792 millions de dollars
Immobilisations brutes**	29 millions de dollars
	785 employés

Agriculture et développement économique rural/Recherche et transfert de technologie	
Fonctionnement	147 millions de dollars
Immobilisations brutes**	28 millions de dollars
	360 employés

Investissement et développement des marchés	
Fonctionnement	10 millions de dollars
	95 employés

Gestion du risque	
Fonctionnement	620 millions de dollars
Immobilisations brutes**	1 million de dollars
	210 employés

Administration/Bureau principal	
Fonctionnement	15 millions de dollars
	120 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	
Fonctionnement	572 millions de dollars
Immobilisations brutes	197 millions de dollars
	755 employés

Agriculture, recherche et transfert de technologie	
Fonctionnement	199 millions de dollars
Immobilisations brutes**	196 millions de dollars
	350 employés

Investissement et développement des marchés	
Fonctionnement	11 millions de dollars
	85 employés

Gestion du risque	
Fonctionnement	346 millions de dollars***
Immobilisations brutes**	1 million de dollars
	205 employés

Administration/Bureau principal	
Fonctionnement	16 millions de dollars
	115 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
**Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.
***La baisse de l'affectation à la gestion du risque s'explique principalement par le décaissement exceptionnellement élevé qui a été fait au titre de l'assurance-récolte à cause des mauvaises conditions météorologiques de la campagne agricole 2001. Si la demande d'indemnités devait être anormalement élevée pour la campagne 2002, l'affectation serait rajustée en conséquence.

Personnes-ressources

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Visitez notre site Web http://www.gov.on.ca/omaf ou appelez sans frais au 1 888 466-2372.

Bureau du ministre
Len Turkevics
Tél. : 416 326-3071
Téléc. : 416 326-3083
Courriel : len.turkevics@omaf.gov.on.ca

Recherche
Maurice Bitran
Tél. : (519) 826-4172
Téléc. : (519) 826-4211
Courriel : maurice.bitran@omaf.gov.on.ca

Transfert de technologie
Bill Ingratta
Tél. : (519) 826-3151
Téléc. : (519) 826-3567
Courriel : bill.ingratta@omaf.gov.on.ca

Développement des marchés
David Clarke
Tél. : (519) 826-4452
Téléc. : (519) 826-3460
Courriel : david.clarke@omaf.gov.on.ca

Attraction de l'investissement
Douglas Chapman
Tél. : (519) 826-4452
Téléc. : (519) 826-4333
Courriel : douglas.chapman@omaf.gov.on.ca

Gestion du risque financier
Dave Hope
Tél. : (519) 826-3244
Téléc. : (519) 826-3492
Courriel : dave.hope@omaf.gov.on.ca

Inspection des aliments/salubrité des aliments
Tom Baker
Tél. : (519) 826-4366
Téléc. : (519) 826-4375
Courriel : tom.baker@omaf.gov.on.ca OU
Gwen Zellen
Tél. : (519) 826-6800
Téléc. : (519) 826-3492
Courriel : gwen.zellen@omaf.gov.on.ca

Directions des communications
Kirk Smith
Tél. : (519) 826-3169
Téléc. : (519) 826-3262
Courriel : kirk.smith@omaf.gov.on.ca

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. David H. Tsubouchi

Le 15 avril 2002, le gouvernement a créé un nouveau ministère de la Culture. Nous entamons l'exercice 2002-2003 en tant que nouveau ministère, avec un nouveau mandat et la chance extraordinaire d'aider la population de l'Ontario à réaliser son rêve : faire de la province le meilleur endroit au monde où mener une vie enrichissante. À titre personnel et du point de vue professionnel, j'ai été ravi d'être nommé à la tête d'un ministère consacré uniquement à la culture.

Il est reconnu que la culture contribue considérablement à notre société et à notre économie. Selon Statistique Canada (chiffres de 1996), le secteur de la culture – dont les arts, les industries culturelles, le patrimoine et les bibliothèques – apporte directement plus de 8,6 milliards de dollars par an à l'économie ontarienne et génère l'équivalent de quelque 230 700 emplois. Au-delà de cette contribution essentielle, il ne faut pas oublier que la culture est la marque de toute société prospère et dynamique.

Conscients de la pleine valeur sociale et économique de la culture de l'Ontario, le gouvernement provincial a convenu de réaliser des investissements conjoints de 233 millions de dollars avec le gouvernement fédéral pour appuyer un renouveau des institutions culturelles à Toronto, et nous utilisons les fonds de l'initiative SuperCroissance pour appuyer les institutions artistiques et culturelles partout en Ontario.

Que ce soit en apprenant à jouer du violoncelle, en regardant un film, en admirant l'envol de ballerines, en lisant un livre emprunté à la bibliothèque, en visitant un musée ou en paraissant sur des scènes internationales, nous tirons tous de la culture une plus grande appréciation de nous-mêmes et de notre société.

Grâce à la mise en oeuvre du grand nombre d'initiatives et de projets utiles appuyés par le ministère de la Culture, nous imprimons notre marque sur la société ontarienne et nous faisons de la province un lieu meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le ministre de la Culture,

David H. Tsubouchi

Objectifs généraux du ministère

La vie culturelle touche chacun d'entre nous en Ontario. Quel que soit notre âge, notre lieu de résidence, nos origines culturelles ou notre pays natal, nous sommes exposés à la culture de l'Ontario et influencés par celle-ci de bien des façons.

Nous sommes fiers des réalisations de nos écrivains, musiciens, acteurs et autres artistes. Nous sommes enrichis par nos bibliothèques, nos institutions culturelles, nos régions et structures patrimoniales, nos sites archéologiques et nos merveilles naturelles. Nous sommes instruits et divertis par nos programmes de télévision, notre production cinématographique et nos musiciens, et sommes impressionnés par les possibilités que présentent les médias numériques interactifs.

Individuellement et collectivement, ces activités contribuent énormément au dynamisme des collectivités où elles se déroulent, mais aussi à la vie des personnes qui y résident et à leur identité.

En 2002-2003 et au cours des exercices à venir, le nouveau ministère de la Culture jouera un rôle de premier plan dans le renforcement de la qualité de vie globale en Ontario en stimulant l'épanouissement et l'enrichissement culturel des collectivités.

Nous sommes déterminés à créer une organisation capable de réagir rapidement et efficacement pour saisir les occasions qui se présentent avec ses partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif; une organisation en mesure de répondre aux besoins des divers secteurs culturels; une organisation qui tient ses promesses et aide la population de l'Ontario à avoir les collectivités et la qualité de vie qu'elle souhaite.

Nous partageons pour notre organisation la vision suivante, qui guidera nos plans et nos stratégies au cours des années à venir :

Le ministère de la Culture encourage les arts et les industries culturelles, protège le patrimoine de l'Ontario et fait progresser le réseau de bibliothèques publiques de l'Ontario afin d'optimiser la contribution de ces secteurs à la valeur économique et sociale de l'Ontario.

Activités de base

Culture

Le programme de la Culture favorise l'autonomie et la viabilité des secteurs culturels, encourage l'esprit d'entreprise en vue de renforcer les organismes culturels de l'Ontario, assure le leadership de la protection et de la promotion des biens patrimoniaux, soutient les arts et les industries culturelles de la province et élargit l'accès à l'information par le réseau de bibliothèques publiques.

Fondation Trillium de l'Ontario

Au moyen des recettes issues des jeux de hasard, la Fondation Trillium de l'Ontario aide les organismes communautaires à répondre aux priorités locales dans les domaines des arts et de la culture, des sports et des loisirs, de l'environnement et des services sociaux en réalisant des investissements stratégiques en collaboration avec les organismes de bienfaisance et à but non lucratif pour bâtir des collectivités saines, durables et généreuses.

Organismes, conseils et commissions

Nous travaillerons en collaboration avec nos organismes, conseils et commissions et avec le secteur privé afin de tirer le meilleur parti possible des apports économiques, culturels et sociaux de nos organismes et de nos attractions, en nous appuyant sur eux pour stimuler la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité de nos collectivités. Ces organismes collaborent ensemble à diverses entreprises innovatrices et offrent une mine de compétences spécialisées, de ressources et de programmes. Voici la liste de ces organismes :

Centre des sciences de l'Ontario
Collection McMichael d'art canadien
Commission des biens culturels
Conseil des arts de l'Ontario
Fondation du patrimoine ontarien
Fondation Trillium de l'Ontario
Jardins botaniques royaux
Musée des beaux-arts de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario – Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario – Sud
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Au cours de l'exercice passé, nous avons appuyé un grand nombre d'initiatives visant à améliorer la vie culturelle de l'Ontario ainsi qu'à stimuler l'emploi et la croissance économique des collectivités de l'Ontario.

Dans le cadre de nos initiatives de financement, nous avons investi entre autres plus de 103 millions de dollars dans les immobilisations et les activités de fonctionnement de 13 organismes culturels provinciaux qui, en retour, ont notamment généré des recettes de près de 60 millions de dollars, préparé de nouvelles expositions de grande envergure, battu des records d'assistance et mené à bien des activités de collecte de fonds pour des projets d'immobilisations.

Par l'initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, nous avons engagé plus de 89 millions de dollars pour 44 projets d'infrastructure culturelle.

La Fondation Trillium de l'Ontario a consacré 22 millions de dollars au soutien de 428 organismes artistiques et culturels de la province en 2001-2002.

Le Fonds de dotation pour les arts, doté de 50 millions de dollars, a alloué 32,1 millions de dollars depuis 1998 à des fonds de dotation établis par 238 organismes voués aux arts.

Le Conseil des arts de l'Ontario a versé 22,4 millions de dollars sous forme de subventions à 1 229 artistes et à 829 organisations dans 236 collectivités de toute la province.

On a célébré le 15^{e} anniversaire du Prix Trillium de l'Ontario/Trillium Book Award par la présentation de prix de 15 000 $ pour les meilleurs livres d'auteurs ontariens.

Nous avons investi plus de 6 millions de dollars dans la préservation des biens patrimoniaux, le soutien des sociétés vouées au patrimoine et à l'histoire locale, et le financement de musées communautaires et, grâce au Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine de 10 millions de dollars, nous avons soutenu des sites patrimoniaux dans la province.

Le ministère a délivré 149 licences pour des recherches archéologiques en 2001 afin de favoriser la protection du patrimoine de l'Ontario. Il a de plus

mis sur pied le Projet d'amélioration des services d'information archéologique à la clientèle en vue de fournir plus efficacement les services liés à l'archéologie.

Le ministère a dépensé 29,6 millions de dollars pour appuyer les bibliothèques publiques de l'Ontario, qui ont obtenu des investissements supplémentaires de 3,6 millions de dollars en guise de contribution à la viabilité de l'accès public à Internet dans les bibliothèques.

La Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario, qui a été créée en février 2001, a organisé une conférence des industries des médias culturels et a terminé un examen de ses programmes et services.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Pour améliorer la qualité de la vie et pour appuyer les investissements et la création d'emplois dans le domaine de la culture en Ontario, le ministère :

- investira 100 millions de dollars dans des collectivités partout dans la province afin de soutenir les services dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs, de l'environnement et des services à la personne par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario;

- collaborera avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé pour encourager les investissements conjoints au profit des milieux culturels de l'Ontario, notamment pour la promotion de la culture et du patrimoine en vue de stimuler le tourisme de la province tout en préservant les ressources patrimoniales de l'Ontario;

- contribuera, par l'initiative SuperCroissance, au renouveau culturel à Toronto grâce au développement d'infrastructures dans certaines de nos institutions culturelles les plus renommées, comme le Roy Thomson Hall, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Musée de l'art céramique George R. Gardiner, l'École nationale de ballet, le Musée royal de l'Ontario, le Conservatoire royal de musique et le projet Canadian Opera House;

- renforcera et élargira la protection du patrimoine en Ontario en passant en revue les politiques relatives au patrimoine et en veillant à la mise en oeuvre de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et de ses règlements d'application, et en surveillant et en améliorant l'efficacité de ces mesures législatives;

- s'inspirera des résultats de son sondage sur le service à la clientèle pour offrir de meilleurs services dans le secteur de l'archéologie en réduisant les formalités administratives liées à la délivrance de licences pour des recherches archéologiques et aux règlements tout en protégeant le riche patrimoine archéologique de la province;

- renforcera la vitalité culturelle de nos collectivités en examinant les meilleures pratiques adoptées par d'autres territoires pour la prestation des services liés aux arts, au patrimoine et aux bibliothèques, en déterminant les possibilités d'intégration de services gouvernementaux et en élaborant des modèles d'organisations ou de services financièrement viables dans le domaine des arts et du patrimoine;

- cherchera des occasions de stimuler l'innovation et la compétitivité de nos industries culturelles en collaborant avec la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario pour l'élaboration de nouvelles stratégies visant à faire fond sur les réussites de nos industries culturelles, à accélérer leur croissance et à assurer leur vigueur ici comme à l'étranger;

- appuiera le développement d'un solide réseau de bibliothèques publiques pouvant bénéficier à toute la population de la province en continuant à collaborer avec les personnes intéressées au sein du ministère afin de déterminer les incidences du cadre stratégique pour les politiques et les programmes relatifs aux bibliothèques publiques de l'Ontario et le soutien du ministère à l'égard des bibliothèques;

- travaillera avec nos organismes pour renforcer leur potentiel de croissance ainsi que leur capacité de créer des partenariats et d'offrir des expériences novatrices et du plus haut niveau aux visiteurs du pays et de l'étranger;

- encouragera la recherche de la qualité dans les services et programmes offerts par le ministère, ses partenaires et ses organismes;

- célébrera les réalisations et les réussites sur le plan artistique et culturel par l'entremise du Prix Trillium de l'Ontario/Trillium Book Award et d'autres mécanismes de soutien et institutions culturelles;

- par l'initiative SuperCroissance, contribuera au renouveau des centres culturels, des musées et d'autres installations dans les villes, les villages et les zones rurales de toute la province.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Culture

1. Fréquentation des organismes culturels

Organismes culturels : fréquentation de 1999-2000 à 2004-2005 (prévisions)

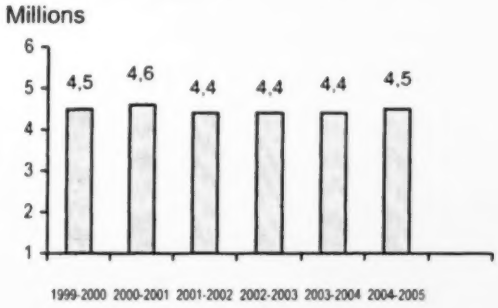

Apport du ministère

- En 2001-2002, le ministère a consacré 81,3 millions de dollars en dépenses de fonctionnement au soutien du Musée des beaux-arts de l'Ontario, de la Collection McMichael d'art canadien, du Conseil des arts de l'Ontario, de la Fondation du patrimoine ontarien, du Centre des sciences de l'Ontario, des Jardins botaniques royaux, du Musée royal de l'Ontario et de Science Nord.

Que signifie le graphique?

- Les chiffres indiquent la fréquentation des organismes suivants : Musée des beaux-arts de l'Ontario, Collection McMichael d'art canadien, Fondation du patrimoine ontarien, Centre des sciences de l'Ontario, Jardins botaniques royaux, Musée royal de l'Ontario et Science Nord.
- La baisse de 2001-2002 peut s'expliquer par les événements du 11 septembre 2001. Le Centre des sciences de l'Ontario et la Collection McMichael ont égalé ou dépassé la fréquentation de l'an dernier.
- Les organismes prévoient un maintien du niveau de fréquentation en 2002-2003 et une augmentation très progressive dans les années suivantes.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère collaborera avec les organismes au cours des trois prochaines années pour faire augmenter annuellement d'ici 2004-2005 la fréquentation d'environ 1 pour 100 par rapport à celle de 2001-2002. Même si l'on s'attend à une certaine hausse de la fréquentation, on ne prévoit toutefois pas atteindre les niveaux antérieurs au 11 septembre 2001.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme en matière de fréquentation a été établi à 1 pour 100 au cours des trois prochaines années, en fonction des tendances passées et à venir.
- Les niveaux de fréquentation dépendront également de l'incidence des grands projets d'agrandissement de SuperCroissance sur certains organismes. Pendant l'exécution de ces projets, ces organismes seront en chantier et pourraient donc être moins attirants pour le public.

2. Fréquentation des bibliothèques publiques et des musées communautaires

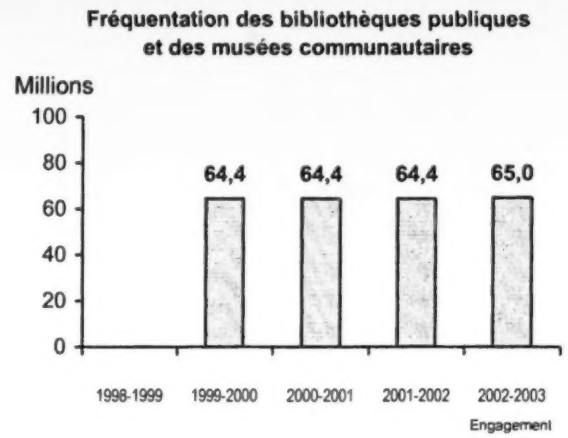

Apport du ministère

- Les bibliothèques et les musées communautaires sont des organisations municipales financées principalement à l'échelle locale, mais le gouvernement provincial leur octroie des fonds pour que toute la population de la province ait accès à l'information et aux ressources patrimoniales, qui sont essentielles à l'établissement ou au maintien de collectivités solides.
- L'investissement provincial comprend des subventions de fonctionnement prévues par la loi et le financement de programmes et services de développement. Ces investissements permettent d'accroître la qualité des services et ressources offerts dans les bibliothèques et les musées ainsi que leur accessibilité. La fréquentation permet de mesurer la réaction de la population de l'Ontario à l'égard des résultats obtenus grâce à ces investissements.
- L'investissement dans l'activité de base du secteur des bibliothèques s'élève à 29,6 millions de dollars. Les subventions de fonctionnement octroyées aux musées communautaires totalisent 2,7 millions de dollars.

Que signifie le graphique?

- Les premiers chiffres indiquent la fréquentation des bibliothèques et des musées communautaires réunis pour l'année civile 1999. Au cours des années précédentes, les données sur la fréquentation des musées communautaires étaient combinées à celles des organismes. Les données sur la fréquentation des bibliothèques ont été déclarées pour la première fois en 1999; la fréquentation indique les visites en personne.
- Puisque les bibliothèques et les musées offrent toujours plus de ressources et de services à l'aide de moyens électroniques, la population de l'Ontario aura de plus en plus recours à ces moyens. Les données sur les visites en personne et les visites par voie électronique seront donc combinées dans un proche avenir.

Engagements en 2002-2003

- Augmenter la fréquentation de 1 pour 100 en 2002-2003.

Objectifs à long terme

- Si le financement local et provincial reste stable ou augmente, l'objectif à long terme en matière de fréquentation est une augmentation d'un peu plus de 1 pour 100, pour atteindre 67 millions de visites d'ici 2004-2005.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002

Ministère de la Culture	
Fonctionnement	271 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations brutes	9 millions de $ (Remarque 1)
	445 employés

Culture	
Fonctionnement	165 millions de $
	445 employés (Remarque 2)

Administration du ministère (Remarque 3)	
Fonctionnement	s.o.
Employés	s.o.

Fondation Trillium de l'Ontario	
Fonctionnement	106 millions de $
Employés	s.o.

Immobilisations dans le domaine de la culture	
Immobilisations brutes	9 millions de $
Employés	s.o.

Centre des sciences de l'Ontario
Collection McMichael d'art canadien
Commission des biens culturels
Conseil des arts de l'Ontario
Fondation du patrimoine ontarien
Jardins botaniques royaux
Musée des beaux-arts de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario – Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario – Sud
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

Remarques:

1. Les dépenses du ministère sont déclarées selon la méthode comptable du CCSP et rajustées en fonction de la réorganisation du nouveau ministère et de ses activités de base. Le ministère de la Culture faisait partie de l'ancien ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs en 2001-2002.
2. Le nombre d'employés comprend le personnel des organismes suivants : Fondation du patrimoine ontarien, Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario et Centre des sciences de l'Ontario.
3. Les services de communications et du bureau central étaient assurés par l'ancien ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs. Les services ministériels, de soutien administratif et régionaux étaient assurés par le ministère des Affaires civiques en 2001-2002.
4. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère de la Culture	
Fonctionnement	277 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations brutes	10 millions de $ (Remarques 1 et 4)
	460 employés

Culture	
Fonctionnement	169 millions de $
	460 employés (Remarque 2)

Administration du ministère (Remarque 3)	
Fonctionnement	0 million de $
Employés	s.o.

Fondation Trillium de l'Ontario	
Fonctionnement	108 millions de $
Employés	s.o.

Immobilisations dans le domaine de la culture	
Immobilisations (Rem. 4)	10 millions de $
Employés	s.o.

Centre des sciences de l'Ontario
Collection McMichael d'art canadien
Commission des biens culturels
Conseil des arts de l'Ontario
Fondation du patrimoine ontarien
Jardins botaniques royaux
Musée des beaux-arts de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario – Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario – Sud
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

Remarques :

1. Les dépenses du ministère sont déclarées selon la méthode comptable du CCSP. Les affectations du ministère comprennent le transfert de la Fondation Trillium de l'Ontario de l'ancien ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.
2. Le nombre d'employés comprend le personnel des organismes suivants : Fondation du patrimoine ontarien, Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario et Centre des sciences de l'Ontario.
3. Les services de communications sont assurés par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Les services ministériels, de soutien administratif et régionaux sont assurés par le ministère des Affaires civiques.
4. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Ministre de la Culture
L'honorable David H. Tsubouchi
Tél. : 416 327-2333
Téléc. : 416 327-3790

Bureau du sous-ministre
Todd Kilpatrick
Chef de cabinet du sous-ministre
Tél. : 416 314-7819
Téléc. : 416 314-7854
Courriel : todd.kilpatrick@mczcr.gov.on.ca

Fondation Trillium de l'Ontario
Laura A. Pisko-Bezruchko
Directrice, Politiques et partenariats avec les organismes
Tél. : 416 325-7470
Téléc. : 416 325-8568
Courriel : laura.pisko-bezruchko@mbs.gov.on.ca

Secrétariat des partenariats pour les sports, la culture et le tourisme
Bill Kriesel
Chef de service
Tél. : 416 314-1682
Téléc. : 416 314-1382
Courriel : bill.kriesel@mczcr.gov.on.ca

Les personnes voulant en savoir davantage sur le ministère de la Culture peuvent visiter son site Web à l'adresse suivante : www.culture.gov.on.ca

Pour de plus amples renseignements sur les organismes, conseils et commissions qui relèvent du ministère de la Culture, prière de consulter les pages bleues ou blanches de l'annuaire téléphonique ou de suivre les liens du site Web du ministère.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Jim Wilson

En ma qualité de ministre du Développement du Nord et des Mines, j'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2002-2003. Nous y rendons compte des réalisations passées du ministère et des nouveaux engagements qu'il a pris en vue de renforcer la région du Nord et le secteur minier de la province.

L'exercice écoulé a été riche en événements phares dans le nord de la province. Mentionnons notamment l'annonce du projet d'école de médecine à deux campus, l'un à Thunder Bay et l'autre à Sudbury, qui permettra d'assurer à la population du Nord un accès plus facile à des professionnels de la médecine et à des services de santé améliorés.

Je suis également fier de vous apprendre que l'Ontario a été désignée région du monde la plus attrayante pour l'exploration et l'exploitation minérale dans l'enquête annuelle du Fraser Institute sur les sociétés minières. Pour maintenir la province à ce rang éminent, nous continuerons de mettre en oeuvre la réduction prévue du taux de l'impôt minier, annoncée dans le budget de 2002.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario demeure un moteur de la croissance économique et de la prospérité. Pour répondre aux attentes des leaders des collectivités du Nord, la Société a fixé de nouveaux objectifs pour le Fonds et donné le coup d'envoi à huit nouveaux programmes vedettes. Le gouvernement Eves continuera de faire des investissements stratégiques afin d'attirer plus de financement, de créer plus d'emplois et de donner aux collectivités du Nord des bases encore plus solides.

L'an passé, nous avons affecté 290 millions de dollars à la poursuite des travaux de réfection et d'élargissement du réseau routier du Nord – montant le plus élevé jamais alloué à ce secteur. Cette année, des investissements dans de nouveaux projets prioritaires permettront d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport des personnes et des marchandises dans le Nord.

Conscients que la croissance économique et la création d'emplois revêtent un caractère primordial pour toutes les collectivités, nous travaillerons auprès des collectivités du Grand Nord ontarien pour susciter et soutenir des projets de développement qui sont en harmonie avec l'environnement et avec leurs besoins et aspirations. En outre, les initiatives de portée plus générale annoncées par le gouvernement, comme la création d'obligations municipales de financement de projets et de zones bénéficiant d'un régime fiscal incitatif, devraient donner une nouvelle impulsion à la croissance

économique et inciter les jeunes à rester dans les collectivités où ils ont grandi pour participer à leur essor.

Nous continuerons à collaborer avec nos partenaires pour bâtir une région du Nord prospère et un secteur minier durable et compétitif.

Le ministre du Développement du Nord et des Mines,

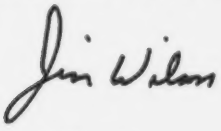

Jim Wilson

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement du Nord et des Mines a pour objectifs généraux la vigueur, la compétitivité et le développement durable de l'économie du Nord de l'Ontario et du secteur minier de la province.

La prospérité, la compétitivité et le développement durable de l'économie du Nord reposent sur l'alliance entre les forces de nos industries primaires et les nouvelles possibilités offertes par l'économie du savoir. Ils requièrent une infrastructure physique et une infrastructure de télécommunications solides qui attirent les investissements et aident les entreprises du Nord de l'Ontario à affronter avec succès la concurrence sur les marchés mondiaux. Une économie vigoureuse se traduit par des collectivités prospères et sûres où les résidents jouissent d'une bonne qualité de vie et trouvent des services d'éducation et de santé de grande qualité. Une économie vigoureuse se bâtit avec des partenariats, des investissements stratégiques et des stratégies économiques qui répondent aux défis et aux conditions uniques du Nord de la province.

La vigueur, la compétitivité et le développement du secteur minier reposent sur une législation minière progressiste, une administration juste et efficace des terrains miniers de l'Ontario, un service à la clientèle de qualité ainsi que des produits cartographiques et des données géologiques de toute dernière génération. Un secteur minier vigoureux se traduit par des niveaux d'investissement et de production minière qui sont inégalés au Canada et parmi les plus élevés du monde. Un secteur minier vigoureux se bâtit à l'aide d'activités d'exploration et d'exploitation qui respectent l'environnement et qui protègent le patrimoine naturel de l'Ontario pour les générations à venir.

Une économie du Nord en bonne santé et un secteur minier vigoureux procurent des emplois bien rémunérés aux Ontariennes et Ontariens, des débouchés aux jeunes du Nord, et des assises solides à la prospérité économique.

Activités de base

Appuyer le développement de l'économie et des collectivités du Nord et coordonner la prestation des services et des programmes dans le Nord

Le Nord de l'Ontario s'étend sur deux fuseaux horaires et plus de 2 000 kilomètres, de Muskoka à Kenora. Du fait de sa superficie, de son climat et de son terrain accidenté, cette immense région pose des défis socioéconomiques singuliers à ceux et celles qui y vivent. Notre rôle en tant que ministère au service du Nord de l'Ontario est d'aider la population de cette région à relever ces défis. À cette fin, nous nous mettons à son écoute et nous transmettons ses préoccupations au gouvernement. Nous créons les conditions les plus propices à la création d'emplois et à la prospérité économique des collectivités du Nord et nous intervenons pour aider le Nord ontarien à être compétitif sur les marchés mondiaux.

- Par le truchement du programme **Voix du Nord - Politiques**, nous permettons à la population du Nord d'être associée à l'élaboration des politiques gouvernementales. Nous collaborons avec les ministères et les organismes provinciaux pour faire en sorte que la voix des gens du Nord soit entendue. Nous veillons à ce que le gouvernement provincial intègre les besoins des résidents du Nord dans ses décisions et nous collaborons avec nos autres partenaires pour élaborer des politiques qui servent leurs intérêts.

- Nous partageons avec d'autres ministères provinciaux la responsabilité de la **restructuration régionale** et de la **prestation des services** dans le Nord, et nous administrons 29 **centres d'information du gouvernement (CIG)**. Des conseillers en service à la clientèle travaillent dans ces centres et dans quatre autres bureaux pour aider la population du Nord à accéder à une vaste gamme de programmes et de services gouvernementaux.

- Dans le cadre de notre **Programme des routes du Nord**, nous collaborons avec la Société SuperCroissance et le ministère des Transports à la réfection et à l'extension du réseau routier du Nord. En partenariat avec SuperCroissance et d'autres ministères, nous **coordonnons également les investissements provinciaux dans d'autres infrastructures publiques**, dont les chemins d'hiver, les routes d'accès, les routes des territoires non érigés en municipalité et les infrastructures communautaires. Nous veillons à ce que ces investissements soient alloués conformément aux priorités définies par la province, les régions et les collectivités.

- La **Direction du développement économique régional** fournit des services consultatifs et d'experts-conseils aux principaux secteurs économiques du Nord et coordonne l'intégration des points de vue des gens du Nord dans les programmes et les politiques provinciales. Les membres de nos équipes régionales, en poste dans 32 collectivités, assurent la prestation des programmes et des services de développement économique relevant de divers ministères. Ils aident les clients et les collectivités du Nord à saisir les occasions de développement économique, et appuient les activités de promotion du commerce et de l'investissement. Nos équipes régionales appuient aussi la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord en faisant la promotion de ses programmes, en évaluant les propositions et en surveillant le déroulement des projets.

- La **Direction de la promotion du commerce et de l'investissement** fait la promotion des possibilités d'affaires offertes par le Nord de l'Ontario. Un bon nombre de ces possibilités sont particulières à la région et tiennent à l'abondance de ses richesses naturelles et de ses services de soutien très spécialisés. Nous conquérons de nouveaux marchés et attirons les investisseurs en organisant des foires et expositions commerciales, des conférences, des ateliers sur l'investissement et des missions commerciales à l'étranger et en accueillant des délégations commerciales étrangères.

- La **Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario**, qui relève du ministère, réalise des investissements stratégiques qui jettent les fondements de la croissance économique future – des investissements dans l'infrastructure des transports et des télécommunications du Nord, ainsi que dans l'infrastructure indispensable pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux des collectivités. La Société joue un rôle de levier financier pour attirer des investissements complémentaires du secteur privé et d'autres paliers de gouvernement et elle aide les collectivités du Nord à saisir les occasions d'affaires qui se présentent.

- Deux autres organismes du ministère, la **Commission de transport Ontario Northland** et une société de transports maritimes créée de fraîche date, la société **Owen Sound Transportation Company (OSTC)**, contribuent à l'expansion des entreprises et au développement économique en fournissant des prestations de transport et de télécommunications à la population et aux collectivités du Nord de l'Ontario.

Accroître la compétitivité du secteur minier et veiller à l'exploitation durable des ressources minières de la province

Nous servons l'industrie minière de la province en suscitant un climat propice aux affaires, un climat qui encourage les investissements, l'exploration minérale et l'exploitation minière, et nous aidons l'Ontario à demeurer un chef de file dans le domaine minéral sur la scène internationale.

- En administrant efficacement le **système de permis relatif aux terrains miniers de l'Ontario**, nous assurons une gestion équitable des terres minières de l'Ontario. Nous fournissons au public l'accès aux droits miniers sur les terres de la Couronne dans un but d'exploration minérale et de mise en valeur éventuelle, et nous veillons à ce que les travaux de jalonnement et d'évaluation des claims soient conformes à la *Loi sur les mines* de l'Ontario.

- En vertu de notre programme **Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers**, nous intervenons proactivement pour nous assurer que la fermeture et la remise en état des mines abandonnées ou désaffectées soient effectuées d'une manière qui élimine les risques pour la sécurité et l'environnement comme l'exige la *Loi sur les mines*.

- Le travail de notre équipe chargée des levés géographiques est axé sur la **prestation de services d'information géoscientifique**. Nous dressons des cartes géologiques régionales pour aider l'industrie à évaluer le potentiel des ressources minières de l'Ontario et à déterminer les endroits où elle effectuera des travaux de prospection plus poussés. Nos géologues résidents travaillent auprès de l'industrie sur le terrain et lui fournissent des services de consultation et d'experts-conseils dans le domaine géologique. Chef de file mondial en matière d'accès à l'information par Internet, le ministère appuie aussi l'industrie en rassemblant, en analysant et en gérant des données sur les sciences de la terre et en les publiant en ligne.

- Le ministère continue de faire sa part pour assurer la salubrité de l'eau potable en Ontario. Grâce à notre **Programme de cartographie des nappes aquifères de l'Ontario**, nous fournissons des conseils géologiques dans divers domaines : évaluation des eaux souterraines et de surface, établissement de cartes de minéraux et de risques, évaluation de la qualité du sol, et études environnementales de base.

- Notre programme **Promotion du potentiel minier de l'Ontario** vise à faire valoir les avantages concurrentiels de l'Ontario à l'étranger pour

attirer l'investissement et stimuler la croissance dans le secteur minier de la province. Nous concevons et encourageons la conception de projets qui créent un climat plus favorable aux investissements dans le secteur minier. Par l'entremise d'**Entreprises GEO Ontario,** la branche commerciale du ministère, nous diffusons de l'information sur les possibilités offertes par l'Ontario dans le domaine de l'exploration minérale et nous fournissons des services de consultation géoscientifique à des clients de partout dans le monde.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Nous faisons valoir le Nord de l'Ontario comme une région où il fait bon vivre, travailler et investir.

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) continue d'investir dans l'infrastructure et d'attirer de ce fait la participation financière du secteur privé et d'autres paliers de gouvernement. Par l'entremise de programmes comme le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et l'initiative SuperCroissance, le MDNM aide à poser les fondements de la croissance future.

En collaboration avec les intervenants des collectivités urbaines, des localités rurales et des communautés éloignées du Nord de l'Ontario, le ministère donne suite aux priorités définies au niveau régional et communautaire en privilégiant les solutions conçues et mises en oeuvre par les intéressés eux-mêmes, en fonction des besoins locaux, pour assurer le développement économique de cette région. En outre, il repère les possibilités de croissance et d'investissement et diffuse cette information.

Le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario aide à bâtir des collectivités solides

Partie intégrante de l'approche du gouvernement en faveur de la consolidation des collectivités du Nord, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) appuie le développement de l'infrastructure, des télécommunications, du tourisme, des partenariats stratégiques et des collectivités. Après avoir doublé la dotation annuelle du Fonds dans son budget de 2000, la faisant passer à 60 millions de dollars pour les cinq années suivantes, le gouvernement a annoncé en février 2001 les détails concernant l'extension et la réorientation du nouveau mandat confié au Fonds.

Les nouveaux critères des programmes de la SGFPNO donnent la priorité au financement des projets d'amélioration et de développement dans le Nord ontarien, en particulier dans les domaines de l'infrastructure, des télécommunications, du tourisme, des partenariats stratégiques et des fondations des collectivités. Les nouveaux programmes suivants visant à répondre aux besoins exprimés par les leaders des collectivités ont été lancés : aide financière au secteur des soins de santé du Nord, aide financière pour appuyer le service de téléphonie cellulaire, aide financière au secteur agricole, aménagement des pistes et sentiers du Nord, aide

financière pour la protection de l'eau potable dans le Nord ontarien, aide financière aux collectivités du Nord, aide financière au Grand Nord, et aide à la diversification économique.

Depuis octobre 1996, le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a affecté près de 330 millions de dollars à quelque 970 projets, ce qui a permis d'obtenir des investissements de 812 millions de dollars de la part des autres parties aux projets. Nous estimons que ces projets ont créé environ 14 000 emplois dans le Nord de l'Ontario et contribué à créer les conditions d'un avenir plus assuré pour tous les résidents du Nord.

L'Ontario continue d'investir des montants records dans le réseau routier du Nord.

En 2001-2002, le gouvernement a investi de nouveau des montants records dans l'amélioration de l'infrastructure routière du Nord, fidèle à son engagement d'affecter 851 millions de dollars pour étendre le réseau routier de la province et en améliorer la sécurité. Avec l'affectation de près de 290 millions de dollars au Programme des routes du Nord, le gouvernement a maintenu le niveau des dépenses au niveau record établi en 2000-2001. C'est la sixième année consécutive où le gouvernement provincial alloue une enveloppe aussi importante à ce programme. Les principales réalisations sont les suivantes :

- la poursuite des travaux d'élargissement à quatre voies de la route 69 au sud de Parry Sound, avec des investissements de 116 millions de dollars;
- la mise en service de la voie de contournement de Parry Sound sur la route 69, au coût de 72 millions de dollars;
- la poursuite des travaux d'élargissement à quatre voies de la route 11 entre Trout Creek et South River et entre Melissa et Emsdale, avec des investissements de plus de 95 millions de dollars;
- la poursuite des travaux d'élargissement à quatre voies de la route 17 à l'est de Sault Ste. Marie, pour 16 millions de dollars;
- la réfection de la route 6 au nord de Little Current, pour plus de 10,7 millions de dollars;
- la réfection de la route 105 au nord de la route 17 près de Dryden, pour près de 6 millions de dollars;
- l'amélioration de la route 17 au sud de Wawa, pour près de 7 millions de dollars.

La Commission de transport Ontario Northland a continué d'améliorer les services.

Le ministère a continué de mettre en oeuvre la Stratégie d'amélioration des services, annoncée en décembre 2000, qui donne suite aux

recommandations formulées dans le rapport commandé par le conseil d'administration de la Commission de transport Ontario Northland (CTON). La stratégie comporte deux phases dont la première prévoit la cession de ON Telcom, la réorganisation des opérations maritimes et l'amélioration des services d'autobus et des lignes ferroviaires Little Bear et Express de l'Ours polaire. La deuxième phase examinera les options visant à améliorer les services de transport par rail des marchandises et des voyageurs qui sont offerts par la CTON et à prévoir la cession de l'hôtel Station Inn de Cochrane.

Le 1er avril 2002, la société de transport Owen Sound Transportation Company (OSTC) a connu un changement de direction. Filiale à part entière de la CTON jusqu'à cette date, l'OSTC est maintenant une société commerciale distincte exploitée par la province de l'Ontario. L'OSTC exploite un service de traversier saisonnier pour véhicules et passagers – le *M.S. Chi-Cheemaun* – entre Tobermory et South Baymouth, sur l'île de Manitoulin, ainsi que le service de traversier de l'île Pelée, en contrat avec le ministère des Transports.

Le ministère étudie actuellement avec attention les propositions concernant l'exécution des autres éléments des objectifs de la Stratégie d'amélioration des services.

Infrastructure communautaire

Par l'entremise du volet Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario (DCRPLO), du volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme (PSCT) et du volet Partenariats du millénaire de l'initiative SuperCroissance, le gouvernement de l'Ontario contribue au rajeunissement de l'infrastructure communautaire. Le personnel du MDNM a consulté 75 collectivités au sujet du DCRPLO et apporté son aide à 151 collectivités et organismes aux termes du PSCT. Les équipes régionales ont également entrepris et aidé à entreprendre les examens techniques du volet Développement économique rural (DER) du DCRPLO.

Le personnel du ministère a aidé les villes du Grand Sudbury et de Thunder Bay à élaborer des propositions de projets en vertu du volet Partenariats du millénaire de l'initiative SuperCroissance. En juin 2001, il a été annoncé que Sudbury et Thunder Bay recevraient respectivement 15 millions de dollars et 11 millions de dollars au titre de ce programme.

Consciente du fait que le Nord de l'Ontario est aux prises avec des difficultés particulières qui alourdissent le coût des projets d'immobilisations, la SGFPNO a lancé en 2001 un programme vedette pour assurer la protection de l'eau potable. En application de ce nouveau

programme, les collectivités du Nord pourront recevoir une aide financière à concurrence de 50 pour 100 des capitaux investis par les municipalités dans des projets d'immobilisations répondant aux critères de l'option 1 du DCRPLO.

Nous donnons au Nord de l'Ontario les outils nécessaires pour rivaliser avec succès sur les marchés mondiaux.

Le ministère du Développement du Nord et des Mines aide l'économie du Nord et le secteur minier de la province à être compétitifs sur les marchés mondiaux en s'assurant que les règlements, les politiques et les programmes de l'Ontario évoluent en phase avec la conjoncture internationale. Il investit dans des projets d'amélioration et de construction de l'infrastructure qui renforcent la capacité concurrentielle du Nord ontarien et du secteur minier de la province.

L'année passée, nos efforts visant à créer les conditions propices à la prospérité du secteur minier ont été magistralement récompensés. En effet, l'Ontario a obtenu le titre de première région du monde, pour sa capacité d'attirer les investissements en exploration et en exploitation minérale, dans l'enquête annuelle réalisée par le Fraser Institute sur les sociétés minières.

En mars, nous avons célébré cette consécration dans le cadre du deuxième Forum mondial des ministères des Mines qui se tenait à Toronto. Organisé conjointement par l'Ontario et la Banque mondiale, ce forum réunissait des participants venus du monde entier – ministres des Mines, hauts fonctionnaires, leaders de l'industrie minière et organisations non gouvernementales.

Le gouvernement de l'Ontario demeure un chef de file mondial en ce qui concerne la création de politiques et de projets qui visent à optimiser l'investissement dans le secteur minier et l'exploration minérale et à soutenir la vigueur, le dynamisme et le développement durable du secteur minier.

Nos mesures rigoureuses renforcent la confiance des investisseurs et stimulent l'exploration minérale.

L'an dernier, la province a vu croître ses dépenses d'exploration alors que celles-ci ont marqué un fléchissement ailleurs au Canada et dans le monde. Cette augmentation résultait directement de la transformation de l'Ontario en première destination canadienne pour les dépenses d'exploration.

L'allègement de la fiscalité, la simplification des formalités administratives, l'amélioration du service à la clientèle et l'enrichissement des bases de données géoscientifiques ont soutenu notre industrie minière et raffermi notre place parmi les régions du monde qui attirent le plus les investisseurs.

La Commission géologique de l'Ontario a cartographié 10 000 kilomètres carrés d'opérations de base et mené à bonne fin l'opération Chasse au trésor en cartographiant une superficie de 223 000 kilomètres carrés. Plusieurs études indépendantes révèlent que, globalement, chaque dollar que le secteur public investit dans le secteur géoscientifique, comme les activités de la Commission géologique de l'Ontario, donne lieu à des investissements de cinq dollars par le secteur privé dans des activités d'exploration. L'investissement dans l'opération Chasse au Trésor a permis de rassembler une masse de données et de renseignements vitaux dont la province tirera avantage pendant des années sous forme d'exploration minérale.

Adoptée en 2000, la *Loi sur les géoscientifiques professionnels* – dont tous les articles entreront en vigueur d'ici la fin de l'exercice – exige que des « personnes qualifiées » examinent et approuvent les résultats des explorations minières afin de protéger le public contre les pratiques incompétentes ou contraires à l'éthique.

Réaffirmation de l'engagement envers la promotion du tourisme dans le Nord

La Stratégie de marketing du tourisme dans le Nord de l'Ontario a été lancée en 1998. Sa mise en oeuvre a fait l'objet d'une évaluation indépendante, fin 2001, qui a conclu à la nécessité de dynamiser l'approche de la promotion du tourisme dans le Nord. En janvier 2002, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son appui à une société de marketing du tourisme du Nord et déclaré nécessaire de concevoir un nouveau modèle de prestation pour donner un nouvel élan aux efforts de marketing du Nord. En mars, un bureau et un comité d'orientation ont été mis sur pied à titre provisoire pour assurer la continuité des démarches promotionnelles durant la période de transition à un autre organisme.

Nous nous employons à instaurer les conditions propices à la création de bons emplois stables et bien rémunérés.

Le ministère aide ses partenaires des collectivités et de l'industrie à promouvoir leur développement économique et à mettre à profit leurs avantages concurrentiels afin que les résidents du Nord puissent établir les

conditions propices à la croissance, aux investissements et à la création d'emplois et de débouchés.

Le financement affecté à la recherche continue de stimuler l'exploration minérale dans le Nord.

En avril 2001, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le lancement d'un programme quadriennal intitulé *Technologies d'exploration minérale de l'Ontario*, doté de 8 millions de dollars, dont le but est l'élaboration et la mise à l'essai de technologies d'exploration susceptibles d'accroître la rentabilité des sociétés de prospection minière dans les régions géologiques à fort potentiel de l'Ontario. Le programme facilitera le perfectionnement des méthodes de localisation des minéraux et consolidera la réputation de l'Ontario comme l'une des meilleures régions du monde pour l'investissement en exploration minérale. Des projets totalisant 2,2 millions de dollars ont été approuvés.

En mars 2002, la province a annoncé que la SGFPNO investirait jusqu'à 3,5 millions de dollars dans un projet de cartographie géoscientifique dont l'objet est d'attirer l'investissement dans le secteur minier de la région du lac Nipigon. L'Ontario Prospectors Association (OPA) entreprendra cette étude d'une année, au coût de 7 millions de dollars, en collaboration avec ses partenaires, l'Université de Lakehead et des collectivités de la région du lac Nipigon.

Nous communiquons avec nos groupes clients, nous écoutons leurs points de vue et nous les transmettons au gouvernement.

En communiquant avec le public et nos groupes clients, en les consultant et en les représentant auprès du gouvernement provincial, le ministère donne aux résidents du Nord la possibilité de se faire entendre efficacement et de voir à ce que leurs besoins soient pris en compte dans les programmes gouvernementaux. Le ministère consulte continuellement le conseil consultatif de la Commission de géologie de l'Ontario, le comité consultatif ministériel de la *Loi sur les mines* et d'autres organismes représentant ses clients pour s'assurer de bien comprendre les besoins de l'industrie et des autres intervenants et d'y répondre de la façon voulue.

En outre, en organisant des dialogues avec les groupes d'intervenants, le ministère peut mieux comprendre les besoins généraux des habitants du Nord et des leaders de leurs collectivités. En 2001, nous avons tenu des échanges avec plus de 400 intervenants dans 18 collectivités du Nord, pour parler des programmes vedettes qu'il conviendrait de confier à la SGFPNO. À l'issue de ces échanges, la SGFPNO a lancé trois nouveaux

programmes vedettes qui répondent aux besoins globaux de la population et des collectivités du Nord.

Nous appuyons les mesures visant à améliorer la qualité de vie dans le Nord de l'Ontario.

Le ministère collabore avec les autres ministères pour administrer des programmes axés sur l'amélioration de la qualité de vie dans la région. Nous cherchons résolument à réaliser notre objectif d'une société en bonne santé, compétitive et durable en appuyant des mesures qui améliorent l'accès aux services de santé, en nous attaquant à des questions cruciales comme l'effectif de médecins du Nord, en continuant d'appuyer les stratégies de prévention de la violence et en faisant valoir les aspects positifs de la vie dans le Nord.

Amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité dans le Nord

Parmi les initiatives prises par le gouvernement en 2001, celle qui a probablement suscité le plus d'enthousiasme a été l'annonce du projet d'école de médecine « pour le Nord », la première faculté de médecine à se construire dans la province depuis 30 ans. La création de cette école à deux campus, l'un à Sudbury, l'autre à Thunder Bay, permettra d'accroître l'effectif des médecins dans le Nord de l'Ontario. Elle aidera aussi la région à atteindre l'objectif vital de prévenir l'exode des éléments les plus brillants de sa jeunesse.

L'expansion du Réseau de télécommunications de santé à distance du Nord de l'Ontario (réseau NORTH) contribuera aussi à donner de meilleurs services de santé aux collectivités de toute la région. Le réseau NORTH est un projet de télémédecine qui fournit, par télévision et instruments médicaux électroniques bidirectionnels, des consultations médicales, un enseignement médical continu et des services d'éducation des patients dans les communautés rurales du Nord.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère a une fois de plus appuyé la Tournée de recrutement des professionnels de la santé en 2001. Cette initiative conjointe amène des représentants des communautés rurales et du Nord à se rendre dans les cinq centres d'études en sciences de la santé du Sud de l'Ontario pour inciter des professionnels de la santé à venir exercer dans leurs collectivités. Au total, 85 collectivités et organismes ont participé à la tournée de 2001.

Programmes d'aide aux communautés isolées du Grand Nord

Le gouvernement de l'Ontario a affecté 3 millions de dollars à la construction de plus de 2 800 kilomètres de chemins d'hiver pour tirer de leur isolement les communautés des Premières nations de l'Ontario. Raccordés au réseau routier de la province, ces chemins permettent le transport d'équipement lourd, de matériaux de construction, de carburant et d'autres marchandises jusqu'aux collectivités qui, autrement, ne sont accessibles que par voie aérienne ou par barge pendant les mois chauds. En général, les chemins d'hiver sont ouverts du début janvier à la fin mars.

Le ministère a épaulé le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario pour aider les communautés des Premières nations du Nord-Ouest à équiper les maisons d'installations sanitaires fonctionnelles. Le gouvernement provincial a contribué pour 1 million de dollars à ce projet par l'entremise du programme de subventions d'immobilisations aux communautés autochtones de l'Ontario, une initiative provinciale qui répond aux besoins d'infrastructure de base des communautés des Premières nations.

En mars 2002, la SGFPNO a lancé son Programme d'aide au Grand Nord dont l'objet est d'octroyer aux Premières nations vivant dans les régions isolées de la province les capitaux nécessaires pour les aider à construire ou à moderniser leur infrastructure locale.

Lutte contre la violence envers les femmes et les enfants

Le ministère du Développement du Nord et des Mines a été l'un des dix ministères provinciaux à participer à l'*Initiative de prévention de la violence faite aux femmes*, un programme qui vise à prévenir la violence sexuelle et familiale envers les femmes et les enfants. Le ministère a affecté plus de 330 000 dollars à 122 projets menés dans le Nord de l'Ontario. Ont bénéficié de cette aide des refuges pour femmes battues, des centres de ressources pour les familles, des centres de santé communautaire, des conseils scolaires et des groupes de prévention du crime.

Nous améliorons la sécurité et la propreté de l'Ontario et nous appuyons les efforts faits en ce sens.

Protection et restauration de l'environnement

Pour redonner à d'anciens terrains miniers une vocation productive, le ministère a continué d'appliquer son programme de nettoyage et de remise en état des sites miniers. Durant la troisième année de ce programme de

quatre ans, doté en tout de 27 millions de dollars, le gouvernement a investi 10 millions de dollars pour éliminer les dangers physiques et environnementaux posés par les mines. Les principaux travaux ont concerné l'ancienne mine Kam Kotia de Timmins, l'ancienne mine Toburn de Kirkland et les anciennes mines Hollinger et McIntyre de Timmins, ainsi que plusieurs autres mines dans la province.

Dans le cadre du Programme de cartographie des nappes aquifères de l'Ontario, le ministère a amorcé la mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement pour la protection de l'eau potable en dressant des cartes numériques des matériaux présents dans le sol du Sud de l'Ontario. Ce modèle de données géologiques permettra aux responsables de l'aménagement du territoire, aux municipalités et au public d'accéder à une information cruciale. À cette date, des partenariats ont été conclus avec quatre offices de protection de la nature du Sud de l'Ontario.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Par ses activités de base et les stratégies énumérées ci-dessous, le ministère du Développement du Nord et des Mines contribue à la réalisation des grandes priorités du gouvernement de l'Ontario : la création et le maintien des emplois, des soins de santé de qualité et un Ontario plus propre et plus sûr.

Nous instaurerons les meilleures conditions possibles pour la création d'emplois et la prospérité économique.

Nous collaborerons avec les collectivités urbaines, les localités rurales et les communautés isolées du Nord de l'Ontario pour créer les conditions propices à la croissance, à l'investissement et à la création de bons emplois stables et bien rémunérés. Nous soutiendrons les politiques, stratégies, programmes et partenariats qui visent à :

- diversifier l'assise économique des collectivités et attirer l'investissement;
- soutenir et renforcer les industries primaires;
- mettre à profit le riche patrimoine naturel du Nord de l'Ontario;
- stimuler la recherche, l'innovation et la réussite dans « l'économie du savoir »;
- créer une infrastructure de transport et de télécommunications donnant accès aux marchés mondiaux.

Comités des initiatives de croissance intelligente

Le ministère appuie les comités des initiatives de croissance intelligente du Nord-Ouest et du Nord-Est de l'Ontario, deux des cinq comités régionaux qui aideront la province à dresser les plans de zone et la conseilleront pour définir les enjeux prioritaires dans les cinq zones. Le comité de la zone Nord-Ouest a déterminé comme enjeu prioritaire la création d'emplois et de débouchés nouveaux. Dans la zone Nord-Est, la priorité est la création de nouveaux débouchés économiques qui valorisent les atouts existants. Des membres du personnel du ministère coprésident ces deux comités régionaux interministériels.

Zones bénéficiant d'un régime fiscal incitatif et obligations municipales de financement de projets

Nous collaborerons avec le ministère des Finances et le ministère des Affaires municipales et du Logement pour organiser des consultations avec la population du Nord sur les conditions à réunir pour aider les entreprises à faire des investissements judicieux et pour recueillir des conseils sur l'élaboration de lois qui établiraient en Ontario des zones bénéficiant d'incitatifs fiscaux et fourniraient des précisions applicables aux obligations municipales de financement de projets.

Tourisme

Nous consulterons les intervenants du secteur du tourisme du Nord de l'Ontario pour élaborer un nouveau modèle de prestation des programmes de promotion du tourisme dans le Nord de l'Ontario.

Développement du Grand Nord

Étant donné les potentialités inexploitées du Grand Nord dans les domaines de la foresterie, des mines, du tourisme et de l'énergie hydraulique, le ministère du Développement du Nord et des Mines coordonnera une approche exhaustive du développement économique de cette région. Il suscitera la formation de partenariats entre les Premières nations, le secteur privé et les autres paliers de gouvernement pour aider les collectivités du Grand Nord à exploiter les possibilités de développement économique.

Nous ferons des investissements stratégiques dans l'infrastructure physique et l'infrastructure de télécommunications.

Par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) et en partenariat avec SuperCroissance et d'autres ministères, le ministère du Développement du Nord et des Mines continuera d'appuyer l'objectif du gouvernement provincial de promouvoir la prospérité économique dans toutes les régions. À cette fin, le ministère :

- investira dans l'infrastructure physique pour en faire l'assise de la future croissance économique;
- répondra aux besoins d'infrastructure communautaire vitale (p. ex. réseaux d'adduction d'eau, installations sanitaires domestiques, établissements de santé);

- encouragera, par ses investissements, les autres paliers de gouvernement et le secteur privé à investir également dans le Nord;
- donnera au secteur minier provincial et aux collectivités du Nord les outils pour exploiter les occasions d'affaires qui se présentent.

Transports et infrastructure

Le ministère du Développement du Nord et des Mines poursuivra les travaux de réfection et d'extension du réseau routier du Nord afin de créer une infrastructure de transport sûre et efficace dans le Nord et d'attirer les investissements dans la région. En 2002-2003, le ministère compte investir :

- 33 millions de dollars pour continuer d'élargir à quatre voies la route 11 entre North Bay et Huntsville. Nous comptons achever et ouvrir la voie de contournement de huit kilomètres de Trout Creek;
- 54 millions de dollars pour continuer d'élargir à quatre voies un tronçon de 30 kilomètres de la route 69 au sud de Parry Sound;
- 13 millions de dollars pour améliorer la route 11 à l'est de Kapuskasing;
- 14,6 millions de dollars pour continuer d'élargir à quatre voies la route 17 à l'est de Sault Ste. Marie;
- 7 millions de dollars pour améliorer la route 502 au sud de Dryden.

Nous continuerons de collaborer avec le ministère des Transports pour réparer les dégâts subis par les routes et les chemins de la région durant l'inondation qui s'est produite au début de l'été.

Par l'entremise de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) et de la société Owen Sound Transportation Company (OSTC), le ministère fournit des services de transport sûrs et efficaces dans le Nord-Est de l'Ontario. En 2002-2003, nous continuerons d'appliquer la Stratégie d'amélioration des services pour restructurer et rationaliser les lignes commerciales de la CTON, améliorer les niveaux des services fournis à la population du Nord-Est de l'Ontario et voir à ce que les sommes investies par la province dans ce domaine procurent un maximum d'avantages.

Nous relierons à l'inforoute les communautés isolées du Nord et nous aiderons les collectivités « branchées » à se tailler une place dans le secteur du commerce électronique sur les marchés mondiaux.

Nous aiderons le Nord de l'Ontario et le secteur minier de la province à soutenir la concurrence mondiale.

Nous appuierons les activités exportatrices du Nord de l'Ontario et du secteur minier et nous susciterons des relations productives dans les domaines du commerce et de l'investissement. Pour ce faire, nous renforcerons la confiance des investisseurs, nous éliminerons les obstacles à l'investissement et à la croissance des entreprises, nous réagirons à l'évolution des conditions économiques mondiales et nous saisirons les occasions qui se présenteront.

Nous continuerons d'encourager l'investissement par une législation minière progressiste, l'administration équitable et efficace des terrains miniers de l'Ontario, la production de cartes géologiques de dernière génération et la diffusion de l'information géoscientifique de l'Ontario, de façon novatrice, à l'aide de techniques d'avant-garde. Nous veillerons à ce que des relations et des partenariats économiques se nouent entre le secteur minier et les Premières nations.

Nous continuerons de travailler à notre projet de superbibliothèque géoscientifique, un investissement en capital intellectuel, qui sera accessible dans le monde entier par Internet et qui jouera un rôle décisif pour attirer les investissements dans l'exploration minérale de la province. Pièce maîtresse de notre projet de prestation électronique de services, la bibliothèque contiendra des cartes, des rapports et des bases de données, des rapports d'évaluation soumis par le secteur minier en conformité à la *Loi sur les mines* ainsi que les renseignements et données géoscientifiques dont a fait don l'industrie minière.

Nous collaborerons avec d'autres ministères partenaires pour que les décisions du gouvernement provincial tiennent compte de l'apport et de la situation uniques du Nord et du secteur minier.

En communiquant avec nos clients du Nord et du secteur minier et en les consultant en temps opportun, nous leur permettrons de faire connaître leurs points de vue sur les lois, les politiques et les programmes provinciaux. Nous pourrons défendre leurs intérêts dans les discussions provinciales sur les questions stratégiques et élaborer des politiques et des programmes qui tiennent compte du caractère exceptionnel de leur apport et de leur situation.

Nous mettrons à profit les nouvelles technologies pour donner aux clients la possibilité de se faire entendre davantage, d'avoir un accès plus pratique à l'information et de dialoguer avec le gouvernement.

Nous continuerons d'intervenir en faveur de la création de programmes provinciaux qui aident les collectivités du Nord à offrir des services cruciaux dans les domaines économique, environnemental, social et de santé.

Nous garantirons l'accessibilité aux programmes et à l'information du gouvernement de l'Ontario dans le Nord.

Nous continuerons de fournir aux citoyens du Nord de l'Ontario un accès plus facile aux programmes et à l'information du gouvernement en administrant des Centres d'information du gouvernement et en assurant la prestation des services et des programmes du gouvernement de l'Ontario.

Nous continuerons de chercher des moyens pour donner aux clients un accès plus rapide et plus pratique aux services et leur permettre d'obtenir des renseignements et d'effectuer les démarches courantes sur l'Internet.

Nous aiderons le gouvernement à tenir son engagement envers la qualité des soins de santé et la sécurité des collectivités grâce à des initiatives qui amélioreront la qualité de la vie dans le Nord de l'Ontario.

Nous collaborerons avec nos partenaires du Nord et d'autres ministères pour concevoir les plans de l'école de médecine dans le Nord de l'Ontario. Cet établissement utilisera la technologie la plus moderne pour former des professionnels de la médecine. Il contribuera à inciter les médecins à s'installer à demeure dans le Nord de l'Ontario.

Nous plaiderons pour l'adoption de mesures qui amélioreront l'accessibilité des soins de santé dans les collectivités du Nord et nous collaborerons avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'autres ministères partenaires afin de consolider le Cadre de travail sur la santé en milieu rural et dans le Nord. Cette initiative renforcera la démarche stratégique intégrée visant à améliorer l'accès aux services de santé pour les résidents du Nord de l'Ontario en améliorant les stratégies de recrutement et de maintien en poste.

Nous continuerons d'éclairer le gouvernement sur les défis socioéconomiques que doivent relever les collectivités du Nord pour faire en sorte que les politiques et les programmes sanitaires et sociaux répondent aux préoccupations et aux besoins des familles du Nord.

Nous nous emploierons à améliorer la sécurité et la propreté de l'Ontario et nous appuierons les efforts faits en ce sens.

Le ministère poursuivra les travaux entrepris pour cartographier les nappes aquifères, conformément au plan du gouvernement visant à assurer la propreté de l'eau potable de l'Ontario. Dans le cadre du Programme de cartographie des nappes aquifères de l'Ontario, nous fournirons les services suivants : services géologiques spécialisés dans le domaine de l'évaluation des nappes aquifères; cartographie des minéraux et des risques; évaluation de la qualité du sol et études environnementales de base, y compris données géoscientifiques sur les eaux souterraines pour les offices de protection de la nature; cartographie des nappes aquifères des zones prioritaires; cartographie de la vulnérabilité des nappes aquifères à la pollution dans les zones prioritaires; diffusion de renseignements et de données d'aménagement au grand public et à des auditoires spécialisés, y compris téléchargement de données sur l'eau à Information sur les terres de l'Ontario.

En favorisant le respect de l'environnement dans les méthodes d'exploration minérale, d'exploitation minière et de fermeture des mines et en fournissant de l'information géologique, nous pouvons poser les solides fondations nécessaires à la prospérité économique continue de l'Ontario tout en préservant son riche patrimoine naturel pour les générations à venir.

Nous assurerons l'administration ferme et juste de la *Loi sur les mines* et l'adhésion rigoureuse à notre Déclaration sur les valeurs environnementales.

Nous veillerons à ce que l'exploitation des mines et leur fermeture se fassent dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité. Nous collaborerons avec nos clients afin de nous assurer qu'ils se conforment aux nouveaux règlements sur l'exploration minérale dans les régions écologiquement vulnérables. Nous rendrons aux terrains miniers un usage productif du point de vue de l'économie et des collectivités, en y éliminant les dangers physiques et environnementaux.

L'adhésion aux principes de la stratégie de croissance intelligente de l'Ontario nous aidera aussi à stimuler la croissance tout en tenant compte des impératifs environnementaux.

Nous tiendrons notre engagement de fournir des services de qualité à nos clients.

Nous nous emploierons à assurer un service de qualité en déployant des efforts soutenus pour répondre aux attentes des clients et les dépasser. Nous évaluerons et améliorerons les mécanismes de prestation des services et chercherons les moyens permettant de servir plus rapidement et plus efficacement nos clients. Conformément à l'engagement du gouvernement de dépenser les impôts des contribuables de la façon la plus productive, le ministère entend réévaluer tous ses programmes au cours des quatre années qui viennent.

Par des activités permanentes de planification, d'évaluation, de justification et de mesure du rendement des programmes, nous ferons en sorte que nos ressources soient affectées en fonction de nos priorités et dépensées judicieusement pour le mieux-être du Nord, du secteur minier et de tous les Ontariens et Ontariennes.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Développement économique du Nord et compétitivité du secteur minier

1. Service de qualité – Satisfaction des clients à l'égard du niveau et de la qualité des programmes, des initiatives particulières et des services au guichet du ministère

Service de qualité (pourcentage de clients satisfaits)

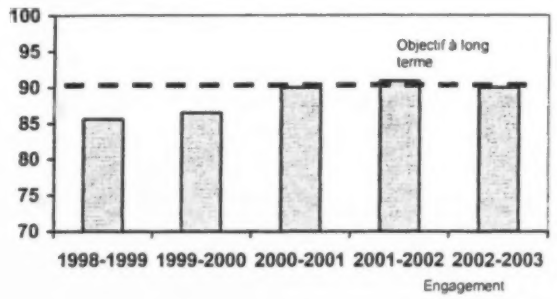

Apport du ministère

Fournir à la clientèle des services de qualité, faciles d'accès et adaptés à ses besoins est le principal paramètre de la performance de chaque programme du ministère.

Que signifie le graphique?

La satisfaction des clients quant à la fiabilité, à la pertinence, à l'utilité, à l'accessibilité et à la qualité des programmes, des initiatives particulières et des services au guichet du ministère.

Les niveaux de satisfaction des clients sont mesurés au moyen d'enquêtes annuelles effectuées par le ministère auprès des clients. Le ministère s'est engagé à atteindre annuellement un niveau cible de 90 pour 100 de satisfaction des clients, soit 5 points de pourcentage de plus que la norme correspondante de la FPO, qui est de 85 pour 100.

Engagements en 2002-2003

- Les clients sont satisfaits à 90 pour 100 (ministère dans son ensemble).

Objectifs à long terme

- Les clients sont satisfaits à 90 pour 100 (ministère dans son ensemble).

Activité de base : Développement économique du Nord

2. Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario – Financement

Montants investis par la province dans le Nord de l'Ontario par l'entremise de la SGFPNO (en millions de $)

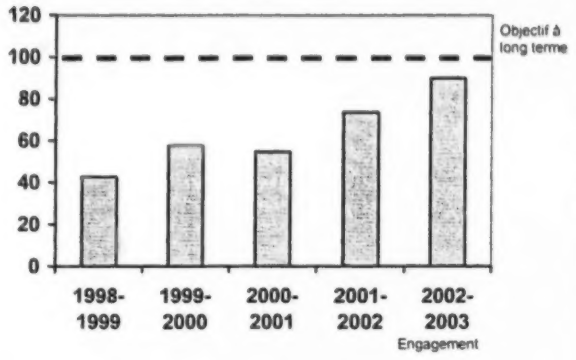

Apport du ministère

Les coûts de fonctionnement de la SGFPNO (traitements et salaires compris) sont financés à partir des crédits de fonctionnement alloués au MDNM. La prestation des programmes de la SGFPNO est appuyée par l'Unité d'analyse et de coordination du développement économique régional et par les équipes régionales. Cet appui consiste à :

- participer à l'élaboration des lignes directrices, programmes et politiques;
- faire la promotion et le marketing des programmes de la SGFPNO et encourager les clients potentiels à élaborer des propositions;
- répondre aux demandes de renseignements et aider les clients à élaborer des propositions;
- évaluer les propositions soumises par la SGFPNO;
- conseiller la SGFPNO concernant l'élaboration de contrats et des communications ayant trait aux projets approuvés;
- contrôler le déroulement des projets approuvés et préparer les demandes de règlement.

La prestation des programmes est également appuyée par le Secrétariat de la planification des activités, la Direction des services de communications, les Services juridiques et les Politiques ministérielles.

Que signifie le graphique?

- Le montant investi annuellement dans le Nord de l'Ontario, en millions de dollars, par la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO).

Engagements en 2002-2003

- 90 millions de dollars en 2002-2003.

Objectifs à long terme

- 100 millions de dollars par année, sur trois ans, à partir de 2003-2004.

Activité de base : Développement économique du Nord

3. Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario – Financement obtenu de l'extérieur

Fonds externes (en dollars) obtenus pour chaque dollar de financement approuvé par la SGFPNO

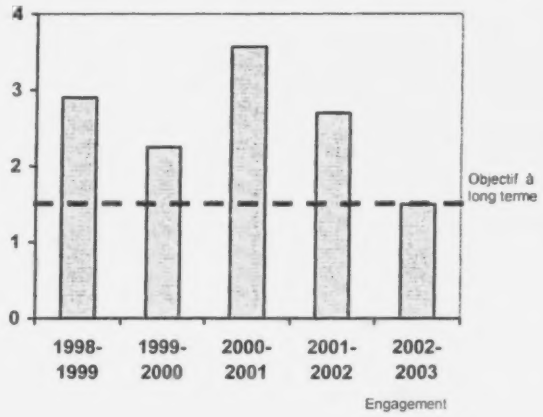

Apport du ministère

Les coûts de fonctionnement de la SGFPNO (traitements et salaires compris) sont financés à partir des crédits de fonctionnement alloués au MDNM. La prestation des programmes de la SGFPNO est appuyée par l'Unité d'analyse et de coordination du développement économique régional et par les équipes régionales. Cet appui consiste à :

- participer à l'élaboration des lignes directrices, programmes et politiques;
- faire la promotion et le marketing des programmes de la SGFPNO et encourager les clients potentiels à élaborer des propositions;
- répondre aux demandes de renseignements et aider les clients à élaborer des propositions;
- évaluer les propositions soumises par la SGFPNO;
- conseiller la SGFPNO concernant l'élaboration de contrats et des communications ayant trait aux projets approuvés;
- contrôler le déroulement des projets approuvés et préparer les demandes de règlement.

La prestation des programmes est également appuyée par le Secrétariat de la planification des activités, la Direction des services de communications, les Services juridiques et les Politiques ministérielles.

Que signifie le graphique?

- Le montant des investissements obtenus de la part de partenaires externes grâce à l'effet de levier du financement approuvé par la SGFPNO. Exprimé sous forme de rapport : pour chaque dollar de financement approuvé par la SGFPNO, on obtiendra 1,5 $ en contributions externes.
- Sur la base des projets approuvés par la SGFPNO.
  - Un ratio de levier plus faible entraîne une participation plus élevée de la province dans les projets d'immobilisations en infrastructure.

Engagements en 2002-2003

- Ratio de levier financier : 1/1,5 pour le financement de la SGFPNO. (Chaque dollar investi par la SGFPNO attirera 1,5 $ de contributions fournies par les partenaires externes).

Objectifs à long terme

- Ratio de levier financier : 1/1,5 pour le financement de la SGFPNO.

Activité de base : Développement économique du Nord

4. Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario – Emplois créés

Emplois créés par les projets financés par la SGFPNO

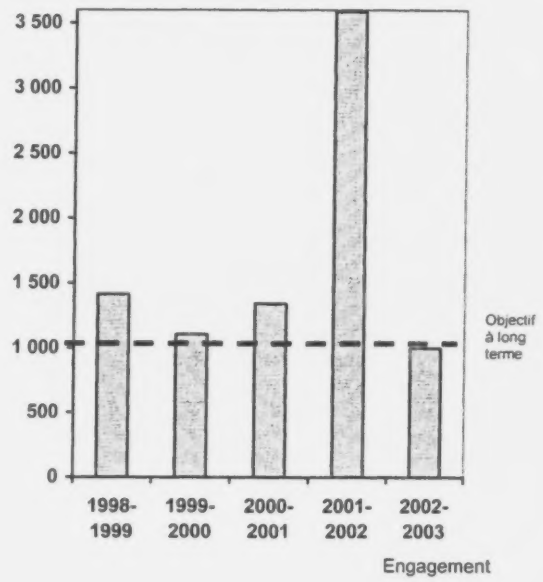

Apport du ministère

Les coûts de fonctionnement de la SGFPNO (traitements et salaires compris) sont financés à partir des crédits de fonctionnement alloués au MDNM. La prestation des programmes de la SGFPNO est appuyée par l'Unité d'analyse et de coordination du développement économique régional et par les équipes régionales. Cet appui consiste à :

- participer à l'élaboration des lignes directrices, programmes et politiques;
- faire la promotion et le marketing des programmes de la SGFPNO et encourager les clients potentiels à élaborer des propositions;
- répondre aux demandes de renseignements et aider les clients à élaborer des propositions;
- évaluer les propositions soumises par la SGFPNO;
- conseiller la SGFPNO concernant l'élaboration de contrats et des communications ayant trait aux projets approuvés;
- contrôler le déroulement des projets approuvés et préparer les demandes de règlement.

La prestation des programmes est également appuyée par le Secrétariat de la planification des activités, la Direction des services de communications, les Services juridiques et les Politiques ministérielles.

Que signifie le graphique?

- Le nombre d'emplois directs et indirects créés par les projets/initiatives recevant un financement de la SGFPNO. Remarque : Le nombre d'emplois créés en 2001-2002 est extraordinairement élevé du fait du nombre des projets de centres d'appels qui ont été approuvés cette année.
- Pour 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, le financement de la SGFPNO sera réorienté vers le renouvellement de l'infrastructure. Les investissements dans les immobilisations exigeant beaucoup de capital n'engendrent habituellement pas d'aussi hauts niveaux de création d'emplois.

Engagements en 2002-2003

- 1 000 nouveaux emplois.

Objectifs à long terme

- 1 000 nouveaux emplois par an.

Activité de base : Compétitivité du secteur minier

5. Rang de l'Ontario, à l'échelle canadienne, pour les attraits de son secteur minier

Classement national et mondial de l'Ontario pour la capacité de son secteur minier à attirer l'investissement

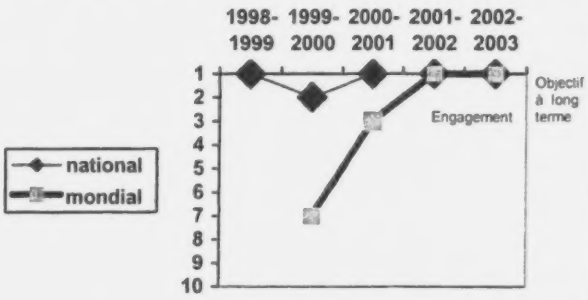

Apport du ministère

Le rang de l'Ontario pour la compétitivité de son secteur minier est directement redevable aux quatre programmes de notre Division des mines et des minéraux.

- Dans le cadre du programme Information et services géoscientifiques, la Division dresse des cartes géologiques, fournit des services consultatifs et rassemble, analyse et publie des données géoscientifiques pour aider l'industrie de l'exploration minérale à sélectionner plus facilement les sites à cibler.
- Le programme Administration du système de permis relatif aux terrains miniers de l'Ontario assure une gestion équitable des terrains miniers et procure plus de sécurité aux titulaires de permis.
- Le programme Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers prévoit la fermeture des chantiers miniers dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement. Il contribue aussi à leur redonner une vocation productive.
- Le programme Promotion du potentiel minier de l'Ontario met en valeur et fait connaître les avantages concurrentiels de l'Ontario.
- La Société de gestion du Fonds du patrimoine de l'Ontario investit aussi dans des projets d'immobilisations qui soutiennent la compétitivité du secteur minier.

Que signifie le graphique?

- Le classement de l'Ontario, à l'échelle canadienne et à l'échelle mondiale, pour sa capacité à attirer des investissements dans le domaine de l'exploration minérale, tel que l'a déterminé le Fraser Institute dans le classement annuel dressé par les principales sociétés minières internationales.
- En décembre 2001, l'Ontario a partagé avec le Québec le rang de meilleure région du monde pour l'investissement dans le secteur minier, parmi 55 provinces, États et pays.
- En 2000, l'Ontario était premier au Canada et troisième dans le monde, parmi 35 provinces, États et pays.
  Remarque : Le Fraser Institute procède à ce classement annuel depuis 1999-2000.

Engagements en 2002-2003

- Première région du Canada et du monde pour les investissements en exploration minérale.

Objectifs à long terme

- Demeurer la première région du Canada et du monde pour les investissements en exploration minérale.

Activité de base : Compétitivité du secteur minier

6. Dépenses en exploration minérale en Ontario

Part de l'Ontario dans les investissements canadiens en exploration
(exprimée en pourcentage du total des dépenses canadiennes en exploration)

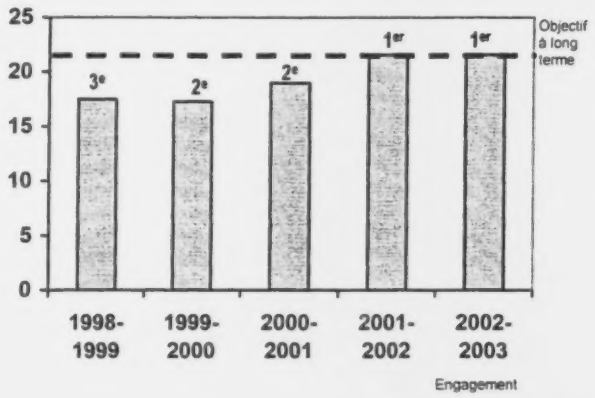

Apport du ministère

- Le rang de l'Ontario pour la compétitivité de son secteur minier est directement redevable aux quatre programmes de notre Division des mines et des minéraux.
- Dans le cadre du programme Information et services géoscientifiques, la Division dresse des cartes géologiques, fournit des services consultatifs et rassemble, analyse et publie des données géoscientifiques pour aider l'industrie de l'exploration minérale à sélectionner plus facilement les sites à cibler.
- Le programme Administration du système de permis relatif aux terrains miniers de l'Ontario assure une gestion équitable des terrains miniers et procure plus de sécurité aux titulaires de permis.
- Le programme Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers prévoit la fermeture des chantiers miniers dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement. Il contribue à les remettre dans un état productif.
- Le programme Promotion du potentiel minier de l'Ontario met en valeur et fait connaître les avantages concurrentiels de l'Ontario.

Que signifie le graphique?

- Le rang occupé par l'Ontario à l'échelle nationale, en fonction de sa part du total des dépenses canadiennes dans le secteur de l'exploration minérale. (Le graphique en barres montre le pourcentage que représentent les dépenses faites en Ontario par rapport au total des dépenses faites au Canada dans le domaine de l'exploration. Le rang de l'Ontario comme province attirant le montant le plus élevé d'investissements dans l'exploration est indiqué au-dessus de chaque barre.)
- L'Ontario a attiré une part croissante de l'investissement total en exploration et exploitation minière au Canada. Troisième province au Canada pour le montant des investissements en exploration en 1998-1999, l'Ontario s'est hissé au premier rang à cet égard en 2001-2002.

Engagements en 2002-2003

- Demeurer au premier rang des provinces pour la part des investissements canadiens dans le domaine de l'exploration.

Objectifs à long terme

- Demeurer au premier rang des provinces pour la part des investissements canadiens dans le domaine de l'exploration.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère du Développement du Nord et des Mines	
Fonctionnement	79 millions de $
Immobilisations	379 millions de $
	510 employés

Développement économique du Nord	
Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations	369 millions de $
	185 employés

Compétitivité du secteur minier	
Fonctionnement	34 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	241 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	9 millions de $
	84 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Développement du Nord et des Mines	
Fonctionnement	77 millions de $
Immobilisations	376 millions de $
	490 employés

Développement économique du Nord	
Fonctionnement	42 millions de $
Immobilisations	366 millions de $
	176 employés

Compétitivité du secteur minier	
Fonctionnement	25 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	233 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	10 millions de $
	79 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Kelly Krist
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Bureau 5630, Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-3723
Téléc. : 416 327-0665
Courriel : kelly.krist@ndm.gov.on.ca

Direction des services de communications
Kathy Nosich
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Bureau 5630, Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-0687
Téléc. : 416 327-0664
Courriel : kathy.nosich@ndm.gov.on.ca

Sous-ministre adjoint
Division du développement du Nord
Jim McClure
Bureau 200, Place Roberta Bondar
70 Foster Drive
Sault Ste. Marie (Ontario) P3A 6V8
Tél. : (705) 945-5901
Téléc. : (705) 945-5931
Courriel : jim.mcclure@ndm.gov.on.ca

Sous-ministre adjoint
Division des mines et des minéraux
John Gammon
Niveau B6, Centre Willet Green Miller
933 Ramsey Lake Road
Sudbury (Ontario) P3E 6B5
Tél. : (705) 670-5877
Téléc. : (705) 670-5818
Courriel : john.gammon@ndm.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Elizabeth Witmer

L'excellence en éducation est indispensable si on veut s'assurer de donner les mêmes possibilités à tous les jeunes de la province, où qu'ils se trouvent. Depuis 1995, nous avons réalisé des progrès considérables en vue de rendre le système d'éducation plus équitable, mieux adapté aux besoins des élèves et plus comptable aux parents et aux contribuables.

Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures importantes pour favoriser un milieu propice à l'apprentissage dans nos écoles. Nous avons apporté des améliorations : une plus grande responsabilité envers les parents grâce à un rôle accru des conseils d'école; des initiatives favorisant la sécurité et le respect dans les écoles; plus de ressources pour améliorer l'apprentissage des élèves, notamment la Stratégie de lecture au primaire; la mise en oeuvre du nouveau curriculum des écoles secondaires; des mesures supplémentaires pour appuyer l'excellence dans l'apprentissage et l'enseignement.

Au printemps 2002, l'Ontario a accru de près de 560 millions de dollars les sommes affectées à l'éducation publique, portant à 14,26 milliards de dollars le financement total du système d'éducation en 2002-2003. Presque tous les conseils scolaires recevront plus d'argent, même si plus de la moitié d'entre eux auront moins d'élèves.

Les réalisations à notre actif sont nombreuses, mais nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Depuis ma nomination à titre de ministre de l'Éducation, j'ai eu la chance de rencontrer des enseignantes et enseignants, des conseillères et conseillers scolaires et des parents de toute la province, et de discuter avec eux. Leur empressement à définir les enjeux et les difficultés à surmonter ainsi que leur volonté de collaborer avec nous pour renforcer le système d'éducation et accorder la priorité aux élèves m'ont encouragée.

En novembre 2002, nous recevrons le rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation au sujet du financement axé sur les besoins des élèves ainsi que ses recommandations en vue d'améliorer l'équité, la certitude et la stabilité pour les écoles et les élèves. Au cours de l'année qui vient, nous nous pencherons également sur un certain nombre de questions importantes, notamment le nouveau modèle de financement du transport des élèves, la réparation et le remplacement des installations scolaires et l'aide supplémentaire pour les élèves en difficulté.

En misant sur les points forts du système d'éducation et en collaborant dans un climat de respect mutuel, je suis persuadée que nous pourrons relever ces défis et continuer de renforcer l'éducation publique en Ontario.

La ministre de l'Éducation,

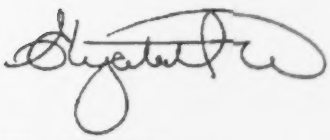

Elizabeth Witmer

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation a pour objectif d'offrir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation au Canada. Le système d'éducation publique de l'Ontario visera l'excellence comme suit :

- les élèves auront accès à une éducation de haute qualité axée sur des normes élevées, des attentes clairement définies et un processus d'évaluation direct et fréquent;
- les élèves auront le droit d'apprendre dans un milieu sûr et respectueux;
- le système scolaire préparera les élèves à des études supérieures, au monde du travail et aux devoirs civiques;
- les enseignantes et enseignants auront toutes les possibilités d'être parmi les mieux qualifiés et les plus compétents au Canada;
- les parents auront un rôle significatif à jouer dans l'éducation de leurs enfants.

Activités de base

Le ministère de l'Éducation oriente la politique d'éducation dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française et anglaise en prenant notamment les mesures suivantes :

- il instaure un milieu sûr et respectueux, propice à l'apprentissage;
- il élabore et tient à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province;
- il préconise la responsabilité au sein du système d'éducation financé par les deniers publics en établissant des normes provinciales de rendement et dans d'autres domaines importants, comme la sécurité dans les écoles, le nombre d'élèves par classe et le temps d'enseignement, pour promouvoir la qualité de l'éducation;
- il préconise et favorise l'excellence en enseignement;
- il fournit des ressources et du soutien, dont un financement axé sur les besoins des élèves aux conseils scolaires et de l'aide pour la mise en oeuvre des programmes.

En outre, le ministère continue d'établir les exigences pour l'obtention de diplômes et de certificats et de prendre des règlements qui régissent l'année scolaire, l'organisation des écoles et conseils scolaires ainsi que les tâches du personnel enseignant, des directrices et directeurs d'école et des responsables des conseils scolaires. Il assure également le fonctionnement des écoles provinciales pour les élèves ayant un handicap.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Au cours du dernier exercice, le ministère a pris un certain nombre de mesures importantes en vue de favoriser la stabilité, la qualité, l'équité et la justice dans le système d'éducation de l'Ontario ainsi qu'un milieu propice à l'apprentissage.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux, propice à l'apprentissage

La *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, qui a modifié la *Loi sur l'éducation*, donne aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école et au personnel enseignant le pouvoir d'établir des normes de comportement fondées sur le *Code de conduite*. Voici les points saillants des modifications apportées à l'automne 2001 :

- Le personnel enseignant peut désormais imposer une suspension d'une journée, et la direction des écoles a maintenant le pouvoir de renvoyer des élèves pendant une période pouvant aller jusqu'à une année scolaire en cas d'activités perturbatrices ou d'infractions graves, conformément à la *Loi sur l'éducation*;
- L'élève qui a fait l'objet d'un renvoi complet devra compléter un programme strict de discipline ou un programme équivalent pour réintégrer le système scolaire ordinaire;
- Une majorité de parents d'une école pourra, par l'intermédiaire des conseils d'école, établir un code vestimentaire approprié pour leurs enfants;
- Les employés des conseils scolaires et des fournisseurs de services qui sont en contact régulier avec les élèves devront se soumettre à une vérification de leurs antécédents criminels (cette initiative sera mise en oeuvre progressivement d'ici le 31 juillet 2003).

Au cours du dernier exercice, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2001 sur la protection des élèves* afin de protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel. Cette loi donne suite aux recommandations formulées par l'ancien juge de la Cour d'appel Sydney L. Robins à la suite de son examen des événements ayant mené à la condamnation en 1996 d'un enseignant de Sault Ste. Marie. Cette loi prévoit plusieurs mesures importantes en vue de protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel, notamment :

- en définissant de façon claire et exhaustive les mauvais traitements d'ordre sexuel;

- en obligeant les conseils scolaires et d'autres employeurs, comme les écoles privées et les entreprises de tutorat, à signaler à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario tout membre du personnel enseignant accrédité qui a été accusé d'une infraction sexuelle contre une ou un élève;
- en stipulant que les enseignantes et enseignants des écoles financées par les deniers publics accusés d'une infraction sexuelle doivent être retirés de la salle de classe;
- en améliorant l'échange de renseignements pour qu'il soit plus difficile aux enseignantes et enseignants membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour des mauvais traitements d'ordre sexuel de passer de façon inaperçue d'un conseil scolaire à un autre.

En 2001-2002, le ministère a assuré l'accès public sur Internet au premier sondage annuel sur les installations scolaires. Les résultats de ce sondage, mis à jour tous les ans, contiennent des évaluations des installations scolaires de la part de la direction, du conseil d'école, du personnel enseignant et non enseignant et des élèves de toutes les écoles de la province.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province

La mise en oeuvre du nouveau programme d'études secondaires de quatre ans s'est poursuivie au cours de la dernière année scolaire, le nouveau curriculum de 11^{e} année ayant été enseigné pour la première fois. La province a également continué de fournir au personnel enseignant et aux élèves des ressources d'apprentissage fondées sur le nouveau curriculum.

Ce nouveau programme se distingue par l'importance qu'il accorde au fait de préparer les élèves à la réussite et de s'assurer que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre compétente et compétitive. En 10^{e} et 11^{e} année, des cours de transition sont offerts aux élèves qui décident de poursuivre leurs études postsecondaires dans un autre domaine. En outre, en 11^{e} et 12^{e} année, les élèves peuvent suivre des cours spécifiques appelés cours axés sur la destination qui les aident à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour une transition harmonieuse vers le monde du travail, un programme d'apprentissage, le collège ou l'université. Par ailleurs, les conseils scolaires sont désormais tenus de fournir des programmes d'éducation coopérative, d'expérience de travail et de transition de l'école au monde du travail à tous les élèves intéressés.

Pour faciliter encore plus la transition de l'école au monde du travail, le ministère a mené en 2001-2002 un projet pilote, le Passeport-formation de l'Ontario, en collaboration avec 19 conseils scolaires et sept organismes participant à Connexion Emploi. Ce passeport définit les compétences et

habitudes de travail essentielles, permet aux employeurs d'évaluer et de consigner le rendement des élèves et procure aux jeunes un relevé de leur participation aux programmes d'expérience de travail.

Pour aider le personnel enseignant à dispenser le curriculum, d'autres documents sur différentes matières ont été élaborés, notamment, pour le palier élémentaire, des unités d'étude et des copies types, qui illustrent les pratiques optimales, et au palier secondaire, des copies types pour la 10e année et des esquisses de cours pour la 11e année. Les esquisses définitives en français et en anglais pour la 12e année ont été rédigées. Le ministère a également terminé et publié le programme-cadre des cours de transition de 11e et 12e année pour aider les élèves à acquérir les connaissances préalables nécessaires lorsqu'ils décident de changer d'orientation à l'école secondaire.

En outre, le ministère a continué de faire des investissements importants dans l'excellence en enseignement, en consacrant plus de sept millions de dollars à la formation. Grâce à la collaboration des conseils scolaires et des fédérations d'enseignantes et d'enseignants, quelque 6 600 enseignantes et enseignants ont participé aux instituts d'été pendant l'été 2001.

Favoriser la responsabilité

La mise en oeuvre du plan pluriannuel de l'Ontario concernant la responsabilité et les normes de qualité de l'éducation de l'enfance en difficulté s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- En janvier 2002, le ministère a publié *Éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et les éducateurs*, un document d'information complet sur tous les aspects des politiques et textes de loi provinciaux sur l'éducation de l'enfance en difficulté;
- On a continué d'élaborer des normes s'appliquant aux programmes d'éducation de l'enfance en difficulté conçus pour un large éventail d'anomalies;
- Plus de 1 200 membres du personnel des conseils scolaires et des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté ont assisté à neuf séances de formation sur la mise en oeuvre des normes relatives aux plans d'enseignement individualisé;
- Le ministère a examiné en 2001-2002 un échantillon de plus de 2 500 plans d'enseignement individualisé provenant de 50 conseils scolaires choisis au hasard. Cet examen a révélé que les conseils scolaires ont entrepris la mise en oeuvre des normes provinciales mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

Les parents sont des alliés précieux sur lesquels nous comptons pour rehausser les normes d'apprentissage et le rendement des élèves. Pour améliorer la participation directe des parents au système d'éducation et

rendre ce dernier plus comptable à leur égard, les mesures suivantes ont été prises :

- De nouveaux règlements ont été adoptés pour éclaircir le rôle consultatif des conseils d'école et, pour la première fois, définir les rôles et responsabilités de la direction des écoles dans leurs rapports avec les conseils d'école;
- Les conseils d'école peuvent désormais exercer une plus forte influence à l'égard de plusieurs questions, notamment le processus de sélection des directrices, directeurs, directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles, les codes de conduite locaux et les plans d'action visant à améliorer le rendement des élèves;
- À la suite de consultations auprès de membres de conseils d'école, le document *Conseils d'école : un guide à l'intention des membres* (2001) a été publié au début de l'année scolaire 2001-2002;
- Le premier rapport annuel de la ministre aux conseils d'école a été rédigé et distribué, tel qu'exigé, en décembre 2001;
- Afin d'obtenir le point de vue des parents, le Sondage auprès des parents sur l'éducation a été envoyé par la poste dans les foyers ontariens en novembre 2001.

L'évaluation régulière des progrès des élèves dans l'apprentissage du curriculum représente un élément essentiel du projet du gouvernement d'améliorer le rendement des élèves. En 2001-2002, le test de compétences linguistiques de 10^{e} année a été administré pour la première fois à titre obligatoire pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

L'évaluation des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques des élèves de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année s'est poursuivie. En outre, les élèves de l'Ontario ont participé au test d'écriture du Programme d'indicateurs du rendement scolaire au printemps 2002.

Les résultats de tests provinciaux, nationaux et internationaux ont continué de démontrer l'amélioration des connaissances et compétences des élèves de l'Ontario. Ainsi :

- Le pourcentage d'élèves de langue anglaise de 3^{e} année ayant atteint la norme provinciale en mathématiques s'est accru, passant de 43 pour 100 en 1998 à 61 pour 100 en 2001, de même que le pourcentage d'élèves de langue française de 6^{e} année qui ont atteint la norme provinciale en mathématiques, passant de 55 pour 100 en 1999 à 60 pour 100 en 2001;

- Dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2000, où les élèves canadiens se sont classés parmi les premiers sur 32 pays en lecture, en mathématiques et en sciences, seule

la Finlande a surpassé l'Ontario pour ce qui est du principal test de lecture. En outre, en mathématiques et en sciences, les résultats des élèves de l'Ontario étaient de beaucoup supérieurs à ceux des élèves des États-Unis et de l'Allemagne.

La responsabilité en éducation nécessite l'adoption de stratégies qui sont axées sur les résultats des évaluations, reposent sur des objectifs mesurables pour améliorer l'apprentissage et procurent les ressources dont les élèves, le personnel enseignant et les écoles ont besoin pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

L'an dernier, la province a consacré 24 millions de dollars au lancement de la Stratégie de lecture au primaire, destinée aux élèves de la maternelle à la 3e année. Ce montant s'ajoute aux 70 millions de dollars que le gouvernement affecte chaque année à l'amélioration des compétences en lecture des élèves de ces années d'études.

Dans le cadre de cette stratégie, qui oblige les conseils scolaires à établir des cibles mesurables pour l'amélioration de la lecture chez les élèves, des investissements sont faits dans de meilleures stratégies d'enseignement, de nouvelles ressources d'apprentissage et de l'aide spéciale aux écoles dont les élèves ont besoin d'une aide additionnelle pour atteindre leurs objectifs en matière de compétences linguistiques.

Afin de mettre à profit son expertise en lecture au primaire, le ministère a organisé deux conférences pendant le dernier exercice, la première en septembre 2001 et la seconde en mars 2002, pour renseigner les conseils scolaires, les directrices et directeurs d'école et le personnel enseignant sur l'établissement de cibles d'amélioration du rendement et la sélection de stratégies d'enseignement efficaces. Le ministère a également collaboré avec sept conseils scolaires à la tenue de 15 forums régionaux où plus de 3 000 éducatrices et éducateurs ont discuté de pratiques, outils et stratégies efficaces pour évaluer les compétences en lecture au primaire. À l'automne 2001, le ministère a constitué des équipes d'amélioration des écoles dans 16 écoles de la province qui ont besoin d'aide pour rehausser les compétences en lecture des élèves de la maternelle à la 3e année.

Assurer l'excellence en enseignement

Pour préparer les élèves aux études postsecondaires, à leur vie professionnelle et aux obligations civiques qui les attendent, l'Ontario a besoin d'enseignantes et d'enseignants excellents et dévoués, et un grand nombre d'entre eux le sont effectivement. Cependant, il est essentiel que tout le personnel enseignant ait des compétences et des connaissances à jour pour aider les élèves à atteindre des normes supérieures. En 2001-2002, l'Ontario a poursuivi sa démarche globale visant à appuyer l'excellence en enseignement par un certain nombre d'initiatives.

Ainsi, la *Loi de 2001 sur la qualité dans les salles de classe,* adoptée par l'Assemblée législative en décembre 2001, prévoit les mesures suivantes :

- Tous les nouveaux enseignants et enseignantes de l'Ontario devront désormais subir un examen d'aptitude avant de pouvoir obtenir leur certificat d'inscription et leur carte de compétence de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. En avril 2002, le premier examen d'aptitude a été tenu dans le cadre d'un essai à l'échelle de la province;
- Les directrices et directeurs d'école ou les directrices et directeurs adjoints doivent désormais évaluer le rendement du personnel enseignant en classe régulièrement, de façon équitable et uniforme, en fonction de normes d'évaluation en vigueur à l'échelle de la province. Les parents et les élèves peuvent également contribuer au processus d'évaluation.

La *Loi de 2001 sur la stabilité et l'excellence en éducation* a établi un cadre cohérent de perfectionnement professionnel à l'échelle de la province pour que le personnel enseignant dispose des compétences et des connaissances les plus à jour. En septembre 2001, 40 000 enseignantes et enseignants titulaires de classe et 6 500 nouveaux venus dans la profession ont entrepris leur cycle de perfectionnement de cinq ans.

Fournir ressources et soutien

Une hausse du financement axé sur les besoins des élèves totalisant plus de 360 millions de dollars a été annoncée au printemps 2001 pour 2001-2002, faisant passer les dépenses totales au titre de l'éducation publique à 13,86 milliards de dollars pour l'exercice 2001-2002. Ce montant comprend notamment :

- souplesse accrue pour les conseils scolaires leur permettant de déterminer les priorités locales et d'y affecter les fonds nécessaires; ainsi, 200 millions de dollars de plus ont été affectés sous forme de montant pour les priorités locales;
- hausse de 37 millions de dollars du financement accordé aux conseils qui doivent assumer des coûts supplémentaires parce qu'ils desservent des régions éloignées et rurales;
- somme supplémentaire de 20 millions de dollars pour aider les conseils à assumer des coûts touchant les installations destinées aux élèves qui ne sont pas visés par le financement des nouvelles places.

Pendant l'exercice, des ressources supplémentaires ont été affectées à différentes initiatives :

- Financement supplémentaire de 29,3 millions de dollars pour aider les conseils scolaires et les exploitants d'autobus scolaires à composer avec la hausse des coûts de transport, et notamment avec les fluctuations du prix du carburant;
- Montant de 65 millions de dollars affecté à l'achat de nouveaux manuels scolaires et de ressources d'apprentissage technologique, afin de donner aux élèves les outils nécessaires pour maîtriser le nouveau curriculum.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Au cours de la prochaine année, le ministère continuera de prendre des mesures importantes en vue de favoriser la stabilité, la qualité, l'équité et la justice dans le système d'éducation de l'Ontario ainsi qu'un milieu propice à l'apprentissage.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux, propice à l'apprentissage

Tous les jours, en Ontario, 800 000 enfants prennent l'autobus pour aller à l'école; le transport par autobus scolaire doit donc être sûr et efficace. En 2002-2003, le ministère et différents intervenants continueront d'élaborer un nouveau modèle de financement du transport des élèves, qui invitera les conseils scolaires à collaborer afin de fournir des services de transport sûrs et efficaces à leurs élèves. Dans le budget de l'Ontario de 2002, un montant annuel supplémentaire de 20 millions de dollars a été affecté à la mise en oeuvre de ce nouveau modèle.

Un certain nombre d'intervenants du monde de l'éducation et de localités ont fait part de leurs inquiétudes concernant la rénovation et le remplacement d'installations scolaires vieillissantes. Le budget de 2002 consacre 17 millions de dollars sur deux ans à l'évaluation des besoins en matière de réfection des écoles; dans le cadre de cette initiative, des experts en bâtiment feront une inspection rigoureuse de toutes les écoles. Cette inspection permettra de mieux connaître l'état des écoles et l'accessibilité d'installations spécialisées aux fins de l'enseignement du curriculum. Cet argent permettra également à tous les conseils scolaires de se procurer un logiciel standard de gestion des actifs qui permettra à chaque conseil de faire une évaluation objective des installations scolaires.

Le budget de 2002 prévoyait également 25 millions de dollars de plus par année pour aider les conseils scolaires à effectuer les réparations et les rénovations les plus urgentes. Ce financement supplémentaire représente une hausse de plus de 10 pour 100 de la subvention pour la réfection des écoles qui, pour la prochaine année scolaire, s'élèvera à 266 millions de dollars.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province

Dans le cadre du processus continu de mise en oeuvre du nouveau curriculum provincial, le nouveau programme de 12^{e} année sera enseigné pour la première fois en Ontario en 2002-2003. La transition vers le nouveau programme d'études secondaires de quatre ans sera ainsi terminée.

Le ministère continuera également d'élaborer un éventail de ressources et de directives à l'appui du curriculum à l'intention du personnel enseignant. La version définitive du planificateur du curriculum, qui comprend des modèles permettant au personnel enseignant de créer des unités d'apprentissage en ligne, sera achevée. En outre, les copies types pour les mathématiques de palier élémentaire, qui illustrent les pratiques optimales, seront distribuées dans les écoles de langue anglaise. Les copies types pour les sciences et la technologie, les études sociales, l'histoire et la géographie de palier élémentaire seront distribuées dans les écoles de langue française. L'élaboration de copies types pour les arts ainsi que pour l'éducation physique et la santé se poursuivra pour les écoles des deux langues.

Les copies types de 11e année pour les six matières suivantes seront rédigées et distribuées dans les écoles de langue anglaise : English, English as a Second Language, sciences, mathématiques, études canadiennes et mondiales ainsi que sciences humaines et sociales. Des copies types de 11e année pour les matières suivantes seront préparées et distribuées dans les écoles de langue française : français, éducation technologique, affaires et commerce, éducation artistique, et éducation physique et santé.

Un certain nombre d'intervenants du monde de l'éducation soutiennent que le nouveau curriculum des écoles secondaires serait trop difficile pour certains élèves. Le ministère étudiera cette question avec ses partenaires de l'éducation au cours de l'année qui vient. Nous nous emploierons à trouver des moyens pour que les élèves acquièrent les compétences nécessaires pour occuper un emploi et poursuivre leurs études postsecondaires.

Préconiser la responsabilité

L'évaluation des élèves en 3e, 6e, 9e et 10e année se poursuit. En outre, au printemps 2003, les élèves de l'Ontario participeront de nouveau à deux évaluations internationales : l'Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

Au printemps 2002, la province a annoncé son intention d'investir un montant totalisant 30 millions de dollars en 2002-2003 afin d'étendre la Stratégie de lecture au primaire aux élèves de la 3e à la 6e année, et de créer la Stratégie de mathématiques au primaire pour les élèves de la maternelle à la 6e année. En plus de ces programmes, le ministère élaborera des documents et des mesures visant à améliorer l'efficacité de l'enseignement :

- Des comités d'experts en lecture et mathématiques au primaire contribueront à sélectionner les ressources d'apprentissage et le soutien dont aura besoin le personnel enseignant;

- Le ministère rédigera et distribuera au personnel enseignant du palier élémentaire des guides techniques sur l'enseignement efficace de la lecture et des mathématiques au primaire, ainsi que des modules d'apprentissage dans ces deux matières;
- Un programme intensif de formation permettra à quelque 8 000 enseignantes et enseignants de lecture et de mathématiques d'acquérir des techniques d'enseignement;
- Le ministère investira dans les ressources d'apprentissage destinées aux élèves pour les cours de mathématiques au primaire; il rédigera et distribuera un guide à l'intention des parents qui leur permettra d'aider leurs enfants à apprendre les mathématiques.

En 2002-2003 sera entreprise la deuxième étape de l'initiative du ministère visant à appuyer les écoles qui ont besoin d'une aide additionnelle. Quatorze écoles de plus recevront les conseils d'experts en alphabétisation des jeunes enfants et les services d'une équipe scolaire de soutien qui aidera le personnel enseignant à perfectionner les compétences en lecture des élèves.

Afin de poursuivre la mise en oeuvre de son plan triennal visant à favoriser la responsabilité et l'adoption de normes de qualité relativement à l'éducation de l'enfance en difficulté, le ministère prendra plusieurs initiatives :

- Des directives seront élaborées à l'intention des conseils scolaires en vue d'aider les enfants d'âge préscolaire ayant des besoins particuliers à s'intégrer harmonieusement dans le système scolaire;
- Les conseils scolaires recevront un modèle dont ils pourront s'inspirer pour préparer les plans d'enseignement individualisé (PEI) des élèves ayant des besoins particuliers;
- Le ministère examinera un échantillon de PEI de conseils scolaires qui n'ont pas participé aux deux examens précédents, et collaborera avec les conseils scolaires pour les aider à instaurer des mécanismes de contrôle interne de la qualité afin que l'examen des PEI soit conforme à ses normes;
- L'élaboration de normes relatives aux programmes touchant diverses anomalies se poursuivra;
- Des mesures continueront d'être prises pour mieux coordonner les services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers en consultation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance.

Le ministère poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'accès public aux renseignements sur l'éducation. Pour ce faire, les conseils scolaires doivent recueillir et diffuser plus efficacement leurs données. D'autres mesures seront prises pour rationaliser le processus de déclaration des

conseils scolaires en réduisant les formalités administratives, en rendant la collecte des données plus efficace et rentable, en recueillant des données plus détaillées sur les élèves et en simplifiant les rapports.

Excellence en enseignement

En avril 2001, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour « élaborer un plan d'action visant à recruter les meilleurs candidats et candidates à la profession enseignante en Ontario ». En 2002-2003, en réponse aux conseils du Groupe de travail sur le recrutement et le renouvellement du personnel enseignant, ces trois partenaires élaboreront une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel enseignant pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignantes et d'enseignants qualifiés pour répondre aux besoins des élèves de l'Ontario.

Au cours de l'année qui vient, d'autres initiatives seront lancées en vue de favoriser l'excellence en enseignement :

- Le gouvernement consultera des groupes d'intervenants clés concernant la mise en oeuvre du nouveau système provincial d'évaluation du rendement, qui entrera en vigueur en septembre 2002 dans la plupart des conseils scolaires;
- Le nouveau Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario sera achevé et administré aux nouveaux enseignants et enseignantes qui obtiendront leur diplôme d'une faculté d'éducation de l'Ontario au printemps 2003;
- Les 130 000 autres membres du personnel enseignant et administratif entreprendront leur premier cycle de perfectionnement professionnel de cinq ans en septembre 2002;
- Le ministère poursuivra l'élaboration d'un programme d'initiation du nouveau personnel enseignant, d'un programme visant à reconnaître l'excellence chez les enseignantes et enseignants et d'un processus d'assurance de la qualité.

Fournir ressources et soutien

Au printemps 2002, l'Ontario a augmenté de près de 560 millions de dollars les sommes affectées à l'éducation publique, portant à 14,26 milliards de dollars le financement total du système d'éducation en 2002-2003. Il s'agit d'une hausse de 2,9 pour 100, alors même que l'effectif ne devrait augmenter que de 0,4 pour 100. Ainsi, la plupart des conseils scolaires recevront un financement accru, même si plus de la moitié accueilleront moins d'élèves.

Les augmentations du financement pour 2002-2003 comprennent :

- deux cents millions de dollars affectés aux priorités locales, faisant passer le montant pour les priorités locales de 100 $ à 200 $ par élève inscrit dans les écoles publiques de l'Ontario;
- une somme de 43 millions de dollars affectée en permanence au financement du transport des élèves;
- vingt-trois millions de dollars aux conseils dont l'effectif baisse;
- vingt-cinq millions de dollars au titre de la réfection des écoles, pour effectuer des réparations et rénovations urgentes;
- quinze millions de dollars affectés à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, afin d'aider les élèves qui risquent de ne pas atteindre leurs objectifs en matière d'éducation;
- plus de 92 millions de dollars pour différents changements, notamment la croissance de l'effectif.

Bien que la formule actuelle de financement ait orienté les ressources vers la salle de classe et procuré aux élèves un accès égal à l'éducation où qu'ils vivent, les Ontariennes et Ontariens nous ont demandé l'assurance que ces ressources sont investies là où elles sont le plus nécessaires. Le gouvernement prend des mesures pour répondre à ces préoccupations.

Le Discours du Trône de mai 2002 annonçait la nomination de M. Mordechai Rozanski, recteur de l'Université de Guelph, au poste de président du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. Ce groupe d'étude fera des recommandations en vue d'améliorer l'équité, la certitude et la stabilité pour les écoles et les élèves en tablant sur la réussite de la formule de financement axée sur les besoins des élèves. Il consultera les partenaires du monde de l'éducation et leur demandera leurs observations sur les meilleurs moyens d'améliorer la formule de financement. Ses recommandations seront remises au gouvernement cet automne en vue de leur mise en oeuvre éventuelle pour l'année scolaire 2003-2004.

Dans le budget de l'Ontario de 2002 ont été annoncées d'autres initiatives concernant le financement et les programmes :

- Vingt millions de dollars seront consacrés à la création du Fonds d'amélioration du rendement scolaire;
- Dix millions de dollars seront affectés à la modernisation des écoles provinciales pour les élèves ayant un handicap;
- Un montant ponctuel de 10 millions de dollars servira à élaborer d'autres ressources pédagogiques professionnelles pour le personnel enseignant et les directrices et directeurs d'école;
- Un montant supplémentaire de 10 millions de dollars sera consacré à des mesures visant à remédier aux retards que les enfants ayant des besoins

particuliers subissent pour obtenir des évaluations aux fins de l'Allocation d'aide spécialisée.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Milieu propice à l'apprentissage

1.0 Effectif des classes : pourcentage des conseils scolaires qui respectent les normes

Pourcentage des conseils qui respectent les normes concernant l'effectif des classes

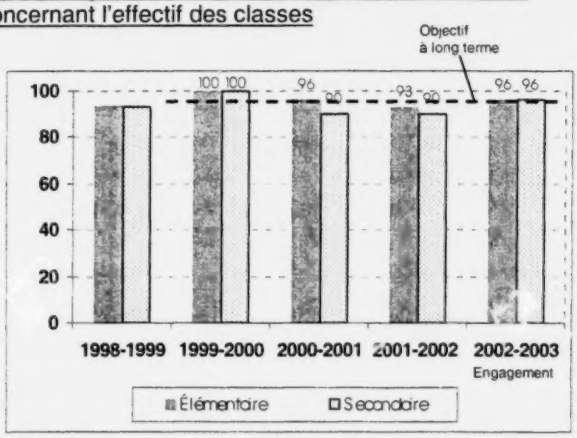

Apport du ministère

- Le ministère établit les normes concernant l'effectif des classes.
- Il peut retenir une partie des subventions correspondant au montant qui n'a pas été affecté à l'effectif des classes en cas de non-conformité. Dès que le conseil respecte les normes, ce montant lui est remis.
- Pendant l'année scolaire 2000-2001, le ministère a instauré un plan de vérification de la conformité des conseils scolaires aux normes concernant l'effectif des classes.
- Le ministère affichera tous les ans dans son site Web un rapport final sur l'effectif moyen des classes.

Que signifie le graphique?

- Pendant l'année scolaire 2001-2002, 93 pour 100 des 72 conseils scolaires de district ont respecté les normes concernant l'effectif des classes au palier élémentaire, et 90 pour 100 d'entre eux s'y sont conformés au palier secondaire.
- La conformité a baissé par rapport à 1999-2000; par contre, le ministère a commencé en 2000-2001 à vérifier la conformité des conseils scolaires.
- Les normes concernant l'effectif des classes sont les suivantes : effectif moyen de 24 élèves de la maternelle à la 3e année, de 24,5 élèves au palier élémentaire et de 21 élèves au palier secondaire (peut être porté à 22 par voie de résolution du conseil scolaire).
- L'effectif des classes est calculé dans chaque école et conseil scolaire en divisant le nombre d'élèves inscrits par le nombre de classes, excluant les classes réservées aux élèves en difficulté.

Source des données : En vertu d'un règlement, les conseils doivent déclarer l'effectif moyen des classes chaque année au ministère et au public.

Engagements en 2002-2003

- 96 pour 100 des conseils respecteront les normes concernant l'effectif des classes. Un plan d'action sera élaboré dans le cas des conseils non conformes.

Objectif à long terme

- 96 pour 100 des conseils respecteront les normes concernant l'effectif des classes. Un plan d'action sera établi dans le cas des conseils non conformes.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Milieu propice à l'apprentissage

2.0 Nombre de places créées dans les écoles

Construction d'écoles

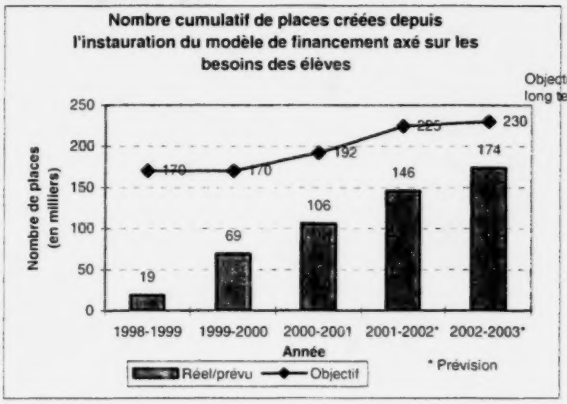

Apport du ministère

- En 1998, dans le cadre du modèle de financement axé sur les besoins des élèves, le ministère a instauré une méthode unique, fondée sur une formule, pour financer la construction de nouvelles écoles.
- Grâce à cette formule, le financement s'accroît avec l'effectif, ce qui permet aux conseils scolaires de réagir beaucoup plus rapidement à la demande découlant de l'aménagement de nouveaux quartiers résidentiels. Il ne devrait donc plus être nécessaire de recourir à des ensembles de classes mobiles dans les nouveaux quartiers.
- Les conseils affectent leurs allocations en fonction de leurs propres priorités. Les formalités administratives inutilement complexes associées à l'ancien modèle de financement ont été supprimées.

Que signifie le graphique?

- Le graphique ci-dessus indique les progrès réalisés en vue de répondre aux besoins en matière de nouvelles installations scolaires depuis que le modèle de financement axé sur les besoins des élèves a été instauré.
- L'objectif, qui représente la différence entre l'effectif et la capacité permanente des écoles dans les conseils qui manquent d'espace, était juste au-dessous de 170 000 places en 1998 et a atteint 230 000 places en 2002-2003. Cette hausse résulte de changements apportés à l'effectif en vertu de la loi, à la croissance de l'effectif (surtout dans la région du grand Toronto) et à la fermeture d'écoles sous-utilisées.
- De 1998 au 1er septembre 2001, plus de 106 000 places ont été créées dans les nouvelles installations scolaires (nouvelles écoles ou agrandissement d'écoles existantes).
- En 2001-2002, 98 nouveaux projets de construction devraient créer plus de 40 000 places, et en 2002-2003, 45 nouveaux projets créeront près de 28 000 places.

Source des données : Système d'inventaire des installations scolaires.

Engagements en 2002-2003

- Places permanentes créées pour environ 28 000 élèves (grâce à 45 nouveaux projets de construction), portant le total cumulatif à 174 000 places.

Objectifs à long terme

- À long terme, le ministère s'attend à ce qu'au moins 230 000 places soient créées.
- La demande de nouvelles installations scolaires continuera de croître avec l'expansion des quartiers résidentiels dans la province.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Milieu propice à l'apprentissage

3.0 Pourcentage d'écoles ayant reçu la mention « satisfaisant » ou mieux de la part des directrices et directeurs d'école, du personnel enseignant, du personnel non enseignant, des élèves et des groupes de parents (c.-à-d., conseils d'école)

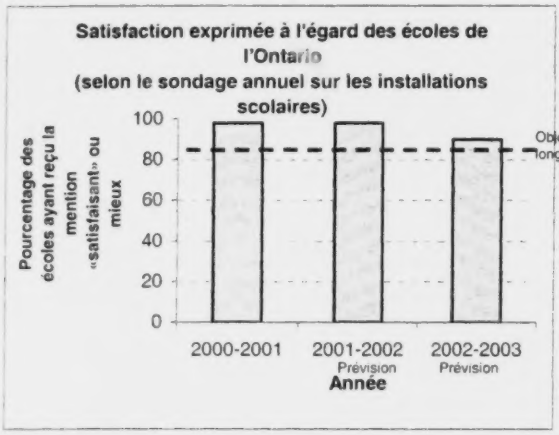

Apport du ministère

- Le ministère fournit aux conseils scolaires, par l'entremise du volet fonctionnement des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves, du financement pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et l'entretien courant des écoles.
- Le Sondage sur les installations scolaires a été conçu par le Comité d'examen des questions liées aux installations destinées aux élèves, un organisme consultatif composé de personnel du ministère et des conseils scolaires.
- Le ministère a fait figure de pionnier dans l'utilisation d'Internet pour administrer ce sondage, et il a élaboré des documents de formation détaillés pour aider le personnel des conseils scolaires à lui transmettre les réponses.
- Grâce à cette méthode, plus de 19 000 réponses ont été reçues aux deux derniers sondages annuels, ce qui représente un taux de réponse de 81 pour 100.

Que signifie le graphique?

- Le Sondage sur les installations scolaires, lancé en 2000, fait partie du Cadre de responsabilités concernant les installations destinées aux élèves.
- Cinq groupes d'intervenants (direction, personnel enseignant, personnel non enseignant, parents, élèves) de toutes les écoles de la province sont invités à répondre à ce sondage pour donner leur point de vue sur la propreté, l'état général, le confort, l'accessibilité et la sécurité de leur école. Le ministère s'est donné pour objectif d'obtenir la mention « satisfaisant » ou mieux pour 90 pour 100 des écoles.
- En 2000 et en 2001, plus de 19 000 réponses ont été reçues et dans chaque cas, cet objectif a été atteint dans 98 pour 100 des écoles de la province. Un résultat tout aussi favorable devrait être enregistré en 2002.

Source des données : Sondage sur les installations scolaires

Engagements en 2002-2003

- Le Sondage sur les installations scolaires aura lieu à nouveau en 2002-2003. L'objectif de satisfaction de 90 pour 100 devrait être à nouveau dépassé.

Objectif à long terme

- Au moins 90 pour 100 des écoles de la province continueront de recevoir la mention « satisfaisant » ou mieux.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage et de la responsabilité à l'égard du public

4.1 Objectifs de lecture au primaire des conseils scolaires : Pourcentage d'augmentation du nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture au primaire, par rapport à 2001-2002

Pourcentage d'augmentation du nombre de conseils qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture au primaire

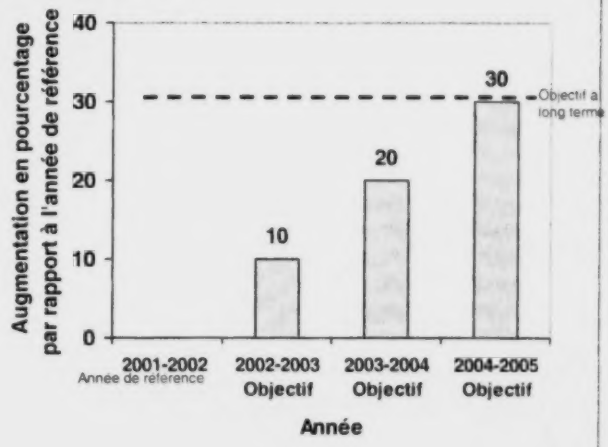

Apport du ministère

- Le ministère a lancé la Stratégie de lecture au primaire au printemps 2001 en vue d'améliorer le rendement en lecture des élèves de 3e année, qu'évalue l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).
- La Stratégie de lecture au primaire est une étape essentielle en vue d'instaurer une culture organisationnelle axée sur l'amélioration continue du rendement des élèves selon des résultats mesurables, c'est-à-dire les résultats aux tests de l'OQRE.
- Dans le cadre de la Stratégie de lecture au primaire :
  - tous les conseils scolaires de district et administrations scolaires doivent établir, à compter de 2001-2002, des objectifs de rendement pour les élèves du jardin d'enfants à la 3e année et en rendre compte chaque année au ministère;
  - une aide additionnelle sera fournie au personnel enseignant du jardin d'enfants à la 3e année pour améliorer les stratégies de lecture au primaire.

Que signifie le graphique?

- C'est en 2001-2002 (année de référence) que les conseils scolaires de district et les administrations scolaires ont été tenus pour la première fois d'établir des objectifs de rendement en lecture pour les élèves du jardin d'enfants à la 3e année, en fonction des évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Chaque conseil établit ses propres objectifs.
- L'objectif de rendement du conseil représente le pourcentage d'élèves de 3e année qui atteignent ou dépassent la norme provinciale en lecture selon l'évaluation de l'OQRE.
- Le graphique illustre l'augmentation prévue par rapport à 2001-2002, qui s'établit à au moins 10 pour 100 par année, du nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs établis.

Source des données : Tous les ans, les conseils scolaires et les administrations scolaires soumettent leurs objectifs au ministère et rendent compte des résultats.

Engagements en 2002-2003

- Augmentation de 10 pour 100 du nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture pour les élèves du jardin d'enfants à la 3e année, selon les résultats mesurés par l'OQRE en 2002.

Objectif à long terme

- D'ici 2004-2005, le nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture sera supérieur de 30 pour 100 par rapport à l'année de référence 2001-2002.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage et de la responsabilité à l'égard du public

4.2 Rendement des élèves de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux

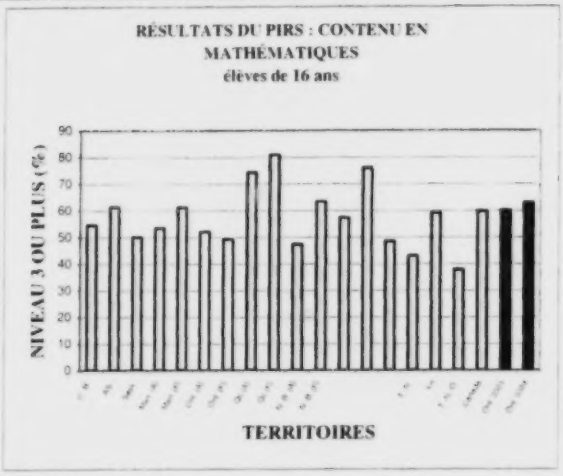

Apport du ministère

- Le ministère a élaboré un nouveau curriculum pour toutes les matières et tous les cours de la 1re à la 12e année, et il a fourni une formation approfondie au personnel enseignant en vue de la mise en oeuvre de ce nouveau curriculum et des politiques d'évaluation.
- Le ministère administre des tests provinciaux normalisés de lecture, d'écriture et de mathématiques en 3e et 6e année et de mathématiques en 9e année, de même que le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario en 10e année.
- Le ministère poursuit l'élaboration de copies types pour toutes les matières de la 1re à la 8e année et pour de nombreux cours de la 9e à la 11e année, que le personnel enseignant consulte au moment d'évaluer les travaux des élèves.
- Le ministère a institué un nouveau programme de tests dans les matières de base pour les élèves de la 4e à la 11e année.

Mesure des dépenses aux fins de l'activité de base

- Sans objet.

Que signifie le graphique?

- En 1997, le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS)* a mesuré le rendement en mathématiques quant au contenu et à la résolution de problèmes chez les élèves de 13 et de 16 ans dans 18 territoires canadiens (comprenant le français et l'anglais pour certaines provinces et pour l'ensemble du Canada). Le graphique montre que les élèves de 16 ans de langue anglaise et de langue française de l'Ontario se sont classés en 12e et 14e place pour ce qui est du contenu (en pourcentage d'élèves s'étant classés au niveau 3 et plus), et que ces deux catégories d'élèves ont eu un rendement inférieur à la moyenne canadienne. Les barres noires du graphique montrent les engagements de l'Ontario pour les tests de 2001 et 2004. Les graphiques de la page suivante révèlent un classement semblable pour les autres parties de ce test.
- Le rendement des élèves est mesuré selon cinq niveaux. Les critères de niveau 1 représentent les connaissances et les compétences généralement acquises au début du palier élémentaire, alors que ceux du niveau 5 reflètent celles qu'ont acquises les élèves les plus performants à la fin de leurs études secondaires.

Source des données : Rapport sur les résultats des tests du PIRS, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

* Le PIRS est une initiative du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) visant à créer un mécanisme de déclaration du niveau de rendement des élèves de 13 et 16 ans dans l'ensemble du pays.

Engagements en 2002-2003

- Les résultats de l'Ontario au test de mathématiques du PIRS* de 2001 seront équivalents ou supérieurs à la moyenne canadienne. En outre, l'Ontario améliorera son classement concernant tous les aspects pour les deux groupes d'âge par rapport au test de mathématiques du PIRS de 1997.

Objectif à long terme

- L'Ontario améliorera son classement national et international à des tests tels que les suivants : PIRS (Programme d'indicateurs du rendement scolaire), PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), PIRLS (Progress in International Literacy Study) et TEIMS (Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences).

4.2 Rendement des élèves de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux

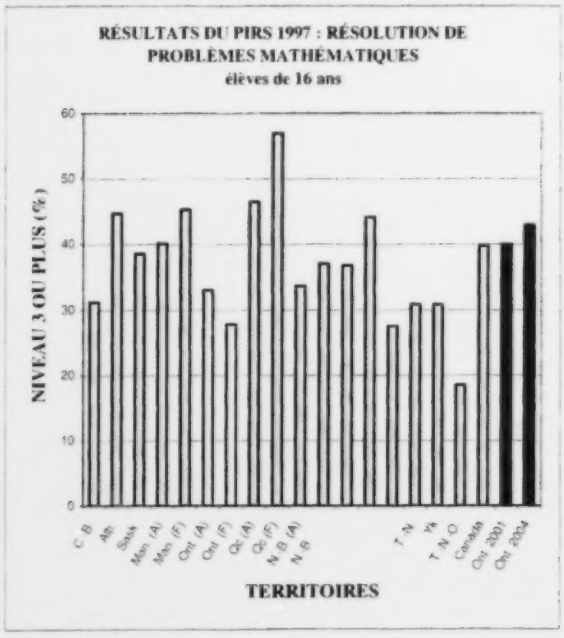

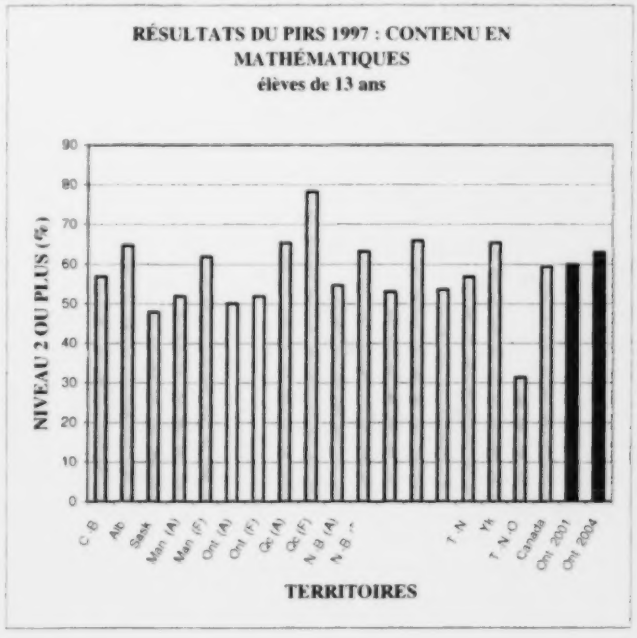

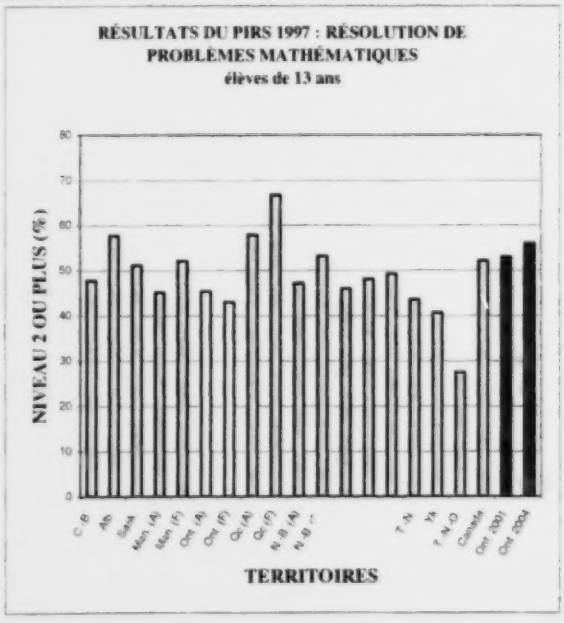

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage

5.0 Taux annuel de rétention des élèves, 1re à 9e année, écoles de langue française

Taux annuel de rétention dans les écoles élémentaires de langue française, de 1996-1997 à 2000-2001

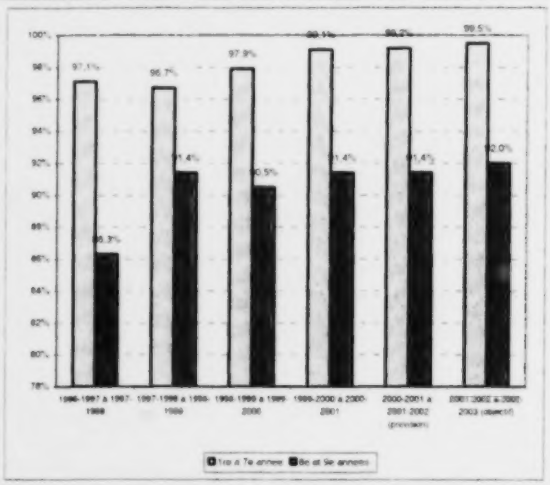

Apport du ministère

- L'Ontario s'engage à dispenser des programmes et des services d'éducation de qualité supérieure aux élèves de langue officielle minoritaire. Des études ont démontré que les élèves francophones ont de meilleures chances de réussite lorsqu'ils reçoivent un enseignement dans leur langue maternelle.
- Le ministère :
  - joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de politiques et de programmes qui répondent aux besoins éducatifs des élèves de langue française;
  - explique les exigences des politiques et des programmes aux conseils scolaires et veille à ce que ceux-ci les respectent;
  - accorde du financement aux conseils scolaires, notamment au titre de projets touchant le rendement des élèves, un facteur essentiel de rétention;
  - recueille et analyse des données sur la rétention et attire l'attention des intervenants sur ce sujet.

Que signifie le graphique?

- Ce graphique reflète la capacité du système d'éducation en langue française de l'Ontario de conserver ses élèves et de réduire au minimum leur passage au système de langue anglaise, selon l'effectif.
- Quelque 54 000 élèves de la 1re à la 8e année fréquentent des écoles de langue française.
- Les taux de rétention sont établis en comparant l'effectif total des élèves de la 1re à la 7e année et des élèves de 8e année d'une année donnée à l'effectif total de ces élèves l'année suivante, de la (2e à 8e année et 9e année). Le graphique montre :
  - pour la 1re à la 7e année, une hausse constante du taux de rétention sur quatre ans;
  - pour la 8e année, une hausse du taux de rétention la première année, sans changement significatif les autres années;
  - un taux de rétention plus faible en 8e et 9e année.

Source des données : Rapports de septembre des écoles, ministère de l'Éducation.

Engagements en 2002-2003

- Le taux de rétention des écoles élémentaires (1re à 7e année) augmentera pour s'établir à 99,5 pour 100.
- Le taux de rétention pour la 8e et la 9e année sera porté à 92 pour 100.

Objectif à long terme

- Le taux de rétention continuera de s'améliorer. [Le taux et l'échéancier seront établis en collaboration avec le Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française (CODELF).]

Nota :

- *Les pertes réelles d'effectif pendant une année donnée résultent de pertes importantes enregistrées pendant la période de transition. De 1999-2000 à 2000-2001, la perte réelle d'effectif a été de 400 élèves dans les écoles élémentaires et de 525 élèves de la 8e à la 9e année. Si cette perte demeurait constante, il en résulterait une perte totale d'effectif d'environ :*
  - *2 800 élèves pendant la période de transition de sept ans de la 1re à la 8e année;*
  - *2 100 élèves pendant la période de transition de quatre ans de la 8e à la 12e année, sans tenir compte des pertes ou gains subséquents de la 9e à la 12e année.*

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Excellence en enseignement

6.0 Compétences et connaissances du personnel enseignant mesurées au regard du pourcentage d'enseignantes et d'enseignants accrédités qui participent au Programme de perfectionnement professionnel

Pourcentage d'enseignantes et d'enseignants accrédités qui participent au Programme de perfectionnement professionnel

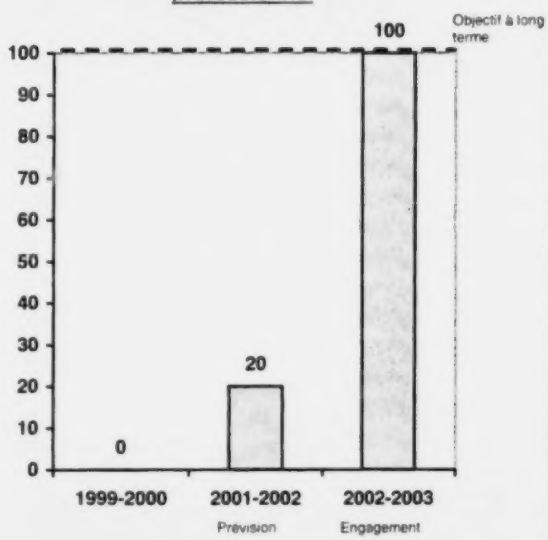

Apport du ministère

- Le ministère met en place progressivement un programme complet, annoncé en mai 2000, qui vise à favoriser l'excellence en enseignement. Ses trois principaux éléments sont le Programme de perfectionnement professionnel, l'évaluation du rendement et l'examen d'aptitude.
- Le ministère établit les politiques et le cadre législatif et réglementaire nécessaires pour mettre en oeuvre ces initiatives. En outre, il élabore et met en oeuvre des programmes, notamment en faisant appel à des fournisseurs de l'extérieur au besoin et en donnant des renseignements et de la formation aux intervenants.
- En juin 2001, une loi créant le Programme de perfectionnement professionnel a été adopté et a reçu la sanction royale, et des règlements ont été pris. La première cohorte de 40 000 enseignantes et enseignants accrédités a commencé le programme en septembre 2001, et le reste l'entreprendra en septembre 2002. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario administre le programme, approuve les fournisseurs et les cours, informe le personnel enseignant des exigences et veille à ce qu'il suive le programme, et rend des décisions concernant l'accréditation. Le ministère établit des politiques et fournit une aide financière, conformément à ses objectifs financiers.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre que d'ici la fin de 2002-2003, tous les enseignants et enseignantes accrédités (y compris les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation) auront commencé à répondre aux exigences du Programme de perfectionnement professionnel.
- Aux termes du Programme de perfectionnement professionnel, tous les enseignants et enseignantes accrédités de l'Ontario doivent réussir 14 cours de perfectionnement par cycle de cinq ans. Le personnel enseignant peut ainsi tenir à jour les compétences et connaissances nécessaires pour que les élèves aient un bon rendement.

Engagements en 2002-2003

- 100 pour 100 des enseignantes et enseignants accrédités (y compris les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation) participeront au Programme de perfectionnement professionnel.

Objectif à long terme

- Après 2002-2003, la totalité des enseignantes et enseignants accrédités participeront au Programme de perfectionnement professionnel, à l'exception des enseignantes et enseignants retraités ou soustraits à cette exigence en vertu d'un règlement.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Excellence en enseignement

7.0 Compétences et connaissances du personnel enseignant mesurées au regard du pourcentage de conseils scolaires qui ont mis en oeuvre l'évaluation du rendement du personnel enseignant

Pourcentage des conseils scolaires qui ont mis en oeuvre l'évaluation du rendement du personnel enseignant

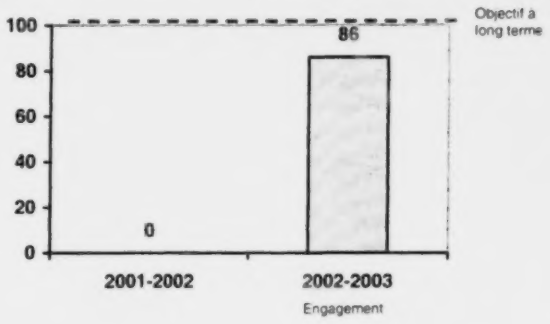

Apport du ministère

- Le ministère met en place progressivement un programme complet, annoncé en mai 2000, qui vise à favoriser l'excellence en enseignement.
- Ses trois principaux éléments sont le Programme de perfectionnement professionnel, l'évaluation du rendement et l'examen d'aptitude.
- Le ministère établit les politiques et le cadre législatif et réglementaire nécessaires pour mettre en oeuvre ces initiatives. En outre, il élabore et met en oeuvre des programmes, notamment en faisant appel à des fournisseurs de l'extérieur au besoin et en donnant des renseignements et de la formation aux intervenants.
- La *Loi de 2001 sur la qualité dans les salles de classe*, qui a été promulguée le 15 mars 2002 avec ses règlements d'application, représente le fondement législatif du système d'évaluation du personnel enseignant. Le ministère fournira de l'aide à la formation aux conseils scolaires et à la direction des écoles, qui sont responsables de son application, sous réserve des objectifs financiers établis.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre que d'ici la fin de 2002-2003, 86 pour 100 des conseils (62 sur 72) auront entrepris la mise en oeuvre du système d'évaluation du personnel enseignant. Le pourcentage d'enseignantes et d'enseignants évalués pendant la première année reposera sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui sont de nouveaux venus au conseil ou dans la profession. D'ici 2003-2004, la totalité des 72 conseils scolaires auront commencé à évaluer le rendement du personnel enseignant. Tout le personnel enseignant devra avoir été évalué au moins une fois d'ici la fin de l'année scolaire 2005-2006.
- Les cours de perfectionnement professionnel aideront le personnel enseignant à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour améliorer le rendement des élèves; le système d'évaluation du rendement, quant à lui, contribuera à l'application de ces compétences et connaissances dans la salle de classe et veillera à ce que tout le personnel soit évalué selon les mêmes critères, régulièrement et de façon uniforme dans toute la province.
  - Des intervenants clés comme l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les fournisseurs de cours de perfectionnement, les facultés d'éducation, les membres de la direction des écoles, les enseignantes et enseignants et leurs fédérations jouent un rôle important dans la réalisation de ces initiatives.

Source des données : Rapports des conseils aux équipes de mise en oeuvre.

Engagements en 2002-2003

- 86 pour 100 des conseils (62 sur 72) auront entrepris la mise en oeuvre.

Objectifs à long terme

- D'ici 2003-2004, 100 pour 100 des conseils auront entrepris la mise en oeuvre. Celle-ci sera surveillée par des équipes composées en partie de personnel du ministère.
- Envisager la possibilité de recueillir des données sur le rendement qui vont au-delà de la simple conformité.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Infrastructure financière et technique appropriée

8.0 Financement axé sur les besoins des élèves : Pourcentage des conseils scolaires qui respectent leurs objectifs concernant les enveloppes de financement : dépenses dans les salles de classe, éducation de l'enfance en difficulté, administration et installations destinées aux élèves

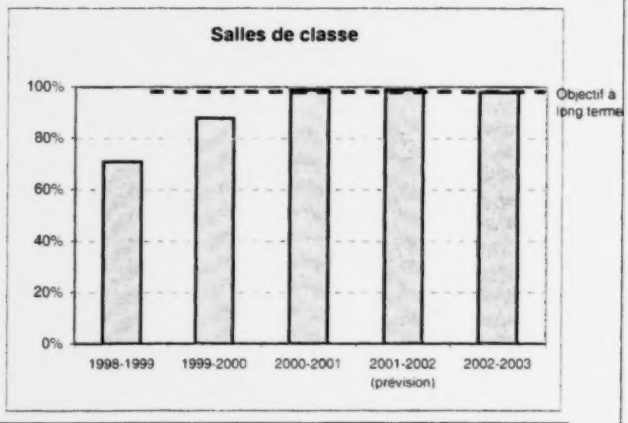

Remarque : Les graphiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté, l'administration et les installations destinées aux élèves sont à la page suivante.

Apport du ministère

- En 1998-1999, dans le cadre du financement axé sur les besoins des élèves, le ministère a établi des enveloppes de financement pour chaque conseil : dépenses dans les salles de classe, éducation de l'enfance en difficulté, administration et installations destinées aux élèves. Ces enveloppes ont été créées pour améliorer la qualité de l'éducation en réorientant vers la salle de classe des ressources affectées à l'administration.
- Reconnaissant que certains conseils avaient besoin de temps pour s'adapter aux normes de financement établies dans le nouveau modèle de financement, le ministère a collaboré avec ceux qui n'ont pas atteint les objectifs des deux premières années sans leur imposer de mesures punitives. En 2000-2001, le gouvernement a greffé au modèle de financement le montant pour les priorités locales, qui permet aux conseils d'affecter leurs ressources avec plus de souplesse.
- Le ministère a remis aux conseils scolaires une note de service énonçant les mesures qu'il prendra pour assurer leur respect des objectifs de financement pour l'année scolaire 2001-2002.

Que signifie le graphique?

- Le graphique ci-dessus montre que la conformité des conseils scolaires aux enveloppes de financement s'est améliorée considérablement depuis l'instauration du nouveau modèle de financement axé sur les besoins des élèves, en 1998-1999.
- En 1998-1999, 71 pour 100 des conseils scolaires respectaient leurs objectifs de dépenses dans les salles de classe. En 2000-2001, tous les conseils sauf un s'y conformaient.
- D'après les prévisions budgétaires de 2001-2002 des conseils scolaires, presque tous les conseils ont préparé et adopté un budget conforme aux quatre enveloppes pour l'année scolaire 2001-2002. Certains conseils ont mis deux ou trois ans à s'adapter aux nouvelles normes du modèle de financement.
- Les objectifs de dépenses sont établis par l'application de la formule de financement axée sur les besoins des élèves et varient selon le conseil en fonction des besoins locaux.

Source des données : Les données de 1998-1999 et 1999-2000 sont fondées sur les états financiers vérifiés des conseils scolaires. Le ministère a reçu et évalue actuellement les états financiers vérifiés de 2000-2001.

Engagements en 2002-2003

- 98 pour 100 des conseils respecteront les objectifs. Un plan d'action sera élaboré pour les conseils non conformes.

Objectif à long terme

- La totalité des conseils respecteront les objectifs.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Infrastructure financière et technique appropriée

8.0 Financement axé sur les besoins des élèves : Pourcentage des conseils scolaires qui respectent leurs objectifs concernant les enveloppes de financement : dépenses dans les salles de classe, éducation de l'enfance en difficulté, administration et installations destinées aux élèves (suite)

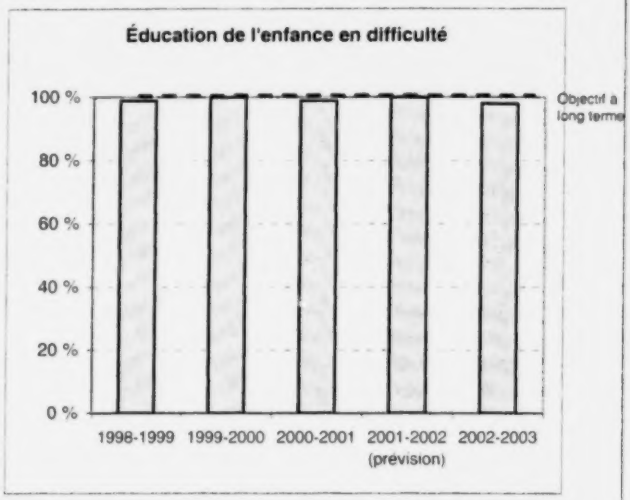

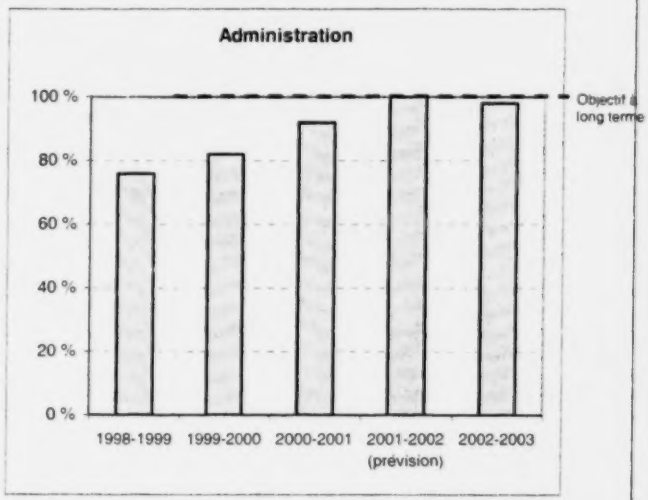

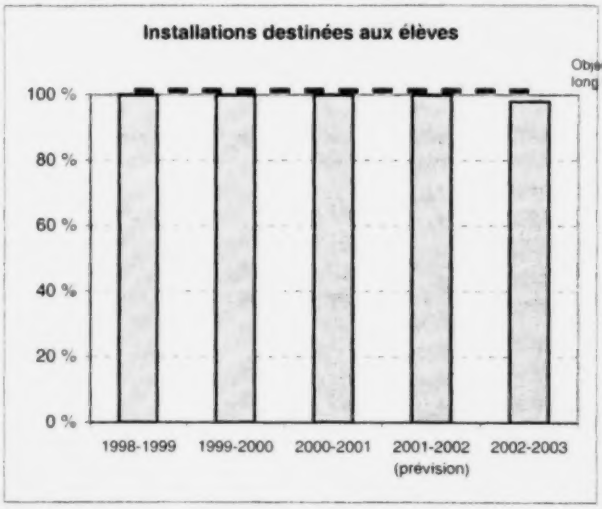

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage

9.0 Pourcentage des conseils scolaires ayant fait l'objet d'une vérification dont les plans d'enseignement individualisé (PEI) sont conformes aux normes

Pourcentage de conseils ayant fait l'objet d'une vérification qui respectent les normes du ministère concernant les PEI

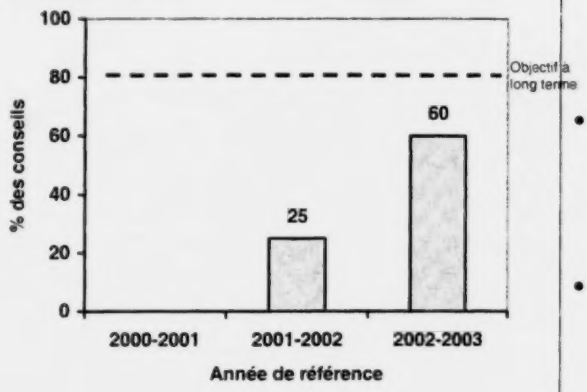

Apport du ministère

- Le ministère établit le curriculum et les normes relatives aux programmes d'enseignement, et veille au respect des normes en fournissant des ressources, de la formation et du soutien supplémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers.
- Le document de politique du ministère intitulé *Plan d'enseignement individualisé : Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en oeuvre* a été distribué aux conseils scolaires en septembre 2000. Des séances de formation et une formation ciblée ont été fournies par la suite.
- Le PEI définit les objectifs d'apprentissage particuliers de l'élève et décrit comment l'école y répondra par l'entremise de programmes et de services appropriés pour l'enfance en difficulté. Il précise également les méthodes qui permettront de suivre les progrès de l'élève. Le PEI représente un mécanisme important de communication avec les parents.
- En avril 2001, après avoir examiné des PEI de 25 conseils choisis au hasard en regard des normes, le ministère a apporté des améliorations et fourni des éclaircissements aux conseils scolaires au sujet des attentes.

Que signifie le graphique?

- D'après un examen des PEI mené en juin et juillet 2001, 25 pour 100 des conseils scolaires examinés ont fait preuve d'une connaissance suffisante des normes et ont démontré qu'ils avaient mis en place des mécanismes visant à assurer le respect des normes des PEI pendant l'année scolaire 2001-2002.
- Un autre examen prévu pour février et mars 2002 confirmera le taux de conformité de référence et fournira des données de base sur lesquelles le ministère se fondera pour s'assurer, lors des vérifications subséquentes, qu'il y a une amélioration continue.
- L'objectif préliminaire pour 2002-2003 consiste à faire en sorte que 60 pour 100 des conseils vérifiés respectent les normes relatives aux PEI; d'ici 2005-2006, cette proportion passera à 80 pour 100. (Ces objectifs pourraient être modifiés à la suite d'un examen qui aura lieu en février.)

Source des données : Les vérifications annuelles du ministère consistent actuellement à examiner un échantillon de PEI provenant de conseils scolaires choisis au hasard.

Engagements en 2002-2003

- 60 pour 100 des conseils ayant fait l'objet d'une vérification respecteront les normes relatives aux PEI.

Objectif à long terme

- 80 pour 100 des conseils ayant fait l'objet d'une vérification respecteront les normes relatives aux PEI d'ici 2005-2006. (Cet objectif à long terme pourrait être modifié à l'issue de futurs examens.)

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 428,9 millions de $*
Immobilisations brutes	15,0 millions de $
	1 725 employés

Éducation élémentaire et secondaire

Fonctionnement	8 408,5 millions de $***
Immobilisations brutes*****	15,0 millions de $
	1 500 employés

- politiques et exécution de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Fonctionnement	20,4 millions de $
	225 employés****

Remarques :
Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Selon la méthode comptable du CCSP.
* À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
**Comprend le personnel des écoles provinciales en date de février.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
*****Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels, ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 745,9 millions de $*
Immobilisations brutes	9,7 millions de $
	1 420 employés

Éducation élémentaire et secondaire

Fonctionnement	8 725,5 millions de $***
Immobilisations brutes*****	9,7 millions de $
	1 195 employés**

- politiques et exécution de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Fonctionnement	20,4 millions de $
	225 employés****

Remarques :
Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Selon la méthode comptable du CCSP.
* À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
** Comprend le personnel des écoles provinciales en date de mars.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
*****Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels, ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Curriculum, évaluations

Kit Rankin (anglais)
Tél. : 416 325-2576
Téléc. : 416 325-2575
Courriel : Kit.Rankin@edu.gov.on.ca

Ginette Plourde (français)
Tél. : 416 327-9072
Téléc. : 416 325-2156
Courriel : Ginette.Plourde@edu.gov.on.ca

Sécurité dans les écoles

Marie-Lison Fougère
Tél. : 416 325-7645
Téléc. : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Financement de l'éducation

Peter Gooch
Tél. : 416 325-2828
Téléc. : 416 325-6370
Courriel : Peter.Gooch@edu.gov.on.ca

Éducation de l'enfance en difficulté

Alex Bezzina
Tél. : 416 314-5685
Téléc. : 416 314-0637
Courriel : Alex.Bezzina@edu.gov.on.ca

Réforme des écoles secondaires

Grant Clarke
Tél. : 416 325-2518
Téléc. : 416 325-2552
Courriel : Grant.Clarke@edu.gov.on.ca

Conseils d'école

Marie-Lison Fougère
Tél. : 416 325-7645
Téléc. : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Bureau des politiques et des programmes en matière d'enseignement

Aryeh Gitterman
Tél. : 416 325-2390
Téléc. : 416 325-7019
Courriel : Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca

Lecture et mathématiques au primaire

Marie-Lison Fougère
Tél. : 416 325-7645
Téléc. : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

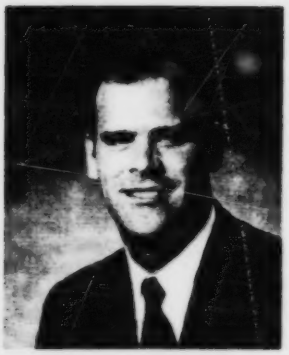

L'hon. John Baird

À titre de ministre de l'Énergie, j'ai le plaisir de présenter notre plan d'activités pour 2002-2003. Ce plan passe en revue les nombreuses réalisations du ministère au cours de l'exercice écoulé et précise nos engagements pour le nouvel exercice. Notre engagement premier consiste à faire en sorte que le secteur de l'énergie soit sécuritaire, fiable, abordable et viable sur le plan environnemental.

Les marchés de l'électricité du gros et du détail sont soumis à la concurrence depuis le 1er mai 2002. Pour la première fois, les Ontariennes et Ontariens ont eu l'occasion de décider comment et auprès de qui ils souhaitent acheter leur électricité.

La concurrence aidera à fournir aux Ontariennes et Ontariens une source d'électricité sécuritaire et fiable et contribuera à ce que les tarifs des consommateurs demeurent abordables à long terme.

Il était nécessaire de modifier le secteur de l'électricité de l'Ontario. Nous avons hérité, de l'ancienne société Ontario Hydro, de dettes et d'éléments de passif d'une valeur de 38 milliards de dollars, ce qui représente environ 3 000 $ pour chaque homme, femme et enfant de la province. En ouvrant le marché et en invitant la participation minoritaire d'un partenaire stratégique à Hydro One, notre gouvernement instaure la discipline et la responsabilisation du secteur privé, rembourse la dette et procure des capitaux pour des améliorations de l'infrastructure des réseaux de transport et de distribution.

En apportant ces modifications, nous ouvrons également la voie à l'innovation future. Diverses initiatives planifiées et en cours dans le domaine de la production d'électricité témoignent de la vigueur et de la croissance du marché de l'électricité de l'Ontario. Des entrepreneurs s'emploient à élaborer des systèmes ayant recours à des sources d'énergie de remplacement, dont le gaz naturel et l'énergie éolienne. Ces initiatives et d'autres projets contribueront à assurer le maintien de la croissance économique de l'Ontario.

Le ministère a également accompli des réalisations considérables en matière de protection de l'environnement, notamment en aidant le ministère de l'Environnement à établir de nouveaux plafonds d'émissions stricts pour les producteurs d'électricité et à élaborer un système d'échange de droits d'émission. De plus, les consommateurs d'électricité peuvent maintenant choisir d'acheter de l'énergie de source écologique.

Notre gouvernement a proposé l'établissement d'un comité omnipartite de l'Assemblée législative afin de se pencher sur le recours aux carburants de remplacement. Nous prévoyons publier d'ici la fin de l'exercice un rapport d'étape relativement à l'étude des recommandations du comité.

Nous continuerons d'effectuer une surveillance étroite et efficace à l'égard de la réglementation, avec un souci constant de la protection du consommateur.

Le ministre de l'Énergie,

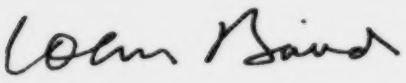

John Baird

Objectifs généraux du ministère

Un approvisionnement en énergie sécuritaire, fiable et au plus faible coût possible est déterminant pour la poursuite de la croissance économique et pour la qualité de vie de la province. Le ministère fait la promotion du développement des marchés énergétiques rentables. Parmi les avantages offerts par les nouvelles structures de gestion, citons des tarifs concurrentiels pour les consommateurs, la possibilité de choisir son fournisseur d'électricité, un nombre accru de possibilités d'investissement dans la production et la vente au détail d'électricité, l'augmentation de la création d'emplois et l'assainissement de l'air.

Grâce au travail soutenu de la Commission de l'énergie de l'Ontario, le ministère s'est engagé à ce que le système réglementaire soit efficace tant pour le gaz naturel que l'électricité, afin d'uniformiser les règles du jeu pour les sources d'énergie en concurrence dans l'économie de l'Ontario. La Commission continuera d'atteindre l'objectif prioritaire du gouvernement, soit la protection des consommateurs, et elle y parviendra en appliquant ses codes de conduite et ses processus de règlement des plaintes. Le ministère s'assurera que le mandat de la Commission est à jour et que celle-ci dispose des ressources et des outils appropriés pour assumer ses responsabilités avec efficacité et efficience.

Un approvisionnement énergétique fiable, abordable et durable est vital pour la qualité de vie et le bien-être des Ontariennes et Ontariens ainsi que pour les générations futures. Nous continuerons de jouer un rôle important pour faire de notre province un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever ses enfants.

Activités de base

Le ministère fait la promotion du développement de marchés énergétiques rentables qui fournissent une source d'énergie sécuritaire, abordable, fiable, sûre et durable. Les secteurs d'activité des programmes sont l'élaboration et la gestion de la politique énergétique et les organismes réglementaires indépendants.

Élaboration et gestion de la politique énergétique

Le ministère a la responsabilité de définir le cadre de travail de la politique énergétique de l'Ontario, en accord avec les grands objectifs politiques de la province. Par exemple, le ministère établit une politique énergétique dans le cadre de laquelle la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) réglemente les secteurs du gaz naturel et de l'électricité et délivre les permis requis. De même, le ministère travaille étroitement avec Hydro One et Ontario Power Generation pour veiller à l'application des politiques du gouvernement. En élaborant le cadre de travail de la politique de l'énergie, le ministère établit un consensus avec une large gamme d'intervenants dans les secteurs économiques de l'électricité, du gaz naturel et du pétrole.

Le ministère a la responsabilité première d'élaborer les approches structurales, législatives et réglementaires nécessaires à la restructuration du réseau électrique de l'Ontario. La *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* fournit un cadre de travail législatif pour mettre fin au monopole d'Ontario Hydro et pour permettre l'introduction de la concurrence dans les marchés de la production et de la vente au détail de l'électricité en Ontario.

Une priorité clé, compte tenu des accords commerciaux internationaux et interprovinciaux, est d'assurer la sûreté, la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Ontario. Le ministère collabore avec Mesures d'urgence Ontario et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) pour faire en sorte que l'approvisionnement énergétique de la province puisse être rétabli rapidement à la suite de perturbations éventuelles. Le ministère encourage également le développement de technologies efficaces sur le plan énergétique et les technologies utilisant les sources d'énergie de remplacement pour diminuer les répercussions environnementales de l'utilisation de l'énergie.

Organismes réglementaires indépendants

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme réglementaire responsable de la surveillance du secteur de l'énergie de l'Ontario par la

délivrance de permis, l'établissement et l'application de codes et de lignes directrices et, dans les cas appropriés, l'établissement de tarifs pour les services d'énergie. La Commission régit les entreprises de gaz naturel et d'électricité et fournit des permis à la SIGMÉ, aux agents de commercialisation de gaz naturel et aux participants du marché de l'électricité, tel que l'autorise la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie.* La Loi énonce le mandat élargi de la Commission dans le contexte d'un marché de l'électricité concurrentiel et fournit une plus grande souplesse en matière de réglementation des services de gaz naturel. La Commission joue un rôle clé dans la protection des consommateurs en mettant en oeuvre des codes de conduite et des processus efficaces de règlement des plaintes.

La SIGMÉ régit le marché de gros de l'électricité en établissant les règles du marché et en servant de carrefour pour les soumissions, les offres et les paiements. Elle gère également le réseau de transport pour assurer l'accès aux sources d'énergie et un approvisionnement fiable et sécuritaire.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence

En décembre 2001, le gouvernement a annoncé que les marchés de l'électricité du gros et du détail seraient soumis à la concurrence à compter du 1er mai 2002. Les objectifs du gouvernement consistaient à :

1. protéger les consommateurs et leur offrir un choix accru;
2. assurer un approvisionnement fiable en électricité sécuritaire et abordable;
3. protéger notre environnement.

La décision finale concernant l'ouverture du marché a suivi des préparations et des vérifications exhaustives entreprises durant l'exercice et a été prise, en partie, sur la foi des recommandations provenant de deux organismes de réglementation des marchés, la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La SIGMÉ, qui régit le marché de gros, a confirmé que les critères clés du marché de gros ont été atteints, soit la suffisance de l'approvisionnement en électricité, la fiabilité continue du réseau, la prudence et les compétences techniques des intervenants du marché et la capacité du marché de fonctionner efficacement, en accord avec les règles du marché. Dans le même ordre d'idées, la Commission a indiqué qu'elle s'attendait à ce qu'un nombre suffisant de distributeurs qui acheminent l'électricité aux foyers et aux entreprises seraient prêts pour le nouveau marché de détail. Cette évaluation reposait sur un processus d'autocertification de la disponibilité opérationnelle par les distributeurs et la vérification de la fonctionnalité et de la viabilité de l'organisation du marché.

Le ministère a soutenu une transition sans heurts vers un marché concurrentiel de l'électricité en utilisant tout au long de l'exercice divers moyens pour sensibiliser les consommateurs, notamment :

- centre d'appels gouvernemental au sujet de l'électricité qui a répondu à plus de 22 000 demandes de renseignements depuis février 2000;
- distribution de près de 1,5 million de dépliants et fourniture de près de 11 millions d'encarts que les services électriques ont distribués avec leurs factures;
- consultations ouvertes auprès des groupes communautaires et des chambres de commerce;

- supplément de plusieurs pages sur la restructuration du secteur de l'électricité paru dans huit des plus grands quotidiens de la province;
- publicités à la télévision et dans les journaux;
- mise à jour continue des renseignements sur le site Internet du ministère.

Augmentation de la concurrence dans la production de l'électricité

Afin d'augmenter la concurrence dans le domaine de la production d'électricité, Ontario Power Generation (OPG) doit se départir du contrôle d'une capacité de production fossile et hydroélectrique de 4 000 mégawatts (MW), laquelle sert à établir les prix, dans les 42 mois suivant l'ouverture du marché, et doit réduire la capacité de sa part de marché de 35 pour 100 dans les 10 années suivant l'ouverture du marché. Jusqu'à maintenant, OPG a vendu à Brascan Corporation quatre centrales hydroélectriques du système de la rivière Mississagi dans le Nord de l'Ontario, ce qui représente une capacité de pointe de 500 MW. L'entreprise a également loué la centrale nucléaire de Bruce (3 000 MW) à Bruce Power.

Rendement énergétique

L'incitation à l'utilisation efficace de l'énergie est une priorité clé. La *Loi sur le rendement énergétique*, adoptée en 1988, était la première loi en son genre au Canada. Un nouveau règlement aux termes de cette loi a été promulgué en février 2002. Il y a maintenant 54 produits dont les normes de rendement énergétique minimal sont énoncées aux termes de la Loi.

Les économies d'énergies réalisées par les consommateurs de l'Ontario en raison des normes de rendement énergétique minimal sont estimées cette année à 10,5 pétajoules (le préfixe péta signifie 10 exposant 15, et le joule est une unité de mesure d'énergie). En tout, on estime que les économies reliées à l'énergie s'élèvent à 250 millions de dollars. Au cours des 13 dernières années, soit depuis que la *Loi sur le rendement énergétique* a été promulguée, les économies réalisées uniquement en énergie équivalent à la consommation d'une année complète des villes de London et Windsor.

Le résultat des efforts du ministère au cours de l'exercice écoulé, dans toutes ses activités, a été d'assurer que le secteur de l'énergie est en mesure d'approvisionner la province en énergie sécuritaire, abordable, fiable, sécuritaire et viable sur le plan environnemental.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Protection des consommateurs

La réglementation du secteur de l'énergie en Ontario a pour but de protéger les intérêts des consommateurs et cette responsabilité sera d'une importance critique dans un marché de l'énergie concurrentiel. Le ministère continuera de fournir une direction en matière de politique à la Commission de l'énergie de l'Ontario afin de faire en sorte que le système réglementaire protège les consommateurs tout en demeurant flexible, en offrant des mesures incitatives pour améliorer le rendement et en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire.

La *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* protège les consommateurs de plusieurs façons, notamment en établissant une *Charte des droits des consommateurs d'énergie*. La Loi requiert une période de réaffirmation de 30 jours pour les contrats. La Loi impose également des restrictions aux « options de renouvellement sans intervention ». En vertu de cette loi, le gouvernement détient l'autorité nécessaire pour élaborer des règlements visant à définir les « pratiques déloyales » et pour imposer quels renseignements doivent apparaître dans les contrats. Le ministère veillera à ce que les directions législatives et réglementaires appropriées soient fournies afin d'assurer un marché de l'énergie équitable et efficace.

Restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario

L'objectif du gouvernement consiste à ce que d'ici 10 ans, l'Ontario possède l'économie la plus performante et offre la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord. L'ouverture de notre marché de l'électricité à la compétition est une étape cruciale pour atteindre cet objectif.

Le ministère soutiendra les efforts du gouvernement pour continuer à restructurer le secteur de l'électricité de l'Ontario, notamment en élaborant des plans pour établir un partenariat stratégique d'intérêts de tiers dans Hydro One Inc., l'entreprise de transport d'électricité de la province. Les objectifs du gouvernement demeurent :

1) d'assurer un approvisionnement énergétique fiable et efficace dans un marché concurrentiel;
2) de fournir le capital nécessaire aux améliorations de l'infrastructure des réseaux de transport et de distribution en Ontario;

3) d'amener la discipline du marché à Hydro One et d'éliminer la dette restante;
4) de protéger les consommateurs et l'environnement.

En restructurant le système, le gouvernement ouvre également la voie de l'innovation et de la mise au point de nouvelles sources d'approvisionnement.

TransAlta construit actuellement une centrale de cogénération ultraefficace de 500 MW à Sarnia, dont l'entrée en service est prévue pour le 1er trimestre de 2003. Les travaux de construction du projet Brighton Beach, une centrale au gaz à cycle combiné de 580 MW à laquelle participent ATCO, OPG et Coral Energy, ont commencé près de Windsor. Bruce Power prévoit relancer deux unités à la centrale nucléaire de Bruce et ajouter une capacité de production de 1 500 MW au système. On prévoit que la première unité sera remise en service en avril 2003. OPG s'attend à pouvoir entreprendre la mise en service de la première unité (500 MW) de sa centrale nucléaire A de Pickering au premier trimestre de 2003. Bruce Power et son partenaire Ontario Power Generation ont annoncé une coentreprise pour construire un parc d'éoliennes de 9 MW près de Kincardine. L'entrée en service du parc d'éoliennes Huron, le premier en Ontario, est prévue pour la fin de 2002.

Le ministère encouragera le recours à de nouvelles sources d'approvisionnement, particulièrement les occasions de production d'énergie de remplacement.

Rendement énergétique et sources d'énergie de remplacement

Dans un marché de l'énergie concurrentiel, les consommateurs pourront choisir des sources d'énergie plus propres. Le gouvernement a ordonné aux sociétés de distribution locales et aux détaillants de divulguer à leurs consommateurs leurs sources de production d'électricité. Cela aidera les consommateurs à prendre des décisions éclairées et à évaluer les offres en concurrence. Au cours de l'exercice, le ministère élaborera la prochaine phase de son programme d'étiquetage environnemental qui fournira aux consommateurs des renseignements sur la provenance et les émissions de diverses sources d'électricité.

Le gouvernement continuera de travailler avec les intervenants afin d'établir et de mettre à jour des normes de rendement énergétique pour les appareils ménagers et d'autres appareils consommant de l'énergie. De plus, le ministère s'est engagé à travailler avec les intervenants du secteur de l'énergie dans le but de réduire l'incidence environnementale de la production et de la consommation de l'énergie, tout en réduisant au

minimum les répercussions financières pour les consommateurs et pour la position concurrentielle de l'Ontario.

Sécurité énergétique, fiabilité et intervention d'urgence

Le ministère continuera de collaborer avec les autres ministères et les participants du marché de l'énergie de manière à assurer la sécurité et la fiabilité continues du système énergétique de l'Ontario. Le ministère jouera un rôle actif dans la surveillance des initiatives d'évaluation de l'approvisionnement entreprises par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et en élaborant des partenariats avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et d'autres organismes fédéraux pour faire en sorte que l'industrie nucléaire ontarienne soit économiquement saine, forte et sécuritaire. Le ministère s'est engagé à fournir coordination et assistance en matière d'urgence énergétique découlant de circonstances menant à des pénuries ou à des pannes, et continuera à travailler avec la SIGMÉ et Mesures d'urgence Ontario à cet égard.

Combustibles fossiles – Gaz naturel, essence

Le ministère continuera de jouer un rôle actif lors des instances de l'Office national de l'énergie relativement aux redevances et aux structures de service des pipelines interprovinciaux. Ces instances peuvent avoir des répercussions importantes pour les consommateurs de l'Ontario, car ils paient actuellement 1 milliard de dollars annuellement en redevances et frais pour les pipelines, qui sont de compétence fédérale. Le ministère participera également à un processus national d'examen de la réglementation des pipelines dans le but d'encourager une plus grande harmonisation entre les compétences. Le ministère participera à des instances de l'Office national de l'énergie ouvertes par le Nouveau-Brunswick afin d'examiner les conditions relatives à l'accès canadien au gaz canadien.

Le ministère continuera de jouer son rôle clé en fournissant des renseignements sur les prix de l'essence à l'échelle de l'Ontario à une large gamme d'intervenants, y compris les compagnies pétrolières individuelles, les associations industrielles, les autres gouvernements, le public et les médias.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Élaboration et gestion de la politique énergétique

Résultat : Les marchés de l'énergie sont soumis à la concurrence et fournissent aux Ontariennes et Ontariens des sources d'énergie sécuritaires et viables.

1. Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.

Pourcentage des consommateurs ayant accès aux tarifs concurrentiels

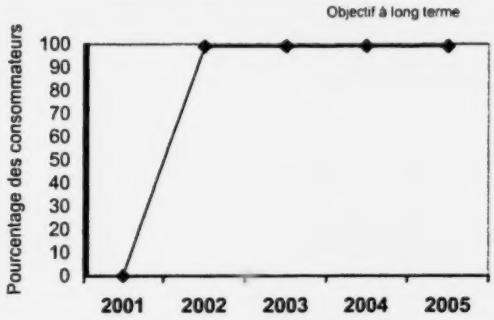

Apport du ministère

- Ces deux dernières années, le ministère a coordonné les préparatifs de la capacité opérationnelle du marché conjointement avec la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et la Commission de l'énergie de l'Ontario.
- Des mesures législatives ont été adoptées en octobre 1998. L'an dernier de nombreux règlements ont été rédigés (par exemple, des règlements qui élargissent le transfert des exemptions fiscales; huit règlements relevant de la *Loi de 1998 sur l'électricité*; cinq de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'annexe F de la *Loi de 2001 sur l'efficience du gouvernement*).
- Les règles pour l'exploitation du marché ont été élaborées, la commercialisation et la rationalisation du réseau de distribution locale ont eu lieu et se poursuivent. Toutes ces activités ont contribué au résultat désiré, soit l'ouverture du marché.

Que signifie le graphique?

- Les objectifs à court et à long terme sont les suivants : la totalité des consommateurs au détail « admissibles » ou environ 99 pour 100 de tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario doivent avoir accès aux prix concurrentiels. Le terme « admissible » renvoie au fait que les consommateurs desservis par des producteurs indépendants n'auront pas accès aux prix concurrentiels, puisque les services desservant leur collectivité ont choisi de ne pas participer au marché administré par la SIGMÉ. Le nombre de ces consommateurs s'élève à environ 30 000, soit environ un pour cent de tous les consommateurs desservis par les sociétés de distribution locales. Les principaux producteurs indépendants sont Granite Power et Cornwall Electric dans l'Est de l'Ontario, Great Lakes Power qui dessert des parties du Nord de l'Ontario près de Sault Ste. Marie et Canadian Niagara Power qui dessert Fort Erie.

Engagements en 2002-2003

1.1. Le marché a été ouvert le 1er mai 2002.
1.2. La totalité des consommateurs admissibles ont un accès soutenu aux prix concurrentiels du marché.
1.3. Les questions surgissant après l'ouverture du marché sont gérées et un niveau de sensibilisation globale du public de 85 pour 100 est atteint lors de l'ouverture du marché.

Objectifs à long terme

- Les questions surgissant après l'ouverture du marché sont gérées et la totalité des consommateurs admissibles ont un accès soutenu aux prix concurrentiels du marché.

Activité de base : Élaboration et gestion de la politique énergétique

Résultat : On fait la promotion d'une industrie de l'énergie viable sur le plan environnemental.
2. Conservation et emploi efficace de l'énergie.

Économies d'énergies provenant du resserrement des normes de rendement

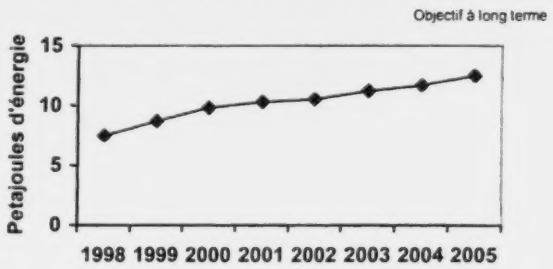

Apport du ministère

- La *Loi sur le rendement énergétique* prescrit des normes de rendement énergétique minimales pour certains appareils ménagers et produits vendus en Ontario. En 2001-2002, des ébauches de règlements ont été rédigées, lesquels proposent d'ajouter 3 produits aux 51 produits et appareils devant respecter des normes de consommation énergétique. Ces produits sont les suivants : les sécheuses au gaz, les chauffe-piscine au gaz et les enseignes de sorties de secours. De plus, les règlements proposés visant à rendre plus sévères les normes de 12 produits déjà réglementés (comme les climatiseurs individuels et les ballasts de lampes fluorescentes) ont été rédigés et doivent entrer en vigueur entre 2002 et 2005, permettant ainsi une économie de consommation d'énergie de 10 à 20 pour 100.

Que signifie le graphique?

- Les économies d'énergie sont fondées sur les économies d'énergies cumulatives annuelles provenant des 51 catégories de produits et d'appareils vendus en Ontario et faisant l'objet d'un rendement énergétique minimal réglementé. Les estimations sont basées sur la combinaison des économies d'énergie pour chacune des catégories de produits réglementés. Le calcul utilise des chiffres de ventes annuels ainsi que la consommation énergétique des unités avant et après la réglementation.

Engagements en 2002-2003

2. 1. Atteindre l'objectif pour 2002 de 10,5 pétajoules.

Objectifs à long terme

- Énergie économisée par les consommateurs grâce à l'utilisation accrue de produits éconergétiques :
  2002 : 10,5 pétajoules
  2003 : 11,2 pétajoules
  2004 : 11,7 pétajoules
  2005 : 12,5 pétajoules

Remarque : le préfixe péta signifie 10 exposant 15, et le joule est une unité de mesure d'énergie.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère de l'Énergie	
Fonctionnement	132,0 millions de $
Immobilisations brutes**	39,0 millions de $
	195 employés

Administration interne	
Fonctionnement	6,0 millions de $
Immobilisations brutes**	
	40 employés

Élaboration et gestion de la politique énergétique	
Fonctionnement	126,0 millions de $
Immobilisations brutes**	39,0 millions de $
	155 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*** L'activité de base Élaboration et gestion de la politique énergétique comprend la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Énergie	
Fonctionnement	119,0 millions de $
Immobilisations brutes**	69,0 millions de $
	195 employés

Administration interne	
Fonctionnement	6,7 millions de $
Immobilisations brutes**	
	40 employés

Élaboration et gestion de la politique énergétique* **	
Fonctionnement	112,3 millions de $
Immobilisations brutes**	69,0 millions de $
	155 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*** L'activité de base Élaboration et gestion de la politique énergétique comprend la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau du ministre

Édifice Hearst, 4e étage, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 2E1
Tél. : 416 327-6758
Téléc. : 416 314-6754
Courriel : write2us@energy.gov.on.ca

Division de l'énergie

Judy Hubert, sous-ministre adjointe
880, rue Bay, 3e étage
Toronto (Ontario) M7A 2C1
Tél. : 416 314-6190
Téléc. : 416 314-6224
Courriel : Judy.Hubert@energy.gov.on.ca

Commission de l'énergie de l'Ontario

Jay Young, directeur général
2300, rue Yonge, bureau 2601
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Tél. : 416 440-8135
Téléc. : 416 440-7656
Courriel : Jay.Young@oeb.gov.on.ca

Division des services ministériels et de la planification des activités

Nancy Whynot, directrice de la planification opérationnelle et fiscale
880, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M7A 2C1
Tél. : 416 314-3309
Téléc. : 416 314-3354
Courriel : Nancy.Whynot@energy.gov.on.ca

Direction des communications

Kaili Sermat-Harding, directeur
Édifice Hearst, 4e étage, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 2E7
Tél. : 416 327-5555
Téléc. : 416 326-3947
Courriel : Kaili.Sermat-Harding@energy.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ENTREPRISE, DES DÉBOUCHÉS ET DE L'INNOVATION

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon.
James M. Flaherty

Nous avons commencé l'année forts d'un nouveau mandat, d'un nouveau nom et d'une détermination renouvelée pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois en Ontario. Le nouveau ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation rassemble sous un même toit le développement économique, le commerce intérieur et international, l'industrie ainsi que les sciences et la technologie.

L'ajout du portefeuille des sciences et de la technologie nous donne une pierre angulaire solide pour articuler notre approche de développement économique en trois volets, soit la création d'une culture de l'innovation, la promotion des investissements et l'accroissement de nos exportations sur les marchés étrangers.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez constater comment ces trois composantes guident les activités de nos quatre divisions et créent une vision d'avenir homogène et intégrée de la croissance et de la prospérité.

Nous sommes un catalyseur d'innovation en Ontario grâce à nos partenariats de financement de la recherche-développement, à nos services consultatifs visant à favoriser l'expansion des PME et à nos programmes ayant pour but d'encourager les jeunes à envisager une carrière scientifique ou à lancer leur propre entreprise.

Nous tentons d'attirer des investissements en présentant l'Ontario comme un lieu privilégié pour les affaires, en aidant les économies régionales à planifier et à investir de façon stratégique pour l'avenir et en investissant dans la plus grande ressource de notre province – les Ontariennes et Ontariens – au moyen de partenariats stratégiques de perfectionnement des compétences.

Enfin, nous travaillons en étroite collaboration avec les entrepreneurs, les associations de gens d'affaires et d'autres partenaires pour trouver davantage de débouchés à nos exportations, qui représentent plus de 50 pour 100 du produit intérieur brut de l'Ontario.

Au cours du premier trimestre, nous n'avons pas tardé à mettre en oeuvre les principales mesures prévues par notre approche. Nous avons élaboré un Plan d'action pour le secteur automobile, de concert avec des partenaires de l'industrie, dans le but d'attirer davantage d'investissements et de créer des emplois dans ce secteur d'activité vital de l'économie ontarienne. Nous avons rencontré des dirigeants politiques et des chefs d'entreprise du Michigan pour discuter des possibilités économiques entre les deux régions frontalières. En juin, le premier ministre Ernie Eves a annoncé le

lancement de la Stratégie de biotechnologie, une initiative innovatrice dotée d'un budget de 51 millions de dollars qui réunira chercheurs et entrepreneurs dans le but de mettre l'Ontario à l'avant-scène de ce secteur en forte expansion.

Il s'agit là des principaux jalons qui aideront l'Ontario à atteindre une qualité et un niveau de vie plus élevés. Il reste encore toutefois beaucoup à faire. Je me réjouis de continuer à travailler aux côtés de mon ministre associé, l'honorable David Turnbull, des chefs de file du monde des affaires, du secteur de l'innovation et des collectivités des quatre coins de la province afin de favoriser la croissance économique et la création d'emplois en Ontario et d'assurer un avenir financièrement viable à nos enfants.

Le ministre de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation,

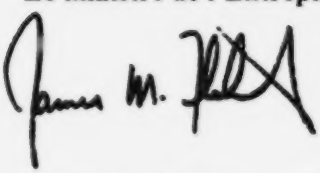

James M. Flaherty

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation vise à créer une province prospère qui compte des entreprises concurrentielles et offre des débouchés aux générations actuelles et futures.

Le ministère a pour mandat de favoriser un climat propice à la concurrence et une économie prospère. Dans le cadre de son mandat, le ministère fait la promotion de l'innovation, de la croissance économique et de la création d'emplois.

Activités de base

Les activités de base du ministère sont les suivantes :

- compétitivité et développement des entreprises;
- développement des investissements;
- développement du commerce;
- sciences et technologie.

Par ses activités touchant la **compétitivité et le développement des entreprises**, le ministère contribue à l'établissement d'un contexte commercial favorable à la croissance économique et à la création d'emplois en :

- favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat;
- gérant les liens établis entre des groupes d'entreprises et divers secteurs;
- encourageant l'élimination des obstacles aux activités commerciales, notamment les formalités administratives qui nuisent à l'emploi et les lacunes dans l'infrastructure commerciale;
- fournissant des conseils sur les questions intéressant les entreprises et sur la politique de développement économique;
- fournissant des conseils aux petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance pour les aider à obtenir les ressources dont elles ont besoin pour être concurrentielles et accroître leur chiffre d'affaires.

Les initiatives de **développement des investissements** ont pour but de convaincre les décideurs en matière d'investissements que la province est l'endroit tout indiqué pour investir. À cette fin, nous faisons de la publicité ou de la promotion, nous suivons diverses pistes et nous offrons des services aux investisseurs. Le programme Promotion Ontario est un élément essentiel des objectifs généraux du ministère en vue de promouvoir les avantages concurrentiels de l'Ontario, au pays comme à l'étranger, et d'attirer et de conserver les investissements.

Par l'entremise de ses programmes de **développement du commerce**, le ministère et son principal organisme de promotion du commerce, Ontario Export inc., coordonnent les activités visant à :

- aider les exportateurs ontariens à trouver de nouveaux clients et à se tailler une place sur les marchés étrangers;

- fournir des services d'éducation et des conseils en matière d'exportation, des renseignements sur les marchés ainsi que des services de soutien;
- établir des partenariats avec des organismes des secteurs privé et public dans le domaine de l'exportation;
- mettre en valeur les produits et services de l'Ontario, au pays et à l'étranger;
- souligner les succès de l'Ontario dans le domaine de l'exportation.

Le ministère assure également l'orientation et la coordination des activités et programmes liés aux **sciences et à la technologie** au sein du gouvernement, ainsi que l'élaboration de stratégies visant à cultiver l'innovation dans l'économie ontarienne en :

- investissant dans la recherche, en resserrant les liens dans le cadre du processus d'innovation et en encourageant la formation de personnel hautement qualifié pour les sociétés ontariennes;
- aidant les groupements technologiques prometteurs à devenir des chefs de file mondiaux et en encourageant les entreprises ontariennes à adopter les nouvelles technologies essentielles à leur pleine participation à l'économie axée sur le savoir;
- collaborant avec nos partenaires pour faire comprendre à la population ontarienne, et plus particulièrement aux jeunes, la valeur de l'innovation de façon à pouvoir participer à l'économie axée sur le savoir et profiter des retombées de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Soutien à la compétitivité et au développement des entreprises

Les événements de l'année dernière ont posé un certain nombre de défis économiques pour l'Ontario, dont plusieurs sont liés au ralentissement économique mondial et à la tragédie du 11 septembre 2001. Pour relever ces défis et faire face aux autres enjeux ayant une incidence sur la compétitivité, la croissance et la création d'emplois en Ontario, nous avons joint nos efforts à ceux d'entreprises et d'organismes des secteurs public et privé à l'échelle provinciale, nationale et internationale en vue de tenter de trouver des solutions novatrices.

Nous avons appuyé la formation du Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, dont le rapport devrait être rendu public à l'automne 2002.

Nous avons collaboré avec nos partenaires pour trouver une solution aux problèmes dans le secteur automobile, notamment la congestion aux passages frontaliers et la capacité de ce marché à l'échelle mondiale.

Nous avons coordonné le sommet New York-Ontario qui a réuni le premier ministre de l'Ontario, le gouverneur de l'État de New York et plus de 400 gens d'affaires des deux territoires pour discuter des moyens de renforcer les liens économiques. Cet événement fut un franc succès : l'Ontario et New York ont signé un protocole d'entente pour accroître la coopération bilatérale dans les secteurs du tourisme, du transport, de l'énergie, et des sciences et de la technologie.

Nous avons appuyé les consultations sur la compétitivité avec les secteurs de la construction et des produits chimiques ainsi qu'avec des investisseurs providentiels sur les questions d'accès au capital, une initiative parrainée par l'ancien adjoint parlementaire Ted Chudleigh. Plus de 50 réunions ont rassemblé des intervenants clés, dont plus de 100 chefs d'entreprise. Le rapport *Des industries ontariennes compétitives sur le marché international*, remis en janvier 2002 à l'ancien ministre Bob Runciman, recommandait d'accroître la concurrence dans ces secteurs. Ces recommandations sont en train de se concrétiser.

Le Bureau du développement économique urbain, qui appuie les efforts de consolidation des sept plus grands centres urbains de l'Ontario, a fait avancer les initiatives touchant les regroupements dans le secteur de la recherche et de la technologie, comme le parc scientifique et technologique de Waterloo.

Le Fonds pour les projets de démonstration visant la prospérité, qui appuie les partenariats locaux de petite envergure novateurs, a soutenu 13 projets en 2001-2002, dont Spadina Bus, une association d'entreprises de la nouvelle économie situées dans l'arrondissement King-Spadina au centre-ville de Toronto. Ce regroupement contribue à transformer ce quartier industriel en un centre névralgique du commerce électronique, amenant dans son sillon une variété de personnes talentueuses, de capitaux et de services.

Nous avons continué, par l'entremise de l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques » (ICS), à aider l'industrie et le secteur de l'éducation à former une main-d'oeuvre qualifiée, pivot d'un avenir économique prometteur en Ontario. Jusqu'à maintenant, 288,7 millions de dollars ont été engagés dans le cadre de cette initiative pour soutenir 44 projets : un octroi de 71,8 millions de dollars du gouvernement et des investissements de 216,9 millions de dollars de partenaires du secteur privé et du domaine de la formation. L'ICS a profité entre autres aux secteurs de la technologie de l'information et des communications, de la foresterie, de la construction et de l'équipement lourd.

La Commission de réduction des formalités administratives, un organisme permanent dont le rôle est de veiller à l'élimination des règlements qui nuisent à l'emploi afin de donner aux entreprises de meilleures chances de prospérer, a préparé le terrain en vue de l'adoption de la *Loi de 2001 sur l'efficience du gouvernement,* qui contient plus de 160 modifications législatives touchant 14 ministères.

La Direction des politiques commerciales et internationales a géré de façon efficace 40 dossiers et a évité des différends commerciaux en conseillant les ministères sur la conformité de leurs programmes aux accords internationaux.

La demande de services des Centres d'encadrement des petits entrepreneurs et des Centres d'aide aux nouvelles entreprises a continué de croître. En 2001-2002, ce réseau de plus de 40 centres a répondu à 220 641 demandes et fourni 15 804 consultations afin de soutenir des petites entreprises durant leur lancement ou leurs premières années d'exploitation.

En mai 2001, nous avons lancé la stratégie Jeunes entrepreneurs, une initiative sur quatre ans qui vise à encourager l'esprit d'entreprise chez les adolescents et les jeunes adultes et à promouvoir l'entrepreneuriat comme un choix de carrière viable. La stratégie comporte un volet d'approche ainsi que les programmes Entreprise d'été et Mon entreprise, qui donnent aux jeunes les outils nécessaires au démarrage de leurs propres sociétés.

Les consultants en développement des affaires de nos bureaux régionaux ont fourni des services de consultation à des entreprises à fort potentiel de croissance dans le Sud de l'Ontario afin de les aider à accroître leur chiffre d'affaires et à exporter leurs produits et services. Le personnel des bureaux régionaux a aussi dirigé une initiative à l'échelle du gouvernement afin que nous puissions mieux répondre aux besoins régionaux. Cette initiative a donné naissance au Centre de ressources sur le développement économique et communautaire (CRDEC), à des possibilités de formation interministérielle et à des symposiums sur l'économie régionale dans l'Est et le Sud-Ouest de la province.

Nous avons collaboré avec la communauté autochtone afin de promouvoir le développement et l'expansion des entreprises autochtones et de les sensibiliser aux services et aux débouchés qui s'offrent à elles.

Soutien au développement des investissements

Notre programme Promotion Ontario, qui vise à attirer des investissements, fait valoir la province comme un lieu d'affaires privilégié auprès des principaux marchés étrangers. Il a soutenu 26 nouveaux projets qui ont généré plus de 7 035 emplois et des investissements de 143 millions de dollars en Ontario.

Le programme Promotion Ontario a accru la notoriété de l'Ontario auprès des principaux décideurs et personnes influentes grâce à une campagne de commercialisation dynamique. Des visites d'entreprises, des voyages d'information et des visites en vue de la sélection d'emplacements ont aussi généré des pistes intéressantes.

Nous avons ciblé cinq grands marchés – États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon et France – au moyen de campagnes publicitaires mettant en vedette des gens d'affaires dans les principaux médias destinés aux entreprises et à des secteurs spécifiques. Notre entrée sur le marché français, ajouté à notre liste en 2001, a été soulignée lors d'une réception à Paris, coparrainée par l'ambassadeur du Canada et réunissant plus de 100 chefs d'entreprise français ayant de l'influence dans des secteurs d'activité clés.

Nous avons eu recours à sept consultants en développement des affaires dans les marchés visés afin d'augmenter le nombre de visites d'entreprises et de pistes à explorer quant aux investissements dans les secteurs ciblés. L'année dernière, nous avons élargi le réseau de consultants en Allemagne, en France et aux États-Unis. Dans le cadre de notre programme des comptes principaux, on a effectué 657 visites d'entreprises qui ont débouché sur 20 investissements en Ontario.

Par le truchement du Programme d'immigration des gens d'affaires, nous avons encouragé des entrepreneurs étrangers à immigrer et à investir leur savoir-faire, leurs aptitudes techniques et leurs capitaux en Ontario. L'année dernière, des entrevues ont été menées auprès de 825 clients, et près de 2 000 personnes ont assisté aux séminaires organisés ici et à l'étranger.

Nous avons en outre poursuivi nos tournées dans de nombreuses municipalités de la province afin de recueillir directement de l'information pertinente aux fins de la sélection d'emplacements.

Soutien au développement du commerce

Ontario Export inc. a collaboré directement avec des entreprises ontariennes en vue de réaliser des ventes à l'exportation d'environ 253 millions de dollars, contribuant ainsi à la création de plus de 2 500 emplois.

Nous avons rehaussé la notoriété internationale de l'Ontario en tant que producteur de produits et services innovateurs, en plus d'établir des liens entre exportateurs ontariens et acheteurs étrangers. En février 2002, l'ancien premier ministre Mike Harris a dirigé une délégation de près de 100 entreprises ontariennes dans le cadre de la mission commerciale d'Équipe Canada en Russie et en Allemagne. Lors de cette mission, ces entreprises ont conclu des ententes évaluées à 229 millions de dollars.

Nous avons participé à 56 missions internationales dans 20 pays, dont l'Allemagne, l'Italie, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud. De plus, nous avons effectué, en compagnie de 44 entreprises ontariennes, sept missions commerciales virtuelles à Shanghai, Tucson, Hong Kong, Abidjan, Hambourg, Mexico et Santiago lors desquelles les technologies Internet et de téléconférence ont permis de relier des exportateurs de l'Ontario à des acheteurs étrangers de produits et services ontariens.

Sur la scène provinciale, nous avons lancé le guide *Le Cybercommerce et l'exportation* pour renseigner les entreprises ontariennes sur la commercialisation de leurs produits et services par Internet, un environnement hautement concurrentiel à l'échelle mondiale. Les Prix

ontariens d'excellence en commerce international ont été décernés pour une quatrième année afin de récompenser les réalisations des PME ontariennes exportatrices. Nous avons organisé un peu partout dans la province plus de 88 séminaires sur différentes questions touchant les exportations. Ces activités ont rassemblé des exportateurs, de jeunes entrepreneurs, des chefs d'entreprise et des étudiants afin de célébrer les réalisations de l'Ontario sur les marchés mondiaux et de partager leurs projets de croissance et d'expansion.

Le Bureau des relations internationales et du protocole a négocié trois ententes de principe avec le gouvernement du Canada pour l'établissement des bureaux de représentants de l'Ontario chargés du dossier économique dans les missions canadiennes à Shanghai, New York et Munich. L'inauguration des trois services a eu lieu en janvier et février 2002, présidée à New York et Munich par le premier ministre.

Le Bureau a également resserré les relations avec différents pays en coordonnant et en soutenant 139 contacts entre des dirigeants ontariens et des responsables ou représentants étrangers.

Soutien aux sciences et à la technologie

En consacrant des fonds à la recherche, aux chercheurs et à l'infrastructure de recherche, nous avons continué à prendre des mesures pour que l'Ontario se situe parmi les meilleurs territoires en Amérique du Nord au chapitre de la recherche, du développement et de l'innovation, qui sont des secteurs porteurs de nouveaux emplois et de prospérité.

Nous avons soutenu la création de nouveaux centres de commercialisation de la biotechnologie afin de faciliter le démarrage de nouvelles entreprises dans ce domaine d'activité.

Le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation a fourni des conseils et formulé des recommandations au gouvernement en vue de soutenir l'innovation et d'accroître la compétitivité de la province.

Nous avons continué à initier les jeunes aux sciences, à la technologie et à l'innovation par le truchement de nos programmes d'approche et de l'initiative Sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie.

Soucieux d'encourager la collaboration entre les différents établissements de recherche, nous avons établi un partenariat avec Optical Regional Advanced Network of Ontario, dans le cadre duquel nous nous sommes engagés à verser 32,3 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO). Tous les établissements d'enseignement postsecondaire et les

organismes de recherche sans but lucratif seront ainsi reliés au moyen d'un réseau à très haute vitesse.

Nous avons aussi poursuivi nos partenariats communautaires dans le cadre de notre initiative L'Ontario branché afin d'améliorer les services et de favoriser le développement économique dans les collectivités grâce à un usage accru des technologies de l'information et des communications. À la fin de l'année, nous avions approuvé 23 plans d'affaires régionaux couvrant presque toute la province, et les trois premiers projets d'infrastructure avaient été mis en chantier.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Stratégies clés

Dans ses efforts en vue de créer en Ontario un climat propice à la concurrence et une économie prospère qui encourage l'innovation, la croissance et la création d'emplois, le ministère se concentre sur les stratégies clés suivantes :

- attirer et conserver des investissements intérieurs et étrangers de qualité;
- améliorer les résultats de l'Ontario sur le plan des exportations;
- collaborer avec ses partenaires pour renforcer les atouts concurrentiels de la province et s'attaquer aux obstacles qui freinent sa croissance économique;
- travailler de concert avec ses partenaires pour rehausser la capacité de l'Ontario en matière de recherche, de commercialisation et d'innovation;
- fournir une orientation et des conseils stratégiques afin de soutenir les priorités du gouvernement dans le domaine du développement économique;
- promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation;
- promouvoir les avantages concurrentiels de l'Ontario;
- promouvoir l'excellence organisationnelle.

Engagements clés

Compétitivité et développement des entreprises

Nous nous engageons à stimuler la création d'emplois, à éliminer les obstacles qui nuisent aux entreprises et aux investissements, et à améliorer l'infrastructure commerciale en Ontario. Nous miserons principalement sur le maintien ou l'établissement de partenariats de travail avec l'industrie, les collectivités, d'autres paliers de gouvernement et des intervenants pour remplir cet engagement.

Le 22 mai 2002, le gouvernement ontarien a été l'hôte de la table ronde sur l'industrie automobile et, en juin, nous avons publié un Plan d'action pour le secteur automobile pour que le secteur automobile de l'Ontario continue à afficher de bons résultats au sein d'une économie mondiale où s'exerce une vive concurrence. Cet automne, on mettra sur pied deux groupes de

travail afin qu'ils se penchent sur les questions de l'innovation et des compétences et qu'ils formulent des recommandations sur ces questions. Nous continuerons aussi à collaborer avec des chefs de file de l'industrie, le gouvernement fédéral et d'autres intervenants dans le but d'améliorer le débit de circulation aux principaux postes frontaliers.

Le sommet économique Michigan-Ontario, dont le premier ministre de l'Ontario Ernie Eves et le gouverneur du Michigan John Engler ont été les hôtes en juin 2002, a réuni des chefs de file de l'industrie et des collectivités ainsi que d'autres personnes intéressées en vue d'explorer les possibilités de partenariats et de coopération dans les secteurs des affaires et du commerce.

En novembre 2002, nous accueillerons un sommet sur l'innovation où des représentants de l'industrie, du milieu de l'éducation, des regroupements de jeunes et du secteur public se pencheront sur la capacité d'innovation de l'Ontario et les meilleures pratiques à l'échelle internationale.

En 2002-2003, le Secrétariat de réduction des formalités administratives continuera à travailler en concertation avec les autres ministères pour éliminer les mesures qui font entrave à l'emploi et aux investissements, notamment dans le cadre de projets spéciaux. Nous élaborerons, réviserons et coordonnerons les modifications à la *Loi de 2001 sur l'efficience du gouvernement* et à la *Loi de 1999 visant à réduire les formalités administratives*, tout en continuant d'aider les entreprises, les institutions et les particuliers qui font face à des problèmes administratifs. En septembre 2002, la Commission de réduction des formalités administratives sera l'hôte de la conférence internationale *Red Tape to Smart Tape: Fostering Regulatory Innovation in the 21st Century* qui portera sur les meilleures pratiques applicables à la réforme de la réglementation et à la réduction des formalités administratives.

La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée continue à freiner l'expansion des entreprises et la création d'emplois. Notre initiative « Investissement dans les compétences stratégiques » encourage les entreprises et les secteurs d'activité à collaborer avec les fournisseurs du monde de l'éducation pour répondre aux besoins les plus pressants en matière de compétences stratégiques.

Nos partenariats avec des secteurs et groupes d'entreprises clés nous permettront de déterminer et d'éliminer les obstacles à l'expansion des affaires et des investissements et guideront la coordination des politiques gouvernementales au chapitre du développement économique et de l'expansion des entreprises. Nous resserrerons nos relations avec les associations d'affaires communautaires et ethniques et continuerons à

travailler avec la communauté autochtone pour promouvoir l'expansion de ses entreprises.

Le Fonds de démonstration pour les projets visant la prospérité soutiendra un certain nombre de partenariats locaux de petite envergure afin de mettre en valeur des moyens innovateurs d'accroître la prospérité.

Notre personnel défendra les intérêts commerciaux de l'Ontario et veillera au respect de ses engagements commerciaux. Il fera également valoir les intérêts de la province dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en ce qui a trait surtout à la réforme des processus de règlement des différends, aux règles régissant les recours en matière de commerce, ainsi qu'aux liens entre les accords commerciaux et les accords touchant l'environnement.

Nous formulerons aussi les positions et les priorités de l'Ontario aux fins des négociations de l'OMC sur le commerce des services. Nous déterminerons les avantages commerciaux potentiels dans ce dossier, les intérêts sectoriels sur le plan des exportations ainsi que les meilleurs moyens de protéger les services sociaux, d'éducation et de santé publique de façon à influencer les demandes d'accès au marché canadien soumises par d'autres pays et à déterminer dans quelle mesure l'Ontario souhaite améliorer l'accès à son marché.

Nous aiderons les centres urbains de la province à former des alliances stratégiques, à accroître leur capacité et à cerner les occasions de développement économique intelligent.

Notre Secrétariat des politiques du Groupement du développement économique et commercial appuiera des initiatives à grande échelle telles que le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, dont le premier rapport à la collectivité est attendu à l'automne.

Les entreprises qui affichent une forte croissance sont les moteurs de la création d'emplois en Ontario. Nous accueillerons la tribune annuelle Foire aux idées, qui réunit des chefs d'entreprise et proposera cette année un nouveau volet visant à stimuler encore davantage la croissance des entreprises en expansion.

Dans le cadre de la stratégie Jeunes entrepreneurs, nous élargirons les programmes Entreprise d'été et Mon entreprise et mettrons en oeuvre le programme Futurs entrepreneurs dans les écoles de l'Ontario. Nous organiserons des activités à l'échelle locale, régionale et provinciale et mettrons sur pied un site Web, en partenariat avec d'autres parties

intéressées, afin de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes Ontariens.

Pour donner suite à la stratégie des centres d'encadrement des entrepreneurs, nous élargirons la gamme de services offerts aux petites entreprises. Le réseau sera étendu à 42 centres, et les partenaires pourront prendre une part plus active grâce à des programmes comme L'entraide, une solution d'affaires et Mois de la petite entreprise. Pour améliorer le rayonnement de nos services, nous les offrirons par voie électronique et ferons la promotion de cette nouvelle option.

Nos bureaux régionaux fourniront des services de consultation directement aux principales entreprises en expansion afin de stimuler leur développement, de les aider à éliminer les obstacles à la croissance et d'améliorer leurs possibilités de créer des emplois.

Investissements

Nous continuerons d'améliorer les solides résultats obtenus en matière d'investissements en 2001-2002.

La stratégie conceptuelle de l'initiative Promotion Ontario et le programme Ambassadeurs bénévoles feront peau neuve; nous en ferons connaître les nouveaux concepts lors d'une campagne de lancement qui devrait avoir lieu au printemps 2003. Nous accroîtrons nos efforts de commercialisation et de vente en retenant les services d'un plus grand nombre de consultants en développement dans les marchés visés.

Notre stratégie de commercialisation comportera également un nouveau volet identifiant les dirigeants scientifiques et universitaires afin de tenir compte de l'ajout des sciences et de la technologie au portefeuille du ministère.

Nous axerons nos efforts sur des initiatives sectorielles clés comme la conférence internationale sur la biotechnologie, BIO 2002, tenue à Toronto en juin 2002. Nous participerons aux principales foires commerciales, organiserons des visites d'entreprises, collaborerons avec les conseillers en choix d'emplacements et établirons des liens avec les associations industrielles et les organismes de développement économique locaux.

Nous encouragerons les nouveaux investissements étrangers directs et ceux de sociétés établies. Pour ce faire, nous préparerons des analyses de rentabilité personnalisées et concluantes, offrirons des services de sélection d'emplacements et trouverons des solutions aux principaux obstacles relevés.

Par l'entremise du Programme d'immigration des gens d'affaires, nous continuerons à promouvoir l'Ontario comme un lieu intéressant où investir et vivre.

Développement du commerce

Ontario Export inc. continuera à aider les entreprises de la province, plus particulièrement les PME, à se lancer dans l'exportation ou à accroître leur part de marché dans ce secteur. Nous avons comme objectif, en 2002-2003, d'aider 300 entreprises ontariennes à se préparer en vue de l'exportation de leurs produits ou services.

Pour ce faire, nous fournirons de la formation, des conseils, des renseignements et des services de soutien en matière d'exportation. Nous formerons des partenariats avec des organismes des secteurs privé et public du domaine de l'exportation. Nous ferons également la promotion des produits et services de l'Ontario, ici et à l'étranger, et soulignerons les réussites des entreprises ontariennes dans le secteur de l'exportation.

Nous miserons sur le succès des Prix ontariens d'excellence en commerce international afin de toucher un plus grand nombre d'entreprises, de chefs de file de l'exportation et d'étudiants en commerce international dans l'ensemble de la province.

Nous organiserons 57 missions internationales et 23 séminaires sur l'exportation; 70 autres séminaires pourraient s'ajouter selon la demande. Nous effectuerons également 12 missions commerciales virtuelles pour offrir la possibilité à un grand nombre d'exportateurs ontariens de participer à ces visites officielles à moindre coût grâce aux outils de télécommunications.

Le Bureau des relations internationales et du protocole continuera à jouer un rôle de premier plan pour soutenir les objectifs de la province en matière d'économie et de relations internationales. À cet effet, nous prendrons part à l'élaboration de politiques et à l'organisation des contacts entre les décideurs ontariens et leurs homologues étrangers.

Nous nous occuperons de la planification et de la coordination de la visite de la reine Elizabeth en octobre 2002 dans le cadre du jubilé de son règne, ainsi que des visites officielles des chefs d'État, de gouvernement et d'autres ministres et dignitaires.

Nous continuerons aussi à gérer les Services de marketing à l'étranger à Shanghai, Munich et New York pour qu'ils puissent accroître la notoriété de l'Ontario et récolter des bénéfices économiques pour la province. En

outre, le ministère envisagera de nouvelles façons de renforcer la présence de l'Ontario sur la scène internationale.

Sciences et technologie

Nous visons à ce que l'Ontario devienne l'un des territoires les plus performants de l'Amérique du Nord au chapitre de la recherche et de l'innovation afin de stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

Dans le budget de l'Ontario de 2002, le gouvernement a annoncé une série d'investissements stratégiques afin d'accélérer la croissance de notre économie axée sur le savoir :

- Le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement sera étoffé; il recevra la somme de 250 millions de dollars sur cinq ans. Depuis 1997, près d'un demi-milliard de dollars du Fonds ont été affectés à des projets de recherche dans tout l'Ontario.

- Le Fonds ontarien pour l'innovation sera augmenté de 300 millions de dollars. Ce fonds aide les universités, les collèges communautaires, les hôpitaux et les établissements de recherche de la province à élaborer l'infrastructure nécessaire à la recherche scientifique et au développement technologique.

- On ajoutera 2 millions de dollars par année aux 30 millions de dollars consacrés annuellement au Fonds innovation-recherche de l'Ontario. Ce fonds demeure le seul programme permanent au Canada qui vise uniquement à assumer les frais généraux liés à la recherche.

- Le Programme des centres d'excellence de l'Ontario sera reconduit et doté d'un budget de 161 millions de dollars sur cinq ans. Ce programme encourage les entrepreneurs à accéder à l'expertise nécessaire pour commercialiser les inventions produites par les institutions financées par les deniers publics.

- Le Réseau ontarien de recherche sur le cancer verra son financement accru de 50 millions de dollars sur trois ans et pourra ainsi doubler le nombre de patients bénéficiant de sa recherche.

- À compter de 2004-2005, le Perimeter Institute recevra un versement annuel supplémentaire de 5 millions de dollars par année pendant trois ans, ce qui porte l'engagement financier total de la province à l'égard de cet institut à plus de 25 millions de dollars.

Toujours dans le budget, le gouvernement a reconfirmé une annonce faite par le premier ministre le 7 juin 2002 au sujet d'une stratégie de 51 millions de dollars devant contribuer à faire de l'Ontario un chef de file en biotechnologie en Amérique du Nord en attirant des scientifiques et de nouveaux investisseurs dans la province. Cette stratégie comprend un investissement de 20 millions de dollars dans le quartier spécialisé dans les découvertes médicales et les sciences connexes au centre-ville de Toronto et de 30 millions de dollars dans le Programme d'innovation en biotechnologie pour le développement des partenariats régionaux. Ce programme soutiendra les plans d'innovation régionaux et l'établissement de centres de commercialisation, de parcs de recherche et de réseaux d'innovation dans toutes les régions de l'Ontario.

En juin, le premier ministre Ernie Eves a annoncé le nom des premiers récipiendaires de la Médaille de platine du premier ministre pour l'excellence en recherche. On a ainsi souligné le travail extraordinaire et les contributions à la société de Anthony Pawson, biotechnologiste et chercheur dans le domaine médical au Samuel Lunenfeld Research Institute de Toronto, et de Sajeev John, professeur de physique et président de la chaire de recherche du Canada à l'Université de Toronto. Les prix de 1 million de dollars traduisent l'engagement du gouvernement de faire rapidement de l'Ontario un centre de recherche par excellence à l'échelle internationale.

À ces mesures prises au cours du premier trimestre de 2002-2003 se grefferont d'autres initiatives stratégiques qui contribueront à faire de l'Ontario un emplacement de choix pour les nouvelles technologies de la santé.

Nous investirons dans l'institut des bioprocédés, qui accélérera la mise au point et la fabrication de protéines thérapeutiques, donnant ainsi à l'Ontario un avantage concurrentiel énorme.

Nous investirons dans la conception du Service ontarien d'évaluation des nouvelles technologies de la santé, qui soutiendra la mise au point de nouveaux procédés et produits, en plus d'élargir les possibilités d'exportation.

Nous appuierons de plus la mise en place du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO), un partenariat des secteurs privé et public qui établira un réseau Internet à ultrahaute vitesse aux fins de la recherche-développement entre les universités, les collèges et les établissements de recherche.

En dernier lieu, nous améliorerons les services communautaires offerts par Internet grâce au programme L'Ontario branché et nous favoriserons la

connectivité en faveur du développement économique. D'ici la fin de l'exercice, nous nous attendons à recevoir 10 propositions de partenariats secteur privé-secteur public qui représenteront des investissements de plus de 20 millions de dollars au total.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Compétitivité et développement des entreprises

Satisfaction des employeurs participant à l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques » (ICS)

Pourcentage d'employeurs participants satisfaits de l'initiative ICS

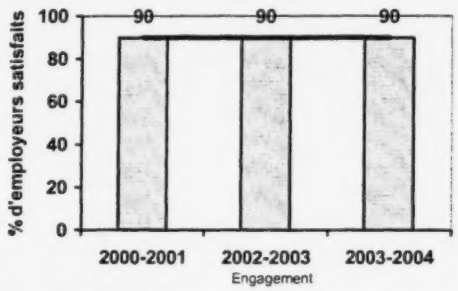

Apport du ministère

- L'initiative ICS appuie les partenariats innovateurs favorisant l'acquisition de compétences essentielles à la compétitivité des entreprises dans un monde en évolution rapide.
- Le ministère sélectionne les projets appropriés au moyen d'appels de propositions et recrute des partenaires parmi les parties intéressées des milieux de l'industrie, des affaires, de l'éducation et de la formation. Il prépare et administre les contrats, puis assure le suivi et l'évaluation des projets retenus.

Que signifie le graphique?

- Le graphique illustre le pourcentage d'employeurs interrogés qui se sont dits confiants ou très confiants que les programmes subventionnés par l'initiative ICS amélioreraient la correspondance entre les compétences des travailleurs et celles recherchées par l'industrie.
- En mars 2001, 29 des 32 employeurs interrogés se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits.
- Source : Sondage sur la satisfaction des employeurs mené par le ministère en mars 2001.

Engagements en 2002-2003

- Obtenir un degré de satisfaction de 90 pour 100.

Objectifs à long terme

- Maintenir un degré de satisfaction de 90 pour 100 chez les employeurs participants à mesure que l'initiative prend de l'ampleur.

Activité de base : Investissements

Valeur des investissements et nombre d'emplois créés

Millions de dollars investis et nombre d'emplois créés

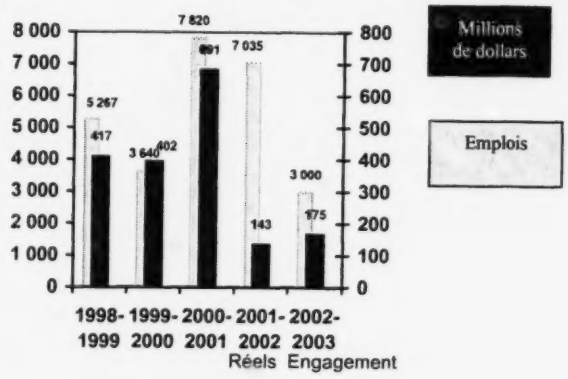

Apport du ministère

- Le ministère offre des services hors pair aux investisseurs potentiels afin de les convaincre que l'Ontario est le lieu tout indiqué pour investir et de faciliter leur entrée dans la province.
- Ces services s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à attirer des investissements, notamment en rehaussant la notoriété de la province en tant que lieu d'investissement et en explorant des pistes d'investissement dans des marchés clés.
- Le ministère collabore avec de nombreuses parties intéressées, y compris des collectivités dans l'ensemble de province.

Que signifie le graphique?

- Le graphique illustre la valeur des projets et le nombre d'emplois annoncés pour lesquels le ministère a joué un rôle de premier plan ou de soutien dans le processus décisionnel ou d'investissement.
- Les données ont été obtenues à partir des chiffres fournis par les entreprises ou annoncés publiquement.
- La tendance à la baisse des montants investis découle de la structure changeante de l'économie ontarienne. À mesure que cette dernière s'engage sur la voie des services et du savoir, on verra davantage d'investissements dans le développement des ressources humaines et moins d'investissements dans les usines et le matériel.
- La forte hausse des montants investis en 2000-2001 est attribuable à deux projets d'une valeur totale dépassant 325 millions de dollars.

Engagements en 2002-2003

- Décrocher ou faciliter des investissements d'une valeur de 175 millions de dollars et annoncer la création de 3 000 emplois.

Objectifs à long terme

- Maintenir une moyenne mobile triennale de 300 millions de dollars en nouveaux investissements et de 5 000 nouveaux emplois.

Activité de base : Développement du commerce

Augmentation du nombre d'entreprises ontariennes prêtes à exporter

Nombre d'entreprises prêtes à exporter

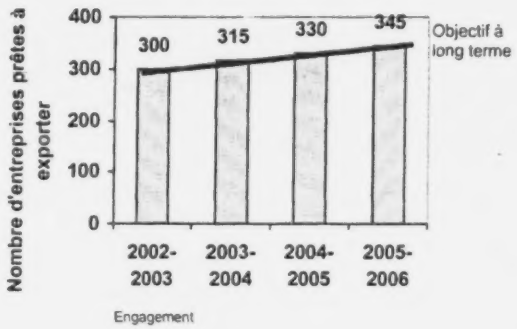

Apport du ministère

- OEI aide les entreprises ontariennes à trouver de nouveaux clients et à se tailler une place sur les marchés étrangers. Pour ce faire, l'organisme offre des services d'éducation et des conseils en matière d'exportation, des renseignements sur les marchés ainsi que des services de soutien. Il forme également des partenariats avec des organismes des secteurs privé et public liés à l'exportation, en plus de faire la promotion des produits et services de l'Ontario, au pays et à l'étranger, et de célébrer les succès des entreprises ontariennes dans le secteur de l'exportation.

Que signifie le graphique?

- Le graphique illustre le nombre d'entreprises qui obtiendront le soutien d'Ontario Export inc. (OEI).
- Par entreprises prêtes à exporter, on entend les PME établies en Ontario (ayant moins de 200 employés et des revenus nets de moins de 50 millions de dollars) qui ont reçu l'aide d'OEI pour se lancer dans l'exportation de leurs produits ou services ou percer de nouveaux marchés étrangers.
- L'augmentation du nombre d'entreprises prêtes à exporter est bénéfique pour l'économie, car on estime que pour chaque nouvelle tranche de 1 milliard de dollars en exportations, plus de 10 000 emplois sont créés (rapport DRI Standard & Poor's).
- Ces données sont tirées des systèmes de gestion des clients et de rapports d'activités qui ont récemment été améliorés pour permettre le suivi des entreprises soutenues.

Engagements en 2002-2003

- Aider 300 entreprises ontariennes à devenir prêtes à exporter.

Objectifs à long terme

- Augmenter le nombre d'entreprises soutenues par OEI de 5 pour 100 par année.

Activité de base : Sciences et technologie

Augmentation de la valeur des projets de recherche non parrainés par le gouvernement au cours des cinq prochaines années

Projets de recherche non parrainés par le gouvernement dans les universités ontariennes

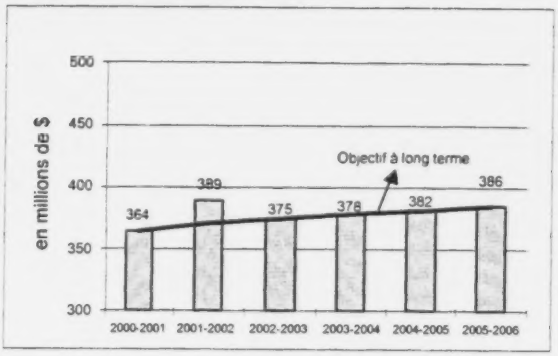

Apport du ministère

- Les subventions de contrepartie accordées dans le cadre de programmes du gouvernement de l'Ontario sont l'élément clé qui favorise les contributions financières du secteur privé et d'autres sources non gouvernementales aux projets de recherche des universités ontariennes. Les principaux programmes qui stimulent les investissements du secteur privé dans la recherche universitaire sont les suivants : les Centres d'excellence, le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche, le Réseau ontarien de recherche sur le cancer, et les ententes internationales en matière de sciences et de technologie.

Que signifie le graphique?

- Le graphique illustre la valeur des projets de recherche dans les universités ontariennes résultant de contrats du secteur privé, de dons d'organismes de bienfaisance ou de fonds d'autres sources non gouvernementales.
- Les données sont tirées du *Compendium of Statistical and Financial Information* du Conseil des universités de l'Ontario. Les données inscrites pour chaque année représentent les chiffres réels d'il y a deux ans.
- Le climat général d'investissement est le principal facteur externe ayant une incidence sur l'investissement du secteur privé. Le ralentissement qu'ont connu de nombreux secteurs axés sur le savoir en 2001 pourrait entraîner une baisse de la valeur des projets de recherche parrainés par le secteur privé.

Engagements en 2002-2003

- Faire passer de 364 à 375 millions de dollars la valeur des projets de recherche non parrainés par le gouvernement, soit une augmentation de 3 pour 100 par rapport à 2000-2001.

Objectifs à long terme

- Porter à 386 millions de dollars la valeur des projets de recherche non parrainés par le gouvernement d'ici 2005-2006, soit une hausse de 6 pour 100 par rapport à 2000-2001.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002*

Ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation

Fonctionnement	225 millions de $
Immobilisations brutes**	18 millions de $
	420 employés

Compétitivité et développement des entreprises

Fonctionnement	36 millions de $
	150 employés

- Conseils sur les questions commerciales et direction des politiques de développement de l'économie et du commerce au sein du gouvernement
- Promotion de l'élimination des obstacles au commerce
- Promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Gestion des rapports sectoriels et des groupements d'entreprises
- Développement économique urbain

Investissements

Fonctionnement	28 millions de $
	75 employés

- Commercialisation des investissements et vente
- Services d'investissements

Sciences et technologie

Fonctionnement	134 millions de $
Immobilisations brutes	18 millions de $
	50 employés

- Gestion des programmes d'investissement dans la recherche
- Sensibilisation aux sciences et technologies et commercialisation

Développement du commerce

Fonctionnement	12 millions de $
	65 employés

- Développement du commerce

Administration interne

Fonctionnement	15 millions de $
	80 employés

- Administration interne
- Cessation de l'aide financière aux entreprises

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation	
Fonctionnement	264 millions de $
Immobilisations brutes**	39 millions de $
	440 employés

Compétitivité et développement des entreprises	
Fonctionnement	40 millions de $
	135 employés

- Conseils sur les questions commerciales et direction des politiques de développement de l'économie et du commerce au sein du gouvernement
- Promotion de l'élimination des obstacles au commerce
- Promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Gestion des rapports sectoriels et des groupements d'entreprises
- Développement économique urbain

Investissements	
Fonctionnement	29 millions de $
	90 employés

- Commercialisation des investissements et vente
- Services d'investissements

Sciences et technologie	
Fonctionnement	156 millions de $
Immobilisations brutes	39 millions de $
	55 employés

- Gestion des programmes d'investissement dans la recherche
- Sensibilisation aux sciences et technologies et commercialisation

Développement du commerce	
Fonctionnement	23 millions de $
	75 employés

- Développement du commerce

Administration interne	
Fonctionnement	16 millions de $
	85 employés

- Administration interne
- Cessation de l'aide financière aux entreprises

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Renseignements généraux
Communications et relations publiques
Tél. : 416 325-6666

Compétitivité et développement des entreprises
Laurie Hossein
Tél. : 416 325-6963
Téléc. : 416 325-2102
Courriel : Laurie-Ann.Hossein@eoi.gov.on.ca

Investissements
Louise Dowie
Tél. : 416 325-8540
Téléc. : 416 325-6517
Courriel : Louise.Dowie@eoi.gov.on.ca

Développement du commerce
Oksana Fuke
Tél. : 416 326-0082
Téléc. : 416 314-8222
Courriel : Oksana.Fuke@eoi.gov.on.ca

Sciences et technologie
Brenda Ludlow
Tél. : 416 314-8479
Téléc. : 416 314-4344
Courriel : Brenda.Ludlow@eoi.gov.on.ca

Entrepreneuriat et services régionaux
Miranda Connelly
Tél. : 416 325-6535
Téléc. : 416 325-6538
Courriel : Miranda.Connelly@eoi.gov.on.ca

Services ministériels
Tina Gutterres
Tél. : 416 325-6614
Téléc. : 416 325-6392
Courriel : Tina.Gutterres@eoi.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Stockwell

À titre de ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de présenter notre plan d'activités pour 2002-2003. Ce plan passe en revue les nombreuses réalisations du ministère au cours de l'exercice écoulé et précise les engagements et les objectifs pour le nouvel exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons adopté une approche de gestion de l'environnement plus stratégique – c'est là un processus qui établira le gouvernement de l'Ontario comme un meneur en matière d'environnement. Nous continuerons de travailler avec énergie afin d'assurer la santé de notre environnement et de nos collectivités, maintenant et dans l'avenir.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à faire en sorte que la province se dote des politiques les plus rigoureuses qui soient pour protéger la salubrité et la propreté de l'eau potable. Le *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton* (parties I et II), rédigé sous la direction du commissaire O'Connor, présente un plan pour assurer la sécurité de l'eau qui est axé sur la protection des sources d'approvisionnement en eau, la livraison d'eau saine de la source au robinet, des règlements rigoureux et une infrastructure durable. Le gouvernement a accepté toutes les recommandations du rapport et il s'est engagé complètement à leur réalisation. Lors de la mise en oeuvre de ce plan complet visant à assurer la salubrité de l'eau, nous collaborerons de près avec toutes les parties intéressées : le public, les municipalités, les exploitants de systèmes d'approvisionnement en eau, les écologistes et les offices de protection de la nature.

La lutte contre le smog et les autres formes de pollution atmosphérique continuera d'être un centre d'attention. Nous avons instauré des plafonds pour les émissions responsables du smog provenant du secteur de l'électricité et nous instaurerons bientôt des plafonds pour les autres industries majeures. Nous allons également resserrer les échéanciers pour l'atteinte des objectifs provinciaux de réduction des émissions.

Nous renforcerons également les exigences pour le traitement, le transport et l'élimination des déchets dangereux et nous mettrons en oeuvre un cadre de travail pour l'assainissement des terrains contaminés.

Je souhaite que vous participiez à nos efforts pour que l'Ontario demeure un endroit où il fait bon vivre, travailler et se récréer.

Le ministre de l'Environnement,

Chris Stockwell

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Environnement montrera la voie pour ce qui est de la restauration, de la protection et de l'amélioration de l'environnement afin d'assurer la santé publique, la qualité de l'environnement et la vitalité économique.

Nous tenons à protéger et à améliorer l'environnement en Ontario, en misant sur le leadership du ministère dans le domaine de la gestion environnementale. Nous visons à assurer la santé publique, ainsi qu'à protéger et à améliorer notre qualité de vie pour les générations à venir.

Nous progressons vers un processus de changement et de renouveau stratégique complexe. Des mesures rigoureuses et efficaces d'application de la loi seront associées à de nouvelles approches novatrices afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'environnement. Des pratiques de pointe favorisant l'amélioration et l'innovation continues dans le domaine de l'environnement seront définies grâce à une collaboration plus marquée et plus efficace avec les intervenants. La protection de l'environnement est une responsabilité partagée.

Pour réaliser cet objectif, le ministère établit des politiques, des normes, des règles et des règlements clairs pour protéger l'environnement et encourager les activités de conservation. Parallèlement à la surveillance de l'environnement et à l'application de ces règles, le ministère est à la recherche d'approches novatrices pour compléter les lois et les règlements.

Nous utiliserons des limites de planification environnementale de taille et de portée souples et sensées du point de vue écologique, afin de relever les défis complexes d'aujourd'hui et de tenir compte des répercussions cumulatives sur la santé humaine et celle de l'écosystème. Notre approche s'intégrera aux éléments de l'environnement – l'eau, le sol et l'air.

Nous améliorons notre capacité de suivre le rendement environnemental et de partager l'information. En adoptant une approche stratégique pour générer et gérer les connaissances et l'information, nous pourrons accroître notre capacité d'apprendre ainsi que la justesse des décisions que nous prendrons.

Ce processus de changement exige des partenariats dynamiques et des objectifs communs au sein du gouvernement et avec les groupes assujettis à la réglementation, les organismes non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et le public. Il faudra également une compréhension collective des enjeux environnementaux auxquels nous

faisons face et des conséquences de nos décisions. Nous procédons avec une conviction renouvelée afin d'améliorer la manière dont nous collaborons avec les intervenants et le public de sorte que nous puissions ensemble discerner les priorités, générer de nouvelles approches et trouver des solutions qui nous permettront de réaliser nos objectifs.

Activités de base

Protection de l'environnement

Le ministère protège notre environnement et veille à ce que l'air, l'eau et le sol soient plus propres, et que les écosystèmes soient sains, au bénéfice de la population de l'Ontario.

Notre gouvernement a établi une base solide de lois claires, de règlements stricts, de normes sévères et de permis et autorisations rigoureux. Guidés par une éthique d'amélioration continue et un engagement à l'égard de l'innovation et du leadership en gestion environnementale, nous bâtissons sur cette base en travaillant avec les autres intervenants pour les aider à dépasser la simple conformité.

Le ministère surveille les tendances en matière de pollution et de restauration afin d'évaluer l'efficacité de ses activités et les risques pour la santé humaine et l'environnement. Par la suite, ces renseignements sont utilisés pour élaborer et mettre en oeuvre des lois, des règlements, des normes, des politiques, des lignes directrices et des programmes dans le but d'améliorer la protection de l'environnement.

Les inspections, enquêtes et activités d'exécution du ministère sont les composantes clés pour atteindre les objectifs environnementaux du gouvernement.

Conservation et intendance

Le ministère encourage et fournit des conseils sur l'utilisation viable des ressources aquatiques et terrestres, favorisant ainsi une meilleure intendance environnementale de la part de tous.

Le ministère encourage les partenariats avec l'industrie, les municipalités et d'autres pour réduire la pollution et le gaspillage, améliorer l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau. Le ministère reconnaît également que l'utilisation et la conservation efficaces des ressources disponibles bénéficient à tous et que l'emploi répandu des nouvelles technologies environnementales peut contribuer à l'efficacité de l'infrastructure et à la vitalité et au développement durable de l'économie.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Protection de la qualité de l'air

La stratégie intégrale du gouvernement afin de lutter contre la pollution de l'air dans toute la province s'est considérablement accélérée. Le gouvernement a mis en oeuvre de nouvelles limites d'émissions strictes et une diminution au sein du système d'échanges dans le secteur de l'électricité pour diminuer les émissions à l'origine du smog et des pluies acides. Grâce à la décision d'obliger la centrale électrique Lakeview à cesser d'utiliser le charbon d'ici avril 2005, des milliers de tonnes de polluants responsables du smog et des plus acides ne seront pas relâchées dans l'air en Ontario et les émissions de mercure et de gaz à effet de serre, qui peuvent contribuer au réchauffement du globe, seront considérablement réduites.

Pour assurer la protection de l'environnement dans le marché concurrentiel de l'électricité de l'Ontario, les exigences en matière d'évaluation environnementale pour les nouveaux projets électriques s'appliquent maintenant également aux projets des secteurs public et privé.

Les responsables d'émissions de tous les secteurs doivent maintenant surveiller 358 contaminants et rédiger un rapport annuel. L'Ontario est l'un des premiers gouvernements en Amérique du Nord qui exige que soient surveillés de nombreux gaz à effets de serre liés aux altérations climatiques et que les résultats soient communiqués au public. Le nouveau registre en ligne des émissions polluantes — *OnAIR* — responsabilise davantage les pollueurs à l'égard de leurs voisins et du public en général en leur fournissant régulièrement des renseignements au sujet des émissions atmosphériques.

Le programme Air pur Ontario se poursuit avec succès et il a contribué à lutter contre la pollution de l'air que nous respirons. Depuis 1999, les émissions responsables du smog provenant des véhicules de la Région du Grand Toronto et de Hamilton ont été réduites de 15,2 pour 100 et, à la fin de 2001, les émissions de monoxyde de carbone avaient été réduites de 19,8 pour 100.

Protection de la qualité de l'eau

Dans la foulée de notre engagement à mettre en oeuvre les recommandations du juge O'Connor, la stratégie du gouvernement concernant la qualité de l'eau a progressé sur plusieurs fronts. En appliquant ces recommandations, nous nous assurons que les installations

fourniront une eau saine, tout en protégeant les sources d'eau potable de l'Ontario.

L'an dernier, le ministère a effectué 648 inspections des réseaux d'aqueduc municipaux. De nouveaux certificats d'autorisation ont été délivrés dans toutes les municipalités pour s'assurer que leurs réseaux d'aqueduc soient conformes au *règlement sur la protection de l'eau potable de l'Ontario.*

Le *règlement sur la protection de l'eau potable visant les petites installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés de l'Ontario* impose les exigences les plus strictes qui soient aux installations telles que les écoles, les foyers de soins infirmiers et les maisons de retraite qui possèdent leur propre système d'approvisionnement en eau.

De concert avec les offices de protection de la nature, le ministère a mis sur pied dans toute la province plus de 140 postes de surveillance dans le cadre d'une affectation de 6 millions de dollars sur trois ans au *Réseau provincial de surveillance des eaux souterraines*. Le gouvernement a également fourni 10 millions de dollars aux municipalités et aux offices de protection de la nature pour mener des études sur les eaux souterraines – le plus grand investissement unitaire provincial dans la protection des sources souterraines de l'histoire de l'Ontario.

Protection des écosystèmes

Réacheminement des déchets Ontario (RDO), un organisme permanent non gouvernemental créé aux termes de la *Loi ontarienne sur le réacheminement des déchets*, élaborera, mettra en oeuvre et financera des programmes de réacheminement des déchets. La première tâche de RDO consiste à élaborer un plan de financement durable pour le programme des boîtes bleues des municipalités de l'Ontario.

Tous les producteurs de déchets dangereux qui font affaire en Ontario doivent inscrire leurs sites annuellement et payer des frais visant à rembourser les frais de gestion des déchets. Le nouveau Réseau électronique d'information sur les déchets dangereux (REIDD) – le premier en son genre en Amérique du Nord – offre des services améliorés aux producteurs, tout en fournissant des données actualisées sur la production, le transport et l'élimination des déchets dangereux.

À la fin de mars 2002, plus de 60 pour 100 des BPC à activité élevée stockés avaient été détruits (des 18 600 tonnes en 1994).

Mesures rigoureuses d'application des règlements

Le déploiement de l'équipe d'intervention spéciale a été complété et celle-ci a effectué plus de 1 000 inspections, entre autres auprès des

transporteurs de boues et de déchets dangereux et solides et auprès d'entreprises de galvanoplastie.

Amélioration continue en prévention de la pollution

Dans le but d'encourager l'industrie à viser un rendement environnemental plus élevé, le ministère a élaboré un accord de coopération pilote avec l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, lequel incite les entreprises à atteindre les cibles de réduction de la pollution.

Le ministère a conclu des ententes d'aide à la conformité avec le secteur du finissage des métaux et l'industrie du débosselage automobile. Ces deux accords rendent l'industrie responsable de l'amélioration substantielle de leur degré de conformité. En retour, le ministère fournira une aide et une formation technique.

Le ministère de l'Environnement et le ministère des Richesses naturelles, en partenariat avec Conservation Ontario, ont mis en oeuvre six projets pilotes conçus afin d'approfondir la compréhension de la gestion des problèmes environnementaux lors des moments critiques.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

De l'air plus pur

Dans le cadre du plan gouvernemental en matière d'air pur pour la province, le ministère tient à instaurer des limites strictes pour le smog et les émissions à l'origine des pluies acides à l'intention de toutes les industries d'importance qui sont responsables d'émissions, en plus du secteur de l'électricité. Il est proposé de devancer de 2015 à 2010 les objectifs fixés à l'échelle de la province quant aux limites pour les émissions d'oxydes d'azote (NOX) et de dioxyde de souffre (SO_2).

On exigera de 30 grandes installations industrielles qu'elles évaluent les répercussions combinées de leurs émissions atmosphériques provenant de toutes les sources de pollution sur place. De plus, 315 sources d'émissions atmosphériques seront inspectées.

Le programme d'analyse des gaz d'échappement des véhicules Air pur Ontario a été élargi le 1er juillet 2002 afin qu'il porte sur toute la zone de smog du Sud de l'Ontario. La Patrouille anti-smog qui complète ce programme sera renforcée pour l'aider à inspecter davantage de véhicules polluants et à appliquer les exigences de l'Ontario concernant les émissions automobiles.

Le ministère a pris des mesures pour améliorer son programme d'alerte au smog en ajoutant les particules fines (PM 2,5) à l'Indice de la qualité de l'air pour mieux informer le public et protéger sa santé.

De l'eau plus propre

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à faire en sorte que la province se dote des politiques les plus strictes qui soient pour protéger la salubrité et la propreté de l'eau potable. Le ministère continuera à mettre en oeuvre le plan complet qu'a recommandé le commissaire O'Connor. L'une des priorités du gouvernement est d'aller de l'avant avec la *Loi de 2002 sur l'eau potable saine* proposée, qui donnera suite à plus de la moitié des recommandations formulées dans la partie II du rapport du commissaire O'Connor. Une autre priorité est de faire progresser la *Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts* proposée, afin d'assurer le financement adéquat des réseaux d'eau municipaux.

Le programme d'inspection annuelle des aqueducs municipaux du ministère sera renforcé en doublant le nombre d'inspecteurs spécialisés et en réinspectant toute installation insatisfaisante dans l'année suivant le

constat. Les inspections annuelles de tous les réseaux d'aqueduc municipaux se poursuivront, mais dorénavant, une inspection sur trois ne sera pas annoncée à l'avance. Le ministère élaborera des programmes de formation complète obligatoires pour aider les gestionnaires de réseaux d'aqueduc municipaux à travailler plus efficacement.

Le ministère introduira un nouveau réseau d'information sur l'eau potable qui sera accessible par Internet afin d'aider le ministère et les municipalités à atteindre leur engagement d'assurer la salubrité de l'eau potable des Ontariennes et des Ontariens.

Le ministère arrêtera définitivement les modifications proposées au *Wells Regulation* (Règlement de l'Ontario 903), dont entre autres, la formation obligatoire pour les travailleurs qui font des puits, le ré-examen des détenteurs de licence tous les trois ans et des normes plus sévères pour la construction des puits. Ces normes plus sévères feraient de l'Ontario un chef de file parmi les territoires d'Amérique du Nord dans le domaine de la construction des puits.

La *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*, une composante clé de la stratégie du gouvernement en matière de qualité de l'eau, améliorera la protection de l'eau en abordant la question des effets environnementaux des pratiques agricoles reliées à la gestion des nutriments. Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation consulteront les intervenants au sujet des règlements de gestion des matières contenant des éléments nutritifs épandus sur le sol, dont le fumier, les engrais commerciaux, les biosolides d'épuration et les boues des pâtes et papiers.

Le gouvernement a annoncé la création d'un Fonds de protection du patrimoine des eaux de l'Ontario de 50 millions de dollars et l'établissement d'un Centre d'excellence en eau et en assainissement à Walkerton pour donner accès aux meilleures connaissances et aux recherches scientifiques ainsi qu'à la technologie et à la formation en gestion et surveillance de notre eau potable.

Le gouvernement a annoncé l'an dernier qu'il investira 50 millions de dollars sur cinq ans afin de nettoyer les Grands Lacs. Cet investissement comprend une subvention de plus de 2,7 millions de dollars accordée à la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs, ce qui contribuera à l'établissement au cours de l'exercice à venir de partenariats locaux axés sur des questions particulières, ainsi qu'au démarrage d'autres projets qui aideront à la mise en oeuvre des mesures prévues par l'Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs de 2002.

Le ministère travaillera, de concert avec les municipalités, les chercheurs et les particuliers, à élaborer un système automatique permettant de surveiller et de signaler certains types de contamination de l'eau et d'aviser les responsables des réseaux d'aqueduc.

Le nouveau bateau de surveillance ultramoderne, un élément important de la stratégie de surveillance environnementale de l'Ontario, surveillera la qualité de l'eau près du rivage des Grands Lacs et répondra aux urgences.

Des sols plus propres

Le ministère travaille avec les intervenants dans le but d'élaborer des règlements qui spécifieront la portée de la protection contre les ordonnances environnementales pour les municipalités et les autres parties qui s'intéressent aux friches contaminées. Ces règlements représenteraient un pas en avant considérable dans la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale Croissance intelligente Ontario, et relancerait l'assainissement et le réaménagement des terrains en friche.

Le ministère complétera son examen accéléré des normes de qualité et des exigences en matière de contrôle actuelles pour les biosolides d'épuration et les boues des pâtes et papiers. Cet examen sera la base sur laquelle seront renforcées les exigences et les pratiques reliées à l'épandage de ces matériaux.

Des écosystèmes plus sains

Un document de travail a été publié sur les exigences de prétraitement pour les déchets dangereux destinés à l'enfouissement. Les commentaires sur ce document de travail serviront à élaborer un règlement visant à harmoniser davantage les exigences ontariennes en matière de gestion des déchets avec celles des États-Unis et à réduire la quantité de déchets dangereux importés dans la province.

L'an dernier, le gouvernement a lancé un plan concerté sur l'élimination des déchets dangereux. Le ministère prévoit terminer l'élaboration de deux règlements. Le premier établirait des exigences pour la manipulation, le transport et le traitement des déchets biomédicaux; le second exigerait la destruction d'ici trois ans de 99 000 tonnes de BPC entreposées actuellement.

Le ministère prévoit également terminer un règlement proposé exigeant la mise hors service des 45 incinérateurs existants dans les hôpitaux de la province, éliminant ainsi une source importante d'émissions de mercure et l'une des plus grandes sources d'émissions de dioxines et de furanes de la province.

Application efficace

Les règlements qui seront parachevés permettront au ministère d'imposer des peines pécuniaires pour une gamme étendue d'infractions simples et

claires. Les règlements proposés s'inscrivent dans une dynamique où l'on utilisera de nombreux outils pour assurer la conformité environnementale.

De concert avec les bureaux de district, l'équipe d'intervention spéciale continuera d'appliquer vigoureusement les lois environnementales de l'Ontario en visant des secteurs préoccupants précis – ceux qui présentent des taux de non-conformité élevés ou qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé publique et l'environnement.

Ensemble, le personnel des bureaux de district, l'équipe d'intervention spéciale et la Patrouille anti-smog effectueront plus de 7 700 inspections planifiées en utilisant une gamme d'outils d'application visant la conformité, la protection de la santé humaine et l'augmentation de la protection environnementale.

Amélioration continue

Le ministère continuera à établir des partenariats et à faire l'essai d'initiatives pour encourager les entreprises à dépasser les normes environnementales existantes.

En s'appuyant sur les avances effectuées au cours de l'année passée, le ministère continuera d'élaborer ses cadres de travail exhaustifs de surveillance et de déclaration environnementale visant à soutenir la planification et la prise de décisions au niveau du ministère, à aider l'identification des problématiques nouvelles et à permettre la transparence et une plus grande accessibilité pour le public.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection de l'environnement

1. a) Réduction des émissions ontariennes de SO_2

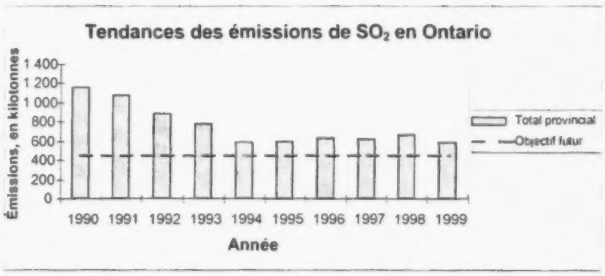

Apport du ministère

- Règlement visant la mise en oeuvre d'un programme de plafonds, de crédits et d'échange de droits d'émission pour inciter les émetteurs de SO_2 à réduire leurs émissions.
- Continuer à faire preuve de leadership à l'échelle nationale en élaborant des mesures permettant d'atteindre, d'ici 2015, une réduction de 50 pour 100 des émissions de SO_2 par rapport au plafond établi dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours ».
- Mettre en oeuvre des mesures réglementaires de surveillance et de déclaration touchant certains pollueurs industriels et commerciaux.
- Exiger des secteurs industriel et commercial qu'ils surveillent et signalent les émissions de SO_2 aux termes du Règlement de l'Ontario 127/01.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les réductions d'émissions atteintes grâce aux programmes et initiatives suivants :
  - Les pluies acides, un compte à rebours.
  - Initiatives pour des véhicules et un carburant plus propres.
  - Réduction des émissions dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
  - Programme d'inspection des véhicules Air pur Ontario.
  - Programme de réduction des émissions provenant des turbines.
- Les émissions de SO_2 étaient de 605 kt en 1999, soit 32 pour 100 de moins par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » de 885 kt.

Engagements en 2002-2003

- En vertu du projet Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques.
- Inspecter 315 sources d'émissions atmosphériques.

Objectifs à long terme

- Réduction de 50 pour 100 des émissions de SO_2 d'ici 2015 par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » (885 kt annuellement).

Activité de base : Protection de l'environnement

1. b) Réduction des émissions ontariennes de NOx

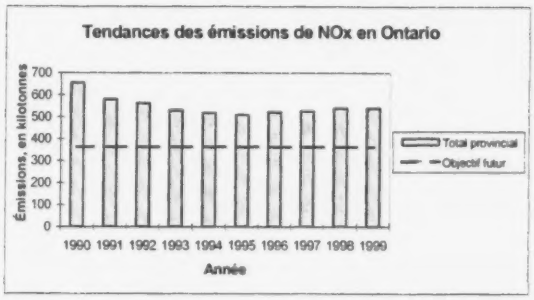

Apport du ministère

- Réduire davantage les taux d'ozone au niveau du sol et les particules fines ainsi que leurs précurseurs, les NOx, les COV et le SO_2 dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
- Prescrire les limites d'émission de NOx pour le secteur de l'électricité avant que celui-ci ne devienne un marché concurrentiel.
- Règlement visant la mise en oeuvre d'un programme de plafonds, de crédits et d'échange de droits d'émission pour inciter les émetteurs de NOx à réduire leurs émissions.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les réductions d'émissions atteintes grâce aux programmes et initiatives suivants :
  - Les pluies acides, un compte à rebours.
  - Règlement sur la volatilité de l'essence.
  - Initiatives pour des véhicules et un carburant plus propres.
  - Réduction des émissions dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
  - Programme d'inspection des véhicules Air pur Ontario.
  - Programme de réduction des émissions provenant des turbines.
- Les émissions de NOx étaient de 544 kt en 1999, soit 17 pour 100 de moins qu'en 1990. Les augmentations en 1998 et en 1999 sont dues à une augmentation de l'activité économique et aux travaux de remise à neuf des centrales nucléaires en 1998, durant lesquels il a fallu utiliser davantage les centrales au charbon.

Engagements en 2002-2003

- En vertu du projet Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques.
- Inspecter 315 sources d'émissions atmosphériques.
- Élaborer et raffiner des mécanismes administratifs pour l'application des règlements régissant les émissions dans le secteur de l'électricité et l'échange de droits d'émission.

Objectifs à long terme

- Réduction de 25 pour 100 des émissions de NOx d'ici 2005; réduction de 45 pour 100 d'ici 2015 (des 659 kt en 1990).

Activité de base : Protection de l'environnement

1. c) Réduction des émissions ontariennes de COV

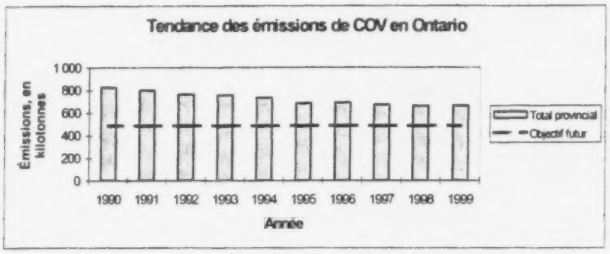

Apport du ministère

- Réduire davantage les taux d'ozone au niveau du sol et les particules fines en alignant l'émission de leurs précurseurs, les NOx, les COV et le SO_2 conformément au plan de réduction des émissions dans le secteur industriel.
- Exiger des secteurs industriel et commercial qu'ils surveillent et signalent les émissions de COV aux termes du Règlement de l'Ontario 127/01.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les réductions d'émissions atteintes grâce aux programmes et initiatives suivants :
  - Règlement sur la volatilité de l'essence.
  - Initiatives pour des véhicules et un carburant plus propres.
  - Réduction des émissions dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
  - Programme d'inspection des véhicules Air pur Ontario.
  - Programme de réduction des émissions provenant des turbines.
- Les émissions de COV étaient de 688 kt en 1999, soit 21 pour 100 de moins qu'en 1990.

Engagements en 2002-2003

- En vertu du projet Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques.
- Inspecter 315 sources d'émissions atmosphériques.

Objectifs à long terme

- Réduction de 25 pour 100 des émissions de COV d'ici 2005; réduction de 45 pour 100 d'ici 2015 (des 868 kt en 1990).

Activité de base : Protection de l'environnement

1. d) Inspections des véhicules Air pur Ontario

Inspections des véhicules Air pur Ontario

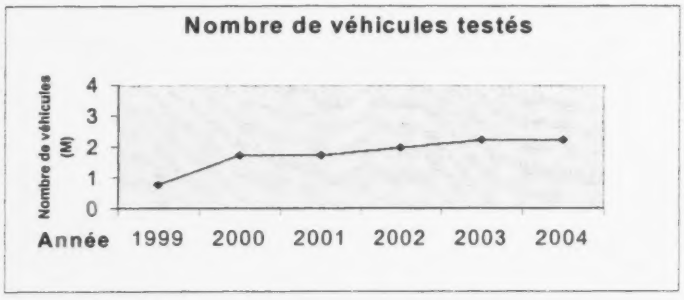

Apport du ministère

- Dans la région de la phase 1, le programme Air pur Ontario a réduit, de 1999 à 2001, les émissions à l'origine du smog provenant des véhicules légers à raison de 15,2 pour 100, soit environ 14 800 tonnes. Dans la région de la phase 2, qui a débuté en 2001, la réduction a été de 6,1 pour 100, soit environ 3 500 tonnes.
- Au cours des deux phases, Air pur Ontario a réduit les émissions de monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique rejeté dans l'air, d'environ 139 000 tonnes. Il a également réduit les émissions de dioxyde de carbone (CO_2), un gaz à effet de serre, d'environ 47 000 tonnes.
- Au cours des deux phases jusqu'à la fin de 2001, plus de cinq millions de véhicules ont été inspectés, avec un taux d'échecs moyen annuel allant de 12 pour 100 à 16 pour 100 environ.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre le nombre de véhicules supplémentaires qui seront testés à compter de juillet 2002, date d'extension du programme Air pur Ontario à toute la zone de smog du Sud de l'Ontario.

Engagements en 2002-2003

- Inspection de 2,5 à 2,75 millions de véhicules.

Objectifs à long terme

- Les émissions à l'origine du smog (NOx et COV) provenant des véhicules seront réduites de 36 000 à 44 000 tonnes pendant la durée du programme Air pur Ontario (selon l'inventaire des émissions automobiles de 1999).
- Air pur Ontario permettra de réduire le CO_2 (émissions de gaz à effet de serre) d'environ 100 000 tonnes pendant la durée du programme.

Activité de base : Protection de l'environnement

2. a) De l'eau plus propre—Qualité de l'eau potable
Rapports trimestriels des municipalités

Pourcentage des réseaux d'aqueduc municipaux qui soumettent des rapports

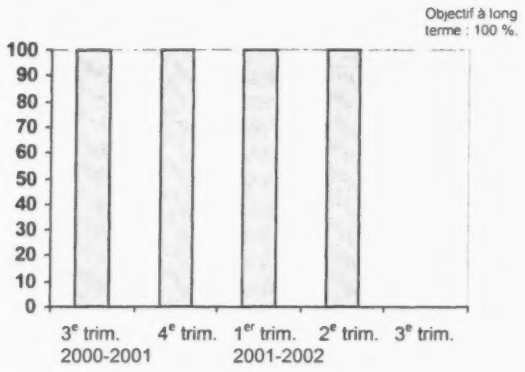

Remarque : le graphique montre les résultats de base correspondant à une fraction de l'année (août 2000 à mars 2001 puis avril 2001 à janvier 2002). Les résultats des années suivantes seront compilés sur la base d'un exercice complet, en fonction des résultats d'inspection de 2001-2002.

Apport du ministère

- Imposition de peines plus sévères.
- Investissements en protection des eaux souterraines.
- Investissements SuperCroissance dans l'infrastructure.
- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Révision du programme de surveillance de l'eau potable.
- Surveillance de la conformité réglementaire au moyen des rapports trimestriels présentés par les municipalités.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des administrations de réseaux d'aqueduc municipaux qui soumettent des rapports tous les trimestres au ministère.

Engagements en 2002-2003

- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province, dont des inspections planifiées et à l'improviste.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue vers l'approvisionnement en eau potable saine à 100 pour 100 de la population de l'Ontario.

(Utilisation des résultats d'inspection de l'an 2000 à titre de référence)

Activité de base : Protection de l'environnement

2. b) De l'eau plus propre—Qualité de l'eau potable

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs microbiologiques.

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs microbiologiques (dans les réseaux d'aqueduc municipaux).

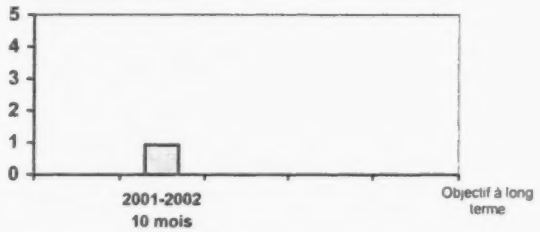

Remarque : échelle jusqu'à 5 pour 100.

Apport du ministère

- Imposition de peines plus sévères.
- Investissements en protection des eaux souterraines.
- Investissements SuperCroissance dans l'infrastructure.
- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Révision du programme de surveillance de l'eau potable.
- Surveillance de la conformité réglementaire au moyen des rapports trimestriels présentés par les municipalités.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau est basé sur les normes de santé du Règlement de l'Ontario 459/00, Annexe 6. Entre avril et décembre 2001, le pourcentage d'incidents déclarés correspond à 1 pour 100 de tous les tests effectués. La représentation du graphique peut changer au cours des prochaines années pour qu'il reflète les résultats de la mise en oeuvre du règlement sur les installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés et d'autres mesures réglementaires.

Engagements en 2002-2003

- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Élaboration d'une stratégie de conformité pour le nouveau règlement sur les installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue vers l'approvisionnement en eau potable saine à 100 pour 100 de la population de l'Ontario.

(Utilisation des résultats d'inspection de l'an 2000 à titre de référence)

Activité de base : Protection de l'environnement

2. c) De l'eau plus propre—Qualité de l'eau potable

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs chimiques.

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs chimiques (dans les réseaux d'aqueduc municipaux).

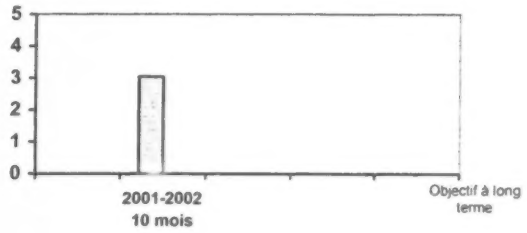

Remarque : échelle jusqu'à 5 pour 100.

Apport du ministère

- Imposition de peines plus sévères.
- Investissements en protection des eaux souterraines.
- Investissements SuperCroissance dans l'infrastructure.
- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Révision du programme de surveillance de l'eau potable.
- Surveillance de la conformité réglementaire au moyen des rapports trimestriels présentés par les municipalités.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau est basé sur les normes de santé relatives aux substances chimiques, physiques et radiologiques du Règlement de l'Ontario 459/00, Annexes 4 et 5. Entre avril et décembre 2001, le pourcentage d'incidents déclarés correspond à 3 pour 100 de tous les tests effectués. La représentation du graphique pourra changer au cours des prochaines années pour refléter les résultats de la mise en oeuvre du règlement sur les installations de distribution d'eau et d'autres mesures réglementaires.

Engagements en 2002-2003

- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Élaboration d'une stratégie de conformité pour le nouveau règlement sur les installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue vers l'approvisionnement en eau potable saine à 100 pour 100 de la population de l'Ontario.

(Utilisation des résultats d'inspection de l'an 2000 à titre de référence)

Activité de base : Protection de l'environnement

3.) Pourcentage du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs

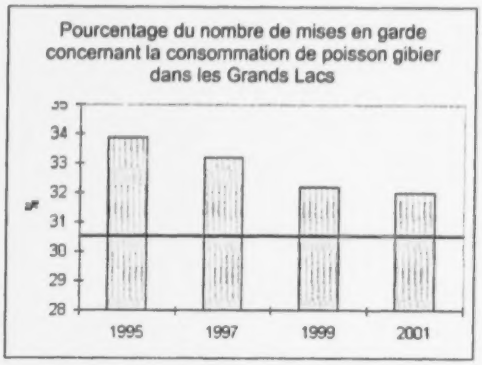

Apport du ministère

- Coordonner le Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier du gouvernement de l'Ontario, y compris la surveillance du poisson gibier dans les Grands Lacs.
- Élaborer un système de conseils relatifs à la consommation du poisson gibier fondé sur les lignes directrices de Santé Canada et informer le public relativement à la quantité de poisson gibier pouvant être consommée sans danger.
- Entreprendre des projets avec des partenaires soutenant la mise en oeuvre de l'ACO.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique les variations du pourcentage du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs depuis 1995, l'année de référence.
- Le graphique montre une diminution graduelle du pourcentage du nombre de mises en garde concernant la consommation au cours des six années et démontre un progrès vers l'atteinte de l'objectif de 2010.
- Une diminution graduelle en fonction du taux d'échange d'eau dans les Grands Lacs (par ex., l'eau du Lac Supérieur est renouvelée tous les 180 ans), en plus des effets cumulatifs des programmes du ministère et la mise en oeuvre de l'Accord Canada-Ontario proposé.

Engagements en 2002-2003

- Publication en mars 2003 du *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario 2003-2004* et mettre les renseignements en ligne dans le site du MEO.
- Surveillance continue du poisson gibier dans les Grands Lacs.
- Lancer de nouveaux bateaux et des projets de l'ACO.
- Inspecter 115 stations d'épuration des eaux d'égouts municipales et 95 stations industrielles.

Objectifs à long terme

- Améliorations au chapitre des indicateurs spécifiques ou des écosystèmes aquatiques de l'Ontario mesurés par :
  - Diminution de 10 pour 100 du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs d'ici 2010 (année de référence : 1995 – 589 mises en garde, soit 33,9 pour 100).

Activité de base : Protection de l'environnement	
4.) Nombre de friches contaminées enregistrées et assainies	
Nombre de friches contaminées enregistrées et assainies À déterminer (voir ci-dessous)	Apport du ministère • En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Environnement a contribué à l'adoption de la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées*. La Loi a reçu la sanction royale le 2 novembre 2001, et le ministère de l'Environnement élaborera des règlements pour l'appliquer en 2002-2003.
Que signifie le graphique? • La *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* a reçu la sanction royale le 2 novembre 2001. Le ministère de l'Environnement élaborera des règlements pour appliquer la Loi en 2002-2003. Durant cette période, des données seront recueillies pour soutenir cette mesure. • Les friches contaminées sont d'anciens terrains industriels ou commerciaux qui peuvent avoir été contaminés et qui posent des problèmes de réaménagement particulièrement complexes.	Engagements en 2002-2003 • Poursuivre la remise en état, au moyen du Fonds d'assainissement de l'environnement, de la mine Deloro et du terrain contaminé par des BPC situé à Smithville. Objectifs à long terme • À déterminer.

Activité de base : Protection de l'environnement

5.) Nombre d'accusations portées

Accusations portées de 1995 à 2000

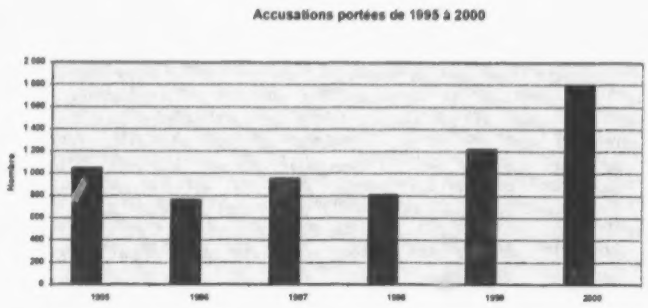

Apport du ministère

- Le ministère de l'Environnement a recours à de nombreux outils d'application des règlements environnementaux visant à augmenter la conformité et la protection de l'environnement, dont l'imposition de peines.
- L'équipe d'intervention spéciale, l'Unité du contrôle des émissions de véhicules, et le personnel des bureaux de district inspectent les sources de pollution et portent des accusations s'il y a lieu.
- De nouvelles peines pécuniaires seront mises en application en 2002-2003.

Que signifie le graphique?

- Le nombre d'accusations a plus que doublé depuis 1998 en raison de quatre facteurs qui ont renforcé la capacité du ministère : l'augmentation de l'emploi des outils d'application obligatoires; l'adoption du projet de loi 92, *Loi visant à affermir la protection de l'environnement et les mesures d'exécution à cet égard*, qui permet le recours à des arrêtés d'agent provincial; le déploiement de l'équipe d'intervention spéciale; et l'Unité du contrôle des émissions de véhicules (la Patrouille anti-smog).

Engagements en 2002-2003

- L'équipe d'intervention spéciale effectuera 900 inspections.
- Le personnel des bureaux de district effectuera 2 809 inspections.
- L'Unité du contrôle des émissions de véhicules (la Patrouille anti-smog) effectuera 4 050 inspections.

Objectifs à long terme

- À déterminer.

Activité de base : Protection de l'environnement

6.) Destruction des BPC (biphényles polychlorés)

Pourcentage de déchets contenant des BPC à activité élevée stockés

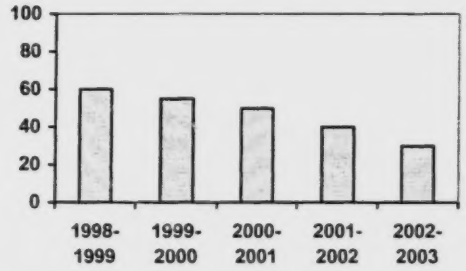

Apport du ministère

- Continuer de signaler les poursuites et les peines.
- Inspections prévues de 200 sites d'entreposage des BPC.
- Jusqu'à maintenant, plus de 60 pour 100 des BPC à activité élevée stockés ont été détruits (des 18 600 tonnes en 1994).
- On prévoit atteindre l'objectif pour 2001-2002 d'une réduction de 60 pour 100 des BPC à activité élevée stockés.
- Règlement proposé à l'étape de la période de commentaires de 90 jours.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique un engagement prévu de 70 pour 100 pour 2002-2003 sur la base de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs précédent, ce qui est conforme à l'engagement à long terme d'amélioration continue afin de détruire les déchets contaminés aux BPC entreposés actuellement.
- Les quantités réelles de BPC entreposées fluctuent selon les quantités de BPC usagés qui sont retirés du service.

Engagements en 2002-2003

- Commencer l'application des règlements pour atteindre une élimination de 100 pour 100 des BPC entreposés, si celle-ci est approuvée.
- Inspection de 200 sites contenant des BPC.

Objectifs à long terme

- L'élimination totale (100 pour 100) des déchets contenant des BPC actuellement entreposés à la fin d'une période de 3 ans suivant la mise au point définitive du règlement.

Activité de base : Conservation et intendance

7.) Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement

Diminution de l'enfouissement de déchets par habitant : kg

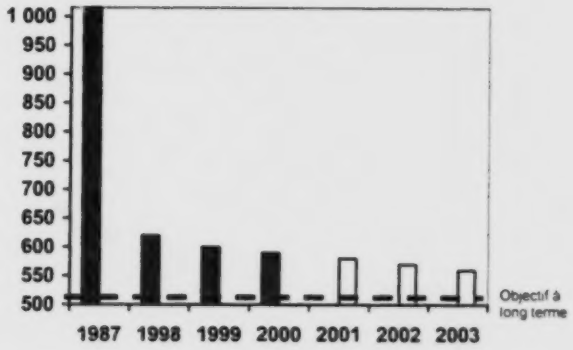

Apport du ministère

- Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement, laquelle est passée de 600 kg par personne en 1999 à 590 kg par personne en 2000.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les tendances récentes et projetées relativement aux kilogrammes de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par personne depuis 1987. Une baisse abrupte et immédiate entre 1987 et 1998 n'est pas survenue comme le graphique le laisse croire. De 1987 à 1998, nous avons assisté à une baisse graduelle et constante de la quantité de déchets par personne. Les quantités annuelles de déchets sont déclarées au ministère par les exploitants de sites d'enfouissement municipaux et privés en Ontario et ailleurs (p. ex. : les décharges et les incinérateurs).
- Cela comprend des déchets enfouis en Ontario et ailleurs, et qui sont produits en Ontario par des sources résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles, à l'exception des sources suivantes : l'agriculture, les mines, la foresterie, les moulins, les pêcheries, le recyclage automobile, la ferraille, les boues d'épuration, la construction et la démolition.
- Les données sur la population de la province reportées et projetées proviennent de Statistique Canada.

Engagements en 2002-2003

- Réduction supplémentaire des déchets envoyés aux lieux d'enfouissement et aux incinérateurs, qui sont passés de 590 kg par personne en 2000 à 580 kg par personne en 2001.
- Mise en oeuvre des dispositions de la *Loi ontarienne sur le réacheminement des déchets* (2001) afin d'augmenter le réacheminement des déchets, au lieu de les enfouir.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue pour atteindre une réduction de 50 pour 100 (507 kg par personne) par rapport à l'année de référence 1987.

Activité de base : Protection de l'environnement

8.) Innovation en gestion environnementale

Projets pilotes innovateurs mis en oeuvre (cumulatif)

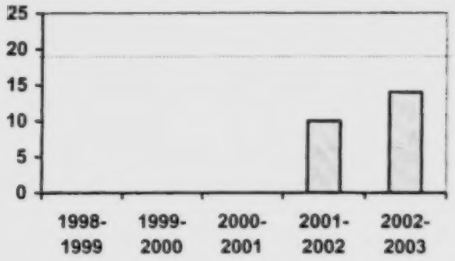

Apport du ministère

- En 2001, établissement du Secrétariat de la transition et de la mise en oeuvre afin de réaliser les objectifs généraux du Rapport sur la gestion environnementale.
- Élaborer un cadre de mise en oeuvre du changement stratégique.
- Mettre en oeuvre une approche d'amélioration continue fondée sur des incitatifs pour aider les entreprises à dépasser la simple conformité. Projet pilote de deux accords de collaboration.
- Aider les entreprises à atteindre les objectifs de conformité par la création de deux initiatives pilotes d'aide à la conformité.
- En insistant sur la participation locale, élaborer des stratégies locales et vitales à long terme afin de protéger l'environnement. Mettre six projets à l'essai.

Que signifie le graphique?

Le graphique montre le total cumulatif des approches innovatrices lancées, par rapport à l'objectif prévu de 20 (minimum).

Engagements en 2002-2003

- Élaborer des partenariats afin de tester des approches innovatrices d'amélioration continue pour aider les entreprises à dépasser la simple conformité. Mettre quatre projets innovateurs à l'essai.

Objectifs à long terme

- Jusqu'en 2005, élaborer, tester et évaluer un minimum de 20 approches innovatrices.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	212 millions de $
Immobilisations brutes	20 millions de $
	1 695 employés

Administration interne	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	205 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	161 millions de $
Immobilisations brutes	20 millions de $
	1 430 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	60 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Il exclut les 630 employés de l'Agence ontarienne des eaux.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	244 millions de $
Immobilisations brutes	19 millions de $
	1 710 employés

Administration interne	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	185 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	192 millions de $
Immobilisations brutes	19 millions de $
	1 465 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	6 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	60 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Il exclut les 635 employés de l'Agence ontarienne des eaux.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Division de la gestion interne
Sharon Bailey, directrice de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage
Toronto (Ontario) M4V 1M2
Tél. : 416 314-7370
Téléc. : 416 314-7858
Courriel : Sharon.Bailey@ene.gov.on.ca

Division de la planification environnementale intégrée
Heather Burch, chef du Bureau de la planification des ressources humaines
135, avenue St. Clair Ouest, 6e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-8475
Téléc. : 416 314-6346
Courriel : Heather.Burch@ene.gov.on.ca

Division des normes et des sciences de l'environnement
John Lynch, directeur des services de laboratoire
125 Resources Road
Etobicoke (Ontario) M9P 3V6
Tél. : 416 235-5747
Téléc. : 416 235-5744
Courriel : John.Lynch@ene.gov.on.ca

Division des opérations
Brian Ward, directeur, région de l'Est, bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820
Kingston (Ontario) K7L 4X6
Tél. : (613) 548-6901
Téléc. : (613) 548-6911
Courriel : Brian.Ward@ene.gov.on.ca

Secrétariat de la transition et de la mise en oeuvre
Mary Anne Covelli, directrice du bureau de la participation des intervenants
135, avenue St. Clair Ouest, 11e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-1501
Téléc. : 416 314-6935
Courriel : Maryanne.Covelli@ene.gov.on.ca

Bureau du ministre
135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-6790
Téléc. : 416 314-6748
Courriel : Minister@ene.gov.on.ca

Direction des communications
Anne Edwards
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-6717
Téléc. : 416 314-6711
Courriel : Anne.Edwards@ene.gov.on.ca

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère, au 416 325-4000, ou au 1 800 565-4923 (sans frais) ou encore en visitant le site Web du ministère à l'adresse www.ene.gov.on.ca .

MINISTÈRE DES FINANCES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Janet Ecker

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités de 2002-2003 du ministère des Finances, qui met en évidence nos principales réalisations. Notre gouvernement continue d'investir dans les priorités de l'Ontario de façon à favoriser la croissance et la prospérité.

Les défis n'ont pas manqué cette année, mais nous sommes tout de même sur la bonne voie pour pouvoir déposer, pour le quatrième exercice consécutif, un budget équilibré en 2002-2003. Nous avons enregistré un troisième excédent de suite en 2001-2002 et réussi à rembourser une partie de la dette.

En 2002-2003, nous continuons à mettre l'accent sur les valeurs fondamentales qui sont importantes pour les familles ontariennes. Nous continuons à gérer les finances avec prudence et à investir dans les secteurs prioritaires comme les services de santé, l'éducation et un environnement sain. Nous poursuivons en outre les réductions d'impôt en vue de favoriser la croissance et la création d'emplois.

Nous donnons suite à notre programme de réduction d'impôt en 2002-2003 afin de stimuler l'économie de l'Ontario. Nous réduirons le taux d'imposition des petites entreprises et le taux d'impôt sur l'exploitation minière; en outre, 50 000 personnes seront rayées des rôles de l'impôt sur le revenu des particuliers grâce à une bonification du Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu.

Pour parer à la situation économique à court terme, d'autres réductions d'impôt prévues seront mises en oeuvre à plus long terme. Le budget du prochain exercice comprendra un plan pluriannuel de réduction d'impôt, dont des mesures visant à éliminer l'impôt sur le capital et la surtaxe ontarienne sur le revenu des particuliers. Nous continuerons de nous assurer que notre régime fiscal demeure concurrentiel dans un marché international et qu'il est axé sur la création de richesses.

Nous continuons à déployer des efforts pour bâtir un système de santé moderne et intégré sur lequel les gens peuvent compter. Nous effectuons des investissements considérables en vue d'améliorer les services offerts, qu'il s'agisse d'assurer un meilleur accès aux services diagnostiques, d'améliorer les soins en salles d'urgence ou d'augmenter le nombre de lits pour les soins de longue durée. Cette année, nous investissons un montant record de 25,5 milliards de dollars dans les soins de santé. Il s'agit d'une augmentation de 7,3 pour 100 par rapport au dernier exercice et d'une hausse impressionnante comparativement à 1995, où les dépenses étaient de 17,6 milliards de dollars.

Au sein de nos écoles, nous continuons à appuyer l'amélioration de l'apprentissage et des résultats des élèves. Nous investissons dans des domaines importants tels que les ressources pour le personnel enseignant et la direction des écoles, la sécurité des élèves et les programmes à l'intention des élèves qui ont des besoins particuliers afin de donner la chance à tous les jeunes de réaliser leur plein potentiel. Cette année, nous consacrerons 14,3 milliards de dollars à nos écoles élémentaires et secondaires, soit une augmentation de près de 400 millions de dollars par rapport à l'investissement de l'exercice 2001-2002. Pour investir dans notre avenir, il faut de plus appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire afin qu'ils soient en mesure de former une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Le budget de l'Ontario de 2002 promet également une augmentation de 75 millions de dollars du financement pluriannuel que nous nous étions engagés à fournir aux collèges et universités, au titre de la subvention de fonctionnement, qui passera ainsi à 368 millions de dollars d'ici 2003-2004.

Nous continuons à faire en sorte que l'Ontario ait les politiques les plus strictes pour assurer la sécurité et la salubrité de l'eau potable. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement investira plus d'un demi-milliard de dollars pour assurer la salubrité de l'eau potable. Cette année, nous octroyons 245 millions de dollars pour aider les municipalités à améliorer leurs réseaux d'eau et leurs systèmes de traitement des eaux usées pour qu'ils satisfassent à nos nouvelles normes environnementales rigoureuses. En outre, le gouvernement accordera des fonds pour que le nombre d'inspecteurs des réseaux d'eau municipaux augmente de plus du double.

Notre gouvernement continuera à veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé judicieusement et à gérer les finances de façon responsable. Cette année, nous prendrons des initiatives visant à améliorer le fonctionnement du gouvernement, dont l'adoption des principes du budget base zéro dans le processus de planification des activités de chaque ministère, ainsi que des mesures pour adopter des normes comptables se rapprochant davantage de celles des entreprises.

Nous continuerons donc à mettre l'accent sur les principes fondamentaux auxquels les familles de la province attachent de l'importance tout en favorisant les débouchés, les emplois et la croissance économique.

La ministre des Finances,

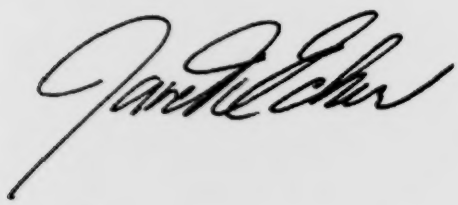

Janet Ecker

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Finances vise à appuyer un climat économique et financier vigoureux qui favorise les investissements et qui contribue à faire de l'Ontario le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever une famille.

Ces objectifs se fondent sur les principes suivants :

- L'Ontario est un chef de file pour ce qui est des emplois, des revenus et des investissements.
- L'Ontario permet aux contribuables de conserver une plus grande part de leur revenu durement gagné en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers.
- L'Ontario met l'accent sur l'obligation qu'ont les organismes publics de rendre des comptes pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien géré et utilisé de façon efficiente.
- L'Ontario investit les deniers publics dans des programmes prioritaires et l'infrastructure publique avec un souci toujours plus grand d'économie, d'efficience et d'efficacité.
- L'Ontario a les moyens de financer cette infrastructure et ces programmes gouvernementaux.

Afin d'appuyer ces objectifs généraux, le ministère des Finances fait des choix responsables pour créer un environnement favorable à une économie dynamique, innovatrice et florissante. En gérant efficacement le budget, les finances et les secteurs réglementés connexes de la province, nous assurerons à la population de l'Ontario l'exceptionnelle qualité de vie qu'elle mérite.

Activités de base

Pour atteindre ses objectifs, le ministère se concentrera sur sept activités de base :

- **Politiques fiscales, budget et recettes**
- **Politiques économiques, budgétaires et financières**
- **Réglementation de l'industrie des services financiers**
- **Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats**
- **Financement du gouvernement et gestion de la dette**
- **Soutien des activités internes**
- **Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux**

Politiques fiscales, budget et recettes

- **Bureau du budget et de la fiscalité**
- **Division des recettes fiscales**
- **Division de la recherche stratégique**

Objectif : Appuyer un climat concurrentiel favorable aux investissements en réduisant les impôts et en offrant un régime fiscal équitable et efficace.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- Fournir des conseils sur les politiques fiscales afin que le régime fiscal soit équitable, efficient et concurrentiel avec celui des autres territoires, tout en permettant de générer les recettes suffisantes pour respecter les objectifs budgétaires du gouvernement et pour appuyer les programmes prioritaires.
- Élaborer le budget de l'Ontario et en coordonner la production, fournir des renseignements pour la préparation d'autres documents économiques ou financiers importants du gouvernement et proposer des mesures législatives qui, si elles étaient adoptées, permettraient la mise en oeuvre efficace et efficiente des politiques fiscales.

- Veiller à l'application d'un grand nombre de lois fiscales ontariennes et préserver l'intégrité du régime d'autocotisation de la province grâce à des services de renseignements sur les contribuables et à un mécanisme indépendant de révision dans les cas d'oppositions, tout en décourageant la non-conformité au moyen de vérifications, d'enquêtes et de méthodes de perception.

- Élaborer et coordonner les accords fiscaux signés par l'Ontario avec le gouvernement fédéral et les autres territoires, afin de protéger les intérêts financiers de la province et d'optimiser les avantages pour les contribuables de l'Ontario.

- Fournir des analyses décisionnelles et des conseils stratégiques relativement au financement et aux répercussions sur le plan financier des modifications apportées aux régimes de retraite du secteur public.

- Élaborer des politiques en rapport avec les questions touchant les normes minimales pour tous les régimes de retraite d'employeurs de l'Ontario.

- Formuler la politique globale de l'Ontario en matière de transferts pécuniaires aux particuliers.

- Surveiller et analyser la situation des autres gouvernements et négocier avec eux relativement aux transferts fédéraux aux particuliers, notamment dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

- Cerner et suivre divers enjeux, nouveaux ou potentiels, liés aux impôts ou aux recettes; en déterminer les répercussions sur l'économie, le régime fiscal et les recettes de l'Ontario, ainsi que sur les programmes et les services gouvernementaux; déterminer et évaluer les stratégies adoptées par d'autres territoires.

Politiques économiques, budgétaires et financières

- **Bureau des politiques économiques**
- **Division des politiques budgétaires et financières**
- **Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario**
- **Secrétariat des relations provinciales-municipales en matière de finances**
- **Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF)**

Objectif : Appuyer la croissance économique, la création d'emplois, l'obligation de rendre des comptes et le traitement équitable des contribuables en utilisant prudemment les deniers publics.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- Fournir des projections démographiques, économiques et sur les recettes, ainsi qu'un soutien aux analyses et des conseils sur les politiques pour un large éventail de questions réglementaires liées à l'économie, au budget et aux services financiers qui ont une incidence sur la croissance économique et la création d'emplois.

- Appuyer l'élaboration du plan et du cadre financiers pour le gouvernement dans son ensemble, y compris la gestion des dépenses de fonctionnement et en immobilisations et une stratégie relative aux recettes non fiscales, et veiller à ce qu'il y ait une gestion financière efficace des deniers publics.

- Soutenir les analyses, guider les politiques et coordonner les activités du ministère des Finances relativement aux enjeux économiques et financiers découlant de la restructuration financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

- Donner des conseils sur les politiques, les mesures législatives et les initiatives relatives aux activités de fonctionnement qui appuient le régime d'impôt foncier et les rapports de la province avec les municipalités en matière de finances.

- Gérer le régime provincial d'imposition pour l'éducation.

- Assurer la liaison avec les municipalités et les consulter sur les questions d'ordre financier et liées à l'impôt foncier.

- Concevoir, mettre au point et déployer un Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) afin d'aider le gouvernement de l'Ontario à remplir ses engagements quant à la responsabilité financière, à l'obligation de rendre des comptes aux contribuables, à la qualité du service à la clientèle et à la promotion d'un gouvernement plus petit et plus efficace.

Réglementation de l'industrie des services financiers

- **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)**
- **Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)**
- **Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA)**

Objectif : Maintenir une réglementation équitable, efficiente et transparente des services financiers qui protège les consommateurs et inspire confiance aux investisseurs.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- Mettre en place un cadre stratégique qui favorise l'équité, l'efficacité et la compétitivité des services financiers.

- Appuyer les priorités publiques en imposant des normes à l'industrie et en protégeant les consommateurs du secteur des services financiers afin de rehausser la confiance des investisseurs et des consommateurs à l'égard de l'industrie des services financiers.

Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats

▸ Société ontarienne SuperCroissance

Objectif : Veiller à l'entretien et à la construction de l'infrastructure sur laquelle repose la croissance économique de la province grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- Jouer un rôle de chef de file et assurer une coordination centrale par l'entremise de la Société ontarienne SuperCroissance pour l'élaboration des politiques, la planification et les approbations du Conseil des ministres quant aux immobilisations de la province.

- Se concentrer sur la formation de partenariats entre les secteurs public et privé en vue d'investir dans l'infrastructure et aider le gouvernement dans l'évaluation des secteurs les plus aptes à être privatisés.

- Coordonner la mise en oeuvre de deux importantes initiatives SuperCroissance axées sur le partenariat, dont l'exécution incombe à des ministères : les investissements dans l'infrastructure essentielle à la croissance future des régions rurales et des petites collectivités, et les projets de développement des attractions récréatives, culturelles et touristiques de la province.

- Gérer le volet Partenariats du millénaire, dont l'exécution incombe à divers ministères, qui appuie des projets liés à l'infrastructure dans les grands centres urbains à l'extérieur de la région du grand Toronto, notamment :

    - des projets qui visent à s'attaquer au problème de l'engorgement des routes;
    - des projets de protection de l'environnement, dont la modernisation et l'amélioration des réseaux d'eau et d'égouts;
    - des projets liés à l'accès aux corridors routiers et aux passages frontaliers internationaux stratégiques.

- Travailler en collaboration avec le ministère des Transports pour mettre sur pied les initiatives du gouvernement touchant les transports en commun, dont le programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun de la région du Golden Horseshoe (PITCG) et le programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun (PITC).

- Coordonner la participation du gouvernement de l'Ontario dans la revitalisation du secteur riverain de Toronto par l'entremise du Secrétariat de la revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui rend compte de ses activités dans le cadre de l'initiative SuperCroissance.

Financement du gouvernement et gestion de la dette

- **Office ontarien de financement (OOF)**

Objectif : Gérer les programmes de financement de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO); gérer les risques liés aux finances de la province; et réduire les frais de service de la dette.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- Prendre les arrangements nécessaires pour assurer le financement de la province de l'Ontario, des sociétés de la Couronne et des organismes du gouvernement, y compris la SFIEO, en coordonnant toutes les fonctions qui y sont liées, tels les emprunts, la gestion de la dette, les placements, la gestion du risque, la gestion des liquidités et des opérations bancaires, ainsi que les relations avec les investisseurs et les agences de cotation.

- Fournir des conseils éclairés quant aux politiques financières et au financement d'une vaste gamme d'initiatives gouvernementales.

Soutien des activités internes

- **Bureau du ministre**
- **Bureau du sous-ministre**
- **Division des services ministériels et de la qualité des services**
- **Groupement de l'information et de la technologie de l'information (ITI)**
- **Services juridiques**
- **Services de vérification**
- **Communications et affaires ministérielles**

Objectif : Promouvoir la prestation efficace et efficiente des services de soutien de toutes les activités de base.

Cette activité de base compreud notamment ce qui suit :

- Assumer la direction générale du ministère par l'entremise du Bureau du ministre et du Bureau du sous-ministre.

- Fournir au ministère des services de planification et de vérification, des conseils, des services de contrôle financier, des services juridiques, un soutien administratif et un soutien lié aux communications et à la technologie de l'information afin que l'orientation et la gestion des programmes de fonctionnement soient conformes aux politiques et aux mesures législatives du gouvernement de l'Ontario.

- Offrir des conseils et une expertise en planification afin de veiller à ce que le ministère atteigne ses objectifs en matière de qualité des services et que les principes de base et les éléments clés de la qualité des services soient intégrés à toutes les activités ministérielles.

Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux

▸ Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux

Objectif : Prendre en charge la gestion et la prestation de services d'information et de technologie de l'information pour les clients au Secrétariat du Conseil de gestion, au Bureau du Conseil des ministres et au ministère des Finances.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- Offrir des services professionnels en matière d'information et de technologie de l'information, notamment élaborer et mettre en place une vision, des stratégies et des moyens de mesurer le rendement pour le groupement de l'information et de la technologie de l'information (ITI).

- Adopter des technologies et des solutions innovatrices donnant aux clients les moyens d'améliorer leur service à la clientèle et de fonctionner d'une manière plus efficace.

- Permettre aux clients d'atteindre les buts courants des programmes et des priorités en faisant un usage efficace des technologies actuelles.

- Coordonner les activités de ITI avec les stratégies ministérielles et celles du groupement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Le ministère des Finances partage la vison du gouvernement dans son ensemble qui est d'éliminer les obstacles à la croissance en équilibrant le budget et en réduisant les impôts. Grâce à des politiques économiques et budgétaires judicieuses, le ministère peut faire état d'un certain nombre de réalisations importantes pour l'exercice 2001-2002.

- Conformément au mandat du gouvernement de gérer les finances de la province avec prudence, le ministère a déposé un budget équilibré pour la troisième fois consécutive.

- Afin de stimuler la reprise de l'économie, le gouvernement a accéléré les réductions de l'impôt des sociétés, qui sont entrées en vigueur le 1er octobre 2001. Celles-ci englobaient :
  - la réduction du taux général d'imposition des sociétés, qui est passé de 14 pour 100 à 12,5 pour 100;
  - la réduction du taux d'imposition des entreprises des secteurs de la fabrication et de la transformation, qui est passé de 12 pour 100 à 11 pour 100;
  - la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, qui est passé de 6,5 pour 100 à 6 pour 100;
  - une déduction de 5 millions de dollars du capital versé imposable – la première étape vers l'élimination de l'impôt sur le capital;
  - la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers – dont le taux inférieur a été ramené à 6,16 pour 100 et le taux intermédiaire à 9,22 pour 100; les taux inférieur et intermédiaire continueront de baisser et seront ramenés respectivement à 6,05 pour 100 et 9,15 pour 100 en 2002.

- Dans le but de favoriser la croissance économique, 735 000 personnes à faible revenu ont été rayées des rôles d'imposition de l'Ontario, bien qu'elles continuent de payer l'impôt sur le revenu fédéral.

- Grâce à des réductions d'impôt et à la gestion prudente des finances, le gouvernement a appuyé la création de 65 300 emplois nets au cours de la période de 12 mois qui s'est terminée en mars 2002.

- Dans un contexte économique difficile précipité par une baisse de l'activité économique américaine et par les actes de terrorisme perpétrés le 11 septembre contre les États-Unis, la croissance économique reelle a été de 1,8 pour 100 par an au cours de la période de 12 mois qui s'est terminée en mars 2002.

- Grâce aux politiques économiques et budgétaires du gouvernement et à la prudence et à la circonspection dont il a fait preuve dans l'établissement du budget, la province a enregistré un excédent estimatif provisoire de 58 millions de dollars en 2001-2002.

- Le gouvernement de l'Ontario a continué de financer les secteurs prioritaires en octroyant 8,4 milliards de dollars à l'éducation et 23,7 milliards de dollars aux services de santé; ce dernier montant représente une augmentation de 1,5 milliard de dollars (6,9 pour 100).

- Grâce à une gestion efficiente des activités d'emprunt de la province, des économies de 75 millions de dollars ont été réalisées. Des économies supplémentaires de 10 millions et de 9 millions de dollars ont été obtenues grâce à une gestion prudente et efficiente de la dette et à des placements rentables à très court terme, respectivement.

- Dans le cadre de l'engagement du gouvernement de réduire les formalités administratives, le Comité consultatif des petites entreprises a été créé afin qu'il trouve de nouveaux moyens de simplifier l'administration fiscale et de réduire la bureaucratie et de susciter des discussions sur ces questions.

- Les biens patrimoniaux font partie de l'histoire de l'Ontario et stimulent le tourisme et l'activité économique. La province aide les propriétaires à entretenir ces biens en permettant aux municipalités d'offrir un allégement de 10 à 40 pour 100 de l'impôt foncier sur les biens patrimoniaux.

- Afin d'aider les familles ontariennes travaillant fort et devant faire face aux répercussions du ralentissement économique, on a accordé un versement unique de 100 $, exonéré d'impôt, aux familles travailleuses à revenu faible ou moyen qui ont de jeunes enfants.

- Les petites entreprises contribuent considérablement à l'innovation et à la création d'emplois en Ontario. La province a donc annoncé une nouvelle exemption par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relative aux placements privés, réduisant ainsi les formalités administratives et facilitant la mobilisation, par de petites entreprises, de capitaux sur les marchés financiers de l'Ontario, sans compromettre la protection des investisseurs.

- Des initiatives spéciales ont été lancées pour contrer les incidences économiques des attaques terroristes du 11 septembre dernier à New York. Il y a eu entre autres le financement d'une stratégie de marketing de 10 millions de dollars pour promouvoir le tourisme en Ontario et l'affectation de plus de 30 millions de dollars au financement de mesures antiterrorisme.

- En vue de répondre à la demande de diplômés d'établissements postsecondaires possédant des compétences spécialisées, 60 millions de dollars ont été octroyés pour la création de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, la plus jeune des universités canadiennes. Dans ce nouveau genre d'université, le programme est conçu directement en fonction des besoins du marché.

- Pour stimuler la croissance et la création d'emplois, il était nécessaire d'égaliser les règles du jeu pour les petites et les grandes brasseries de

l'Ontario. On a donc modifié le barème des droits de base que doivent payer les brasseurs afin de le rendre plus juste pour les petits brasseurs, de réduire la bureaucratie et de simplifier l'administration fiscale.

- Afin que les personnes ayant un handicap et les personnes âgées puissent obtenir plus facilement un logement qui répond à leurs besoins, le gouvernement a annoncé qu'une proportion de 10 pour 100 de la valeur cotisée des nouveaux foyers construits pour les personnes âgées ou ayant un handicap sera exemptée de l'impôt foncier.

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario (OEO) donnent la chance aux Ontariennes et aux Ontariens d'investir dans la province où ils vivent, travaillent et élèvent leur famille. Les ventes d'Obligations d'épargne de l'Ontario ont atteint le chiffre record de 4 milliards de dollars, ce qui représente le montant le plus élevé pour la vente d'obligations provinciales au Canada.

- Afin de s'attaquer au problème de l'engorgement des routes et d'améliorer ainsi la qualité de vie de la population de l'Ontario, la province a annoncé que le programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun de la région du Golden Horseshoe (PITCG) recevrait 250 millions de dollars de la somme de un milliard de dollars réservée à l'initiative SuperCroissance - Volet Partenariats du millénaire.

- Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'assurer la compétitivité de l'Ontario, la province a réduit les impôts scolaires applicables aux entreprises de 67 millions de dollars en 2002.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Le ministère des Finances fait en sorte que le climat économique et financier favorable de l'Ontario demeure attrayant pour les particuliers et les entreprises. Il appuie également l'investissement régulier dans les principaux secteurs prioritaires du gouvernement, notamment ceux de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Parmi les engagements et les stratégies clés qui permettront à l'Ontario, en 2002-2003, de continuer à jouir d'une économie forte et d'un climat financier favorable, notons les suivants :

- Le principal engagement du ministère est de mettre en oeuvre les initiatives annoncées dans le budget de l'Ontario de 2002. Si ces initiatives sont adoptées par l'Assemblée législative, elles comprendront les suivantes :
  - entreprendre des consultations sur les obligations de financement de projets et les zones d'incitatifs fiscaux;
  - examiner les options relatives à un programme de réduction d'impôt s'étalant sur plusieurs années;
  - consulter les intervenants en vue d'offrir un financement sur trois ans aux hôpitaux et aux conseils scolaires;
  - bonifier le Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu.

- Afin de faciliter les activités de planification et de gestion de tous les organismes publics, le ministère déposera le budget de 2003 avant le début de l'exercice 2003-2004.

- Dans le but d'offrir davantage de stabilité et de certitude à nos partenaires du secteur public, le gouvernement s'orientera vers une démarche pluriannuelle dans l'établissement du budget et du financement.

- Hydro One restera un organisme public, mais le gouvernement examinera diverses options et prendra des décisions stratégiques pour lui imposer une discipline nécessaire, semblable à celle du secteur privé, et attirer de nouveaux investissements afin d'améliorer l'infrastructure servant au transport et à la livraison de l'électricité dans la province.

- Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que l'Ontario ait les politiques les plus strictes au monde pour assurer la sécurité et la salubrité de l'eau potable. À cette fin, il élaborera une stratégie de financement à long terme des réseaux d'eau et d'égouts.

- Dans le cadre du plan à long terme de la province d'investir dans des projets d'infrastructure stratégiques dans des grands centres urbains, le gouvernement élaborera des stratégies globales à l'appui de la revitalisation du secteur riverain de Toronto.

- Conformément au mandat du gouvernement de fournir des services de santé de qualité, le ministère travaille, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, à l'établissement d'une stratégie de financement et d'investissement liée aux immobilisations dans le domaine de la santé.

- Dans le but d'établir des critères pour la gestion de fonds distincts et de limiter les enjeux financiers pour la Ontario Power Generation (OPG) s'il y avait une hausse des coûts liés aux obligations relatives aux combustibles épuisés, le ministère mettra en oeuvre le Ontario Nuclear Funds Agreement et fournira les garanties financières exigées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

- Afin que la réglementation des services financiers soit plus équitable, efficiente et transparente, le gouvernement poursuivra ses consultations sur la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

- La province s'est engagée à simplifier l'administration de l'impôt et propose des mesures législatives relatives à la taxe de vente au détail (TVD) sur les logiciels. Les modifications proposées visent à simplifier les règles s'appliquant aux logiciels en clarifiant les services liés aux programmes informatiques qui sont imposables, en établissant des règles claires pour les services informatiques groupés et en augmentant le seuil à partir duquel un programme préécrit modifié est exempté en tant que programme personnalisé.

- Le gouvernement apportera des réformes au régime d'assurance-automobile afin qu'il soit plus efficace et que les consommateurs puissent jouir de taux plus stables.

- Afin de favoriser la confiance des investisseurs et de protéger les consommateurs, le ministère analysera les recommandations du comité ministériel chargé de l'examen sur cinq ans des lois ontariennes sur les valeurs mobilières et prodiguera les conseils nécessaires à cet égard.

- Dans le but de simplifier l'administration de l'impôt pour les entreprises, le ministère déploiera les normes de service pour l'administration de l'impôt.

- En vue d'aider les municipalités à faire leur planification et à gérer leurs activités de façon efficace, le gouvernement publiera plus tôt les règlements sur les impôts fonciers et les prévisions pour le Fonds de réinvestissement communautaire.

- Afin d'améliorer la prestation des services, la province se départira de la Caisse d'épargne de l'Ontario. Un nouveau propriétaire sera mieux en mesure de faire les investissements nécessaires dans la nouvelle technologie et d'offrir davantage de services aux clients.

- Le ministère mettra en oeuvre le programme d'emprunt de 2002-2003 de façon plus efficiente. On encouragera les organismes publics à faire leurs propres emprunts pour qu'ils aient le plus de souplesse possible pour répondre à leurs besoins en capital particuliers.

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario donnent la chance aux Ontariennes et aux Ontariens d'investir dans la province où ils vivent, travaillent et élèvent leur famille. Le ministère mettra sur pied la campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario de 2003.

- Le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) est un système de gestion financière unique qui remplacera les nombreux systèmes en usage actuellement au sein du gouvernement provincial. Le ministère veillera à ce que l'établissement du SIGIF soit amorcé et que les fonctionnaires de l'Ontario soient prêts à s'en servir lorsqu'il sera en place dans leur ministère.

- Afin d'améliorer la façon dont le gouvernement fonctionne et dispense des services, le ministère participera à la mise en place du SIGIF en tant que ministère pilote.

- Conformément aux recommandations de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et du vérificateur provincial, le ministère prendra les mesures nécessaires, y compris pendant la période de transition, pour que les crédits soient affectés suivant la comptabilité d'exercice au lieu de la comptabilité de caisse et que la comptabilité d'exercice soit adoptée pour toutes les opérations relatives aux biens corporels. Ainsi, les budgets des dépenses des ministères seront comptabilisés de la même façon que le budget de la province.

- Le gouvernement continuera à améliorer la qualité des services dispensés par la fonction publique de l'Ontario en poursuivant l'adoption des principes modernes de contrôle financier grâce à l'élaboration de cours et de séances de formation à l'intention des fonctionnaires de la province.

- La province vise à ce que les programmes et les services du gouvernement soient offerts le plus efficacement possible en intégrant les principes du budget base zéro et en procédant à la révision, sur une période de quatre ans, de tous les programmes des ministères afin de s'assurer qu'ils correspondent bien aux activités de base, ainsi qu'aux principes de l'efficacité, de l'efficience et de l'optimisation des ressources.

- L'un des objectifs clés est de fournir des services de qualité et d'améliorer la façon de fonctionner du gouvernement. Le ministère continuera d'explorer les possibilités d'améliorer le service à la clientèle et le rapport coût-efficacité des activités des ministères.

- La fonction publique de l'Ontario est l'une des ressources les plus importantes du gouvernement et elle joue un rôle clé dans la prestation de services de qualité. Le ministère élaborera et mettra en place des stratégies des ressources humaines qui permettront d'assurer que les ressources dont le ministère a besoin pour offrir ses programmes seront comblées tant à court qu'à long terme.

Mesures clés d'évaluation du rendement

Activité de base : Politiques fiscales, budget et recettes

1. Impôts des sociétés concurrentiels qui stimulent l'économie ontarienne

Taux d'imposition des sociétés ontariennes par rapport à ceux des États voisins en 2002

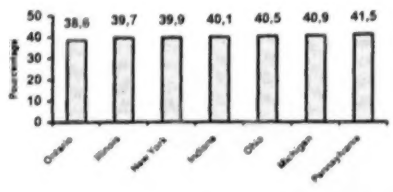

Objectif à long terme – Taux d'imposition de l'Ontario de 30,1 % d'ici 2006

<u>But du ministère</u>

- Le ministère des Finances aide à respecter l'engagement pris de renforcer l'économie de la province en éliminant les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance grâce à l'établissement d'un régime d'imposition des sociétés concurrentiel et équitable.

<u>Que signifie le graphique?</u>

- Les taux d'imposition des sociétés prévus par la loi pour les entreprises du secteur de la fabrication en 2001 sont plus bas en Ontario que dans n'importe lequel des États américains avoisinants.
- D'ici 2006, le taux d'imposition des sociétés combiné, général et pour les entreprises du secteur de la fabrication sera de 30,1 pour 100.

<u>Engagements en 2002-2003</u>

- Maintenir la compétitivité du régime d'imposition des sociétés de l'Ontario en comparaison avec celui des territoires avoisinants.
- À partir de ce qui a été annoncé dans le budget, se servir du régime fiscal pour stimuler l'embauche et les nouveaux investissements.
- Obtenir des conseils quant à l'annonce d'un nouveau plan pluriannuel de réduction de l'impôt, y compris les prochaines étapes à suivre en vue de l'élimination de l'impôt sur le capital.
- Entreprendre plus d'analyses quantitatives afin de mieux évaluer les politiques fiscales actuelles et nouvelles.

<u>Objectifs à long terme</u>

- D'ici 2006, le taux d'imposition général des sociétés de l'Ontario sera le plus bas parmi les provinces canadiennes et les 50 États américains.

Activité de base : Politiques fiscales, budget et recettes

2. Administration efficiente de l'impôt : coût de perception de 100 $ de recettes

Coût de perception de 100 $ de recettes fiscales

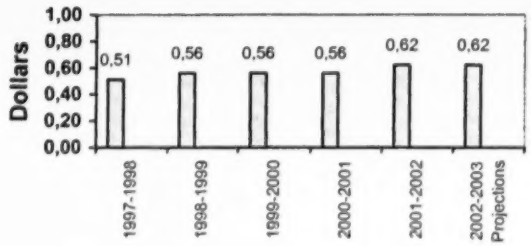

But du ministère

- Dans le cadre de son engagement d'améliorer l'efficience de l'administration de l'impôt et les services aux contribuables, le ministère des Finances a accru :
  - les activités de vérification et le service à la clientèle en ajoutant deux bureaux fiscaux régionaux (Ottawa et London);
  - l'investissement dans la formation du personnel, les installations et la technologie de l'information.
- Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'objectif du ministère de favoriser l'observation volontaire des mesures législatives sur l'impôt.

Que signifie le graphique?

- Au cours de l'exercice 2001-2002, on a dépensé 0,62 $ pour la perception de chaque 100 $ de recettes fiscales. Ce coût a augmenté temporairement par rapport aux exercices précédents en raison de facteurs économiques externes.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère vise à ne pas dépenser plus de 0,62 $ en 2002-2003 pour la perception de chaque 100 $ de recettes fiscales. Cet engagement est conforme aux résultats affichés par le ministère en 2001-2002 et tient compte de l'incidence de facteurs économiques récents.

Objectifs à long terme

- Le ministère vise à ne pas dépenser plus de 0,56 $ pour la perception de chaque 100 $ de recettes fiscales.

Activité de base : Politiques fiscales, budget et recettes

3. Amélioration du rendement des mesures d'exécution

Rendement des mesures d'exécution

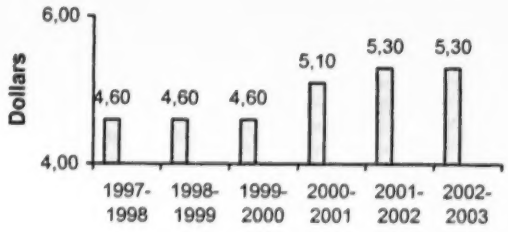

But du ministère

- Conformément à l'objectif de réaliser des économies, le ministère cherche à obtenir un meilleur rendement des mesures d'exécution en maximisant :
  - les activités de vérification dans la province;
  - l'attribution des charges de travail à l'aide de la technologie;

  tout en augmentant le service à la clientèle et les activités de sensibilisation afin d'encourager l'observation volontaire des mesures législatives sur l'impôt.

Que signifie le graphique?

- Au cours de l'exercice 2001-2002, pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution, environ 5,30 $ ont été recouvrés en recettes fiscales non perçues.
- Le graphique illustre une augmentation des recettes perçues pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution grâce à l'amélioration de la sensibilisation, des vérifications et des modes de recouvrement.
- L'objectif à long terme est de recouvrer 5,40 $ de recettes fiscales non perçues pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère s'attend à recouvrer 5,30 $ pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution. Il continuera à sensibiliser les contribuables et à les encourager à observer volontairement les mesures législatives portant sur l'impôt afin de réduire au minimum les mesures d'exécution.

Objectifs à long terme

- Le ministère vise à recouvrer 5,40 $ pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution et continuera à favoriser un taux accru d'observation volontaire.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

4. Prévisions économiques prudentes

Croissance réelle du PIB prévue : Finances de l'Ontario par rapport à la moyenne du secteur privé

Croissance réelle du PIB de l'Ontario

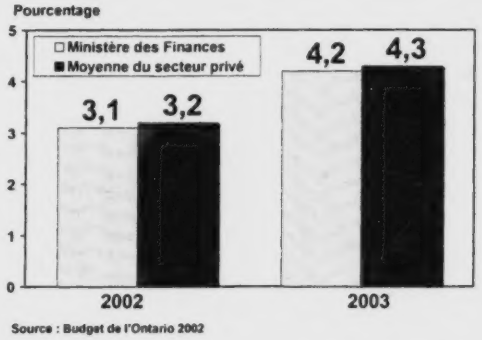

Source : Budget de l'Ontario 2002

But du ministère

- Le ministère fournit des prévisions économiques prudentes pour permettre au gouvernement de planifier de façon responsable sur le plan financier et d'équilibrer le budget.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre la projection de croissance réelle du ministère des Finances comparativement à la prévision moyenne du secteur privé au moment du budget de mai.
- Les prévisions économiques du ministère pour 2001 et 2002 étaient inférieures de 0,1 point de pourcentage aux prévisions moyennes du secteur privé.

Engagements en 2002-2003

- Faire des prévisions plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.

Objectifs à long terme

- Faire des prévisions plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

5. Publication en temps opportun des Comptes économiques de l'Ontario

Nombre de jours nécessaires pour la publication des Comptes économiques de l'Ontario

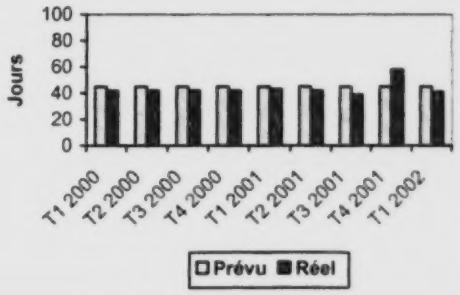

But du ministère

- Le ministère des Finances publie en temps opportun les Comptes économiques de l'Ontario pour permettre à la population de la province et aux entreprises de prendre des décisions éclairées sur le plan financier de façon à stimuler la croissance et la prospérité économiques.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre que les Comptes économiques de l'Ontario sont publiés de manière constante dans le délai prévu de 45 jours après la fin de chaque trimestre, sauf dans un cas.
- La publication des Comptes économiques de l'Ontario du quatrième trimestre de 2001 a été retardée en raison de révisions apportées aux points de référence servant aux comptes économiques provinciaux, qui sont fournis par Statistique Canada.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère publiera les Comptes économiques de l'Ontario au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre.

Objectifs à long terme

- Le ministère vise à améliorer le délai de publication des Comptes économiques de l'Ontario. Son objectif à long terme est de les publier dans un délai de 30 à 45 jours après la fin de chaque trimestre.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

6. Publication en temps opportun des Comptes publics

Nombre de jours nécessaires après la fin de l'exercice pour la publication des Comptes publics

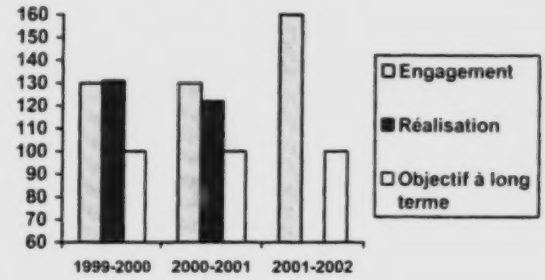

But du ministère

- Le ministère des Finances continue à faire en sorte que l'on rende des comptes à la population de l'Ontario en publiant les Comptes publics en temps opportun.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique une tendance à publier les Comptes publics en temps plus opportun. La publication des Comptes publics de 2001-2002 a été retardée en raison de l'interruption de travail du printemps 2002.

Engagements en 2002-2003

- Publier les Comptes publics dans les 160 jours après la fin de l'exercice (2001-2002).

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme du ministère est de publier les Comptes publics dans les 100 jours après la fin de l'exercice.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

7. Publication en temps opportun des Finances de l'Ontario

Nombre de jours nécessaires après la fin du trimestre pour la publication des Finances de l'Ontario

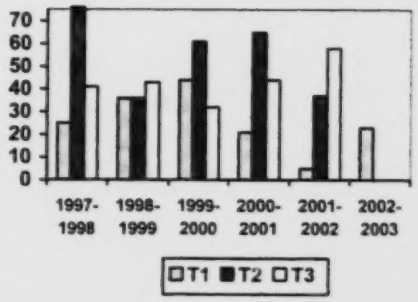

But du ministère

- Le ministère des Finances s'efforce de publier les Finances de l'Ontario en temps opportun afin de rendre des comptes au public et d'assurer la transparence des activités du gouvernement.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre le nombre de jours nécessaires après la fin du trimestre pour la publication des Finances de l'Ontario.
- L'objectif à long terme est de publier les Finances de l'Ontario dans un délai de 30 à 45 jours après la fin du trimestre.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère des Finances s'engage à publier les Finances de l'Ontario dans un délai de 30 à 45 jours après la fin du trimestre.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est de publier les Finances de l'Ontario dans un délai de 30 à 45 jours après la fin du trimestre.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

8. Budget équilibré

Engagement continu à déposer des budgets équilibrés

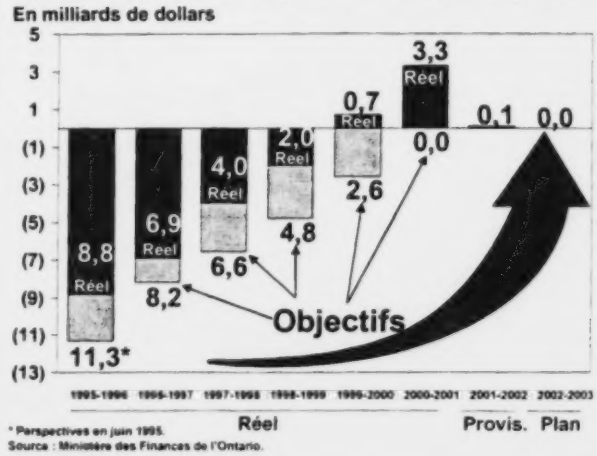

But du ministère

- Le ministère des Finances continue de respecter le plan visant à équilibrer le budget qu'il avait présenté initialement dans le document Perspectives économiques et revue financière de novembre 1995. En 1999-2000, l'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars, ce qui lui a permis d'équilibrer le budget un an plus tôt que prévu. La province a enregistré un excédent pour le troisième exercice consécutif en 2001-2002.

Que signifie le graphique?

- Le gouvernement de l'Ontario a réalisé ou dépassé ses engagements relatifs au dépôt de budgets équilibrés.

Engagements en 2002-2003

- Un budget équilibré.

Objectifs à long terme

- Un budget équilibré.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

9. Une opinion sans réserve du vérificateur provincial

Opinion donnée par le vérificateur provincial concernant les Comptes publics

Exercice	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Sans réserve	Oui	Oui	Oui	n.d.*

* Non disponible avant la publication des Comptes publics de 2001-2002 à la fin de l'été 2002

But du ministère

- Le ministère des Finances continue de veiller à ce que l'on rende compte des finances de la province aux contribuables en maintenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui assurent que les opérations inscrites sont autorisées par la loi, que l'actif est bien protégé et que les dossiers financiers sont fiables.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a toujours atteint son objectif d'obtenir une opinion sans réserve du vérificateur provincial.

(Une opinion sans réserve signifie que le vérificateur n'a pas d'observations précises à faire au sujet des comptes.)

Engagements en 2002-2003

- Une opinion sans réserve pour les Comptes publics de 2001-2002.

Objectifs à long terme

- Une opinion sans réserve.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

10. Impôts fonciers concurrentiels

Économies annuelles sur les impôts scolaires réalisées par les entreprises (en millions de dollars)

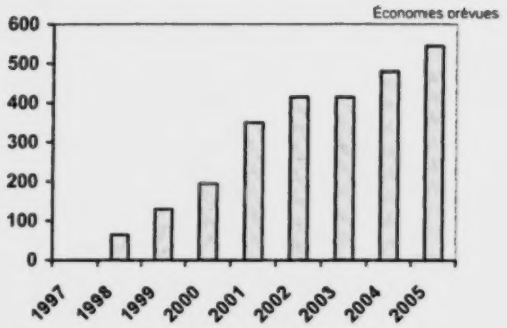

But du ministère

- Le ministère des Finances continue à favoriser la vigueur de l'économie grâce aux engagements qu'il a pris :
  - de réduire les impôts scolaires des entreprises qui sont plus élevés que la moyenne;
  - d'appuyer un régime d'imposition scolaire des entreprises concurrentiel et équitable.

Que signifie le graphique?

- La province est sur la bonne voie quant à son engagement de réduire de plus de 500 millions de dollars, d'ici 2005, les impôts fonciers des entreprises qui sont supérieurs à la moyenne; des réductions de plus de 400 millions de dollars ont été faites jusqu'ici. Les autres réductions sont prévues pour 2004 et 2005.
- Le gouvernement a accéléré les réductions prévues en 2001, doublant ainsi la réduction annuelle accordée aux entreprises contribuables.

Engagements en 2002-2003

- Continuer à protéger les entreprises fortement imposées des augmentations d'impôts fonciers.

Objectifs à long terme

- Quand elles seront entièrement en place, soit d'ici 2005, les réductions d'impôts scolaires des entreprises atteindront plus de 500 millions de dollars.
- Continuer à protéger les entreprises fortement imposées des augmentations d'impôts fonciers.

Activité de base : Réglementation de l'industrie des services financiers

11. Seuls les établissements financiers sûrs et solides sont autorisés à exercer leurs activités en Ontario

Credit unions et caisses populaires placées sous administration

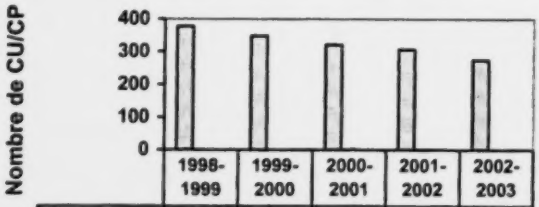

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de CU/CP	378	349	321	307	275
Nombre - Admin.	0	0	1	1	0
%	0	0	0,3	0,3	0

But du ministère

- La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) a élaboré une démarche fondée sur le risque pour garantir la sûreté des déposants dans les *credit unions* et caisses populaires de l'Ontario.
- La CSFO détecte les signes avant-coureurs permettant au surintendant, conjointement avec la Société ontarienne d'assurance-dépôts, de prendre les mesures de réglementation qui s'imposent afin de rectifier la situation avant qu'elle ne présente un risque pour les dépôts.
- La CSFO met l'accent sur un marché financier équitable, efficient et efficace assurant la protection des consommateurs.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre le nombre total de *credit unions* et de caisses populaires qui se trouvent dans le système des *credit unions* de l'Ontario et le nombre placé sous administration.

Engagements en 2002-2003

- Continuer de surveiller et de réglementer avec prudence l'industrie afin que seuls les établissements financiers sûrs et solides soient autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

Objectifs à long terme

- Continuer de surveiller et de réglementer avec prudence l'industrie afin que seuls les établissements financiers sûrs et solides soient autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

Activité de base : Réglementation de l'industrie des services financiers

12. Les victimes d'accidents de véhicules automobiles ont accès en temps opportun et de façon efficiente à un système équitable de règlement des différends

Règlements complets ou partiels au stade de la médiation

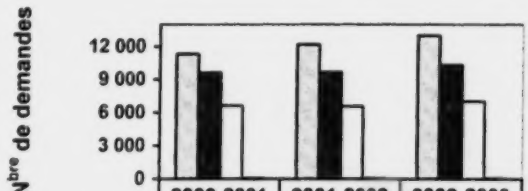

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
□ Reçues	11 326	12 202	12 999
■ Médiat.	9 632	9 698	10 331
□ Réglées	6 646	6 595	7 025
□ %	69	68	68

But du ministère

- La CSFO offre aux victimes d'accidents de véhicules automobiles un système de règlement des différends équitable et accessible en temps opportun. La médiation est efficiente et moins coûteuse pour les victimes.

Que signifie le graphique?

- Au cours des trois dernières années, environ 70 pour 100 des cas de médiation ont été réglés totalement ou en partie.

Engagements en 2002-2003

- La CSFO s'engage à conserver son taux de règlement élevé d'environ 70 pour 100 pour 2002-2003 grâce à ses services de médiation efficients.

Objectifs à long terme

- Un taux de règlement d'environ 70 pour 100.

Activité de base : Réglementation de l'industrie des services financiers

13. Tous les bénéficiaires de régimes de retraite reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit

Demandes de renseignements reçues de participants à des régimes de retraite

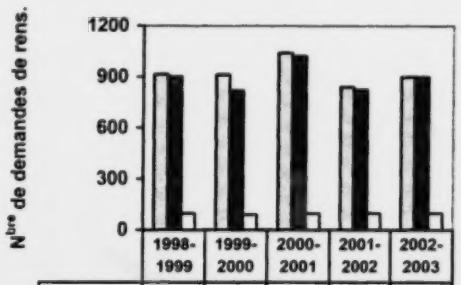

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Reçues	916	913	1 041	840	900
Résolues	902	820	1 022	825	900
%	98	90	98	98	100

But du ministère

- La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) maintient des règlements équitables et efficients pour la protection des bénéficiaires de régimes de retraite.

Que signifie le graphique?

- Ce graphique montre le nombre de demandes de renseignements de la part de participants à des régimes de retraite concernant leurs droits à pension, l'exactitude du calcul de leurs prestations, etc. De 98 à 100 pour 100 des cas soumis sont réglés.

Engagements en 2002-2003

- Tous les bénéficiaires de régimes de retraite reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

Objectifs à long terme

- Tous les bénéficiaires de régimes de retraite recevront les prestations auxquelles ils ont droit.

Activité de base : Financement du gouvernement et gestion de la dette

14. Économies réalisées quant aux intérêts débiteurs grâce aux emprunts au moment opportun

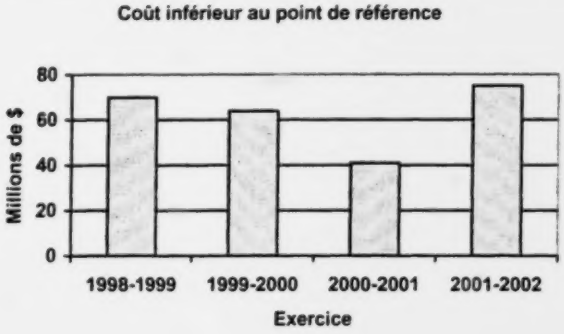

But du ministère

- L'objectif principal de l'Office ontarien de financement est de s'assurer que tous les nouveaux emprunts de la province seront contractés de façon efficiente en réduisant au minimum les frais d'intérêt et en respectant la politique d'exposition aux risques.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les économies annuelles absolues attribuables à l'opportunité du moment choisi pour les opérations d'emprunt par rapport au point de référence.
- Le point de référence est établi à l'aide du taux d'intérêt canadien moyen, comparant l'opportunité du moment choisi pour l'emprunt à ce que le coût du financement aurait été s'il avait été réparti également sur toute l'année.
- Les économies sont déterminées en comparant le coût réel d'emprunt au point de référence établi.

Engagements en 2002-2003

- Coût inférieur au point de référence.

Objectifs à long terme

- Coût inférieur au point de référence.

Activité de base : Financement du gouvernement et gestion de la dette

15. Gestion prudente de la dette

Économies réalisées quant aux coûts

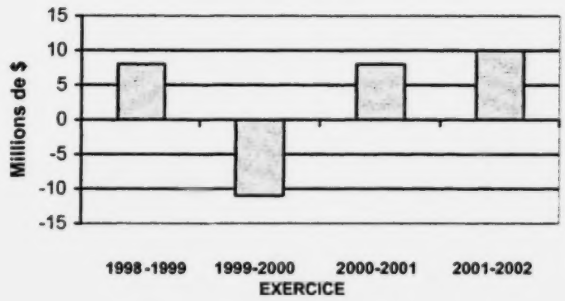

<u>But du ministère</u>

- Le programme de gestion de la dette de l'Office ontarien de financement (OOF) vise essentiellement à réduire le coût de la dette existante en gérant de manière proactive l'exposition de la province aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et en maintenant une série désignée d'émissions d'obligations provinciales relativement importantes et très liquides. Des politiques et méthodes de gestion prudentes des risques servent à établir des points de référence pour le programme et à le suivre de près.
- L'OOF gère la dette de la province et contribue aux efforts déployés par le gouvernement pour réduire la dette et continuera à chercher les occasions d'emprunts les plus efficients.

<u>Que signifie le graphique?</u>

- Le graphique montre les économies découlant de la gestion globale du portefeuille de la dette par l'OOF en comparant le coût réel du service de la dette au coût lié à une stratégie neutre.
- Le graphique indique un programme d'emprunts et des activités de gestion de la dette qui sont plus efficients.

<u>Engagements en 2002-2003</u>

- Gestion prudente de la dette et économies réalisées quant aux coûts.

<u>Objectifs à long terme</u>

- Gestion prudente de la dette et économies réalisées quant aux coûts.

Activité de base : Financement du gouvernement et gestion de la dette

16. Gestion de la dette et emprunts respectant les limites établies

OPÉRATIONS DANS LES LIMITES

Intérêt sur la dette publique (IDP)

1998-1999	õ
1999-2000	õ
2000-2001	õ
2001-2002	õ

Fluctuation des taux d'intérêt (TI)

1998-1999	õ
1999-2000	õ
2000-2001	õ
2001-2002	õ

Fluctuation des taux de change (TC)

1998-1999	õ
1999-2000	õ
2000-2001	õ
2001-2002	õ

- L'**IDP** réel ne doit pas dépasser de plus de **3 pour 100** l'**IDP** annuel prévu au budget.
- La province est limitée à un taux d'exposition à la fluctuation des **TI** de 25 pour 100 de la dette.
- L'exposition de la province à la fluctuation des **TC** ne peut dépasser **5 pour 100** de la dette.

<u>But du ministère</u>

- L'OOF gère la dette de la province en respectant les politiques de gestion prudente des risques en vue de limiter l'exposition de la province aux risques financiers tout en conservant la souplesse nécessaire pour ses programmes d'emprunt et de gestion de la dette.

<u>Que signifie le tableau?</u>

- Le tableau indique que l'Office ontarien de financement (OOF) a coordonné le programme de financement et de gestion de la dette en respectant les limites établies par la province.
- Il illustre les limites que l'OOF respecte pour assurer une gestion judicieuse des risques relatifs au marché, au crédit et aux liquidités.
- Ces limites ont été établies après avoir passé en revue les lignes directrices et les directives d'organismes de réglementation tels que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada et avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur les pratiques de gestion des risques.

<u>Engagements en 2002-2003</u>

- Dans les limites approuvées pour les risques.

<u>Objectifs à long terme</u>

- Dans les limites approuvées pour les risques.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002[1]

Ministère des Finances

Fonctionnement	749 millions de $
Immobilisations brutes[2]	11 millions de $
	3 955 employés

Politiques fiscales, budget et recettes

Fonctionnement	453 millions de $
	2 375 employés[3]

Bureau du budget et de la fiscalité
Division des recettes fiscales
Division de la recherche stratégique

Réglem. de l'industrie des services financ.[5]

Fonctionnement	92 millions de $
Immobilisations brutes	2 millions de $
	385 employés

Comm. des valeurs mobilières de l'Ontario
Comm. des services financiers de l'Ontario
Fonds d'ind. des vict. d'acc. de véh. autom.

Soutien des activités internes

Fonctionnement	76 millions de $
	600 employés

Bureau du ministre
Bureau du sous-ministre
Div. des serv. minist. et de la qualité des serv.
Groupement ITI
Services juridiques
Services de vérification

Politiques économiques, budgétaires et financières

Fonctionnement	83 millions de $[4]
	235 employés

Bureau des politiques économiques
Div. des politiques budgétaires et financières
Secr. à la restr. du sect. de l'électr. de l'Ont.
Secr. des rel. prov.-mun. en mat. de finances
Syst. intégré de gestion de l'inform. financière

Financement du gouvernement et gestion de la dette

Fonctionnement	25 millions de $[6]
Immobilisations brutes	9 millions de $
	305 employés

Office ontarien de financement (y compris CEO)
Société financ. de l'ind. de l'électricité de l'Ontario

Investiss. dans l'infrastructure strat. et partenariats

Fonctionnement	20 millions de $[7]
	55 employés[8]

Société ontarienne SuperCroissance

1 Les données liées aux dépenses sont calculées selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2 Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien et iii) transferts aux fins d'immobilisations.
3 Comprend le remaniement des employés entre les activités de base.
4 Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire.
5 Ne comprend pas les employés de la CVMO, ceux-ci ne faisant pas partie de la fonction publique de l'Ontario, mais tient compte de la consolidation des frais de fonctionnement de la CVMO.
6 Ne comprend que les frais de fonctionnement de l'Office ontarien de financement et non l'intérêt sur la dette publique.
7 Financement du fonctionnement de la Société ontarienne SuperCroissance.
8 Dotation en personnel de la Société ontarienne SuperCroissance.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base[1]

Ministère des Finances

Fonctionnement	802 millions de $
Immobilisations	234 millions de $
brutes	3 860 employés

Politiques fiscales, budget et recettes

Fonctionnement	469 millions de $
	2 350 employés

Bureau du budget et de la fiscalité
Division des recettes fiscales
Division de la recherche stratégique

Politiques économiques, budgétaires et financières

Fonctionnement	87 millions de $[2]
	285 employés

Bureau des politiques économiques
Div. des pol. budgétaires et financières
Secr. à la restr. du sect. de l'électricité de l'Ont.
Secr. des rel. prov.-mun. en matière de finances
Syst. intégré de gestion de l'inform. financière

Soutien des activités internes

Fonctionnement	74 millions de $
	575 employés

Bureau du ministre
Bureau du sous-ministre
Div. des serv. minist. et de la qualité des serv.
Groupe ITI (composante finances)
Services juridiques
Services de vérification

Réglement. de l'industrie des services financiers

Fonctionnement	93 millions de $
Immobilisations	2 millions de $
brutes	350 employés[3]

Comm. des valeurs mobilières de l'Ontario
Comm. des services financiers de l'Ontario
Fonds d'ind. des vict. d'acc. de véh. autom.

Financ. du gouvernement et gestion de la dette

Fonctionnement	25 millions de $[4]
Immobilisations	17 millions de $
brutes	115 employés[5]

Office ontarien de financement
Soc. financ. de l'ind. de l'électricité de l'Ont.

Investiss. dans l'infrastructure strat. et partenariats

Fonctionnement	54 millions de $[6]
Immobilisations	215 millions de $[7]
brutes	65 employés[8]

Société ontarienne SuperCroissance

Groupement d'ITI pour les organ. centr.

Fonctionnement	0 million de $[9]
	120 employés[10]

Information et technologie de l'information

1 Les données liées aux dépenses sont calculées selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2 Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire.
3 Ne comprend pas les employés de la CVMO, ceux-ci ne faisant pas partie de la fonction publique de l'Ontario, mais tient compte de la consolidation des frais de fonctionnement de la CVMO.
4 Ne comprend que les frais de fonctionnement de l'OOF et non l'intérêt sur la dette publique.
5 Tient compte de la liquidation de la Caisse d'épargne de l'Ontario.
6 Financement du fonctionnement de la Société ontarienne SuperCroissance.
7 Les investissements stratégiques seront administrés par la Société ontarienne SuperCroissance.
8 Dotation en personnel de la Société ontarienne SuperCroissance.
9 Les coûts du Groupement d'ITI pour les organismes centraux sont entièrement recouvrables.
10 Ne tient compte que de la mutation partielle d'employés au Groupement d'ITI pour les organismes centraux à ce jour.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Consultez notre site Web à www.gov.on.ca/fin/ ou appelez l'un des numéros suivants :

Renseignements (sans frais d'interurbain)
1 800 263-7965 (en anglais);
1 800 668-5821 (en français);
1 800 263-7766 (ATS).

Direction des communications et des relations publiques
Tél. : 416 325-0333
Téléc. : 416 325-0339

Bureau du ministre
Scott Brownrigg
Tél. : 416 325-8735
Téléc. : 416 325-0374
Courriel : scott.brownrigg@fin.gov.on.ca

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

En ce début du XXI^{e} siècle, nous sommes à l'aube d'une période de prospérité et de croissance exceptionnelles, alors même que naît l'économie du savoir. Ce sera une période de renouveau économique, pendant laquelle les nouvelles technologies continueront de transformer le monde du travail en même temps que les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite. Ensemble, ces tendances mettent une foule d'emplois et de possibilités de carrière à la portée des jeunes qui possèdent les compétences et les connaissances recherchées dans un marché du travail en constante évolution.

Jamais depuis 40 ans les élèves de l'Ontario n'ont connu des perspectives économiques plus favorables, et plus que jamais, ils savent comment profiter des occasions qui se présentent. Ils prennent des décisions éclairées pour leur avenir, terminent leurs études secondaires en nombre record et vont de plus en plus au collège ou à l'université, ou suivent une formation dans un métier spécialisé.

C'est pourquoi, depuis ma nomination à titre de ministre de la Formation et des Collèges et Universités en 1999, je me suis donné pour priorité de veiller à ce que tous les élèves aient accès au plus large éventail possible de programmes de formation et d'éducation postsecondaire afin qu'ils puissent exploiter tout leur potentiel.

Au cours de l'exercice écoulé, conformément à notre plan, nous avons continué de renforcer et d'élargir le système d'éducation postsecondaire afin que tous les élèves qualifiés qui le désirent puissent s'inscrire au collège ou à l'université. Notre gouvernement et ses partenaires ont investi 2,2 milliards de dollars dans le cadre de l'expansion la plus importante qu'ait connu le système postsecondaire depuis les années 1960. Nous nous sommes également engagés à affecter un montant supplémentaire de 368 millions de dollars d'ici 2003-2004 pour aider les établissements postsecondaires à faire face à la hausse des effectifs.

Dans le budget de l'Ontario de 2002, nous avons réitéré notre engagement ferme de « tenir promesse » en matière de croissance et de prospérité pour les jeunes de l'Ontario. Nous élargissons les possibilités d'éducation supérieure, nous améliorons la formation, nous offrons un accès plus facile et un choix élargi en matière d'éducation postsecondaire, nous encourageons les collèges à mieux répondre aux besoins du marché du travail et nous créons un système de formation plus souple et mieux adapté en vue de préparer les jeunes d'aujourd'hui au marché du travail de demain.

La meilleure façon d'appuyer les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes est de leur donner la chance de réussir. L'éducation postsecondaire et la formation professionnelle leur permettent de poursuivre leurs rêves et de réaliser leur plein potentiel.

La ministre de la Formation et des Collèges et Universités,

Dianne Cunningham

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'assure que les Ontariennes et Ontariens jouissent d'un système de formation et d'enseignement supérieur qui, en plus de leur procurer une éducation d'excellente qualité et de leur permettre d'acquérir la formation et les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois, améliore la compétitivité de l'économie ontarienne.

Activités de base

Les activités de base du ministère ont pour objet de favoriser l'excellence dans le système d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario.

Éducation postsecondaire

Le ministère assure aux étudiantes et étudiants qualifiés l'accès à un programme collégial ou universitaire de grande qualité :

- en favorisant l'éducation postsecondaire au moyen de programmes et de projets de recherche de haute qualité et accessibles dont les dirigeants rendent compte;
- en encourageant la recherche pour stimuler l'innovation dans notre économie;
- en offrant un soutien financier pour mettre l'éducation postsecondaire à la portée de tous;
- en assurant le financement nécessaire pour assurer l'accès à des immeubles et à des installations de qualité supérieure.

Formation

Le ministère appuie les programmes et les services qui préparent une main-d'oeuvre compétente :

- en offrant une formation et des services d'apprentissage pour s'assurer que l'Ontario possède les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence;
- en aidant les personnes formées à l'étranger qui désirent s'intégrer et exercer une profession ou un métier réglementé en Ontario;
- en dispensant des cours d'alphabétisation, de calcul et de recyclage de base pour aider les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail;
- en préparant les Ontariennes et Ontariens qui sont au chômage, et plus particulièrement les jeunes, à intégrer ou réintégrer le marché du travail et en aidant les étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été;

- en aidant les travailleuses et travailleurs touchés par la fermeture d'entreprises ou d'autres réaménagements importants de la main-d'oeuvre;

- en offrant un soutien en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation concernant les questions liées au marché du travail et à la formation;

- en collaborant avec TVOntario afin de créer de nouvelles occasions d'éducation et de formation à distance.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Dans les écoles secondaires, le taux de décrochage baisse, de plus en plus d'élèves décidant de terminer leurs études secondaires. Un nombre croissant de ces diplômées et diplômés s'inscrivent au collège, à l'université ou à un programme de formation spécialisée. Cette tendance représente une occasion exceptionnelle, car ces jeunes seront les piliers de la main-d'oeuvre de l'Ontario pendant des décennies.

Cette année, le ministère a pris les mesures suivantes en vue de réserver une place dans un collège ou une université pour tous les élèves qualifiés qui le désirent, et de fournir des programmes de formation pertinents et de qualité supérieure aux travailleuses et aux travailleurs, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin.

Portes ouvertes à la double cohorte

Le gouvernement de l'Ontario a continué de mettre en oeuvre son plan visant à préparer les collèges, les universités et le système de formation à faire face à l'augmentation prévue de l'effectif attribuable à l'arrivée de la double cohorte, lorsque les premiers élèves du nouveau programme d'études secondaires de quatre ans obtiendront leur diplôme en même temps que ceux de l'ancien programme de cinq ans. La double cohorte, les changements démographiques et l'intérêt accru envers les programmes d'enseignement postsecondaire contribueront à la hausse marquée des demandes d'inscription aux collèges et aux universités.

Environ 434 000 étudiantes et étudiants poursuivent actuellement des études postsecondaires en Ontario. Le ministère continue de collaborer avec les universités et les collèges afin de répondre aux besoins changeants des étudiantes et étudiants, et il surveille les effectifs pour veiller à ce qu'il y ait une place pour tous les élèves qualifiés qui le désirent.

Les 61 projets SuperCroissance actuellement en cours créeront 79 000 nouvelles places dans les collèges et les universités de l'Ontario. L'investissement initial de 2,2 milliards de dollars par les secteurs privé et public a lancé l'expansion la plus importante du secteur postsecondaire depuis 30 ans. Depuis la création de SuperCroissance, en 1999, plus de 337,5 millions de dollars ont été affectés aux collèges et aux universités pour la modernisation des immeubles existants et la création de nouvelles places.

Le budget de l'Ontario de 2001 consacrait 293 millions de dollars en subventions de fonctionnement supplémentaires d'ici 2003-2004 pour faire face à la hausse des effectifs. Ce financement pluriannuel permet

d'embaucher des professeurs supplémentaires et d'appuyer la planification en vue de la hausse prévue des effectifs.

Offrir un meilleur choix en matière d'éducation postsecondaire et de programmes de formation

La promulgation de la *Loi de 2002 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire* permet à la province d'élargir les possibilités éducatives qui s'offrent aux étudiantes et étudiants de tout âge. La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP) a été créée et chargée d'évaluer les propositions des collèges de l'Ontario et de nouveaux établissements souhaitant décerner des diplômes en Ontario en vue de mettre sur pied de nouveaux programmes d'études appliquées, et de faire des recommandations à la ministre à ce sujet.

En mars 2002, la ministre a annoncé l'approbation de 12 programmes d'études appliquées dans neuf collèges, dans le cadre d'un projet pilote. Ces programmes sont axés directement sur les besoins du marché du travail, et portent sur un éventail de domaines, notamment la gestion des services financiers, l'informatique, le commerce électronique, la gestion automobile et la restauration environnementale des terrains contaminés.

Le ministère collabore également avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin d'augmenter l'effectif des professions de la santé pour répondre aux besoins de la collectivité. En 2001, le gouvernement a annoncé l'ouverture de l'École de médecine du Nord.

Dans le cadre d'un investissement de 60 millions de dollars prévu dans le budget de l'Ontario de 2001, le ministère a pris des mesures en vue de l'établissement de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) au Collège Durham. L'IUTO offrira à la fois des cours théoriques et la possibilité d'acquérir des compétences pratiques. Le gouvernement a également déposé un projet de loi visant à permettre à l'École d'art et de design de l'Ontario (ÉADO) d'offrir des programmes de baccalauréat et de maîtrise en beaux-arts et en design. L'ÉADO est l'établissement le plus ancien et le plus important au Canada dans ce domaine, et il est un chef de file dans l'enseignement des arts et du design.

Pour favoriser davantage la formation à distance et l'apprentissage fondé sur la technologie en Ontario, le gouvernement provincial et TVOntario ont annoncé huit nouveaux projets dans le cadre du Fonds d'encouragement à l'éducation de TVOntario, doté de cinq millions de dollars. Grâce à des contributions équivalentes du secteur privé, le Fonds contribue à la création de programmes de formation professionnelle en ligne accessibles au travail ou à la maison. Parmi les matières qui seront offertes, mentionnons le soudage, la lecture de plans, la formation en électronique et le commerce électronique pour les petites entreprises.

En janvier, le gouvernement a annoncé le transfert du Centre d'études indépendantes (CEI) du ministère de l'Éducation à TVOntario dans le cadre de la création du Centre d'excellence en éducation permanente de TVOntario. Depuis plus de 70 ans, le CEI dispense des cours élémentaires et secondaires à distance à la population de l'Ontario, surtout par correspondance. Le CEI se veut un chef de file dans la formation à distance en tant que solution de rechange souple et rentable pour les apprenantes et apprenants adultes.

Le ministère a continué de financer la prestation des services de formation à distance dans le Nord grâce à une subvention de cinq millions de dollars à Contact Nord, qui fournit des services d'éducation et de formation aux résidents des petites localités et des collectivités éloignées du Nord par audioconférence et vidéoconférence.

Répondre aux différents besoins des étudiantes et étudiants de l'Ontario

La loi provinciale actuelle traite tous les collèges de l'Ontario de la même façon. Or, l'an dernier, un projet de loi a été déposé en vue de la création d'une nouvelle « charte des collèges » qui conférerait aux collèges une plus grande marge de manoeuvre pour s'adapter à la situation particulière de la collectivité qu'ils desservent, de leurs étudiantes et étudiants et de l'économie locale, compte tenu de leurs domaines de spécialité.

Comme l'a recommandé le Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage, le gouvernement a également constitué le Fonds pour l'amélioration des services et affecté cinq millions de dollars aux mesures de soutien destinées aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire qui ont des difficultés d'apprentissage. Ce programme sera offert dans la totalité des universités et collèges de l'Ontario.

En outre, le gouvernement tient compte des frais d'études liés aux handicaps, selon l'évaluation des besoins pour le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), pour déterminer l'admissibilité à la composante provinciale de la Bourse d'études pour personnes handicapées. Les étudiantes et étudiants admissibles peuvent toucher jusqu'à 7 000 $ par année de l'Ontario et du gouvernement fédéral. Ce montant passera à 10 000 $ à compter de 2002-2003.

Former une main-d'oeuvre qualifiée pour une économie solide

Le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de haute technologie dans les collèges et universités grâce au Programme d'accès aux perspectives d'avenir est plus élevé que jamais auparavant. Le

gouvernement a investi plus de 228 millions de dollars au cours des trois premières années du programme pour accueillir jusqu'à 23 000 personnes de plus dans ces programmes d'ici 2004-2005. En 2000-2001, 20 947 places avaient été créées, ce qui représente plus que le double du niveau de 1998-1999.

Comme l'a mentionné la ministre des Finances dans son exposé budgétaire de 2002, « le gouvernement a modernisé le système d'apprentissage ontarien et en a accru le financement de près de 50 pour 100 ». Cette réforme entamée en 1998 transforme et élargit le système d'apprentissage de l'Ontario, qui avait peu changé depuis les années 1960. Elle a pour but de mieux adapter l'apprentissage aux besoins du marché du travail de la province.

Des changements sont en cours en vue de confier à l'industrie un rôle plus actif dans l'établissement des normes de formation, de supprimer la réglementation gouvernementale inutile et d'instaurer une nouvelle stratégie de recyclage et d'expansion de la formation en apprentissage à d'autres industries.

Le gouvernement compte doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent à des programmes d'apprentissage en s'assurant que les jeunes ont accès à une formation de qualité supérieure et que les employeurs disposent du personnel qualifié dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence mondiale. L'Ontario investira donc 33 millions de dollars de plus dans l'apprentissage d'ici 2004-2005. Le nombre de nouveaux inscrits aux programmes d'apprentissage s'est accru de 44 pour 100 de 1998 à 2001, passant de 11 000 à 15 802.

Le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage est une autre initiative importante du ministère dans le cadre de laquelle le gouvernement investira 50 millions de dollars sur cinq ans pour financer la réfection des installations, permettre aux collèges d'accroître leur effectif dans les programmes d'apprentissage et les aider à dispenser une formation qui répond aux besoins de l'industrie.

Dans le budget de l'Ontario de mai 2001, le Fonds d'innovation en apprentissage a reçu 10 millions de dollars supplémentaires afin de poursuivre pendant deux années de plus, jusqu'en 2005, ses activités destinées à mettre à jour la formation en classe des apprenties et apprentis et à appuyer l'élaboration de normes de formation pour d'autres métiers spécialisés. Des cinq millions de dollars investis depuis un an, 1,7 million a été consacré à la mise à jour des normes de formation pour les apprenties et apprentis de 34 métiers ou professions, notamment dans les domaines de la tôlerie de précision et de l'éducation de la petite enfance.

Le gouvernement a également lancé le Programme de perfectionnement des compagnons, par l'entremise duquel un montant de 1,3 million de dollars a

été consacré à 18 projets et 78 cours. Ce programme permettra à 3 500 travailleuses et travailleurs qualifiés de se perfectionner. Par exemple, le Collège Fanshawe propose deux programmes, l'un pour les techniciennes et techniciens en systèmes de gestion du moteur automobile, et l'autre pour les techniciennes et techniciens en systèmes de gestion de carburant diesel.

Par ailleurs, le gouvernement a créé le Programme de préapprentissage, un projet pilote conçu pour combler l'écart entre, d'une part, les compétences dont les employeurs ont besoin et, d'autre part, la formation et l'expérience des personnes qui cherchent un emploi. Ce programme aidera au total 400 personnes participant à 19 projets à acquérir des compétences et de l'expérience dans un métier afin d'obtenir un emploi comme apprentie ou apprenti.

Connexion métiers, un nouveau site Web du gouvernement de l'Ontario, contient des renseignements détaillés sur 130 métiers spécialisés que l'on peut apprendre dans le système ontarien de formation par l'apprentissage. Ce site donne des conseils sur les cours à suivre pour devenir apprentie ou apprenti dans différents métiers et sur la façon dont le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) peut aider les élèves à entreprendre un apprentissage tout en terminant leurs études secondaires. Le nombre d'élèves inscrits au PAJO a plus que doublé par rapport à l'an dernier, passant à plus de 7 000. En outre, Emplois d'été Ontario 2001 a permis à plus de 57 000 élèves de trouver un emploi d'été grâce à un financement de 53,1 millions de dollars.

Afin de s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes peuvent profiter de la prospérité que connaît l'Ontario, le ministère a investi 60,5 millions de dollars dans des programmes d'alphabétisation et de formation de base dans plus de 300 établissements, au profit de quelque 65 000 clientes et clients. Les services d'alphabétisation bénéficient du soutien de plus de 10 000 bénévoles.

Favoriser l'intégration des travailleuses et travailleurs formés à l'étranger

Pour aider les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger à mettre à contribution leurs compétences plus rapidement en Ontario, un montant de 12 millions de dollars sur trois ans a été prévu dans le budget de 2001 afin de financer des programmes de « rattrapage » novateurs. Le ministère a annoncé neuf nouveaux programmes pour des occupations précises : infirmières et infirmiers, techniciennes et techniciens en biotechnologie, autres travailleuses et travailleurs de la santé, personnel enseignant, travailleuses et travailleurs qualifiés dans les métiers du secteur manufacturier.

Cette somme s'ajoute aux 3,5 millions de dollars déjà investis dans les programmes de rattrapage et de formation destinés aux pharmaciennes et pharmaciens et aux infirmières et infirmiers. Ces programmes permettront aux intéressés d'obtenir la formation supplémentaire nécessaire pour satisfaire aux normes ontariennes sans répéter l'apprentissage qu'ils ont déjà fait ailleurs, avant leur arrivée en Ontario.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Dans son budget de 2002, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre de mesures visant à poursuivre la mise en oeuvre de son plan pluriannuel, qui a pour but de renforcer et d'élargir le système d'éducation postsecondaire et de formation pour répondre aux besoins d'un nombre croissant d'étudiantes et étudiants et faire en sorte que la province dispose de la main-d'oeuvre qualifiée dont elle a besoin au XXI^{e} siècle.

Renforcer et élargir les programmes d'éducation postsecondaire

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à faire en sorte que tous les élèves qualifiés qui le désirent continuent d'avoir une place dans un collège ou une université. Dans le cadre du plan élaboré pour respecter cet engagement, le gouvernement a investi dans la construction d'immeubles et la rénovation d'immeubles existants et a accru son financement pour que les collèges et les universités puissent engager de nouveaux professeurs afin que les étudiantes et étudiants de l'Ontario aient accès à un enseignement de qualité.

Le soutien aux établissements postsecondaires pour les aider à faire face à la hausse des effectifs, causée notamment par la double cohorte, a débuté avec le budget de 2001 qui comprenait un engagement pluriannuel de 293 millions de dollars d'ici 2003-2004. Dans le budget de 2002, cet engagement était porté à 368 millions de dollars, compte tenu du nombre d'inscriptions plus élevé que prévu. D'après de nouvelles prévisions établies en collaboration avec les universités et les collèges, près de 96 000 étudiantes et étudiants de plus seront inscrits dans les établissements postsecondaires de l'Ontario d'ici 2005-2006 par rapport à 2000-2001. Grâce à ce supplément, le gouvernement de l'Ontario affectera au total 73,4 millions de dollars aux collèges et 294,5 millions de dollars aux universités d'ici 2003-2004 pour soutenir leur croissance.

Le gouvernement créera d'autres places dans les collèges et les universités en plus des 79 000 nouvelles places actuellement établies par l'entremise des programmes de financement des immobilisations de l'initiative SuperCroissance. Le budget de l'Ontario de 2002 mentionne qu'une nouvelle demande de propositions auprès des établissements d'enseignement postsecondaire pourra se faire dans le cadre de SuperCroissance.

D'autres mesures visant à renforcer les collèges et les universités sont prévues dans le budget de 2002 :

- Augmentation de 16 millions de dollars des fonds annuels accordés au titre du fonctionnement aux collèges et aux universités du Nord et des régions rurales;
- Octroi de 50 millions de dollars sur cinq ans pour l'achat de matériel de pointe et de ressources d'apprentissage par l'entremise du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges.

Offrir des choix aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et répondre à leurs besoins diversifiés

À la suite du succès de la première ronde en 2002, la ministre de la Formation et des Collèges et Universités a invité les collèges à présenter une deuxième ronde de propositions visant la création de 12 programmes d'études appliquées supplémentaires. La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire passera en revue ces propositions et fera des recommandations à la ministre à l'automne.

Le ministère continuera de collaborer avec les collèges afin de préparer l'adoption et la promulgation de la loi qui établira la charte des collèges conférant aux collèges une plus grande marge de manoeuvre pour s'adapter à la situation particulière de la collectivité qu'ils desservent, de leurs étudiantes et étudiants et de l'économie locale, compte tenu de leurs domaines de spécialité.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes bénéficient de soins de qualité et il prend des mesures pour qu'il y ait assez de professionnels de la santé en Ontario pour répondre à la demande prévue.

Le gouvernement augmente le nombre de places de première année dans les programmes de médecine de premier cycle. Un investissement de 14 millions de dollars d'ici 2005-2006 permettra de créer jusqu'à 160 nouvelles places : 40 en 2000-2001, 113 en 2001-2002 et 160 en 2002-2003.

En outre, une nouvelle école de médecine dans le Nord de l'Ontario formera des médecins qui vivront et exerceront leur profession dans le Nord, en faisant appel aux toutes dernières technologies d'apprentissage en ligne. Comme il a été annoncé dans le Discours du Trône, l'École de médecine du Nord sera située à l'Université Laurentienne de Sudbury et à l'Université Lakehead de Thunder Bay. Elle devrait accueillir 56 étudiantes et étudiants par année.

Le budget de 2002 prévoit un octroi de 50 millions de dollars d'ici 2005-2006 au titre des frais de fonctionnement des programmes d'études

coopératives en soins infirmiers. Des étudiantes et étudiants de 11 universités et 20 collèges sont inscrits à ces programmes, et un partenariat entre l'Université Lakehead et le Collège Confederation commencera à accepter des inscriptions à l'automne 2002. En outre, le Collège Northern se joindra au partenariat composé de l'Université Laurentienne, du Collège Sault et du Collège Cambrian. Les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario pourront ainsi continuer d'avoir accès aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Le ministère a élaboré un nouveau cahier des normes pour les programmes de soins infirmiers auxiliaires pour tenir compte du fait que les travailleuses et travailleurs de ce domaine ont besoin de compétences accrues. À compter de septembre 2002, tous ces programmes seront des programmes de deux ans ouvrant droit à un diplôme.

Afin de permettre aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire d'accéder à de nouvelles sources de financement, la province consultera les étudiantes et étudiants, les collèges et les universités concernant l'élaboration de la deuxième étape du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, une initiative d'avant-garde. Dans le Discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à augmenter ce fonds afin de venir en aide à 400 000 étudiantes et étudiants au cours des 10 prochaines années.

Veiller à ce que l'Ontario dispose d'un nombre suffisant de travailleuses et travailleurs spécialisés

L'investissement total du gouvernement dans le Programme d'accès aux perspectives d'avenir a dépassé 311 millions de dollars au cours des quatre premières années du programme, et en 2002-2003, 75,4 millions de dollars de plus devraient être investis. Les universités et les collèges ont accueilli ce programme très favorablement et ont dépassé leurs objectifs quant aux effectifs.

Dans le budget de l'Ontario de 2002, le gouvernement s'est engagé à investir 25 millions de dollars de plus par année d'ici 2005-2006 pour élargir davantage les programmes d'apprentissage et de formation. Cet investissement contribuera à créer un système de formation adapté aux besoins de l'Ontario qui sera doté de nouveaux outils permettant de développer les compétences de la main-d'oeuvre ontarienne pour améliorer la compétitivité de l'Ontario.

Le ministère mettra également en oeuvre un nouveau modèle de financement de l'apprentissage en instaurant des droits de scolarité. Le système d'apprentissage sera ainsi plus efficace par rapport aux coûts et mieux adapté aux besoins du marché, car il sera dans l'intérêt financier de tous ceux qui y participent d'assurer son bon fonctionnement. Les droits

seront réinvestis dans l'expansion du système d'apprentissage et de formation en vue de combler les pénuries de main-d'oeuvre.

Le ministère continuera de respecter les engagements pris dans le budget de l'Ontario de 2001 : doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage; contribuer à la mise à niveau du matériel et des installations des programmes d'apprentissage collégiaux par l'entremise du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, doté de 50 millions de dollars; aider les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger à exploiter plus rapidement leurs compétences en Ontario.

Le ministère continuera d'établir et de promouvoir des partenariats avec les employeurs et les fournisseurs de services de formation afin que l'Ontario dispose d'un système de formation adapté aux besoins changeants du marché du travail.

L'intégration de nouveaux métiers dans le système d'apprentissage, le préapprentissage et l'expansion du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario mettront les métiers spécialisés, qui font l'objet d'une demande de plus en plus forte, à la portée d'un plus grand nombre d'élèves.

Le ministère misera sur la réussite des programmes de formation relais en pharmacie et en soins infirmiers en diffusant des renseignements sur ces projets novateurs dans d'autres secteurs et en encourageant ceux-ci à lancer des programmes durables de formation relais. Le ministère continuera de collaborer avec les associations d'employeurs, les associations professionnelles et d'autres intervenants en vue d'élaborer des outils qui aideront les immigrants qualifiés à s'intégrer rapidement dans le marché du travail.

Le ministère continuera également de collaborer avec l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario) pour proposer à la population de l'Ontario des occasions de formation et d'apprentissage plus souples au moyen de nouvelles technologies.

Le ministère décernera des prix d'excellence aux établissements qui ont amélioré l'efficacité de leurs programmes de formation pour les mettre en vedette et favoriser l'échange de pratiques exemplaires. Il réorientera également le programme Connexion Emploi et poursuivra la réforme du Programme d'alphabétisation et de formation de base afin de mieux combler les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée.

Fidèle à son engagement d'aider les jeunes à passer harmonieusement de l'école au monde du travail, le gouvernement élargit notamment les programmes de transition, d'apprentissage, d'éducation coopérative et autres destinés aux élèves du palier secondaire qui leur permettent

d'explorer tout l'éventail de carrières qui s'offrent à eux. Le ministère créera des mesures incitatives fondées sur le rendement et le financement qui permettront d'améliorer la capacité du programme Connexion Emploi et du Service d'emplois d'été de faciliter la transition de l'école au monde du travail. Grâce aux programmes d'emplois d'été, les jeunes pourront élargir leurs perspectives d'emploi.

Par l'entremise du Conseil provincial de partenariats, le ministère collabore avec des chefs d'entreprise et des conseils locaux industrie-éducation à des mesures visant à inciter les plus grands employeurs de l'Ontario de tous les secteurs économiques à fournir des possibilités d'emploi aux élèves de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario continuera de presser le gouvernement fédéral de signer l'Entente sur le développement du marché du travail, ce qui permettrait aux Ontariennes et aux Ontariens d'accéder à des fonds de près de 600 millions de dollars réservés à l'apprentissage et à la formation professionnelle. En 1996, le gouvernement fédéral a accepté de confier aux provinces sa compétence en matière de formation, et de verser près de deux milliards de dollars provenant du Compte d'assurance-emploi pour financer les programmes d'emploi. Six ans plus tard, l'Ontario est la seule province avec laquelle le gouvernement fédéral n'a pas encore signé d'entente. Malgré tout, l'Ontario continuera d'améliorer son système de formation et d'étendre son modèle d'apprentissage à d'autres spécialités.

La ministre préside le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), un organisme intergouvernemental qui regroupe les ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation et de la formation. Le CMEC représente également les provinces et les territoires en matière d'éducation à l'étranger.

Par l'entremise du CMEC, les ministres échangent des renseignements et mènent des projets tels que le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, qui établit des mesures statistiques sur les systèmes d'éducation du Canada.

Qualité des services

Dans le Discours du Trône d'avril 2001, le gouvernement s'est engagé à évaluer son propre rendement, et notamment celui de ses cadres supérieurs, en regard de la prestation des services et de la satisfaction des clients.

Le ministère s'est engagé à :

- encourager et défendre l'excellence de la prestation des services à l'échelle du ministère, chez nos partenaires et dans nos organismes;

- assurer la prestation moderne et efficace des services et l'optimisation des ressources pour le public;
- veiller à l'excellence de sa gestion aussi bien pour assurer la satisfaction du public que pour garantir la transparence de son rendement.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Formation

Pourcentage de clientes et clients de Connexion Emploi qui obtiennent un emploi, reprennent leurs études ou suivent une formation

Taux de réussite :

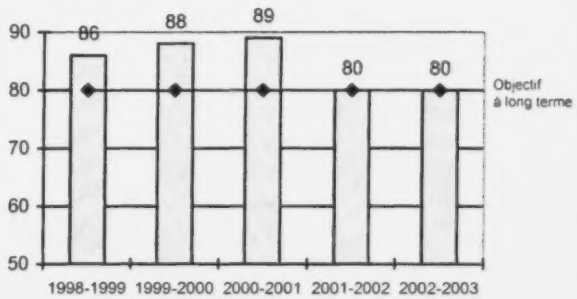

Apport du ministère

- Le programme Connexion Emploi contribue à atteindre les objectifs généraux du ministère, particulièrement celui d'inculquer des compétences solides permettant d'obtenir un bon emploi. Il permet également de respecter l'engagement pris dans le Discours du Trône de faire en sorte que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour attirer les investisseurs et stimuler la création d'emplois. Le programme Connexion Emploi a pour objectif d'aider les participantes et participants, surtout des jeunes, à trouver un emploi et à le conserver.
- Ce résultat est inclus dans le Système de gestion du rendement et d'amélioration continue du programme. Ce système oblige les organismes de prestation à établir des objectifs annuels de rendement qui les engagent à améliorer leurs résultats. Il établit aussi des normes provinciales concernant chaque mesure du rendement.

Que signifie le graphique?

- Des 120 000 clientes et clients prévus, environ 90 000 recevront des services intensifs. De ce nombre, environ 80 pour 100 trouveront un emploi, suivront une formation ou reprendront leurs études. Le taux de réussite mesure le pourcentage de personnes qui occupent un emploi, ont repris leurs études ou suivent une formation trois mois après avoir quitté le programme.
- Selon ce critère, le programme donne de très bons résultats. La proportion de personnes qui trouvent un emploi (au lieu de reprendre leurs études ou de suivre une formation) a augmenté, en partie grâce à la vigueur de l'économie. Le ralentissement de l'économie devrait entraîner un virage vers l'éducation et la formation et un fléchissement des résultats. Depuis trois ans, ce programme sert une clientèle qui éprouve de plus en plus de difficultés sur le marché de l'emploi, tout en maintenant de bons résultats. Il n'y a donc pas lieu de revoir l'objectif à long terme.

Source des données : Système d'information du programme Connexion Emploi

Engagements en 2002-2003

- 80 pour 100 des 90 000 clientes et clients qui reçoivent des services intensifs trouveront un emploi, reprendront leurs études ou suivront une formation.

Objectifs à long terme

- 80 pour 100 des 90 000 clientes et clients qui reçoivent des services intensifs trouveront un emploi, reprendront leurs études ou suivront une formation.

Activité de base : Formation

Nombre d'étudiantes et étudiants ayant reçu des services du Service d'emplois d'été

Nombre d'étudiantes et étudiants ayant reçu des services

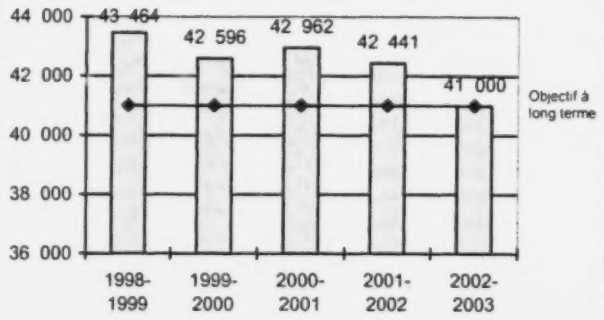

Apport du ministère

- Le Service d'emplois d'été (SEE) du ministère contribue à atteindre les objectifs généraux du ministère, particulièrement celui d'inculquer des compétences solides permettant d'obtenir un bon emploi. Il permet également de respecter l'engagement pris dans le Discours du Trône de faire en sorte que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour attirer les investisseurs et stimuler la création d'emplois. Le SEE aide les jeunes à trouver un emploi d'été et verse une subvention salariale de 2 $ l'heure aux employeurs qui créent des emplois d'été. Aux termes de leur contrat annuel de financement, les organismes de prestation s'engagent à maintenir certains niveaux d'activité.
- L'efficacité du SEE est optimale, et la demande augmente. Le ministère a donc donné au programme Connexion Emploi la capacité de fournir à plus d'étudiantes et étudiants des services d'information et d'orientation.

Que signifie le graphique?

- Les objectifs ont été dépassés tous les ans. Les fluctuations reflètent les changements touchant la date de lancement du programme, la campagne de marketing et le nombre d'étudiantes et étudiants qui font appel au service d'entraide.
- Il y a une demande accrue de services d'emploi tout au long de l'année de la part des étudiantes et étudiants.

Source des données : Système d'information du programme Connexion Emploi

Engagements en 2002-2003

- 41 000 étudiantes et étudiants recevront des services.

Objectifs à long terme

- 41 000 étudiantes et étudiants recevront des services.

Activité de base : Formation

Augmentation du nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage

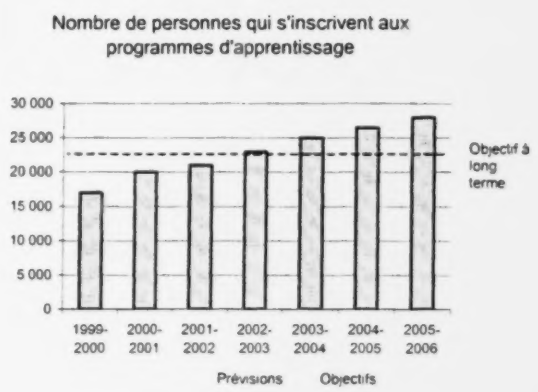

Apport du ministère

- Les programmes d'apprentissage du ministère contribuent à atteindre les objectifs généraux du ministère, particulièrement celui d'inculquer des compétences solides permettant d'obtenir un bon emploi. Ils permettent également de respecter l'engagement pris dans le Discours du Trône de faire en sorte que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour attirer les investisseurs et stimuler la création d'emplois. Le ministère a mis ou met actuellement en oeuvre des initiatives destinées aux employeurs, aux associations industrielles, aux collèges communautaires, aux agents de formation du secteur privé et aux jeunes de l'Ontario en vue d'augmenter le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage :
  - mise en oeuvre du Programme de préapprentissage;
  - Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario;
  - mise en oeuvre du Programme de perfectionnement des compagnons;
  - élaboration et mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation visant à redorer l'image de l'apprentissage et des métiers;
  - amélioration de l'infrastructure technologique pour l'adapter à un système élargi;
  - intensification de la participation de l'industrie à l'administration de l'apprentissage;
  - intégration accélérée de nouveaux métiers dans le système d'apprentissage.

Que signifie le graphique?

- Le nombre annuel de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage a grimpé de 44 pour 100 au cours des trois dernières années. Il devrait croître de 40 pour 100 pour atteindre 28 000 en 2005-2006, comparativement à 20 000 en 2000-2001.

Source des données : Système d'information sur l'apprentissage, selon des données recueillies par les bureaux régionaux du ministère, les fournisseurs de services de formation et les conseils scolaires.

Remarque : Un système de gestion du rendement et d'amélioration continue pour l'apprentissage est en cours d'élaboration.

Engagements en 2002-2003

- Le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage augmentera de 23 000 pendant l'exercice 2002-2003.

Objectifs à long terme

- L'objectif initial de doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage pour le porter à 22 000 sera dépassé.

Activité de base : Éducation postsecondaire – Offrir des programmes accessibles et de qualité supérieure et en rendre compte

Taux d'emploi et taux de satisfaction des personnes diplômées des collèges; taux de satisfaction des employeurs

Indicateurs de rendement des collèges

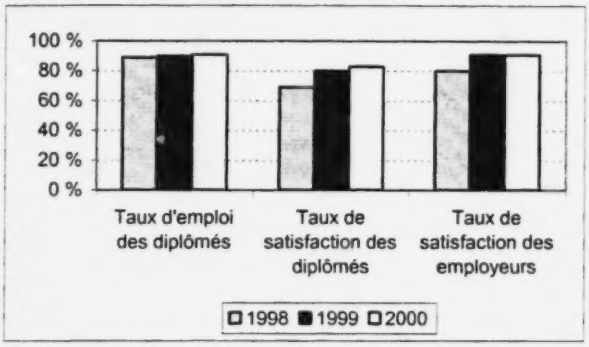

Apport du ministère

- Ces mesures appuient les objectifs généraux du ministère, notamment ceux d'offrir une éducation de qualité supérieure et de mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte.
- En 2000-2001, le financement axé sur le rendement a été instauré pour les collèges et les universités. Désormais, le financement repose sur le rendement mesuré par certains indicateurs. Pour les collèges, ces indicateurs sont le taux d'emploi des personnes diplômées, le taux de satisfaction des personnes diplômées et le taux de satisfaction des employeurs. La publication des données sur les indicateurs de rendement et le fait d'axer le financement sur le rendement incitent les collèges et les universités à améliorer la qualité de leurs programmes et services.
- Le ministère oblige tous les collèges à publier des données sur les indicateurs de rendement.
- En 2001-2002, un repère pour les trois indicateurs a été établi à 10 pour 100 sous la moyenne du réseau des collèges*.

Que signifie le graphique?

- Les sondages menés en 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont permis de relever :
  - un taux d'emploi qui demeure élevé (89 pour 100, 90 pour 100 et 91 pour 100 respectivement);
  - une hausse progressive au cours des trois périodes du pourcentage de personnes diplômées qui sont très satisfaites ou satisfaites de l'éducation reçue (69 pour 100, 80 pour 100 et 83 pour 100 respectivement);
  - un pourcentage qui demeure élevé d'employeurs qui se disent très satisfaits ou satisfaits de la qualité de l'éducation dispensée aux personnes diplômées des collèges (80 pour 100, 91 pour 100 et 91 pour 100 respectivement).

Sources des données : Sondages menés auprès des employeurs et des personnes diplômées des collèges

Engagements en 2002-2003

- Le ministère n'établit pas d'objectifs de rendement. Les seuils de financement axé sur le rendement sont fondés sur les indicateurs de rendement de l'année en question. Par exemple, le financement axé sur le rendement pour 2000-2001 était fondé sur les données recueillies en 1999-2000 auprès des personnes diplômées de 1998-1999.

Objectifs à long terme

- Comme on l'indique plus haut, aucun objectif n'est établi.

* Les établissements dont le rendement correspond au repère ou le dépasse recevront un financement axé sur leur rendement par rapport au repère et sur leur taille. Les établissements dont le rendement est inférieur au repère ne recevront pas de financement.

Activité de base : Éducation postsecondaire – Offrir des programmes accessibles et de qualité supérieure et en rendre compte

Taux d'obtention de diplôme et taux d'emploi des étudiantes et étudiants des universités

Indicateurs de rendement des universités

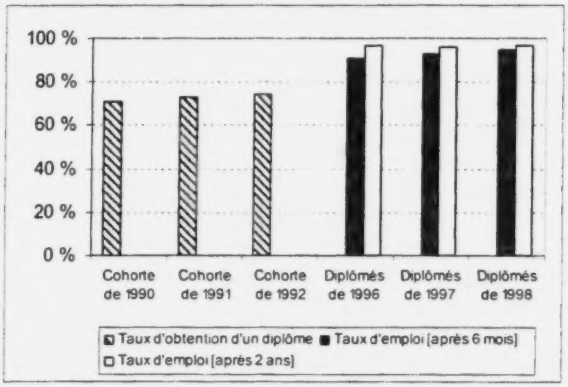

Apport du ministère

- Ces mesures appuient les objectifs généraux du ministère, notamment ceux d'offrir une éducation de qualité supérieure et de mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte.
- En 2000-2001, le financement axé sur le rendement a été instauré pour les collèges et les universités. Désormais, le financement repose sur le rendement mesuré par certains indicateurs. Pour les universités, ces indicateurs sont le taux d'emploi six mois après l'obtention du diplôme, le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme et le taux d'obtention d'un diplôme. La publication des données sur les indicateurs de rendement et le fait d'axer le financement sur le rendement incitent les universités à améliorer la qualité de leurs programmes et services.
- Le ministère oblige toutes les universités à publier des données sur les indicateurs de rendement.
- En 2001-2002, un repère pour les trois indicateurs a été établi à 10 pour 100 sous la moyenne du réseau des universités*.

Que signifie le graphique?

- TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME :
  - 71 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1990 ont obtenu un diplôme entre 1991 et 1997;
  - 73 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1991 ont obtenu un diplôme entre 1992 et 1998;
  - 74 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1992 ont obtenu un diplôme entre 1993 et 1999.
- TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE PREMIER CYCLE SIX MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME :
  - 91 pour 100 pour les personnes diplômées de 1996, 93 pour 100 pour celles de 1997 et 95 pour 100 pour celles de 1998
- TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE PREMIER CYCLE DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME :
  - 97 pour 100 pour les personnes diplômées de 1996, 96 pour 100 pour celles de 1997 et 97 pour 100 pour celles de 1998

Sources des données : Rapports d'effectifs et sondages auprès des personnes diplômées des universités

Engagements en 2002-2003

- Le ministère n'établit pas d'objectifs de rendement. Les seuils de financement axé sur le rendement sont fondés sur les indicateurs de rendement de l'année en cours. Par exemple, le financement axé sur le rendement pour 2001-2002 était fondé sur les données recueillies auprès des personnes qui ont reçu leur diplôme en 1998.

Objectifs à long terme

- Tel qu'on l'indique plus haut, aucun objectif n'est établi.

* Les établissements dont le rendement correspond au repère ou le dépasse recevront un financement axé sur leur rendement par rapport au repère et sur leur taille. Les établissements dont le rendement est inférieur au repère ne recevront pas de financement.

Activité de base : Obligation de rendre des comptes au public

Réduction du taux de carence de remboursement des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Taux de carence de remboursement des prêts du RAFEO

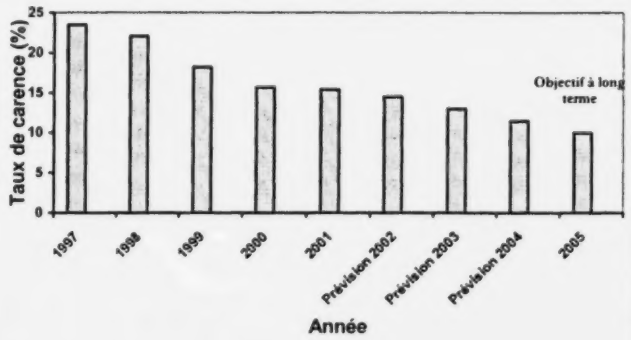

Apport du ministère

- En 1998, fidèle aux engagements du gouvernement en matière d'obligation de rendre compte, le ministère a institué un certain nombre de mesures visant à réduire le taux de carence :
  - obligation faite aux établissements affichant un taux élevé de carence de remboursement d'aider à payer le coût de ces créances en souffrance;
  - vérification du crédit des nouveaux demandeurs;
  - élimination de la faillite comme échappatoire;
  - signalement des défauts de paiement aux agences d'évaluation du crédit;
  - crédit d'impôt aux étudiantes et étudiants les aidant à payer les intérêts sur leurs prêts;
  - modalités de remboursement améliorées.

Le ministère calcule les taux de carence chaque année et affiche les données dans le site Web du RAFEO.

Que signifie le graphique?

- Le taux de carence a baissé, passant d'un sommet de 23,5 pour 100 en 1997 à son niveau actuel de 15,4 pour 100 en 2001. Ce taux est mesuré deux ans après que les étudiantes et étudiants ont reçu leur dernier prêt (p. ex., le taux de 2001 porte sur les étudiantes et étudiants qui ont reçu leur dernier prêt en 1998-1999).
- Cette baisse signifie que plus d'étudiantes et étudiants remboursent leurs prêts et que les coûts que le gouvernement doit assumer baissent.
- Cette baisse est due à un marché du travail plus favorable et aux mesures de prévention adoptées par le ministère, en vigueur depuis 1998.
- L'atteinte des taux prévus repose fortement sur les facteurs suivants :
  - taux de chômage toujours faible;
  - pas de hausse de la dette remboursable des étudiantes et étudiants;
  - application stricte des politiques de réduction de la carence et des exigences de rendement du RAFEO, auquel les établissements et programmes non conformes ne seront plus admissibles;
  - succès des prêteurs qui collaborent avec les étudiantes et étudiants pour assurer le remboursement des arriérés des prêts qui ne sont pas encore en carence.

Source des données : Institutions financières, qui font des réclamations au ministère en cas de carence

Engagements en 2002-2003

- Dans le plan d'activités de 1997-1998, le ministère avait annoncé son objectif de faire passer sous 10 pour 100 le taux de carence au cours des cinq prochaines années. Le taux de carence pour la cohorte des emprunteurs de 2002-2003 sera mesuré en 2005.

Objectifs à long terme

- Réduire le taux de carence de remboursement pour le faire passer à moins de 10 pour 100. Les universités publiques ont déjà atteint cette cible.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 257 millions de $
Immobilisations brutes	52 millions de $
	585 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 875 millions de $
Immobilisations brutes	39 millions de $
	165 employés
- collèges et universités	
- aide aux étudiantes et étudiants	

Formation

Fonctionnement	372 millions de $**
Immobilisations brutes	13 millions de $
	400 employés
- politiques et affaires intergouvernementales	
- préparation à l'emploi	
- apprentissage	

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	20 employés***

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP
**Exclut les prêts pour l'acquisition d'outils de travail
***Ne comprend pas le personnel qui travaille à la fois pour le ministère de l'Éducation et pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités
*****Les dépenses en immobilisations brutes touchent ce qui suit : (i) acquisition ou construction d'immobilisations matérielles majeures appartenant à la province (terres, immeubles et infrastructure de transport) et autres immobilisations matérielles; (ii) réparations et entretien; (iii) transferts à des fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 521 millions de $
Immobilisations brutes	67 millions de $
	585 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	3 102 millions de $
Immobilisations brutes	56 millions de $
	160 employés
- collèges et universités	
- aide aux étudiantes et étudiants	

Formation

Fonctionnement	409 millions de $**
Immobilisations brutes	11 millions de $
	405 employés
- politiques et affaires intergouvernementales	
- préparation à l'emploi	
- apprentissage	

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	20 employés***

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP
**Exclut les prêts pour l'acquisition d'outils de travail
***Ne comprend pas le personnel qui travaille à la fois pour le ministère de l'Éducation et pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités
*****Les dépenses en immobilisations brutes touchent ce qui suit : (i) acquisition ou construction d'immobilisations matérielles majeures appartenant à la province (terres, immeubles et infrastructure de transport) et autres immobilisations matérielles; (ii) réparations et entretien; (iii) transferts à des fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Direction du soutien aux étudiantes et étudiants
Helmut Zisser
Tél. : 416 325-4181
Téléc. : 416 325-9253
Courriel : helmut.zisser@edu.gov.on.ca
Renseignements généraux : (807) 343-7260
État des demandes du RAFEO : 1 900 565-6727

Collèges
Janet Hope
Tél. : 416 325-1815
Téléc. : 416 325-2245
Courriel : janet.hope@edu.gov.on.ca

Universités
Kevin French
Tél. : 416 325-1952
Téléc. : 416 325-1959
Courriel : kevin.french@edu.gov.on.ca

Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Don Baker
Tél. : 416 325-9058
Téléc. : 416 325-1711
Courriel : don.baker@edu.gov.on.ca

Formation
Renseignements
Tél. : 1 888 562-4769 (y compris les emplois d'été)
ATS : 416 326-5493

Connexion Emploi, Emplois d'été, Alphabétisation et formation de base
Patti Redmond
Tél. : 416 326-5849
Téléc. : 416 326-5505
Courriel : patti.redmond@edu.gov.on.ca

Apprentissage
Sandie Birkhead-Kirk
Tél. : 416 326-5456
Téléc. : 416 325-6162
Courriel : sandie.birkhead-kirk@edu.gov.on.ca

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. David Young

La force du système judiciaire de l'Ontario aide à faire de notre province un des meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille. Le présent plan d'activités donne un aperçu des stratégies du ministère visant à renforcer ce système en 2002-2003 et expose les progrès remarquables accomplis en 2001-2002.

Le ministère du Procureur général collabore avec le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique pour créer des collectivités sûres et protéger le public. Grâce à des dispositions législatives promulguées en avril 2002, l'Ontario est devenu la première province au Canada où l'on peut faire appel aux tribunaux civils pour saisir et bloquer les produits d'activités illégales. Notre message aux membres du crime organisé est clair : vous n'avez pas le droit de garder vos gains mal acquis.

Notre gouvernement s'est engagé à faire en sorte que toutes les victimes de crimes soient traitées avec respect en Ontario. Fidèles à cet engagement, nous procédons, dans toute la province, à l'expansion des services visant à répondre à leurs besoins. Nous avons aussi déposé des mesures législatives pour protéger les victimes en interdisant aux criminels de gagner de l'argent en faisant le récit de leurs crimes.

Nous n'avons pas de but plus noble que celui de protéger les plus vulnérables. Des mesures législatives ont été adoptées pour permettre aux autorités de venir au secours des malheureux enfants pris au piège de la prostitution ou se trouvant dans d'autres situations dégradantes. Cette mesure donne à la police et aux préposés des sociétés d'aide à l'enfance les outils qu'il leur faut pour aider ces jeunes à commencer une nouvelle vie. Le gouvernement a en outre lancé une stratégie de lutte contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées pour assurer la sécurité et la protection des aînés de l'Ontario.

Notre gouvernement ne tolère pas la violence familiale. Dans le cadre d'un programme complet de lutte contre ce crime qui détruit les familles, nous élargissons à toute la province notre programme innovateur de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale.

L'accès à la justice demeure une priorité. Nous avons augmenté les tarifs de l'aide juridique afin d'attirer et de conserver des avocats pour que les citoyens à faible revenu puissent continuer à bénéficier d'une représentation juridique de haute qualité. Dans les tribunaux civils, la gestion des causes et la médiation obligatoire simplifient la procédure à Toronto et à Ottawa, et ces mesures vont s'étendre à d'autres tribunaux.

Le ministère entend continuer à travailler avec la magistrature, les avocats, les groupes de victimes et les autres intéressés pour poursuivre la tâche consistant à établir un système judiciaire moderne, efficace et accessible pour le XXI^{e} siècle.

Le procureur général,

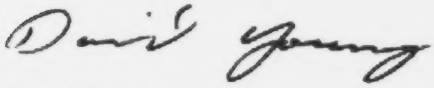

David Young

Objectifs généraux du ministère

Les ministères chargés de l'administration de la justice en Ontario – le ministère du Procureur général et le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique – visent l'objectif commun d'assurer la sécurité et la prospérité des collectivités grâce au soutien et à la protection que procurent des systèmes de justice et de sécurité publique responsables, efficients, efficaces et accessibles. Cet objectif guide la planification et les décisions des deux ministères.

Un système de justice moderne constitue le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités et il concrétise des valeurs fondamentales comme la liberté et la sécurité de la personne, le respect et la responsabilité, et la primauté du droit. Un tel système donne aux victimes voix au chapitre dans le processus pénal et répond à leurs besoins, tout en obligeant les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes. Il soutient la vie familiale en aidant les familles à régler leurs différends. Il contribue en outre à la prospérité économique en créant un climat sain pour les investisseurs et en offrant aux particuliers et aux entreprises des mécanismes efficaces de règlement des différends.

Les objectifs des ministères du secteur de la justice sont fondés sur la ferme conviction que pour maintenir la vigueur de l'Ontario, il faut renforcer la sécurité des collectivités, les droits des victimes et l'accès à la justice. Ils reposent sur le principe que tous les Ontariens et Ontariennes ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sûreté dans leur vie quotidienne.

Activités de base

Le ministère du Procureur général s'efforce de réaliser ses objectifs généraux pour le système judiciaire en exerçant cinq activités de base.

Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Le ministère préserve la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que, partout en Ontario, les auteurs d'infractions soient poursuivis sans délai, de manière équitable et efficace. Les agents de police déposent les accusations et les procureurs de la Couronne examinent ensuite chacune de celles-ci pour déterminer si l'affaire devrait être portée devant les tribunaux. Chaque année, plus de 700 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées d'environ 500 000 actes criminels.

Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique joue également un rôle clé dans le système de justice pénale en régissant les services de police et en assurant le fonctionnement des établissements correctionnels et des services de probation et de libération conditionnelle. Les ministères du secteur de la justice partagent la conviction qu'il faut obliger les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes, respecter l'équilibre entre les droits et les responsabilités des particuliers, et accroître la sécurité dans les collectivités.

Apporter un soutien aux victimes à toutes les étapes du processus de justice pénale

Le ministère s'est engagé à établir un système judiciaire qui répond aux besoins des victimes d'actes criminels et leur permet de mieux faire entendre leur voix.

Dans toute la province, le ministère offre ou finance des services aux victimes d'actes criminels grâce à des initiatives communautaires comme les Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV) et le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) rattaché aux tribunaux. De plus, les procureurs de la Couronne passent du temps avec les victimes et les témoins pour préparer les audiences.

Offrir des services d'aide juridique et d'aide à la prise de décisions aux personnes vulnérables

Le ministère offre ou finance toutes sortes de services spéciaux afin d'offrir un meilleur accès à la justice aux plus vulnérables. Parmi ces services, citons la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation des enfants par des avocats, les visites surveillées pour les familles qui ont des problèmes de garde et d'accès, et l'aide financière d'Aide juridique Ontario.

Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial, et d'autres services judiciaires qui sont équitables, rapides et accessibles

Le ministère offre un éventail de services de soutien aux tribunaux de droit criminel, civil et familial de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province fournissent des services au public, aux plaideurs, aux juges, aux avocats, aux procureurs de la Couronne et à la police. Le personnel du ministère fournit à la magistrature des services de soutien aux tribunaux et des services administratifs, tient les dossiers des tribunaux, exécute les ordonnances civiles, perçoit les amendes et les droits, et diffuse l'information au public.

Le gouvernement s'est engagé à offrir des services aux tribunaux et des services connexes qui répondent à l'évolution des besoins de la population ontarienne. Le ministère modernise le système judiciaire afin de le rendre plus accessible et plus commode, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement des tribunaux, et d'offrir des mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends.

Offrir des conseils et services juridiques au gouvernement

Le gouvernement provincial est un usager du système judiciaire. Le ministère aide le procureur général à exercer ses fonctions de premier conseiller juridique de la province en offrant aux ministères, organismes, commissions et conseils provinciaux des conseils et des services juridiques rapides et de haute qualité.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Assurer la sécurité de nos collectivités

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, le ministère a chargé des procureurs de la Couronne spécialisés de poursuivre les auteurs d'actes de terrorisme et d'offrir des conseils juridiques d'expert à la police. Le procureur général a insisté sur le fait que les terroristes qui commettent des crimes seront poursuivis dans toute la mesure où le prévoit la loi. Il a aussi averti que les canulars concernant le terrorisme ne seraient pas tolérés parce qu'ils menacent la sécurité publique en détournant le personnel d'urgence des dangers réels.

Les provinces ont remporté une victoire à la réunion des ministres de la Justice de février 2002 lorsque le gouvernement fédéral a accepté de reporter la mise en oeuvre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) de l'automne 2002 à avril 2003. Le procureur général s'est félicité de disposer d'un délai supplémentaire pour se préparer à l'application de cette loi, qu'il a qualifiée de coûteuse, lourde et complexe. Il a en outre souligné de nouveau que la LSJPA était insuffisante pour juguler la criminalité chez les jeunes. Pendant que le projet de loi fédéral suivait les étapes du processus législatif, l'Ontario a proposé plus de 100 modifications – prévoyant notamment de traduire automatiquement devant un tribunal pour adultes les jeunes de 16 et 17 ans accusés d'infractions graves et de leur infliger des peines applicables aux adultes et des peines de prison ferme pour les infractions à main armée, et de publier l'identité des jeunes contrevenants violents. Le gouvernement fédéral a rejeté toutes les recommandations de l'Ontario.

La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (loi fédérale), qui est entrée en vigueur en juin 2000, a permis la création d'une banque nationale de données génétiques – l'un des outils les plus avancés de lutte contre le crime qui existe. En Ontario, plus de 13 000 échantillons d'ADN ont été prélevés, et de nombreuses concordances ont été établies avec la base nationale de données. Le procureur général a insisté auprès du gouvernement fédéral pour qu'il renforce la loi afin d'éliminer les échappatoires qui permettent à des nombreux auteurs d'infractions graves d'éviter de donner des échantillons. Par exemple, même si la loi fédérale exige le prélèvement d'un échantillon sur les personnes emprisonnées ayant commis plusieurs meurtres à « différents moments », elle n'exige pas le prélèvement d'un échantillon pour les contrevenants qui ont tué deux personnes ou plus en même temps avant l'entrée en vigueur de la loi

fédérale. La loi ne vise pas les pédophiles condamnés pour grossière indécence ou attentat à la pudeur.

Les comités de justice pour la jeunesse de l'Ontario obligent les jeunes contrevenants ayant commis une première infraction sans violence à assumer les conséquences de leurs actes en leur imposant des sanctions rapides et constructives qui remplacent une procédure judiciaire. Ces comités locaux, composés de bénévoles de la collectivité, travaillent avec les jeunes contrevenants, leurs parents et les victimes participantes pour déterminer comment les contrevenants peuvent réparer les torts découlant de leurs actes. Ce programme fonctionne déjà dans 22 collectivités, et le ministère a commencé à collaborer avec les comités de direction locaux en vue de son expansion. Le travail visant à l'étendre à d'autres endroits se poursuivra pendant l'exercice 2002-2003.

Assurer le respect des droits des victimes

Le ministère a considérablement accru les services aux victimes, comme il l'avait promis dans le Plan d'action en matière de justice pour les victimes d'actes criminels. L'ouverture de 13 nouveaux centres du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) a porté à 39 le nombre total de ces centres, répartis dans tout l'Ontario, qui fournissent des renseignements et des services de soutien moral aux victimes tout au long du processus judiciaire. Avec la création de huit nouveaux programmes, il existe désormais 35 programmes de Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV), qui offrent une aide immédiate aux victimes d'actes criminels ou de catastrophes 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Par ailleurs, le service SupportLink, qui faisait l'objet de deux projets pilotes, est désormais offert à 15 endroits au total. Offert en collaboration avec Ericsson Canada Inc. et Rogers AT&T Communications sans fil, il fournit aux victimes exposées à des risques une planification de la sécurité et, s'il y a lieu, un téléphone cellulaire programmé d'avance pour composer le 911.

L'Office des affaires des victimes d'actes criminels est devenu un organisme consultatif permanent lors de la promulgation de la *Loi de 2000 modifiant la Charte des droits des victimes d'actes criminels*, en juin 2001. L'Office recommande des normes et des priorités pour les services aux victimes et conseille le gouvernement à l'égard de la mise en oeuvre des principes de la *Charte des droits des victimes d'actes criminels*.

Le programme innovateur de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale a été implanté à Belleville et à Owen Sound, ce qui porte à 18 le total de ces tribunaux. Ce programme a pour but de donner la priorité à la sécurité et aux besoins des victimes et de leurs enfants, tout en obligeant les auteurs de mauvais traitements à assumer les conséquences de leurs actes. Il fait appel à la collaboration de la police, des procureurs

de la Couronne, du personnel du PAVT, des services de probation, du personnel de counseling aux contrevenants et d'interprètes culturels.

Dans le cadre d'une initiative humanitaire de grande envergure en réaction à la tragédie du 11 septembre 2001, le gouvernement a créé un fonds de 3 millions de dollars pour venir en aide aux victimes ontariennes des attentats terroristes et à leur famille. Ce fonds a aidé à financer, par exemple, les frais de déplacement et de funérailles. Les ministères du secteur de la justice ont constitué une Équipe d'intervention auprès des victimes, qui a consulté l'Office des affaires des victimes d'actes criminels et s'est rendue à New York pour offrir un soutien aux victimes et à leur famille. Cette équipe a répondu aux demandes de renseignements, fourni des services d'orientation et donné des conseils sur la manière de traiter avec les autorités américaines et canadiennes. Elle s'est également chargée du traitement des demandes d'aide adressées au fonds de l'Ontario. Une ligne d'aide sans frais, accessible des États-Unis et du Canada, a reçu près de 200 appels.

En avril 2001, le gouvernement a regroupé les services aux victimes offerts par le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général (qui est devenu le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique) en une seule et même division. La nouvelle division, qui fait partie du ministère du Procureur général, a pour mandat d'améliorer la coordination des services aux victimes d'actes criminels.

Aider les familles

Dans tout l'Ontario, 61 centres de visites surveillées offrent des endroits sûrs et neutres pour permettre le contact entre les enfants et leurs parents qui n'en ont pas la garde ou d'autres membres de leur famille pendant les périodes de difficultés familiales. Neuf nouveaux centres et deux emplacements satellites ont ouvert leurs portes en 2001-2002, et quatre centres du Nord ont reçu des fonds pour améliorer leurs services. Le projet d'expansion qui vise un total de 77 centres, devrait s'achever en 2002-2003.

Moderniser le système judiciaire

Depuis 1996, le gouvernement a affecté plus de 269 millions de dollars à la construction et à la rénovation de palais de justice pour le XXI^{e} siècle. En 2001-2002, la construction d'un palais de justice a commencé à Chatham et une autre s'est poursuivie à Owen Sound. La préparation du chantier de nouvelles installations a commencé à Brockville, et la planification est en cours en vue de regrouper des tribunaux sous le même toit à Pembroke.

Déterminé à moderniser le système judiciaire, le gouvernement a recours à une technologie de pointe afin de mieux servir le public et de permettre un

partage approprié des renseignements entre les principaux partenaires du domaine de la justice. On a effectué un essai de dépôt électronique des documents judiciaires dans les tribunaux civils de Hamilton et de Cochrane et à la Cour des petites créances de Toronto. Le dépôt électronique permet aux avocats et aux autres usagers des tribunaux de déposer des documents depuis leur bureau, à n'importe quelle heure.

Dans le cadre du remaniement des services locaux, le ministère a transféré aux municipalités la responsabilité d'administrer les accusations et d'intenter les poursuites pour la plupart des infractions pouvant faire l'objet d'une contravention en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*. Cette initiative permet aux autorités locales d'assumer le contrôle et la responsabilité des questions judiciaires qui les touchent de près. Le dernier transfert, concernant la ville de Toronto, s'est effectué en février 2002. Le ministère a aussi collaboré étroitement avec ses partenaires municipaux pour élaborer des normes de rendement pour le système judiciaire municipal.

Faire avancer la réforme du système de justice civile

En juillet 2001, le système de gestion des causes de Toronto en matière civile s'est étendu à 100 pour 100 des nouvelles instances, à de rares expressions près – contre environ 25 pour 100 auparavant. La gestion des causes prévoit une intervention précoce du tribunal pour favoriser le règlement des différends ou instruire les causes en temps voulu. Toronto s'est jointe à Ottawa, où la gestion des causes est généralisée depuis 1997. Ce mécanisme a pour but d'améliorer l'accès à la justice en réduisant les délais et les coûts de la procédure.

Également en juillet 2001, la règle sur la médiation obligatoire est devenue une caractéristique permanente du système de justice civile de l'Ontario, après une évaluation positive du programme pilote. Selon cette règle, les instances visées par la gestion des causes à Toronto et à Ottawa sont renvoyées à un médiateur compétent au début de la procédure. La médiation continue à permettre un règlement à l'amiable, complet ou partiel, dans la majorité des cas.

La règle sur la procédure simplifiée vise à réduire les coûts et les retards dans le système judiciaire civil en simplifiant le nombre de procédures préalables au procès dans les causes concernant des sommes relativement modestes. Au 1er janvier 2002, la limite monétaire supérieure prévue par la règle sur la procédure simplifiée est passée de 25 000 $ à 50 000 $. Cette modification rendra la justice plus abordable en élargissant la procédure simplifiée à un éventail plus large de causes.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Accroître la sécurité de l'Ontario

En avril 2002, l'Ontario a promulgué la première loi du Canada permettant de faire appel aux tribunaux civils pour saisir les profits des activités illégales. La *Loi de 2001 sur les recours pour crime organisé et autres activités illégales* permet à la province de demander aux tribunaux civils de bloquer, de saisir et de confisquer les produits d'activités illégales. Cette loi permet en outre aux victimes directes des activités illégales de réclamer des dommages-intérêts qui sont prélevés sur les biens confisqués. L'Ontario n'est donc pas un endroit accueillant pour le crime organisé. Une équipe comprenant notamment des enquêteurs, des avocats et des juricomptables est en cours de création pour intenter des actions civiles en justice.

La violence familiale détruit les familles et sape les collectivités. Le ministère continuera à lutter contre ce crime grâce à l'expansion de son programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale, qui est déjà le plus important en son genre au Canada. Trente-sept nouveaux tribunaux spécialisés seront établis d'ici 2004 afin que, dans toute la province, les victimes bénéficient d'un meilleur soutien et que les auteurs de mauvais traitements assument les conséquences de leurs actes. Les procureurs de la Couronne, la police, le personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT), le personnel de counseling aux contrevenants et d'autres membres du personnel spécialisé jouent tous un rôle dans ce programme. L'expansion prévue portera le nombre total de centres à 55 pour l'ensemble de la province.

Une forte surveillance civique accroît la confiance du public dans la police. L'Unité des enquêtes spéciales (UES) est l'organisme civil chargé d'enquêter sur les cas de blessures graves ou de décès survenant au cours des contacts entre la police et la population civile. Une consultation de suivi sur les réformes de l'UES mises en oeuvre en 1999 commencera à l'automne 2002. George Adams, un ancien juge, grâce auquel la police et les représentants de la collectivité sont parvenus au consensus qui a conduit aux réformes, effectuera ce suivi pour déterminer si d'autres améliorations sont nécessaires.

Améliorer le soutien apporté aux victimes

En 2002-2003, le ministère entend poursuivre l'expansion des principaux services aux victimes à l'échelle de la province, en créant six nouveaux

centres du PAVT, qui sera ainsi offert à 45 endroits au total et trois autres programmes de Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV), ce qui en portera le total à 38. L'ajout de cinq projets SupportLink permettra d'offrir ce programme à 20 endroits au total et 15 nouveaux programmes d'intervention auprès des partenaires violents en porteront le nombre total à 36.

Le ministère du Procureur général et le ministère des Affaires civiques mettent en oeuvre une stratégie provinciale pour lutter contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. On estime qu'entre 4 et 10 pour 100 des personnes âgées de l'Ontario sont victimes de mauvais traitements, sous une forme ou une autre. L'exploitation financière est la plus courante, suivie de la violence psychologique et physique et de la négligence. En tirant parti des points forts des services aux victimes existants, on offrira au personnel du système judiciaire et d'autres secteurs une formation qui lui permettra de détecter les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et d'y remédier. La stratégie provinciale comprend aussi une sensibilisation du public et une coordination des services communautaires pour lutter contre cette violence souvent occulte.

La *Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels* permettra au gouvernement de demander aux tribunaux de bloquer et de saisir les biens que des criminels déclarés coupables ont acquis en faisant le récit de leurs crimes dans des entrevues avec les médias, des livres ou des films. Les produits saisis serviront à l'établissement d'un fonds d'indemnisation et d'aide aux victimes concernées. Cette loi est la première de ce genre au Canada.

Protéger les enfants vulnérables

La *Loi de 2002 sur la délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle* permettra à la police et aux préposés des sociétés d'aide à l'enfance de soustraire les enfants de moins de 18 ans à des situations dangereuses telles que la prostitution de rue, les salons de massage, les lieux de divertissement pour adultes, les sites Internet pornographiques et l'industrie de la pornographie. La loi permettra aussi à la province de poursuivre les souteneurs – et les autres personnes qui se livrent à l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins lucratives – afin de recouvrer le coût du traitement et des services offerts à leurs victimes.

Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral des États-Unis ont établi une entente qui facilitera l'exécution des ordonnances alimentaires pour enfants et conjoints au profit des résidents de chacun des deux territoires. Par le passé, certains résidents de l'Ontario ont été incapables d'obtenir leur pension alimentaire parce que les payeurs vivaient hors de la compétence des autorités de l'Ontario, dans un État américain ne pratiquant pas la réciprocité. Parmi les autres mesures visant à protéger les familles, citons le projet de loi intitulé *Loi visant à faciliter*

le prononcé, la reconnaissance et la modification des ordonnances alimentaires d'exécution réciproque, déposé par le procureur général. Si elle est adoptée, cette loi simplifiera la procédure d'obtention ou de modification des ordonnances alimentaires lorsque l'une des parties vit à l'extérieur de l'Ontario.

Améliorer l'accès à la justice

Le gouvernement de l'Ontario aide à préserver l'accès à une représentation juridique de haute qualité pour les résidents de la province à faible revenu en augmentant le tarif de l'aide juridique et les taux de rémunération des avocats de service. Le 1er août 2002, le taux de rémunération des avocats de l'aide juridique a augmenté de 5 pour 100 tandis que celui des avocats de service s'est accru de 23 pour 100 – ce qui place les taux de l'aide juridique de l'Ontario parmi les plus élevés du Canada. De plus, des primes de déplacement seront offertes aux avocats de l'aide juridique exerçant dans le Nord de l'Ontario. Les augmentations de taux et les primes coûteront environ 21 millions de dollars sur trois ans. Ces initiatives constituent une première étape dans la révision actuelle par le gouvernement du système d'aide juridique. Le ministère continuera à collaborer avec Aide juridique Ontario et des groupes d'avocats pour explorer des solutions à long terme aux problèmes touchant l'aide juridique.

La réforme de la justice civile vise à rendre le système judiciaire plus efficace, plus efficient et plus abordable. Deux stratégies innovatrices, la gestion des cas et la médiation obligatoire, seront étendues à la région de Windsor (comté d'Essex) le 31 décembre 2002. Dans le cadre d'une autre initiative de simplification de la procédure, le ministère et la Cour supérieure de justice ont créé le Groupe d'étude sur les enquêtes préalables en Ontario. Ce groupe, constitué de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère, déterminera les problèmes qui existent actuellement et fera des recommandations en vue d'une réforme.

Investir dans la justice

Le ministère poursuivra son vaste programme de construction de palais de justice en 2002-2003. Le nouveau palais de justice unifié d'Owen Sound doit être terminé au cours de l'exercice. La construction de nouveaux tribunaux unifiés se poursuivra à Chatham et à Brockville, tandis que la planification continuera à Pembroke.

La Société ontarienne SuperCroissance coordonne la planification et les dépenses du gouvernement en matière d'immobilisations. Elle a pour mandat d'utiliser les fonds provinciaux pour favoriser les investissements dans le cadre de partenariats entre le secteur privé et d'autres institutions du secteur public. En septembre 2001, le ministère, la Société ontarienne SuperCroissance et la Société immobilière de l'Ontario ont publié une

demande de qualification pour un projet visant la conception, la construction, le financement, la propriété et le fonctionnement d'un palais de justice unifié pour la région de Durham – l'un des secteurs de l'Ontario où la croissance est la plus rapide. Les soumissionnaires qui ont franchi avec succès la première étape de sélection, portant sur leur capacité technique et financière, en ont été avisés en mars 2002. Ils sont maintenant admissibles à la deuxième étape de sélection, qui portera sur l'emplacement du palais de justice proposé, à l'automne 2002.

À Toronto, le ministère a élaboré une stratégie corrective lorsque l'on a découvert de la moisissure au palais de justice du East Mall – le quatrième de la province pour le volume des instances. Cette stratégie prévoyait le transfert temporaire de certaines activités à d'autres endroits. Cependant, à mesure que s'est révélée l'ampleur des travaux à effectuer pour résoudre le problème, le ministère a conclu que la meilleure solution consistait à déménager définitivement le tribunal dans un local moderne, au 2201, avenue Finch Ouest. Les rénovations en cours visent l'aménagement de 11 salles d'audience et d'installations connexes. Les causes restantes inscrites au rôle du tribunal du East Mall ont été transférées dans le nouveau palais de justice au milieu de l'été 2002. Les instances concernant des personnes sous garde ont déjà été réparties entre plusieurs autres endroits de la région torontoise et seront instruites au 2201, avenue Finch Ouest à partir du milieu de l'hiver 2003.

Assumer de nouvelles responsabilités en matière de jeux

Certaines responsabilités concernant les jeux dans la province ont été transférées au ministère en avril 2002. La Société des loteries et des jeux de l'Ontario – organisme indépendant qui est responsable des loteries, des casinos de bienfaisance et des casinos commerciaux, ainsi que des machines à sous dans les hippodromes – relève désormais du ministère. Celui-ci se charge en outre de l'analyse des politiques concernant les questions liés aux jeux.

S'engager à fournir des services de qualité

Le ministère continuera à promouvoir des méthodes axées sur la qualité afin d'assurer une prestation moderne et efficiente des services et d'offrir un bon rapport qualité-prix au public.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Nombre de causes criminelles rejetées à l'échelle de la province en raison de retards déraisonnables. (Ce chiffre ne comprend pas les causes en appel ou les poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* [LIP].)

Causes rejetées

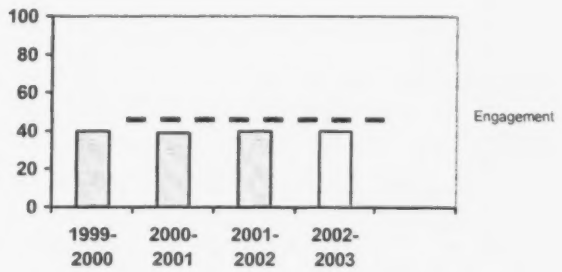

Apport du ministère

- Le traitement efficient des causes criminelles à l'échelle de la province réduit le nombre de causes rejetées en raison d'un retard, ce qui oblige les contrevenants à répondre de leurs actes et assure un meilleur ciblage des ressources du système de justice pénale.

Que signifie le graphique?

- Le nombre de causes rejetées en raison d'un retard déraisonnable est resté constant au cours des deux dernières années, soit 40 et 39 cas, respectivement.
- Le ministère a respecté son engagement pour 2001-2002 qui était de maintenir le nombre de causes criminelles rejetées en raison d'un retard déraisonnable à 40 au maximum.

Engagements en 2002-2003

- Maintenir le nombre de causes criminelles rejetées en raison d'un retard institutionnel déraisonnable à 40 au maximum. (Ce chiffre ne comprend pas les causes en appel ou les infractions faisant l'objet de poursuites en vertu de la LIP.)

Activité de base : Apporter un soutien aux victimes à toutes les étapes du processus de justice pénale

Satisfaction de la clientèle à l'égard des services fournis par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT)

Satisfaction de la clientèle à l'égard du PAVT

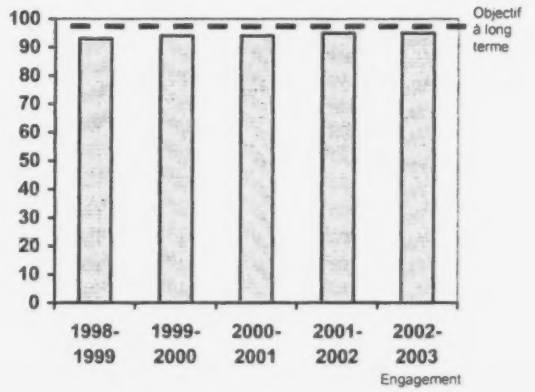

Apport du ministère

- L'évaluation du niveau de satisfaction de la clientèle permet de faire en sorte que les victimes d'actes criminels puissent toujours compter sur un soutien suffisant et que les résultats des évaluations guident les améliorations apportées au PAVT.
- Un questionnaire fournit aux victimes un mécanisme pour exprimer leur satisfaction à l'égard du programme ou soulever des problèmes éventuels.

Que signifie le graphique?

- Pourcentage des clients qui se disent satisfaits des services fournis par le PAVT.
- Le ministère a respecté son engagement, qui était d'atteindre un taux de satisfaction d'au moins 90 pour 100 en 2001-2002.
- À la conclusion de l'affaire, les clients remplissent un questionnaire librement et dans l'anonymat.

Engagements en 2002-2003

- Atteindre un taux de satisfaction de la clientèle de 95 pour 100.

Objectifs à long terme

- Atteindre un taux de satisfaction de la clientèle de 98 pour 100.

Activité de base : Apporter un soutien aux victimes à toutes les étapes du processus de justice pénale

Accroître l'accès aux services pour les victimes d'actes criminels

Nombre de contacts avec les victimes pour tous les services financés par la Division des services aux victimes

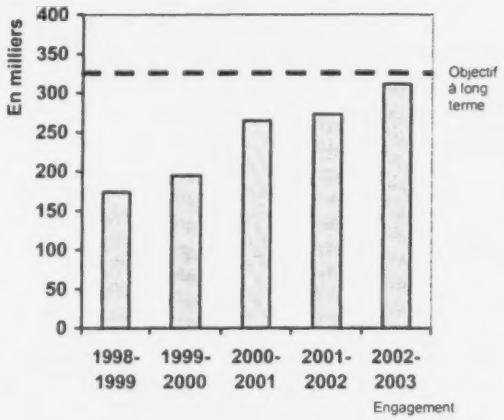

Apport du ministère

Grâce au financement et à l'expansion des programmes suivants en 2001-2002, le ministère a amélioré l'accès aux services d'aide pour les victimes, à toutes les étapes du processus de justice pénale :

- Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV) (expansion de 27 à 35 centres)
- SupportLink (expansion de 2 à 15 projets)
- Programmes d'intervention auprès des partenaires violents (IPV) (expansion de 16 à 21 centres)
- Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) (expansion de 26 à 39 centres)
- 34 centres communautaires d'aide immédiate aux victimes d'agression sexuelle ou de viol
- Ligne d'aide aux victimes de la province
- 11 programmes dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence faite aux femmes.

Que signifie le graphique?

- Nombre de contacts avec les victimes pour tous les services aux victimes financés par la Division des services aux victimes.
- Le ministère a respecté son engagement pour 2001-2002, qui était de dépasser la moyenne triennale.

Engagements en 2002-2003

1. Porter le nombre de centres du programme des SOAIV de 35 à 38.
2. Porter le nombre de projets SupportLink de 15 à 20.
3. Porter le nombre de programmes IPV de 21 à 36.
4. Porter le nombre de centres du PAVT de 39 à 45.

Objectifs à long terme

- Porter le nombre de contacts avec les victimes à 311 000.

Activité de base : Offrir des services d'aide juridique et d'aide à la prise de décisions aux personnes vulnérables

Pourcentage des cas où le suivi des allégations de mauvais traitements commence dans les 24 heures

Pourcentage des cas où le suivi des allégations de mauvais traitements commence dans les 24 heures

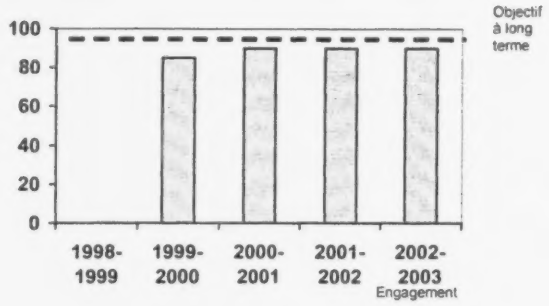

Apport du ministère

- Le suivi des allégations contribue à la protection des droits individuels et de propriété et des personnes frappées d'incapacité mentale.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a respecté son engagement, qui était d'atteindre un niveau de 90 pour 100 en 2001-2002.
- L'objectif à long terme est d'atteindre un taux de 95 pour 100 de suivi des allégations dans les 24 heures.
- Depuis 2000-2001, l'engagement est demeuré constant à 90 pour 100, et a été respecté.

Engagements en 2002-2003

- Commencer le suivi des allégations dans les 24 heures dans 90 pour 100 des cas.

Objectifs à long terme

- Commencer le suivi des allégations dans les 24 heures dans 95 pour 100 des cas.

Activité de base : Offrir des services d'aide juridique et d'aide à la prise de décisions aux personnes vulnérables

Temps mis par le Bureau du tuteur et curateur public pour prendre une décision après réception de tous les renseignements médicaux nécessaires

Pourcentage des décisions prises dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires

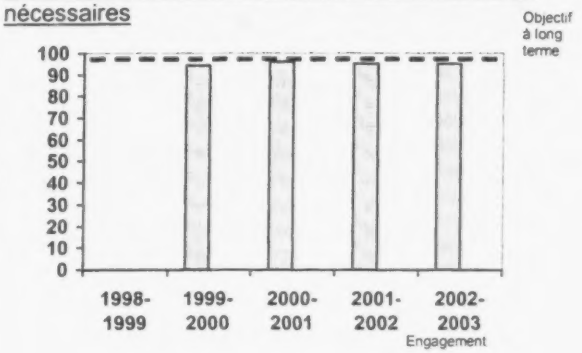

Apport du ministère

- Le Bureau du tuteur et curateur public prend les décisions de dernier ressort en matière de traitement et d'admission à un établissement de soins de longue durée.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a respecté son engagement, qui était d'atteindre un taux de 95 pour 100 de décisions en 2001-2002.
- L'objectif à long terme est d'atteindre un taux de 98 pour 100 de décisions prises dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.

Engagements en 2002-2003

- Prise de la décision dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires dans 95 pour 100 des cas.

Objectifs à long terme

- Prise de la décision dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires dans 98 pour 100 des cas.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial, et d'autres services judiciaires qui sont équitables, rapides et accessibles

Niveau de satisfaction du public à l'égard des services

Satisfaction du public à l'égard des services de la Cour des petites créances et des centres d'information sur le droit de la famille

Apport du ministère

- Le projet d'évaluation des services découlant des activités de base de la Division des services aux tribunaux permettra d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de la prestation des services des tribunaux.

Le ministère a respecté son engagement en 2001-2002, qui était d'élaborer un sondage portant sur les tribunaux de la famille.

Que signifie le graphique?

Cour des petites créances

- Résultats d'un sondage effectué dans les cours des petites créances (CPC) à l'échelle de la province.
- Une proportion de 81 pour 100 des personnes ayant répondu au sondage trouvaient que la performance d'ensemble et l'administration des CPC étaient bonnes ou très bonnes.

Services des tribunaux de la famille

- Résultats d'un sondage portant sur les centres d'information sur le droit de la famille (CIDF) à l'échelle de la province.
- Une proportion de 98 pour 100 des 591 personnes ayant répondu au sondage ont évalué les services des CIDF comme très utiles ou satisfaisants.

Engagements en 2002-2003

- Élaborer un plan en vue d'un sondage portant sur les tribunaux civils à l'échelle de la province.
- La Division des services aux tribunaux s'engage à établir une mesure de la satisfaction de la clientèle à long terme à l'égard des services des tribunaux.
- L'expérience acquise avec le sondage sur les CPC et les services des tribunaux de la famille servira à parachever les projets de sondage à long terme dans d'autres secteurs d'activité et à examiner l'efficacité et l'efficience des services des tribunaux.
- Les sondages visant à mesurer la satisfaction du public à l'égard des CIDF, des services de médiation et des séances d'information des parents ont été élaborés et distribués.

Objectifs à long terme

- Disposer de mécanismes de sondage de la satisfaction de la clientèle pour tous les tribunaux ainsi que d'un protocole prévoyant des sondages réguliers.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, rapides et accessibles

Pourcentage des causes civiles faisant l'objet d'un règlement précoce par la médiation

Pourcentage des causes civiles réglées par la médiation

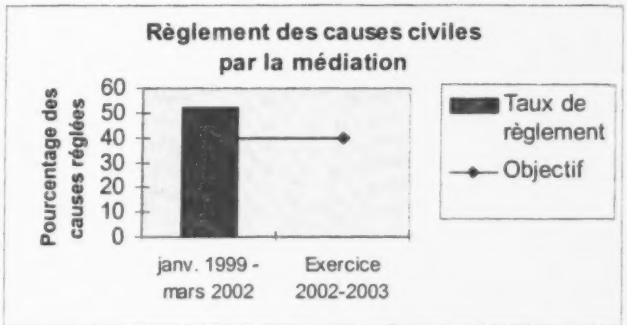

Apport du ministère

- Le programme de médiation obligatoire prévoit le renvoi des causes à la médiation dès le début de la procédure. Ce programme est actuellement en place à Ottawa et à Toronto. Son expansion est prévue, sous réserve de l'approbation des règles et de l'expansion de la gestion des cas et du soutien technologique nécessaire.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a dépassé son engagement pour 2001-2002.
- Le taux de règlement entier ou partiel de 40 pour 100 a été dépassé.

Engagements en 2002-2003

- Réaliser ou dépasser l'objectif de 40 pour 100 de taux de règlement total ou partiel aux endroits où le programme existe et ceux où il sera étendu.

Objectifs à long terme

- Obtenir un taux de règlement (total ou partiel) de 40 pour 100 pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002*

Ministère du Procureur général	
Fonctionnement	981 millions de $
Immobilisations brutes	46 millions de $
	6 475 employés

Poursuite des criminels	
Fonctionnement	135 millions de $
	1 275 employés

Soutien aux victimes	
Fonctionnement	64 millions de $
	270 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial	
Fonctionnement	290 millions de $
Immobilisations brutes	31 millions de $
	3 385 employés

Services aux personnes vulnérables	
Fonctionnement	321 millions de $
Immobilisations brutes	5 millions de $
	400 employés

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	48 millions de $
	895 employés

Administration interne	
Fonctionnement	123 millions de $
Immobilisations brutes	10 millions de $
	250 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère du Procureur général	
Fonctionnement	966 millions de $
Immobilisations brutes	51 millions de $
	6 065 employés

Poursuite des criminels	
Fonctionnement	137 millions de $
	1 265 employés

Soutien aux victimes	
Fonctionnement	66 millions de $
	275 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial	
Fonctionnement	274 millions de $
Immobilisations brutes	35 millions de $
	2 980 employés

Services aux personnes vulnérables	
Fonctionnement	339 millions de $
Immobilisations brutes	9 millions de $
	400 employés

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	31 millions de $
	895 employés

Administration interne	
Fonctionnement	119 millions de $
Immobiiisations brutes	7 millions de $
	250 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Visitez le site Web du ministère à l'adresse suivante : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default_f.htm ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au 416 326-2220. Numéro ATS/ATM : 416 326-4012; télécopieur : 416 326-4007.

Vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau du procureur général
Ben Hamilton
Tél. : 416 326-4440
Téléc. : 416 326-4016
Courriel : ben.hamilton@jus.gov.on.ca

Droit criminel
Jacqueline Steventon
Tél. : 416 326-2402
Téléc. : 416 326-2423
Courriel : jacqueline.steventon@jus.gov.on.ca

Services aux victimes
Gordon Smith
Tél. : 416 326-4508
Téléc. : 416 326-3205
Courriel : gordon.smith@jus.gov.on.ca

Services aux tribunaux
Pauline Moustacalis
Tél. : 416 326-5350
Téléc. : 416 326-2652
Courriel : pauline.moustacalis@jus.gov.on.ca

Services de justice à la famille
David Field
Tél. : 416 314-2505
Téléc. : 416 314-2500
Courriel : david.field@jus.gov.on.ca

Services juridiques
Lynn Lovell
Tél. : 416 326-2505
Téléc. : 416 326-6996
Courriel : lynn.lovell@jus.gov.on.ca

Gestion des services ministériels
Gayle Martin
Tél. : 416 326-2050
Téléc. : 416 326-4441
Courriel : gayle.martin@jus.gov.on.ca

Projet d'intégration du système judiciaire
Heather MacKay
Tél. : 416 314-8361
Téléc. : 416 212-2389
Courriel : heather.e.mackay@jus.gov.on.ca

Services informatiques intégrés en matière de justice
François Lachance
Tél. : 416 326-1114
Téléc. : 416 326-1104
Courriel : francois.lachance@jus.gov.on.ca

Politiques
Mark Leach
Tél. : 416 326-2711
Téléc. : 416 326-2699
Courriel : mark.leach@jus.gov.on.ca

Renseignements en français
Valérie Hopper
Direction des communications
Tél. : 416 326-2213
Téléc. : 416 326-4007
Courriel : valerie.hopper@jus.gov.on.ca

Adresse du ministère :
Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2K1

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Jerry J. Ouellette

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) est fier de ce qu'il a accompli pour protéger l'exceptionnel patrimoine naturel de l'Ontario et nos abondantes ressources naturelles. Il est résolument déterminé à garantir l'utilisation consciencieuse et le développement durable de nos ressources.

Le ministère travaille étroitement avec les entreprises tributaires des ressources pour maintenir un juste milieu entre la conservation et l'utilisation des ressources. Il soutient l'emploi et les collectivités en oeuvrant pour garantir la durabilité de nos industries forestière et touristique. L'Accord sur les forêts de l'Ontario est un excellent exemple d'une négociation réussie entre les parties concernées, le grand public et l'industrie forestière.

Le ministère, qui est un chef de file mondial pour ses méthodes d'aménagement forestier, a tenu des réunions consultatives un peu partout dans la province afin de collaborer à l'orientation des activités d'aménagement forestier, pour aujourd'hui et pour demain. Grâce à ces réunions, il a pu remettre au ministère de l'Environnement son étude d'évaluation environnementale de portée générale (gestion du bois des terres de la Couronne de l'Ontario), qui renferme des propositions et des conditions en ce qui concerne l'aménagement durable des forêts de la Couronne.

Le ministère continue de garantir la conservation et la pérennité des ressources fauniques et halieutiques de l'Ontario. À cet égard, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2001 sur la chasse et la pêche patrimoniales* et il remplira la promesse qu'il a faite dans cette loi de créer la Commission du patrimoine chasse et pêche. Nous ferons connaître les ressources halieutiques et fauniques de la province, et en faciliterons l'usage en protégeant bien les habitats.

Le ministère des Richesses naturelles est en train de concrétiser le plan d'aménagement *Patrimoine vital de l'Ontario*, partout dans la province. En faisant fond sur les progrès accomplis récemment, il continuera à réglementer et à protéger les 378 nouveaux parcs et nouvelles zones protégées qui ont été relevés dans le plan *Patrimoine vital de l'Ontario*. Il veillera, parmi ses priorités, à aménager les sites dits « caractéristiques ». Il construira entre autres de nouveaux centres d'accueil le long du Littoral du patrimoine des Grands Lacs.

Les ressources naturelles de l'Ontario apportent une importante contribution sociale et économique à notre qualité de vie et à notre mode de vie. Notre objectif central est de veiller à ce que la grande richesse naturelle de la province soit transmise aux prochaines générations.

Le ministre des Richesses naturelles,

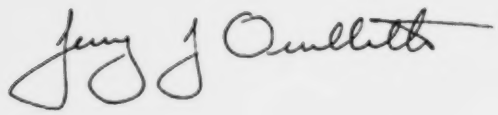

Jerry J. Ouellette

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Richesses naturelles a pour mission d'assurer le développement durable des ressources naturelles de la province, pour qu'elles répondent aux besoins d'aujourd'hui et que les générations futures puissent en jouir à leur tour. En préconisant le développement durable des ressources, le ministère concourt au bien-être environnemental, social et économique de la population ontarienne.

En tant que premier intendant et gestionnaire du patrimoine naturel de la province, le ministère doit gérer les ressources naturelles d'une façon écologiquement viable, en préservant la capacité de renouvellement de la nature.

Le ministère est investi par le gouvernement d'une mission comportant plusieurs aspects et répondant aux besoins d'une clientèle variée. Sa mission englobe les activités suivantes :

- gérer et préserver le patrimoine naturel de l'Ontario, à savoir les écosystèmes forestiers, les espèces sauvages et les poissons, les terres et eaux de la Couronne, ainsi que les milieux naturels et les zones récréatives d'importance provinciale, y compris les parcs provinciaux et les réserves de conservation;

- travailler avec la population pour garantir la meilleure protection possible contre les dangers naturels, tels que les incendies de forêt et les inondations, et fournir des services d'intervention d'urgence en cas de désastre naturel;

- recueillir et actualiser des données géographiques sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et l'infrastructure de la province, et favoriser l'accès à cette information.

Les activités du ministère reposent sur le principe de l'**intendance des ressources**. La population ontarienne habite un vaste territoire aux paysages exceptionnels, comportant d'innombrables rivières et lacs poissonneux, des forêts florissantes et d'abondantes ressources halieutiques et fauniques. En sa qualité d'intendant des ressources naturelles, le ministère doit veiller à ce que ces précieuses ressources soient gérées écologiquement et léguées aux prochaines générations.

Activités de base

Gestion des ressources naturelles

Le ministère des Richesses naturelles gère les parcs provinciaux et les zones protégées, les forêts, les poissons, les espèces sauvages, les terres et eaux de la Couronne, les ressources en agrégats, les gisements pétroliers et les gisements salifères, pour que la population puisse en tirer des avantages environnementaux, sociaux et économiques durables. Le développement durable est fondé sur la notion qu'il faut satisfaire aux besoins de la société sans mettre en péril le pouvoir de régénération écologique des milieux naturels. Les programmes qui sont au centre des activités de gestion des ressources – et qui reposent sur le principe-guide du ministère, celui de l'intendance des ressources – cherchent à atteindre un juste milieu entre l'utilisation des ressources et leur protection. Ils sont articulés autour d'un large éventail de valeurs. Ils décrivent la marche à suivre pour garantir la transparence des décisions, et ils intègrent les modes de prestation.

Sécurité publique et intervention d'urgence

Le ministère des Richesses naturelles protège la vie, les biens matériels et les ressources naturelles contre les désastres naturels que sont les feux de forêt, les inondations et les sécheresses. Il cherche à fournir rapidement de l'information sur les incendies et les inondations nécessitant une intervention rapide, à trouver les moyens d'intervention les plus efficaces et à garantir les ressources humaines et matérielles requises pour bien protéger la population, les biens et les ouvrages d'infrastructure publics et communautaires, et les ressources naturelles. Cette activité de base est associée au programme de l'aviation et de la lutte contre les feux de forêt, qui consiste, entre autres, à planifier les interventions d'urgence et à lutter contre les feux de forêt.

Information géographique

Le ministère des Richesses naturelles recueille et met à jour des données géographiques sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et l'infrastructure de la province, et garantit l'accès à ces données. La plupart des activités du ministère nécessitent des données géographiques pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources. Ces données sont aussi en forte demande chez les ministères et les entreprises qui s'intéressent à l'aménagement du territoire, aux ressources naturelles, aux services publics, aux transports, à la santé et à la sécurité publiques, à l'enseignement, à l'agriculture, à l'administration des terres, au commerce et aux produits et services du secteur privé.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

En 2001-2002, la ***Loi de 2001 sur la chasse et la pêche patrimoniales*** a été déposée à l'Assemblée législative de l'Ontario. Elle a été adoptée en troisième lecture en juin 2002. Cet engagement du *Plan d'action* reconnaît le rôle important que jouent la chasse et la pêche dans de nombreuses collectivités ontariennes.

Le ministère a vigoureusement défendu les intérêts de l'Ontario dans le conflit du **bois d'oeuvre** entre le Canada et les États-Unis, et il a déployé des efforts pour que l'industrie du bois d'oeuvre ontarienne ait un accès équitable au marché américain.

Le premier ***Rapport sur l'état des forêts*** a été présenté à l'Assemblée législative le 12 mars 2002. Il s'agit d'un des rapports de ce genre les plus complets qui soient.

En ce qui concerne l'élaboration du plan provincial pour la protection de la **moraine d'Oak Ridges**, le ministère a apporté une contribution importante et a joué un rôle clé en fournissant des données géographiques et techniques d'une importance capitale.

L'an dernier, le ministère a employé plus de 2 000 jeunes dans le cadre de six **programmes d'emploi jeunesse**.

Le ministère a fait des progrès considérables dans le dossier du ***Patrimoine vital de l'Ontario*** : 44 nouveaux parcs et nouvelles réserves de conservation ont été officiellement établis par voie de règlement en 2001-2002, créant de nouvelles possibilités de loisir de plein air pour la population ontarienne.

Grâce au **Programme de protection des zones naturelles**, le ministère s'est porté acquéreur de plusieurs zones d'intérêt provincial dans le sud de l'Ontario, dont 696 hectares sur l'escarpement du Niagara. Ces zones seront intégrées dans le réseau des zones protégées de la province.

Grâce à toutes sortes d'initiatives associées à des parcs et à des réserves de conservation (existants et nouveaux), dont les travaux d'immobilisation financés par SuperCroissance, le ministère a élargi les possibilités du tourisme en Ontario et favorisé de nouveaux investissements dans le tourisme axé sur les ressources. Il poursuit les travaux entrepris dans neuf **sites caractéristiques du *Patrimoine vital de l'Ontario***. Ces sites méritent une protection et une publicité bien particulières en raison de

leurs caractéristiques naturelles et culturelles vraiment exceptionnelles. À la suite d'une consultation publique, le ministère a publié un rapport (*Cap sur l'avenir*) sur le **Littoral du patrimoine des Grands Lacs**, et divers travaux (quais et aires d'accostage, sentiers d'excursion, panneaux de découverte de la nature, etc.) ont été entrepris.

Le ministère a proposé de créer un nouveau site caractéristique dans le sud de l'Ontario, près de la petite ville de Simcoe (les **terres de la Couronne de St. Williams**), pour protéger de rares espèces caroliniennes de plantes et d'animaux, et aussi pour créer une zone de loisir de plein air.

Dans le cadre du plan d'aménagement *Patrimoine vital de l'Ontario* et grâce à des fonds provenant du programme SuperCroissance, le ministère travaille en partenariat avec d'autres organismes pour construire un centre d'éducation en plein air au **Musée canadien du canoë**, à Peterborough.

Plus de 200 **projets associés au poisson et à la faune** ont été entrepris en 2001-2002 afin d'accroître les possibilités de chasse, de pêche et d'observation de la nature. Mentionnons entre autres les travaux réalisés pour réintroduire des animaux sauvages comme le dindon sauvage et le wapiti, sauvegarder des terres humides et améliorer l'accès aux ressources.

Conformément au plan *Patrimoine vital de l'Ontario*, le ministère a dépensé deux millions de dollars pour protéger des **espèces en péril** par des activités de rétablissement, de recensement et de surveillance. Pour achever une partie des travaux, il a formé des partenariats avec divers organismes, dont le Fonds mondial pour la nature (Canada), le Musée royal de l'Ontario et Bird Studies Canada.

En coopération avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, des municipalités et des offices de protection de la nature, le ministère des Richesses naturelles a mené à bien le **Programme d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario**, dont le but était d'atténuer les effets de la sécheresse pendant l'été 2001.

On a transplanté dans des lacs de la province **8,4 millions de poissons élevés en écloserie**, les écloseries ayant enregistré un taux de survie supérieur à la moyenne. À ce nombre s'ajoutent 1,8 million de poissons (sauf les alevins de doré) que des organismes de plein air ont dit avoir transplantés dans des eaux publiques conformément au Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune.

Le programme **Aviation et lutte contre les incendies** a atteint un taux d'intervention réussie de 96,4 pour 100, conformément aux mesures clés d'évaluation de la performance, et a confiné les zones brûlées à une superficie de 3 250 hectares.

En coopération avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère des Richesses naturelles a mis à exécution un plan complet et énergique pour maîtriser la propagation du **virus de la rage du raton laveur** en Ontario. Ayant établi une ceinture de protection, le ministère a réussi, en 2001-2002, à confiner la maladie à une petite partie de la province, le long du Saint-Laurent et sur la péninsule du Niagara.

Le ministère est fier d'avoir reçu la considération honorable du Commissaire à l'environnement de l'Ontario. Celui-ci a dit que l'examen de la gestion des eaux de la rivière Madawaska et le Programme de leadership en matière de durabilité écologique ont contribué à la **durabilité écologique** des ressources naturelles de l'Ontario.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Engagements clés

En 2002-2003, le ministère continuera à protéger les ressources naturelles et l'environnement de l'Ontario, et il continuera à concrétiser les engagements qu'il a pris conformément au plan ***Patrimoine vital de l'Ontario***. Il créera par voie de règlement de nouvelles zones protégées. Il enrichira les possibilités de loisir de plein air, développera les possibilités de tourisme, protégera les espèces en péril et rétablira des ressources halieutiques et fauniques.

Conformément aux engagements pris dans le plan *Patrimoine vital de l'Ontario*, le ministère entreprendra la construction de **centres d'accueil** au parc provincial Killbear et au parc provincial du lac Supérieur. Il va concevoir des stratégies pour favoriser la conservation des ressources, le tourisme et le développement économique aux sites caractéristiques de Nagagamisis, du bassin de Nipigon et du Littoral du patrimoine des Grands Lacs.

Le ministère, qui joue un rôle clé au sein de l'équipe environnementale du gouvernement, concevra et mettra à exécution des politiques et des programmes qui aideront à léguer aux générations futures un environnement sain et vigoureux. En tant que gardien des ressources naturelles de l'Ontario, le ministère aidera le gouvernement à relever les **défis environnementaux et économiques** du XXI^{e} siècle.

Le ministère veillera à mettre encore plus en valeur les **activités de loisir et de tourisme axées sur les ressources**. Il établira la Commission du patrimoine chasse et pêche, conformément à l'engagement que le gouvernement a pris dans la *Loi de 2001 sur la chasse et la pêche patrimoniales*. Son programme de chasse et de la faune fera progresser le plan *Patrimoine vital de l'Ontario* grâce à toutes sortes d'initiatives, dont celles-ci : commercialiser et faire connaître les ressources halieutiques et fauniques de la province; accroître l'accès aux ressources halieutiques et fauniques et favoriser la jouissance de ces ressources; rétablir et mettre en valeur les habitats du poisson et de la faune qui sont dégradés, par des mesures comme la remise en état de ruisseaux et de rivières.

En partenariat avec d'autres ministères, le ministère des Richesses naturelles s'efforcera de parfaire les systèmes associés à la science des ressources en eau, dont les systèmes de surveillance et d'information. Dans les dossiers de la **gestion des eaux de surface** et les dossiers

connexes de la santé et de la sécurité publiques, dont la protection de la qualité de l'eau potable, le ministère des Richesses naturelles est l'un des principaux collaborateurs du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie.

Le ministère guidera les travaux de construction d'**installations hydroélectriques** et la rédaction de plans de régulation des eaux des rivières dont l'énergie hydraulique est exploitée. En outre, il concevra et mènera à bien des stratégies de gestion de l'information sur l'énergie hydraulique. Le ministère verra aussi si l'on pourra installer des éoliennes sur des terres de la Couronne. Il abordera ce dossier avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Énergie et d'autres intéressés.

Conformément aux objectifs du plan *Patrimoine vital de l'Ontario*, le ministère des Richesses naturelles participera énergiquement aux activités de conservation d'ordre plus général qu'entreprend le gouvernement, dont la mise en oeuvre du **Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges**, les travaux associés au plan de « croissance intelligente » et l'étude des effets du changement climatique sur les ressources naturelles.

Le ministère continuera à concrétiser les engagements de l'**Accord sur les forêts de l'Ontario**. Il veillera à ce que les politiques, les règlements et les pratiques d'aménagement forestier répondent aux normes d'accréditation environnementale jouissant d'une reconnaissance internationale.

Le ministère continuera à défendre les intérêts de l'Ontario dans le contexte du conflit du **bois d'oeuvre** opposant le Canada aux États-Unis, et il redoublera d'efforts pour que l'industrie du bois d'oeuvre ontarienne ait un accès équitable au marché américain.

Il a remis au ministère de l'Environnement son étude d'évaluation environnementale de portée générale (gestion du bois des terres de la Couronne de l'Ontario). Celui-ci verra s'il y a lieu de prolonger ou de modifier l'approbation relative aux activités d'aménagement forestier, et devrait prendre sa décision au début de 2003. S'il donne son accord, on pourra continuer à favoriser un aménagement forestier durable.

Le ministère continuera à réunir des données dans le but d'achever la base de données sur l'aménagement du territoire ontarien. La population pourra consulter la base de données au site Web de l'**Atlas de l'aménagement des terres de la Couronne**.

Le ministère tâchera de **renforcer les partenariats** et ses relations de travail avec des groupes d'intéressés et des organismes, partout en Ontario. Il s'efforcera entre autres de mieux reconnaître les contributions de ses collaborateurs. Le ministère continuera à consulter les groupes autochtones, les exploitants forestiers et d'autres intéressés, pour que l'on

tire des avantages sociaux, économiques et environnementaux de l'exploitation des ressources naturelles dans le Grand Nord.

Le ministère améliorera le **service à la clientèle** grâce à des activités qu'il poursuit actuellement, entre autres l'accès accru à Internet et à la messagerie vocale interactive, l'élargissement de la gamme de produits offerte au magasin de son site Web, l'examen du régime de permis pour activités de loisir et la simplification des règlements de la pêche.

Stratégies clés

Attacher une juste valeur aux ressources

Il est essentiel de bien déterminer la valeur des ressources naturelles pour pouvoir établir les priorités et objectifs associés à l'aménagement du territoire, attribuer l'usage des ressources et déterminer les prix liés à l'usage, à la gestion et à l'exploitation des ressources. Le ministère veut absolument que la population ontarienne obtienne un prix acceptable en contrepartie de l'usage des ressources publiques. Il veut également améliorer les façons de déterminer la valeur des ressources, particulièrement lorsqu'il analyse et interprète des données économiques, financières et sociales.

Offrir des services de qualité

Le ministère s'est fixé comme objectif d'accroître le degré de satisfaction de ses clients en excellant au service à la clientèle. Il s'est engagé à améliorer constamment ses systèmes de gestion et ses services de soutien. Il atteindra ces objectifs en visant l'excellence, en faisant preuve de leadership, en observant ou même en surpassant les normes établies pour le service à la clientèle et, enfin, en étant très attentif aux besoins de la clientèle.

Réduire les tracasseries administratives

Avec la collaboration de la Commission de réduction des formalités administratives, le ministère a participé à la rédaction des trois projets de loi déposés jusqu'à présent dans le but d'amoindrir les tracasseries administratives. Les projets de loi et de règlement du ministère ont tous été soumis au « test d'impact de la réglementation sur la compétitivité », une épreuve que la Commission a créée. Le ministère continuera à travailler avec la Commission afin de réduire les formalités administratives qui ne sont pas nécessaires et d'utiliser le nouveau « test de l'impact sur les entreprises ».

Respecter la déclaration sur les valeurs environnementales

Le ministère tiendra compte de sa déclaration sur les valeurs environnementales lorsqu'il prendra des décisions susceptibles de se répercuter sur l'environnement. Il continuera, entre autres, à observer les prescriptions de la *Charte des droits environnementaux* en ce qui concerne la publication d'avis et la consultation.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

1. Pourcentage des zones forestières exploitées que l'on a rétablies avec succès

Pourcentage des peuplements régénérés (%)

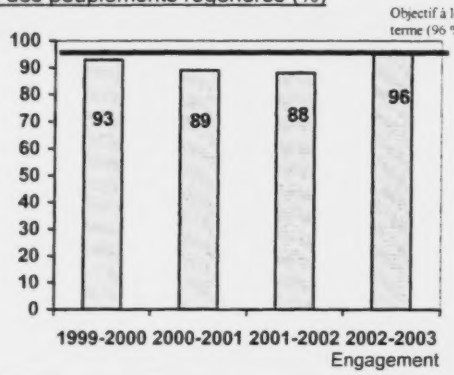

Apport du ministère

- Le ministère participe à la régénération forestière en faisant observer la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, conformément à laquelle les titulaires d'un permis d'aménagement forestier durable doivent rétablir la totalité des zones exploitées. Le personnel du ministère fait observer la Loi en examinant de temps à autre les plans d'aménagement forestier, les travaux et les rapports des titulaires d'un permis. Tous les titulaires d'un permis font examiner leurs activités par des vérificateurs indépendants une fois tous les cinq ans.

Que signifie le graphique?

- Le taux de régénération des peuplements forestiers à la suite d'une perturbation d'origine humaine ou naturelle (récolte de bois, incendie, etc.) est une bonne indication de la productivité durable des écosystèmes forestiers.
- Le contrôle que font chaque année des vérificateurs indépendants fournit des données partielles sur le taux de régénération des forêts. L'exercice 2001-2002 est la troisième année pour laquelle on a recueilli de telles données. La superficie des zones étudiées augmentera chaque année, pour qu'elle atteigne après cinq ans la totalité des zones d'aménagement forestier. En ce qui concerne les 30 unités où l'on a déterminé le taux de régénération en 1998, en 1999 et en 2000, la moyenne pondérée mobile est de 88 pour 100.
- Il s'agit d'une mesure du degré d'efficacité des travaux de régénération forestière dans les zones exploitées ou détruites par le feu ou des vents très puissants, il y a entre 10 et 15 ans. Les zones que l'on n'a pas réussi à régénérer ne sont pas nécessairement un échec. Elles peuvent nécessiter des soins culturaux ou simplement le passage du temps pour que les arbres qui s'y trouvent atteignent la hauteur normative. Certaines peuvent nécessiter un nouveau traitement.

Engagements en 2002-2003

- Les engagements pour 2002-2003 reposeront sur les vérifications effectuées en 1998, en 1999, en 2000 et en 2001. On vise à atteindre une moyenne pondérée mobile de 96 pour 100. Ce pourcentage de régénération a été établi d'après l'examen indépendant des zones qui ont été régénérées au cours des années 1970 et 1980. Notons que les normes n'étaient pas aussi rigoureuses à ce moment-là qu'elles le sont aujourd'hui.

Objectifs à long terme

- Les zones régénérées sont généralement examinées entre 10 et 15 ans après avoir été exploitées. Leur taux de régénération ne peut pas atteindre une moyenne de 100 pour 100 en raison des pertes d'infrastructure (chemins forestiers, jetées, etc.). Malgré nos connaissances avancées de la sylviculture et de ses méthodes, l'imprévisibilité du climat, du temps et d'autres processus naturels fait qu'il faut constamment surveiller et modifier les pratiques sylvicoles. *Il y aura toujours, dans chaque zone, une partie des peuplements dont le taux de régénération n'aura pas atteint l'objectif visé au moment de la première vérification.* L'objectif est d'atteindre une moyenne pondérée mobile de 96 pour 100. Il est fondé sur des normes plus anciennes et moins rigoureuses que les normes d'aujourd'hui. On est donc en train de le réexaminer. Au bout d'une assez longue période, les titulaires d'un permis d'aménagement forestier durable doivent rétablir la totalité de toutes les zones exploitées, sauf un petit pourcentage utilisé pour des chemins et d'autres ouvrages d'infrastructure permanents.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

2. Taux d'observation des lois et règlements relatifs aux ressources

Taux d'observation (%)

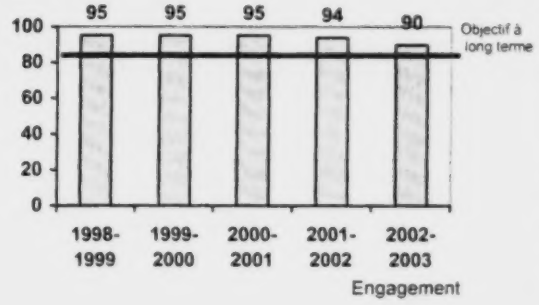

Apport du ministère

- Le ministère emploie plusieurs moyens (sensibilisation, inspections, application des lois et règlements, etc.) pour que sa clientèle connaisse les lois et règlements et les observe à un degré acceptable. Pour atteindre l'objectif, il est très important d'utiliser ces outils d'une façon bien planifiée, en établissant les priorités.

Que signifie le graphique?

- Il montre que les districts administratifs du ministère ont collectivement maintenu un taux d'observation de 95 pour 100 au cours des trois dernières années. On obtient le taux d'observation en déterminant le nombre total de « contacts » que les agents ont avec le public, puis en comparant ce chiffre avec le nombre d'accusations et d'avertissements. Le nombre d'accusations et d'avertissements donne une bonne idée du taux d'inobservation des règlements. C'est donc en le comparant avec le nombre de « contacts » que l'on détermine le taux d'observation.

- Les données sont tirées du Système d'information sur les infractions et l'observation des lois.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut atteindre un taux de 90 pour 100, établi d'après le nombre de « contacts » que ses agents ont avec le public.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

3. Nombre de poissons transplantés

Nombre de poissons par année (en millions)

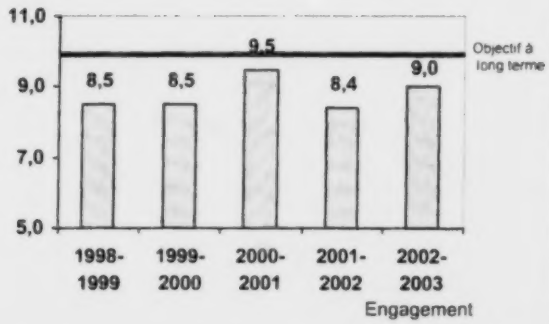

Apport du ministère

- L'empoissonnement est une technique que l'on emploie pour tenter de remettre en état des lacs et cours d'eau dégradés, ou pour créer de nouvelles possibilités de pêche dans des plans d'eau sous-productifs, ou encore pour atteindre d'un seul coup ces deux objectifs, qui sont porteurs d'avantages sociaux et économiques.

Que signifie le graphique?

- Il montre le nombre de poissons que l'on a transplantés annuellement, ce nombre étant en partie déterminé par les demandes (tailles et espèces demandées) et le nombre d'alevins que les pisciculteurs peuvent élever. Il peut aussi être touché par de grands travaux de construction entrepris à un établissement piscicole, car ceux-ci peuvent nécessiter une modification de courte durée du taux de production d'alevins.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut transplanter neuf millions d'alevins.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est de transplanter 10 millions d'alevins chaque année.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

4. Utilisation des ressources naturelles à des fins récréatives

Visites aux parcs provinciaux (en millions)

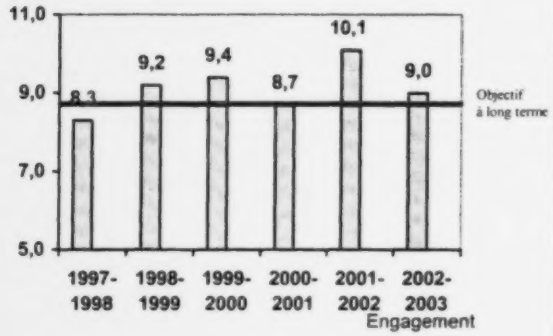

Apport du ministère

- Le nombre de personnes qui visitent les parcs provinciaux est une bonne mesure des avantages sociaux et économiques qui sont associés à l'usage des ressources naturelles de l'Ontario. La norme pour cette mesure est fondée sur une moyenne quinquennale de 8,7 millions de visites par année. Le fait d'atteindre cet objectif d'une année à l'autre est représentatif de la durabilité des avantages sociaux et économiques liés à la jouissance des ressources.

Que signifie le graphique?

- Il montre le nombre des visites annuelles aux parcs provinciaux. Le nombre est principalement déterminé par les conditions météorologiques. Les années caractérisées par beaucoup de mauvais temps correspondent à une diminution du nombre de visites et, par conséquent, à une baisse des recettes.

Engagements en 2002-2003

- En 2002-2003, l'objectif reposera sur la moyenne des cinq dernières années au lieu de la moyenne des 10 dernières années, comme on l'a fait jusqu'à présent. Le ministère veut atteindre neuf millions de visites en 2002-2003.

Objectifs à long terme

- Le ministère s'efforcera de dépasser le nombre moyen des visites sur une période de cinq ans.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

5. Nombre d'espèces en péril que l'on a protégées

Nombre d'espèces en péril protégées

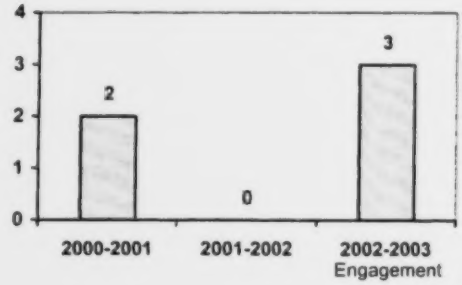

Apport du ministère

- Le ministère veille à protéger le patrimoine naturel.

Que signifie le graphique?

- Il montre le nombre de nouvelles espèces mises chaque année sur la liste des espèces à protéger conformément à la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut protéger trois nouvelles espèces en les inscrivant à l'annexe de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Objectifs à long terme

- Le ministère veut que toutes les espèces classées en Ontario parmi les espèces menacées de disparition jouissent de la protection que prescrit la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

6. Degré de satisfaction de la clientèle (grand public et clients du secteur privé)

Satisfaction de la clientèle (%)

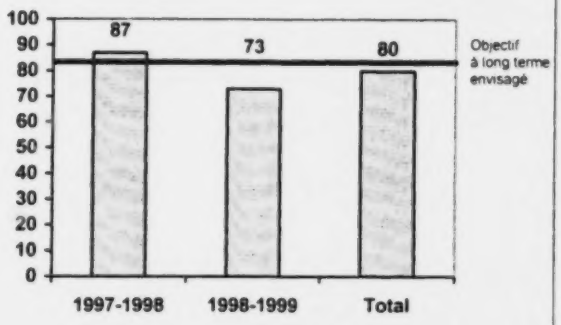

Apport du ministère

- Le ministère enseigne à son personnel à bien servir la clientèle.
- Il a lancé plusieurs programmes internes, dont certains se sont traduits par une nette amélioration (les examens étant à différentes étapes, certaines améliorations n'ont pas encore été apportées), ainsi qu'une préoccupation renouvelée pour fournir un service de haute qualité.
- Le ministère réexamine, améliore et communique régulièrement ses normes de service à la clientèle.
- Il a créé un logiciel baptisé On-Line Contact Management System (OCMS), qu'utilisent actuellement 500 personnes au sein du MRN et des Centres d'information du gouvernement. Il est prévu que tout le ministère utilisera le logiciel dans un délai de 18 mois.
- Grâce à la fourniture des services aux centres d'information du gouvernement, il a été possible d'ajouter une trentaine de nouveaux points d'accès aux services du ministère.

Que signifie le graphique?

- Il montre un taux de satisfaction de 80 pour 100.
- Le graphique donne les résultats d'une mesure prise en deux étapes au moyen de sondages distincts : 87 pour 100 des clients du grand public qui ont pris part au sondage en 1997 ont dit être généralement satisfaits; en 1998, 73 pour 100 des clients du secteur privé ont dit être généralement satisfaits.

Engagements en 2002-2003

- Porter le taux de satisfaction générale à 85 pour 100.

Objectifs à long terme

- Maintenir le taux de satisfaction de 85 pour 100 pour le grand public et les clients du secteur privé.

Activité de base : Sécurité publique et intervention d'urgence

7. Superficie incendiée (mesure révisée)

Superficie incendiée (en milliers d'hectares par année)

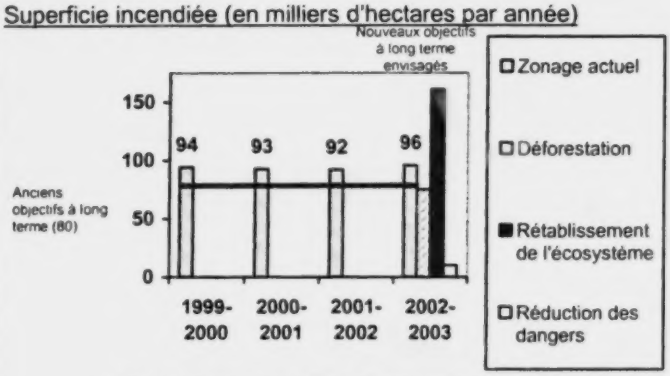

Rem. : Les nouveaux objectifs à long terme sont établis au moyen d'un système de mesure portant sur tout le territoire ontarien.

Apport du ministère

- Ce qu'on appelle la gestion des incendies regroupe les activités associées à la prévention, à la détection et à la maîtrise des feux de forêt. Ces activités ont une grande incidence sur la superficie incendiée. Le ministère est en train de rédiger une nouvelle stratégie de gestion des incendies de forêt. La stratégie établira des objectifs bien précis en ce qui concerne la gestion des ressources et la protection de la population. La maîtrise et l'usage du feu pour atteindre des objectifs écologiques sont également des activités dont le ministère est chargé.

Que signifie le graphique?

- Les anciens objectifs se rapportaient au nombre total d'hectares incendiés dans deux « zones de gestion des incendies » (intervention soutenue et mesurée) qui ne représentent qu'une partie de la province. La superficie moyenne est calculée sur une période de 10 ans au lieu de l'être sur la base des activités annuelles, qui sont très variables puisque les conditions météorologiques comptent pour beaucoup.
- Le nouvel objectif (2002-2003) se rapporte aux six « zones de gestion des incendies ». Celles-ci couvrent toute la province. L'objectif relatif à la superficie incendiée est maintenant établi d'après l'objectif de lutte contre les incendies. Les résultats seront communiqués conformément à trois points de repère : déforestation, rétablissement de l'écosystème et réduction des dangers.
- Les données proviennent des bases de données sur les incendies et de la stratégie de gestion des incendies de forêt (à l'état de projet 2002).

Engagements en 2002-2003 et objectif à long terme

- Superficie incendiée (moyenne mobile sur 10 ans) :
  - déforestation < 75 100 hectares par année
  - rétablissement de l'écosystème < 161 000 hectares incendiés par année
  - réduction des dangers < 10 100 hectares incendiés par année

Activité de base : Sécurité publique et intervention d'urgence

8. Taux de succès de l'attaque initiale

Taux de succès de l'attaque initiale (%)

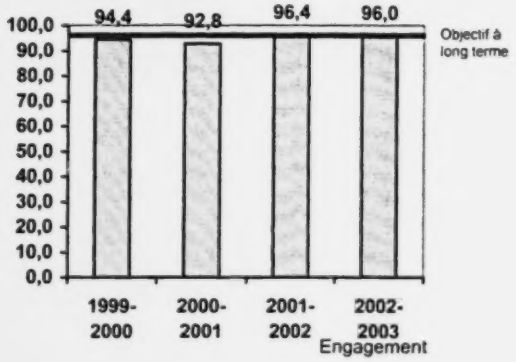

Apport du ministère

- Bien que la saison des incendies ne soit jamais tout à fait pareille d'une année à l'autre, le ministère organise ses activités dans le but d'atteindre son objectif sur une base annuelle, en réunissant les ressources dont il a besoin pour être dans un bon état de préparation.

Que signifie le graphique?

On dit d'un incendie qu'il a bien été maîtrisé si une des conditions suivantes est remplie :

1. la superficie incendiée ne dépasse pas quatre hectares;
2. l'incendie est « contenu » à midi (heure locale) le jour après qu'il a été signalé au ministère des Richesses naturelles.

Seuls sont indiqués ici les incendies auxquels sont associés des objectifs relatifs à leur extinction. Les incendies que l'on surveille conformément à la stratégie de gestion des incendies de forêts ne sont pas pris en ligne de compte pour calculer le taux de succès.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut atteindre un taux de succès de 96 pour 100.

Objectifs à long terme

- L'objectif est de 96 pour 100.

Activité de base : Sécurité publique et intervention d'urgence

9. Disponibilité des avions-citernes (nouvelle mesure)

Disponibilité des avions-citernes (%)

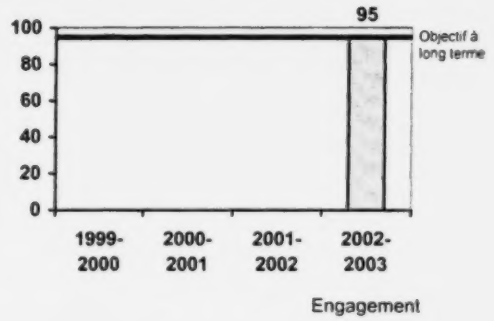

Apport du ministère

- Le ministère des Richesses naturelles protège la population, les biens matériels et les ressources naturelles contre les feux de forêt. Il se munit des ressources (équipes de pompiers, équipement, aéronefs, personnel de soutien) dont il a besoin pour maîtriser le nombre prévu d'incendies chaque année. Le ministère possède et exploite neuf avions-citernes CL-415 : ce sont des éléments cruciaux de son équipement de lutte contre les incendies. Les avions-citernes donnent confiance au public, qui sait ainsi que le ministère est très bien préparé à protéger la population, les biens matériels et les ressources contre les incendies de forêt.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage est calculé comme suit : on multiplie par 100 le nombre de jours pendant lesquels les avions sont disponibles durant la période prescrite dans le contrat de service.
- Par « disponibilité », on entend le nombre de jours pendant lesquels les neuf avions-citernes CL-415 sont prêts à décoller (les avions sont en bon état de service et quelqu'un est disponible pour les piloter).
- Par « saison active des incendies », on entend la période entre le premier jour et le dernier jour où chaque CL-415 est utilisé pendant la saison. Cette définition se trouve dans le contrat de service.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut atteindre un taux de succès de 95 pour 100.

Objectifs à long terme

- L'objectif est de 95 pour 100.

Activité de base : Information géographique

10. Pourcentage du territoire provincial pour lequel on dispose d'inventaires à jour des ressources forestières

Territoire inventorié (%)

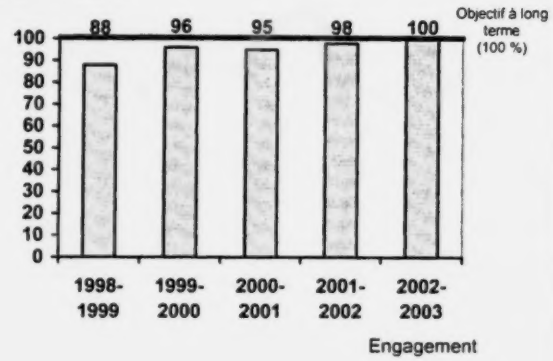

Apport du ministère

- Le ministère est directement chargé de la production et de la mise à jour des inventaires des ressources forestières des forêts non exploitées en vertu d'un permis.
- Les exploitants forestiers sont chargés de la production et de la mise à jour des inventaires des ressources forestières des forêts qu'ils exploitent et aménagent en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.
- Pour garantir un bon contrôle de la qualité, le ministère vérifie les inventaires des ressources forestières que font les exploitants forestiers.

Que signifie le graphique?

- Il montre le pourcentage du territoire ontarien pour lequel on dispose d'inventaires à jour des ressources forestières.
- Le ministère gère les forêts et publie des rapports sur leur état pour garantir des avantages durables sur les plans social, environnemental et économique. Pour ce faire, il doit avoir des données précises, pertinentes et détaillées sur les ressources forestières qui sont exploitables.
- L'inventaire des ressources forestières est la base de données centrale que l'on utilise pour gérer les forêts, rédiger et analyser les directives en matière d'aménagement forestier, planifier l'aménagement du territoire, protéger les habitats fauniques et les vieux peuplements ainsi que bien d'autres objectifs.
- L'inventaire est un outil fondamental, sans lequel le ministère ne pourrait pas remplir sa mission et faire observer les nombreuses prescriptions de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*.
- D'autres ministères et des ONG (organisations non gouvernementales) se servent également de l'inventaire des ressources forestières pour rendre compte de leurs activités aux échelles régionale, provinciale, nationale et internationale, et pour planifier de nombreuses activités associées à la conservation des ressources et à l'aménagement du territoire.

Engagements en 2002-2003

- D'ici la fin de l'année, on disposera d'inventaires à jour des ressources forestières pour la totalité du territoire ontarien.

Objectifs à long terme

- Vérifier et contrôler la qualité des inventaires des ressources forestières que font les exploitants forestiers conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et aux prescriptions que renferme le *Manuel relatif à l'information forestière*.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	433 millions de $
Immobilisations brutes	70 millions de $
	3 630 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	274 millions de $
Immobilisations brutes	43 millions de $
	2 530 employés

Information géographique	
Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations brutes	1 million de $
	435 employés

Sécurité publique et intervention d'urgence	
Fonctionnement	93 millions de $
Immobilisations brutes	7 millions de $
	405 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	30 millions de $
Immobilisations brutes	19 millions de $
	260 employés

***Remarques :**

1. Les dépenses sont présentées selon la méthode comptable du CCSP et sont calculées en fonction du total cumulatif.
2. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
3. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	413 millions de $
Immobilisations brutes	80 millions de $
	3 450 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	277 millions de $
Immobilisations brutes	63 millions de $
	2 355 employés

Information géographique	
Fonctionnement	42 millions de $
Immobilisations brutes	1 million de $
	430 employés

Sécurité publique et intervention d'urgence	
Fonctionnement	62 millions de $
Immobilisations brutes	14 millions de $
	405 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	32 millions de $
Immobilisations brutes	2 millions de $
	260 employés

***Remarques :**

1. Les données en début d'exercice sont présentées selon la méthode comptable du CCSP et sont calculées en fonction du total cumulatif. Aucune modification en cours d'exercice n'est comprise.
2. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
3. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes-ressources

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Kim Groenendyk
Tél. : 416 314-2301
Téléc. : 416 314-2216
Courriel : kim.groenendyk@mnr.gov.on.ca

Coordination des politiques et de la planification
Ray Pichette
Tél. : 416 314-1923
Téléc. : 416 314-1948
Courriel : ray.pichette@mnr.gov.on.ca

Services de communications
Fadia Mishrigi
Tél. : 416 314-2119
Téléc. : 416 314-2102
Courriel : fadia.mishrigi@mnr.gov.on.ca

Gestion de l'information et des ressources
Jim Hamilton
Tél. : (705) 755-2139
Téléc. : (705) 755-1640
Courriel : jim.hamilton@mnr.gov.on.ca

Protection de la population et intervention d'urgence
Jack McFadden
Tél. : (705) 945-5937
Téléc. : (705) 945-5959
Courriel : jack.mcfadden@mnr.gov.on.ca

Poissons et animaux sauvages
Cam Mack
Tél. : (705) 755-1909
Téléc. : (705) 755-1900
Courriel : cam.mack@mnr.gov.on.ca

Relations avec l'industrie
Riet Verheggen
Tél. : (705) 945-5718
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : riet.verheggen@mnr.gov.on.ca

Aménagement forestier
Bill Thornton
Tél. : (705) 945-6660
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : bill.thornton@mnr.gov.on.ca

Terres et eaux
David deLaunay
Tél. : (705) 755-1620
Téléc. : (705) 755-1201
Courriel : david.delaunay@mnr.gov.on.ca

Parcs Ontario
Adair Ireland-Smith
Tél. : (705) 755-1702
Téléc. : (705) 755-1701
Courriel : adair.ireland-smith@mnr.gov.on.ca

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Tony Clement

En ma qualité de ministre de la Santé et des Soins de longue durée de la province de l'Ontario, je suis heureux de vous présenter le plan d'activités de mon ministère pour l'exercice 2002-2003.

La santé et les soins de santé constituent la principale source de préoccupations de la population, ici en Ontario comme ailleurs dans le monde.

Le ministère a pour mission de donner suite à ces préoccupations en veillant à l'avancement des soins de santé et à l'amélioration de la santé physique et mentale à toutes les étapes de la vie, et ce, grâce à un système de santé de haute qualité, financé par l'État et accessible à tous les Ontariennes et Ontariens.

L'Ontario a passé les sept dernières années à restructurer son système de santé de façon à assurer un accès universel à des soins financés par l'État. La province commence à récolter le fruit de ses efforts, notamment par ses activités de recherche et de développement et ses centres d'excellence de renom international, qui l'aident à améliorer la santé et les soins de santé.

À mesure que nous améliorons le système de santé, nous continuerons d'écouter les Ontariennes et Ontariens, et leur demanderons de nous aider à mettre en place des soins de santé de haute qualité qui offrent une foule d'avantages et de promesses.

Récemment, les Ontariennes et Ontariens ont donné au gouvernement des indications claires quant à leur vision de l'avancement de la santé et des soins de santé dans la province. Ils ont livré leur message dans le Dialogue public sur les soins de santé, un sondage posté à quatre millions de ménages canadiens qui a connu un taux de réponse jamais inégalé auparavant, c'est-à-dire trois fois supérieur au taux habituel de réponse à une campagne de publipostage gouvernementale.

Plus de 400 000 ménages ont pris la parole durant le Dialogue. Ils ont dit vouloir que le gouvernement maintienne et améliore son système universel à une vitesse de soins de santé financés par l'État. Plus précisément, ils nous demandent d'augmenter le nombre de médecins, d'infirmières et d'infirmiers afin de satisfaire les besoins actuels et futurs, de réduire les listes d'attente, d'augmenter l'accès à des instruments diagnostiques comme les appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et d'orienter les efforts vers la prévention.

Le gouvernement les a écoutés et prend maintenant les mesures nécessaires. Le présent plan d'activités donne un aperçu de ces mesures, qui trouvent leur point d'ancrage dans l'important engagement financier pris par la province envers la santé et les soins de santé. En 2002-2003, le gouvernement a octroyé au seul ministère de la Santé et des Soins de

longue durée un financement de 25,5 milliards de dollars, qui inclut une hausse d'ensemble de 7,3 pour 100 par rapport au montant de 23,7 milliards de dollars de 2001-2002. Ceci vient s'ajouter à la somme de 342,3 millions de dollars consacrée au renouvellement de l'infrastructure des établissements de soins de santé par l'entremise de l'initiative SuperCroissance.

Ces mesures s'ajoutent également à l'immense arsenal d'initiatives que le gouvernement a déjà mis de l'avant pour améliorer l'accès aux soins et maximiser chacun des dollars des contribuables affectés à la promotion de la santé, à la prévention des maladies et des handicaps, et au traitement des maladies et des blessures.

Ces initiatives ont fait de l'Ontario un chef de file national en matière de réforme des soins de santé. Notre plan d'activités 2002-2003 nous permettra de maintenir ce rang.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée,

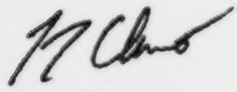

Tony Clement

Objectifs généraux du ministère

Veiller à l'avancement des soins de santé et à l'amélioration de la santé physique et mentale à toutes les étapes de la vie, grâce à un système de santé de haute qualité, accessible à tous les Ontariennes et Ontariens.

Partout dans le monde, particulièrement dans les pays développés, les sociétés et collectivités s'efforcent, non sans peine, de faire face à l'évolution spectaculaire des besoins et possibilités en matière de soins de santé, évolution en partie attribuable à la croissance et au vieillissement démographiques.

Par l'entremise du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le gouvernement ontarien a entrepris des réformes fondamentales afin d'assurer la viabilité et l'efficience du système, tout en tenant compte de questions de santé précises. Ces questions sont liées aux changements démographiques, à l'évolution de la population, aux nouvelles connaissances et stratégies de prévention, ainsi qu'aux progrès réalisés dans les domaines de la science, de la recherche, de la médecine et de la technologie.

Notre but consiste à mettre à exécution notre vision des soins de santé en Ontario en collaboration avec toutes les parties concernées, de façon à créer un système de santé de qualité supérieure.

Activités de base

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) supervise et finance un système complexe de services de santé. Il le fait dans le cadre de cinq activités de base qui sont liées les unes aux autres pour que les Ontariennes et Ontariens reçoivent les services de santé dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et là où ils en ont besoin.

Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

Cette activité a pour objectif de protéger, de promouvoir et d'améliorer la santé; de préserver l'autonomie; de prévenir ou de retarder les maladies, les blessures et les décès prématurés des Ontariennes et Ontariens à toutes les étapes de leur vie. Les programmes qui y sont associés permettent aux particuliers, familles et collectivités de cerner et de satisfaire leurs besoins en matière de santé. Cela comprend la promotion de la santé, les services intégrés pour enfants, les centres de santé communautaires, les services de sage-femme, les services liés au VIH et au sida, le Bureau ontarien de lutte contre la toxicomanie, ainsi que les services de santé publique et de santé d'urgence (ambulances aériennes et terrestres). Ces programmes assurent la reddition des comptes en matière de paiements de transfert de même que la planification et l'élaboration des politiques opérationnelles.

Ces programmes visent notamment à sensibiliser la population et à accroître l'accès aux initiatives de promotion de la santé et de prévention de la maladie, tout en s'attaquant aux autres grands facteurs qui influent sur la santé, par exemple en prévenant la propagation de maladies infectieuses existantes et nouvelles, comme la grippe et le virus du Nil occidental. Les programmes de dépistage précoce et de prévention axés sur l'ensemble de la collectivité permettent d'atténuer de nombreux problèmes de santé, comme les maladies du coeur, les accidents vasculaires cérébraux, l'asthme, le VIH, le tabagisme et le diabète. De même, il est possible de réduire l'incidence des maladies chroniques grâce à l'éducation publique, à l'acquisition de compétences, aux programmes communautaires, à l'élaboration de politiques publiques et à la transmission d'informations sur les principaux facteurs de risque.

Cette activité de base témoigne d'un renouvellement de la vision du ministère, qui privilégie le réacheminement des ressources en santé vers des services proactifs plutôt que le traitement réactionnel des maladies aiguës et chroniques.

Assurance-santé de l'Ontario

Les programmes qui relèvent de cette activité de base concernent notamment le paiement des honoraires des médecins, les programmes de médicaments, les services de laboratoire ainsi que les appareils et

accessoires fonctionnels. Les personnes admissibles et inscrites à l'Assurance-santé de l'Ontario peuvent bénéficier de services de santé financés par l'État.

Grâce à cette activité de base, les Ontariennes et Ontariens ont accès sans frais à divers professionnels de la santé. L'Assurance-santé de l'Ontario assure une grande variété de services de santé, allant des services diagnostiques, traitements préventifs et services de réadaptation prodigués par des médecins généralistes et spécialistes aux services offerts par les laboratoires communautaires et de santé publique, en passant par les soins d'optométrie, de chiropratique et de physiothérapie.

Trois importantes réformes sont aussi financées dans le cadre de cette activité. La réforme du système de soins primaires donnera aux médecins généralistes qui le souhaitent la possibilité d'exercer dans un réseau Santé familiale selon un système de rémunération mixte. La réforme des centres d'enseignement des sciences de la santé permettra aux médecins de modifier leur mode de financement pour assurer la reconnaissance de leurs charges de pratique clinique, d'enseignement et de recherche. La réforme des laboratoires a pour but d'améliorer la coordination régionale des services offerts par les hôpitaux et les laboratoires communautaires et de santé publique.

Une composante essentielle de cette activité de base consiste à prévenir, à détecter et à décourager l'utilisation frauduleuse du système de santé. À cette fin, le ministère surveille la facturation et l'utilisation des services, vérifie que les patients sont toujours admissibles à l'Assurance-santé de l'Ontario et enquête sur les fraudes présumées.

Programmes intégrés de soins de santé

Les programmes intégrés de soins de santé se chargent de la responsabilisation en matière de paiements de transfert, de l'élaboration des politiques opérationnelles, ainsi que de la planification et du financement de deux sphères principales d'activités :

- Établissements : hôpitaux et installations connexes, dont les hôpitaux communautaires, spécialisés et psychiatriques, centres d'enseignement des sciences de la santé et établissements de soins de longue durée;

- Services communautaires : centres d'accès aux soins communautaires (CASC), services de soutien communautaires, services aux victimes de traumatismes crâniens, logements avec services de soutien, centres de traitement pour enfants, services communautaires de santé mentale et services aux personnes atteintes de cancer.

Cette activité de base englobe aussi l'administration des activités associées à la restructuration des hôpitaux. Elle a pour but d'anticiper les besoins de la population croissante et changeante de la province afin que le ministère

puisse fournir aux Ontariennes et aux Ontariens les services et la technologie dont ils ont besoin à chaque étape de leur vie.

La prestation des programmes revient aux régions et leur coordination, à la province. L'objectif est de faciliter l'intégration des programmes aux échelles locale et régionale et d'assurer la prestation continue de soins optimaux, dispensés dans les collectivités où vivent les particuliers. Les bureaux régionaux offrent conseils et assistance aux établissements en vue de la prestation de programmes et de services conformes aux politiques, pratiques et normes adoptées par le ministère.

Le ministère n'administre pas directement la plupart des établissements, qui sont des sociétés indépendantes gérées par des conseils d'administration autonomes ou des exploitants privés. Le ministère réglemente et finance les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, et gère directement quatre hôpitaux psychiatriques. En 2002, les centres d'accès aux soins communautaires sont devenus des sociétés du gouvernement constituées par une loi.

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Cette activité de base se charge des fonctions de planification et d'élaboration des politiques du ministère en formulant des orientations claires, cohérentes et opportunes pour préserver et améliorer le système de santé de l'Ontario. L'objectif est d'élaborer des politiques qui appuient la mise en place d'un système de santé intégré, responsable, accessible et axé sur le client et les besoins de la population croissante, changeante et vieillissante de l'Ontario.

En collaboration avec les intervenants du système de santé, le personnel du ministère élabore des textes de loi, des normes, des politiques et des programmes, qu'il coordonne ensuite avec l'aide des fournisseurs de services de santé, consommateurs et membres du grand public. La planification systémique permet au ministère d'affecter des ressources et d'assurer la prestation cohérente de services de santé dans toute la province.

Pour mieux responsabiliser les parties concernées, le ministère a élaboré des cadres d'évaluation des politiques de gestion, de la responsabilité et de la performance axés sur les résultats qui lui permettent d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système de santé et d'encourager sa viabilité à long terme.

Le ministère collabore avec des partenaires du secteur de la recherche et finance des travaux de recherche afin d'améliorer les services de santé. De concert avec 21 organismes de réglementation, comme l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, les programmes associés aux politiques et à la recherche veillent au respect des normes professionnelles et à la sécurité

des patients. Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en place de possibilités de perfectionnement des professionnels de la santé.

Les rapports avec d'autres administrations, y compris la gestion et la coordination de leurs efforts individuels, servent à promouvoir les intérêts stratégiques de l'Ontario. C'est pourquoi ils constituent une autre composante importante de cette activité de base.

Administration interne

Cette activité de base fournit un soutien opérationnel et stratégique au ministère dans les domaines suivants : finances, planification des immobilisations, mise en oeuvre des activités de restructuration du système de santé, administration générale, ressources humaines, développement organisationnel, technologie de l'information, amélioration des opérations, vérification, services juridiques, communications et information, accès à l'information, coordination ministérielle, commissions de décisions, approvisionnement médico-pharmaceutique du gouvernement.

Les programmes qui y sont associés fournissent des cadres de gestion, processus et instruments en vue d'appuyer la prestation de programmes efficaces et efficients, encouragent l'usage de technologies de l'information compatibles dans tout le système de santé afin de favoriser la prise de décisions avisées et coordonnent l'établissement d'infrastructures essentielles.

Pour faire en sorte que l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques soient adaptées et coordonnées, cette activité de base appuie aussi les services administratifs des activités centrales et régionales du ministère.

L'adoption de mécanismes de contrôle appropriés (responsabilités, compétences, assurance de la qualité, systèmes de gestion du rendement), qui permettent au ministère d'utiliser ses ressources de la façon la plus efficace et efficiente possible, est une composante importante de l'administration interne. Cette activité englobe aussi l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes de responsabilisation servant à surveiller les programmes de paiements de transfert et à en faire rapport, ainsi que la planification et le financement des immobilisations pour le ministère.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

En 2001-2002, le gouvernement a concentré ses énergies sur la santé et l'établissement d'un système de haute qualité, accessible et responsable pour les Ontariennes et Ontariens. Cet engagement s'est concrétisé par les dépenses réelles de 23,7 milliards de dollars que le MSSLD a effectuées, soit la plus importante somme jamais accordée à la santé par la province.

L'Ontario a l'un des systèmes de santé de financement public les plus vastes et les plus complexes au monde. Il n'est donc pas surprenant que les réalisations du ministère aient touché cette année une grande variété d'activités, dont les buts étaient nombreux : répondre aux attentes des Ontariennes et Ontariens concernant leur système de santé; offrir les meilleurs soins et services diagnostiques, de promotion de la santé, de traitement et de prévention de la maladie en milieu communautaire; responsabiliser davantage les fournisseurs de services, clients et autres intervenants du système; et assurer la viabilité à long terme du système.

L'Ontario a de nouveau réclamé une plus grande contribution de la part du gouvernement fédéral pour assurer la viabilité à long terme du système de santé, à tout le moins en rétablissant le Transfert en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) aux niveaux de 1994-1995 (soit 18 pour 100 des dépenses de santé et autres services sociaux du pays) et en prévoyant des hausses appropriées pour contrebalancer les coûts futurs dans ces domaines.

Contribution importante du Dialogue public

Le ministère a organisé un Dialogue public sur les soins de santé qui a attiré un nombre sans précédent de participants, soit 400 000 ménages. Quatre priorités sont ressorties des discussions : embaucher davantage de médecins et de personnel infirmier; réduire les périodes d'attente; accroître l'accès aux services diagnostiques; mettre l'accent sur les initiatives qui aideront les Ontariennes et Ontariens à conserver leur santé.

Responsabilisation accrue et meilleure coordination des services menant à une amélioration des soins

Le gouvernement ontarien élabore actuellement une charte des droits et obligations des patients qui informera le public de ce qu'il peut attendre du système de santé et de ce qu'il peut faire pour le rendre plus efficace. Plus tôt cette année, nous avons examiné, en collaboration avec les parties concernées, ce que devrait contenir une telle charte et passé en revue des initiatives semblables mises en oeuvre dans d'autres compétences. Nous

utiliserons cette information pour créer une charte des droits et responsabilités pour les Ontariennes et Ontariens.

En 2001-2002, le gouvernement s'est joint à l'Ontario Hospital Association (OHA) dans le but d'émettre des fiches de rendement des soins actifs, des soins continus complexes et des services des urgences. Le rapport sur les soins actifs, qui comprenait l'un des plus importants sondages sur la satisfaction des clients en Amérique du Nord, constituait l'un des processus de responsabilisation des services publics les plus complets au pays. Les rapports sur les services des urgences et les soins continus complexes étaient les premiers instruments du genre au monde.

Le rapport sur les soins actifs compare les prévisions budgétaires d'un hôpital à ses coûts réels. Pour qu'un hôpital soit jugé « efficace », ses coûts doivent être inférieurs au budget prévu. Le ministère s'est également inspiré d'une analyse similaire et d'un nouveau mode de financement pour octroyer environ 100 millions de dollars. Le rapport sur les soins actifs évalue aussi la satisfaction globale des patients. En 2001, 88,5 pour 100 des patients ont jugé qu'ils avaient reçu de « bons » ou d' « excellents » soins.

La prestation de services de radiothérapie à proximité du domicile des personnes atteintes de cancer s'est concrétisée par l'abandon du programme pour le réacheminement des patients en radiothérapie, y compris leur réacheminement ailleurs dans la province et à l'extérieur du pays, l'augmentation de la capacité du système et la prestation de services de radiothérapie en dehors des heures habituelles de travail. L'octroi de fonds pour l'embauche de personnel et le recours à de nouveaux médicaments anticancéreux a aussi permis d'augmenter l'accès des personnes atteintes du cancer ayant besoin d'un traitement général. Action cancer Ontario s'emploie assidûment à assurer une meilleure intégration et coordination à l'échelon local des services aux personnes atteintes du cancer, et à établir un conseil de la qualité chargé d'élaborer des normes et lignes directrices en vue d'améliorer la qualité des services offerts dans ce domaine.

Le Comité mixte provincial des soins infirmiers a publié un rapport d'étape sur les initiatives visant à améliorer les services infirmiers en Ontario. Selon les statistiques, les fonds investis dans ces services ont contribué à augmenter le nombre de postes à temps plein offerts aux infirmières et infirmiers de la province. En 2001, le taux d'infirmières et d'infirmiers autorisés occupant un poste à temps plein avait atteint son plus haut niveau depuis sept ans.

Dans le cadre de sa stratégie de prestation des services d'urgence, le ministère a financé l'embauche de 10 coordonnateurs régionaux chargés d'appuyer les systèmes de services d'urgence de l'ensemble de la province. Ces systèmes surveillent le mouvement des patients le long du continuum des soins de santé de façon à réduire les pressions exercées sur

le réseau. Les hôpitaux, services ambulanciers, établissements de soins de longue durée, centres d'accès aux soins communautaires et autres fournisseurs de services ont collaboré au sein de ces systèmes en vue de cerner les solutions possibles aux enjeux locaux et de faciliter la coordination des services. Grâce à leurs efforts et aux stratégies provinciales adoptées, notamment la vaccination antigrippale gratuite et les solutions de remplacement aux modes de rémunération des médecins, l'encombrement des salles d'urgence a pu être réduit, surtout en période de pointe durant l'automne et l'hiver.

La province a également octroyé des subventions aux municipalités afin qu'elles puissent se procurer des ambulances terrestres et du matériel connexe, et enseigner aux ambulanciers paramédicaux à utiliser l'échelle canadienne de triage, adoptée dans toute la province pour faire en sorte que le personnel des salles d'urgence et les ambulanciers paramédicaux décrivent de la même façon les différents paliers de maladie ou de blessure.

La province a lancé avec succès le système de transport par ambulance terrestre du Système d'information pour la répartition des ambulances (SIRA) II au Centre intégré de répartition d'ambulances de Quinte et des Mille-Îles, à Kingston, et a ajouté à sa flotte aérienne un hélicoptère avec soins paramédicaux de niveau spécialisé, basé à l'Aéroport du centre-ville de Toronto.

Le système de délivrance des permis d'exploitation d'un service d'ambulance a été remplacé par un plan de certification périodique fondée sur la qualité, qui comporte à la fois des éléments de certification, d'inspection et d'examen de la conformité.

Le ministère a poursuivi la mise en oeuvre de sa stratégie de prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC) en approuvant la création de six projets pilotes de réadaptation des victimes d'AVC, en consacrant des fonds à l'éducation et en désignant trois nouveaux centres de traitement régionaux et sept centres de traitement de district. Au total, la province comptera 16 centres de traitement ayant à leur disposition les ressources requises pour offrir des soins basés sur les plus récents résultats de recherche.

Les 19 réseaux chargés de planifier des services de santé efficients et efficaces dans les collectivités rurales et du Nord ont déposé une mise à jour de leurs plans d'expansion des soins actifs, services de réadaptation et soins continus complexes offerts en milieu hospitalier, ainsi qu'une série d'autres mesures permettant d'améliorer les services qu'ils offrent à la population.

En collaboration avec le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, le MSSLD a apporté des changements préliminaires qui permettront la mise en place, en 2002-2003, d'un processus et d'un

plan budgétaires pleinement intégrés visant les centres de traitement pour enfants financés par les deux ministères. Cela facilitera la responsabilisation des parties concernées.

De concert avec ses partenaires, le ministère s'est engagé à rendre compte de chaque dollar investi dans les soins de santé. Grâce à l'augmentation des effectifs et à l'acquisition de technologies améliorées, il est maintenant possible de détecter plus rapidement les cas de fraude et d'abus, contribuant ainsi à prévenir l'utilisation non appropriée de précieux fonds destinés à la santé. L'Unité des enquêtes sur la fraude du MSSLD et de la Police provinciale de l'Ontario a continué d'enquêter sur des cas d'infractions criminelles et provinciales et d'appuyer les poursuites judiciaires contre les personnes soupçonnées d'avoir fraudé l'Assurance-santé de l'Ontario. Depuis 1997, l'unité a déposé plus de 1 200 accusations et obtenu plus de 180 condamnations.

Télésanté et contribution des soins primaires au dépistage et au traitement précoces

Lancé à l'échelle de la province à la fin de 2001, le service téléphonique de conseils Télésanté Ontario offre gratuitement aux Ontariennes et Ontariens un accès 24 heures sur 24, sept jours sur sept, à des infirmières et infirmiers autorisés qui fournissent des renseignements, des conseils et des services d'aiguillage en français et en anglais. Le service, qui offre également la traduction dans 110 langues, reçoit certains jours plus de 5 000 appels. Depuis février 2001, il a enregistré plus d'un million d'appels. En mars 2002, le service s'est muni d'une ligne ATS pour les clients ayant des difficultés de l'ouïe et de la parole.

Le programme de réforme du système de soins primaires de l'Ontario, dont le but est d'améliorer l'accès à des médecins dans l'ensemble de la province, a fait d'énormes progrès en 2001-2002. Le tout a débuté à Oakville par la mise sur pied d'un premier réseau Santé familiale (RSF), soit le Dorval Medical Associates Family Health Network. Avant la fin de l'année, le Réseau Santé familiale de l'Ontario (RSFO), l'organisme provincial chargé d'administrer les réseaux locaux, gérait 14 réseaux de soins primaires formés de 178 médecins offrant des services à 270 000 clients.

Les réseaux Santé familiale ont également suscité beaucoup d'intérêt. Seize autres organismes de soins de santé ont indiqué au RSFO qu'ils songeaient à se convertir en réseau Santé familiale. Le RSFO a aussi reçu, de la part de médecins, plus de 250 demandes d'information et 350 demandes d'analyse financière dans le but de comparer le revenu actuel du médecin à son revenu possible au sein d'un réseau. Plus de 400 médecins intéressés ont participé à des séances d'information.

Deux rapports d'évaluation des projets pilotes de réforme du système de soins primaires ont révélé que les clients des réseaux étaient satisfaits des

services prodigués par leur médecin habituel et que les médecins appréciaient avant tout des réseaux les avantages sur le plan du mode de vie comme les congés plus nombreux, la stabilité du revenu et les occasions plus nombreuses de perfectionnement professionnel.

La province a octroyé plus de 190 millions de dollars pour moderniser le matériel médical en vue d'améliorer les services diagnostiques et les soins offerts dans la province. Ces fonds ont permis à des hôpitaux, établissements de santé autonomes, services d'ambulance, centres de santé communautaires et établissements de soins de longue durée de remplacer ou de mettre à niveau de l'équipement nécessaire au maintien et à l'amélioration des services de santé de l'Ontario.

Le ministère a continué de sécuriser l'infrastructure électronique destinée à la communication entre les fournisseurs de soins de santé. En collaboration avec le RSFO, il a également mis en place un projet pilote de transition à Chatham-Kent.

En élargissant les programmes et en améliorant l'accès aux médecins, le ministère favorise et accélère l'accès à une foule de services de santé et de traitements. Le gouvernement a consacré plus de 112 millions de dollars à la stabilisation des salles d'urgence en concluant de nouvelles ententes de financement annuelles avec les médecins et les hôpitaux. Le MSSLD, l'Ontario Medical Association (OMA) et l'Ontario Hospital Association (OHA) ont élaboré deux modèles de financement permanents des services d'urgence appliqués par 96 hôpitaux et plus de 2 000 médecins.

L'Hôpital pour enfants malades de Toronto et le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, situé à Ottawa, ont adopté des contrats exhaustifs visant les services de pédiatrie et de spécialité pédiatrique. Les services d'oncologie pédiatrique ont également fait l'objet d'un financement global à Kingston, à Hamilton, à London, à Toronto et à Ottawa.

La liste de prestations pour services de médecins a été modifiée pour : élargir les critères d'admissibilité des évaluations de sages-femmes afin de soutenir les modes de financement de rechange des salles d'urgence; donner une compensation aux médecins pour le temps passé à planifier les traitements de radiothérapie et la complexité de ce travail; accroître et stabiliser le bassin de radio-oncologues de l'Ontario. Le ministère a aussi augmenté de 30 pour 100 les honoraires des médecins offrant des services d'IRM et de tomographie assistée par ordinateur, dans le but d'encourager l'expansion de ces services.

Le ministère a aussi contribué à améliorer l'accès aux soins infirmiers. Entre autres, il a affecté 10 millions de dollars à la création de 106 postes d'infirmières et d'infirmiers praticiens dans les établissements de soins de longue durée, les régions insuffisamment desservies, les réseaux Santé familiale et les centres de santé pour Autochtones. On a déjà pourvu à plus

de 85 pour 100 de ces nouveaux postes. Depuis l'arrivée du nouveau personnel, les collectivités touchées font état d'une valeur accrue, d'un meilleur accès aux soins et d'une plus grande satisfaction des clients.

La province a publié deux rapports sur les progrès importants dans le secteur de la médecine génétique et leurs répercussions sur la prestation de soins de santé aux Ontariennes et Ontariens : *Génétique, dépistage et brevetage : Nouvelles frontières dans le domaine de la santé*, qui a obtenu l'aval de tous les premiers ministres provinciaux lors d'une réunion tenue à Vancouver, en janvier 2002, et le Rapport du Comité consultatif de l'Ontario sur les nouvelles technologies génétiques prévisionnelles, intitulé *Les services de génétique en Ontario : cartographier l'avenir*. Le Comité consultatif a pour mandat d'offrir des conseils en vue d'élaborer un cadre stratégique pour l'intégration de services d'évaluation et de tests génétiques prédictifs au système de santé de l'Ontario.

La *Loi Brian 2000* (Réforme législative de la santé mentale), anciennement le projet de loi 68, a été mise en oeuvre pour favoriser la création d'un réseau communautaire de santé mentale à la fois efficace, équilibré et complet. Plus de 2 000 autorisations de s'absenter et 100 ordonnances de traitement en milieu communautaire ont été émises. Le Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques fournit des conseils en matière de droits.

Dans le cadre du deuxième volet de l'Initiative d'aide aux sans-abri atteints de troubles mentaux, le gouvernement a octroyé 67,6 millions de dollars pour fournir des logements avec services de soutien aux personnes atteintes de graves troubles mentaux qui sont sans-abri ou risquent de le devenir. Au total, 1 046 logements avec services de soutien ont été créés dans l'ensemble de la province.

En 2001-2002, le ministère a financé des projets pilotes dans 17 centres existants de traitement des victimes d'agressions sexuelles afin d'offrir des soins et traitements spécialisés à des enfants victimes d'agressions sexuelles.

Le réseau de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, qui a desservi plus de 125 000 clients, a reçu un financement supplémentaire pour ses programmes de lutte contre la toxicomanie. Dans le cadre de son initiative d'aide au développement de la petite enfance, le ministère a aussi octroyé 2,5 millions de dollars pour appuyer les programmes de traitement destinés aux femmes enceintes aux prises avec un problème d'alcool ou d'autres drogues, et leurs enfants de six ans et moins.

Des services à proximité du domicile grâce à une école de médecine dans le Nord de l'Ontario

L'an dernier, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la création de l'École de médecine du Nord, la première école de médecine à voir le jour dans la province depuis plus de 30 ans. Le projet a pour but d'encourager les étudiants et médecins à s'établir et à exercer leur profession dans le Nord et les communautés rurales, de façon à améliorer l'accès aux services de médecins et à veiller à ce qu'il y ait assez de médecins dans l'avenir.

À l'automne 2001, l'Ontario s'est doté de 113 nouveaux postes de formation d'étudiants de premier cycle. La province a aussi formé et financé des réseaux régionaux et ruraux de formation médicale dans le Sud-Ouest et le Centre-Sud de l'Ontario, et créé 50 postes de formation d'étudiants de cycles supérieurs, adaptés aux besoins des collectivités rurales et du Nord. Le ministère a aussi élargi ses programmes d'évaluation, de formation et d'agrément des médecins formés à l'étranger.

Le gouvernement a adopté un nouveau mode de financement des hôpitaux qui tient compte du rendement des établissements et des besoins de la population. Environ 96 millions de dollars ont été octroyés dans le cadre de ce nouveau mode de financement, ce qui porte le financement total aux hôpitaux à 8,7 milliards de dollars.

Le ministère a collaboré avec les exploitants d'établissements de soins de longue durée afin de veiller à ce que les processus d'approbation, d'aménagement et de construction des nouveaux lits, ainsi que de réaménagement de lits existants, respecteraient notre engagement envers la création de 20 000 nouveaux lits de soins de longue durée d'ici 2004 et le réaménagement de 16 000 lits existants d'ici 2006. Le ministère a continué de simplifier les processus en place et de faciliter l'établissement de partenariats et de projets conjoints efficaces.

Les centres de traitement pour enfants ont reçu 20 millions de dollars supplémentaires à titre de financement annuel, ce qui a permis d'augmenter les services à l'enfance dans les centres existants et d'amorcer la planification dans North Bay/Nipissing et York/Simcoe, deux régions où ces centres sont inexistants.

Le gouvernement a aussi entrepris une série de réformes visant à renforcer le réseau des centres d'accès aux soins communautaires (CASC), à responsabiliser davantage les CASC et à assurer l'application uniforme des politiques et lignes directrices gouvernementales de sorte que les particuliers obtiennent les soins dont ils ont besoin. Il a adopté la *Loi de 2001 sur les sociétés d'accès aux soins communautaires*, dans laquelle il nomme par décret des directeurs généraux, présidents et membres de conseil des CASC. Les CASC devront signer des protocoles d'entente

énonçant les attentes du ministère sur le plan financier, administratif et de l'embauche. Le ministère a aussi élaboré une politique complète et une stratégie opérationnelle qui prévoyait des changements aux activités de gestion de cas et de contrats des CASC. La mise en oeuvre d'un nouveau système d'allocation des ressources des gestionnaires de cas a également débuté.

La première année d'une initiative triennale de financement des projets d'immobilisations des organismes de paiements de transfert (2001-2002 à 2003-2004), dotée d'un budget de 26,4 millions de dollars et annoncée dans le budget de 2001, s'est très bien déroulée. Neuf projets d'une valeur totale de 5 millions de dollars ont été entrepris à Barrie, à Welland, à Oakville, à Cornwall, à Bracebridge, à Southampton, à Strathroy et à Toronto.

Un programme de vaccination à la tête des mesures de promotion de la santé et de prévention des maladies

Le gouvernement a lancé le Programme universel de vaccination contre la grippe en 2002 et distribué 4,9 millions de doses du vaccin antigrippal en 2001-2002.

Le financement du programme « Bébés en santé, enfants en santé » est passé de 67 millions de dollars à 74,5 millions de dollars. Lancé en 1998, ce programme volontaire de prévention et d'intervention précoce aide les familles à favoriser le développement sain de leurs enfants, à améliorer leurs conditions de vie dès la petite enfance et à les encourager à atteindre leur plein potentiel. Selon une évaluation fondée sur deux années de recherche, le programme obtient beaucoup de succès et est en voie d'atteindre son objectif, soit procéder au dépistage universel à la naissance pour tous les nouveau-nés (de parents consentants) et offrir des services intensifs de visites à domicile aux familles à risque élevé.

Des initiatives de prévention et d'abandon du tabagisme ont aussi servi à promouvoir des habitudes de vie saines. Ces initiatives comprennent l'établissement d'un service de soutien téléphonique pour les personnes désirant cesser de fumer, la conception d'une campagne médiatique d'information sur la réduction du tabagisme et des activités de prévention axées sur les jeunes.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

En 2002-2003, le ministère a fixé les engagements et stratégies clés qui suivent dans le but d'atteindre les objectifs d'ensemble du gouvernement concernant le système de santé – dont la prestation de soins de qualité accessibles et viables à long terme – et de tenir compte des priorités ressorties du Dialogue public sur les soins de santé.

Le gouvernement de l'Ontario a octroyé au MSSLD un financement record de 25,5 milliards de dollars pour l'exercice 2002-2003, soit une augmentation de 7,3 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. Pour les hôpitaux, cela signifie un financement de 9,4 milliards de dollars, ou une hausse de 7,7 pour 100 par rapport à 2001-2002.

Le ministère a traduit ce mandat en priorités pour améliorer à la fois le système de santé et les services qu'il prodigue.

Nous sommes déterminés à maintenir un système accessible de santé financé par l'État, qui offre des services à tous les Ontariennes et Ontariens en temps opportun et à l'endroit où ils en ont besoin.

- Comme l'annonçait le discours du Trône de 2002, nous mettrons en place une méthode pluriannuelle de financement des hôpitaux de l'Ontario dans le but de responsabiliser davantage le système, d'améliorer l'accès aux soins et l'équité au sein du système, et d'aider les établissements à se doter des outils pour répondre aux besoins de leur collectivité et des personnes qui nécessitent des soins.

- Nous sommes déterminés à continuer de doter les hôpitaux de méthodes novatrices qui assurent la prestation de services modernes et efficaces de haute qualité, à bon rapport qualité-prix. Deux projets basés sur des ententes de partenariat sont actuellement en cours à Brampton et Ottawa.

- En juillet 2002, le gouvernement a annoncé un investissement de 100 millions de dollars. Nous procéderons à des investissements afin d'améliorer la prestation des soins de longue durée en Ontario, ainsi que les services de soins personnels et les services infirmiers offerts dans les établissements de soins de longue durée.

- Le gouvernement prendra en considération les rapports finaux de la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada et du Comité sénatorial permanent (Kirby) des affaires sociales, des sciences et de la technologie, et y donnera suite. Il en ira de même pour tout autre plan formulé par le gouvernement fédéral. L'Ontario assure ainsi sa participation concrète à la viabilité, à la réforme et au renouvellement du

système de santé, comme il s'y est engagé envers les citoyennes et citoyens.

Nous continuerons d'investir dans le renouvellement de l'infrastructure du système de santé partout en Ontario et de mettre en place le personnel et les technologies nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs des Ontariennes et Ontariens.

- Nous poursuivrons notre objectif en vue de créer 20 000 nouveaux lits de soins de longue durée d'ici 2004 et de réaménager 16 000 lits existants d'ici 2006 pour améliorer la qualité de vie dans les établissements de soins de longue durée de l'Ontario, et veiller à ce que les personnes âgées aient accès à des soins communautaires.

- Les Systèmes intelligents pour la santé appuieront la restructuration du système de santé et la stratégie de services électroniques de santé dans le but d'assurer la protection des communications électroniques entre les fournisseurs de soins de santé de la province.

Nous sommes déterminés à maintenir un système de santé parfaitement géré du point de vue de la satisfaction des clients et de la performance.

- Nous organiserons des consultations pour veiller à ce que la *Déclaration des droits des patients* proposée tienne compte de la perspective des clients et des autres parties concernées. La déclaration et ses mécanismes connexes serviront à informer le grand public et les fournisseurs de soins de santé des droits et obligations des consommateurs.

- En partenariat avec l'OHA, nous publierons notre rapport annuel sur les soins actifs. Les hôpitaux et le ministère utiliseront les conclusions du rapport, qui seront publiées dans des journaux locaux, pour améliorer la performance et la gestion des services hospitaliers.

- Nous continuerons d'aider les CASC à assumer leur nouveau rôle de sociétés du gouvernement constituées par une loi pour veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des Ontariens et Ontariennes dans les limites de leurs budgets de fonctionnement.

- En septembre, nous ferons le compte rendu des indicateurs de performance du système de santé approuvés par les premiers ministres et les ministres de la santé des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

- Nous passerons en revue le système de réglementation des professions de la santé de l'Ontario pour examiner les moyens possibles de garantir davantage la prestation de services de santé de qualité, d'augmenter la transparence, de mieux informer le public et de responsabiliser davantage les professionnels et leurs organismes de réglementation.

- Pour mieux rendre compte des fonds dépensés, nous miserons sur la prévention des fraudes et la sensibilisation aux fraudes en créant des partenariats réunissant des parties concernées internes et externes.

- Cette année, la province mettra à l'essai une composante importante du système de gestion de la qualité des services de laboratoire, un mécanisme d'examen par les pairs qui permettra de comparer le rendement des laboratoires à des normes et exigences préétablies.

- L'entente de quatre ans conclue entre le ministère et l'OMA en est maintenant à sa troisième année. Cette année, nous mettrons l'accent sur une quantité d'engagements importants formulés dans l'entente : déposer le rapport de la Resource-Based Relative Value Schedule Commission sur la valeur relative du barème d'honoraires; mettre à jour et condenser la liste des prestations; modifier les modes de financement des centres d'enseignement des sciences de la santé, jusqu'ici basés sur la rémunération à l'acte; former des réseaux Santé familiale. L'OMA et le ministère auront aussi l'occasion d'évaluer la hausse des honoraires négociée pour la quatrième année.

- Le ministère négocie actuellement des plans de diversification des modes de financement avec les médecins des centres d'enseignement des sciences de la santé à titre de solution de remplacement au mode de rémunération à l'acte. Ces plans devraient favoriser l'embauche et le maintien de médecins dans les hôpitaux d'enseignement, de même qu'améliorer la coordination et l'intégration du personnel médical, des hôpitaux d'enseignement et des universités.

- Le ministère collabore avec les administrations fédérale et provinciales de l'ensemble du pays pour trouver des moyens de gérer la hausse rapide des coûts des médicaments sur ordonnance. L'Examen commun des médicaments, dont le but est de simplifier le processus d'approbation de nouveaux médicaments dans l'ensemble du pays, fait partie des moyens envisagés. Compte tenu de l'importance de notre budget de médicaments, établi à 2,2 milliards de dollars pour l'exercice, nous poursuivrons le travail entrepris avec nos partenaires du système de santé sur le programme des médicaments.

- Le ministère continuera de collaborer avec l'OMA et d'autres parties concernées en vue de favoriser l'expansion de la réforme des soins primaires en Ontario. Cette réforme touche entre autres les réseaux Santé familiale, le service Télésanté, les centres de santé communautaires et les plans de diversification des modes de financement. Cette année, nous poursuivrons nos consultations sur les réseaux Santé familiale et passerons en revue d'autres plans de diversification des modes de financement pour les soins primaires, offerts par exemple dans les organismes de soins de santé et centres de santé communautaires, pour assurer leur conformité dans le cadre de la réforme. Nous continuerons

aussi d'encourager la négociation ou la renégociation de plans de diversification des modes de financement dans des secteurs clés, comme la pédiatrie tertiaire, la consultation pédiatrique en région, l'oncologie et les spécialistes exerçant dans le Nord. Ces ententes assureront l'accès à des services de santé spécialisés en Ontario.

Nous sommes déterminés à prendre divers moyens pour augmenter l'accès aux professionnels de la santé.

- Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre une Stratégie relative à la pratique infirmière avancée afin d'augmenter les responsabilités du personnel infirmier et du personnel infirmier praticien en ce qui a trait aux soins aux patients dans leur champ d'activité. Aux fins de cet engagement, nous doublerons le nombre d'infirmières et d'infirmiers praticiens en Ontario. Jusqu'ici au cours du présent exercice, nous avons investi 14 millions de dollars afin d'appuyer la création de 137 postes d'infirmières et d'infirmiers praticiens dans les petites villes et les régions rurales et insuffisamment desservies. Cet investissement se répartit comme suit :
  - un montant de 3 millions de dollars sur trois ans (annoncé en mai 2002), pour appuyer des projets de démonstration qui permettront de mettre en poste, pendant une période prolongée, 20 infirmières et infirmiers praticiens ou plus dans 12 collectivités privées des services d'un médecin ou qui ont un accès restreint aux services d'un médecin;
  - un montant de 11 millions de dollars (annoncé en septembre 2002) pour créer 117 postes d'infirmières et d'infirmiers praticiens.

  D'ici 2004-2005, un financement stable sera fourni afin de créer jusqu'à 369 postes d'infirmières et d'infirmiers praticiens dans les petites villes et les régions rurales et insuffisamment desservies, ce qui améliorera l'accès aux soins primaires.

- Pour en connaître davantage sur les facteurs qui nuisent à l'embauche et au maintien de personnel infirmier, nous obtiendrons des données pertinentes auprès des infirmières et infirmiers en chef et cadres de l'ensemble de la province. Ces renseignements nous aideront à examiner les ressources humaines infirmières et à orienter les stratégies d'embauche et de maintien du personnel infirmier en Ontario.

- Nous participerons pleinement au débat sur l'avenir de la recherche en santé et en soins infirmiers. Le personnel infirmier contribue grandement à la santé des Ontariennes et Ontariens. C'est pourquoi l'investissement du gouvernement dans la recherche en soins infirmiers s'élèvera cette année à 1,5 million de dollars, soit une hausse de 50 pour 100 par rapport à l'an dernier.

- Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes aient un accès approprié aux services d'un médecin et nous poursuivrons plusieurs initiatives dans le but d'améliorer l'accès aux médecins d'un bout à l'autre de la province.

- Dans le Nord de la province, nous sommes déterminés à fonder la première école de médecine à voir le jour en plus de 30 ans en Ontario. Elle aura des campus à l'Université Laurentienne de Sudbury et à l'Université Lakehead de Thunder Bay.
- Nous compléterons notre hausse de 30 pour 100 du recrutement dans les facultés de médecine d'ici l'automne 2002, ce qui portera à 160 le nombre de postes de plus que les 532 prévus en 1999.
- Nous collaborerons avec la communauté médicale afin d'encourager davantage de médecins formés à l'étranger à s'installer dans des régions insuffisamment desservies et d'accélérer le processus de reconnaissance de leurs compétences.
- Le projet InfoMéd du Réseau Santé familiale de l'Ontario rassemblera des outils et services sophistiqués et intégrés de technologie de l'information pour aider les médecins de soins primaires à fournir des services de santé de qualité en temps opportun.

- Nous poursuivrons nos travaux dans le cadre de la Stratégie de prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC) afin d'améliorer les résultats thérapeutiques. À cette fin, nous créerons de nouveaux centres de traitement de district d'un bout à l'autre de la province et restructurerons les services offerts aux victimes d'AVC dans les hôpitaux, centres de réadaptation, établissements de soins de longue durée et organismes communautaires. Nous continuerons d'appuyer les initiatives de promotion de la santé et de désigner des nouveaux centres de prévention secondaire.

- Nous offrirons un soutien financier additionnel de 29,2 millions de dollars aux municipalités et de 3,3 millions de dollars aux centres intégrés de répartition d'ambulances pour les aider à maintenir et à améliorer les temps de réaction des services d'ambulances. L'embauche de personnel supplémentaire permettra aux centres de répartition et services d'ambulances de la province de réagir de façon rapide et efficace aux urgences.

- Pour améliorer la répartition d'ambulances, nous poursuivrons l'expansion du système de transport par ambulance terrestre du SIRA II, dont la mise en oeuvre est échelonnée sur quatre ans à l'échelle de la province.

- Le gouvernement continuera d'investir dans la recherche et les organismes de recherche pour donner à la province les compétences et la capacité de mener des recherches sur la santé et les soins de santé aujourd'hui et dans l'avenir.

Nous sommes déterminés à trouver des façons novatrices de rendre les traitements et services diagnostiques accessibles à toute la population ontarienne et à réduire les listes d'attente.

- Nous prenons des mesures particulières pour augmenter l'accès des patients aux services diagnostiques importants, comme l'IRM et la tomographie assistée par ordinateur. Pour améliorer l'accès aux services diagnostiques dans le cadre d'un système universel financé par l'État, nous appuierons également les occasions nouvelles de partenariats entre les fournisseurs de services. À l'été 2002, le ministre a annoncé que les établissements de santé autonomes pourraient étendre leurs services diagnostiques aux services d'IRM et de tomographie assistée par ordinateur. Cette initiative stratégique, qui prévoit jusqu'à 20 nouveaux appareils d'IRM et cinq appareils de tomographie assistée par ordinateur, a pour but d'accroître l'accès à ces importants services diagnostiques. La mise en oeuvre de cette initiative devrait être terminée au printemps 2003. La province procurera également aux hôpitaux un financement supplémentaire de 28,3 millions de dollars pour offrir des services d'IRM assurés et nécessaires du point de vue médical en dehors des heures habituelles de travail. L'Ontario compte actuellement 44 appareils d'IRM approuvés, comparativement à 12 en 1995. Le gouvernement continuera aussi d'appuyer l'expansion des services d'IRM offerts en milieu hospitalier partout dans la province.

- Le ministère investira 30 millions de dollars pour remplacer de l'équipement désuet de radiothérapie.

- En collaboration avec les hôpitaux et fournisseurs de services, nous planifierons et entreprendrons le financement d'initiatives de télémédecine dans 140 installations hospitalières des quatre coins de la province.

- Les Ontariennes et Ontariens recevront les meilleurs soins d'oncologie possible grâce à un investissement de 40 millions de dollars dans de nouvelles thérapies et techniques médicales. Ce montant ira en partie au Programme de médicaments nouvellement admissibles de l'Ontario, qui octroie des fonds aux hôpitaux et centres régionaux de cancérologie en vue de l'achat de médicaments anticancéreux et médicaments de soutien, selon des directives fondées sur des résultats de recherche. Ce programme permet à des patients d'obtenir de nouveaux traitements chimiothérapeutiques par intraveineuse afin de soigner des cancers pour lesquels il n'existe aucun autre traitement. L'investissement prévu aidera aussi à contrebalancer la hausse de prix des médicaments, la croissance de la population et la complexité accrue des traitements.

- Grâce à un investissement pouvant atteindre 20 millions de dollars en 2002-2003, le gouvernement donnera suite à son engagement récent de faire du traitement à la Visudyne un traitement assurable dans le cas des patients admissibles qui sont atteints de la forme classique prédominante de dégénérescence maculaire exsudative.

Nous sommes déterminés à accorder une grande valeur et à fournir notre appui aux initiatives de promotion de la santé et du bien-être qui permettront aux Ontariennes et Ontariens de rester en santé plus longtemps.

- En faisant passer notre financement du programme « Bébés en santé, enfants en santé » de 67 millions de dollars en 2001-2002 à 74,5 millions de dollars, nous pourrons soutenir et étoffer les composantes actuelles du programme, favoriser la participation des fournisseurs de soins primaires et augmenter le nombre de cas qui leur sont aiguillés.

- Nous présenterons un cadre stratégique de prestation de services communautaires de réadaptation pour enfants dont le but sera d'encourager l'équité d'accès, d'uniformiser la prestation des soins, de favoriser l'intégration des services dans le système plus global de services aux enfants ayant des besoins spéciaux et de mieux rendre compte des fonds investis.

- En collaboration avec le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, nous compléterons le travail effectué jusqu'à présent pour créer un plan et un processus budgétaires communs destinés aux centres de traitement pour enfants. Cette approche entièrement intégrée devrait entrer en vigueur le 1er avril 2003.

- Nous poursuivrons la mise en oeuvre de la 2e phase de l'Initiative d'aide aux sans-abri atteints de troubles mentaux afin de fournir, d'ici mars 2003, environ 3 600 logements avec services de soutien sur trois ans aux personnes atteintes de troubles mentaux graves qui sont sans-abri ou risquent de le devenir.

- Nous appuierons aussi les initiatives qui augmentent l'accès des clientèles insuffisamment desservies aux programmes de traitement de la toxicomanie. Ces clientèles incluent les jeunes, les aînés et les personnes qui ont besoin d'un traitement de maintien à la méthadone. Des fonds supplémentaires seront aussi octroyés aux programmes destinés aux femmes toxicomanes enceintes et à leurs enfants de six ans et moins.

- Nous mènerons à terme le processus d'attribution de prix pour l'élaboration de projets communautaires qui appuient la Stratégie antitabac de l'Ontario. Ces projets sont en cours d'élaboration et viendront soutenir la mise en oeuvre de la stratégie.

- En tant que ministère soumis à la *Charte des droits environnementaux*, le MSSLD tient compte des questions environnementales au moment de prendre des décisions stratégiques. Cet engagement est énoncé clairement dans sa *Déclaration sur les valeurs environnementales*. Nous sommes déterminés à respecter cette déclaration au moment de prendre des décisions stratégiques qui pourraient avoir des répercussions importantes sur l'environnement et la santé des Ontariennes et Ontariens.

- D'ici décembre 2002, les neuf groupes d'étude sur la mise en oeuvre de la réforme des services de santé mentale nommés par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée devront soumettre leurs recommandations en vue de l'amélioration des services locaux et régionaux de santé mentale. Le gouvernement prendre connaissance de leurs recommandations avec grand intérêt.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Les mesures d'évaluation de la responsabilité et de la performance sont au premier rang des préoccupations du gouvernement. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ne perd pas de vue son objectif qui est d'améliorer le système de santé. En liant l'efficacité des services à la mesure de la performance, le ministère peut juger si ses réformes donnent de bons résultats. Les mesures d'évaluation de la performance aident également le ministère à planifier la viabilité du système de santé.

Activité de base : Programmes intégrés de soins de santé

Octroi d'un total d'environ 3 600 logements aux personnes atteintes de troubles mentaux graves

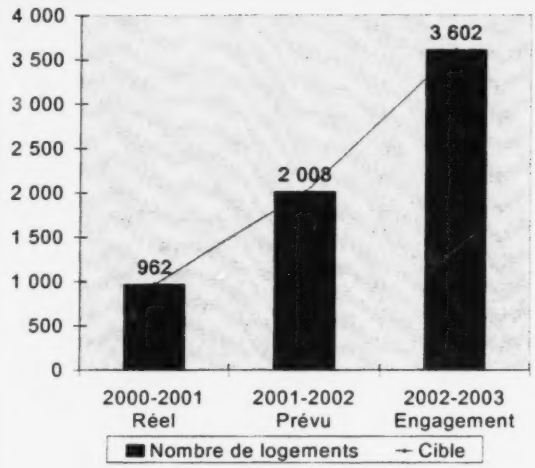

Apport du ministère

- En 2000-2001, le ministère a fourni 962 logements à Toronto, à Hamilton et à Ottawa (Phase 1).
- En 2001-2002, 1 046 nouveaux logements avec services de soutien ont été créés (Phase 2) à l'échelle de la province, pour un total de 2 008 logements.
- En 2002-2003, il offrira 1 594 logements supplémentaires à des personnes atteintes de troubles mentaux graves (Phase 2), pour un total de 3 602 logements sur trois ans.
- Les personnes aux prises avec des troubles mentaux ou des problèmes de toxicomanie ont aussi accès à 7 900 logements avec services de soutien et à 1 761 logements dans des foyers de soins spéciaux.

Que signifie le graphique?

- Hausse du nombre de logements offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux graves qui sont sans-abri ou risquent de le devenir.

Engagements en 2002-2003

Obtention de tous (3 602) les logements d'ici le 31 mars 2003.

•

Objectifs à long terme

Obtention de tous (3 602) les logements d'ici la fin de 2003.

Activité de base : Programmes intégrés de soins de santé

Achèvement des évaluations annuelles de la conformité des établissements de soins de longue durée

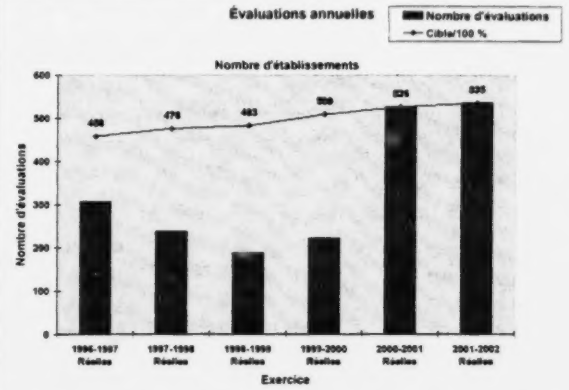

Apport du ministère

- Assurer l'inspection annuelle de tous les établissements de soins de longue durée (ESLD) et lits provisoires situés dans des hôpitaux, et veiller à la satisfaction des normes de base.
- Veiller à la mise en oeuvre du processus d'évaluation de la conformité des lits de soins de longue durée par du personnel compétent.
- Procéder aux examens annuels de la classification des niveaux de soins pour veiller à ce que les établissements aient le budget approprié pour l'exercice suivant, compte tenu des niveaux de soins requis par les patients.

Que signifie le graphique?

- L'évaluation annuelle de la conformité des lits des ESLD et des lits provisoires situés dans des hôpitaux permet au ministère de respecter son engagement à fournir des programmes, services et soins de longue durée de haute qualité, dans un environnement sûr et chaleureux, conformément aux lois, normes et politiques provinciales.
- Inspection de tous les lits de soins de longue durée en 2000-2001; depuis janvier 1996, six établissements ont été jugés non conformes; aucun établissement n'a été jugé non conforme lors des deux dernières années.

Engagements en 2002-2003

- Évaluation de tous les lits des ESLD et lits provisoires situés dans les hôpitaux.
- Non-conformité de moins de 1 pour 100 des établissements lors d'une même année.

Objectifs à long terme

- Inspection annuelle de tous les lits des ESLD et lits provisoires situés dans des hôpitaux.
- Non conformité de moins de 1 pour 100 des établissements lors d'une même année.

Activité de base : Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

Taux d'immunisation contre la grippe – résidents et employés des ESLD et employés des hôpitaux

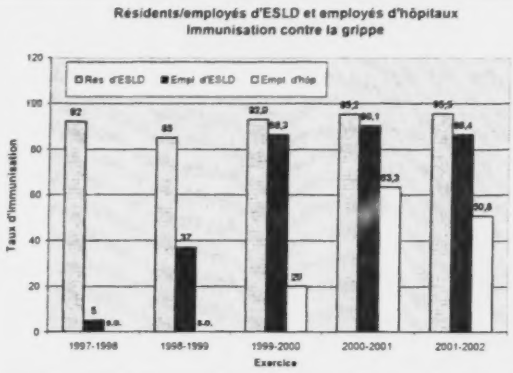

Apport du ministère

- Octroi de subventions aux conseils de santé couvrant 50 pour 100 des coûts des programmes obligatoires.
- Établissement des normes provinciales relatives à la santé publique.
- Distribution de vaccins financés par l'État et financement de l'administration des vaccins antigrippaux sur une base unitaire.

Que signifie le graphique?

- Mesure se rapportant aux résultats : prévention des maladies contagieuses.
- Tendance : les taux d'immunisation des résidents et employés des ESLD demeurent plus élevés que les cibles prévues dans les *Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires*. L'immunisation du personnel des hôpitaux contre la grippe a augmenté depuis 1999-2000.

Engagements en 2002-2003

- Taux d'immunisation de 95 pour 100 pour les résidents d'ESLD et de 90 pour 100 pour le personnel.
- Taux d'immunisation du personnel des hôpitaux de 70 pour 100.

Objectifs à long terme

Atteindre un taux d'immunisation de 95 pour 100 dans les ESLD d'ici 2005.

Activité de base : Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

- Pourcentage de la population adulte faisant usage du tabac

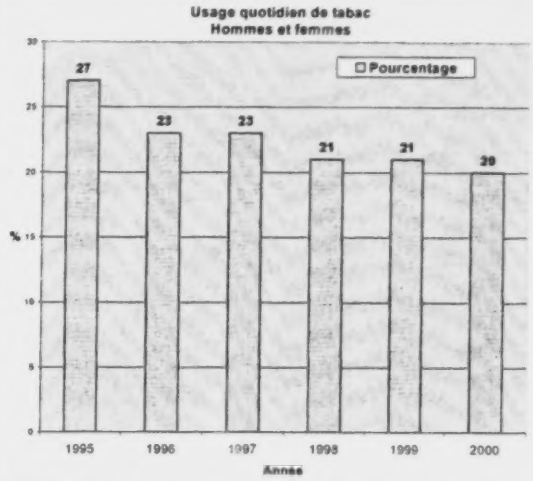

Source : Unité de recherche sur le tabac de l'Ontario, Septième rapport annuel de surveillance 2000-2001

Apport du ministère

- Financement de la Stratégie antitabac de l'Ontario.
- Collaboration continue avec les bureaux de santé publique sous forme de consultations et de conseils.
- Établissement des normes provinciales relatives à la santé publique.
-

Que signifie le graphique?

- Mesure confirmant les résultats : réduction du tabagisme chez la population adulte.
- Les données indiquent que le tabagisme diminue progressivement chez les personnes (hommes et femmes confondus) de 18 ans et plus. Selon les données les plus récentes (2000), 20 pour 100 des gens fumaient de façon quotidienne, comparativement à 27 pour 100 en 1995.

Engagements en 2002-2003

Mise en oeuvre de quatre initiatives d'abandon du tabac destinées aux adultes dans le cadre de la Stratégie antitabac de l'Ontario :

1. Campagne médiatique de sensibilisation;
2. Service de soutien téléphonique sans frais pour les personnes voulant cesser de fumer;
3. Intervention clinique contre le tabagisme pour les professionnels de la santé;
4. Concours avec remise de prix pour les personnes qui réussissent à arrêter de fumer.

Objectifs à long terme

Réduire à 17 pour 100 la proportion de fumeurs adultes d'ici 2010.

Activité de base : Assurance-santé de l'Ontario

Pourcentage de médecins généralistes admissibles qui participent volontairement à un réseau Santé familiale

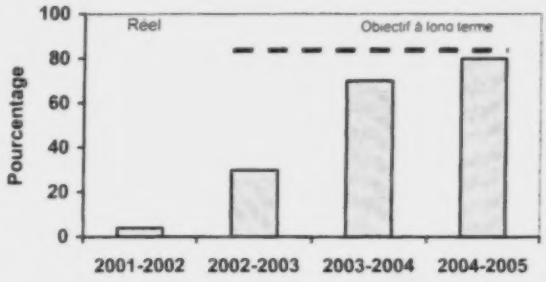

Apport du ministère

- Création et mise en oeuvre d'un organisme de soins primaires, le Réseau Santé familiale de l'Ontario (RSFO).
- Négociation d'une entente-cadre (entente standard, conclue entre l'OMA et le MSSLD et offerte aux médecins par le RSFO, qui régit la définition des services, la gestion, la participation et les responsabilités).
- Approbation par l'OMA de la première entente-cadre destinée aux médecins du Nord et des collectivités rurales.

Que signifie le graphique?

- L'augmentation de la participation des médecins généralistes aux réseaux Santé familiale signifie un meilleur accès aux soins primaires.

Engagement en 2002-2003

Participation volontaire de 30 pour 100 des médecins généralistes (environ 2 400) à un réseau Santé familiale d'ici la fin de 2002-2003.

Objectifs à long terme

Participation volontaire de 80 pour 100 des médecins généralistes admissibles à un réseau Santé familiale d'ici la fin de 2003-2004.

Activité de base : Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Qualité des services de santé reçus, selon les Ontariennes et Ontariens

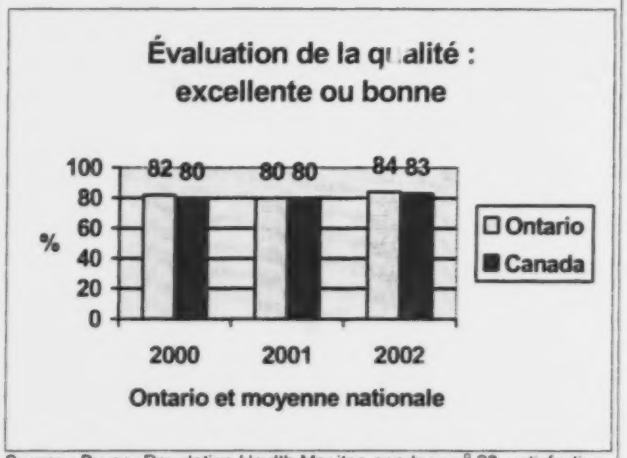

Ontario et moyenne nationale

Source : Berger Population Health Monitor, sondage n° 23, satisfaction à l'égard de la qualité et de l'accès, juillet 2002.

Apport du ministère

- Politiques visant à satisfaire les besoins d'une population croissante, changeante et vieillissante.
- Planification systémique des services de santé pour faciliter l'allocation des ressources et la prestation cohérente des services d'un bout à l'autre de la province.
- Cadres d'évaluation de la performance et des politiques de gestion axés sur les résultats qui permettent de renouveler la responsabilité, d'augmenter l'efficacité et l'efficience, et d'assurer la viabilité du système de santé.

Que signifie le graphique?

- L'Ontario est capable d'atteindre et même de surpasser la moyenne nationale.
-

Engagements en 2002-2003

Continuer d'atteindre ou de surpasser la moyenne nationale.

Objectifs à long terme

- Continuer d'atteindre ou de surpasser la moyenne nationale conformément à la politique du ministère.
- L'objectif à long terme du ministère est indiqué sous forme de proportion.

Activité de base : Politiques et recherche dans le domaine de la santé

- Accès aux services de santé reçus, selon les Ontariennes et Ontariens

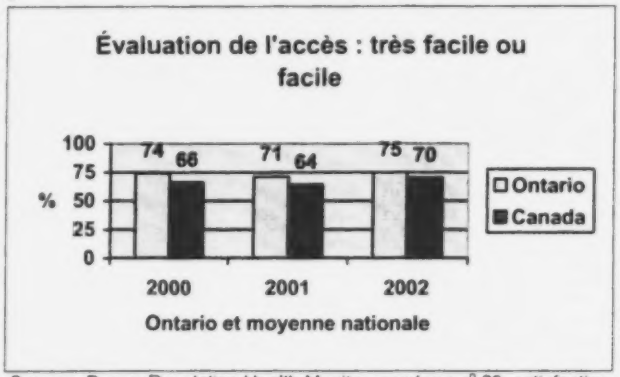

Source : Berger Population Health Monitor, sondage n° 23, satisfaction à l'égard de la qualité et de l'accès, juillet 2002.

Apport du ministère

- Politiques visant à satisfaire les besoins d'une population croissante, changeante et vieillissante.
- Cadres d'évaluation de la performance et des politiques de gestion axés sur les résultats qui permettent de renouveler la responsabilité, d'augmenter l'efficacité et l'efficience, et d'assurer la viabilité du système de santé.
- Politiques stratégiques et activités de planification continue, dont le programme de formation clinique, afin d'augmenter le bassin de professionnels de la santé et d'en améliorer la répartition pour accroître l'accès de toutes les collectivités de l'Ontario aux services professionnels requis.

Que signifie le graphique?

- L'Ontario est capable d'atteindre et de surpasser la moyenne nationale.

Engagement en 2002-2003

Continuer d'atteindre ou de surpasser la moyenne nationale.

Objectifs à long terme

- Continuer d'atteindre ou de surpasser la moyenne nationale conformément à la politique du ministère.
- L'objectif à long terme du ministère est indiqué sous forme de proportion.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002

Ministère de la Santé et des soins de longue durée	
Fonctionnement*	23 709 millions de $
Immobilisations brutes	203 millions de $
Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	190 millions de $
	6 605 employés

Santé publique, promotion de la santé et mieux-être	
Fonctionnement	1 599 millions de $
Immobilisations brutes	6 millions de $
	575 employés

Promotion de la santé et prévention de la maladie
Santé publique
Services de santé communautaire
Services de santé d'urgence
Services intégrés pour enfants

Assurance-santé de l'Ontario	
Fonctionnement	8 287 millions de $
	1 910 employés

Assurance-santé de l'Ontario
Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels
Programmes de médicaments
Services de laboratoire

Programmes intégrés de soins de santé	
Fonctionnement*	13 329 millions de $
Immobilisations brutes	197 millions de $
	3 075 employés

Établissements de santé mentale
Programmes intégrés de soins de santé
Restructuration des hôpitaux

Politiques et recherche dans le domaine de la santé	
Fonctionnement	331 millions de $
	180 employés

Politiques et recherches dans le domaine de la santé

Administration interne	
Fonctionnement	163 millions de $
	865 employés

Administration du ministère
Commission ontarienne d'examen
Systèmes intelligents pour la santé et gestion des connaissances

Remarques

* Exclut les principales dépenses exceptionnelles.

- Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein au 31 mars 2002.
- Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère de la Santé et des soins de longue durée

Fonctionnement	25 452 millions de $
Immobilisations brutes	342 millions de $
	6 995 employés

Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

Fonctionnement	1 683 millions de $
Immobilisations brutes	8 millions de $
	645 employés

Promotion de la santé et prévention de la maladie
Santé publique
Services de santé communautaire
Services de santé d'urgence
Services intégrés pour enfants

Assurance-santé de l'Ontario

Fonctionnement	8 748 millions de $
	2 090 employés

Assurance-santé de l'Ontario
Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels
Programmes de médicaments
Services de laboratoire

Programmes intégrés de soins de santé

Fonctionnement	14 519 millions de $
Immobilisations brutes	334 millions de $
	3 200 employés

Établissements de santé mentale
Programmes intégrés de soins de santé
Restructuration des hôpitaux

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Fonctionnement	353 millions de $
	200 employés

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Administration interne

Fonctionnement	149 millions de $
	860 employés

Administration du ministère
Commission ontarienne d'examen
Systèmes intelligents pour la santé et gestion des connaissances

Remarques

- Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein au 31 mars 2002.
- Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Unité des services à la clientèle
Bureau M1-57
900, rue Bay, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Téléc.: 416 327-8721
Ligne INFO : 1 800 268-1153
À Toronto : 416 314-5518
ATS : 1 800 387-5559
Site Web/courriel : http://www.gov.on.ca/health

Vous pouvez également vous adresser aux services suivants :

Santé publique, services communautaires et centres d'accès aux soins communautaires
Sharon Balsys
Tél. : 416 327-4381
Courriel : sharon.balsys@moh.gov.on.ca

Hôpitaux
Joy Forrester-McLeod
Tél. 416 326-1004
Courriel : joy.forrester-mcleod@moh.gov.on.ca

Projet de réaménagement des soins de longue durée
Galina Vakrilova
Tél. : 416 326-5508
Courriel : galina.vakrilova@moh.gov.on.ca

Assurance-santé de l'Ontario
Ted Haugen
Tél. : 416 327-4372
Courriel : ted.haugen@moh.gov.on.ca

Réseau Santé familiale de l'Ontario
Gerry Kane
Tél. : 416 326-3917
Courriel : gerry.kane@moh.gov.on.ca

Politiques et planification intégrées
Bonnie Reid :
Tél. : 416 324-6198
Courriel : bonnie.reid@moh.gov.on.ca

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE GESTION

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. David H. Tsubouchi

Je suis heureux de présenter le rapport du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) sur ses réalisations au cours du dernier exercice et sur les initiatives que nous prenons au cours du présent exercice pour continuer à offrir des services gouvernementaux transparents, responsables et efficaces.

L'un des objectifs de notre gouvernement est d'attirer et de retenir un personnel novateur et compétent, qui possède le potentiel le plus élevé pour servir le public. À titre d'employeur gouvernemental, le SCG a accompli de remarquables progrès dans ce sens. Au cours de l'exercice 2001-2002, nous avons engagé 100 des diplômés les meilleurs et les plus brillants par l'entremise du Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario, et nous avons l'intention d'étendre ce programme en 2002-2003. Nous poursuivrons nos efforts afin de faire en sorte que la fonction publique de l'Ontario soit un cadre de travail dynamique et stimulant.

Nous avons également réussi à conclure une entente avec six de nos unités de négociation. La dernière partie de l'exercice a été consacrée à la recherche d'un accord juste et raisonnable avec le plus grand de nos syndicats, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Conscient de l'importance que prennent dans le monde entier l'information et la technologie de l'information, le SCG s'est efforcé de faire du gouvernement un pionnier en matière de prestation électronique des services. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons remanié le site Internet principal du gouvernement pour le rendre plus convivial. Nous offrons maintenant de nombreux services en ligne, ce qui les rend plus accessibles aux Ontariennes et Ontariens, et le SCG a travaillé avec tous les paliers de gouvernement à la mise en place de nouvelles technologies qui nous aident à travailler ensemble pour vous.

Et maintenant, nous pouvons regarder vers l'avenir.

En 2003, les Archives publiques de l'Ontario fêteront leur 100^{e} anniversaire en organisant une série d'expositions et d'activités. C'est une étape majeure pour les Archives qui conservent avec soin, pour notre mémoire collective, les documents qui témoignent de l'histoire de l'Ontario. Je me réjouis de ces célébrations et j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement a l'intention de doter les Archives publiques d'un nouvel édifice qui leur permettra de mieux présenter au public leurs impressionnantes collections.

Le SCG montre la voie aux ministères dans les efforts déployés par le gouvernement pour augmenter la satisfaction générale à l'égard des services qu'il dispense, et il entend devenir d'ici 2003 un chef de file

mondial de la prestation électronique des services gouvernementaux. Nous voulons permettre au public d'obtenir et d'utiliser encore plus facilement les renseignements et services dispensés. Ainsi, nous allons cette année rendre nos sites Internet accessibles aux personnes ayant un handicap.

J'ai le privilège de travailler au SCG avec un personnel diligent et dévoué. Notre objectif est de tout mettre en oeuvre pour que le gouvernement de l'Ontario forme la meilleure fonction publique du monde.

Le président du Conseil de gestion du gouvernement,

David H. Tsubouchi

Objectif général du Secrétariat

Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) s'est engagé à faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario soit le mieux géré au monde par une fonction publique axée sur l'optimisation des ressources et l'excellence des services dispensés à la population.

Activités de base

Le Secrétariat du Conseil de gestion est responsable de cinq activités de base :

- Contrôle central
- Information et technologie de l'information
- Services communs
- Services immobiliers
- Archives publiques de l'Ontario

Au cours de l'exercice 2002-2003, les Archives publiques de l'Ontario, qui faisaient précédemment partie de l'activité Information et technologie de l'information, ont été ajoutées à titre d'activité de base séparée.

Contrôle central

Le Secrétariat du Conseil de gestion partage les fonctions de contrôle de la fonction publique avec le Bureau du Conseil des ministres, le ministère des Finances et la Société ontarienne SuperCroissance. Le SCG aide les ministères à gérer de façon efficace leurs opérations et leurs ressources – personnel, finances, information, technologie et biens immobiliers – en élaborant des normes, des directives et des politiques internes qui favorisent l'excellence des services, les pratiques de gestion efficaces et l'utilisation optimale des deniers publics. Le SCG entreprend des projets de gestion du changement à l'échelle du gouvernement pour que la fonction publique de l'Ontario devienne la meilleure du monde. En particulier, le SCG veille à ce qui suit :

- la gestion et la gouvernance de la fonction publique
- la planification des activités gouvernementales
- la stratégie des ressources humaines

Information et technologie de l'information

Le Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique (Bureau du DGIFP) dirige et coordonne la gestion gouvernementale de l'information et des technologies de l'information (ITI). Le Bureau du DGIFP a pour fonction de dispenser des services rentables aux ministères, d'élaborer et de mettre en place une infrastructure et d'autres solutions communes à l'ensemble du gouvernement si nécessaire, et de diriger les opérations de façon à maximiser la valeur des investissements publics dans l'information et la technologie de l'information afin d'appuyer les orientations générales des ministères et du gouvernement dans son ensemble. Cela suppose que les initiatives nécessaires soient prises en vue

d'offrir en direct les services gouvernementaux de l'Ontario, et d'élaborer et d'appliquer des politiques et des meilleures pratiques pour gérer l'accès à l'information, la sécurité et la protection de la vie privée.

Services communs

Le Bureau des services communs (BSC) dispense des services de soutien intégrés et efficients aux ministères pour faciliter leurs activités dans des secteurs comme l'approvisionnement stratégique, le traitement financier et le service de la paie, l'administration des avantages sociaux et la formation. Le BSC, qui compte parmi les organismes de services communs les plus grands du monde, s'inspire des tendances et des meilleures pratiques démontrées de l'industrie des services. Cela permet aux ministères de se libérer de l'administration des services de soutien internes pour mieux se concentrer sur la prestation de programmes de qualité à leurs clients.

Services immobiliers

Le SCG s'assure les services de la Société immobilière de l'Ontario (SIO) dont il fait son agent immobilier. La SIO est un organisme de la Couronne doté d'un conseil d'administration qui rend compte directement au président du Conseil de gestion du gouvernement. La SIO dispense une vaste gamme de services immobiliers et d'approvisionnement en locaux aux ministères et assume la gestion des biens, des installations et du portefeuille du gouvernement.

Archives publiques de l'Ontario

Les Archives publiques de l'Ontario sont essentiellement responsables de la gestion et de la préservation des dossiers privés et gouvernementaux. Elles sensibilisent le public au fait que les dossiers historiques de l'Ontario sont un bien public essentiel et lui permettent d'y accéder tout en assurant la conservation des dossiers gouvernementaux indispensables. Les Archives publiques continuent à augmenter leurs collections et à améliorer leur accessibilité, et elles sont en voie de devenir un centre d'excellence.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

1. Contrôle central

Gestion et gouvernance de la fonction publique

Ces dernières années, la fonction publique de l'Ontario s'est renouvelée pour devenir un service public axé sur les clients et concentré sur la qualité, qui sert de référence à nombre d'autres organismes du secteur public. Le SCG assume maintenant la responsabilité de la prestation de services de qualité et de l'efficacité organisationnelle.

Dans le cadre de sa responsabilité continue d'établir des normes pour les ministères, le SCG a instauré deux nouvelles politiques et directives sur la publicité : l'une sur l'acquisition de services de publicité et de communications, et l'autre sur le contenu de la publicité gouvernementale, la première directive de ce type au Canada.

Le SCG a pris l'initiative d'examiner l'état de préparation de la fonction publique en cas d'urgence et a revu et renforcé les politiques de sécurité et d'évacuation pour les employés et le public. De nouvelles méthodes de traitement du courrier et une formation en la matière ont été instaurées pour assurer la sécurité des employés du gouvernement.

Au cours de l'exercice passé, le SCG a aidé le gouvernement à améliorer de façon notable la manière dont il offre ses services grâce à différentes voies de communications électroniques et a étendu les options offertes au public grâce à sa stratégie de Prestation électronique des services.

Le SCG a instauré le Centre d'excellence de la vérification au sein de la Division de la vérification interne (DVI) et l'a chargé de créer des normes professionnelles de vérification, des ressources de vérification accessibles en direct et des technologies et des instruments communs à tous les ministères. La DVI a aussi élaboré des instruments, des processus et une formation en matière de gestion des risques à l'intention de tous les ministères pour leur permettre de réduire les risques et d'améliorer leurs opérations.

Planification des activités gouvernementales

Le SCG a mis davantage l'accent sur la planification des activités pour veiller à ce que les dépenses du gouvernement restent dans les limites de ses moyens.

À l'appui de ses responsabilités en vertu de la *Charte des droits environnementaux*, le SCG a entrepris une évaluation détaillée de l'impact environnemental de toutes les nouvelles propositions internes.

Grâce à l'amélioration de ses programmes d'évaluation et de contrôle, le gouvernement a réussi à utiliser les deniers publics de façon optimale dans la façon dont il a géré les 52 milliards de dollars qu'il a consacrés aux dépenses de programmes et la prestation d'un excédent prévu de 58 millions de dollars.

Stratégie des ressources humaines

Le SCG dirige la Stratégie des ressources humaines pour veiller à ce qu'un personnel adéquat et possédant des compétences adéquates se trouve au moment opportun dans la fonction publique de l'Ontario. Il nous incombe de renouveler et de revitaliser nos effectifs si nous voulons atteindre l'objectif visant à nous doter d'un personnel dynamique et novateur pour dispenser des services publics de qualité à toute la population de l'Ontario.

Le SCG a travaillé avec d'autres ministères à l'élaboration de pratiques et de politiques en matière de ressources humaines ainsi que d'une stratégie d'apprentissage pour l'information et la technologie de l'information à l'appui de l'objectif du gouvernement qui se veut un employeur de choix pour ceux qui ont les meilleures aptitudes et le potentiel le plus élevé pour servir le public.

Le SCG a recruté 100 des récents diplômés les plus capables dans le cadre du Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario. Un nouveau programme de stagiaires en technologie de l'information a été lancé et 38 stagiaires sont entrés dans la fonction publique cette année. Le site Web EmploisGO du SCG, qui annonce les possibilités d'emploi courantes au gouvernement, a reçu des millions de visites au cours de l'exercice.

Le SCG a négocié et appliqué des conventions collectives avec six de ses agents négociateurs. Le gouvernement avait pour objectif de parvenir à des accords qui soient justes pour ses employés et financièrement responsables envers les contribuables de l'Ontario. Eu égard à son plus grand syndicat, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), le gouvernement a finalement pu conclure une entente qui répond à cet objectif. Il est regrettable que cela n'ait pu se faire sans éviter un arrêt de travail.

2. Information et technologie de l'information

Le Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique (Bureau du DGIFP) a fait des progrès notables dans l'établissement d'une

infrastructure d'information et de technologie de l'information (ITI) commune à l'ensemble du gouvernement. Cette infrastructure servira de base à la prestation de services gouvernementaux en direct rentables et capables d'accueillir des intervenants de l'intérieur et de l'extérieur, et d'offrir un accès sans coupure aux services publics courants et un soutien aux nouveaux services. L'offre de services aux ministères à des prix concurrentiels est demeurée la priorité et plus de 90 pour 100 des services ont été offerts à des prix égaux ou inférieurs aux prix du marché.

Le principal site Internet du gouvernement, www.gov.on.ca, a été restructuré de façon à être plus facile à explorer. Le public peut maintenant chercher des renseignements par secteur d'intérêt comme la collectivité, la famille ou la recherche d'un emploi, et trouver des services regroupés en « événements de la vie » comme « naissance d'un enfant » ou « se préparer à la retraite ». Le site offre maintenant un accès facile à des renseignements et à des services du gouvernement de l'Ontario tels que les suivants :

- Renouvellement de l'immatriculation d'un véhicule ou remplacement des cartes d'identité en cas de perte de son portefeuille
- Cartes routières, état de la circulation et renseignements sur les travaux routiers
- Numéros de téléphone et adresses électroniques du personnel du gouvernement
- Communiqués de presse, déclarations et allocutions des ministres
- Plans d'activités et descriptions des programmes
- Expositions et documents d'archives des Archives publiques de l'Ontario dans une base de données consultable
- Possibilités d'emplois et envoi électronique des *curriculum vitae*
- Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario

Grâce au Projet de mise en place d'un système de communications mobile du gouvernement, le SCG a travaillé avec le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Transports (MTO) et le ministère des Richesses naturelles à la consolidation des radiocommunications. L'objectif visé est un réseau radio commun à l'échelle de la province pour tous les organismes publics de prestation de services de sécurité du gouvernement de l'Ontario, avec extension subséquente au secteur parapublic. Le projet se déroule comme prévu, et le premier utilisateur (responsable de l'application des lois relatives aux transporteurs et des opérations du ministère des Transports) s'est joint au nouveau réseau dans la région du Sud-Ouest en septembre 2001.

Le SCG continue à travailler avec un certain nombre de ministères à l'élaboration de nouvelles possibilités d'accès électronique aux renseignements et aux services gouvernementaux. Par exemple, le SCG a travaillé avec des partenaires dans plusieurs ministères à l'élaboration de

composantes partagées et réutilisables aux fins de prestation en direct de services comme l'obtention de formules électroniques et le paiement par carte de crédit. L'Expo Ontario annuelle a célébré les réalisations et les meilleures pratiques du gouvernement en partenariat avec le secteur privé, en matière de technologie avancée.

Dans le cadre de ses stratégies générales de prestation des services gouvernementaux en direct, le SCG a fourni l'orientation nécessaire pour assurer le respect de la vie privée et la sécurité de l'information et de la technologie de l'information, le cas échéant, y compris la sécurité des opérations en direct. Le Centre de protection de l'information a assuré le suivi des questions de sécurité et de la protection contre les virus. L'architecture d'entreprise et ses principes de construction associés, y compris la conception des mesures pour assurer le respect de la vie privée et la sécurité de l'information, ont été utilisés pour assurer le contrôle de la qualité à mesure que se développent des systèmes de grande taille.

3. Services communs

Le Bureau des services communs (BSC) a été reconnu comme un chef de file mondial de la fonction publique dans son secteur et a attiré l'attention des gouvernements au Canada et dans le monde entier. Le BSC applique sur Internet des stratégies qui visent l'ensemble de la fonction publique et permettent de dispenser des services d'administration interne à tous les ministères. En particulier, le BSC administre un réseau intranet à l'intention des fonctionnaires qui est reconnu comme représentant la fine pointe de la prestation des services du gouvernement aux employés.

Le BSC a travaillé avec la Commission de réduction des formalités administratives et le Bureau du stratège en chef de l'information pour la fonction publique au Projet d'amélioration du service par la simplification des formulaires. Le système qui en résultera représentera une économie de temps et d'argent pour les Ontariennes et Ontariens qui veulent se procurer et remplir des formules du gouvernement. Les ministères ont trouvé dans les lois et les règlements plus de 200 formules qui pouvaient être supprimées, et le BSC a créé une bibliothèque électronique pour rendre les formules du gouvernement de l'Ontario accessibles sur Internet.

Le BSC, en partenariat avec la Commission de réduction des formalités administratives, le Bureau des relations internationales et du protocole du ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation, et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, a rationalisé le processus de délivrance des certificats d'authentification au public. Ces certificats sont souvent exigés pour faciliter les opérations commerciales en pays étranger.

4. Services immobiliers

La SIO a terminé son passage à un modèle d'organisme indépendant avec un président-directeur général responsable devant un conseil d'administration. La SIO s'efforce de combiner les meilleures pratiques du secteur privé avec l'obligation de rendre compte du secteur public. Indépendant du gouvernement, le conseil d'administration reste responsable devant le président du Conseil de gestion du gouvernement.

En conformité avec les pratiques du secteur privé, la SIO a commencé à mettre en oeuvre, à l'intention du gouvernement, un programme d'investissement à long terme en réparations des biens d'équipement pour réduire les coûts associés au vieillissement des biens. Suite à une délégation de pouvoir, la SIO assume les responsabilités environnementales associées aux biens immobiliers du gouvernement à l'appui de la *Charte des droits environnementaux*. En consultation avec le public, elle a élaboré un nouveau processus amélioré d'évaluation environnementale de portée générale, en remplacement du processus actuel, qui sera lancé dès qu'il sera approuvé par le ministère de l'Environnement.

5. Archives publiques de l'Ontario

Les Archives publiques de l'Ontario ont reçu les approbations de financement nécessaires pour la construction d'un nouvel édifice de service public ultramoderne et l'établissement d'un partenariat entre les secteurs public et privé aux fins d'entreposage économique, dans des locaux externes, de certaines de leurs collections dans un environnement contrôlé. Cela témoigne du désir du gouvernement d'assurer la conservation des biens et des renseignements provinciaux et d'améliorer l'accessibilité de ses collections d'archives.

Dans le cadre de leurs activités continues de réponse aux demandes d'information du public, les Archives publiques ont constitué une base de données électronique consultable de leurs collections.

Les Archives publiques ont aussi élaboré une stratégie d'acquisition des dossiers privés pour contribuer à étendre la gamme de leurs documents. Les dons importants au cours de l'exercice ont inclus le fonds Moriyama-Teshima de dessins d'architecture primés qui ont été réalisés entre 1973 et 1991. Ils ont fait l'objet d'une exposition.

Les Archives publiques ont établi un partenariat avec la Société de généalogie de l'Ontario pour simplifier les recherches généalogiques. On peut maintenant s'adresser à la Société de généalogie ou aux Archives pour se procurer des microfilms des documents d'état civil concernant les naissances, les mariages et les décès en Ontario et leurs index. La collection d'objets d'art du gouvernement de l'Ontario a été placée sous

l'égide des Archives publiques afin d'intégrer la conservation de ces biens.

À titre d'exemple du rôle clé que jouent les Archives publiques dans la gestion des dossiers, il faut noter qu'elles ont procédé avec succès à des discussions avec des représentants des archives municipales et des organisations municipales sur la conservation à long terme des dossiers des municipalités fusionnées.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

1. Contrôle central

Gestion et gouvernance de la fonction publique

À titre de responsable général de la qualité, le SCG travaillera en collaboration étroite avec les ministères pour appuyer les initiatives visant l'amélioration continue de la prestation des services au public. Le SCG continuera à travailler avec les organismes et les personnes qu'ils désignent pour améliorer leur cadre de reddition des comptes.

Le SCG examinera les moyens de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires pour assurer la sécurité des employés et des membres du public qui fréquentent les immeubles publics. Ce travail sera effectué de concert avec la Police provinciale de l'Ontario, Mesures d'urgence Ontario et d'autres intervenants clés.

Le SCG continuera à appliquer les meilleures pratiques de vérification pour aider les ministères à reconnaître et à gérer les risques au plus tôt et à améliorer l'efficience et l'efficacité des services qu'ils dispensent.

Planification des activités gouvernementales

Le SCG mettra en oeuvre un plan d'évaluation étalé sur quatre ans de tous les programmes du gouvernement, à partir des principes du budget base zéro, pour veiller à ce que les activités de base du gouvernement continuent à être effectuées d'une façon financièrement prudente, économique et responsable. La comptabilité d'exercice, largement utilisée dans le secteur public, remplacera le système actuel de comptabilité de caisse modifiée afin d'aligner les affectations des ministères sur l'exposé budgétaire.

Le SCG continuera à renforcer la capacité du gouvernement et du secteur parapublic dans les secteurs de la planification, de l'établissement de partenariats et de la gestion des biens. À l'appui du principe d'un gouvernement transparent et responsable, le SCG continuera à publier des plans d'activités annuels, à surveiller les mesures de la performance existantes et à en adopter de nouvelles, et à vérifier que les ministères observent les normes relatives aux services aux clients. Le Secrétariat veillera à ce que les plans d'activités, les budgets des dépenses et les comptes publics soient mis à la disposition du public sous forme de documents imprimés par Publications Ontario et sous forme électronique aux adresses suivantes :

www.gov.on.ca/MBS/french/press/plans2000/index.html et
www.gov.on.ca/MBS/french/mbs/estimates/index.html

Le SCG révisera sa *Déclaration sur les valeurs environnementales* en fonction des nouvelles normes environnementales.

Stratégie des ressources humaines

Le SCG s'efforcera de recruter et de retenir un personnel compétent déterminé à dispenser un excellent service public. Le SCG augmentera son nombre annuel de stagiaires, qui passera à 150, pour répondre au désir croissant des nouveaux diplômés de travailler au sein de la fonction publique. Il élaborera aussi une stratégie dans le cadre d'Initiatives Jeunesse pour attirer une nouvelle génération d'employés. Le SCG travaillera avec les ministères et les unités de négociation pour tenter d'améliorer le milieu des relations de travail et continuera à suivre les tendances du marché du travail pour veiller à ce que les négociations devant mener à de nouvelles ententes avec ses agents soient conformes aux meilleures pratiques.

2. Information et technologie de l'information

L'objectif du gouvernement de l'Ontario est d'augmenter la satisfaction à l'égard des services gouvernementaux et de s'imposer en 2003 comme un chef de file mondial de la prestation des services en direct. Le SCG renforcera la présence sur Internet du gouvernement en élaborant et en appliquant un système de portails gouvernementaux qui permette au public de naviguer facilement et sans coupure parmi les renseignements et les services publics. Le SCG continuera à édifier l'infrastructure gouvernementale à l'appui de ces fonctions. Une priorité clé sera de faire en sorte que les personnes ayant un handicap puissent accéder aux sites Internet du gouvernement conformément aux dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario.*

Le SCG dirigera les initiatives visant à étendre l'accès direct aux importantes ressources du gouvernement en matière d'information en insistant tout particulièrement sur la sécurité, la continuité du service et le respect de la vie privée. Le SCG mettra en oeuvre un programme de sensibilisation à la sécurité à l'intention des membres de la fonction publique de l'Ontario pour assurer l'intégrité continue du réseau, sans interruption causée par des virus ou des pirates informatiques.

Le SCG travaillera avec le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation et d'autres ministères pour favoriser l'établissement d'une connectivité à large bande dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario afin d'encourager la pleine participation de tout l'Ontario à l'économie numérique.

3. Services communs

Le SCG utilisera la technologie de l'information et les commentaires de ses clients pour améliorer encore davantage la qualité de ses services communs. Au cours de 2002-2003, les ministères continueront à ajouter des formules à la bibliothèque électronique que le public peut utiliser sur Internet. Le BSC et le Bureau du stratège en chef de l'information pour la fonction publique mettront en oeuvre la technologie nécessaire pour aider le public à remplir et à transmettre ces formules sans difficulté.

4. Services immobiliers

Le SCG procédera à un examen du Programme des services immobiliers pour évaluer son efficience et son efficacité et déterminer les secteurs à améliorer. La SIO poursuivra le projet d'établissement de la valeur comptable des biens qu'elle administre pour établir les valeurs d'ouverture et la capitalisation résultante des biens immobiliers. Ce projet ira dans le sens de l'engagement du gouvernement de faire rapport sur les biens fonciers et immobiliers selon une comptabilité d'exercice pour toutes les opérations en 2003-2004. La SIO consultera les parties intéressées pour élaborer des lignes directrices et des priorités afin d'améliorer l'accès aux installations du gouvernement des personnes ayant un handicap, comme l'exige la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario.*

5. Archives publiques de l'Ontario

L'année 2003 marquera le 100^{e} anniversaire des Archives publiques de l'Ontario. Pour célébrer cet événement, le gouvernement préparera et lancera des activités qui permettront de célébrer toute l'année le patrimoine documentaire de l'Ontario par des expositions et des activités publiques spéciales.

Les Archives publiques lanceront un concours de design architectural afin de choisir l'architecte chargé de concevoir leur nouvel édifice public principal. Elles attribueront également un contrat à une entreprise privée aux fins de prestation de services d'entreposage des documents d'archive.

Les Archives continueront à enrichir leurs importantes collections. Par exemple, grâce à un don de CHUM TV, elles donneront accès au public à un métrage considérable d'actualités télévisées couvrant les événements du Sud-Ouest de l'Ontario entre 1953 et 1968.

Les Archives travailleront également à des propositions de modernisation de la *Loi sur les Archives publiques*, qui date de 80 ans, pour veiller à ce que les Archives continuent à s'acquitter de leur mandat, à savoir la préservation de la mémoire générale du gouvernement pour la population de l'Ontario.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Information et technologie de l'information

Le public estime que le gouvernement dispense des services électroniques fiables, rentables et accessibles.

Satisfaction du public à l'égard des services électroniques du gouvernement

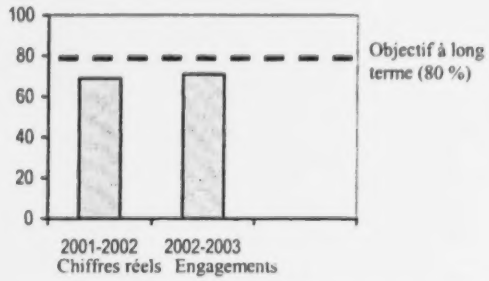

Apport du Secrétariat

- Les systèmes gouvernementaux dispensent des services électroniques fiables, rentables et accessibles directement au public (par exemple, au SCG, les services comprennent le site Web du gouvernement www.gov.on.ca, la base de données électronique des Archives, le site Web sur les offres d'emploi du gouvernement de l'Ontario, etc.).
- Le SCG élabore et gère l'infrastructure gouvernementale ITI qui soutient un grand nombre des services et des produits dispensés aux clients par d'autres ministères gouvernementaux.

Que signifie le graphique?

Le graphique illustre l'engagement de l'Ontario envers la satisfaction du public à l'égard des services électroniques du gouvernement :

- Chiffres réels : 69 pour 100, comme indiqué dans la performance de base mesurée en 2001-2002.
- L'engagement pour 2002-2003 vise une satisfaction d'au moins 70 pour 100.
- L'objectif à long terme est de 80 pour 100 de satisfaction du public à l'égard des services électroniques du gouvernement.

Engagements en 2002-2003

- Les sondages annuels sur la satisfaction du public indiquent qu'au moins 70 pour 100 des répondants sont satisfaits ou extrêmement satisfaits des services en direct du gouvernement.

Objectifs à long terme

- Augmenter la satisfaction à l'égard des services du gouvernement en devenant un chef de file mondial de la prestation des services en direct.
- Plus précisément, plus de 80 pour 100 des répondants sont satisfaits de la prestation en direct des services gouvernementaux.

Activité de base : Archives publiques de l'Ontario

Pourcentage des collections d'archives accessibles dans la base de données descriptive des Archives publiques

Collections d'archives disponibles en direct

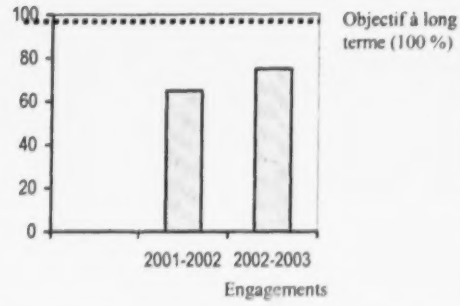

Apport du Secrétariat

- Les Archives publiques de l'Ontario permettent au public d'accéder à la mémoire documentaire de l'Ontario.

Que signifie le graphique?

- La base de données descriptive des Archives a vu le jour le 1er avril 2001. Elle comprenait 62,7 pour 100 des collections d'archives rassemblées au cours des années précédentes.
- Soixante-cinq pour cent des collections d'archives ont été mises à la disposition du public dans la base de données descriptive à la fin de 2001-2002. Au cours du dernier exercice, l'accent a surtout porté sur l'amélioration des descriptions existantes pour simplifier la recherche dans les collections.
- Sources des données : statistiques recueillies par l'agent des normes descriptives.

Engagements en 2002-2003

- Soixante-quinze pour cent des collections d'archives actuellement conservées seront accessibles dans la base de données descriptive.

Objectifs à long terme

- Cent pour cent des collections d'archives seront accessibles dans la base de données descriptive dans les 12 mois qui suivent leur acquisition (y compris, rétrospectivement, 100 pour 100 des collections d'archives).

Activité de base : Archives publiques de l'Ontario

Augmentation annuelle de l'utilisation des services des Archives publiques

Augmentation annuelle de l'utilisation des services des Archives

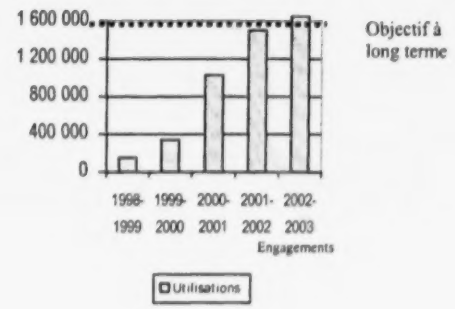

Apport du Secrétariat

- L'objectif des Archives publiques de l'Ontario est d'effectuer des activités de diffusion pour augmenter l'utilisation et la compréhension du patrimoine documentaire de l'Ontario.
- Les Archives servent de ressource à une clientèle diverse qui comprend des généalogistes, des chercheurs, des journalistes, des enseignants, des avocats, des organismes d'application de la loi, des employés du gouvernement et des commissions d'enquête.
- Les Archives ont l'intention de lancer de nouvelles activités de diffusion à l'intention de groupes précis, comme les élèves des écoles.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre l'augmentation annuelle de l'utilisation des services des Archives publiques.
- L'utilisation des services des Archives a augmenté régulièrement au cours des années 1990. Quand les Archives publiques ont commencé à placer des informations sur Internet, le 1er avril 2001, l'utilisation a augmenté de façon spectaculaire.
- Un plafonnement est prévu lorsque les personnes intéressées commenceront à approfondir leurs recherches plutôt que de visiter simplement le site par curiosité.
- Les utilisations sont définies comme des instances discrètes d'utilisation qui comprennent les visites du site (chercheurs, tourisme électronique), les demandes de renseignements (téléphone, télécopieur, courriel, correspondance), les prêts de microfilms et les sessions des utilisateurs du Web.

Engagements en 2002-2003

- Augmenter de 10 pour 100 l'utilisation des services des Archives publiques par rapport à l'exercice 2001-2002.

Objectifs à long terme

- Maintenir une augmentation annuelle d'au moins cinq pour cent de l'utilisation des Archives au cours des cinq prochaines années.
- On prévoit que l'utilisation atteindra un plateau à long terme.

Activité de base : Services immobiliers

Coût de fonctionnement en dollars par pied carré des locaux pour bureaux dont le gouvernement est propriétaire.

Coût de fonctionnement en $ par pied carré

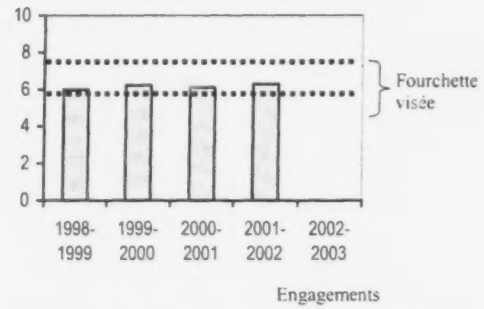

Apport du Secrétariat

- Le coût de fonctionnement par pied carré est largement reconnu dans le secteur immobilier comme la mesure la plus significative de l'exploitation et de la gestion efficaces des bâtiments.
- Il n'est pas désirable que la valeur soit trop élevée car cela indique des coûts de fonctionnement excessifs. Il n'est pas approprié non plus que le coût soit trop bas parce que cela a un effet sur l'état et, en définitive, la valeur du bien.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre le coût de fonctionnement annuel par pied carré locatif des locaux pour bureaux dont le gouvernement est propriétaire.
- La Société immobilière de l'Ontario mesure ses coûts de fonctionnement pour les locaux dont le gouvernement est propriétaire et les compare annuellement aux moyennes de la BOMA (*Building Owners and Managers Association)* pour des bâtiments similaires du secteur privé.

Engagements en 2002-2003

- Dans la limite des 10 pour 100 de la moyenne normale de l'industrie d'après la BOMA. Un objectif dans les limites de 10 pour 100 de la moyenne des taux de 2002 est estimé s'établir entre 5,79 $ et 7,07 $.

Objectifs à long terme

- Rester dans la limite des 10 pour 100 de la moyenne normale de l'industrie d'après BOMA.

Activité de base : au sein du Secrétariat

Pourcentage de clients satisfaits des services et des conseils dispensés

Satisfaction à l'égard des services

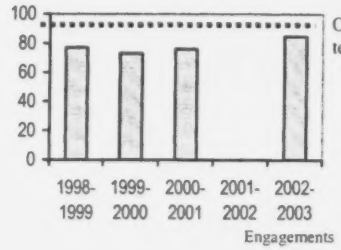

Apport du Secrétariat

- Le SCG soutient les projets de changement à l'échelle du gouvernement; produit des effectifs compétents et revitalisés; fait des recommandations au Conseil des ministres et guide les ministères en élaborant des politiques, des pratiques et des normes qui favorisent l'excellence du service, et des cadres d'architecture et de contrôle nécessaires à la mise en oeuvre des initiatives majeures.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les progrès effectués par rapport à notre objectif à long terme et le pourcentage de clients satisfaits des services et des conseils fournis par le SCG (Contrôle central, ITI, BSC et Archives publiques).
- La mesure couvre plusieurs activités de base qui comprennent les fonctions de prestation des services des Archives publiques de l'Ontario, du Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique et du Bureau des services communs, et les fonctions de contrôle de la Division des ressources humaines, de la Division de la vérification interne, du Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique et de la Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires.
- Aucun sondage n'a été effectué en 2001-2002 à cause de l'interruption de travail.

Engagements en 2002-2003

- Le SCG s'est engagé à obtenir un taux de satisfaction de 80 pour 100 pour 2002-2003.
- La satisfaction des clients à l'égard de la prestation des services du SCG est une évaluation de la mesure dans laquelle les attentes des clients sont satisfaites lorsqu'ils utilisent le service. Il ne s'agit pas de la popularité des politiques, des conseils et des services, mais de l'efficacité et de l'efficience avec lesquelles le SCG s'acquitte de ces fonctions de contrôle.
- Des données d'enquête seront disponibles au 4^{e} trimestre.

Objectifs à long terme

- Quatre-vingt-dix pour cent des clients interrogés sont satisfaits des services reçus du SCG.
- Quatre-vingt-dix pour cent des clients interrogés sont satisfaits de la clarté, de l'opportunité, de la pertinence et de la valeur concrète des politiques et des conseils du SCG.

Dépenses réelles provisoires du Secrétariat par activité de base en 2001- 2002(1)

Secrétariat du Conseil de gestion	
Fonctionnement	537 millions de $ (2)
Immobilisations	29 millions de $
	2 660 employés

Contrôle central	
Fonctionnement	40 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	560 employés

Information et technologie de l'information	
Fonctionnement	171 millions de $
Immobilisations	11 millions de $
	550 employés

Services communs	
Fonctionnement	311 millions de $ (2)
Immobilisations	0 million de $
	1 310 employés

Services immobiliers(3)	
Fonctionnement	(41) millions de $
Immobilisations	18 millions de $
	10 employés

Administration interne	
Fonctionnement	48 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	140 employés

Archives publiques de l'Ontario	
Fonctionnement	8 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	90 employés

Remarques :

1) Selon la méthode de la comptabilité d'exercice du CCSP. Les chiffres financiers ont été rajustés en fonction de la structure des activités de base pour l'exercice 2002-2003. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2) Comprend à la fois les prestations de retraite d'un montant de 168 millions de dollars et les coûts associés aux indemnités de départ du personnel de la FPO d'un montant de (17) millions de $, qui sont représentés par un poste distinct dans le budget de l'Ontario de 2002.
3) Le solde négatif des dépenses de fonctionnement des Services immobiliers est le résultat de la réduction des dépenses calculées selon la méthode comptable du CCSP pour les impôts et les paiements tenant lieu d'impôt, et à la consolidation et à l'élimination des opérations interministérielles entre la SIO et d'autres ministères et organismes. La diminution des dépenses d'immobilisations de la SIO par rapport à 2000-2001 est due au rajustement de l'année précédente pour les coûts d'expropriation de West Donlands

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le Secrétariat par activité de base(1)

Secrétariat du Conseil de gestion	
Fonctionnement	1 049 millions de $ (2)
Immobilisations	46 millions de $
	2 390 employés

Contrôle central	
Fonctionnement	892 millions de $ (2)
Immobilisations	0 million de $
	500 employés

Information et technologie de l'information	
Fonctionnement	81 millions de $ (3)
Immobilisations	5 millions de $
	460 employés

Services communs	
Fonctionnement	48 millions de $ (4)
Immobilisations	0 million de $
	1 210 employés

Services immobiliers (5)	
Fonctionnement	(25) millions de $
Immobilisations	34 millions de $
	0 employé

Administration interne	
Fonctionnement	44 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	140 employés

Archives publiques de l'Ontario	
Fonctionnement	9 millions de $
Immobilisations	7 millions de $
	80 employés

Remarques :

1) Selon la méthode de la comptabilité d'exercice du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2) Comprend un montant de 861 millions de dollars pour le Fonds de prévoyance, représenté par un sous-poste du SCG dans le budget de l'Ontario de 2002. Les dépenses réelles tirées du Fonds de prévoyance sont indiquées dans les propres postes des dépenses des ministères, lorsque des montants compensatoires ont été approuvés en cours d'exercice. À la fin de l'exercice, toute partie non utilisée du Fonds de prévoyance retourne au Trésor.
3) La réduction des affectations à l'ITI pour 2002-2003 par rapport aux chiffres réels provisoires de 2001-2002 est due au paiement complet des coûts ponctuels de projets généraux d'ITI.
4) Comprend le déficit de 42 millions de dollars au titre des prestations de retraite représenté par un poste distinct dans le budget de l'Ontario. Le solde négatif déclaré dans le budget de l'Ontario est essentiellement dû aux gains d'intérêt accumulés sur les excédents des régimes de retraite et à l'effet des changements exceptionnels apportés aux autres prestations de retraite à l'issue du règlement avec le SEFPO.
5) Le montant négatif des dépenses de fonctionnement des Services immobiliers est essentiellement dû à l'élimination des opérations interministérielles entre la SIO et d'autres ministères et organismes, et à la réduction des dépenses calculées selon la méthode comptable CCSP pour les impôts et les paiements tenant lieu d'impôt. L'augmentation escomptée des dépenses d'immobilisations est due à l'accroissement des dépenses prévu par la SIO au titre des réparations des biens d'équipement en 2002-2003.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Contrôle central
Ted Griffith – ressources financières
Tél. : 416 325-3342
Téléc. : 416 325-4993
Courriel : Ted.Griffith@mbs.gov.on.ca

Laurie Reid – ressources humaines
Tél. : 416 325-0386
Téléc. : 416 325-1393
Courriel : Laurie.Reid@mbs.gov.on.ca

Tony Knights – vérification interne
Tél. : 416 327-9485
Téléc. : 416 327-9486
Courriel : Tony.Knights@mbs.gov.on.ca

Information et technologie de l'information
Virginia Rowden
Tél. : 416 327-3010
Téléc. : 416 327-3264
Courriel : Virginia.Rowden@mbs.gov.on.ca

Services communs
Chris Kitowski
Tél. : 416 212-1234
Téléc. : 416 327-4246
Courriel : Chris.Kitowski@mbs.gov.on.ca

Services immobiliers
Jim Butticci
Tél. : 416 314-2351
Téléc. : 416 327-1906
Courriel : Jim.Butticci@orc.gov.on.ca

Archives publiques de l'Ontario
Carolyn Heald
Tél. : 416 327-1568
Téléc. : 416 327-1992
Courriel : Carolyn.Heald@archives.gov.on.ca

Administration interne
Brenda Begin
Tél. : 416 327-2915
Téléc. : 416 327-2905
Courriel : Brenda.Begin@mbs.gov.on.ca

Bureau du président
Alexandra Kyriakos
Tél. : 416 327-2944
Téléc. : 416 327-3790
Courriel : Alexandra.Kyriakos@mbs.gov.on.ca

Communications
Donna Holmes
Tél. : 416 327-2794
Téléc. : 416 327-2817
Courriel : Donna.Holmes@mbs.gov.on.ca

MINISTÈRE DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ, À LA FAMILLE ET À L'ENFANCE

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Brenda Elliott

Nous avons changé récemment le nom du ministère afin qu'il corresponde davantage aux nouvelles réalités et à l'orientation prise par le gouvernement et notre ministère. Il s'agit désormais du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance. En tant que nouvelle ministre, je crois que ce nom renforce l'engagement du gouvernement à l'égard des familles et des collectivités de la province.

Nous avons été à l'écoute des Ontariennes et Ontariens et pris les mesures qui s'imposaient. Nous avons élaboré une stratégie à long terme entièrement nouvelle et des mesures concrètes à l'intention des personnes ayant un handicap et de leur famille. Par l'entremise du Bureau des obligations familiales, le gouvernement a imposé des mesures d'exécution plus strictes pour aider les familles devant recevoir des pensions alimentaires. Dans le cadre de notre engagement à l'égard des enfants et des familles, nous continuons à accroître les ressources pour favoriser le sain développement des enfants.

Notre gouvernement a effectué l'investissement unique le plus important de l'histoire de l'Ontario dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous dépenserons, cette année, plus de 1 milliard de dollars pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille. Notre ministère continuera à chercher des moyens d'accroître ces investissements en vue d'aider encore plus de personnes.

En plus d'avoir instauré des mesures d'exécution pour les paiements de pensions alimentaires, le gouvernement collabore avec d'autres provinces, ainsi qu'avec les États-Unis, en vue de mettre en place des mesures législatives portant sur le soutien financier de la famille. Celles-ci simplifieront le processus d'obtention des pensions alimentaires peu importe où les parents des enfants en cause habitent en Amérique du Nord.

En nous inspirant des réalisations de mon prédécesseur, nous continuerons à prendre des mesures pour faire en sorte que les enfants partent du bon pied dans la vie. Cette année, nous étoffons notre Plan d'action sur la petite enfance en investissant 153 millions de dollars dans un certain nombre de programmes et de services, dont les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et le Fonds d'aide au développement de la petite enfance, qui aide les collectivités à élaborer des programmes pour le développement de la petite enfance. Dans l'ensemble, notre gouvernement a augmenté de plus de 890 millions de dollars les fonds consacrés aux services à l'enfance depuis 1995, portant notre investissement total dans l'enfance à plus de 2 milliards de dollars.

Nous continuerons à être à l'écoute des besoins des collectivités de la province et à prendre les mesures qui s'imposent pour que nous puissions, ensemble, assurer un avenir meilleur à la population de l'Ontario.

La ministre des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance,

Brenda Elliott

Objectifs généraux du ministère

Le ministère vise à créer un système de services à la collectivité, à la famille et à l'enfance efficace et abordable qui offre un soutien et fait des investissements pour :

- les familles et les collectivités, afin de favoriser la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- les adultes, afin qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- un système de services où les enfants sont en sécurité et où les personnes qui ont les plus grands besoins reçoivent de l'aide.

Dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients, nous serons guidés par les valeurs suivantes : responsabilité partagée, obligation de rendre compte et justice.

Activités de base

Le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance (MSCFE) est responsable de trois activités de base : soutien du revenu et de l'emploi, services à l'enfance, et services sociaux et communautaires.

Ses services sont offerts aux parents, pour les aider à donner à leurs enfants le meilleur départ dans la vie, et à tous ceux qui en ont le plus besoin, notamment les adultes, les enfants, les jeunes et les personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle.

Soutien du revenu et de l'emploi

Le ministère offre un soutien du revenu et de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin. Ce soutien permet à des personnes et à des familles de vivre de la façon la plus autonome possible au sein de la collectivité.

Ontario au travail, le programme gouvernemental de travail obligatoire, accorde une aide financière et un soutien de l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux chefs de famille monoparentale. La participation aux programmes de travail obligatoire, avec et sans rémunération, et au programme de formation obligatoire aide les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi le plus tôt possible.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes ayant un handicap et un soutien de l'emploi à celles qui peuvent et veulent travailler.

Services à l'enfance

Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de garde et de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans, des services d'intervention auprès des familles, des services communautaires de soutien à l'enfance, des services de santé mentale pour enfants, et des services de garde d'enfants. Ces services ont pour objectif de favoriser la croissance et le développement de façon saine des enfants; de protéger les enfants contre les mauvais traitements et la négligence (ou ceux qui risquent d'être victimes de mauvais traitements et de négligence); d'offrir des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille; de placer les enfants en adoption; de dispenser des services de prévention et d'intervention précoce; et de fournir des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux. Ces services comportent, entre autres, l'intervention

comportementale pour les enfants autistiques, des services et mesures de soutien pour les enfants ayant des besoins particuliers et d'autres mesures de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Services sociaux et communautaires

Le ministère s'efforce d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en réinvestissant dans de nouveaux services de prévention et d'intervention précoce.

Le ministère subventionne un éventail de services et de mesures de soutien destinés aux enfants et aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Ces services, dispensés en grande partie par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires, aident les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper d'adultes et d'enfants à la maison, et les citoyens à contribuer à la vie de leur collectivité et à y participer. La province exploite trois centres qui offrent des programmes supervisés de jour et d'aide à la vie quotidienne pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Elle demeure résolue à élargir les possibilités d'intégration communautaire.

Par l'entremise d'organismes locaux et de municipalités, le ministère subventionne des mesures de soutien et des services à l'intention des personnes ayant des besoins particuliers, des Autochtones et d'autres groupes de personnes sans-abri ou socialement défavorisées ainsi que des femmes victimes de violence et leurs enfants. Ces services aident les gens à vivre de la façon la plus autonome possible.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Réforme de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement travaille à rétablir l'intégrité et la crédibilité du système d'aide sociale de la province en procédant à une réforme fondamentale du système. Entre juin 1995 et avril 2002, environ 600 000 personnes ont quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale de la province. Depuis 1995, la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser plus de 13 milliards de dollars grâce à des initiatives telles que le resserrement des critères d'admissibilité, un meilleur contrôle de la fraude et les exigences et occasions prévues par le programme de travail obligatoire Ontario au travail.

En mai 2001, le ministère a annoncé l'instauration d'un plan d'action en cinq points afin que le programme Ontario au travail réponde mieux aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce plan contribue à remplir l'engagement du Plan d'action de lever les obstacles à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale en donnant à un plus grand nombre de personnes les moyens nécessaires, dont le travail rémunéré et la formation, pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.

En 2001-2002, le nombre de cas mensuel moyen du programme Ontario au travail a diminué de 8,8 pour 100 par rapport à 2000-2001. Le nombre de participants aux placements d'Ontario au travail a augmenté de plus de 30 pour 100 en 2001-2002 comparativement à 2000-2001. Ces participants ont acquis une expérience de travail, des compétences et une plus grande confiance en soi, et ont pu mettre à jour leurs références.

Grâce aux initiatives que le gouvernement a prises pour empêcher la fraude et le recours abusif à l'aide sociale, le ministère a continué de protéger le système afin que les personnes qui ont vraiment besoin d'aide puissent en bénéficier et de rétablir son intégrité aux yeux des contribuables. Un rapport publié en janvier 2002 indique qu'en 2000-2001, l'aide a été réduite ou annulée dans 17 734 cas à cause d'une fraude ou de recours abusif au système. En 2001-2002, des enquêteurs ont découvert que des prestations totalisant 58,2 millions de dollars avaient été accordées à des personnes qui n'y avaient pas droit. Cela a permis d'éviter des coûts ultérieurs de 16,6 millions de dollars.

Les mesures gouvernementales de lutte contre la fraude englobent une ligne téléphonique de dénonciation des fraudeurs de l'aide sociale (numéro 1 800 394-7867), des accords sur l'échange de renseignements

avec d'autres ministères et d'autres territoires, et l'embauche d'agents spécialisés chargés de mener des enquêtes sur l'admissibilité.

En 2001-2002, le ministère a poursuivi son examen des dossiers d'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux en utilisant le nouveau processus de vérification générale, afin de s'assurer que le montant approprié est versé aux personnes qui y ont droit.

Dans le but d'appuyer la réforme de l'aide sociale, le ministère a instauré un modèle de prestation des services à la fine pointe de la technologie, qui a permis la mise en place de procédés administratifs et d'une technologie moderne d'une plus grande efficacité. En janvier 2002, le modèle de prestation des services avait été instauré dans toute la province.

Le ministère a mis en oeuvre un nouveau processus de présentation des demandes d'aide sociale afin de fournir un meilleur service à la clientèle à l'échelle de la province. Le nouveau processus comprend deux étapes : une évaluation préliminaire par téléphone pour analyser l'admissibilité financière de la personne présentant la demande, puis un entretien en personne pour s'assurer de l'admissibilité. Dans le cadre d'Ontario au travail, sept centres d'appels exploités par des municipalités partout en Ontario s'occupent de la première étape du processus. Le bureau d'aide sociale de la localité où habite la personne présentant la demande se charge de la seconde étape. En ce qui concerne le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), le bureau du POSPH est responsable des deux étapes.

Les municipalités ont continué à dispenser le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) à l'échelle de la province. Ce programme aide les parents de 16 à 21 ans qui touchent une aide financière par l'intermédiaire du programme Ontario au travail. Des subventions pour les services de garde d'enfants, des cours de compétences parentales, des bourses d'études postsecondaires et des services de counseling aident les parents adolescents à parfaire leur éducation et à éviter que leurs enfants ne dépendent de l'aide sociale leur vie durant.

Le 1er avril 2002, on a instauré un programme de tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire et de formation dans ces matières dans les 47 municipalités de la province; cela remplit un autre engagement pris par le gouvernement de fournir des mesures de soutien pratiques et utiles pour aider les personnes participant au programme Ontario au travail à se trouver un emploi.

En 2002, l'initiative de traitement obligatoire de la toxicomanie a été mise en oeuvre de façon préliminaire dans quatre centres afin de déterminer les meilleures pratiques à adopter. Cette initiative mettra à contribution tous les agents de prestation de la province d'ici 2005.

Les agents de prestation du programme Ontario au travail ont continué à offrir une gamme complète de services de soutien de la garde d'enfants et à assurer l'intégration de la planification de la participation et de la planification du soutien de la garde d'enfants afin que les bénéficiaires puissent prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'autonomie et trouver un emploi.

Dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, on a continué à offrir un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux personnes ayant un handicap. Les mesures de soutien de l'emploi offrent aux personnes ayant un handicap qui peuvent et veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre l'autonomie visée.

Les bureaux régionaux collaborent avec des groupes de planification locaux et des collectivités afin de continuer à trouver des moyens novateurs d'accroître les occasions d'emploi pour les personnes ayant un handicap. Chaque bureau régional a formé un groupe de planification et de coordination locale comprenant des intervenants clés, dont la moitié sont des personnes handicapées. La principale fonction de ce groupe est de fournir des conseils et du soutien au bureau local du soutien de l'emploi au sujet de la coordination des services de soutien de l'emploi dans la collectivité. Un rôle clé consiste à étudier les projets novateurs présentés et à formuler des recommandations quant à ceux qui devraient toucher du financement.

Un projet novateur s'adresse aux groupes de personnes handicapées qui ont, par le passé, éprouvé plus de difficulté à obtenir un emploi. L'innovation se définit dans le contexte des besoins locaux et des lacunes dans les services de soutien à l'emploi.

Voici quelques exemples de projets novateurs qui ont été financés et élaborés avec l'aide des groupes de planification et de coordination locale :

- Un programme qui permet aux adultes ayant un handicap du développement d'essayer plusieurs types d'emploi grâce à des affectations d'une durée de quatre à six semaines au service d'employeurs locaux. Ce programme les aide à découvrir leurs intérêts et à faire des choix de carrière.
- Une initiative de mise en contact de plus de 1 500 personnes ayant un handicap et à la recherche d'un emploi avec plus de 50 employeurs, qui ont procédé au recrutement à l'occasion d'une journée de l'emploi. Le programme était une initiative conjointe du ministère, de la Ville de Toronto et de Développement des ressources humaines Canada.
- Un service de traiteur dont les propriétaires-exploitants sont des personnes ayant une maladie mentale, qui profitent de conditions de

travail souples et de soutien en cours d'emploi qui les aident à conserver leur poste.

Protection des enfants et aide à leur développement

Conformément à ce qui est indiqué dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement a investi 114 millions de dollars dans le Plan d'action sur la petite enfance afin d'aider les parents à faire en sorte que leurs enfants partent du bon pied dans la vie. Ce plan permettra d'étoffer les programmes et les services destinés aux parents et aux parents-substituts d'enfants de la naissance à six ans.

À la suite du budget de l'Ontario du 10 mai 2001, le gouvernement a fait connaître les détails de son Plan d'action sur la petite enfance, comportant un investissement de 30 millions de dollars pour l'établissement de centres de développement de la petite enfance de l'Ontario partout dans la province entre 2001 et 2003 et du Fonds d'aide au développement de la petite enfance de l'Ontario. Dans le cadre de ce fonds, qui représente un investissement pouvant atteindre 30 millions de dollars par année, les entreprises, les groupes communautaires et d'autres paliers de gouvernement unissent leurs efforts pour appuyer les programmes et services destinés à la petite enfance des différentes collectivités de la province.

Le 28 mars 2002, le premier centre de développement de la petite enfance de l'Ontario a officiellement ouvert ses portes; 41 autres centres ont ouvert leurs portes en 2002. Les 61 autres centres devraient débuter leurs activités au cours de 2003.

En 2001, on s'est engagé, dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, à appuyer la mise sur pied ou l'expansion de plus de 260 programmes et services destinés aux enfants de six ans ou moins et à leur famille, dans les collectivités de l'Ontario. Si on ajoute à la contribution du gouvernement, qui s'élève à plus de 25 millions de dollars, des contributions communautaires équivalentes, on obtient un investissement de plus de 50 millions de dollars dans les programmes et services à l'intention des jeunes enfants et de leur famille.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Canadian Living Foundation, le ministère investit 4,5 millions de dollars par année pour qu'un repas nutritif soit servi chaque jour d'école à plus de 160 000 enfants d'âge scolaire.

Le plan d'action en six points, qui a été annoncé par le ministre en septembre 2001, interdit l'usage de moyens de contention dans le cadre des programmes en établissement sauf lorsque la sécurité des clients ou d'autres personnes est en péril. Cette politique s'applique à tous les foyers

pour enfants pourvus d'un permis en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et aux foyers de groupes pour adultes ayant une déficience intellectuelle pourvus d'un permis en vertu de la *Loi sur les services aux personnes atteintes d'un handicap de développement*. Le plan, qui sera mis en oeuvre au cours de l'exercice 2002-2003, prévoit entre autres ce qui suit :

- des modifications aux règlements (en vigueur le 1er avril 2003), aux modes de délivrance des permis et aux contrats de services;
- l'élaboration d'un guide de mise en oeuvre;
- le renforcement des exigences relatives à la présentation de rapports;
- la formation du personnel.

Le regroupement de tous les services et programmes destinés aux jeunes contrevenants au sein d'un seul ministère, soit le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique (MSSP), a été annoncé le 8 novembre 2001. Une équipe chargée du regroupement est en place pour superviser le processus.

La promesse de l'Ontario, dotée d'un budget annuel de 2 millions de dollars, est une initiative non partisane dirigée par un conseil consultatif qui travaille en collaboration avec tous les secteurs de la société, notamment des entreprises, des organismes à but non lucratif, des organismes bénévoles ainsi que des familles et des particuliers, afin d'offrir aux jeunes de la province des possibilités dans cinq domaines clés. Dans le cadre de cette initiative, on promet notamment : un bon départ; un adulte compatissant; des lieux sûrs pour apprendre et croître; les outils de la réussite; et l'occasion de faire toute la différence. La promesse de l'Ontario favorise l'établissement de partenariats qui encouragent le partage des responsabilités et la participation des citoyens dans des domaines ayant une incidence pour les enfants et les jeunes.

Depuis son lancement, plus de 320 entreprises, organismes à but non lucratif et autres organismes sont devenus partenaires de La promesse de l'Ontario et ont pris l'engagement d'en faire plus pour les enfants et les jeunes. Des sociétés et des fondations ont accepté de consacrer des fonds et des ressources supplémentaires d'une valeur de 38 millions de dollars à des programmes pour les jeunes.

Soutien aux personnes ayant un handicap et aux adultes vulnérables pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie

En mai 2001, dans le but de subvenir aux besoins pressants de certaines des personnes les plus vulnérables de la province, le gouvernement a annoncé qu'il mettait sur pied un plan pluriannuel à l'intention des

personnes ayant une déficience intellectuelle. Les fonds prévus dans le cadre de ce plan ont permis de rehausser les services et de renforcer le système de prestation des services dans ce secteur.

Les priorités énoncées dans ce plan découlent des préoccupations soulevées par des intervenants lors des vastes consultations menées par le ministère à l'automne 2000. Le plan met l'accent sur les besoins changeants des personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont toujours vécu dans la collectivité.

Les fonds prévus dans le nouveau plan pluriannuel sont consacrés aux trois questions clés suivantes :

1. Revitalisation des organismes : faire en sorte qu'on affiche de meilleurs résultats sur le plan du recrutement et de la conservation du personnel dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et accroître la stabilité et les capacités du secteur des services dispensés par les organismes.
2. Logement : offrir davantage d'options pour l'hébergement communautaire dans le but d'aider les adultes qui vivent actuellement dans la collectivité.
3. Soutien communautaire : renforcer les mesures de soutien communautaire offertes aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille au sein de la collectivité, y compris les services particuliers à domicile, les programmes de jour et les services de relève hors domicile.

Dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement a annoncé qu'il fournirait 55 millions de dollars en 2001-2002, somme qui atteindrait 197 millions de dollars par année, afin d'améliorer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et d'attirer et de conserver en poste de bons fournisseurs de soins.

Le gouvernement s'est également engagé à investir 67 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la construction d'endroits où les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent vivre au sein des collectivités de la province.

Au cours de la première année où le plan pluriannuel a été mis en oeuvre, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour améliorer l'éventail de services et de mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Voici quelques exemples :

- Plus de 260 des organismes offrant les salaires les plus bas ont reçu des fonds pour les salaires, les avantages sociaux, la formation et le perfectionnement professionnel. Environ 75 pour 100 de ces fonds ont été utilisés pour le personnel de première ligne.

- Plus de 1 435 personnes de plus ont reçu des fonds pour des services particuliers à domicile.
- Plus de 385 personnes de plus ont reçu des services de relève hors domicile.
- Plus de 220 personnes de plus ont participé à des programmes de jour.
- Plus de 125 personnes de plus ont reçu du soutien pour la vie dans une famille hôte et pour des placements en vue de vivre de façon autonome en société.
- La phase 3 de l'initiative Fondations a été mise en oeuvre pour appuyer plus de 25 projets visant à aider plus de 700 jeunes adultes à faire la transition entre l'école et le milieu du travail ou d'autres activités communautaires.
- 5 millions de dollars en fonds d'immobilisations ont été approuvés pour l'établissement de 60 nouvelles places permettant de vivre dans la collectivité.

Toujours dans le cadre du plan pluriannuel, le gouvernement a apporté un certain nombre de modifications importantes à des mesures législatives. En novembre 2001, la *Loi sur les foyers pour déficients mentaux* a été abrogée et on a mis à jour la *Loi sur les services aux personnes atteintes d'un handicap de développement* et le règlement y afférent afin d'en supprimer les termes démodés et manquant de délicatesse et d'y intégrer certaines dispositions importantes portant sur la santé et la sécurité qui figuraient auparavant dans la *Loi sur les foyers pour déficients mentaux*. On a aussi apporté des modifications à plus de 30 lois à l'échelle du gouvernement pour tenir compte de la loi abrogée et des modifications en résultant. En mars 2002, les règlements pris en application de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et de la *Loi sur les services aux personnes atteintes d'un handicap de développement* ont été modifiés de façon à restreindre l'usage de moyens de contention.

En outre, le ministère a continué à exploiter directement trois centres qui fournissent un éventail de programmes en établissement, de programmes de jour, du soutien spécialisé et des activités de loisirs à environ 1 100 personnes ayant une déficience intellectuelle : le Centre régional Rideau, le Centre régional du Sud-Ouest et le Centre régional de la Huronie.

Le MSCFE continue à collaborer avec d'autres ministères pour appuyer les municipalités dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri, qui prévoit l'octroi de plus de 100 millions de dollars pour tenter de régler le problème de l'itinérance.

Les municipalités sont les gestionnaires du système de programmes et de services pour les sans-abri et jouent un rôle important car elles gèrent les fonds provinciaux consacrés à cette question. La province rembourse aux municipalités 80 pour 100 du coût quotidien qu'elles assument. Le

financement global des refuges d'urgence n'est pas assujetti à un plafond.

Dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri, le ministère finance les programmes suivants par l'entremise des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) :

- Fonds d'initiatives provinciales pour les sans-abri
- Initiative de réaffectation du financement des services d'hébergement d'urgence
- Programme de soutien à la vie quotidienne
- Programme Partenaires communautaires
- Fonds « Troquer la rue contre un abri »

Ces programmes visent à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :
- Faire en sorte que les personnes dans la rue aient recours à des services d'hébergement d'urgence;
- Faire en sorte que les personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence trouvent un logement permanent;
- Prévenir l'itinérance en aidant les personnes qui risquent de perdre leur logement permanent.

Par l'entremise d'un éventail d'organismes communautaires, les GSMR fournissent divers services, par exemple : counseling, préparation à la vie quotidienne, aide à la gestion de l'argent, renseignements et aiguillage. Les GSMR adoptent une approche communautaire et ils mettent également sur pied des centres d'aide au logement.

De plus, le MSCFE subventionne des foyers.

Le MSCFE a pris d'importantes mesures pour s'attaquer au problème de l'itinérance : il a augmenté de 10 pour 100 l'allocation quotidienne pour les services d'hébergement d'urgence; il a mis sur pied le Fonds « Troquer la rue contre un abri », qui permet aux municipalités d'obtenir des fonds pour aider les personnes à avoir recours à des services d'hébergement d'urgence; et il a lancé divers autres programmes dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri.

Dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence faite aux femmes lancée par le gouvernement, le MSCFE travaille en collaboration avec huit autres ministères provinciaux en vue de prévenir la violence familiale et de protéger les femmes et les enfants qui risquent d'être victimes de ce genre de violence.

Le ministère fournit du soutien aux femmes maltraitées et à leurs enfants par l'entremise des quatre initiatives clés suivantes :
- **Des refuges et des services connexes** qui englobent du soutien pour l'hébergement des femmes maltraitées et de leurs enfants, des services

téléphoniques de counseling en cas de crise et du counseling pratique/de soutien aux femmes pendant qu'elles sont dans un refuge et lorsqu'elles commencent leur nouvelle vie;

- **Des services de counseling** aux femmes maltraitées et à leurs enfants pour les aider à rompre le cycle de la violence et à rebâtir leur vie;
- **Le Programme d'appui transitoire** qui vise à aider les femmes maltraitées à se préparer à faire face à la vie une fois qu'elles quitteront le refuge et à leur apprendre comment avoir recours aux ressources de leur collectivité pour se bâtir une vie exempte de violence familiale;
- **Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants témoins de violence familiale** qui vise à aider les enfants témoins de violence familiale à s'en sortir.

Le ministère élabore des mesures complètes axées sur les résultats afin de démontrer l'efficacité et l'efficience des initiatives de prévention de la violence faite aux femmes.

Le MSCFE dépense approximativement 86 millions de dollars par année pour les refuges et les services de prévention et de counseling en vue d'aider les femmes maltraitées et leurs enfants. De plus, le ministère engagera des dépenses en immobilisations de 26 millions de dollars d'ici 2004-2005 pour l'établissement de 300 nouveaux lits dans des refuges et pour la rénovation de 136 autres lits et octroiera jusqu'à 9 millions de dollars par année d'ici 2004 pour le counseling et les mesures de soutien. Au 31 mars 2001, 107 lits avaient été ajoutés au réseau de refuges pour les femmes.

Le ministère a également annoncé en 2001 l'affectation de 4,5 millions de dollars sur cinq ans afin de créer et de faire fonctionner à l'échelle provinciale une ligne d'aide d'urgence à l'intention des femmes victimes d'une agression. Une partie des fonds serviront à améliorer les services de counseling et d'aiguillage d'urgence pour les collectivités francophones.

Prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à des pratiques ministérielles et à une gestion efficace du système de services

Le rôle du Bureau des obligations familiales est de veiller à ce que les ordonnances alimentaires rendues par un tribunal en faveur des conjointes et conjoints et des enfants soient exécutées comme il se doit.

Le programme a permis de lancer avec succès le Projet élargi de recours aux agences de recouvrement, d'une durée de trois ans. Dans le cadre de ce projet, on confie à des agences de recouvrement privées le soin de

trouver les personnes en cause et de recouvrer les sommes dues lorsque les ordonnances alimentaires n'ont pas été versées depuis plus de six mois.

Le ministère a entrepris une étude de faisabilité détaillée en vue de déterminer la manière la plus efficace et efficiente d'assurer la prestation des services.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Nous tablerons sur la réussite de la réforme de l'aide sociale en créant de nouvelles initiatives pour aider les gens à atteindre leur autonomie.

Le MSCFE poursuit la mise en oeuvre du plan d'action en cinq points annoncé en mai 2001, qui vise à mieux adapter le programme Ontario au travail aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce plan contribuera à remplir l'engagement de lever les obstacles à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale en donnant à un plus grand nombre de personnes les moyens nécessaires, dont le travail rémunéré et la formation, pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.

En 2002-2003, le ministère continuera à travailler avec les municipalités pour qu'elles maintiennent leurs cibles en matière de placements à 30 pour 100 pour les participants admissibles au programme Ontario au travail. Cet objectif sera atteint par l'entremise d'initiatives de travail obligatoire visant à aider les municipalités à atteindre leurs cibles en matière de placement.

Nous continuerons la réforme du système d'aide sociale afin d'en augmenter l'efficacité et de le protéger pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Le ministère continuera sa lutte contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale en 2002-2003.

Le ministère continuera son examen des dossiers de l'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux en utilisant le processus de vérification générale, qui permet de confirmer que les bénéficiaires sont bien admissibles et qu'ils touchent les prestations auxquelles ils ont droit.

Grâce au Fonds d'innovation Ontario au travail, les municipalités sont en mesure de prendre des moyens créatifs pour venir en aide aux personnes qui doivent surmonter de gros obstacles pour trouver un emploi, notamment de faibles capacités de lecture et d'écriture et des problèmes de toxicomanie. Le ministère continue d'appuyer les échanges quant aux meilleures pratiques par l'entremise de tribunes, de rencontres pour les placements et d'un site Web.

Les agents chargés de cas d'aide sociale ont aidé des personnes à quitter les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail. Au cours de 2002-2003, le MSCFE lancera une nouvelle initiative de formation visant à aider les agents chargés de cas municipaux à acquérir les compétences nécessaires pour aider encore plus de personnes à devenir autonomes.

La mise en oeuvre de l'initiative de traitement obligatoire de la toxicomanie débutera au cours de l'exercice 2002-2003. L'initiative a été mise en place de façon préliminaire dans quatre centres en 2002 et elle mettra à contribution tous les agents de prestation de la province d'ici la fin de 2005.

Nous travaillerons à favoriser le sain développement des enfants

Notre gouvernement profite des initiatives en cours et des partenariats existants en investissant 153 millions de dollars dans le Plan d'action sur la petite enfance, qui vise à améliorer les programmes et les services à l'intention des parents ayant des enfants de six ans ou moins. L'un des points saillants de ce plan est l'engagement d'investir 46 millions de dollars pour l'établissement de centres de développement de la petite enfance partout en Ontario.

Les centres aident les parents à remplir leur rôle crucial notamment en leur offrant des programmes et des services, en leur fournissant des renseignements sur une gamme de services et en leur permettant d'avoir accès à d'autres programmes offerts dans leur collectivité. Accessibles à tous les enfants et à toutes les familles, les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario sont l'endroit tout indiqué pour l'intégration des services destinés aux enfants dans les collectivités car ils permettent aux divers groupes et organismes de se rassembler et de travailler avec les parents pour aider leurs enfants.

Outre les centres de développement de la petite enfance, le Plan d'action sur la petite enfance prévoit des investissements accrus dans des programmes ciblés et universels destinés à la petite enfance. Ces programmes feront fond sur les initiatives existantes d'intervention auprès des enfants autistiques, de développement du nourrisson et de santé mentale pour enfants, ainsi que sur le programme « Bébés en santé, enfants en santé ».

Développement de la petite enfance

Les enfants sont toujours la priorité du gouvernement. L'Ontario s'est engagé à travailler avec tous les secteurs des collectivités pour fournir aux enfants de la province la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Dans le cadre du Plan d'action sur la petite enfance qui a été annoncé au printemps 2001, 12,8 millions de dollars seront consacrés à la santé mentale des enfants. Ces fonds appuieront des programmes pour les enfants de six ans ou moins qui rehaussent ou accroissent l'accès aux services existants.

Le communiqué des premiers ministres sur le développement de la petite enfance, publié en 2000, énonçait une série de principes et précisait les fonds qui seraient consacrés au développement de la petite enfance. En 2002-2003, nous continuerons à mettre en oeuvre le Plan d'action sur la petite enfance et nous recevrons un financement cumulatif au cours des cinq prochaines années de 843 millions de dollars pour des programmes et des services de développement de la petite enfance. Conformément au cadre établi, l'Ontario a reçu 114 millions de dollars en 2001-2002 et environ 153 millions de dollars en 2002-2003. La province recevra également 192 millions de dollars en 2003-2004, en 2004-2005 et en 2005-2006. Le gouvernement fédéral subventionne le développement de la petite enfance par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Grâce à cette initiative, on pourra étoffer les programmes et les services de développement de la petite enfance qui sont offerts à l'échelle des collectivités.

Ces fonds seront également affectés à l'établissement de 103 centres de développement de la petite enfance de l'Ontario partout dans la province. Ces centres dispensent un éventail de services pour favoriser le sain développement et l'apprentissage (grâce à l'alphabétisation) des enfants de six ans ou moins et pour aider les parents à remplir leur rôle. En outre, les centres constituent une plaque tournante au sein des collectivités et permettent aux différents groupes et organismes de se réunir et de travailler avec les parents afin qu'ils soient en mesure de soutenir leurs enfants. Les centres sont liés à d'autres initiatives importantes de mobilisation communautaire telles que le Fonds d'aide au développement de la petite enfance et La promesse de l'Ontario. La première phase de la mise en oeuvre est terminée, et 42 centres ont ouvert leurs portes en 2002. La deuxième phase comprendra la mise sur pied des 61 centres restants en 2003.

Depuis 1995, le gouvernement de l'Ontario est un chef de file à l'échelle nationale pour ce qui est du soutien accordé au sain développement de tous les enfants. Pour que les enfants puissent partir du bon pied dans la vie, il faut que les entreprises, les organismes communautaires et religieux, les organismes bénévoles, les fournisseurs de services et tous les paliers de gouvernement unissent leurs efforts. Le Fonds d'aide au développement de la petite enfance a été établi par le gouvernement de l'Ontario en 2001 dans le but d'aider les collectivités à mettre sur pied des projets visant la petite enfance. Dans le cadre de ce fonds, le gouvernement verse des montants équivalents aux contributions

communautaires pour appuyer des projets novateurs qui répondent aux besoins des jeunes enfants et des familles.

En 2001, le gouvernement s'est engagé à établir des partenariats avec 260 organismes en versant un montant équivalent aux 25 millions de dollars recueillis en contributions communautaires pour des services axés sur les jeunes enfants et leur famille. Les projets mis en oeuvre dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance peuvent recevoir du financement pour une période allant jusqu'à trois ans; ils seront reliés aux centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et à d'autres initiatives axées sur le petite enfance. Ces projets contribueront à créer un système intégré et homogène de mesures de soutien pour les enfants et leur famille, à étoffer les services destinés aux enfants en faisant fond sur les programmes déjà en place et à mettre l'accent sur l'importance de la petite enfance. Dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, on continuera à collaborer avec les collectivités par l'entremise de groupes consultatifs locaux et de planification axée sur la petite enfance en vue de mobiliser tous les secteurs pour qu'ils appuient la petite enfance.

Bien-être de l'enfance

Le ministère continuera de procéder par étape en ce qui concerne l'amélioration du système de protection de l'enfance par l'entremise de ses initiatives de réforme des services de bien-être de l'enfance. Il s'agit d'initiatives permettant au système de protection de l'enfance de mieux protéger les enfants contre la négligence et les mauvais traitements grâce au modèle d'évaluation des risques obligatoire. En plus de nouvelles normes rigoureuses en matière de protection de l'enfance, le ministère a mis de l'avant une nouvelle base de données permettant de faire le suivi des enfants à risque élevé partout dans la province, une formation supplémentaire à l'intention des préposés à la protection de l'enfance, et un cadre de financement qui tient compte du nombre réel de cas.

Le Programme de bien-être de l'enfance, dans le cadre duquel des subventions sont accordées aux 52 sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario, fait l'objet d'une importante réforme qui se poursuit depuis quatre ans. L'objectif principal de ce programme est de protéger les enfants vulnérables des mauvais traitements et de la négligence. Les sociétés d'aide à l'enfance ont la responsabilité exclusive de mener des enquêtes lorsqu'il y a des allégations de mauvais traitements et de négligence. Ces enquêtes sont entièrement financées par le ministère par l'entremise du cadre de financement du bien-être de l'enfance, qui est désormais axé sur un financement équitable de toutes les sociétés d'aide à l'enfance de la province. Ce financement est fondé sur le volume de services et l'utilisation de points de repère normalisés pour les postes budgétaires clés.

Dans le cadre de la réforme des services de bien-être de l'enfance, le gouvernement a pris l'engagement de revitaliser le système de placement familial afin de le renforcer et de favoriser le recrutement d'autres familles d'accueil. Le ministère a établi un partenariat avec la Fondation de l'aide à l'enfance en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan provincial de recrutement des familles d'accueil. Ce partenariat double les ressources que le ministère consacre à cette initiative grâce à la collecte de fonds et au parrainage de sociétés, ce qui porte le total à 600 000 $. D'une durée de trois ans, l'entente vise à accroître de 20 pour 100 le nombre de familles d'accueil dans la province, d'ici à ce que l'initiative soit complètement réalisée, en 2003-2004. En outre, le ministère offrira de la formation aux familles d'accueil et donnera des renseignements normalisés à l'échelle de la province.

Santé mentale des enfants

Le MSCFE continue à mettre en oeuvre le plan en quatre volets du gouvernement qui vise les services de santé mentale pour enfants. Ce plan prévoit le financement des services d'intervention intensive auprès des enfants et des familles, des services mobiles d'intervention d'urgence, des services de télépsychiatrie et des instruments communs permettant d'évaluer les besoins des enfants. Le quatrième volet, soit des systèmes d'admission et d'évaluation normalisés, est en cours de réalisation. Le tout devrait être terminé d'ici la fin de 2002-2003.

Le MSCFE continuera à collaborer avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de l'Éducation pour ce qui est d'un certain nombre d'initiatives visant à régler des problèmes sur le plan des politiques et des services s'adressant aux enfants ayant des besoins particuliers complexes.

Le ministère continuera à faire en sorte que les politiques et les pratiques provinciales en matière de garde d'enfants appuient la gestion et la prestation par les municipalités des services de garde d'enfants.

La promesse de l'Ontario

La promesse de l'Ontario, un partenariat pour les enfants et les jeunes, continuera à faire appel à la longue tradition de bénévolat et de service communautaire de la province en favorisant l'établissement de partenariats intersectoriels et en faisant la promotion de la responsabilité partagée afin d'aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel. Le gouvernement continuera à mettre à contribution tous les secteurs de la société et à obtenir des engagements des entreprises et des fondations à l'égard des enfants et des jeunes.

Les partenaires de La promesse de l'Ontario estiment que leurs engagements permettront à trois millions d'enfants de plus de profiter des avantages de cette initiative.

Nous fournirons du soutien aux personnes ayant un handicap et aux adultes vulnérables pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie.

Le ministère a pris l'engagement de faire en sorte que les adultes vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour favoriser leur autonomie et renforcer les familles et les collectivités. Un éventail de programmes et d'initiatives viennent étayer cet objectif.

Dans le cadre de l'engagement que le gouvernement a pris dans son plan pluriannuel à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle, le budget de l'Ontario de 2002 prévoyait une somme supplémentaire de 49 millions de dollars en 2002-2003 pour améliorer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le gouvernement de l'Ontario investira également 15 millions de dollars de plus en 2002-2003 pour créer de nouvelles places et permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans leur collectivité. Cette année, nous dépenserons plus de 1 milliard de dollars pour venir en aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Le ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et d'autres paliers de gouvernement pour tenter de régler le problème de l'itinérance.

Conformément à l'annonce faite en mai 2002 dans le Discours du Trône, le gouvernement ne tolère pas la violence faite aux femmes. Le gouvernement poursuivra la mise en oeuvre d'une initiative d'immobilisations, dotée d'un budget de 26 millions de dollars, qui vise à améliorer la sécurité des femmes maltraitées en crise et de leurs enfants en établissant 300 nouveaux lits dans des refuges et en rénovant 136 lits existants d'ici 2004-2005. Il continuera en outre à verser jusqu'à 9 millions de dollars par année pour les services de counseling et autres services de soutien offerts relativement à ces nouveaux lits.

Dans le cadre d'un engagement de verser 4,5 millions de dollars sur cinq ans, le MSCFE a créé une ligne secours pour les femmes victimes de violence à l'échelle de la province. Cette ligne permet d'obtenir de l'aide dans plus de 150 langues; plus de 5 000 femmes y ont eu recours. Le ministère continuera à travailler avec la communauté francophone pour améliorer l'accès aux services téléphoniques de counseling et d'orientation en cas de crise.

Le MSCFE continuera à diriger la mise en oeuvre d'une stratégie gouvernementale/autochtone conjointe, qui regroupe quatre ministères (le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario). Cette stratégie vise à adopter une démarche globale pour réduire la violence familiale au sein des Premières nations et des communautés autochtones et pour améliorer l'état de santé des Autochtones. Elle vise les Autochtones qui vivent dans une réserve ou non. La stratégie permet aux communautés autochtones de régler les problèmes de violence familiale et de répondre aux besoins de services de santé en intégrant des doctrines autochtones traditionnelles et des services et interventions ordinaires dans le domaine de la santé.

La stratégie est gérée par un comité conjoint composé de représentants des quatre ministères et de 15 organisations autochtones/Premières nations indépendantes, qui ont signé un accord de mise en oeuvre sur une période de cinq ans, qui a été renouvelé le 1er avril 1999. Le comité de gestion définit les lignes directrices des programmes et les exigences relatives à la présentation de rapports et prend les décisions quant aux fonds alloués. Jusqu'à présent, plus de 250 programmes autochtones communautaires et régionaux ont été mis sur pied. Mentionnons notamment l'établissement de refuges pour les femmes maltraitées et leurs enfants et de pavillons de ressourcement et de centres de traitement où l'on combine les méthodes traditionnelles et modernes pour le traitement de personnes victimes d'agression sexuelle ou physique, de personnes toxicomanes et de membres d'une famille dysfonctionnelle.

Un projet de mesure de la performance et d'évaluation longitudinale est en cours en vue de surveiller et d'évaluer l'efficacité de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones en regard des objectifs de la stratégie.

Nous assurerons la prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à des pratiques ministérielles judicieuses et à une gestion efficace du système de services.

Le Bureau des obligations familiales continuera à déployer des efforts pour réaliser des économies et améliorer son service à la clientèle.

Le Bureau achèvera une étude de faisabilité en vue de la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de prestation des services intégrés. Toutes les options seront examinées afin de déterminer la ligne de conduite la plus

appropriée pour assurer une prestation des services aussi efficiente et efficace que possible.

Le ministère poursuivra également une initiative échelonnée sur trois ans dans le cadre de laquelle des agences de recouvrement privées recouvriront les paiements de pensions alimentaires non versés depuis au moins six mois, ce qui représente de 30 000 à 40 000 cas.

Si le projet de loi 131 (*Loi visant à faciliter le prononcé, la reconnaissance et la modification des ordonnances alimentaires d'exécution réciproque*) est adopté, le processus d'audiences et d'enregistrement sera rationalisé. Il sera plus facile et moins coûteux pour les familles de faire respecter les ordonnances alimentaires lorsqu'un des parents habite à l'extérieur de l'Ontario.

Mesures d'évaluation des activités de base de 2002-2003

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi

Pourcentage des participants au programme Ontario au travail qui répondent à des exigences et qui profitent des possibilités de placement.

Les possibilités de placement pour les participants à Ontario au travail les aident à établir des liens avec le marché du travail grâce : ▪ à l'acquisition d'expérience de travail pratique récente; ▪ à du recyclage et à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles; ▪ à une confiance accrue dans leurs habiletés; ▪ à l'obtention de références récentes; ▪ à l'établissement de contacts avec des employeurs potentiels. Un ratio de placement de 30 pour 100 constitue un taux soutenu viable.	Résultats : L'aide sociale est accordée aux personnes qui en ont le plus besoin comme l'illustre le fait que des bénéficiaires d'Ontario au travail réintègrent le marché du travail et deviennent autonomes.
Source des données : Les données sont recueillies chaque trimestre par l'Unité de la statistique et de l'analyse de la Direction du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.	Engagements en 2002-2003 : Le ratio des participants au programme Ontario au travail qui répondent à des exigences et qui profitent des possibilités de placement sera maintenu à 30 pour 100. Objectifs à long terme : Le ratio des participants à Ontario au travail qui profitent des possibilités de placement sera maintenu à 30 pour 100 par année.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Nombre de personnes recevant de l'aide sociale dans le cadre d'Ontario au travail maintenu au niveau de 2001-2002 ou en dessous de ce niveau.	
Grâce à la réforme de l'aide sociale par le gouvernement et à la vigueur de l'économie de l'Ontario, on a enregistré des baisses annuelles du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pendant des années consécutives. Le ministère tablera sur le succès de la réforme de l'aide sociale en créant de nouvelles initiatives pour étoffer et améliorer les engagements pris par le gouvernement dans le Plan d'action. Il continuera entre autres la mise en oeuvre du plan d'action en cinq points (étape 18 du Plan d'action de 21 étapes du gouvernement). Le plan d'action fait fond sur le succès des réformes de l'aide sociale en offrant, dans le cadre d'Ontario au travail, des possibilités de placement, des tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire et de la formation dans ces matières et un traitement obligatoire de la toxicomanie, ainsi que de la formation et du soutien pour les chargés de cas afin qu'ils aident davantage de personnes à réintégrer le marché du travail.	Résultats : L'aide sociale est accordée aux personnes qui en ont le plus besoin comme l'illustre le fait que des bénéficiaires d'Ontario au travail réintègrent le marché du travail et deviennent autonomes.
Source des données : Prévisions relatives aux cas d'aide sociale et aux dépenses à ce chapitre publiées en septembre 2001.	Engagements en 2002-2003 : Le nombre de cas d'Ontario au travail sera maintenu au niveau de 2001-2002 ou en dessous de ce niveau. Objectifs à long terme : Le nombre de cas d'Ontario au travail sera maintenu au niveau de 2001-2002 ou en dessous de ce niveau.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Pourcentage de personnes participant au soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui obtiennent un emploi et le conservent.	
Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aide les personnes ayant un handicap à obtenir les biens et les services nécessaires pour abolir les obstacles liés à leur handicap qu'elles doivent surmonter pour obtenir un emploi. Avant de profiter des mesures de soutien de l'emploi, tous les clients doivent faire approuver leur plan d'emploi par le personnel du ministère. Le personnel du ministère est chargé de surveiller les progrès des clients afin de les aider à réaliser leur plan d'emploi et à trouver un emploi rémunéré ou à conserver leur emploi.	Résultats : On fournit de l'aide aux personnes ayant un handicap afin qu'elles puissent participer le plus possible à la vie de la collectivité.
Source des données : La mesure provient des données statistiques recueillies manuellement par le personnel des bureaux régionaux chaque trimestre.	Engagements en 2002-2003 : Soixante-deux pour cent des clients atteindront leurs objectifs sur le plan de l'emploi. Objectifs à long terme : Soixante-dix pour cent des clients atteindront leurs objectifs sur le plan de l'emploi.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Pourcentage des appels provenant des personnes demandant de l'aide sociale auxquels les centres d'appels répondent en 60 secondes.	
Le ministère a établi la norme suivante pour les centres d'appels : il faut répondre à 80 pour 100 des appels dans les 60 secondes. Le ministère fournit le soutien, le matériel de formation et les outils de surveillance de la performance aux Unités d'évaluation de l'admissibilité au programme Ontario au travail pour les aider à obtenir les résultats escomptés.	Résultats : Les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent des services efficients grâce à des pratiques ministérielles judicieuses.
Source des données : Les données sont recueillies par l'entremise du système téléphonique et sont transmises chaque semaine par les centres d'appels.	Engagements en 2002-2003 : Les centres d'appels répondent à 80 pour 100 des appels des personnes demandant de l'aide sociale dans les 60 secondes. Objectifs à long terme : Les centres d'appels répondent à 80 pour 100 des appels des personnes demandant de l'aide sociale dans les 60 secondes.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Pourcentage de demandes mensuelles de renseignements par cas d'aide sociale.	
Le système de réponse vocale interactif a été conçu et mis en oeuvre afin de permettre aux bénéficiaires d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) d'obtenir de l'information sur leur dossier d'aide sociale. Grâce à ce nouveau système, les gestionnaires de cas peuvent passer plus de temps à aider les bénéficiaires à se trouver un emploi et à le conserver. Cette initiative a été couronnée de succès grâce à une stratégie de communications destinée aux bénéficiaires et à un programme de formation à l'intention du personnel des bureaux chargés du programme Ontario au travail et du POSPH.	Résultats : Les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent des services efficients grâce à des pratiques ministérielles judicieuses.
Source des données : Les données sont recueillies par l'entremise du système téléphonique et sont transmises chaque semaine.	Engagements en 2002-2003 : Le nombre total de demandes de renseignements adressées à l'aide du système de réponse vocale interactif représentera 40 pour 100 du nombre de cas d'aide sociale. Objectifs à long terme : Le nombre total de demandes de renseignements adressées à l'aide du système de réponse vocale interactif représentera 50 pour 100 du nombre de cas d'aide sociale.

Activité de base : Services à l'enfance

Permettre aux familles d'avoir davantage accès à des services appropriés, avant la naissance de leurs enfants et jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de six ans.

Le ministère, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, participe à l'instauration du programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'échelle des collectivités. Le programme est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.	Résultats : Les enfants affichent de meilleurs résultats grâce à des initiatives de sensibilisation, de prévention et d'intervention précoce.
Source des données : Ces renseignements sont recueillis par l'entremise du Système d'information sur les services intégrés pour enfants et sont fournis au ministère de la Santé et des Soins de longue durée tous les trimestres.	Engagements en 2002-2003 : Tous les nouveau-nés subissent un dépistage des facteurs de risque liés au développement de l'enfant pendant la période postnatale. Soixante-quinze pour cent des familles adressées au programme « Bébés en santé, enfants en santé » qui nécessitent un soutien supplémentaire seront orientées vers des services communautaires par les responsables du programme en 2002-2003. Toutes (7 959) les familles à risques élevés bénéficieront des services de visites à domicile du programme « Bébés en santé, enfants en santé ». Objectifs à long terme : Tous les nouveau-nés subissent un dépistage des facteurs de risque liés au développement de l'enfant pendant la période postnatale. Toutes les familles adressées au programme « Bébés en santé, enfants en santé » qui nécessitent un soutien supplémentaire seront orientées vers des services communautaires par les responsables du programme. On offrira à toutes les familles à risques élevés les services de visites à domicile du programme « Bébés en santé, enfants en santé ».

Activité de base : Services à l'enfance

Pourcentage des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario offrant des programmes intégrés visant à aider les parents et les parents-substituts à appuyer le sain développement des enfants, tâche qui est cruciale.

Le ministère a établi des lignes directrices pour aider les collectivités à mettre les centres sur pied. Le ministère fournit un soutien en matière de politiques et de fonctionnement durant le processus de mise sur pied. Le ministère élaborera des ressources de base pour les services des centres et donnera de la formation au personnel des centres. Le ministère met sur pied une stratégie de sensibilisation et d'information du public visant à appuyer les centres.	Résultats : Les enfants affichent de meilleurs résultats grâce à des initiatives de sensibilisation, de prévention et d'intervention précoce.
Source des données : Les données sur les services seront recueillies grâce au Système d'information sur la gestion des services du ministère (SIGS) dans le cadre du processus annuel d'attribution des contrats de services. Les données sur les services seront transmises tous les trimestres et à la fin de l'année.	Engagements en 2002-2003 : Soixante-six pour cent des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario offrent des activités éducatives ou de formation aux parents et aux parents-substituts. Soixante-six pour cent des centres offrent des activités d'apprentissage aux jeunes enfants. Soixante-six pour cent des centres offrent des services d'orientation vers d'autres services destinés à la petite enfance qui sont dispensés dans la collectivité. Objectifs à long terme : Tous les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario offrent des activités éducatives ou de formation aux parents et aux parents-substituts. Tous les centres offrent des activités d'apprentissage aux jeunes enfants. Tous les centres offrent des services d'orientation vers d'autres services destinés à la petite enfance qui sont dispensés dans la collectivité.

Activité de base : Services sociaux et communautaires	
Veiller à l'exécution des ordonnances alimentaires. Le taux de conformité des cas illustre le taux de réussite.	
Le ministère veille à l'application des ordonnances alimentaires grâce à des activités de repérage, des suspensions de permis de conduire, des saisies-arrêts de la banque, des audiences pour manquement et diverses autres activités. Le ministère sensibilise le public par l'entremise de brochures et de séances d'information. Le ministère collabore avec les tribunaux et les Centres d'information sur le droit de la famille.	Résultats : Les familles reçoivent les paiements de pensions alimentaires auxquels elles ont droit en vertu d'une ordonnance de la cour.
Source des données : Chaque mois, les données du système informatique du Bureau des obligations familiales « MECA » servent à calculer le taux de conformité.	Engagements : Taux de conformité total ou partiel d'au moins 71 pour 100 pour au moins quatre des 12 mois de 2002-2003. Taux de conformité total ou partiel d'au moins 72 pour 100 pour au moins six des 12 mois de 2003-2004. Taux de conformité total ou partiel d'au moins 73 pour 100 pour au moins six des 12 mois de 2004-2005. Objectifs à long terme : Taux de conformité de 75 pour 100 pour au moins six des 12 mois.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	
Fonctionnement	7 780 millions de $
Immobilisations brutes	32 millions de $
	6 215 employés

Soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 521 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	1 920 employés

Services communautaires et à la famille	
Fonctionnement	1 231 millions de $
Immobilisations brutes	25 millions de $
	2 485 employés

Services à l'enfance	
Fonctionnement	1 999 millions de $
Immobilisations brutes	7 millions de $
	1 470 employés

Soutien ministériel	
Fonctionnement	29 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	340 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	
Fonctionnement	7 814,5 millions de $
Immobilisations brutes	27,1 millions de $
	6 195 employés

Soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 456,1 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	1 925 employés

Services communautaires et à la famille	
Fonctionnement	1 297 millions de $
Immobilisations brutes	24,4 millions de $
	2 490 employés

Services à l'enfance	
Fonctionnement	2 033,6 millions de $
Immobilisations brutes	2,7 millions de $
	1 450 employés

Soutien ministériel	
Fonctionnement	27,5 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	330 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Visitez notre site Web à http://www.gov.on.ca/CSS, écrivez-nous à l'adresse électronique webcss@gov.on.ca ou appelez notre service de renseignements généraux, au 416 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Soutien du revenu et de l'emploi
Ontario au travail
Cliodhna McMullin
Tél. : 416 326-8171
Téléc. : 416 326-9777
Courriel : cliodhna.mcmullin@css.gov.on.ca

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
Debbie Moretta
Tél. : 416 325-5260
Téléc. : 416 326-1735
Courriel : debbie.moretta@css.gov.on.ca

La promesse de l'Ontario
Karen Chan
Tél. : 416 325-4699
Téléc. : 416 326-3140
Courriel : karen.chan@css.gov.on.ca

Services sociaux et communautaires
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Myra Wiener
Tél. : 416 325-5826
Téléc. : 416 325-5554
Courriel : myra.wiener@css.gov.on.ca

Services communautaires
John Wilson
Tél. : 416 325-5359
Téléc. : 416 325-8865
Courriel : john.wilson@css.gov.on.ca

Bien-être de l'enfance et services aux jeunes contrevenants
Suzanne Hamilton
Tél. : 416 327-4965
Téléc. : 416 325-5349
Courriel : suzanne.hamilton@css.gov.on.ca

Enfants ayant des besoins particuliers
Heather Martin
Tél. : 416 326-3275
Téléc. : 416 325-5349
Courriel : heather.martin@css.gov.on.ca

Petite enfance et sain développement des enfants
Helga Loechel
Tél. : 416 327-0326
Téléc. : 416 325-5349
Courriel : helga.loechel@css.gov.on.ca

Fonds d'aide au développement de la petite enfance
Elizabeth Moffat
Tél. : 416 326- 8234
Téléc. : 416 326-0478
Courriel : elizabeth.moffat@moh.gov.on.ca

MINISTÈRE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS ET AUX ENTREPRISES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Tim Hudak

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises (MSCE) maintient son engagement envers la prestation de services de qualité supérieure aux consommateurs et aux entreprises. Notre mot d'ordre est la qualité. Un mot qui revêt encore plus d'importance pour un ministère dont les responsabilités s'étendent à l'ensemble de la fonction publique et dont le rôle est de donner corps à certaines des priorités du gouvernement : trouver de nouvelles façons d'offrir les services, améliorer la protection des consommateurs, renforcer la législation sur la confidentialité des renseignements personnels et fournir des services de qualité supérieure à nos clients.

Pour faciliter l'interaction des particuliers avec le gouvernement et regrouper l'information gouvernementale offerte par voie électronique, nous offrons en ligne plusieurs groupes de services liées aux événements de la vie. Nous concrétisons l'objectif du gouvernement de l'Ontario d'offrir ses services à partir d'un guichet unique.

L'expansion du commerce électronique et la sophistication accrue des transactions présentent de nouveaux défis aux entreprises et aux consommateurs. Nous comptons déposer des lois modernes pour assurer la protection des consommateurs qui, si elles sont adoptées, feront de l'Ontario l'un des lieux les plus sûrs pour le commerce électronique.

Nous sommes aussi des précurseurs dans le domaine de l'enregistrement immobilier par voie électronique. Notre nouveau système – le premier de ce genre au monde – est désormais en place et sera progressivement étendu à toutes les communautés de l'Ontario. Ce système est plus précis, fiable, pratique et convivial que le système traditionnel axé sur le papier. Le système d'enregistrement immobilier offre une efficience maximale pour les contribuables de l'Ontario, et il est avantageux à la fois pour les entreprises et pour le public.

Fort de son engagement envers la protection des renseignements personnels, le ministère a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, protègera les particuliers et placera l'Ontario à l'avant-garde de l'économie informationnelle.

Le ministère porte également une attention toute particulière au développement économique. Le gouvernement soutient les efforts de l'industrie vitivinicole, et je me félicite des stratégies que nous poursuivons avec cette industrie pour mieux faire connaître les vins de qualité supérieure de l'Ontario, chez nous comme à l'étranger.

Nous nous apprêtons aussi à moderniser, à mettre à jour et à simplifier les règlements actuels s'appliquant aux activités des établissements détenteurs d'un permis d'alcool. Les règlements en vigueur seront remaniés pour tenir compte des normes communautaires actuelles et des pratiques commerciales légitimes, et pour répondre à la demande des consommateurs qui veulent davantage de choix en matière de possibilités touristiques. Il me tarde de travailler avec nos industries, le secteur touristique, les organismes de réglementation, les consommateurs et les groupes de responsabilité sociale pour nous rapprocher de notre objectif commun : une économie dynamique et en plein essor.

La prestation de services de qualité supérieure est l'une des pierres angulaires du ministère. Nous voulons privilégier le service à la clientèle, en offrant un accès direct et pratique aux services gouvernementaux par voie électronique, par le biais de nos centres d'appels et de nos services au comptoir.

Notre quête de l'excellence se poursuit et, à vrai dire, n'aura jamais de fin, puisque nous voulons toujours faire mieux pour assurer la grandeur et la prospérité de la province dans une ère nouvelle.

Le ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises,

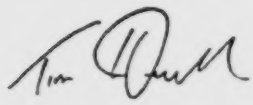

Tim Hudak

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises (MSCE) consistent à devenir un chef de file mondial, faisant preuve d'ouverture d'esprit et d'innovation dans le domaine des services à la clientèle, de la prestation électronique des services et de la protection des consommateurs. Pour ce faire, le ministère entend offrir des produits de qualité, propices à un marché ontarien équitable, sûr, dynamique et bien informé.

La mission du MSCE consiste à :

- s'assurer que les mesures de protection des consommateurs et de sécurité publique, ainsi que les pratiques commerciales, souscrivent aux plus hautes normes de qualité;
- favoriser le développement des entreprises et les investissements tout en préservant la viabilité de l'environnement;
- mieux informer et sensibiliser les consommateurs;
- offrir des services qui répondent et tiennent compte de l'évolution du marché;
- fournir des services gouvernementaux intégrés et axés sur la clientèle;
- répondre aux besoins du public en offrant des services efficaces permettant d'optimiser les ressources.

En février 2001, le ministère a changé de nom pour mieux refléter son mandat. Le ministère a élargi ses responsabilités sur le plan de la protection des consommateurs et de la réglementation du marché en offrant aux consommateurs et aux entreprises la possibilité d'accéder aux services gouvernementaux à partir d'un « guichet unique ».

Le MSCE poursuivra ses objectifs généraux et continuera de soutenir l'engagement du gouvernement envers la création d'emplois, la croissance économique et la préservation de la sécurité et de la santé dans les communautés ontariennes. Le MSCE restera ouvert et proactif. Il s'appuiera sur ses connaissances et son expérience en matière de gouvernance, de gestion des relations et de prestation des services afin de réaliser l'engagement du gouvernement envers la population de l'Ontario.

Activités de base

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises (MSCE) souhaite promouvoir un marché équitable, sûr et bien informé, qui encourage l'économie concurrentielle en Ontario et donne aux consommateurs et aux entreprises le choix d'accéder aux services du gouvernement de la façon, au moment et à l'endroit qui leur conviennent. Nous nous attachons, grâce à divers programmes, à Entreprises banchées de l'Ontario, à Publications Ontario et aux comptoirs d'information du gouvernement, à mieux servir les consommateurs et les entreprises.

Le MSCE établit les normes de conduite des affaires; protège les droits des consommateurs; enquête sur les plaintes visant des pratiques commerciales; enregistre les événements démographiques, comme les naissances, décès, mariages et changements de nom, cessions immobilières et sûretés mobilières. Les organismes associés relevant du ministère comprennent la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario qui réglemente les boissons alcoolisées et veille à l'intégrité du secteur des jeux; la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario qui classe les films et vidéos; le Bureau du commissaire aux sports professionnels qui sanctionne toutes les rencontres de boxe et de lutte professionnelles; le Tribunal d'appel en matière de permis qui entend divers types d'appels.

Les activités de base du MSCE sont organisées en quatre catégories :

1) Prestation intégrée des services

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la Stratégie de l'Ontario en matière d'économie numérique en mars 2000. Cette stratégie coordonne les initiatives visant l'adoption, l'utilisation et l'expansion du commerce électronique au sein de la fonction publique de l'Ontario. En juin 2000, la Stratégie de prestation électronique de services (PES) était approuvée. L'Ontario se fixait pour objectif de devenir l'un des chefs de file mondiaux de l'accès direct et pratique aux services gouvernementaux électroniques d'ici 2003, afin d'optimiser ses ressources et d'accroître le satisfaction de la population.

a. Division de la prestation intégrée des services (DPIS)

La Division de la prestation intégrée des services (DPIS) dirige la mise en oeuvre de la prestation intégrée des services et produits courants du gouvernement par voie électronique. La Division travaille avec d'autres ministères et compétences au développement et à la mise en place d'un système de prestation des services à voies multiples, adaptatif, rentable et axé sur la clientèle. Le système inclura les services classiques offerts en

personne, par exemple au comptoir, pour permettre aux particuliers et organisations d'accéder directement et rapidement aux renseignements, services et produits du gouvernement. L'important étant de leur permettre d'obtenir ces services de la façon, au moment et à l'endroit qui leur conviennent. La Division a créé un passerelle Internet pour améliorer l'accès et s'est associée avec le secteur privé pour accroître la capacité du gouvernement d'offrir d'autres services et produits courants au moyen de trois voies électroniques : Internet; le téléphone, et les terminaux d'accès publics.

b. Centres d'information du gouvernement (CIG)

Ce programme administre, en collaboration avec le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM), 59 CIG facilitant l'accès aux renseignements et à certaines transactions, et l'aiguillage rapide vers les spécialistes de la fonction publique de l'Ontario. Chaque CIG comprend un terminal d'accès public relié aux sites Web du gouvernement provincial et à d'autres services électroniques.

c. Publications Ontario

L'Imprimeur de la Reine gère la production et la distribution des publications du gouvernement que le public peut obtenir au comptoir, par téléphone et en ligne. Il publie aussi les lois de l'Ontario sur son site Web : Lois-en-ligne.

d. Services d'accès aux renseignements

Grâce à ce programme, le public peut obtenir des services au comptoir, par téléphone et par courriel. Il administre l'initiative des pages bleues, en collaboration avec Bell Canada, le gouvernement fédéral et les municipalités, qui facilite la consultation des pages bleues des annuaires téléphoniques locaux. Il rassemble et organise aussi l'information qui est ensuite versée dans le répertoire KWIC des services gouvernementaux et l'annuaire téléphonique du gouvernement.

2) Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

Le public continue d'attendre du gouvernement qu'il assume ses responsabilités en matière de protection des consommateurs, de conduite des affaires et de sécurité publique. Pour assurer l'équité et la sécurité du marché, le ministère ou les autorités administratives qui le représentent sont responsables de ce qui suit :

a. Protection des consommateurs

L'une des priorités du gouvernement est de mettre en place des mesures modernes de protection des consommateurs assurant le leadership de l'Ontario comme lieu sûr où faire ses achats (y compris par voie électronique).

- La nouvelle législation renforcera la confiance des consommateurs et fera de l'Ontario un lieu sûr pour le commerce électronique. Les consommateurs seront assurés d'un marché plus ouvert et les entreprises d'une concurrence loyale.

- Offrir les outils nécessaires pour mettre fin aux fraudes et autres activités illégales, comme le télémarketing frauduleux ou l'escroquerie aux avances de fonds, appuyer le développement d'activités commerciales légitimes et encourager la confiance des consommateurs.

- Établir et appliquer des normes de sécurité publique en matière de carburants, d'ascenseurs et d'attractions, de chaudières et d'appareils sous pression, d'articles rembourrés et garnis, et d'installations électriques. Travailler proactivement avec les associations professionnelles (p. ex., spécialistes en rénovations domiciliaires) dans les secteurs non réglementés pour faciliter l'adoption de normes rigoureuses et l'observation volontaire.

b. Protection des renseignements personnels

- La protection des renseignements personnels reste l'une des grandes préoccupations du MSCE. Il faut permettre au gouvernement d'améliorer la prestation de ses services grâce à l'intégration des données, sans compromettre l'application de la loi, la détection des fraudes et la prévention des activités illégales ou criminelles.

- Le gouvernement compte déposer une loi provinciale sur la protection de la confidentialité qui, si elle est adoptée, permettra de mieux protéger les renseignements personnels de la population de l'Ontario que détiennent les entreprises privées, les professionnels de la santé et les organisations à but non lucratif.

- Le projet de loi conférera aux particuliers un plus grand contrôle sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels. S'il est adopté, il fournira aussi des règles claires et uniformes aux organisations.

c. Authentification et sécurité

- Nous étudierons de nouvelles façons de vérifier l'identité. Le MSCE a de l'expérience dans ce domaine puisqu'il s'occupe déjà des services intégrés de changement d'adresse et d'accès aux entreprises. Nous poursuivrons l'étude de ce dossier et collaborerons avec d'autres compétences en 2002-2003.

- Les services au comptoir pourraient devenir la pierre angulaire des futurs échanges entre le gouvernement et ses clients, y compris pour la vérification de l'identité.

3) Enregistrement

Le MSCE joue un rôle clé dans l'économie de l'Ontario en offrant le cadre légal de base sur lequel reposent de nombreuses activités commerciales de la province. Il est essentiel de simplifier et de rationaliser l'accès aux services sans compromettre l'intégrité des programmes. Ces services comprennent l'enregistrement et la tenue des dossiers publics, l'accès du public aux données sur les biens immobiliers, l'enregistrement des sûretés mobilières et les bases de données des compagnies. La Division de l'enregistrement assure la tenue de renseignements très importants sur :

- les biens immobiliers, notamment les biens-fonds et tout droit ou grèvement touchant la propriété, comme les hypothèques;
- l'enregistrement des sûretés mobilières pour protéger les sûretés liées à l'actif, comme les automobiles et les bateaux, les stocks et les créances;
- les compagnies, y compris les entreprises et les entités sans but lucratif, faisant affaire en Ontario et l'information sur leurs principaux administrateurs.

Le MSCE enregistre et tient à jour les renseignements sur les naissances, les adoptions, les mariages, les décès et les changements de nom. La qualité et la rapidité d'enregistrement des données de l'état civil de l'Ontario sont très importantes à l'échelle nationale, puisque les événements démographiques qui se produisent en Ontario représentent 40 pour 100 de tous les événements démographiques se produisant au Canada.

Le Projet d'amélioration des services de l'état civil en Ontario permet au ministère de mieux garantir la sécurité d'accès aux données de l'état civil (certificats et copies certifiées conformes de l'enregistrement) et facilite le processus d'enregistrement des événements démographiques.

4) Gestion des alcools et des jeux

Le MSCE préserve la confiance du public et met en place des contrôles

sociaux dans le secteur des jeux et des boissons alcoolisées par le biais de trois organismes[1] et d'une autorité administrative[2]. Diverses lois donnent au MSCE le pouvoir de faire ce qui suit :

- réglementer la vente, le service et la consommation des boissons alcoolisées de façon à encourager la modération et une consommation responsable (*Loi sur les alcools* et *Loi sur les permis d'alcool*);

- exiger que les casinos, casinos de bienfaisance, salles d'appareils à sous et autres activités de jeux soient exploités par les parties concernées dans l'intérêt du public, avec honnêteté, intégrité et selon une saine gestion financière (*Loi sur la réglementation des jeux*);

- exiger que les vins de l'Ontario satisfassent aux normes de qualité et de contenu en raisin d'origine ontarienne (*Loi de 2000 sur le contenu et l'étiquetage du vin*);

- appuyer la production de vins ontariens de qualité supérieure (*Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance*);

- préserver l'intégrité du secteur des courses de chevaux au moyen de contrôles et de normes (*Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux*).

Le MSCE protège l'intérêt du public en s'assurant que l'accès aux secteurs des jeux et des alcools est assorti de contrôles.

[1] La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, la Commission des courses de l'Ontario et la Régie des alcools de l'Ontario.

[2] The Vintners Quality Alliance Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

1) Assurer la prestation des services à la clientèle à l'échelle du gouvernement

Le MSCE continue de diriger les efforts pour faciliter la prestation intégrée des services, en offrant ses propres produits et services par voie électronique et en améliorant la prestation des services du gouvernement de l'Ontario et d'autres paliers de gouvernement. L'un des objectifs visés est d'offrir l'accès en tout temps et à toute heure à de nombreux produits et services gouvernementaux à partir de points centraux, si possible. De cette façon, les particuliers et les entreprises peuvent obtenir l'aide du gouvernement au moment et de la façon qui leur conviennent.

a. Prestation électronique des services aux particuliers

Le MSCE s'est associé à un consortium dirigé par Bell Canada pour concevoir, établir et exploiter des liaisons électroniques permettant d'accéder 24 heures sur 24 et sept jours sur sept aux produits et services courants du gouvernement. Cette initiative sera lancée en 2003 et touchera les 24 services les plus demandés, tels que l'immatriculation des véhicules et les changements d'adresse.

b. Événements de la vie

Sur notre site Web, l'information du gouvernement est organisée par grandes catégories d'événements de la vie; 11 groupes de services liés aux événements de la vie ont ainsi été ouverts au public en 2001-2002. Cette initiative a reçu le Prix diamant de l'excellence à Expo Ontario en 2001.

c. Services à « guichet unique » pour les entreprises

Grâce à une entente entre Entreprises branchées de l'Ontario (EBO) et l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR), les entreprises peuvent désormais mettre à jour, en ligne, leurs données d'enregistrement; cette information est automatiquement transmise aux programmes du gouvernement concernés.

EBO a également lancé un nouveau service d'abonnement gratuit sous le nom de MyBIS, grâce auquel les abonnés peuvent recevoir de l'information répondant à leurs besoins commerciaux, telle qu'avis de séminaires ou renseignements sur les impôts, les importations et les exportations, et la propriété intellectuelle.

d. Dépôt électronique des documents d'entreprise

Ce système permet aux entreprises de déposer en ligne leurs actes constitutifs et leurs déclarations annuelles.

e. Accès élargi aux données de l'état civil

Les services au comptoir offerts le jour même par le Bureau du registraire de l'état civil ont été étendus à six nouveaux emplacements, ce qui porte à 15 le nombre de bureaux où les Ontariens et Ontariennes peuvent obtenir une preuve d'enregistrement (p. ex., certificats de naissance, de décès, de mariage et copies certifiées conformes).

f. Lancement de la première phase d'Accès maintenant

Le MSCE a apporté de grandes améliorations au Système d'enregistrement des sûretés mobilières (Système d'ESM). Accès maintenant offrira une nouvelle voie d'accès électronique. Ce point d'accès convivial basé sur Internet permet de faire des recherches dans la base de données du Système d'ESM.

2) Moderniser les mesures de protection des consommateurs et de sécurité publique

a. *Loi sur la protection du consommateur*

Le MSCE a modifié la Loi pour mieux protéger le public contre les ventes à domicile, en offrant aux consommateurs ontariens une période de réflexion de dix jours et en améliorant leurs droits en matière de divulgation et de résiliation de contrat. Ces modifications permettent d'uniformiser les normes régissant les contrats de ventes directes dans l'ensemble du Canada.

b. *Lois de 1998 sur les condominiums*

La nouvelle loi prévoit des mesures de protection accrue pour les consommateurs tout en continuant à soutenir cette industrie dynamique grâce à la création de nouveaux types de condominiums. L'adoption de cette loi fait de l'Ontario un innovateur dans le secteur de l'immobilier puisqu'il offre une variété de condominiums unique en Amérique du Nord.

c. *Loi sur les normes techniques et la sécurité*

L'adoption de cette nouvelle loi permet à l'Ontario de se prévaloir des progrès de la technologie et d'adopter plus rapidement de nouvelles mesures de sécurité pour permettre aux industries d'être plus compétitives

grâce aux technologies émergentes. Le nouveau cadre réglementaire fixe d'importantes normes de sécurité visant :

- l'essence et d'autres combustibles hydrocarbonés;
- les articles rembourrés, tels que les oreillers, les manteaux d'hiver garnis de duvet et les animaux en peluche vendus dans la province;
- les manèges dans les parcs d'attractions;
- les chaudières et les appareils sous pression servant à chauffer et à rafraîchir les bureaux, les écoles et les hôpitaux;
- les ascenseurs, les escaliers et trottoirs roulants, les téléskis et les grues de chantier de construction.

d. Modification des règlements pris en application de la *Loi sur les agences de voyage*

Le MSCE a apporté des modifications aux règlements pris en application de cette loi pour permettre aux consommateurs d'accéder directement aux Fonds d'indemnisation de l'industrie du tourisme en cas de faillite de compagnies aériennes ou d'organisateurs de croisières. Les nouveaux règlements assurent la protection des consommateurs et facilitent la tâche des agents de voyage et forfaitistes aux moments les plus critiques.

e. *Loi sur les commerçants de véhicules automobiles*

Le MSCE a publié un document de consultation appelant les commentaires du public, preuve de son engagement envers la modernisation des lois sur la protection des consommateurs en Ontario. L'objectif est de créer un cadre juridique pratique et réalisable afin de protéger les intérêts des consommateurs et d'égaliser les règles du jeu pour les entreprises. Il s'agit de suivre l'évolution du marché et de répondre aux besoins des entreprises et des consommateurs.

f. *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Le MSCE s'est attaché à régler les questions stratégiques complexes entourant son projet de loi sur la protection des renseignements personnels. Ce projet de loi exhaustif s'inspire des principes de protection de la confidentialité reconnus dans le monde entier. Le public et les intervenants poursuivent leurs consultations sur ce sujet en 2002.

Le projet de loi est crucial pour protéger le droit de toute personne sur la manière dont sont recueillis, utilisés et divulgués ses renseignements personnels par des organisations qui en ont besoin pour des motifs raisonnables et justifiés. Le projet de loi aura des retombées sur les entreprises, les organisations à but non lucratif et le secteur de la santé. La protection des renseignements personnels est une importante étape pour réprimer l'usurpation d'identité.

g. Harmonisation interjuridictionnelle

Le MSCE a joint ses efforts à ceux des gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux pour uniformiser la réglementation des pratiques de recouvrement des dettes. Une entente ministérielle a été conclue touchant une liste de pratiques interdites, et elle améliore la protection des consommateurs aux prises avec des agences de recouvrement. Ainsi, bien que les agences de recouvrement établies en Ontario ne soient pas autorisées à contacter les consommateurs après une certaine heure, rien n'empêche une agence située dans un autre fuseau horaire de « harceler » un consommateur après 21 heures HNE.

L'Ontario a coprésidé un groupe de travail qui a mis au point un système fédéral/provincial/territorial harmonisé pour protéger les consommateurs en ligne. Cette entente nous rapproche de notre objectif de nous préparer à la nouvelle économie. Le projet de loi sur la protection des consommateurs contiendra des dispositions sur le commerce électronique.

h. Escroqueries transfrontalières

Le MSCE est l'un des membres fondateurs du partenariat stratégique de lutte contre la fraude transfrontalière à l'égard des consommateurs. Les autres partenaires sont la Police provinciale de l'Ontario, les Services policiers de Toronto, Industrie Canada, le projet Phonebusters, la Federal Trade Commission des É.-U. et les Postal Inspection Services des É.-U. En 2001, les partenaires ont reçu un prix prestigieux (le Consumer Agency Achievement Award) de la National Association of Consumer Agency Administrators, basée aux États-Unis. Le MSCE a également reçu le Prix Améthyste en 2001 pour avoir établi ce partenariat.

Depuis février 2000, près de 1 300 000 $ CAN ont été saisis et restitués aux victimes de télémarketing frauduleux. Quelque 40 entreprises de vente sous pression ont été fermées et des accusations ont été portées contre 89 personnes en Ontario.

3) Enregistrement immobilier

En collaboration avec Teranet Inc., l'Ontario a été la première compétence au monde à offrir l'enregistrement électronique à distance des documents immobiliers. Grâce à la passerelle d'accès à distance de Teranet, Teraview, les clients peuvent désormais rechercher tous les dossiers d'enregistrement immobilier informatisés de la province et enregistrer électroniquement leurs biens immobiliers à partir de 11 sites en Ontario.

4) Promouvoir et appuyer le développement économique

a. Stratégie vinicole de l'Ontario

Le MSCE a lancé la Stratégie vinicole de l'Ontario : « Prêt pour la renommée » en octobre 2001. Cette stratégie vise les vins produits en Ontario par la VQA (Vintners Quality Alliance) et l'ouverture de marchés internationaux; elle assurera la viabilité à long terme de l'industrie. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé d'octroyer 10 millions de dollars sur quatre ans à l'industrie vitivinicole pour élaborer et lancer un plan de marketing des vins de l'Ontario.

La stratégie de marketing locale permettra à cette précieuse industrie de prendre de l'expansion et de créer des emplois.

b. Nouveaux magasins-agences

Le MSCE a annoncé qu'il élargirait notablement le réseau actuel de magasins-agences. S'inspirant d'un modèle ayant fait ses preuves, la RAO augmentera le nombre de franchises accordées à des magasins-agences dans les communautés rurales mal desservies et les régions touristiques où la population n'est pas assez nombreuse pour justifier l'implantation d'une succursale de la RAO offrant des services complets.

5) Protéger la sécurité des Ontariens et Ontariennes

Après les événements du 11 septembre 2001, le ministère a adopté une loi visant à renforcer la sécurité des données de l'état civil. Le MSCE travaille avec ses homologues responsables de l'enregistrement des événements démographiques au Canada à limiter l'utilisation frauduleuse des pièces d'identité au pays.

Le ministère collabore avec les autres compétences afin d'élaborer une stratégie nationale visant à améliorer la sécurité des données de l'état civil. L'un des volets importants de cette stratégie consistera à travailler avec le gouvernement fédéral et les administrations des É.-U. pour s'assurer que nos initiatives sont complémentaires et n'entravent pas nos échanges commerciaux transfrontaliers.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Les engagements et stratégies clés du MSCE en 2002-2003 sont axés sur les grands thèmes suivants :

- modernisation des mesures de protection des consommateurs et de sécurité publique;
- prestation intégrée des services à la clientèle à l'échelle du gouvernement;
- promotion et soutien du développement économique.

Modernisation des mesures de protection des consommateurs et de sécurité publique

Dans le cadre de son engagement à l'égard de la modernisation de la législation sur la protection des consommateurs, le MSCE compte présenter une nouvelle loi. Pour s'y préparer, le ministère s'est livré à un examen très approfondi de la législation actuelle.

Les stratégies du MSCE pour réaliser cette importante initiative s'appuient sur quatre pierres angulaires :

- élaborer un cadre stratégique solide;
- préparer une législation qui nous permette d'atteindre nos objectifs stratégiques et soit transparente, souple et adaptée aux besoins des entreprises[3];
- lancer des campagnes de sensibilisation pour informer le public de ses droits;
- prévoir les ressources nécessaires (enquêtes et application de la loi) pour mettre en oeuvre les orientations stratégiques.

Sûreté et sécurité publique

Pendant l'exercice 2002-2003, le MSCE travaillera avec ses principales autorités administratives responsables de la sécurité publique, la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) et l'Office de la sécurité des installations électriques, et poursuivra plusieurs initiatives, telles que l'examen des politiques, la consultation, la liaison avec d'autres

[3] Toute référence à des initiatives législatives et réglementaires repose sur l'approbation du bien-fondé et du contenu des projets par l'Assemblée législative.

ministères et, s'il y a lieu, la rédaction et l'approbation de nouveaux règlements ou de règlements refondus. Le Bureau du registraire général de l'état civil s'assurera, par l'entremise du Projet d'amélioration des services de l'état civil en Ontario, que l'enregistrement des données démographiques est fait de façon sûre, efficace et rapide. Le MSCE est en train de mettre au point un nouveau système pour remplacer le système actuel d'information sur les statistiques de l'état civil. Il est impératif que les Ontariens et les Ontariennes aient confiance dans ce système. Ce projet permettra au ministère de mieux protéger les renseignements personnels et l'identité des particuliers grâce à un meilleur dispositif de protection contre la fraude.

Prestation des services à la clientèle à l'échelle du gouvernement

Prestation améliorée des services à la population de l'Ontario

Le MSCE fait preuve de leadership dans le domaine de la prestation améliorée des services aux particuliers et aux entreprises en offrant ses produits et services par voie électronique et en améliorant la prestation des services du gouvernement de l'Ontario et d'autres paliers de gouvernement.

Le MSCE souhaite donner davantage de choix à ses clients quant à la façon, au moment et à l'endroit où ils peuvent obtenir les services du gouvernement en regroupant les produits des divers ministères pour les offrir sous plusieurs formes, comme Internet ou les services au comptoir. Les clients auront donc accès aux nombreux produits et services du gouvernement à partir de points centraux. Il ne sera plus possible de se tromper d'endroit lorsqu'on s'adressera au gouvernement.

Le MSCE envisagera diverses stratégies pour financer la prestation intégrée des services, telles que des annonces publicitaires, des commandites, la facturation des services à valeur ajoutée, ainsi que le franchisage et l'attribution de licences.

Promotion et soutien du développement économique

Stratégie de marketing vinicole

Après plusieurs années de travail intensif, le MSCE a réussi à obtenir l'accès du vin de glace de l'Ontario aux pays de l'Union européenne (UE). Avant cette entente, les exportations de vin de l'Ontario vers l'UE ne représentaient que 300 000 $ environ par année. Grâce à l'entente conclue en avril 2001, les ventes de vin pourraient se chiffrer à plusieurs millions de dollars au cours des prochaines années. Le ministère poursuit sa

collaboration avec le gouvernement fédéral et l'industrie vinicole pour faciliter l'accès au marché de tous les vins de l'Ontario et simplifier les procédures d'homologation des produits destinés à l'exportation.

Le gouvernement de l'Ontario, de concert avec les établissements vinicoles et les viticulteurs, a lancé une stratégie vinicole en octobre 2001 afin d'augmenter notablement les ventes de vins de l'Ontario sur le marché intérieur et de favoriser l'exportation de vins de l'Ontario de qualité supérieure.

Services d'enregistrement immobilier

Pour maintenir son rang de chef de file mondial de la prestation électronique des services d'enregistrement immobilier, le MSCE s'est engagé à étendre l'enregistrement immobilier par voie électronique à distance à d'autres compétences de la province. D'ici mars 2003, le nombre de compétences offrant l'accès électronique à distance aux services d'enregistrement passera à 18.

Amélioration de la qualité des services

La priorité du MSCE continue d'être la qualité des services à la clientèle.

D'après les sondages, les clients du MSCE sont très satisfaits des services du ministère. Un certain nombre de nos programmes, (Entreprises branchées Ontario, les Centres d'information du gouvernement, Publications Ontario et son centre d'appels, Publication Ontario en direct (POD), les Services d'accès aux renseignements, l'Enregistrement des sûretés mobilières et le Bureau du registraire général de l'état civil) ont obtenu une cote de satisfaction de 90 pour 100.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Toutes les activités de base

1.1 a) Clients satisfaits

Satisfaction de la clientèle

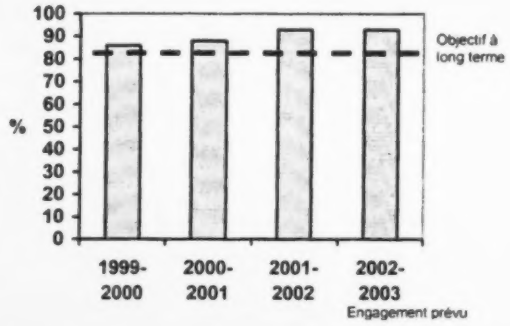

Apport du ministère

- Le ministère met en place l'infrastructure nécessaire pour offrir aux consommateurs plusieurs voies d'accès à ses services.
- Le ministère prépare une stratégie d'évaluation de la satisfaction de la clientèle reposant sur un instrument de mesure commun.

Que signifie le graphique?

- La cote de satisfaction de la clientèle du ministère est en hausse constante, et dépasse souvent l'objectif de 90 pour 100.
- Source des données – Sondages annuels sur la satisfaction de la clientèle. Rétroaction des clients au moment de la prestation des services (en ligne et en personne).

Engagements en 2002-2003

- Mettre en oeuvre la stratégie d'évaluation de la satisfaction de la clientèle pour recueillir de façon continue et ponctuelle les commentaires des citoyens et des entreprises sur tous les services du ministère.
- Maintenir les niveaux de satisfaction de la clientèle atteints en 2001-2002 pour tous les services du ministère.

Objectifs à long terme

- Au moins 90 pour 100 de clients satisfaits.

Activité de base : Enregistrement

1.1 b) Clients satisfaits

Satisfaction de la clientèle

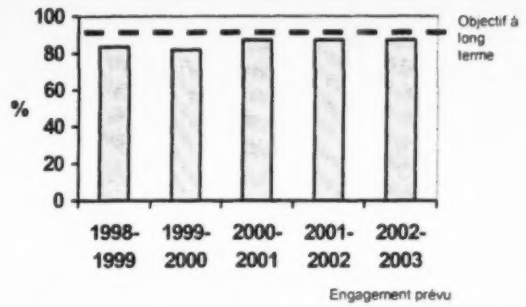

Apport du ministère

- La Division de l'enregistrement continue d'obtenir de bons résultats en termes de satisfaction globale de la clientèle. Les relations de travail étroites entre la clientèle stable et le personnel facilitent les échanges et permettent de mieux communiquer l'orientation stratégique de la Division.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que le niveau de satisfaction des clients ne cesse de s'améliorer. Ce résultat peut être attribué aux efforts du ministère pour régler les problèmes mentionnés lors de sondages antérieurs et aux bonnes relations qui existent entre le personnel et les clients de la Division.

Engagements en 2002-2003

- Maintenir les niveaux de satisfaction de la clientèle enregistrés en 2000-2001.
- Participer à la stratégie d'évaluation de la satisfaction de la clientèle du MSCE pour recueillir de façon continue et ponctuelle les commentaires des citoyens et des entreprises sur tous les services du ministère.

Objectifs à long terme

- Au moins 90 pour 100 de clients satisfaits.
- Maintenir le niveau de satisfaction.

Activité de base : Gestion des alcools et des jeux

1.1 c) Clients satisfaits

Plaintes réglées de façon satisfaisante

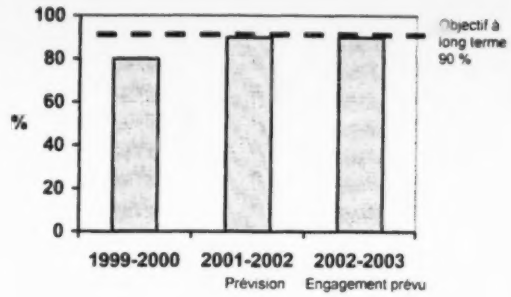

Apport de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO)

- La CAJO offre plusieurs voies d'accès à ses clients : services au comptoir, téléphone, courrier, boîtes à commentaires aux comptoirs, et formulaires de rétroaction sur Internet. La CAJO a mis en place des procédures afin que tous les commentaires et toutes les plaintes soient examinés et réglés comme il convient.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique le nombre de plaintes réglées de façon satisfaisante. Compte tenu de la nature de l'organisme de réglementation qui doit rendre des décisions sur le bien-fondé des demandes de permis, il est évident que toutes les plaintes ne peuvent être résolues à la satisfaction des plaignants.

Engagements en 2002-2003

Faire le suivi et l'évaluation de la totalité des plaintes reçues, prendre les mesures appropriées pour éliminer les problèmes systémiques et opérationnels et régler de façon satisfaisante 90 pour 100 des plaintes liées aux services.

Objectifs à long terme

- Au moins 90 pour 100 de clients satisfaits.
- 90 pour 100 de plaintes réglées à la satisfaction des plaignants.

Activité de base : Toutes les activités de base	
1.2 Clients satisfaits	
	Apport du ministère • Le ministère s'est engagé à satisfaire à toutes les normes communes de service et a mis en place des procédures pour s'en assurer. Des contrôles internes sont effectués régulièrement.
	Engagements en 2002-2003 • Continuer à satisfaire à toutes les normes communes de service du gouvernement. Objectifs à long terme • Satisfaire aux normes communes de service de la fonction publique de l'Ontario.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales	
2.1 a) Élimination systématique des obstacles à la création d'emplois et aux investissements.	
	Apport du ministère • Le ministère participe à l'élimination régulière des formalités administratives en préparant et présentant des propositions dans le cadre du plan de réduction des formalités administratives du gouvernement.
	Engagements en 2002-2003 • Le ministère lancera plusieurs initiatives de réduction des formalités administratives comme l'indique son plan de réduction des formalités administratives pour 2002-2003. Objectifs à long terme • Continuer d'améliorer et de favoriser le développement économique en éliminant les formalités administratives.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

2.1 b) Élimination systématique des obstacles à la création d'emplois et aux investissements.

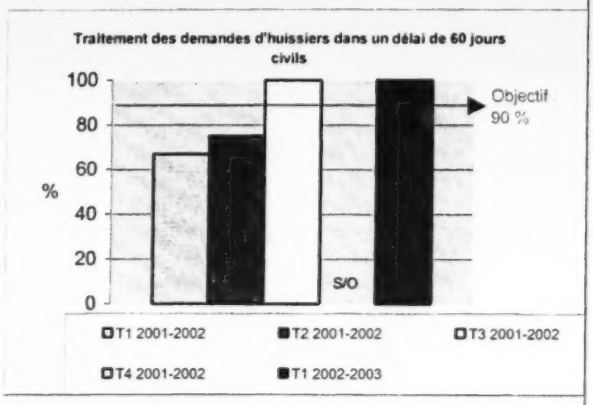

Apport du ministère

- Le ministère favorisera le développement des entreprises et les investissements en s'assurant que les demandes de personnes qui souhaitent devenir huissiers sont examinées avec soin et traitées rapidement.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que le ministère a amélioré ses procédures pour s'assurer que d'ici la fin de l'exercice 2001-2002 et au-delà, il atteindra, voire même dépassera, ses objectifs de rendement.

Source des données :

Système de suivi des dossiers consommateurs (SSDC) du ministère.

Engagements en 2002-2003

- 90 pour 100 de toutes les demandes visant une nomination à la charge d'huissier seront traitées dans un délai de 60 jours civils.

Objectifs à long terme

- 90 pour 100 de toutes les demandes visant une nomination à la charge d'huissier seront traitées dans un délai de 60 jours civils.
- Continuer à améliorer et encourager le développement économique de la province en éliminant les formalités administratives.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

2.1 c) Élimination systématique des obstacles à la création d'emplois et aux investissements.

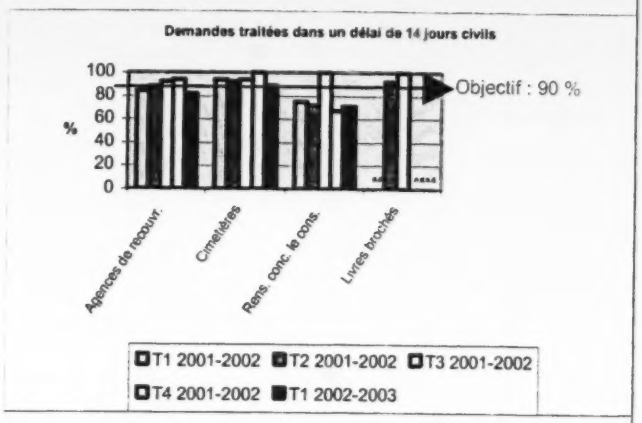

Apport du ministère

- Le ministère facilitera la croissance des entreprises et les investissements tout en préservant la viabilité de l'environnement. Pour ce faire, il s'assurera de l'examen attentif et du traitement rapide des demandes de personnes qui souhaitent travailler dans les secteurs suivants : renseignements concernant le consommateur, agences de recouvrement, distribution de livres brochés et de périodiques et exploitation de cimetières.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que le ministère a atteint la plupart de ses objectifs de rendement, sauf pendant les 3e et 4e trimestres (T3 et T4), pendant lesquels la grève lui a fait prendre du retard.

Source des données :

Système de suivi des dossiers consommateurs (SSDC) du ministère.

Engagements en 2002-2003

- Traiter dans un délai de 14 jours civils 90 pour 100 de toutes les demandes de permis et d'enregistrement reçues en vertu de la *Loi sur les renseignements concernant le consommateur*, de la *Loi sur les agences de recouvrement*, de la *Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques* et de la *Loi sur les cimetières (révisée)*.

Objectifs à long terme

- Traiter dans un délai de 14 jours civils 90 pour 100 de toutes les demandes de permis et d'enregistrement en vertu des lois susmentionnées.
- Continuer à améliorer et encourager le développement économique de la province en éliminant les formalités administratives.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

3.1 a) L'Ontario sera la meilleure compétence d'Amérique du Nord sur le plan de la protection et de la sécurité des consommateurs.

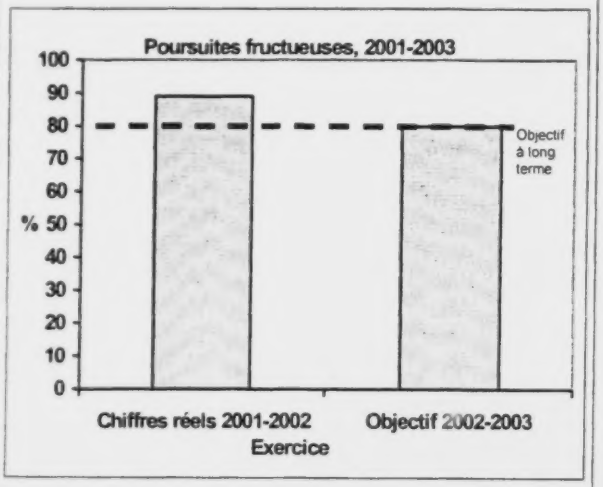

Apport du ministère

- Les enquêteurs de la Direction des normes et des services relatifs au marché (DNSM) procèdent à l'analyse des risques pour déterminer la meilleure façon d'affecter les ressources. Par exemple, ils se concentrent sur les plaintes qui ont le plus de chance d'être fondées, où les victimes sont prêtes à témoigner, et où ils peuvent compter sur la collaboration de la police et du système judiciaire.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que l'analyse des risques effectuée par la DNSM donne de bons résultats puisque plus de 80 % des cas soumis aux enquêteurs ont été suivis d'effet : sanctions/moyens de dissuasion/indemnisation des victimes.

Source des données :

Système de suivi des dossiers consommateurs (SSDC) du ministère.

Engagements en 2002-2003

- Dans 80 pour 100 des cas, lorsqu'on peut raisonnablement penser qu'une infraction a été commise, l'enquête donne lieu à des poursuites, médiations, restitutions ou avis de mises en garde.

Objectifs à long terme

Être les meilleurs sur le plan de la protection des consommateurs à l'égard :
- des escroqueries;
- des pratiques commerciales douteuses.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

3.1 b) L'Ontario sera la meilleure compétence d'Amérique du Nord sur le plan de la protection et de la sécurité des consommateurs.

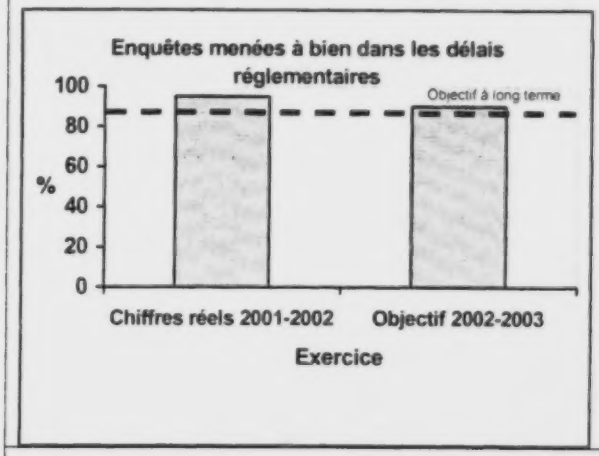

Apport du ministère

- Le ministère s'efforce de mener à bien ses enquêtes dans les délais réglementaires.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que les enquêteurs du ministère travaillent efficacement puisque l'objectif a été dépassé en 2001-2002.

Source des données :

Système de suivi des dossiers consommateurs (SSDC) du ministère.

Engagements en 2002-2003

- Mener à bien 90 pour 100 de toutes les enquêtes dans les délais réglementaires.

Objectifs à long terme

- Être les meilleurs sur le plan de la protection des consommateurs à l'égard :
  - des escroqueries;
  - des pratiques commerciales douteuses.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

3.1 c) L'Ontario sera la meilleure compétence d'Amérique du Nord sur le plan de la protection et de la sécurité des consommateurs.

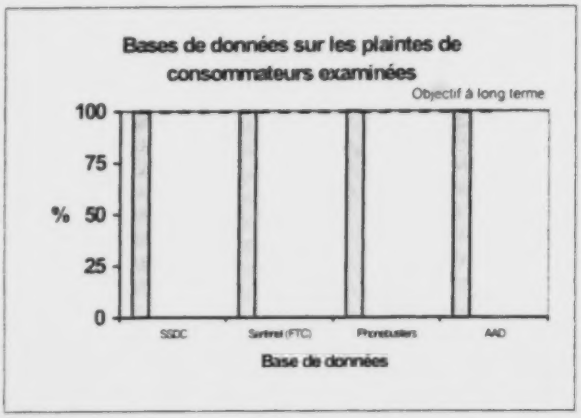

Apport du ministère

- Le ministère a intégré ses données internes sur les plaintes de consommateurs à celles d'autres organisations de protection des consommateurs. Cela lui permet d'avoir une meilleure idée des problèmes qui se posent en Ontario dans ce secteur.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que les bases de données sur les plaintes de consommateurs ont été examinées et regroupées à partir des quatre sources suivantes en 2001-2002 :

Système de suivi des dossiers consommateurs (SSDC) du ministère;
Projet Phonebusters (administré par la Police provinciale de l'Ontario);
Consumer Sentinel Database (administrée par la Federal Trade Commission des É.-U.);
Bases de données des autorités administratives déléguées (AAD) – COI, CITO, COCVA, Programme de garantie des maisons neuves, conseils des services funéraires

Engagements en 2002-2003

- Préparer un rapport intégrant les données du MSCE sur les plaintes de consommateurs à celles d'autres organisations de protection des consommateurs dont on se servira pour aider les Ontariens et Ontariennes.

Objectifs à long terme

- Être les meilleurs sur le plan de la protection des consommateurs à l'égard :
  - des escroqueries;
  - des pratiques commerciales douteuses.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

3.1 d) L'Ontario sera la meilleure compétence d'Amérique du Nord sur le plan de la protection et de la sécurité des consommateurs.

Apport du ministère

- Le personnel de la DNSM participe régulièrement à des émissions téléphoniques, à des programmes sur la protection des consommateurs et autres entrevues avec les médias traitant de ces questions. Il donne des conseils sur les droits et responsabilités des consommateurs. Il présente les nouvelles initiatives entreprises par le ministère pour améliorer la protection des consommateurs. Il fait également savoir au public que le Bureau des services aux consommateurs est l'endroit où s'adresser pour obtenir des conseils.
- Les agents des services aux consommateurs du ministère font aussi régulièrement des visites éducatives dans des maisons de retraite, des salles de classe et des salons commerciaux pour sensibiliser les consommateurs en distribuant des brochures et en participant à des séances de questions-réponses.

Que signifie le graphique?

Le graphique indique que la DNSM a continué de contribuer régulièrement, trimestre après trimestre, à la sensibilisation des consommateurs.

Source des données :

Système de suivi des dossiers consommateurs du ministère (SSDC), comptes rendus des entrevues avec les médias classés dans les dossiers de la Direction des communications.

Engagements en 2002-2003

- Sensibiliser et aider les consommateurs en participant à au moins 40 entrevues avec les médias et à 30 visites éducatives par an (soit 70 événements éducatifs en tout).

Objectifs à long terme

- Être les meilleurs sur le plan de la protection des consommateurs à l'égard :
  - des escroqueries;
  - des pratiques commerciales douteuses.

Activité de base : Gestion des alcools et des jeux

3.1 e) L'Ontario sera la meilleure compétence d'Amérique du Nord sur le plan de la protection et de la sécurité des consommateurs.

Demandes traitées visant une situation à risque élevé/prioritaire

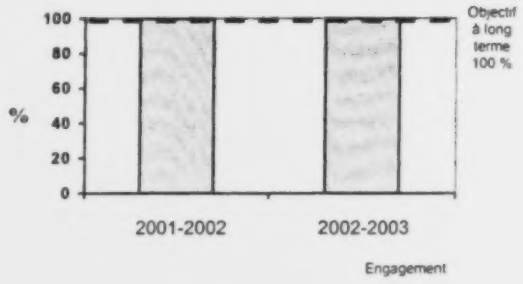

Apport de la CAJO

En collaboration avec les intervenants des municipalités locales et des forces de police municipales, les mesures d'application de la loi sont ciblées et proactives afin d'encourager l'honnêteté et l'intégrité dans le secteur des jeux et des alcools.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique comment la CAJO répond aux demandes prioritaires nécessitant des mesures d'application de la loi ciblées.
- Le nombre de demandes et le personnel disponible influeront sur la capacité d'intervention de la CAJO.
- La conjoncture économique a habituellement un effet sur le nombre et la fréquence des infractions/violations nécessitant des mesures d'application de la loi.

Engagements en 2002-2003

Affecter les ressources nécessaires pour aider les forces de l'ordre locales à faire face aux situations prioritaires dans le secteur des jeux et des alcools. Dans l'ensemble, 95 pour 100 des demandes seront réglées et la totalité des demandes prioritaires seront traitées.

Objectifs à long terme

- La totalité des demandes visant une situation à risque élevé/prioritaire seront traitées comme requis.
- Être les meilleurs sur le plan de la protection des consommateurs à l'égard :
  - des escroqueries;
  - des pratiques commerciales douteuses.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

3.2 L'Ontario sera la meilleure compétence d'Amérique du Nord sur le plan de la protection et de la sécurité des consommateurs.

Surveillance des organismes de la Couronne et des autorités administratives

Apport du ministère

- Surveillance continue des organismes de la Couronne et des autorités administratives.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que cet objectif est tout à fait atteint.

Engagements en 2002-2003

- Surveillance continue des organismes de la Couronne et des autorités administratives pour s'assurer que l'amélioration constante fait partie de leurs plans d'activités et qu'ils soumettent régulièrement tous leurs plans et rapports annuels au ministère.
- Surveillance continue de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) et de l'Office de la sécurité des installations électriques pour s'assurer qu'ils restent les chefs de file d'Amérique du Nord en matière de sécurité publique.
- S'assurer que la Commission et l'Office mettent au point une grille permettant de suivre l'amélioration constante de la sécurité publique.

Objectifs à long terme

- Créer et maintenir un climat favorable à la surveillance et au maintien de bonnes relations avec les organismes de la Couronne et les autorités administratives.
- Veiller à ce que les normes de protection des consommateurs et de sécurité publique de l'Ontario soient efficaces et les meilleures d'Amérique du Nord.
- Être les meilleurs en Amérique du Nord sur le plan de la sécurité publique dans les secteurs relevant du ministère.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales	
4.1 Clients satisfaits	
	Apport du ministère • Le ministère met à jour la législation sur la protection des consommateurs de façon à intégrer la nouvelle économie numérique, encourager le développement des entreprises et assurer la protection des consommateurs sur le marché électronique.
	Engagements en 2002-2003 • Faire des sondages auprès des consommateurs pour évaluer l'efficacité du matériel préparé dans le cadre de la campagne d'information du public sur la réforme de la législation sur la protection des consommateurs. • Se fixer des objectifs et mettre en place des procédures pour les années à venir. Objectifs à long terme • Préparer une série de matériels éducatifs à l'intention des consommateurs que le public considèrera comme « très utiles ».

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

5.1 Les activités commerciales du ministère favorisent la création d'emplois, les investissements et la croissance économique.

Dividendes versés par la RAO au gouvernement de l'Ontario

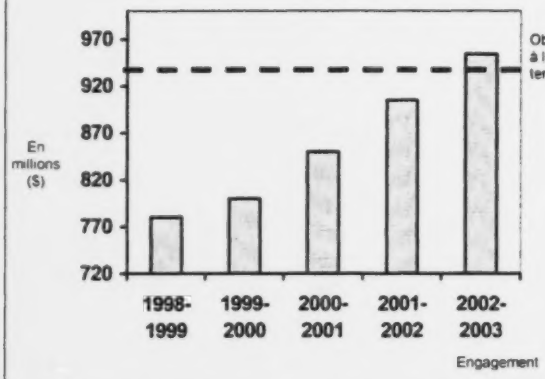

Apport du ministère

- Les activités commerciales du ministère continueront à favoriser la création d'emplois, les investissements et la croissance économique grâce à l'accroissement des recettes et à l'amélioration de la satisfaction de la clientèle.
- La Régie des alcools de l'Ontario (RAO) continue de surveiller ses normes de service à la clientèle pour s'assurer qu'elles ne cessent de s'améliorer et remplit ses engagements envers le gouvernement de l'Ontario sur le plan des recettes pour 2002-2003.

Que signifie le graphique?

- Les dividendes sur bénéfices versés par la RAO au gouvernement de l'Ontario sont comme suit :
  1998-1999 : 780 millions de dollars (données réelles – Rapport annuel de la RAO)
  1999-2000 : 800 millions de dollars (données réelles – Rapport annuel de la RAO)
  2000-2001 : 850 millions de dollars (données réelles – Rapport annuel de la RAO)
  2001-2002 : 905 millions de dollars (données réelles – Rapport annuel de la RAO. Nota : une tranche de 4 millions de dollars de ce montant était directement liée au programme de réacheminement des déchets)
  2002-2003 : 954 millions de dollars de revenu net (prévision)
- Le montant réel de dividendes versés par la RAO a augmenté d'environ 4,5 pour 100 par an pour la période allant de l'exercice 1998-1999 à 2000-2001.
- Les dépenses de consommation et la situation économique de l'Ontario ont une grande influence sur les recettes de la RAO.

Engagements en 2002-2003

- Les dividendes versés par la RAO au gouvernement de l'Ontario passeront de 905 millions de dollars en 2001-2002 à 954 $ millions de dollars de revenu net en 2002-2003.

Objectifs à long terme

- À long terme, les versements de dividendes de la RAO devraient continuer d'augmenter en fonction de ses recettes.
- Augmentation des recettes et de la satisfaction de la clientèle.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales	
6.1 Le ministère encouragera le commerce électronique et la confiance des consommateurs.	
	Apport du ministère • Le ministère s'efforce d'éliminer les obstacles juridiques au commerce électronique et de régler les nouvelles questions législatives soulevées par les technologies émergentes.
	Engagements en 2002-2003 • Diriger la mise en oeuvre des mesures qui découleront des dispositions législatives proposées dans les domaines de la protection des renseignements personnels et de la protection du consommateur, qui sont des éléments clés de la Stratégie sur l'économie numérique de l'Ontario. Objectifs à long terme • Éliminer les obstacles juridiques au commerce électronique et régler les nouvelles questions législatives soulevées par les technologies émergentes.

Activité de base : Prestation intégrée des services

7.1 Offrir aux entreprises et aux particuliers l'accès aux services par voie électronique et au comptoir.

Infrastructure gouvernementale pour la prestation intégrée des services

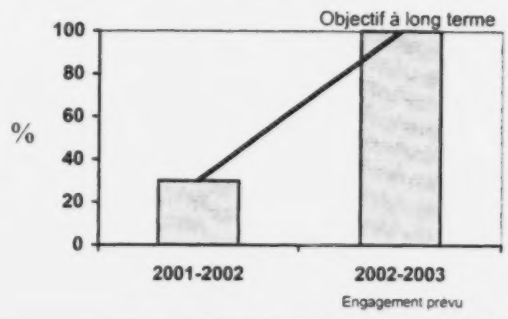

Apport du ministère

- Le ministère travaille à l'élaboration d'une interface de TI et à la prestation de services aux particuliers par voie électronique pour leur proposer une première série de produits et services accessibles par plusieurs voies.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que 30 pour 100 de l'infrastructure gouvernementale sera en place en 2001-2002.
- Le graphique montre aussi que, d'ici le troisième trimestre de 2002-2003, l'infrastructure gouvernementale sera en place.

Engagements en 2002-2003

- Mise en place de l'infrastructure.
- La Division de la prestation intégrée des services mettra en place un cadre de mesure du rendement pour évaluer les progrès de l'infrastructure de prestation électronique des services.
- Six produits et services mis au point par Bell Canada nous seront livrés en janvier 2003 et les 18 produits et services restants seront en place en juillet 2003.

Objectifs à long terme

- D'ici 2003, augmenter la satisfaction des Ontariens et Ontariennes à l'égard des services gouvernementaux en devenant l'un des chefs de file mondiaux de la prestation électronique des services.
- Faire en sorte que toutes les opérations courantes soient accessibles par voie électronique.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

8.1 a) L'Ontario sera le gardien fiable des données nécessaires à l'enregistrement et à la délivrance des permis.

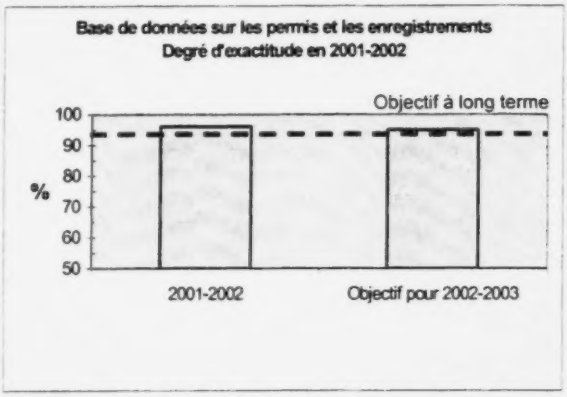

Apport du ministère

- Le ministère aura des normes supérieures en matière de protection des consommateurs, de sécurité publique et de pratiques commerciales, il se livrera tous les trimestres à un examen d'assurance de la qualité pour vérifier l'exactitude des bases de données de la section de l'enregistrement et de la délivrance des permis.

Que signifie le graphique?

- Le graphique présente les données de 2001-2002. Les tendances et résultats de rendement seront analysés lorsqu'on aura les données de 2002-2003.

Source des données :

Système de suivi des dossiers consommateurs (SSDC) du ministère.

Engagements en 2002-2003

- Un examen d'assurance de la qualité sera effectué tous les trimestres.
- Les examens permettront de s'assurer de l'exactitude des renseignements entrés dans la base de données.
- Les examens vérifieront le degré d'exactitude des données.

Objectifs à long terme

- Tous les clients du ministère considèrent que ses bases de données sur l'enregistrement et la délivrance des permis sont en général exactes et sûres.
- Degré d'exactitude de 95 pour 100.

Activité de base : Enregistrement

8.1 b) L'Ontario sera le gardien fiable des données nécessaires à l'enregistrement et à la délivrance des permis.

Exactitude des dossiers

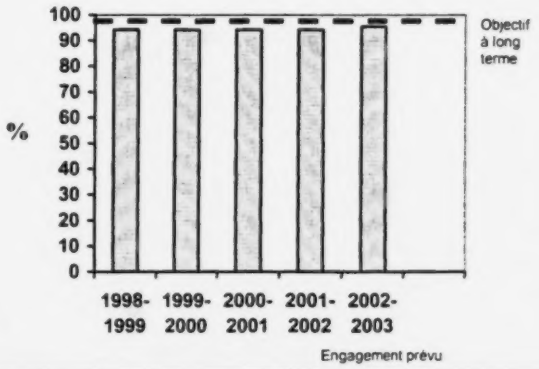

Apport du ministère

- Tous les programmes de la Division de l'enregistrement (DE) ont des programmes d'assurance de la qualité bien établis. Les données d'enregistrement immobilier entrées au moyen du système automatisé ou du système manuel sont vérifiées. On a fixé des normes de rendement visant le traitement automatisé des dossiers d'enregistrement immobilier exécutés à contrat.
- Bien qu'ayant des programmes d'assurance de la qualité bien établis, le Bureau du registraire général de l'état civil et la Direction des compagnies évaluent actuellement l'exactitude de leurs dossiers.

Que signifie le graphique?

Depuis quelques années, le degré d'exactitude des dossiers de la DE se maintient à près de 95 pour 100.

Engagements en 2002-2003

- Tous les programmes de la Division de l'enregistrement ont un degré d'exactitude de 95,5 pour 100 pour la tenue de leurs dossiers.

Objectifs à long terme

- Tous les clients du ministère considèrent que ses bases de données sur l'enregistrement et la délivrance des permis sont en général exactes et sûres.
- Degré d'exactitude de 96 pour 100.

Activité de base : Enregistrement

8.1 c) L'Ontario sera le gardien fiable des données nécessaires à l'enregistrement et à la délivrance des permis.

Plaintes visant l'accès à l'information et la protection de la vie privée

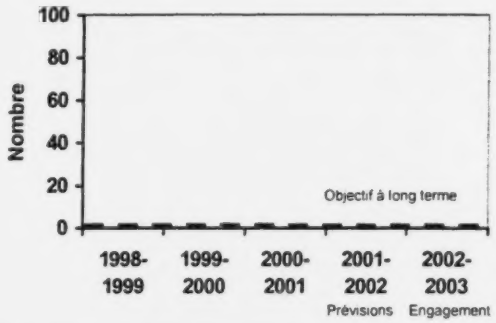

Apport du ministère

- La Division de l'enregistrement n'a reçu aucune plainte fondée en matière de protection de la vie privée pendant la période visée. Cela est dû aux bonnes relations de travail établies avec le Bureau du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario quant à notre orientation stratégique générale et au fait que la plupart des données de la Division, à l'exception de celles que tient le Bureau du registraire général de l'état civil de l'Ontario, peuvent être publiées pour chaque dossier.

Que signifie le graphique?

- Aucune plainte fondée n'a été enregistrée à la Division de l'enregistrement. Comme on le notait plus tôt, cette tendance illustre les bonnes relations de travail avec le Bureau du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario et le caractère public des dossiers tenus par la Division.

Engagements en 2002-2003

- Aucune plainte fondée n'a été soumise au Bureau du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario.

Objectifs à long terme

- Tous les clients du ministère considèrent que ses bases de données sur l'enregistrement et la délivrance des permis sont en général exactes et sûres.
- Maintenir ces résultats.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises	
Fonctionnement	175 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 270 employés

Prestation intégrée des services	
Fonctionnement	27 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	200 employés

Enregistrement	
Fonctionnement	53 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	845 employés

Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales	
Fonctionnement	11 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	110 employés

***Gestion des alcools et des jeux**	
Fonctionnement	35 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	0 employé

Administration du ministère	
Fonctionnement	49 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	115 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Comprend 20 millions de dollars pour les coûts des locaux et 10 millions de dollars pour les services de technologie de l'information fournis à toutes les activités de base.

*** Sont exclus les 464 ÉTP de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario qui ne sont pas employés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées pour le ministère par activité de base**

Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises	
Fonctionnement	171 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	1 220 employés

Prestation intégrée des services	
Fonctionnement	29 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	195 employés

Enregistrement	
Fonctionnement	53 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	800 employés

Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales	
Fonctionnement	9 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	110 employés

***Gestion des alcools et des jeux	
Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	0 employé

**Administration du ministère	
Fonctionnement	44 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	115 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Comprend 20 millions de dollars pour les coûts des locaux et 9 millions de dollars pour les services de technologie de l'information fournis à toutes les activités de base.
*** Sont exclus les 482 ÉTP de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario qui ne sont pas employés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Christopher Eby
Tél. : 416 326-3050
Téléc. : 416 326-8520
Courriel : christopher.eby@cbs.gov.on.ca

Direction des services de communications
Sarah Jones
Tél. : 416 326-8530
Téléc. : 416 326-8543
Courriel : sarah.jones@cbs.gov.on.ca

Direction des services de communications
Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
250, rue Yonge, 35e étage
Toronto (Ontario) M5B 2N5

MINISTÈRE DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Bob Runciman

Le 15 avril 2002, le ministère des Services correctionnels et le ministère du Solliciteur général ont fusionné pour devenir le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique. Ce nouveau ministère est chargé d'assurer la sécurité physique et économique de l'Ontario et assume en outre des fonctions élargies en matière de sécurité publique, notamment la sécurité à la frontière.

Après les terribles actes de terrorisme aux États-Unis l'année dernière, le gouvernement de l'Ontario entend mettre l'accent sur la sécurité. Immédiatement après les attentats, nous avons activé le Centre provincial des opérations pour suivre les activités dans tout l'Ontario et coordonner les services d'urgences.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, notre gouvernement a affecté plus de 30 millions de dollars à des initiatives de lutte contre le terrorisme et de gestion des situations d'urgence. Nous avons amélioré la sûreté et la sécurité publique en prenant les mesures suivantes :

- nous avons doublé le budget de Mesures d'urgence Ontario et amélioré les capacités du Service de renseignements criminels Ontario en matière de collecte de renseignements;
- nous avons accru la capacité des services d'incendie de l'Ontario à réagir en cas de menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et à répondre à d'importants besoins de recherche et de sauvetage en milieu urbain;
- nous avons établi une brigade spéciale antiterrorisme au sein de la Police provinciale de l'Ontario et élargi le mandat de la nouvelle Brigade de recherche des fugitifs (BREF) pour qu'elle puisse cibler les personnes se trouvant illégalement dans la province;
- nous avons affecté 1 million de dollars à la création d'un corps bénévole provincial pour aider les collectivités dans les situations d'urgence.

Nous créons un groupe d'étude en vue d'une réforme des services correctionnels de la province. Nous comptons utiliser des technologies de pointe pour la surveillance électronique de certains contrevenants, ce qui contribuera à assurer la sécurité de nos collectivités.

En reconnaissance des sacrifices que font les pompiers qui nous protègent, nous collaborons avec le secteur des services d'incendie pour créer dans le quartier de Queen's Park un monument aux pompiers disparus.

Le nouveau ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique continuera à prendre des mesures pour préserver la sécurité de toutes les collectivités ontariennes et garantir leur sûreté.

Le ministre de la Sûreté et de la Sécurité publique,

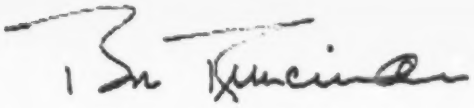

Bob Runciman

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique protège l'intérêt public dans trois grands domaines :

- la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme;
- les services correctionnels;
- les services policiers et les services d'urgence.

Le ministère partage un même objectif avec son partenaire du secteur de la justice de l'Ontario, le ministère du Procureur général.

Nos collectivités doivent :

- d'une part, bénéficier du soutien et de la protection que procurent des systèmes de justice et de sécurité publique responsables, efficients, efficaces et accessibles;
- d'autre part, être protégées par un système correctionnel moderne où les détenus se trouvent dans un milieu sûr et sécuritaire et où les personnes qui purgent leur peine dans la collectivité sont étroitement surveillées.

Activités de base

Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique emploie environ 16 000 agents de police, agents de correction, agents de probation et de libération conditionnelle, professionnels de la santé et des sciences judiciaires, pompiers, agents de gestion des situations d'urgence et membres du personnel civil et administratif, qui servent l'ensemble des collectivités et régions de l'Ontario. Le ministère a pour mandat d'assurer la sécurité physique et économique de l'Ontario et la sécurité de sa population et de ses collectivités. Il joue donc un rôle central, en assurant une liaison entre tous les ministères provinciaux, et assume des fonctions élargies en matière de sécurité publique, notamment la sécurité à la frontière.

Le ministère est responsable des activités de base suivantes :

Gestion des établissements correctionnels

Le ministère gère un système sans superflu qui assure la garde en milieu fermé des contrevenants adultes condamnés à une peine de moins de deux ans et leur offre des services de réadaptation. Ces prisons et centres de détention abritent également des personnes en détention provisoire dans l'attente d'un procès, du prononcé de leur sentence ou de toute autre procédure. En 2000-2001, ce système, qui comprend 38 établissements (dont 37 sont exploités par le secteur public et un par le secteur privé), abritait à un moment donné une moyenne d'environ 7 700 contrevenants adultes.

Gestion d'un système de garde pour les jeunes contrevenants

Le ministère assure la garde des jeunes contrevenants (de 16 et 17 ans) en milieu fermé ou dans des établissements résidentiels et il leur fournit des programmes efficaces visant le redressement des comportements illicites et antisociaux, tout en mettant l'accent sur la sécurité publique et la responsabilité individuelle. Les établissements réservés aux jeunes contrevenants comprennent cinq centres pour jeunes, neuf sections distinctes pour jeunes contrevenants dans des établissements partagés avec des adultes, 45 résidences de garde en milieu ouvert et un établissement de discipline stricte exploité par le secteur privé. En 2000-2001, il y avait en permanence environ 800 jeunes contrevenants en garde en milieu fermé et environ 400 dans des résidences de garde en milieu ouvert.

Décisions en matière de libération conditionnelle

La Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées tranche à l'égard des demandes de libération anticipée émanant des contrevenants. Ses décisions se fondent sur le principe que la libération anticipée est un privilège qu'il faut mériter, non un droit, et que la sécurité publique est prioritaire. En 2000-2001, la commission a approuvé 28 pour 100 des 2 089 demandes qu'elle a reçues. C'est la septième année consécutive où le taux d'approbation a baissé.

Surveillance communautaire des contrevenants

La surveillance communautaire vise à abaisser le taux de récidive grâce à des programmes de traitement axés sur les résultats tout en assurant la sécurité publique. L'accent est mis sur une évaluation efficace, une surveillance adéquate, un soutien technologique, des programmes ciblés et une surveillance intensive des contrevenants présentant des risques élevés. En 2000-2001, environ 64 000 contrevenants adultes et jeunes contrevenants purgeaient leur peine au sein de la collectivité à un moment donné, soit qu'ils aient fait l'objet d'une condamnation avec sursis ou qu'ils aient été en probation ou en liberté conditionnelle.

Prestation de services policiers de première ligne

La Police provinciale de l'Ontario assume les responsabilités suivantes : prévention du crime, application de la loi et prestation d'aide en cas d'urgence, dans nos collectivités ainsi que sur nos routes, nos voies navigables et les terres publiques; conduite des enquêtes criminelles et coordination des initiatives multiterritoriales avec les forces de police fédérales et municipales. Depuis les événements du 11 septembre 2001, l'élargissement de ses fonctions s'est concrétisé par la création d'une équipe d'intervention rapide en cas d'attentat terroriste et d'une unité conjointe de lutte contre le terrorisme.

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

Le ministère favorise l'amélioration constante des services policiers dans toute la province en offrant formation et conseils, en établissant des normes professionnelles et des lignes directrices, en effectuant des inspections et des examens systématiques, en assurant le fonctionnement du Service de renseignements criminels Ontario et en élaborant des initiatives communautaires de sécurité et de prévention du crime. Il délivre en outre des permis aux organismes privés de sécurité.

Renforcement de la sécurité publique partout en Ontario

La Division de la sécurité publique assure la prestation de programmes et favorise la création de partenariats axés sur la prévention, la préparation, l'intervention et la récupération, et fournit des services qui appuient les systèmes de justice et de sécurité publique. Elle comprend les éléments suivants :

- Mesures d'urgence Ontario coordonne l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de gestion des situations d'urgence dans tout l'Ontario, en coordonnant notamment l'intervention provinciale dans toutes les situations d'urgence d'origine naturelle, technologique ou humaine, y compris les attentats terroristes.
- Le Centre des sciences judiciaires, l'un des plus importants du genre en Amérique du Nord, effectue des investigations scientifiques et des travaux de recherche-développement, et offre des programmes éducatifs concernant l'administration de la justice.
- Le Bureau du coroner en chef procède à des investigations sur les décès, tient des enquêtes du coroner et utilise ses conclusions pour contribuer à prévenir des décès dans des circonstances semblables.
- Le Bureau du commissaire des incendies a pour principale fonction de prévenir les pertes de vies humaines et de biens résultant d'incendies, en coordonnant les municipalités et les services d'incendie et en leur prodiguant des conseils sur la prévention des incendies et l'éducation du public, l'intervention d'urgence et les enquêtes. Le Bureau effectue en outre des enquêtes sur la cause des incendies.

Commission ontarienne de lutte contre le crime

La Commission, créée en 1997, est chargée de trouver de nouveaux moyens de réduire la criminalité et d'améliorer la sécurité des collectivités. Elle tient compte des préoccupations du public, consulte des experts et recommande des mesures précises au gouvernement pour accroître la sécurité en Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Services correctionnels

Établissements correctionnels pour adultes

Le ministère, qui tient à un système correctionnel sûr, sécuritaire, rigoureux, efficace et responsable, a franchi des étapes importantes dans la tenue de ses engagements à cet égard.

Un nouveau cadre d'évaluation de la performance, annoncé en janvier 2002, constitue un élément clé de la transformation en cours. Ce cadre, qui s'applique à tous les établissements correctionnels pour adultes, permettra de suivre des indicateurs clés de la gestion des installations et de l'efficacité des programmes.

Le gouvernement de l'Ontario continue à construire ou à rénover des établissements, concrétisant ainsi son engagement en matière d'établissements sûrs, sans superflu. À mesure que les nouveaux projets s'achèvent, les anciens établissements moins économiques sont fermés. Les travaux se sont poursuivis dans le nouvel établissement de la ville de Kawartha Lakes, qui ouvrira ses portes cette année. La première phase du projet d'expansion du Centre de détention d'Ottawa-Carleton s'est également achevée cette année.

Un conseil de surveillance local a été créé pour permettre à la collectivité de donner son avis sur le fonctionnement du nouveau Centre correctionnel du Centre-Nord de Penetanguishene, qui a accueilli ses premiers détenus en novembre 2001.

Jeunes contrevenants

Le gouvernement a pris une mesure importante dans la création d'un système de garde en milieu fermé destiné exclusivement aux jeunes contrevenants. Ce système spécialisé, axé sur les besoins des jeunes contrevenants en matière de programmes, visera l'obtention de meilleurs résultats dans le redressement des comportements illicites et antisociaux. Dans le cadre de ce système spécialisé, les jeunes contrevenants qui se trouvent actuellement dans des établissements qu'ils partagent avec des adultes seront transférés dans des établissements réservés aux jeunes contrevenants.

Une autre initiative clé concernant les jeunes contrevenants prévoit l'intégration de tous les services offerts par la province aux jeunes contrevenants. Une fois ce projet approuvé, la transition se traduira par le transfert des programmes et services destinés aux jeunes contrevenants (de 12 à 15 ans) du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, au ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique, qui assume déjà la responsabilité des jeunes contrevenants de 16 ou 17 ans au moment où ils ont commis une ou plusieurs infractions.

Cela permettra une meilleure utilisation des ressources et réduira les chevauchements, tout en permettant au gouvernement de respecter son engagement d'accroître la sécurité publique et de mettre en oeuvre une stratégie générale de justice pour les jeunes qui aide les jeunes contrevenants à devenir des citoyens responsables et respectueux de la loi.

Libération conditionnelle

Le ministère a tenu son engagement en matière de sécurité accrue des collectivités en élargissant le mandat de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles, qui a été rebaptisée Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées. Ce changement reflète la conviction du gouvernement que la libération anticipée est un privilège, non un droit.

Surveillance communautaire

Le ministère a embauché 85 agents de probation et de libération conditionnelle supplémentaires afin d'assurer une surveillance plus intensive des contrevenants purgeant leur peine au sein de la collectivité. Compte tenu des 80 agents de probation et de libération conditionnelle déjà embauchés en janvier 2002, 165 nouveaux agents de probation et de libération conditionnelle contribuent à améliorer la sécurité publique en assurant une surveillance plus étroite des contrevenants dans la collectivité.

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

Division des services internes de la police

Dans le cadre du programme de subventions administré par la Division des services internes de la police, le ministère a approuvé des paiements de transfert totalisant 42,5 millions de dollars aux services policiers et aux organismes communautaires offrant des programmes tels que le Partenariat pour les services de police communautaire, le programme *RIDE* (programme de lutte contre la conduite en état d'ébriété), Partenaires

contre le crime, l'Initiative de lutte contre la criminalité et la violence juvéniles, et le Fonds de technologie pour les services municipaux de police.

Dans le cadre du programme Partenariat pour les services de police communautaire, les services policiers ont affecté la totalité des 1 000 nouveaux agents financés par l'initiative de financement partagé entre la province et les municipalités.

Le ministère a achevé la mise en oeuvre de l'initiative de gestion des enquêtes importantes, avec une année d'avance sur le calendrier prévu. Ce programme permet d'améliorer le partage des renseignements entre les diverses compétences afin d'aider la police à enquêter sur les prédateurs commettant des crimes en série. Près de 2 000 affaires se trouvent maintenant dans le système.

Le seul Registre des délinquants sexuels du Canada est devenu opérationnel le 21 avril 2001, concrétisant la mise en oeuvre de la *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels* qui exige que les délinquants sexuels s'inscrivent auprès de leur service de police local. La première condamnation d'un contrevenant qui n'avait pas fourni des renseignements exacts pour le registre a été enregistrée en janvier 2002.

Au Collège de police de l'Ontario, nous avons inauguré, en juillet 2001, une installation de formation de 885 000 $, appelée *Streetscape*, où les nouvelles recrues participent à des simulations d'intervention policière, dans un milieu reproduisant la réalité quotidienne.

Prestation de services policiers de première ligne

Police provinciale de l'Ontario

À l'appui de la stratégie de lutte contre le terrorisme et de gestion des situations d'urgence de la province, le gouvernement a fourni à la Police provinciale de l'Ontario les ressources nécessaires à la création d'une Unité de lutte contre le terrorisme, amélioré son Unité de lutte contre les crimes haineux et l'extrémisme, élargi l'initiative de Brigade provinciale de recherche des fugitifs, et établi une Équipe provinciale d'intervention en cas d'urgence spécialisée. Le gouvernement a également fourni des vêtements de protection individuelle et des appareils respiratoires aux services de police afin qu'ils puissent faire face aux alertes chimiques ou biologiques.

Le nombre de décès consécutifs à des accidents sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige relevant de la Police provinciale est resté très inférieur à la moyenne provinciale, grâce au travail de la

Police provinciale dans le cadre du programme RIDE, de l'inspection des bateaux et du contrôle du port de la ceinture de sécurité.

Prestation de programmes et de services qui renforcent la sécurité publique partout en Ontario

Grâce à un financement supplémentaire, le Centre des sciences judiciaires a élaboré de nouveaux protocoles pour les enquêtes qui n'ont pas encore abouti afin d'accroître la probabilité d'appréhender et de condamner les contrevenants.

Outre le financement fourni annuellement à la Société protectrice des animaux de l'Ontario, le ministère a affecté des crédits supplémentaires de 50 000 $ à la lutte contre les usines à chiots et à chatons.

Le Bureau du commissaire des incendies a poursuivi son enquête visant à recueillir des renseignements sur la protection contre l'incendie au palier municipal, dans 69 collectivités. Cette enquête aide les services d'incendie locaux à évaluer leur propre situation et à se conformer à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre les incendies*.

Sécurité publique après le 11 septembre 2001

Par suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le gouvernement a investi plus de 30 millions de dollars pour améliorer encore les capacités de lutte contre le terrorisme et de gestion des situations d'urgence de la province.

Le gouvernement a nommé M. James Young au nouveau poste de commissaire de la sécurité publique, dont le rôle est de maintenir et d'améliorer la sécurité physique et économique de l'Ontario après les événements du 11 septembre 2001. L'une de ses premières responsabilités consistera à superviser l'élaboration d'un corps bénévole provincial pour aider les collectivités en cas d'urgence.

En collaboration avec le ministère du Procureur général, nous avons déposé la *Loi sur l'état de préparation aux situations d'urgence* qui, si elle est adoptée, assurera la meilleure préparation possible des municipalités et des premiers intervenants pour faire face aux défis que susciterait une situation d'urgence grave.

Au début de 2002, le ministère a été l'hôte d'un sommet international sur la lutte contre le terrorisme, qui a permis aux premiers intervenants, au personnel des services d'urgence et des services médicaux et à tous les paliers de gouvernement de l'Ontario de forger des partenariats

permanents efficaces pour lutter contre le terrorisme et améliorer la sécurité publique.

Les attentats terroristes nous ont fait prendre profondément conscience du rôle important que jouent nos pompiers, nos policiers et les autres membres du personnel d'urgence. Soucieux de leur fournir les outils et la formation dont ils ont besoin pour faire leur travail, nous avons commencé à planifier de nouvelles installations de formation au Collège des pompiers de l'Ontario et au Collège de police de l'Ontario.

Modernisation du système judiciaire

Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique et le ministère du Procureur général s'efforcent de moderniser tous les aspects du système de justice provinciale.

Depuis le 31 mars 2002, la Police provinciale de l'Ontario et six services policiers municipaux utilisent nos nouveaux systèmes de répartition par ordinateur et de gestion informatique des dossiers, qui améliorent la répartition des policiers, le délai d'intervention du service 911 et la gestion des dossiers.

Nous avons aussi lancé un nouveau Système informatique de suivi des contrevenants dans le système correctionnel de l'Ontario afin de permettre au personnel d'avoir plus rapidement accès aux dossiers des contrevenants.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique entend continuer à faire en sorte que tous les Ontariens et les Ontariennes soient en sécurité et qu'ils se sentent en sûreté dans leurs collectivités. Il poursuivra ses efforts dans les secteurs des services correctionnels, des services policiers et de la sécurité publique.

Services correctionnels

Le discours du Trône du 9 mai 2002 annonçait la création par le gouvernement d'un groupe de travail chargé d'aider à réformer les services correctionnels de l'Ontario en collaboration avec les intervenants, le personnel de terrain et les cadres.

Le ministère poursuivra son programme de modernisation des établissements correctionnels afin d'offrir un système efficace, sans superflu, qui fait appel à la technologie pour assurer la sécurité du personnel et des collectivités.

La première phase des travaux de construction au Centre correctionnel et de traitement de la vallée du Saint-Laurent, à Brockville, progresse bien et doit être terminée au cours de l'exercice. Nous procédons à la rénovation et à la reconstruction de cet établissement afin de fournir des services de santé mentale et de traitement en milieu fermé dans un environnement correctionnel sûr.

Le cadre complet de mesure de la performance en cours de mise en oeuvre pour les établissements correctionnels pour adultes sera étendu aux établissements pour les jeunes.

Témoignant une nouvelle fois de sa volonté d'offrir un soutien aux victimes d'actes criminels à toutes les étapes de la procédure juridique, le gouvernement s'engage à adopter la *Loi sur l'habilitation des victimes* dès que possible. Ce projet de loi, s'il est adopté, permettra aux victimes d'actes criminels de mieux faire entendre leur voix en leur permettant d'assister et de participer aux audiences de libération conditionnelle. De plus, elle les protégera en permettant au besoin la surveillance et le blocage des appels téléphoniques effectués par les détenus.

Le ministère élargira son utilisation de la technologie de pointe afin de surveiller les mouvements de certaines personnes qui purgent des peines au sein de la collectivité et de savoir où elles se trouvent.

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

Division des services internes de la police

La Division des services internes de la police est chargée de surveiller la qualité des services policiers des municipalités de l'Ontario. À compter du début de l'exercice en cours, l'Unité d'assurance de la qualité de la division examinera annuellement les activités d'environ 25 pour 100 des services policiers de la province.

Nous allons poursuivre le programme de subventions du ministère, administré par la Division des services internes de la police, prévoyant des paiements de transfert pour aider les services policiers et les organismes communautaires à offrir des programmes de prévention de la criminalité et d'enquête sur les crimes dans toute la province.

La population ontarienne bénéficie désormais du premier Registre des délinquants sexuels au Canada. Le ministère continuera à collaborer avec la Police provinciale de l'Ontario, les services policiers des municipalités de toute la province et les autres intervenants pour faire connaître ce registre dans les collectivités.

Prestation de services policiers de première ligne

Police provinciale de l'Ontario

La Police provinciale de l'Ontario poursuivra ses efforts en vue de réduire les décès consécutifs à des accidents en affectant des ressources à des programmes tels que le Programme des agents patrouilleurs des sentiers de motoneige et le programme de contrôle des motoneiges, des véhicules tout terrain et des bateaux.

Nous tenons à ce que nos agents de police disposent de l'équipement dont ils ont besoin pour faire leur travail. C'est pourquoi nous avons affecté 4 millions de dollars, comme le prévoit le budget de l'Ontario de 2002, pour doter plus de véhicules de la Police provinciale de postes de travail mobiles. Un projet pilote est en cours.

Prestation de programmes et de services qui renforcent la sécurité publique partout en Ontario

Notre ministère, conscient du rôle vital que jouent nos pompiers, a annoncé dans le budget de l'Ontario de 2002 qu'il allait collaborer avec les

services d'incendie pour créer un monument à la mémoire des pompiers dans le quartier de Queen's Park.

Le programme *Risk Watch* de prévention et d'éducation sur les incendies demeure un outil clé du Bureau du commissaire des incendies pour réduire le nombre de décès par le feu évitables. Le Bureau du commissaire des incendies étendra ce programme à d'autres collectivités cette année en offrant des séances de formation et des ateliers pour le personnel enseignant.

Un des buts de notre ministère est de réduire le temps nécessaire pour effectuer les enquêtes criminelles et fournir les preuves voulues pour intenter des poursuites efficaces. Grâce au personnel et à l'équipement supplémentaires dont il dispose désormais, le Centre des sciences judiciaires terminera ses analyses judiciaires et présentera ses rapports dans un délai plus court.

Sécurité publique après le 11 septembre 2001

Nous poursuivrons le travail entrepris depuis le 11 septembre 2001 afin d'assurer la sécurité physique et économique de la province.

Nous avons l'intention de fournir aux municipalités des normes uniformes pour la gestion des situations d'urgence, d'investir dans la formation des équipes communautaires bénévoles d'intervention, d'augmenter le financement du Service de renseignements criminels Ontario pour accroître sa capacité d'exercer des activités de renseignements antiterroristes et de répression du terrorisme et d'améliorer la capacité du Centre des sciences judiciaires dans le domaine des analyses portant sur les analyses de l'ADN, les explosifs et les agents toxiques ou chimiques.

Mesures d'urgence Ontario (MUO), dont le budget a plus que doublé et dont les responsabilités se sont accrues, poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la gestion des situations d'urgence dans toute la province.

Qualité des services

Le ministère favorisera l'adoption de méthodes axées sur la qualité dans le cadre de la prestation des programmes et des services dans tout le ministère, ainsi que chez ses partenaires et au sein des organismes relevant du ministère.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Établissements correctionnels pour adultes

Gestion efficace, efficiente et responsable des établissements.

Coût quotidien moyen de fonctionnement par détenu

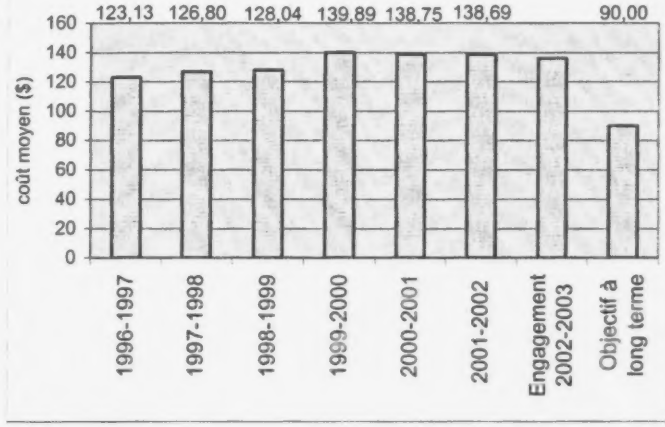

Résultat

- Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources des établissements, d'une façon qui permet d'en rendre compte au public.

Apport du ministère

- Les établissements seront rentabilisés grâce aux économies d'échelle résultant de la conception d'une infrastructure moderne.

Principal indicateur de performance

- Le coût quotidien correspond au coût d'exploitation de l'établissement par détenu et par jour.

Que signifie le graphique?

Coût de référence 2000-2001

- 138,75 $ par détenu et par jour.

Engagements en 2002-2003

- Poursuivre le projet de renouvellement de l'infrastructure afin de réduire le coût quotidien de fonctionnement par détenu par rapport à celui de 2001-2002.

Objectifs à long terme

- Coût quotidien égal ou inférieur à 90 $ par jour.

Activité de base : Système de surveillance communautaire des contrevenants (jeunes et adultes)

Gestion efficace, efficiente et responsable des activités.

Coût quotidien moyen des activités par contrevenant en milieu communautaire

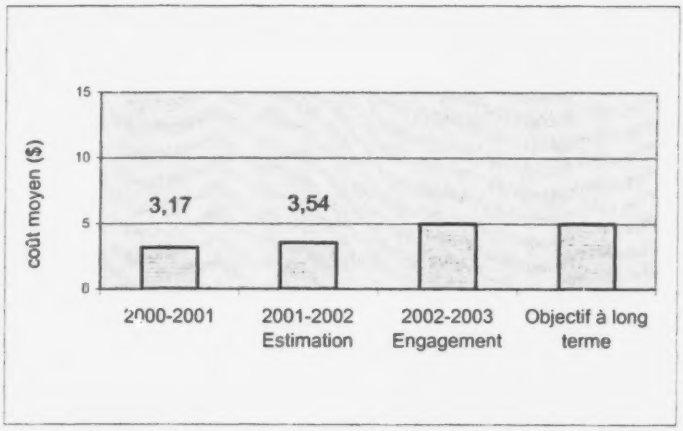

Résultat

- Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources d'une façon qui permet d'en rendre compte au public.

Apport du ministère

- Le ministère s'engage à surveiller les contrevenants dans la collectivité d'une manière rentable qui assure la sécurité publique et contribue à la réadaptation des contrevenants.

Mesure

- Coût quotidien moyen des activités par contrevenant en milieu communautaire.

Que signifie le graphique?

Coût de référence

- Le coût de la surveillance d'un contrevenant en milieu communautaire en 2000-2001 était de 3,17 $ par jour. Au milieu de l'exercice 2001-2002, il a augmenté pour atteindre environ 3,54 $.
- Les initiatives du ministère devraient accroître le coût quotidien en 2002-2003; cependant, le ministère s'attend à ne pas dépasser la norme d'au plus 12 $ par contrevenant et par jour.

Engagements en 2002-2003

- Le coût quotidien des services aux contrevenants en milieu communautaire ne dépassera pas 12 $ par contrevenant.

Objectifs à long terme

- Le coût quotidien des services aux contrevenants en milieu communautaire ne dépassera pas 12 $ par contrevenant.

Activité de base : Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées

Taux de récidive des contrevenants en liberté conditionnelle.

Pourcentage des contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent pendant leur libération conditionnelle

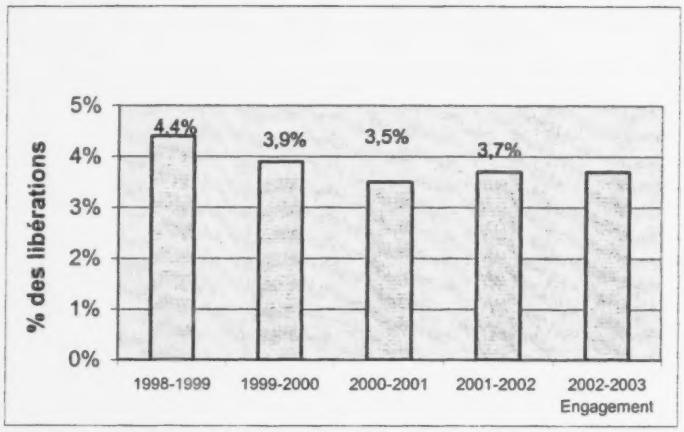

Apport du ministère

- Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique et la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées s'engagent à promouvoir la sécurité publique en réduisant le nombre de contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent. Cela nécessite une évaluation approfondie du risque que présentent les candidats à la libération conditionnelle et une surveillance adéquate des contrevenants en liberté conditionnelle dans la collectivité.

Mesure

- Pourcentage des contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent pendant leur libération conditionnelle.

Que signifie le graphique?

Pourcentage de référence

- Le graphique montre que la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées a réussi à atteindre son objectif.

Engagements en 2002-2003

- Atteindre un taux de récidive pendant la libération conditionnelle de moins de 4,5 pour 100[1].

[1] L'objectif de 4,5 pour 100 est fondé sur le taux de récidive des six dernières années (entre 2,3 pour 100 et 4,4 pour 100).

Objectifs à long terme

- Atteindre un taux de récidive pendant la libération conditionnelle de moins de 4,5 pour 100.

Activité de base : Services policiers

Dans les secteurs relevant de la Police provinciale de l'Ontario, le taux de décès attribuables à des accidents de la route.

Décès attribuables à des accidents de la route dans les secteurs relevant de la Police provinciale pour 10 000 véhicules immatriculés

L'objectif est de rester au-dessous de la moyenne provinciale sur trois ans, soit 1,3.

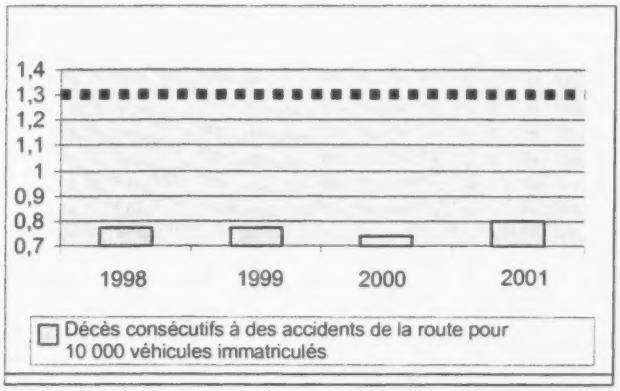

Apport du ministère

- Programmes RIDE et campagnes relatives au port de la ceinture de sécurité.
- Campagne visuelle de sensibilisation du public dans les centres de service routiers.
- Campagnes de prévention de la conduite agressive.
- En faisant la promotion de pratiques de conduite plus sûres, ces efforts contribuent à réduire le nombre de décès attribuables à des accidents de la route dans les secteurs relevant de la Police provinciale.

Que signifie le graphique?

- Le graphique ci-dessus indique que le taux de décès attribuables à des accidents de la route dans les secteurs relevant de la Police provinciale de l'Ontario reste très inférieur à la moyenne provinciale.

	1998	1999	2000	2001
Décès attribuables à des accidents de la route	0,77	0,77	0,74	0,80

Engagements en 2001-2002

- Abaisser le taux de décès attribuables à des accidents de la route au-dessous de la moyenne provinciale sur trois ans, soit 1,4 pour 10 000 véhicules immatriculés.

Engagements en 2002-2003

- Abaisser le taux de décès attribuables à des accidents de la route au-dessous de la moyenne provinciale sur trois ans, soit 1,3 pour 10 000 véhicules immatriculés en 2002. (Les données sur les services policiers sont recueillies pour l'année civile.)

Objectifs à long terme

- Abaisser le taux de décès attribuables à des accidents de la route au-dessous de la moyenne provinciale sur trois ans.

Activité de base : Sécurité publique

Délai moyen s'écoulant entre la présentation des demandes d'analyse judiciaire et l'achèvement de leur traitement.

Centre des sciences judiciaires

Pourcentage des demandes dont le traitement est achevé en 90 jours ou moins

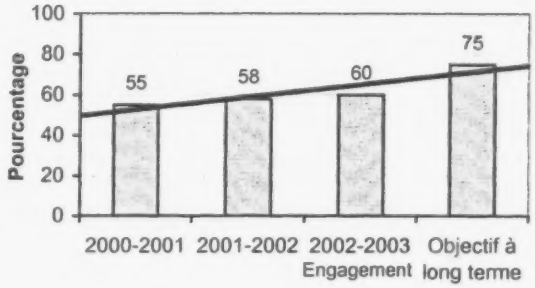

Apport du ministère

- Le ministère a affecté de nouvelles ressources au Centre des sciences judiciaires pendant les exercices 2000-2001 et 2001-2002 afin d'engager du personnel supplémentaire et de faire des acquisitions importantes de matériel. Ces mesures devraient commencer à avoir un effet positif sur le délai de traitement des demandes d'analyse judiciaire et de production des rapports au cours du prochain exercice.
- Les résultats des analyses judiciaires servent dans le cadre des enquêtes et des procès criminels. L'efficience du traitement des demandes contribue au classement plus rapide des affaires criminelles et à l'efficacité des poursuites.

Que signifie le graphique?

- Ce graphique a trait au Centre des sciences judiciaires de Toronto.
- Les données proviennent du système d'information de gestion des laboratoires.
- Le délai de traitement des demandes n'a pas changé de manière significative depuis le dernier exercice. Cela était prévu puisqu'il faudra environ deux ans de formation avant que les nouveaux membres du personnel embauchés en 2000-2001 et 2001-2002 développent pleinement leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine de l'analyse judiciaire.
- L'engagement 2001-2002 d'achever le traitement de 50 pour 100 des demandes dans les 90 jours ou moins a été dépassé (taux 58 pour 100).
- La mesure a commencé en 2000-2001 (55 pour 100).

Engagements en 2002-2003

- Achever le traitement de 60 pour 100 des demandes en 90 jours ou moins.
- Cela représente un accroissement de 20 pour 100 par rapport à l'engagement 2001-2002.

Objectifs à long terme

- Achever le traitement de 75 pour 100 des demandes en 90 jours ou moins d'ici 2003-2004.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002*

Ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique**

Fonctionnement	1 603 millions de $
Immobilisations brutes***	89 millions de $
	16 055 employés

Prestation de services policiers de première ligne

Fonctionnement	636 millions de $
	7 295 employés

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

Fonctionnement	76 millions de $
	220 employés

Sécurité publique

Fonctionnement	60 millions de $
	550 employés

Services communautaires

Fonctionnement	84 millions de $
	1 255 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	188 millions de $
Immobilisations	13 millions de $*
	380 employés

* Ce chiffre comprend 9,3 millions de dollars pour les services policiers de première ligne.

Établissements

Fonctionnement	465 millions de $
Immobilisations	76 millions de $*
	5 490 employés

Organismes, conseils et commissions

Fonctionnement	5 millions de $
	40 employés

Jeunes contrevenants

Fonctionnement	89 millions de $
	825 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

** Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique est issu de la fusion de deux anciens ministères : le ministère du Solliciteur général et le ministère des Services correctionnels.

***Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique**

Fonctionnement	1 530 millions de $
Immobilisations brutes***	92 millions de $
	14 760 employés

Prestation de services policiers de première ligne

Fonctionnement	635 millions de $
	7 015 employés

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

Fonctionnement	70 millions de $
	190 employés

Sécurité publique

Fonctionnement	68 millions de $
	545 employés

Services communautaires

Fonctionnement	87 millions de $
	1 200 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	135 millions de $
Immobilisations	13 millions de $*
	295 employés

* Ce chiffre comprend 7,3 millions de dollars pour les services policiers de première ligne.

Établissements

Fonctionnement	429 millions de $
Immobilisations	79 millions de $
	4 675 employés*

Organismes, conseils et commissions

Fonctionnement	6 millions de $
	40 employés

Jeunes contrevenants

Fonctionnement	100 millions de $
	800 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

** Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique est issu de la fusion de deux anciens ministères : le ministère du Solliciteur général et le ministère des Services correctionnels.

*** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique
Jim Cowan
Directeur des communications
Direction des communications
Tél. : 416 326-5004
Téléc. 416 326-0498
Courriel : jim.cowan@jus.gov.on.ca

Ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique
James Wallace
Conseiller en communications
Bureau du ministre
Tél. : 416 325-5982
Téléc. 416 325-6067
Courriel : james.wallace@jus.gov.on.ca

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Frank Klees

En avril 2002, le gouvernement de M. Eves a créé le nouveau ministère du Tourisme et des Loisirs afin de cultiver les liens prometteurs entre le tourisme, les sports et les loisirs. En Ontario, le tourisme joue un rôle d'entraînement économique majeur; il stimule le développement régional et la création d'emplois et attire des investissements. Ce secteur dynamique a généré des recettes annuelles de 20,1 milliards de dollars en 2000, il se classe au sixième rang de nos industries exportatrices et il procure 486 000 emplois.

C'est avec une grande fierté que j'assume le rôle de promoteur de notre magnifique province. L'Ontario est une destination touristique de renommée mondiale qui offre de multiples attractions, des grands espaces aux centres urbains cosmopolites, ainsi que toutes sortes d'activités sportives et récréatives.

Fer de lance de notre gouvernement dans ses efforts pour accroître la participation aux sports et aux loisirs, le ministère préconisera un mode de vie actif et sain et encouragera l'excellence athlétique. Il est essentiel de rehausser le taux d'activité physique si nous voulons contribuer à réduire les coûts de la santé.

Dans le cadre de l'initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, le gouvernement Eves investit 300 millions de dollars dans les installations sportives, récréatives, culturelles et touristiques aux quatre coins de la province afin de multiplier les possibilités de participation offertes aux enfants et aux jeunes, et d'étayer notre réputation internationale de destination touristique de premier plan. En outre, nous continuons à appuyer les nouveaux investissements, les améliorations à la qualité des services et la création de produits afin de devenir le chef de file canadien au chapitre de la création d'emplois dans le secteur du tourisme.

Pour soutenir la concurrence mondiale croissante, le ministère a entrepris une ambitieuse campagne de marketing touristique qui vise à ce que les touristes prolongent leur séjour parmi nous et qu'ils dépensent plus d'argent. Par le truchement du Partenariat ontarien de marketing touristique et de l'industrie du tourisme, nous affectons 170 millions de dollars sur six ans afin de commercialiser l'Ontario dans le monde entier comme destination quatre-saisons.

Le tourisme est l'industrie qui affiche la croissance la plus rapide au monde et sa valeur pourrait tripler d'ici 2010, pour atteindre 1,5 billion de dollars par an. Grâce à ses programmes de partenariat et de marketing stratégiques, le ministère du Tourisme et des Loisirs fait la promotion d'un vaste éventail d'activités touristiques, sportives et récréatives dans toutes les régions de la province et il invite la population et les visiteurs à constater qu'en Ontario, il y a *Tant à découvrir!*

Le ministre du Tourisme et des Loisirs,

Frank Klees

Objectif général du ministère

Le tourisme et les loisirs touchent tout le monde en Ontario. Pour des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'étudiants et d'étudiantes de toutes les régions de la province, la vigueur de ces secteurs est synonyme de bons emplois. Comme ils sont créateurs d'emplois et qu'ils contribuent à la vigueur et à la prospérité des collectivités, ces secteurs rehaussent notre qualité de vie et notre fierté lesquelles, à leur tour, attirent des investissements de qualité élevée et créent encore plus d'emplois.

En accroissant les investissements dans les installations touristiques, sportives et récréatives dans le cadre de l'initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, nous créons un climat propice au développement économique.

L'industrie touristique de l'Ontario repose sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée, diversifiée et motivée prête à relever les défis que pose la croissance rapide de ce secteur au XXI^{e} siècle. Nous allons nous appuyer sur ces bases solides pour créer des expériences touristiques de qualité et novatrices afin d'inciter un plus grand nombre de touristes à venir en Ontario et à y rester plus longtemps. Ces mesures nous aideront à faire de l'Ontario une destination touristique offrant des expériences de premier rang dans toutes ses régions.

Le sport et les loisirs favorisent le bien-être physique et l'adoption de comportements sociaux positifs, ils jettent les bases de collectivités saines et accroissent l'essor économique. La participation à des activités sportives et la pratique de loisirs améliorent l'estime de soi, augmentent les niveaux de bénévolat, et encouragent l'autodiscipline et la responsabilité parmi les jeunes de la province.

L'augmentation du niveau d'activité physique de la population ontarienne grâce à la promotion du sport et des loisirs favorise au plus haut point l'adoption de modes de vie sains et réduit les dépenses de santé associées à l'inactivité.

Le ministère du Tourisme et des Loisirs est reconnu comme un chef de file national en matière de création d'emplois et d'investissements dans des collectivités saines et actives en appuyant et en favorisant l'expansion du secteur du tourisme, des sports et des loisirs, et la poursuite de l'excellence athlétique.

Activités de base

Notre nouveau ministère s'occupe d'un éventail impressionnant d'activités. Ainsi, il s'emploie aussi bien à encourager la pratique du hockey rudimentaire dans les centres sportifs locaux qu'à nous tailler une part du marché farouchement concurrentiel de l'industrie touristique mondiale.

Tourisme

Le programme cherche à accroître l'investissement dans l'industrie touristique de l'Ontario en élaborant les outils propices à l'établissement d'un climat d'investissement attrayant. Parmi les activités, mentionnons la prestation à l'industrie de renseignements et d'analyses stratégiques, l'établissement de partenariats axés sur le renforcement de la compétitivité et l'amélioration de la qualité des services et la collaboration avec l'industrie, les intervenants et les autres ministères pour faire ressortir les possibilités de développement touristique. Le programme Tourisme élabore des politiques et des stratégies proactives visant à régler les préoccupations de l'industrie.

Par le truchement de notre organisme, la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, le programme commercialise l'Ontario comme destination de calibre international offrant des attractions toute l'année. Il exploite également d'importants centres de renseignements touristiques dans toutes les régions de l'Ontario et administre les attractions touristiques et les centres de congrès dont la province est propriétaire.

Ces attractions et centres de congrès sont les suivants :

Centre des congrès d'Ottawa
Commission des parcs de la Sainte-Claire
Commission des parcs du Niagara
Commission des parcs du Saint-Laurent
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Parcs historiques de la Huronie
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
Société d'exploitation de la Place Ontario
Vieux fort William

Sports et loisirs

Pour appuyer le développement de modes de vie sains, le programme Sports et loisirs encourage la participation à grande échelle aux sports et aux loisirs, et préconise l'activité physique, la poursuite de l'excellence

athlétique et la mise en valeur de l'Ontario comme haut lieu des événements sportifs au Canada. Ensemble, ces activités génèrent des avantages sociaux et économiques considérables dans toutes les régions de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Au cours de l'exercice passé, nous avons lancé un grand nombre d'initiatives touristiques et récréatives tendant toutes vers un même objectif : stimuler la croissance individuelle et communautaire, multiplier les emplois et favoriser la croissance économique des collectivités ontariennes.

À la suite des événements du 11 septembre 2001, le ministère, par l'intermédiaire du Partenariat ontarien de marketing touristique, a investi 14 millions de dollars dans des programmes de marketing additionnels dans les États frontaliers américains, en Ontario, au Québec et dans l'Ouest du Canada. En plus du financement supplémentaire accordé, nous affectons 170 millions de dollars sur six ans au marketing touristique.

Par le truchement de l'initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, nous avons investi plus de 21 millions de dollars dans 20 projets d'infrastructure touristique dans la province et plus de 82 millions de dollars dans 197 projets d'infrastructure connexes pour améliorer les installations sportives et récréatives aux quatre coins de la province.

Pour améliorer les communications avec nos intervenants, nous avons créé, distribué et affiché sur notre site Web 15 bulletins touristiques et 17 rapports d'Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages présentant des profils de marché allant de l'agrotourisme aux nouveaux marchés touristiques.

Nous avons collaboré avec le secteur touristique lié aux ressources naturelles et l'industrie forestière pour améliorer les possibilités éventuelles.

Le ministère a annoncé son intention de construire de nouveaux centres d'information touristique à Niagara Falls et à Fort Erie.

Le ministère a accordé une subvention de 15 millions de dollars sur quatre ans à l'Ontario Federation of Snowmobile Clubs pour améliorer la sécurité à long terme et la viabilité du vaste réseau de pistes de motoneige de l'Ontario.

Le ministère a affecté 4,9 millions de dollars à l'infrastructure d'organismes touristiques et d'attractions pour appuyer d'importantes

mesures de santé et sécurité, et faire progresser les projets générateurs de revenus.

En août 2001, l'Ontario a accueilli à London 5 000 participants aux Jeux d'été du Canada de 2001, les plus importants jeux multidisciplinaires pour les jeunes tenus au Canada. Ces jeux ont eu des retombées économiques de 62 millions de dollars en regard d'un investissement public de 3,36 millions de dollars. En juillet 2001, les athlètes de l'Ontario ont participé aux Jeux de la Francophonie de 2001, à Ottawa et à Hull. Le ministère a contribué 3 millions de dollars à l'organisation des jeux et les retombées économiques se sont élevées à 40 millions de dollars. En mars 2002, 2 800 athlètes ont participé aux Jeux d'hiver de l'Ontario de 2002 à Guelph.

Récompenses sportives de l'Ontario a célébré les meilleurs athlètes, instructeurs et bénévoles de l'Ontario, et reconnu l'apport du secteur privé.

Par le truchement du Fonds pour le développement des loisirs, le ministère a appuyé 25 projets locaux valant 300 363 $ et 12 projets provinciaux valant 1,3 million de dollars afin d'accroître la participation.

Le ministère a soutenu les communautés autochtones en contribuant à l'élaboration de programmes d'entraînement spéciaux. Il a aussi cherché à répondre à leurs besoins particuliers.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Au cours du prochain exercice, nous donnerons suite aux engagements pris dans le budget de l'Ontario et le discours du Trône de 2002. Pour promouvoir la création d'emplois, l'investissement et l'activité physique dans les collectivités par le truchement du tourisme, des loisirs et d'autres secteurs, le ministère entend :

- Continuer d'investir dans l'infrastructure afin d'appuyer les installations touristiques, sportives et récréatives.

- Miser sur des événements majeurs tels que la Journée mondiale de la jeunesse et la Meeting Planners International World Education Conference pour promouvoir les attractions et les sites de l'Ontario.

- Travailler de concert avec des partenaires pour établir de nouvelles relations commerciales entre le tourisme axé sur les ressources et les industries forestières.

- Continuer de discuter de possibilités et d'initiatives touristiques conjointes avec les États frontaliers, notamment l'État de New York et le Michigan.

- Établir sur Internet un nouveau point d'accès pour les consommateurs comprenant un site Web portail intégré doté d'un centre d'appels et de traitement des commandes téléphoniques 1 800 amélioré.

- Collaborer avec d'autres ministères et le gouvernement fédéral pour assurer que les nouvelles politiques portant sur les passages frontaliers tiennent compte des intérêts de l'industrie touristique de l'Ontario.

- S'associer aux intervenants pour promouvoir l'Ontario comme destination touristique pour le golf.

- Rehausser, par l'intermédiaire du Partenariat ontarien de marketing touristique, les partenariats en collaborant avec des partenaires corporatifs, stratégiques et territoriaux à la création de programmes adaptés de marketing, de ventes et de communications fondés sur les besoins de l'industrie et travailler étroitement avec les organismes touristiques nationaux, régionaux et locaux pour commercialiser l'Ontario dans le monde entier.

- Examiner, de concert avec le Partenariat ontarien de marketing touristique, les programmes de l'organisme pour assurer que celui-ci est en bonne position pour continuer à promouvoir vigoureusement l'Ontario comme destination de calibre international offrant un vaste éventail d'attractions et d'expériences intéressantes toute l'année.

- Affecter, dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, 25 millions de dollars pour l'agrandissement du Centre des congrès d'Ottawa, conformément à l'annonce qu'il a faite à ce sujet en janvier 2002. Le Centre des congrès poursuivra ses efforts afin d'obtenir des engagements financiers de la part d'autres partenaires éventuels, notamment les administrations fédérale et municipale.

- Collaborer avec les organismes pour renforcer les pouvoirs organisationnels qui favoriseraient la croissance et les possibilités d'affaires afin d'offrir aux visiteurs des expériences novatrices et inoubliables.

- Dresser un plan d'action ontarien, en association avec des organismes de promotion des sports, des loisirs et de l'activité physique, pour appuyer la mise en oeuvre en Ontario de la Politique canadienne du sport et élaborer une politique ontarienne concernant l'accueil de manifestations sportives dans le but d'attirer des événements sportifs de calibre international.

- Coordonner, faciliter et influencer les activités en matière d'aménagement du territoire pour optimiser les possibilités touristiques et de loisirs sur les terres et les eaux.

- Appuyer les programmes qui encouragent les enfants et les jeunes provenant de milieux à faible revenu à participer à des activités sportives et à des loisirs de qualité.

- Fournir des modèles de comportement et reconnaître la valeur des athlètes exceptionnels et des sportifs amateurs en leur remettant des Récompenses sportives de l'Ontario, et encourager les maillages avec le secteur des entreprises.

- Élaborer, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, un nouveau modèle de leadership pour Ontario actif afin de faciliter l'activité physique et la participation à des activités sportives et de loisirs.

- Élaborer des politiques et des initiatives à l'appui de collectivités saines et physiquement actives, axées sur la participation aux activités sportives et récréatives aux niveaux communautaire et national.

- Lancer une stratégie de marketing intégrée qui générera des emplois et de nouveaux investissements, et sera source de croissance économique et de fierté pour la province.

- Travailler avec les organismes, les attractions et les intervenants pour accroître leur autonomie et leur efficacité à mesure qu'ils améliorent leur capacité de desservir la population.

- Contribuer au renforcement du système sportif provincial et au développement d'excellents athlètes en Ontario et encourager les Ontariennes et Ontariens à s'adonner à l'activité physique régulièrement, à rehausser leur qualité de vie et à confronter les risques associés à la sédentarité.

- Encourager la recherche de la qualité dans la prestation des services et programmes offerts par le ministère, ses partenaires et ses organismes et attractions.

- Intensifier l'avantage concurrentiel de l'industrie touristique de l'Ontario en fournissant de l'information commerciale sur les tendances, les forces, les faiblesses, les défis et les possibilités du développement touristique en Ontario.

- Veiller à ce que les politiques, règlements et stratégies du gouvernement fournissent un contexte solide pour le développement touristique et sportif.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Tourisme

1. Fréquentation des organismes touristiques et des attractions

Organismes touristiques : fréquentation de 1999-2000 à 2004-2005 (prévisions)

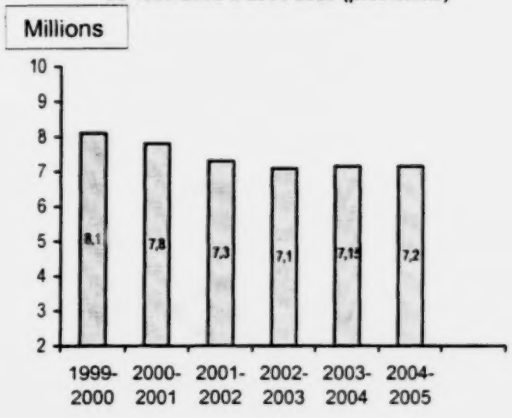

Apport du ministère

- Le ministère du Tourisme et des Loisirs a octroyé des fonds au marketing touristique pour atténuer les retombées des événements du 11 septembre 2001.
- En 2001-2002, le ministère a accordé un soutien direct totalisant 14,1 millions de dollars en capital d'exploitation aux organismes suivants : Parcs historiques de la Huronie, Vieux fort William, Société d'exploitation de la Place Ontario et Commission des parcs du Saint-Laurent.

Que signifie le graphique?

- Les données proviennent des organismes suivants : Parcs historiques de la Huronie, Vieux fort William, Société d'exploitation de la Place Ontario, Commission des parcs du Saint-Laurent, Commission des parcs du Niagara et Commission des parcs de la Sainte-Claire.
- La fréquentation des organismes touristiques est saisonnière, varie selon les conditions météorologiques et, dans plusieurs cas, elle reste très touchée par la circulation des visiteurs aux frontières canadiennes. La fréquentation touristique est déterminée à l'aide des entrées payées et ne reflète pas la fréquentation des installations gratuites.

Engagements en 2002-2003

- Les organismes ne s'attendent pas à un rétablissement rapide de la fréquentation et prévoient une diminution de trois pour cent par suite des actes terroristes du 11 septembre 2001 et des répercussions de ces derniers sur les passages frontaliers et le nombre de visiteurs.

Objectifs à long terme

- Le ministère travaillera avec les organismes, au cours des trois prochaines années, pour tenter d'obvier à la fréquentation réduite des visiteurs américains. On prévoit une croissance atonique d'environ un pour cent par rapport aux niveaux de 2002-2003 et un niveau de fréquentation statique à moins d'un investissement important dans de nouveaux produits.
- La province affectera 6 millions de dollars par an en capital au maintien de l'infrastructure actuelle. Pour 2001-2002, elle a investi 5 millions de dollars.

Activité de base : Tourisme

2. Retombées économiques de la publicité touristique du Partenariat ontarien de marketing touristique (POMT)

Fréquentation incrémentielle de l'Ontario due à la publicité touristique en Ontario et dans les marchés américains frontaliers

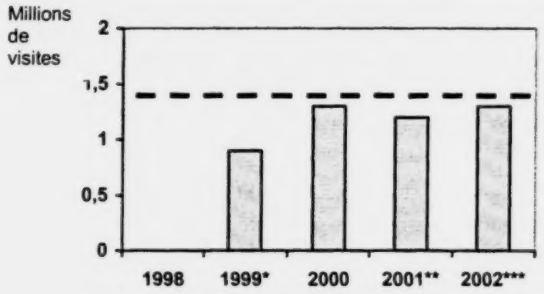

* 1999 comprend l'impact des campagnes d'été et d'automne seulement
** 2001 : estimation
***2002 : projection

Apport du ministère

- Par le truchement du POMT, le ministère du Tourisme et des Loisirs investit dans la publicité touristique pour promouvoir l'Ontario comme destination touristique quatre-saisons de choix.
- En partenariat avec le secteur privé, le POMT élabore et met en oeuvre des campagnes de publicité concertées dans les marchés intérieurs, américains et d'outre-mer.
- La majeure partie du budget publicitaire est dépensée en Ontario et dans les marchés américains frontaliers où la probabilité d'influencer les projets de voyage des consommateurs est la plus élevée.
- Le POMT a affecté 9 millions de dollars à la publicité touristique dans le marché intérieur et les États américains frontaliers en 2001.

Que signifie le graphique?

- Le POMT a commencé à mesurer la fréquentation incrémentielle résultant de la publicité menée en Ontario et dans les États américains frontaliers à l'aide de la méthodologie actuelle durant l'été 1999. Par conséquent, les données de 1999 n'incluent pas l'impact des campagnes publicitaires d'hiver et de printemps 1999.
- En 2000, la publicité du POMT a généré 1,3 million de visiteurs des marchés ontarien et américains frontaliers.
- Deux principaux facteurs ont affecté le secteur des voyages en 2001 : le ralentissement économique et les retombées des actes terroristes du 11 septembre. Par conséquent, nous envisageons un léger déclin des séjours incrémentiels générés par la publicité pour 2001. L'estimation pour 2001 est fondée sur les macro-indicateurs disponibles présentement.

Engagements en 2002-2003

- Pour 2002, on prévoit que les séjours incrémentiels en Ontario générés par la publicité atteindront le niveau de 2000, soit 1,3 million.

Objectifs à long terme

- À long terme, le POMT vise à dépasser les niveaux antérieurs à 2001 et à atteindre 1,4 million de séjours incrémentiels générés par la publicité.

Activité de base : Sports et loisirs

3. Pourcentage d'Ontariennes et Ontariens suffisamment actifs physiquement pour que leur santé en bénéficie

Niveau d'activité physique des Ontariennes et Ontariens

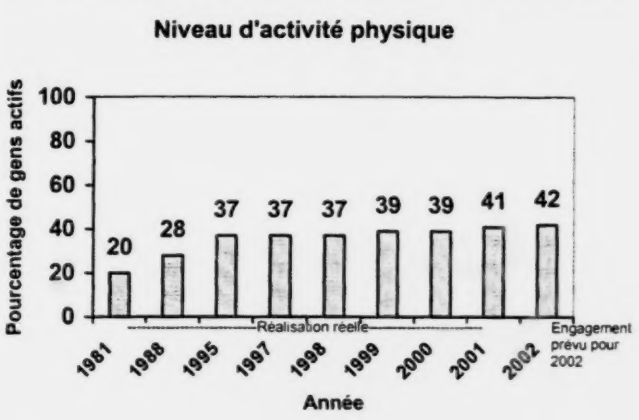

Résultat : Grâce aux sports et aux loisirs, plus d'Ontariennes et d'Ontariens sont suffisamment actifs physiquement pour que leur santé en bénéficie.

Apport du ministère

- En août 2000, le ministre du Tourisme et des Loisirs a lancé Ontario actif, une stratégie visant à encourager les Ontariennes et Ontariens à devenir plus actifs physiquement.
- Mise en oeuvre conjointement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la stratégie Ontario actif encourage les Ontariennes et Ontariens à être actifs à la maison, au travail, à l'école et au jeu.
- Des initiatives sont en voie de mise en oeuvre dans les collectivités, les écoles et par le truchement des organismes sportifs provinciaux.
- On procède à l'élaboration d'initiatives axées sur le sport communautaire, la mise en forme et les loisirs.
- Les dépenses du gouvernement provincial dans le cadre de la stratégie Ontario actif se sont élevées à 955 000 $ en 2001-2002.

Que signifie le graphique?

- Le niveau d'activité des Ontariennes et Ontariens a monté entre 1981 et 1995. De 1995 à 1998, il est resté stable puis, entre 1999 et 2001, il a affiché une légère amélioration. (Source : Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie).
- En 1998, l'Ontario a amorcé la mise en oeuvre d'une stratégie en matière d'activité physique et a fixé un objectif, à savoir que d'ici 2001, 41 pour 100 de la population serait suffisamment active pour que leur santé en bénéficie.
- L'Ontario a atteint son objectif de 41 pour 100 en 2001-2002 (selon les données recueillies en 2000).

Engagements en 2002-2003

- En association avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie Ontario actif et porter à 42 pour 100 le nombre de personnes suffisamment actives pour que leur santé en bénéficie en 2002-2003.

Objectifs à long terme

Rehausser le niveau d'activité physique de trois pour cent en 2004-2005.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002

Ministère du Tourisme et des Loisirs	
Fonctionnement	143 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations	12 millions de $ (Remarque 1)
	530,3 employés (Remarque 2)

Administration du ministère	
Fonctionnement	7 millions de $ (Remarque 3)
	70,2 employés

Sports et loisirs	
Fonctionnement	13 millions de $
	33,4 employés

Tourisme	
Fonctionnement	123 millions de $ (Remarque 4)
	426,7 employés

Tourisme et immobilisations récréatives	
Fonctionnement	12 millions de $ (Remarque 5)
Employés	s.o.

Organismes touristiques :
- Centre des congrès d'Ottawa
- Commission des parcs du Niagara
- Commission des parcs de la Sainte-Claire
- Commission des parcs du Saint-Laurent
- Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
- Société d'exploitation de la Place Ontario

Attractions touristiques :
- Parcs historiques de la Huronie
- Vieux fort William

Remarques :

1. Les dépenses du ministère sont déclarées selon la méthode comptable du CCSP et redressées pour refléter la réorganisation des ministères et des activités de base. Le ministère faisait partie de l'ancien ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs durant l'exercice 2001-2002.
2. Le nombre des employés comprend ceux des organismes suivants : Société d'exploitation de la Place Ontario, Commission des parcs du Saint-Laurent, Parcs historiques de la Huronie, Vieux fort William et Société du Partenariat ontarien de marketing touristique.
3. Le budget de fonctionnement de l'administration du ministère comprend : le Bureau central, la Direction des communications et la Direction des politiques et des partenariats avec les organismes. Les services de soutien administratif et services régionaux sont assurés par le ministère des Affaires civiques.
4. Le budget de fonctionnement du volet Tourisme assure le financement des organismes suivants : Société d'exploitation de la Place Ontario, Commission des parcs du Saint-Laurent, Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Vieux fort William et Parcs historiques de la Huronie. Ne reçoivent pas de financement direct du ministère les organismes suivants : Commission des parcs du Niagara, Centre des congrès d'Ottawa et Commission des parcs de la Sainte-Claire.
5. Le budget d'immobilisations comprend l'initiative SuperCroissance – volet Partenaires et les réparations et la réhabilitation des organismes.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère du Tourisme et des Loisirs	
Fonctionnement	133 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations	125 millions de $ (Remarque 1)
	430 employés (Remarque 2)

Administration du ministère	
Fonctionnement	7 millions de $ (Remarque 3)
	75 employés

Sports et loisirs	
Fonctionnement	20 millions de $
	30 employés

Tourisme	
Fonctionnement	106 millions de $ (Remarque 4)
	325 employés

Tourisme et immobilisations récréatives	
Immobilisations brutes (Remarque 5)	125 millions de $
Employés	s.o.

Organismes touristiques :
- Centre des congrès d'Ottawa
- Commission des parcs de la Sainte-Claire
- Commission des parcs du Niagara
- Commission des parcs du Saint-Laurent
- Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
- Société d'exploitation de la Place Ontario

Attractions touristiques :
- Parcs historiques de la Huronie
- Vieux fort William

Remarques:

1. Les dépenses du ministère sont déclarées selon la méthode comptable du CCSP.
2. Le nombre des employés comprend ceux des organismes suivants : Société d'exploitation de la Place Ontario, Commission des parcs du Saint-Laurent, Parcs historiques de la Huronie, Vieux fort William et Société du Partenariat ontarien de marketing touristique.
3. Le budget de fonctionnement de l'administration du ministère comprend : le Bureau central, la Direction des communications et la Direction des politiques et des partenariats avec les organismes. Les services de soutien administratif et services régionaux sont assurés par le ministère des Affaires civiques.
4. Le budget de fonctionnement du volet Tourisme assure le financement des organismes suivants : Société d'exploitation de la Place Ontario, Commission des parcs du Saint-Laurent, Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Vieux fort William et Parcs historiques de la Huronie. Ne reçoivent pas de financement du ministère les organismes suivants : Commission des parcs du Niagara, Centre des congrès d'Ottawa et Commission des parcs de la Sainte-Claire.
5. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Ministre du Tourisme et des Loisirs
L'honorable Frank Klees
Tél. : 416 326-9326
Téléc. : 416 326-9338

Bureau du sous-ministre
Todd Kilpatrick
Chef de cabinet du sous-ministre
Tél. : 416 314-7819
Téléc. : 416 314-7854
Courriel : todd.kilpatrick@mczcr.gov.on.ca

Tourisme
Jean Lam
Sous-ministre adjointe
Tél. : 416 325-6961
Téléc. : 416 325-6985
Courriel : jean.lam@mczcr.gov.on.ca

Loisirs
Terry Smith
Sous-ministre adjointe (intérimaire)
Tél. : 416 314-7262
Téléc. : 416 314-7461
Courriel : terry.smith@mczcr.gov.on.ca

Bureau de l'investissement et du développement
Michael Langford
Directeur (intérimaire)
Tél. : 416 314-7105
Téléc. : 416 327-2506
Courriel : michael.langford@mczcr.gov.on.ca

Secrétariat des partenariats pour les sports, la culture et le tourisme
Bill Kriesel, chef de service
Tél. : 416 314-1682
Téléc. : 416 314-1382
Courriel : bill.kriesel@mczcr.gov.on.ca

Pour des renseignements supplémentaires sur le ministère du Tourisme et des Loisirs, veuillez visiter notre site Web à :
http://www.tourism.gov.on.ca/french/index.asp

Pour de plus amples renseignements sur les organismes, attractions, conseils et commissions qui relèvent du ministère du Tourisme et des Loisirs, veuillez consulter les pages bleues ou blanches de l'annuaire téléphonique ou suivre les liens du site Web du ministère.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Norm Sterling

Au ministère des Transports, nous estimons qu'un réseau de transport intégré de façon homogène, efficace et sécuritaire est un élément essentiel à la prospérité économique et à la croissance. L'Ontario compte maintenant 8,1 millions de conducteurs et 9,3 millions de véhicules immatriculés. Des milliers d'entreprises utilisent nos routes pour acheminer chaque année des biens d'une valeur de plus de 1,2 billion de dollars vers leurs marchés intérieurs et étrangers. On peut s'attendre à ce que la valeur de ces expéditions double au cours des 30 prochaines années. De même, des millions de personnes comptent sur les réseaux de transport en commun de l'Ontario, dont le Réseau GO, pour se rendre à destination en toute sécurité et à temps.

Le transport efficace et sécuritaire des personnes et des biens représente un défi de taille. Un défi que notre gouvernement est déterminé à relever avec brio. Au cours des sept dernières années, le gouvernement de l'Ontario a procédé à des investissements records dans l'infrastructure de transport de la province. En outre, le ministère des Transports continue de promouvoir activement la prudence au volant. La population de l'Ontario bénéficie grandement de ces mesures. Les dernières statistiques indiquent que les routes de l'Ontario se classent au premier rang au Canada et au deuxième rang en Amérique du Nord au chapitre de la sécurité. Au ministère, nous sommes fiers de ces réalisations, mais nous sommes sans cesse à la recherche de moyens de rendre les routes de la province encore plus sécuritaires.

Notre gouvernement continuera à investir dans l'infrastructure de transport de la province afin de promouvoir une qualité de vie élevée en Ontario. Dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, nous affecterons 10 milliards de dollars sur 10 ans au réseau routier, ainsi que 3,25 milliards de dollars au transport en commun. Pour répondre aux besoins d'une population croissante, le gouvernement a l'intention de renouveler l'infrastructure municipale et régionale de transport en commun de l'Ontario. Entre autres moyens utilisés à cette fin, le gouvernement a repris la responsabilité du Réseau GO, le plus important système de transport interrégional au Canada. Grâce à ce plan, le ministère aide le gouvernement à atteindre les objectifs de sa stratégie de croissance intelligente : une économie solide, des collectivités vigoureuses et un environnement propre et sain.

Le ministère des Transports ne pourrait toutefois réaliser ces objectifs sans l'appui de la population de la province. J'ai le plaisir de vous présenter le plan d'activités 2002-2003 de notre ministère, qui décrit la portée de nos activités, ainsi que nos orientations pour les prochains mois. Il témoigne de notre engagement à réaliser notre mission de manière responsable et à répondre aux besoins de la population de l'Ontario.

Le ministre des Transports,

Norm Sterling

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) s'est engagé à bâtir une économie vigoureuse, des collectivités dynamiques et un environnement propre et sain, grâce à un réseau de transport sécuritaire, efficient et intégré. Avec la croissance économique et démographique, les transports joueront un rôle encore plus important pour favoriser le maintien de la prospérité de nos entreprises et notre qualité de vie.

Voici les moyens que le ministère utilise pour atteindre ces objectifs :

- Il investit 3,25 milliards de dollars sur 10 ans afin de renouveler, de développer et d'intégrer l'infrastructure municipale et interrégionale de transport en commun de l'Ontario, y compris le Réseau GO, et il incite ses partenaires des paliers municipal et fédéral à apporter des contributions paritaires.

- Il a accéléré les études sur le transport afin de repérer les meilleurs corridors routiers futurs, en appliquant les principes de la croissance intelligente.

- Il gère de façon responsable la construction, la réfection et l'entretien du réseau routier de la province, dont la valeur de remplacement serait de 27 milliards de dollars. Il s'agit notamment d'élaborer des lignes directrices, des politiques et des normes d'ingénierie pour la conception, la construction, l'exploitation et la réfection des routes de l'Ontario, ce qui comprend l'affectation au réseau routier de 10 milliards de dollars sur 10 ans, comme l'énonçait l'exposé budgétaire de 2002.

- Il met en oeuvre des initiatives d'éducation du public, des dispositions législatives et des mesures d'application des lois.

- Dans le cadre de SuperCroissance, il collabore avec ses partenaires des secteurs public et privé pour mettre de l'avant des initiatives visant à répondre aux besoins de l'Ontario en matière de transport.

- Il collabore avec ses partenaires au sein du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis afin de sécuriser les passages frontaliers et de favoriser la libre circulation des personnes, des biens et des services.

- Il améliore ses services à la clientèle en offrant au public un accès pratique et fiable grâce au système de prestation électronique de

services et en suivant de près le rendement des fournisseurs de services du secteur privé.

- Il intègre des technologies de communication conviviales afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité des déplacements.

Activités de base

Construction d'un réseau de transport intégré grâce à des politiques et à la planification

Le ministère des Transports construit un réseau de transport sécuritaire, efficient et fiable afin de rehausser la compétitivité économique et la qualité de vie en Ontario. À cette fin, le ministère élabore et met de l'avant, dans le cadre de SuperCroissance, des politiques qui appuient diverses initiatives du gouvernement, par exemple la croissance intelligente et le transport en commun.

Le ministère cherche à construire un réseau de transport équilibré et intégré de façon homogène pour éliminer l'engorgement routier et répondre aux besoins de l'avenir de la province.

Dans le cadre de cette planification, le ministère envisage diverses possibilités de financement afin de construire la nouvelle infrastructure.

Maintien du succès des initiatives du MTO pour la sécurité routière

Bien que l'Ontario se classe au premier rang au Canada et au deuxième rang en Amérique du Nord pour ce qui est de la sécurité routière, le ministère doit continuer à relever des défis dans ce domaine en raison de l'accroissement du nombre de conducteurs et de véhicules.

Le ministère améliore la sécurité routière et la mobilité par la promotion et la réglementation de comportements responsables au volant, tout en proposant à la clientèle des services efficaces et conviviaux.

Les principales responsabilités du MTO en matière de sécurité routière sont les suivantes :

- établissement des normes de sécurité;
- inspection, surveillance et application de ces normes;
- élaboration et évaluation des politiques, programmes et règlements touchant les usagers de la route, les transporteurs et les véhicules;
- délivrance des permis de conduire et immatriculation des véhicules et des transporteurs commerciaux;
- collaboration avec un vaste éventail de partenaires afin d'éduquer les usagers de la route relativement aux comportements sécuritaires au volant et aux politiques, lois et programmes de sécurité routière.

Chaque année, les activités du ministère liées à la délivrance des permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules et des transporteurs, de

même que ses programmes instaurés dans l'ensemble du gouvernement, par exemple, Air pur Ontario et l'intégration du système judiciaire, représentent plus de 20 millions de transactions d'affaires.

La consultation des clients et des intervenants constitue une priorité constante pour le ministère. Ainsi, le ministère leur apporte son soutien en vue de la prestation de programmes et de services efficaces et efficients. Le ministère aide également d'autres ministères à mettre en oeuvre de programmes de base comme Air pur Ontario.

Gestion des routes provinciales, une priorité absolue

Le ministère veille à l'entretien et à l'utilisation de 16 500 kilomètres de routes, de 2 500 ponts et ouvrages, de 29 aéroports éloignés et de huit services de traversiers. La valeur de remplacement du réseau routier de l'Ontario s'élèverait à environ 27 milliards de dollars. Le MTO veille aussi à l'élaboration des politiques concernant l'ingénierie, la construction et l'entretien des routes et des systèmes d'infrastructure. Dans le cadre des moyens qu'il utilise pour assurer la sécurité des routes en tout temps, le MTO continue de faire appel à la technologie la plus évoluée, par exemple le Système avancé d'information sur les conditions routières et météorologiques, qui prévoit et détecte les risques de neige et de formation de glace.

Déclaration sur les valeurs environnementales du MTO

Dans l'exercice de ses activités de base, le MTO s'inspire de sa *Déclaration sur les valeurs environnementales* et tient compte d'autres facteurs économiques, sociaux et scientifiques.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS

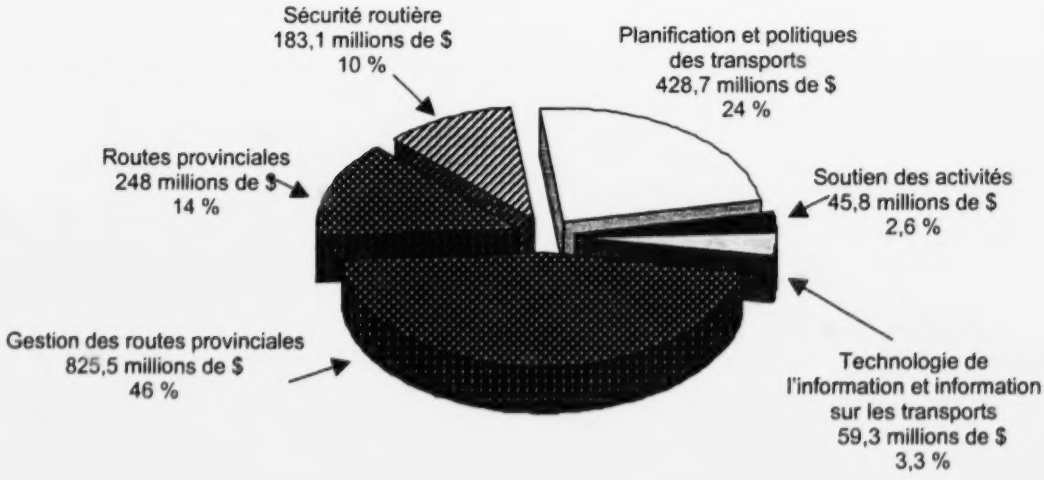

En 2001, le gouvernement de l'Ontario a repris la responsabilité du Réseau GO, le plus important réseau de transport en commun interrégional au Canada.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Engagement à améliorer les transports en commun

En septembre dernier, le gouvernement a annoncé un vaste programme d'investissement dans les transports en commun de 3,25 milliards de dollars sur dix ans. Ce programme comporte entre autres les éléments suivants :

- reprise en charge de la responsabilité du Réseau GO;
- renouvellement du parc de véhicules de transport en commun;
- collaboration avec les principaux intervenants afin de poursuivre l'expansion des réseaux de transport en commun.

Des investissements records dans le réseau routier de l'Ontario

L'an dernier, le ministère a poursuivi la construction d'un réseau routier à la mesure des besoins de la population de l'Ontario et a annoncé un investissement de 10 milliards de dollars sur 10 ans dans le réseau routier. Pour réduire la congestion et améliorer la sécurité, le gouvernement a affecté plus de 1 milliard de dollars à l'expansion et à la réfection du réseau routier de l'Ontario, ce qui porte le total des investissements du gouvernement à ce chapitre à plus de 6,5 milliards de dollars depuis 1995. Plusieurs projets clés de construction routière ont été menés à terme, dont les suivants :

- élargissement de tronçons de l'autoroute 401 dans le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario;
- élargissement de tronçons de la QEW à Oakville;
- élargissement de tronçons des routes 11 et 69 dans le Nord;
- ajout de voies à l'autoroute 401 à Toronto;
- prolongement de l'autoroute 404 dans la région de York.

Planification pour l'avenir

Le ministère a achevé plusieurs grandes études sur le réseau routier en vue de répondre aux besoins futurs de la province, dont les suivantes :

l'étude en matière de transport de la région de Georgian Triangle, l'étude sur l'autoroute 427, l'évaluation des besoins dans la région du Niagara et l'étude sur la région de Simcoe.

L'Ontario se classe au premier rang au Canada et au deuxième rang en Amérique du Nord au chapitre de la sécurité routière.

En 2002, le ministère a publié l'*Ontario Road Safety Annual Report 2000*. Le rapport fait état d'une diminution, pour la 5e année consécutive, du taux d'accidents mortels* dans la province. L'année dernière, dans le cadre de nos initiatives pour que l'Ontario arrive au premier rang en Amérique du Nord au chapitre de la sécurité routière, le ministère a présidé à l'adoption des mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre du programme concernant les antidémarreurs. Il s'agit d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage qui comporte un analyseur d'haleine et intervient si le taux d'alcoolémie du conducteur est supérieur à une limite établie.

** Taux établi selon le nombre de collisions mortelles par tranche de 10 000 conducteurs.*

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Afin de continuer à améliorer la qualité de vie en Ontario, le MTO a défini quatre priorités pour le nouvel exercice :

1. Appuyer les principes de la croissance intelligente.
2. Offrir de meilleurs services à la clientèle du gouvernement en améliorant l'efficience du gouvernement.
3. Renforcer notre prospérité économique.
4. Faire fond sur nos succès en matière de sécurité routière.

Appuyer les principes de la croissance intelligente

Pour appuyer les principes de la stratégie de croissance intelligente du gouvernement, le ministère continuera à effectuer une planification stratégique et à investir dans l'infrastructure afin de créer un réseau de transport intégré de façon homogène, qui pourra répondre aux besoins futurs de la province. En collaboration avec les responsables de l'initiative SuperCroissance, le ministère des Affaires municipales et du Logement et d'autres partenaires des secteurs public et privé, le MTO :

- luttera contre la congestion routière et prendra des mesures pour accommoder la croissance économique et démographique grâce à un programme d'immobilisations dans le réseau routier de 10 milliards de dollars sur 10 ans;
- appuiera l'expansion et le renouvellement de l'infrastructure municipale et interrégionale de transport en commun de l'Ontario, y compris le Réseau GO, grâce à un programme d'immobilisations de 9 milliards de dollars sur 10 ans. Dans le cadre de cette initiative, la province investira 3,25 milliards de dollars et collaborera de près avec le gouvernement fédéral et le palier municipal pour les encourager à devenir des partenaires de financement égaux afin de réaliser cet objectif.

Offrir de meilleurs services à la clientèle du gouvernement en améliorant l'efficience du gouvernement

Aux fins de l'initiative de prestation électronique des services qui se poursuit à l'échelle de tout le gouvernement, le MTO investira dans des systèmes informatiques modernes et améliorera les processus utilisés pour ses activités. Le recours à des technologies modernes et habilitantes

améliorera le service à la clientèle en donnant à la population ontarienne un meilleur accès aux programmes et services dont elle a besoin. Par exemple, dans le cadre du projet de renouvellement des systèmes pour la sécurité des usagers de la route, le MTO actualise ses systèmes d'information pour la délivrance des permis de conduire, l'immatriculation des véhicules et la conservation des données relatives aux transporteurs.

Dans le but d'améliorer l'efficience du gouvernement, le ministère a l'intention de concevoir des approches novatrices pour assurer la prestation des services tout en gérant l'évolution de son rôle de fournisseur de services en celui de gestionnaire de services.

Le ministère continuera à étudier et à mettre en oeuvre des moyens novateurs de fournir des services efficients, sans compromettre le niveau de service ou la sécurité du public. L'objectif est de maintenir le taux de satisfaction de la clientèle à 86 pour 100.

Renforcer notre prospérité économique

Le ministère a pris l'engagement de moderniser la réglementation afin de créer un cadre réglementaire efficient qui appuie la croissance économique et les investissements en Ontario. Une réglementation économique plus efficiente facilitera le commerce et rehaussera la compétitivité de l'Ontario.

Faire fond sur nos succès en matière de sécurité routière

L'Ontario se classe au premier rang au Canada et au deuxième rang en Amérique du Nord pour la sécurité routière. Cette réalisation n'incitera cependant pas le ministère à diminuer ses efforts en vue d'améliorer la sécurité routière. En particulier, le MTO entend :

- poursuivre son action afin de réduire le taux d'accidents mortels par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire;
- maintenir la proportion de véhicules utilitaires en bon état mécanique lors de Roadcheck, une campagne annuelle d'inspection au hasard qui dure trois jours. Le taux de conformité moyen sur cinq ans s'établit à 78 pour 100.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Sécurité routière – Sécurité accrue des usagers de la route et des conducteurs ontariens

1. Nombre de décès par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire

Taux de décès : Nombre de décès par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire

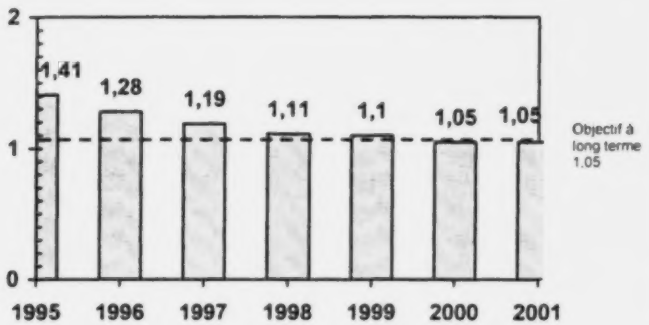

Apport du ministère

La réduction des accidents mortels sur les routes de l'Ontario constitue une responsabilité partagée sur laquelle l'Ontario ne peut exercer un contrôle absolu. Toutefois, en 2000-2001, le ministère a travaillé de concert avec les corps de police, des partenaires dans le domaine de la sécurité routière et des groupes communautaires afin de contribuer à réduire le nombre de décès par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire grâce aux moyens suivants :

- l'éducation du public pour contrer la conduite agressive et les comportements dangereux au volant;
- des inspections et des vérifications de sécurité qui contribuent à améliorer la sécurité des véhicules utilitaires et des transporteurs;
- des systèmes efficients d'examens de conduite, de délivrance des permis de conduire et d'immatriculation.

Le ministère utilise cette mesure comme point de comparaison avec les autres compétences en Amérique du Nord et du monde entier.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique une tendance à la baisse positive et constante du taux de décès causés par des collisions.
- Cette tendance à long terme est en partie attribuable aux réductions de la conduite avec facultés affaiblies, à l'amélioration de la sécurité grâce au système de délivrance graduelle du permis de conduire, qui permet de mieux former les conducteurs débutants, et à une plus grande utilisation de la ceinture de sécurité. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que le taux d'accidents mortels continue à baisser, des facteurs externes tels que les conditions climatiques, la conception des véhicules, l'économie, l'application des lois, etc. peuvent influer sur les résultats.

Source des données : *Road Safety Annual Report*

Engagements en 2002-2003

- Poursuivre les efforts afin de réduire le taux d'accidents mortels à 1,05 par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire.

Objectifs à long terme

- Poursuivre les efforts afin de réduire le taux d'accidents mortels à 1,05 par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire.

Activité de base : Sécurité routière – Véhicules utilitaires et transporteurs sécuritaires

2. Pourcentage de véhicules utilitaires en bon état mécanique lors d'une campagne annuelle d'inspection au hasard de trois jours

Taux de bon état mécanique

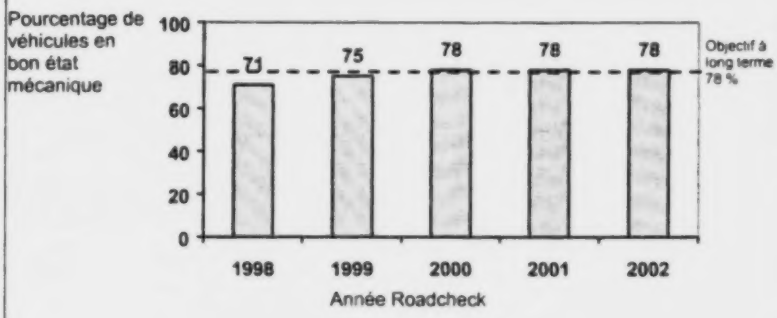

Apport du ministère

L'amélioration de la sécurité des véhicules utilitaires est une responsabilité partagée avec les services de police et l'industrie du transport. En 2000-2001, le ministère a contribué à accroître la sécurité des véhicules utilitaires grâce aux moyens suivants :

- surveillance continue de la sécurité des véhicules utilitaires;
- recherche sur la sécurité des véhicules utilitaires;
- mise en oeuvre d'initiatives axées sur la sécurité des véhicules utilitaires;
- maintien de partenariats avec les intervenants.

Roadcheck 2001 a révélé un taux de conformité de 78 pour 100 en Ontario, comparativement à un taux moyen de 79 pour 100 à l'échelle nationale.

Que signifie le graphique?

- Cette mesure donne un aperçu de la sécurité mécanique des véhicules utilitaires qui circulent sur les routes de l'Ontario.
- Lors de la campagne éclair d'inspection de sécurité des camions Roadcheck de juin 2001, l'Ontario a maintenu un taux élevé record de véhicules en bon état mécanique de 78 pour 100, une hausse par rapport aux taux de 75 pour 100 en 1999 et de 71 pour 100 en 1998.
- Bien que le taux de conformité des véhicules utilitaires inspectés au hasard lors de la campagne éclair de trois jours ait augmenté au cours des dernières années, des facteurs externes tels que la conception des véhicules, les conditions de la route, etc., peuvent influer sur les résultats à venir.

Source des données : Statistiques du MTO, Roadcheck

Engagements en 2002-2003

- Maintenir la proportion de véhicules en bon état mécanique au cours de la campagne d'inspection de sécurité Roadcheck de trois jours à un taux de conformité moyen de 78 pour 100 sur cinq ans.

Activité de base : Sécurité routière – Prestation efficiente des services à la clientèle pour les examens de conduite, la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation

3. Pourcentage de clients satisfaits des services

Taux de satisfaction de la clientèle

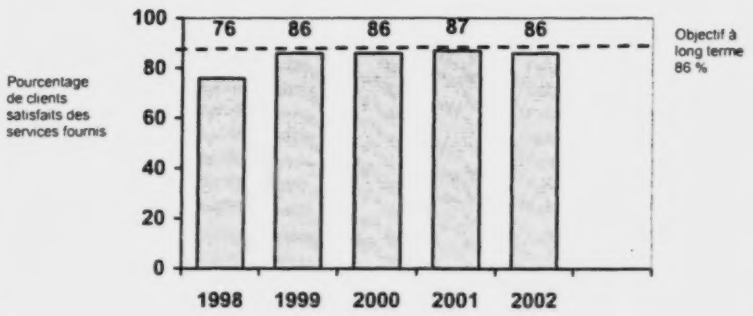

Apport du ministère

- Le MTO continuera à suivre les taux de satisfaction de la clientèle des centres d'examen du permis de conduire, du réseau de bureaux privés de l'immatriculation et des permis de conduire et des services offerts par voie électronique, incluant les guichets libre-service et Internet.
- Le ministère utilise son taux de satisfaction de la clientèle comme point de comparaison avec les autres services des secteurs public et privé.
- Le MTO investit dans des technologies modernes afin d'améliorer les services à la clientèle en donnant à la population de l'Ontario accès par voie électronique aux programmes et services nécessaires.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre que le ministère a amélioré le taux de satisfaction de la clientèle des centres d'examen du permis de conduire et du réseau de bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire privés, taux qui est passé de 76 pour 100 à 86 pour 100. Un taux de satisfaction de la clientèle de 87 pour 100 a été atteint en 2001 dans les bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire privés analysés à part.

Source des données : Statistiques tirées du sondage du MTO auprès de la clientèle des centres d'examen du permis de conduire et du réseau de bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire privés.

Engagements en 2002-2003

- Continuer à offrir un excellent service à la clientèle et maintenir à 86 pour 100 le taux de satisfaction de la clientèle des centres d'examen du permis de conduire, du réseau de bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire privés.

Activité de base : Politiques et planification – Un réseau de transport fiable, efficient, accessible et intégré

4. Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 10 km d'un des principaux corridors routiers de la province

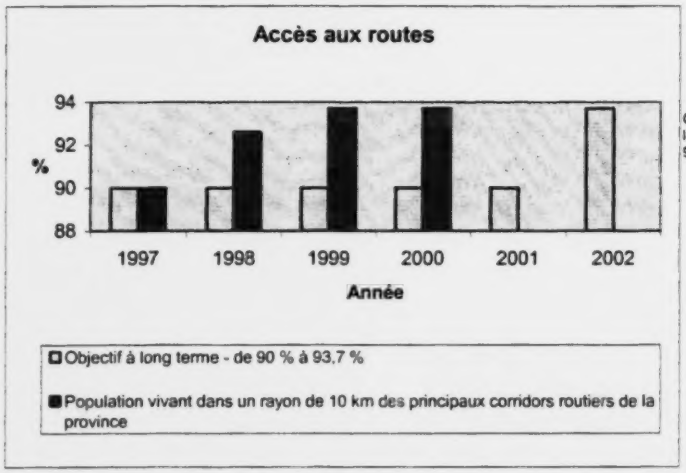

Apport du ministère

- Le ministère a investi plus de 1 milliard de dollars dans les routes de l'Ontario l'an dernier et plus de 6,5 milliards de dollars depuis 1995.
- Le ministère a achevé plusieurs grandes études de planification, dont l'étude en matière de transport de la région de Georgian Triangle, l'étude sur l'autoroute 427, l'évaluation des besoins dans la région du Niagara et l'étude sur la région de Simcoe.
- Le ministère a achevé des projets clés de construction routière, dont les suivants : l'élargissement de tronçons de l'autoroute 401 dans le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario; l'élargissement de tronçons de la QEW à Oakville; l'élargissement de tronçons des routes 11 et 69 dans le Nord; l'ajout de voies à l'autoroute 402 dans la région du grand Toronto; le prolongement de l'autoroute 404 jusqu'à Green Lane.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique que la population qui habite à moins de 10 km d'une route provinciale a augmenté au cours d'une période de quatre ans et que le pourcentage a atteint 93 pour 100 en 2000. Cette hausse peut être attribuée au fait qu'un plus grand nombre de personnes ont quitté les zones rurales au profit des zones urbaines liées par les corridors routiers de la province. Ces corridors sont définis comme des routes relevant de la compétence du MTO.

Source : Plans d'activités du MTO, de 1997 à 2001.

Engagements en 2002-2003

- Veiller à ce que 93,7 pour 100 de la population ait accès aux principaux corridors routiers de la province.

Objectifs à long terme

- Continuer à faire en sorte qu'un pourcentage de 93,7 pour 100 de la population ontarienne ait accès aux principaux corridors routiers de la province qui relèvent du ministère.

Activité de base : Gestion rentable des routes provinciales

5. Pourcentage des dépenses d'immobilisations routières consacrées à la construction proprement dite par rapport aux dépenses des programmes généraux d'immobilisations routières (MTO et MDNM)

Pourcentage des dépenses d'immobilisations routières consacrées à la construction proprement dite

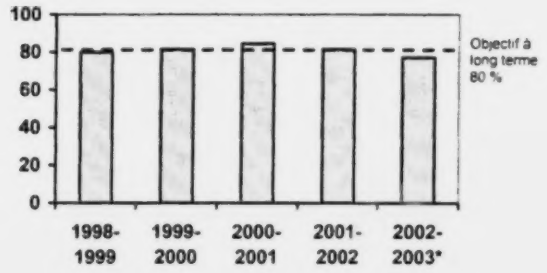

Apport du ministère

- Le ministère a investi près de 1 milliard de dollars dans les routes de l'Ontario l'an dernier et plus de 6,5 milliards de dollars depuis 1995.
- Le MTO procède aux travaux de planification nécessaires aux fins des grands projets pour les années à venir.

Que signifie le graphique?

- Le MTO a toujours atteint l'objectif de consacrer 80 pour 100 du total des sommes affectées au réseau routier à la construction proprement dite. Le taux de 80 pour 100 représente un niveau optimal. Pour les exercices précédents, 1995-1996 et 1996-1997, le taux a été de 76 pour 100 et de 77 pour 100 respectivement, et a atteint 80 pour 100 en 1997-1998 et par la suite. Les 20 pour 100 restants se répartissent entre l'ingénierie (incluant la planification et la conception) et la gestion et l'administration.

Source : Comptes publics du MTO

Engagements en 2002-2003

- * En raison d'un programme de construction sans précédent et de l'accélération des études de planification à l'appui de la stratégie de croissance intelligente, une proportion plus élevée de dépenses d'immobilisations a été consacrée aux études d'ingénierie, de conception et de planification à long terme. Il en est résulté que la proportion des dépenses d'immobilisations réelles consacrées à la construction proprement dite a été de 77,2 pour 100, comparativement au niveau optimal de 80 pour 100.

Objectifs à long terme

- Le MTO entend maintenir une moyenne de près de 80 pour 100 sur trois ans.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Transports	
Fonctionnement	681,0 millions de $
Immobilisations brutes	791,0 millions de $[1]
	4 700 employés

Planification et politiques des transports	
Fonctionnement	139,6 millions de $
Immobilisations brutes	131,3 millions de $
	140 employés

Sécurité routière	
Fonctionnement	189,5 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	1 820 employés

Gestion des routes provinciales	
Fonctionnement	260,0 millions de $
Immobilisations brutes	659,7 millions de $[1]
	2 350 employés

Soutien des activités	
Fonctionnement	45,2 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	200 employés

Groupement de la technologie de l'information et de l'information sur les transports	
Fonctionnement	46,7 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	190 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

[1] Le total des investissements de la province dans les routes (ministère des Transports et ministère du Développement du Nord et des Mines) s'élève à plus de 1 milliard de dollars.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère des Transports	
Fonctionnement	772 millions de $
Immobilisations brutes	1 018 millions de $[1]
	4 225 employés

Planification et politiques des transports	
Fonctionnement	235,9 millions de $
Immobilisations brutes	192,5 millions de $
	150 employés

Sécurité routière	
Fonctionnement	183,1 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	1 180 employés

Gestion des routes provinciales	
Fonctionnement	248,5 millions de $
Immobilisations brutes	825,5 millions de $[1]
	2 480 employés

Soutien des activités	
Fonctionnement	46,0 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	195 employés

Groupement de la technologie de l'information et de l'information sur les transports	
Fonctionnement	58,5 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	220 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il ne tient pas compte du recrutement en cours pour pourvoir les postes vacants.

[1] Le total des investissements de la province dans les routes (ministère des Transports et ministère du Développement du Nord et des Mines) s'élève à plus de 1 milliard de dollars.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Bill Parish
Tél. : 416 327-1824
Téléc. : 416 327-9188
Courriel : Bill.Parish@mto.gov.on.ca

Planification et politiques des transports
Direction des politiques stratégiques
Chris Giannekos
Tél. : 416 212-1893
Téléc. : 416 212-1897
Courriel : Chris.Giannekos@mto.gov.on.ca

Gestion des routes provinciales
Direction de l'élaboration des programmes
Mike Goodale
Tél. : 905 704-2601
Téléc. : 905 704-2626
Courriel : Mike.Goodale@mto.gov.on.ca

Sécurité routière
Division de la sécurité et des règlements
Blake Forrest
Tél. : 416 235-3845
Téléc. : 416 235-5362
Courriel : Blake.Forrest@mto.gov.on.ca

Direction des communications
Bureau de la rédaction et des services ministériels
Byron Perry
Tél. : 416 327-7874
Téléc. : 416 327-2300
Courriel : Byron.Perry@mto.gov.on.ca

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Brad Clark

L'Ontario demeure fort, confiant et tourné vers l'avenir grâce à son leadership responsable et réceptif. Nous nous inspirons des réussites passées et créons de nouvelles solutions afin de conserver ces avantages.

Le ministère du Travail continue de jouer un rôle de premier plan dans la progression de l'économie ontarienne. Des lieux de travail sûrs, équitables, sains et axés sur des relations professionnelles productives sont le moteur d'une économie vibrante et concurrentielle, et offrent des avantages appréciables à chacun de nous.

Le taux de conventions collectives renouvelées sans grève ni lock-out en Ontario atteignait 95,4 pour 100 l'an dernier. Cela fait de notre province un lieu attirant pour travailler et investir. L'amélioration de la santé et de la sécurité au travail protège la population de l'Ontario et donne un avantage concurrentiel aux entreprises de chez nous.

À titre de ministre du Travail, je me suis engagé à assurer la sécurité des jeunes travailleurs de l'Ontario. J'ai l'intention de continuer à établir des partenariats solides avec les employeurs et les travailleurs. Grâce à notre action concertée, nous avons fait de l'Ontario l'un des endroits les plus sécuritaires où travailler au Canada, mais nous devons poursuivre nos efforts sans relâche.

Le ministère du Travail continuera de mettre en application les lois ontariennes qui protègent les jeunes travailleurs et d'appuyer les campagnes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail telles que la campagne Sensibilisation des jeunes au travail. Nous voulons informer les jeunes travailleurs qu'ils ont droit à un environnement de travail sûr. Les employeurs ont le devoir de protéger les jeunes travailleurs. Nous continuerons à collaborer avec les employeurs pour veiller à ce que tous les Ontariens et Ontariennes aient un milieu de travail sécuritaire.

La *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*, en vigueur depuis le 4 septembre 2001, vise à répondre aux besoins des lieux de travail modernes. Nous offrons des renseignements et de l'aide aux centaines de milliers d'entreprises et de travailleurs touchés par cette loi. De plus, nous consultons les membres des principaux groupes concernés afin de bien cerner toutes les améliorations que l'on pourrait apporter à la Loi.

Dans l'important secteur de la construction résidentielle, la nouvelle formule innovatrice de négociation collective utilisée en 2001 a permis de stabiliser considérablement les relations de travail, tant pour le bénéfice des travailleurs, des entrepreneurs, des fabricants et des fournisseurs que celui des acheteurs de maisons. De concert avec les syndicats et les

employeurs, nous examinons actuellement les résultats et déterminons les solutions à adopter pour les mois et les années à venir.

Sur cette lancée, je continuerai d'honorer l'engagement du premier ministre Ernie Eves envers les partenariats et les consultations, en restant à l'écoute de tous les intervenants, y compris les représentants de l'entreprise privée et de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement continuera à se concentrer avec énergie sur la réduction des blessures en milieu de travail, en particulier chez les jeunes employés. En plus d'assurer le respect des normes d'emploi, nous veillerons à ce que le contexte des relations de travail favorise l'essor continuel de l'économie ontarienne.

En travaillant ensemble, nous bâtirons un avenir meilleur pour tous les Ontariens et Ontariennes. Le ministère du Travail est fermement résolu à faire en sorte que l'Ontario soit plus que jamais l'endroit idéal où vivre, travailler et élever une famille.

Le ministre du Travail,

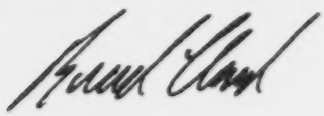

Brad Clark

Objectifs généraux du ministère

Des lieux de travail sûrs, sains et équitables, propices à des relations patronales-syndicales productives, assurent une économie concurrentielle qui bénéficie à toute la population. Voilà ce que vise le ministère du Travail, en plus de favoriser la prospérité de l'Ontario grâce à l'amélioration de la santé, de la sécurité, de l'équité et des relations dans les lieux de travail et dans la collectivité en général.

Activités de base

Pour remplir sa mission, le ministère se concentre sur trois activités de base :

Santé et sécurité au travail

Le ministère vient en aide aux entreprises afin qu'elles comptent parmi les plus sûres du monde en offrant un milieu où sécurité, productivité et compétitivité vont de pair. Il élabore, communique et applique des lois en matière de santé et de sécurité au travail pour réduire ou éliminer les maladies et les accidents professionnels.

Droits et obligations en matière d'emploi

Le ministère appuie les pratiques commerciales souples et modernes qui favorisent la concurrence et garantissent la protection des travailleuses et travailleurs ontariens par l'établissement de normes minimales en matière de salaire et de conditions de travail. Il a élaboré et favorisé l'adoption de lois souples, justes et exécutoires comme la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et la *Loi sur l'équité salariale*. Le ministère encourage les employeurs à les observer grâce à la promotion, à la consultation, à l'inspection, à des enquêtes et à des mesures d'exécution.

Relations de travail

Le ministère encourage les employeurs et leur personnel à établir des relations de travail équilibrées, stables et harmonieuses qui favorisent l'autonomie des lieux de travail et font de l'Ontario un endroit où il fait bon investir et travailler. Les activités du ministère en matière de relations de travail sont triples : il aide les parties à régler les conflits de travail en se fondant sur différentes lois en matière d'emploi; il aide les parties à négocier des conventions collectives; il fournit de l'information sur la négociation collective.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Au cours du dernier exercice, le ministère du Travail s'est surtout consacré à l'application rigoureuse des normes de santé et sécurité au travail et de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*.

L'avenir de la province est entre les mains de nos jeunes travailleurs. C'est pourquoi, en 2001-2002, le ministère a accordé la priorité à la sensibilisation des jeunes aux questions de santé et sécurité en milieu de travail. Grâce à la documentation fournie par le ministère et ses partenaires, les élèves du secondaire apprennent ainsi les rudiments de la santé et sécurité au travail afin d'éviter les blessures une fois sur le marché du travail. Ils bénéficient d'ailleurs d'un outil innovateur qui a reçu l'aval des entreprises, des syndicats et du réseau ontarien de santé et de sécurité, c'est-à-dire le programme *Travailleur avisé, travailleur en santé!*, déjà offert aux élèves de la 9^{e} à la 11^{e} année et qui sera donné aux élèves de 12^{e} année dès l'automne 2002.

Le gouvernement de l'Ontario a récemment désigné de nouveau le Québec en vertu de la *Loi de 1999 portant que la justice n'est pas à sens unique (mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction)* afin de protéger les droits des entrepreneurs et travailleurs de la construction de l'Ontario. Le Québec continue d'imposer des restrictions considérables aux compagnies, entrepreneurs et sous-traitants ontariens du domaine de la construction. Par conséquent, nos mesures visant les entrepreneurs et travailleurs de la construction du Québec resteront en vigueur et seront appliquées à la lettre jusqu'à la levée des restrictions qui existent au Québec.

Le Secrétariat aux enquêtes, aux inspections et à l'application des lois met au point un système intégré qui favorisera la protection du public et la croissance économique grâce à des stratégies de réglementation plus cohérentes, à la rationalisation et à l'amélioration de la prestation des services de vérification de la conformité. Le Secrétariat amorcera la mise en oeuvre de stratégies connexes qui concernent notamment le commerce électronique, l'acquisition de connaissances et les normes de qualité des services.

Santé et sécurité au travail

Durant l'exercice 2001-2002, le ministère a fait progresser le dossier de la santé et sécurité au travail en Ontario. Nous avons enregistré un taux de lésions avec interruption de travail (LIT) de 1,74 par 100 travailleurs, comparativement à un taux cible de 1,8.

Voici les points saillants des initiatives soutenues du ministère au chapitre de la santé et sécurité des jeunes travailleurs :

- achèvement de la documentation à l'appui du programme *Travailleur avisé, travailleur en santé!* et diffusion à toutes les écoles secondaires de l'Ontario;
- élaboration de documentation similaire à l'intention des enseignants des programmes coopératifs, visant principalement les élèves de ces programmes;
- organisation de séances de formation destinées à des enseignants de la totalité des 72 conseils de l'éducation en collaboration avec le ministère de l'Éducation;
- organisation de nombreuses séances d'information lors des conférences et réunions d'enseignants dans toute la province afin de faire connaître le programme *Travailleur avisé, travailleur en santé!*;
- première phase de la conception de WorkSmartOntario.gov.on.ca, un siteWeb qui offrira aux jeunes travailleurs un portail donnant accès à des renseignements et des ressources sur leurs droits et obligations concernant la santé et la sécurité au travail, ainsi que sur la nouvelle *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*.

En 2001-2002, le ministère a pris les mesures suivantes pour améliorer la santé et la sécurité au travail :

- mise à jour des exigences relatives à l'équipement de protection des pompiers;
- imposition, par voie législative, de nouvelles exigences de formation à l'intention des opérateurs d'abatteuse-ébrancheuse de l'industrie forestière;
- imposition, par voie législative, de nouvelles exigences de formation à l'intention des travailleurs dans les mines à ciel ouvert;
- mise en application de nouvelles exigences officielles de prévention des chutes dans l'industrie de la construction.

Le ministère a aussi tenu de vastes consultations auprès des parties patronales et syndicales concernées afin de mettre au point un processus permanent d'examen et de mise à jour des limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) relativement aux produits chimiques dangereux. En

2000, on a mis à jour les LEMT de 204 substances, améliorant ainsi le niveau de protection des lieux de travail ontariens.

Dans le cadre de consultations auprès d'associations d'employeurs et de syndicats, nous envisageons une nouvelle réglementation exhaustive sur la santé et la sécurité des espaces clos. Cette réglementation remplacerait les modalités de quatre règlements actuellement en vigueur.

En 2001-2002, les inspecteurs des services de santé et sécurité au travail on effectué 55 424 visites à des fins d'inspection et d'exécution de la loi.

Droits et obligations en matière d'emploi

Depuis 1995, plus de 30 000 lieux de travail additionnels et 850 000 nouveaux employés participent activement à la relance de l'économie ontarienne. Ils se joignent aux autres employeurs et employés des secteurs public et privé qui tirent avantage de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et des règlements y afférents, en vigueur depuis le 4 septembre 2001.

Le ministère a lancé une imposante campagne visant à sensibiliser davantage les employeurs et les employés à leurs droits et obligations en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. Le ministère a rédigé des manuels sur la procédure et sur l'interprétation des politiques concernant la Loi et résolu diverses questions opérationnelles.

Le ministère a mis en application une stratégie d'inspection proactive axée principalement sur les secteurs du commerce de détail, du vêtement, des restaurants et bars, et des stations-service afin d'y accroître le taux de conformité à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* de 20 pour 100 au cours des cinq prochaines années.

En outre, un comité consultatif sur l'industrie de la fabrication du vêtement a été créé et chargé de formuler des recommandations au sujet des normes d'emploi et des méthodes en vue d'améliorer la conformité dans ce secteur bien particulier.

Les agents ministériels responsables des normes d'emploi ont tenu 1 813 inspections proactives et séminaires d'information au cours de l'exercice écoulé.

Relations de travail

L'Ontario a préservé son climat stable et harmonieux de relations de travail en 2001-2002, et a atteint un taux de 95,4 pour 100 de règlement des conflits de travail sans grève ni lock-out. Ce résultat surpasse l'objectif audacieux de 95 pour 100 établi par le ministère.

La *Loi de 2001 sur la négociation collective dans les services d'ambulance* prévoit le maintien des services ambulanciers essentiels durant une grève ou un lock-out. Elle veille à ce que la vie des citoyens ne soit pas mise en péril, tout en respectant le droit des employés à la négociation collective.

Une nouvelle formule innovatrice de négociation collective utilisée en 2001 a permis de stabiliser les relations de travail dans le secteur de la construction résidentielle. Si les dispositions législatives proposées par le ministère dans le cadre de la *Loi de 2002 sur l'efficience du gouvernement* sont adoptées, ces réformes de la négociation collective serviront également pour la ronde de négociations de 2004.

Le secteur de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle est un important moteur de l'économie ontarienne. Pour assurer sa viabilité à long terme, le ministère a entamé cet été un examen des répercussions des récentes modifications législatives, notamment la *Loi de 2000 modifiant la Loi sur les relations de travail (industrie de la construction)*.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Le ministère du Travail continuera de favoriser des lieux de travail sûrs, sains et équitables, marqués au coin de la performance et de relations patronales-syndicales productives, afin d'assurer une économie dynamique et concurrentielle qui bénéficie à toute la population.

Pour appuyer les stratégies du gouvernement axées sur la croissance économique, le ministère entend :

- mettre l'accent sur les stratégies favorables à la santé et sécurité au travail, plus particulièrement celles à l'intention des jeunes travailleurs;
- examiner et mettre à jour la réglementation, si nécessaire, afin de répondre aux besoins des lieux de travail modernes et d'encourager la conformité;
- continuer de protéger les entrepreneurs et les travailleurs ontariens dans le cadre du conflit sur la mobilité de la main-d'oeuvre entre l'Ontario et le Québec;
- prendre des mesures rigoureuses contre les lieux de travail qui ne respectent pas les normes de santé-sécurité et d'emploi.

Au cours du nouvel exercice, le ministère entend :

- poursuivre la mise en oeuvre des initiatives de santé et sécurité destinées aux jeunes travailleurs (y compris l'extension du programme *Travailleur avisé, travailleur en santé!)*, terminer et mettre à jour le site Web à l'intention des jeunes travailleurs, créer des programmes sur la santé et sécurité dans les écoles élémentaires et des initiatives axées sur les entreprises qui emploient de jeunes travailleurs;
- améliorer la cohérence, la clarté et la souplesse de la réglementation sur la santé et sécurité au travail;
- terminer la mise en oeuvre de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et épauler le comité consultatif sur l'industrie de la fabrication du vêtement, chargé de mettre au point des normes d'emploi et des stratégies en vue d'améliorer la conformité dans ce secteur;
- satisfaire son objectif de rendement, c'est-à-dire le règlement de 95 pour 100 des conflits de travail sans grève ni lock-out;
- continuer à diriger l'intégration des services d'inspection, d'enquête et de vérification de la conformité à l'échelle du gouvernement;
- demeurer à l'avant-plan en matière de relations de travail en offrant conseils et services dans le but de soutenir les objectifs globaux du secteur public et de maintenir un climat favorable aux investissements en Ontario.

Pour assurer la viabilité à long terme du secteur de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle, le ministère terminera son examen des répercussions des récentes modifications législatives, notamment la *Loi de 2000 modifiant la Loi sur les relations de travail (industrie de la construction)*.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Santé et sécurité au travail

Taux de lésions avec interruption de travail (LIT) résultant d'accidents de travail.

Taux de LIT par 100 travailleurs

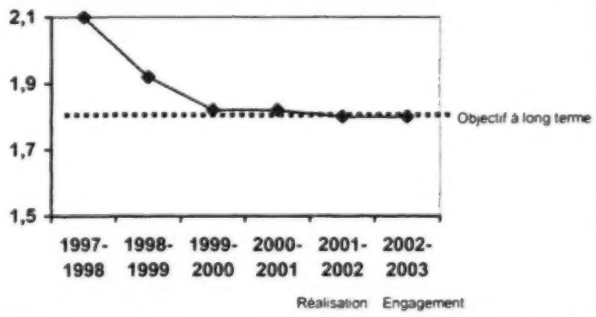

Apport du ministère

- Le programme de santé et sécurité au travail effectue des inspections et des enquêtes en milieu de travail, et met en oeuvre des stratégies pour améliorer la conformité.
- Le ministère élabore des stratégies et initiatives coordonnées avec ses partenaires afin de motiver et d'aider les responsables de lieux de travail à améliorer leur rendement.

Que signifie le graphique?

- De 1995 à mars 2001, le taux de LIT a diminué de 30 pour 100, passant de 2,54 à 1,8 par 100 travailleurs.
- Selon les plus récentes données de la CSPAAT (septembre 2001), le taux serait descendu à 1,74 LIT par 100 travailleurs.
- Le LIT est le taux annuel de lésions en milieu de travail, par 100 travailleurs, qui entraînent une absence au travail.

Engagements en 2002-2003

- L'objectif pour 2002-2003 est fixé à 1,8 LIT par 100 travailleurs.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est fixé à 1,8 LIT par 100 travailleurs.

Activité de base : Droits et obligations en matière d'emploi

Pourcentage de dossiers de normes du travail (NT) réglés en moins de 60 jours.

Pourcentage de dossiers de NT réglés en 60 jours

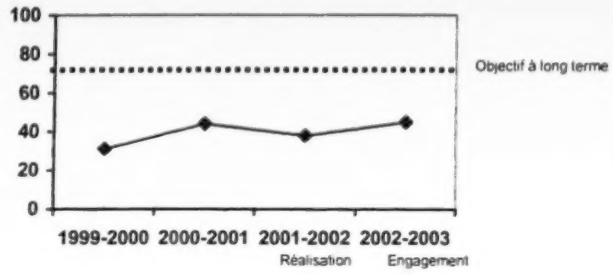

Apport du ministère

- Le ministère accorde la priorité à la réduction du temps de règlement des dossiers afin d'améliorer le service à la clientèle.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a haussé son taux de règlement des dossiers de normes du travail en 60 jours, le faisant passer de 31 pour 100 en 1999-2000 à 45 pour 100 en 2001-2002.
- On s'attend à ce que les modalités de la nouvelle *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* donnent lieu à des dossiers plus complexes en 2002-2003.

Engagements en 2002-2003

- L'objectif pour 2002-2003 est de régler près de 45 pour 100 des dossiers en moins de 60 jours.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est de régler près de 70 pour 100 des dossiers en moins de 60 jours.

Activité de base : Relations de travail

Pourcentage de conflits réglés sans grève ni lock-out.

Pourcentage de conflits réglés sans grève ni lock-out.

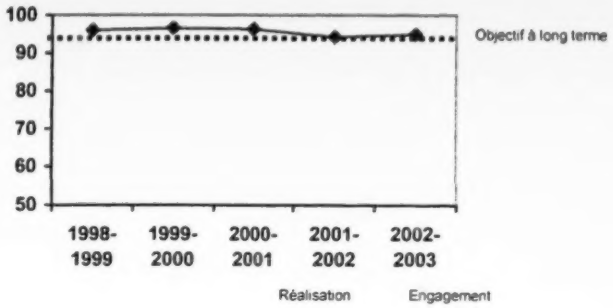

Apport du ministère

- Par l'intermédiaire du programme des relations patronales-syndicales, le ministère fournit des services de médiation et d'arbitrage à toutes les parties des conventions collectives du secteur public ou privé qui relèvent de la loi ontarienne.

Que signifie le graphique?

- Depuis quatre ans, le ministère affiche un taux constant de règlement des conflits sans grève ni lock-out.

Engagements en 2002-2003

- L'objectif pour 2002-2003 est que 95 pour 100 des conflits soient réglés sans grève ni lock-out.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est que 95 pour 100 des conflits soient réglés sans grève ni lock-out.

Activité de base : Relations de travail

Pourcentage de conflits réglés sans litige par la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO).

Pourcentage de conflits réglés sans litige

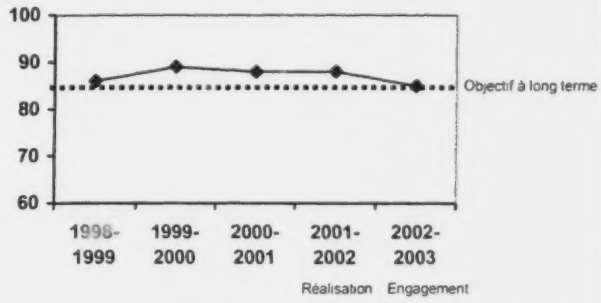

Apport du ministère

- À titre de tribunal quasi judiciaire autonome, la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) encourage l'établissement de conditions sûres, équitables et harmonieuses dans les lieux de travail ontariens en assurant la médiation et le règlement d'au moins 85 pour 100 des conflits de travail par année.

Que signifie le graphique?

- La CRTO maintient un taux constant de règlement sans recours aux tribunaux. La nature changeante et la complexité des conflits de travail, les cycles économiques, l'adaptation aux initiatives législatives, les compétences étendues et les différences entre les groupes de « clients » peuvent entraîner de légères fluctuations du taux de règlement au fil des ans.

Engagements en 2002-2003

- L'objectif pour 2002-2003 est que 85 pour 100 des conflits soient réglés sans litige par la CRTO.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est que 85 pour 100 des conflits soient réglés sans litige par la CRTO.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère du Travail	
Fonctionnement	113 millions de $
	1 340 employés

Santé et sécurité au travail	
Fonctionnement	48 millions de $
	646 employés

Droits et obligations en matière d'emploi	
Fonctionnement	26 millions de $
	275 employés

Relations de travail	
Fonctionnement	21 millions de $
	197 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	18 millions de $
	222 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère du Travail	
Fonctionnement	114 millions de $ 1 395 employés

Santé et sécurité au travail	
Fonctionnement	49 millions de $ 680 employés

Droits et obligations en matière d'emploi	
Fonctionnement	26 millions de $ 291 employés

Relations de travail	
Fonctionnement	20 millions de $ 216 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	19 millions de $ 208 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Direction des communications et du marketing
Belinda Sutton
Tél. : 416 326-7405
Courriel : Belinda.Sutton@mol.gov.on.ca

Renseignements en français
Sylvie Laliberté
Tél. : 416 326-1407
Courriel : Sylvie.Laliberte@mol.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du plan d'activités de chaque ministère disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3458-7

This document is also available in English.